the Library

University
of Windsor

9 (71)
2 rol/35

LA VILLE DE QUÉBEC

ERRATA

Volume premier, p. 541, ligne sixième, lire "1682", au lieu de "1680".

Volume premier, p. 541, ligne septième, lire "dix-huit", au lieu de "seize".

Volume second, p. 221, au bas du portrait du contre-amiral Bedout, lire "Jacques", au lieu de "Pierre".

Volume second, p. 344, ligne vingt-troisième, lire "Nicolas", au lieu de "Thomas".

Volume second, p. 366, dernière ligne, lire "vol. XXXIV", au lieu de "vol. XXIV".

Volume second, p. 432, ligne trente-troisième, lire "1741", au lieu de "1742".

LA VILLE DE QUÉBEC

SOUS LE

RÉGIME FRANÇAIS

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la ville de Québec qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire.

FRONTENAC

VOLUME PREMIER

PUBLIÉ PAR LE SERVICE DES ARCHIVES DU GOUVERNEMENT
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC
RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI
—
1930

F
5449
.G3R6
v.1,c.2

LE VIEUX QUEBEC

J'ai toujours pensé et plus que jamais je pense que Québec devrait être, pour les Canadiens d'origine française, ce que la Mecque est pour l'Arabe, la ville par excellence, la ville sacrée entre toutes.

On dira peut-être que je suis partial en faveur de Québec. Si on le dit, je réponds simplement que j'ai bien des raisons de l'être: loin de m'en défendre, je l'avoue hautement.

Car, il faut en convenir, il n'y a qu'un Québec. Nos amis de Montréal, qui sont fiers de leur ville et qui en sont fiers à bon droit, protesteront peut-être: je n'accepte pas ces protestations! Des villes comme Montréal, le continent en fourmille; j'en prends à témoin nos amis des Etats-Unis. Je ne dis pas de mal de Montréal, tant s'en faut, mais il n'y a qu'un Québec. Des villes comme Montréal, avec des rues larges, droites, régulières, tirées au cordeau, si j'étais irlandais, je dirais qu'il y en a à toutes les portes. Des choses ont bien leur valeur, mais je le répète, il n'y a qu'un Québec. Ce qui fait le charme de Québec, c'est la variété, c'est l'imprévu de ses aspects; à chaque pas que vous faites, la scène change, un nouveau panorama se déroule à vos yeux, aussi ravissant que le précédent, mais d'une autre physionomie. Le charme de Québec, tout le monde en peut jouir, les étrangers en jouissent comme nous, plus que nous peut-être, car les hommes sont ainsi faits qu'ils ne savent jamais suffisamment apprécier ce qu'ils possèdent.

Mais Québec possède un autre charme dont nous, Canadiens d'origine française, nous pouvons seuls jouir dans toute sa plénitude: c'est le charme des souvenirs. Hommes de Québec, vous êtes des privilégiés. L'antiquité nous a préservé la mémoire d'une épitaphe où l'on recommandait au passant de s'arrêter, parce qu'il foulait la cendre d'un héros, mais vous, hommes de Québec, vous vivez, vous respirez dans une poussière de héros. A chaque pas que vous faites dans votre ville, un monument, un édifice, une pierre, un coin du ciel au bout d'une rue étroite fait surgir dans votre pensée tout un monde d'événements héroïques.

Wilfrid Laurier

240659

PRÉFACE DE L'HONORABLE M. TASCHEREAU

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'HISTOIRE occupe dans nos lettres canadiennes une place de choix. C'est justice. Il n'en est pas de plus captivante au monde. Chaque page en est empreinte d'héroïsme, et de remarquables événements s'y succèdent sans interruption.

Aux amants de l'histoire du Canada, M. Pierre-Georges Roy présente aujourd'hui, après tant de travaux précieux, un bel ouvrage en deux volumes, intitulé: *La Ville de Québec sous le Régime français.*

Québec tient dans notre vie nationale une trop large place pour que ce livre ne soit pas d'intérêt général. Québec a été le berceau de la Nouvelle-France et du Canada. Il n'est pas de famille canadienne-française dont les ancêtres n'aient habité notre ville, ou n'y aient du moins séjourné en entrant au pays. Ici a débuté le mouvement social et économique. L'union des deux races maîtresses de nos destinées a été scellée sur nos Plaines d'Abraham.

Étudier à sa source l'histoire québecoise, c'est donc, pour nos fils de race française et pour nos frères de race anglaise, remonter aux origines de la Patrie, et par là se mettre en état de mieux comprendre sur quels fondements les Canadiens doivent persister à édifier l'avenir.

Sans doute était-il loisible de faire de Québec sous le régime français une synthèse où eussent abondé des considérations plus étendues. Mais tel n'a pas été le souci du compétent et minutieux archiviste de la Province de Québec qui a toujours le scrupule de laisser parler les faits d'eux-mêmes. Il a simplement voulu dégager des feuillets poudreux de manuscrits inestimables les aspects caractéristiques de la vie que menaient les anciens Canadiens dans notre vieille capitale.

Les faits qui se déroulent ainsi devant nous couvrent plus de deux siècles d'histoire, et ils sont d'autant plus significatifs que M. Roy les présente dans l'ordre chronologique, depuis l'arrivée de Cartier à Stadacona jusqu'à la Cession.

La science dont se nourrit un pareil livre est la plus sûre qui soit. On serait même porté à croire qu'elle doive paraître quelque peu aride à la longue. Il n'en est rien. M. Roy a mis tout son cœur à composer ce recueil, selon sa coutume et sa manière. Ses petits récits, très ramassés, bourrés de dates et de citations, souvent ornés de fac-similés, recréent l'atmosphère historique, le charme, la grâce, la beauté d'autrefois.

La France a laissé chez nous sa marque indélébile. Personne ne lira ces feuillets tout imprégnés d'Elle sans reconnaître avec émotion que l'établissement français de l'Amérique du Nord n'a pas été fondé sur le sable.

Les liens politiques ont été rompus, et nous avons changé d'allégeance. Le sort des armes l'a ainsi voulu.

Nous avons été, nous sommes et nous resterons loyaux à la couronne britannique. Les institutions que l'on nous a assurées méritent cette fidèle allégeance.

Avant toute chose, nous sommes Canadiens. Est-il une autre terre à laquelle nous pourrions être plus attachés que ce sol admirable auquel des générations nous ont ancrés ?

Mais rien n'a été changé dans nos âmes, dans notre caractère ethnique, dans notre langue et dans notre foi. La France continue de vivre en nous, et nous prolongeons son influence morale sur le continent américain.

Après avoir lu le remarquable ouvrage de M. Pierre-Georges Roy, nos amis d'Europe et d'Amérique n'auront qu'à venir en notre ville, à nos foyers, pour constater que Québec, au fond, n'a pas changé.

L.-A. TASCHEREAU

ARRIVÉE DE JACQUES CARTIER À STADACONA, D'APRÈS UNE PEINTURE CONSERVÉE À SAINT-MALO

L'ARRIVÉE DE CARTIER À STADACONA

DANS son premier voyage au Canada, en 1534, Jacques Cartier n'avait pas remonté plus haut que le havre de Blanc-Sablon, du côté nord. Il avait planté une croix sur la rive de la baie de Gaspé, du côté sud, le 13 juillet 1534.

Le 19 mai 1535, Cartier mettait de nouveau à la voile du port de Saint-Malo, pour le pays qu'il avait découvert. L'expédition comprenait trois navires, la *Grande Hermine*, de 120 tonneaux, la *Petite Hermine*, de 60 tonneaux, et l'*Émérillon*, de 40 tonneaux. Cartier avait avec lui cent dix hommes, à part les deux sauvages Taignoagny et Domagaya, qu'il avait pris à Gaspé au voyage précédent et qu'il avait promis de ramener au Canada.

La traversée de l'océan fut très orageuse, mais sans accident. Le 26 juillet 1535, soit un mois et quelques jours après leur départ, les vaisseaux se rencontrèrent au rendez-vous fixé, dans la baie des Châteaux.

Le 10 août, Cartier entrait dans une baie qu'il nomma baie de Saint-Laurent. C'est probablement la baie aujourd'hui connue sous le nom de port Sainte-Geneviève, sur la côte du Labrador. Cinq jours plus tard, les navires longeaient l'île d'Anticosti. Le 1er septembre, Cartier apercevait l'embouchure du Saguenay. Le 7 septembre, Cartier et tout son monde débarquaient à l'île aux Coudres où un des aumôniers de l'expédition célébrait la messe, la première dite dans notre pays. Enfin, le 8 septembre, Cartier reconnaissait l'île d'Orléans, qu'il nomma île de Bacchus. Il reçut, le lendemain, la visite de Donnacona, agouhanna ou seigneur du Canada.

Le 14 septembre 1535, la flottille entrait dans une petite rivière qui reçut le nom de Sainte-Croix, parce qu'on célébrait ce jour-là l'Exaltation de la Sainte Croix. C'est la rivière Saint-Charles.

"Auprès d'icelui lieu, dit Cartier, y a un peuple dont est seigneur le dit Donnacona, et y est sa demeurance qui se nomme Stadacona, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de voir et

bien fructiférante, pleine de fort beaux arbres de la nature et sorte de France, comme chênes, ormes, frênes, noyers, ifs, cèdres, vignes, aubépines, qui portent le fruit aussi gros que prunes de Damas et autres arbres, sous lesquels croit de aussi beau chanvre que celui de France qui vient sans semence ni labour."

Cartier, d'ordinaire si bon observateur, ne semble pas avoir été frappé par l'extraordinaire beauté du promontoire de Québec. Il ne fait aucune observation à ce sujet dans son *Récit*.

Peu de jours après son arrivée à Stadacona, Cartier décida de se rendre à Hochelaga (Montréal) dont Taignoagny et Domagaya lui avaient souvent parlé pendant la traversée de l'océan. Il fit ce voyage sur l'*Émérillon*.

Cartier revint à Stadacona le 11 octobre.

Dès le lendemain, il visitait la bourgade sauvage. La plupart de ses officiers et cinquante de ses hommes l'accompagnaient. La réception fut très cordiale. Le découvreur distribua aux hommes des couteaux et aux femmes et filles, des bagues d'étain. Ces menus objets furent reçus avec enthousiasme.

Donnacona admit Cartier dans sa propre cabane. Il lui montra les peaux de cinq têtes d'hommes attachés sur du bois "comme peau de parchemin" et il lui raconta que, deux années auparavant, une couple de cents des siens s'en allant faire la guerre à Hunguédo ou Gaspé avaient été attaqués traîtreusement, pendant la nuit, dans une île où ils s'étaient retirés, par des Sauvages nommés Toudamans. Tous avaient été tués à l'exception de cinq qui avaient réussi à prendre la fuite.

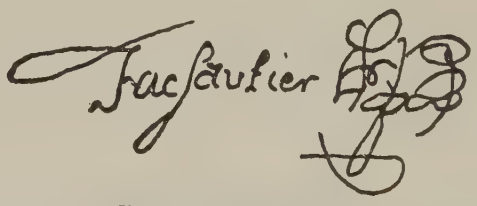

Signature de Jacques Cartier

L'HIVER DE 1535–1536 À STADACONA

PENDANT l'absence de Cartier à Hochelaga, les marins qui avaient été laissés à la garde de la *Grande Hermine* et de la *Petite Hermine*, craignant les attaques des Sauvages, avaient construit une palissade au moyen d'arbres équarris qu'ils avaient placés debout et solidement attachés les uns aux autres. On avait disposé tout autour de ces retranchements improvisés des pièces d'artillerie empruntées aux deux navires.

A son retour, Cartier, averti par un chef sauvage ami que Donnacona et les deux sauvages Taignoagny et Domagaya méditaient un mauvais coup contre lui, résolut de renforcer la palissade déjà construite. Il fit creuser de larges et profonds fossés et bâtit un véritable fort qui fut réuni à la terre ferme par un pont-levis. Jour et nuit, des sentinelles firent le guet à la porte de ce fort. Ces sentinelles étaient relevées au son des trompettes comme dans les citadelles.

Ces préparatifs de défense impressionnèrent tellement les Sauvages qu'ils résolurent de se tenir tranquilles. Ils poussèrent l'hypocrisie jusqu'à venir demander à Cartier les causes de son mécontentement contre eux.

Comme la mauvaise saison approchait rapidement, le capitaine malouin décida de passer l'hiver de 1535-1536 dans le fort qu'il venait de mettre à l'abri d'un coup de main.

L'hiver fut d'une rigueur exceptionnelle. Les Sauvages à peine vêtus, mais accoutumés au climat, ne semblaient pas s'apercevoir du froid. Cartier, dans son naïf langage, dit: "ils sont tant hommes, femmes qu'enfants plus durs que bestes au froid." Mais les Français souffrirent beaucoup à cause de leurs vêtements trop légers. De la mi-novembre 1535 à la mi-avril 1536, le vent souffla avec violence et le froid fut intense presque tout le temps. Les breuvages, très souvent, gelaient dans les tonneaux et les aliments n'étaient pas toujours à l'abri du froid. Une couche de glace de plus de quatre doigts d'épaisseur se forma contre le bordage des navires et y resta tout l'hiver.

Pour comble de malheur, le scorbut ou mal de terre se déclara parmi les Français. Presque tous en furent atteints et vingt-cinq en moururent. Au milieu de l'hiver, sur ses cent dix hommes d'équipage, Cartier en avait à peine trois ou quatre capables de travailler ou d'agir. Comme on ne laissait pas les Sauvages pénétrer à l'intérieur du fort, ceux-ci ne purent se rendre compte de la faiblesse des Français.

Le 3 mai 1536, fête de l'Invention de la Croix, Cartier fit planter au confluent de la rivière Lairet et de la rivière Saint-Charles, une croix de trente-cinq pieds de hauteur. Au-dessous du croisillon, un écusson aux armes de France portait en lettres attiques l'inscription: *Franciscus Primus, Dei Gratia Francorum Rex, regnat,* c'est-à-dire: François 1er, par la grâce de Dieu, roi des Français, règne. Les Sauvages assistèrent en grand nombre à cette fête qui les intéressa singulièrement.

Le 6 mai 1536, Cartier reprenait le chemin de la France avec deux de ses navires. Il laissait dans la rivière Saint-Charles la *Petite Hermine,* faute de bras pour la manœuvrer. Le 16 juillet 1536, Cartier et ses compagnons étaient de retour à Saint-Malo, après une absence de quatorze mois.

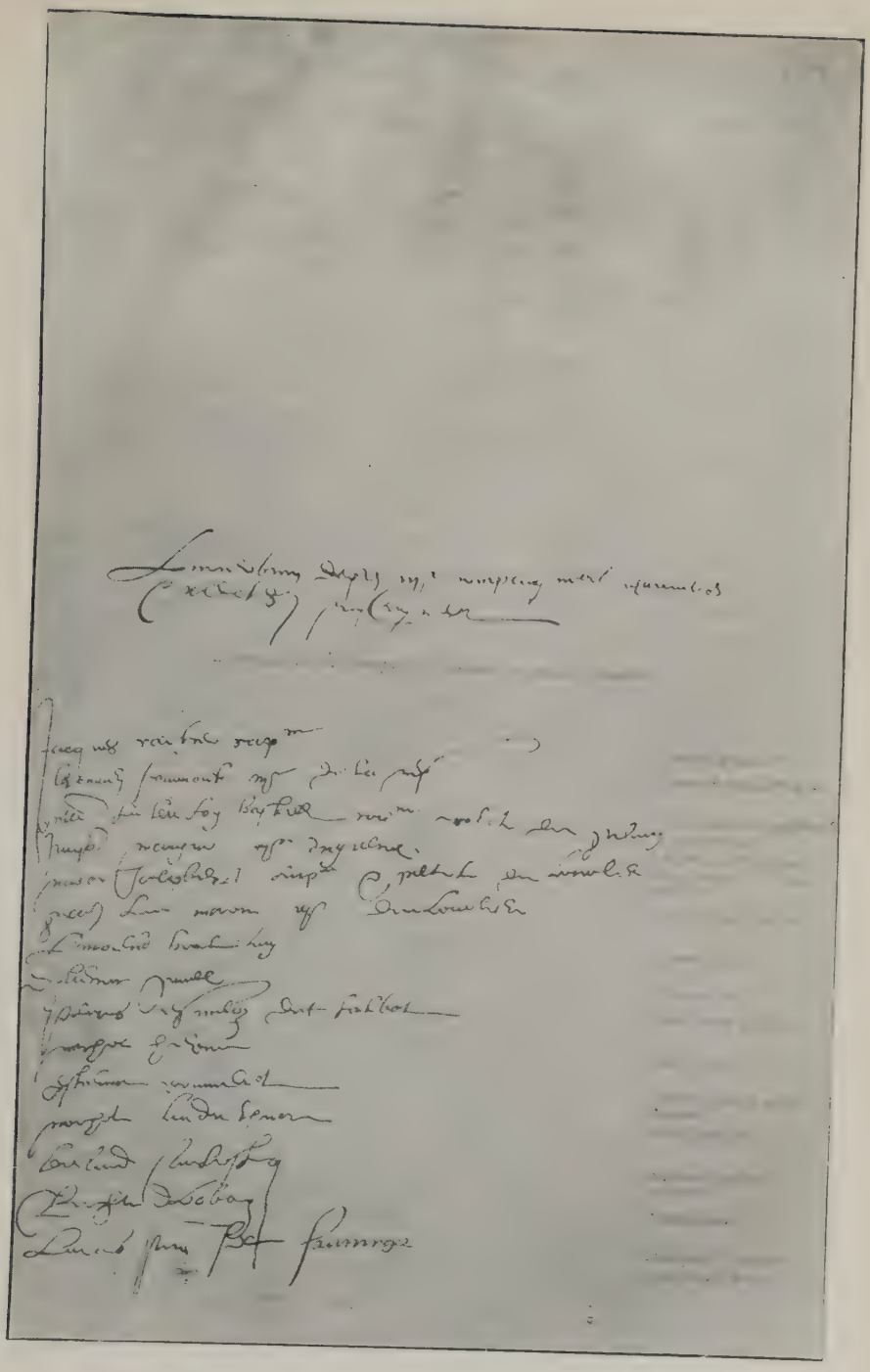

LISTE DES COMPAGNONS DE CARTIER EN 1535–1536

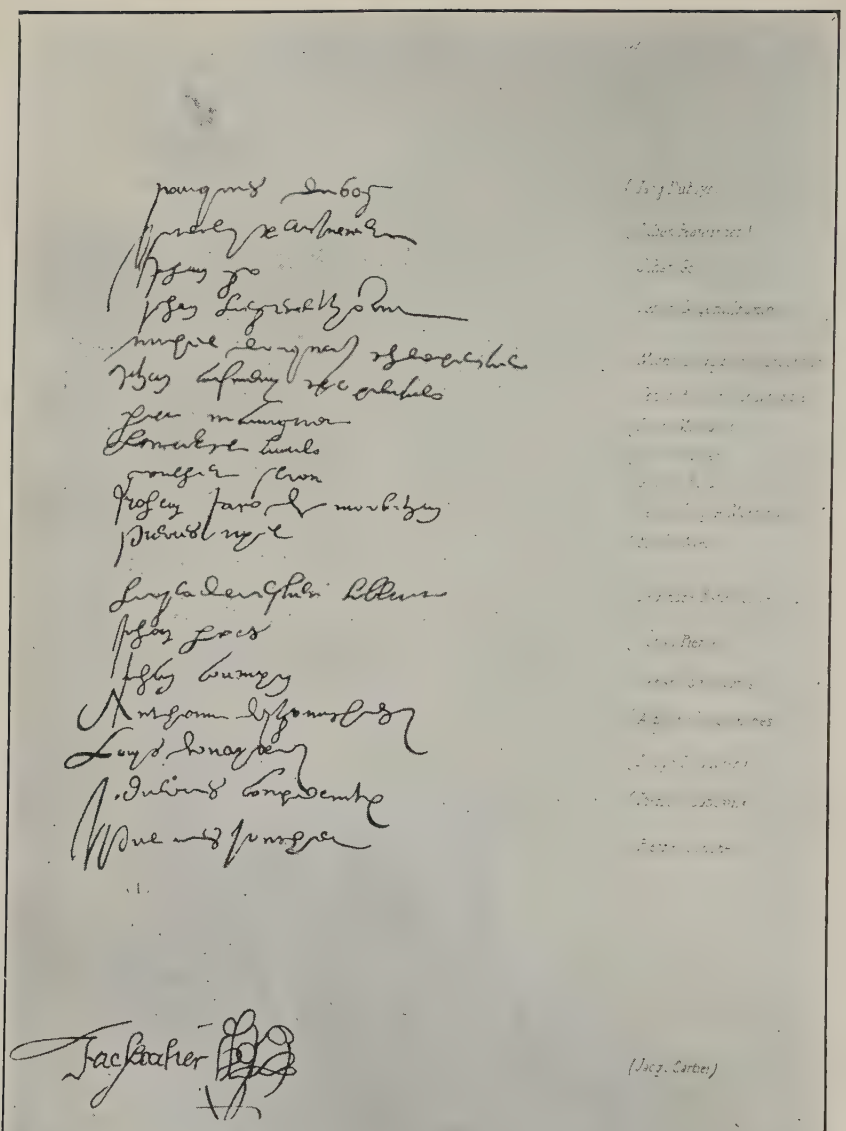

LES COMPAGNONS DE CARTIER EN 1535-1536

L'EFFECTIF des équipages de Cartier, à son voyage de 1535-1536, était de cent dix hommes.

Deux mois avant son départ pour le Canada, il faisait insérer au registre des délibérations des bourgeois de Saint-Malo la liste de ses mariniers. Cette liste comprenait soixante-quatorze noms:

1° Jacques Cartier
2° Thomas Fourmont
3° Guillaume Le Breton Bastille.
4° Jacques Maingard.
5° Macé Jalobert.
6° Guillaume Le Marié.
7° Laurent Boulain.
8° Estienne Nouel.
9° Pierre Esmery dit Talbot
10° Michel Hervé.
11° Estienne Pommerel.
12° Michel Audiepvre.
13° Briend Saubosq.
14° Richard Copbaz.
15° Lucas Saumur.
16° François Guitault.
17° Georget Mabille.
18° Guillaume Sequart.
19° Robin Le Tort.
20° Sanson Ripault.
21° François Guillot.
22° Guillaume Esnault.
23° Jehan Dabin.
24° Jehan Du Nort.
25° Julien Golet.
26° Thomas Boulain.
27° Michel Philipot.
28° Jehan Hamel.
29° Jehan Fleury.
30° Guillaume Guilbert.
31° Colas Barbé.
32° Lorens Gaillot.
33° Guillaume Bochier.
34° Michel Eon.
35° Jehan Anthoine.
36° Michel Maingard.
37° Jehan Maryen.
38° Bertrand April.
39° Gilles Ruffin.
40° Geoffroy Olivier.
41° Guillaume De Guernesé.
42° Eustache Grossin.
43° Guillaume Aliecte.
44° Jehan Davy.
45° Pierre Marquier.
46° Guillaume Le Gentilhomme
47° Raoullet Maingard.
48° François Duault.
49° Hervé Henry.
50° Yvon Le Gal.
51° Anthoine Aliecte.
52° Jehan Colas.
53° Jacques Prinsault.
54° Dom Guillaume Le Breton.
55° Dom Anthoine.
56° Philippe Thomas.
57° Jacques Du Boys.

58° Jullien Plancouet.
59° Jehan Go.
60° Jehan Le Gentilhomme.
61° Michel Donquan.
62° Jehan Aismery.
63° Perrot Maingard.
64° Lucas Clavier.
65° Goulhet Rioux.
66° Jehan Jac de Morbihan.
67° Pierre Nyel.
68° Le Gendre Estienne Le Blanc.
69° Jehan Pierres.
70° Jehan Coumyn.
71° Antoine Des Granges.
72° Louys Douayren.
73° Pierre Coupeaux.
74° Pierre Jonchée.

Il manque donc quarante-six noms à la liste officielle. Nous avons le droit de présumer que le 30 mars 1535, date de l'enregistrement de sa liste, Cartier n'avait pas encore recruté tout son monde.

Le récit de Cartier nous donne cinq noms qui ne sont pas sur la liste:

75° Claude de Pontbriand.
76° Charles de la Pommeraye.
77° Jehan Gouyon.
78° Jehan Poullet.
79° Philippe Rougemont.

Le Père Charlevoix en cite un autre:

80° De Goyelle.

Enfin, le docteur N.-E. Dionne en a retracé quatre autres:

81° Charles Guillot.
82° Jean Garnier de Chambeaux.
83° Garnier de Chambeaux.
84° Charles Gaillot.

Cette liste de quatre-vingt-quatre noms des braves marins qui prirent part au deuxième voyage de Cartier est, tout de même, précieuse, si l'on songe que nous ne connaissons pas le nom d'un seul compagnon de Cartier, lors de sa première expédition au Canada, et huit seulement pour son troisième voyage.

Sur les cent dix compagnons de Cartier en 1535-1536, vingt-cinq dorment, depuis près de quatre siècles, leur dernier sommeil dans la terre québecoise, attendant la grande résurrection. Où sont-ils ? Cartier ne dut pas les enterrer bien loin de son fort parce que ses mariniers, presque tous malades, étaient incapables d'un long effort, et aussi parce qu'il avait intérêt à cacher ces mortalités aux Sauvages de Stadacona qui le surveillaient. Ils sont donc quelque part près de l'ancien ruisseau Lairet, dans le populeux quartier Saint-Roch d'aujourd'hui.

LE SCORBUT OU MAL DE TERRE À STADACONA

CARTIER écrit dans la relation de son voyage de 1535-1536: "Au mois de décembre (1535), fûmes avertis que la mortalité s'était mise au peuple de Stadacona, tellement que déjà en étaient morts par leur confession plus de cinquante. A cause de quoi leur fîmes défenses de non venir à notre fort, ni entour nous. Mais nonobstant les avoir chassés, commença la mortalité autour nous d'une merveilleuse sorte, et la plus inconnue. Car les uns perdaient la soutenue, et leur devenaient les jambes grosses et enflées, et les nerfs retirés et noircis comme charbon, et aucunes toutes semées de gouttes de sang, comme pourpre. Puis montait la dite maladie aux hanches, cuisses, épaules, au bras et au col. Et à tous venait la bouche si infecte et pourrie par les gencives que toute la chair en tombait jusqu'à la racine des dents, lesquelles tombaient presque toutes."

Plus loin, Cartier, qui avait fait ouvrir le corps de Philippe Rougemont, un de ses compagnons, mort de cette maladie épidémique, dit:

"Et fut trouvé qu'il avait le cœur tout blanc et flétri, environné de plus d'un pot d'eau, rousse comme datte; le foie beau, mais avait le poumon tout noirci et mortifié, et s'était retiré tout son sang au-dessus du cœur: car, quand il fut ouvert, sortit au-dessus du cœur une grande abondance de sang noir et infect. Pareillement, avait la rate par devers l'échine un peu entamée, environ deux doigts, comme si elle eût été frottée sur une pierre rude."

Quelle est donc cette terrible maladie qui emporta vingt-cinq compagnons de Cartier, pendant l'hiver de 1535-1536?

Il est facile de reconnaître par les deux passages cités que ces pauvres diables souffraient du scorbut ou maladie de terre. Cette même affection fit mourir, plus tard, bon nombre des compagnons de Roberval, de M. de Monts, puis de Champlain.

Cartier appelle mal de terre la maladie qui lui enleva tant de compagnons utiles. La différence entre le scorbut de terre et le

scorbut de mer, dit le docteur Dionne, n'existe que dans les mots. La science a prouvé que l'une et l'autre affection ont les mêmes symptômes et les mêmes altérations organiques sous le scalpel.

Cartier découvrit assez curieusement un remède au scorbut. Il avait vu Domagaya très malade de cette maladie. Quelques jours plus tard, il vit le même Domagaya près du fort, en parfaite santé et ne portant aucune trace de son mal. Il lui demanda comment il s'était guéri. Domagaya lui indiqua les feuilles d'un arbre en lui disant que c'était le "singulier remède" pour cette maladie.

Cartier pila l'écorce et les feuilles de cet arbre que les Sauvages appelaient Annedda, puis fit bouillir cette préparation.

Les premiers malades qui burent ce breuvage furent presque aussitôt guéris. Ce qui fait dire à Cartier:

"Tellement que tel des compagnons qui avait la vérole puis cinq ou six ans auparavant la dite maladie, a été par la dite médecine curé nettement. Après ce avoir vu, y a une telle presse qu'on se voulait tuer sur la dite médecine à qui premier en aurait: de sorte qu'un arbre aussi gros et aussi grand que je vis jamais arbre, a été employé en moins de huit jours; lequel a fait telle opération, que si tous les médecins de Louvain et Montpellier y eussent été avec toutes les drogues d'Alexandrie, ils n'en eussent pas tant fait en un an que le dit arbre a fait en huit jours."

L'arbre connu sous le nom de Annedda par les Sauvages était tout simplement notre épinette blanche.

Source: *Revue Canadienne*, vol. XXV (1889), étude du docteur N.-E. Dionne sur le mal de terre.

Le ſeptieſme iour dudict moys iour noſtredame, apres auoir ouy la meſſe, nous partiſmes de ladicte yſle pour aller à mont ledict fleuue, & vinſmes à quatorze yſles qui eſtoiẽt diſtantes de ladicte yſle es couldres de ſept à huict lieues, qui eſt le commencement de la terre & prouince de Canada: deſquelles en y a vne grande qui a enuiron dix lieues de long & cinq de large, en laquelle y a gens demourrans qui font grand peſcherie de tous les poiſſons qui ſont dedans le dict fleuue ſelon leur ſaiſon. Nous eſtans poſez & a l'encre entre icelle grande yſle, & la terre du Nort, alaſmes à terre & portaſmes les deux ſauuaiges que auions prins le precedent voyage: Et trouuaſmes pluſieurs gens du pays, leſquelz commencerent à fuyr, & ne vouloient aprocher iuſques ad ce que noſdictz deux hõmes commencerẽt à parler, & leur dire qu'ilz eſtoient Taignoagny & dom Agaya. Et lors qu'ilz eurent congnoiſſance d'eulx commẽcerent a demener ioye danſans & faiſans pluſieurs cerimonies; & vindrẽt parler des principaulz à noz baſteaux, leſquelz nous apportoient force anguilles, & aultres poiſſons, avec deux ou trois charges de gros mil, qui eſt le pain de quoy ilz viuent en la dicte terre, & pluſieurs gros melons. Et icelle iournée vindrent à noz nauires pluſieurs barques du pays chargées de gens tant hommes que femmes pour veoir & faire chaire à nos dictz deux hommes, les quelz feurent tous bien receuz par noſtre cappitaine, qui les feſtoya de ce qu'il peuſt, & pour faire ſa cõgnoiſſance leur dõna aucuns petis preſens de peu de valleur. de quoy ſe contenterent fort.

UNE PAGE DU RÉCIT IMPRIMÉ DE CARTIER

VŒU DE CARTIER À NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR

Au plus fort de l'épidémie qui décima son monde au cours de l'hiver de 1535-1536, Cartier, dont la foi était si vive, se tourna vers la sainte Vierge.

Tout le monde se mit en prières. Une image de la sainte Vierge fut attachée à un arbre près du fort, à une distance d'un trait d'arc, et, le dimanche suivant, tous ceux qui étaient en état de marcher, sains et malades, allèrent en procession à cet oratoire, chantant les psaumes de la pénitence et les litanies de la sainte Vierge, et demandant à la mère de Dieu de prier son fils qu'il eût pitié d'eux.

"Après la messe dite et chantée devant la dite image, écrit Cartier, se fit le capitaine pèlerin à Notre-Dame, qui se fait de prier à Roquemadou, promettant y aller, si Dieu lui donnait grâce de retourner en France".

Quel est ce sanctuaire de Roquemadou dédié à la Vierge où Jacques Cartier promettait d'aller s'il retournait en France?

Le capitaine a voulu parler ici de Notre-Dame de Rocamadour, lieu de pèlerinage très en vogue de son temps.

Rocamadour est dans le département du Lot, ancienne province de Quercy. Ce pèlerinage remonte aux premiers jours de l'Église.

On connait le récit de saint Luc: "Zachée, parce qu'il était petit, ne pouvant voir Jésus au milieu de la foule, monta sur un sycomore. Jésus l'aperçut, et lui dit:—Zachée, descends vite, je viens loger chez toi. Zachée, tout joyeux, reçut le Sauveur dans sa maison, et lui donna la moitié de ses biens pour les distribuer aux pauvres."

D'après la tradition, Zachée, après la mort de sa femme, après bien des pérégrinations, se retira dans une profonde vallée du Quercy. Il y mena une vie d'ermite qui le fit surnommer l'*ami du rocher: rupis amator*. De là le nom populaire de Rocamadour, puis de Notre-Dame de Rocamadour. Parmi les pèlerins célèbres qui visitèrent ce lieu prédestiné on compte Roland, se

rendant à Roncevaux, saint Louis, Blanche de Castille, Robert d'Artois, Charles d'Anjou, Alphonse de Poitiers, Charles le Bel, Jean de Bohême, Louis XI, Henri II d'Angleterre, etc., etc.

Rocamadour était surtout populaire chez les marins, à cause de sa cloche qui faisait entendre un son prodigieux et surnaturel, quand la sainte Vierge donnait son assistance à quelque naufragé en danger de mort.

Rocamadour est assez éloigné de la Bretagne, où habitait Cartier, mais les marins bretons, ramenés au port ou sauvés d'un danger, ne manquaient jamais de s'y rendre. Souvent, un capitaine se rendait au sanctuaire privilégié avec tout son équipage.

Plus tard, les pieux Bretons, pour manifester leur dévotion séculaire à Notre-Dame de Rocamadour, lui élevèrent une chapelle sur les bords de l'océan, à quelques lieues de Brest. Elle existe encore et est connue sous le nom de Roche-Amadour.

"Cartier, dit M. J.-Edmond Roy, en invoquant la Vierge de Rocamadour, suivait l'exemple de tous les marins de son temps. Qui nous empêche de croire que la cloche miraculeuse du sanctuaire du Quercy sonna pendant l'hiver de 1535-1536, pour annoncer au monde que Marie venait pour la première fois de faire éclater sa puissance sur la terre lointaine du Canada?"

Cartier, homme de parole, ne manqua pas de se rendre à Notre-Dame de Rocamadour pour accomplir son vœu. Les archives du pèlerinage furent détruites pendant les guerres de religion. Nous n'avons donc aucun renseignement sur son pèlerinage à "Notre-Dame qui se fait de prier à Roquemadou."

Source: *Revue Canadienne*, vol. XXVI (1890), article de J.-Edmond Roy sur Notre-Dame de Rocamadour.

CARTIER AVAIT-IL DES PRÊTRES AVEC LUI ?

CARTIER avait-il des prêtres avec lui dans ses voyages au Canada, et particulièrement dans les séjours qu'il fit à Stadacona ou Québec ?

Nos historiens se sont partagés en deux camps: les uns veulent que Cartier ait eu des aumôniers à chacun de ses voyages, les autres prétendent, en apportant le texte même du capitaine malouin comme argument, qu'aucun prêtre ne fit le voyage du Canada avec lui.

Les *Récits* de Cartier, il faut l'avouer, sont assez obscurs sur ce point, mais les commentaires de M. Benjamin Sulte sur certaines phrases ne laissent pas de doute possible, il nous semble: Cartier s'était fait accompagner par des prêtres.

Nous citons M. Sulte:

" Deuxième voyage, 1535, dans le golfe, le 10 juin, à l'endroit appelé Brest ou Vieux-Fort, côte du Labrador, Cartier approche de la terre ferme. Voici son texte: "Le jour de Saint-Barnabé (11 juin) après avoir ouï la messe, nous tirâmes outre", c'est-à-dire qu'il continua sa route.

"Le dimanche suivant, il marque: "Fîmes dire la messe." S'il a fait dire la messe c'est qu'il y avait quelqu'un de propre à cette fonction. Pourquoi supposer que ce fut une simple lecture spirituelle faite par le capitaine ? "J'ai fait dire la messe." Il n'y a pas deux sens à ces paroles.

"Le 6 juillet, il note qu'il a entendu la messe; non pas qu'il ait fait des prières lui-même. C'est la messe.

"Le 7 septembre, à l'île aux Coudres, jour de Notre-Dame, "après avoir ouï la messe," il continua son voyage. C'est encore la messe.

"A Québec, au mois d'août 1535, Taignoagny interpelle Cartier lui demandant "s'il avait parlé (prié) à Jésus" et il (Cartier) répond que ses prêtres y avaient parlé. Est-ce assez clair ?

"Jusqu'ici Cartier entend la messe sans la dire, ou il ordonne la messe et y assiste, puis il parle des prêtres qui sont avec lui. C'est de plus en plus la messe.

"En décembre, le scorbut exerçait ses ravages parmi les marins. On fit une procession religieuse et ensuite Cartier "ordonna que le dimanche suivant l'on dirait la messe au dit lieu", c'est-à-dire l'endroit où la procession avait contre-marché. Le dimanche eut lieu cette messe et alors Cartier fit vœu d'un pèlerinage à Notre-Dame de Roquemadou.

"Va-t-on croire que le mot "messe" n'avait pas, pour les Malouins, la même signification qu'il a pour nous?

"Faut-il penser que, à défaut de prêtres, Cartier lisait ou récitait les prières et croyait bonnement que c'était la *messe*? Un protestant ne s'y tromperait pas.

"Quand le capitaine Cartier dit qu'il a entendu la messe, peut-on s'imaginer qu'il s'était entendu parler?

"S'il ordonne de célébrer la messe, concevez-vous qu'il s'adressait cet ordre à lui-même?

"Lorsqu'il écrit: "Je fis dire la messe", vous figurez-vous que c'était commander à quelqu'un de l'équipage de chanter des hymnes ou de lire l'évangile selon saint Jean?

"Et quand Taignoagny lui demande s'il a imploré le ciel par la prière, Cartier répond que les prêtres ont prié à sa place.

"Voilà donc les faits. Quiconque sait lire peut les comprendre".

En tout cas, nous ne connaissons pas les noms des aumôniers de Cartier, lors de son premier voyage. Dans la liste officielle des marins du voyage de 1535-1536, nous voyons les noms de dom Anthoine et de dom Guillaume Le Breton. Ces noms doivent être ceux des deux aumôniers de Cartier.

Sources: Le *Devoir*, de Montréal, 20 février 1914, article de Paul Hame; 25 février 1914, article de N.-E. Dionne; 26 février 1914, article de Montarville de la Bruère; 28 février 1914, article de l'abbé Chs-P. Beaubien; 12 mars 1914, article du R. P. Pacifique; 18 mars 1914, article de Benjamin Sulte; l'abbé H.-A. Scott. *Comptes rendus de la Société Royale du Canada*, 1922.

LA *PETITE HERMINE* DE JACQUES CARTIER

Au Musée municipal de Saint-Malo on conserve quelques débris d'un vieux navire sur lesquels on lit l'inscription: *A la mémoire de Jacques Cartier et des braves marins, ses compagnons.*

Débris du navire la Petite Hermine, de Saint-Malo, que Jacques Cartier fut contraint d'abandonner au Canada en avril 1536. La carcasse de ce navire, qui n'était que de 60 tonneaux, a été retrouvée après trois cents ans d'abandon; elle a été recouverte par un mètre 66 cent. de vase.

Souvenirs présentés par la Société Historique de Québec à la ville de Saint-Malo en 1843.

Quand Cartier retourna en France au printemps de 1536, il résolut d'abandonner la *Petite Hermine.* Il donne lui-même la raison de cet abandon dans son *Récit:* "Nous étions, dit-il, si affaiblis, tant de maladies que de nos gens morts, qu'il nous a fallu laisser un de nos navires au dit lieu de Sainte-Croix".

En 1843, on retrouvait près de l'embouchure du ruisseau Saint-Michel la carcasse d'un petit navire enfouie dans la vase. Les directeurs de la Société Littéraire et Historique de Québec se rendirent sur les lieux, et après avoir examiné la position du navire, les bois, la ferraille, le caractère des cailloux trouvés sur son fond et qui avaient dû servir de lest, ils en vinrent à la conclusion qu'ils avaient sous les yeux les débris de la *Petite Hermine* abandonnée par Cartier en 1536.

Plusieurs de ces débris furent envoyés au maire de Saint-Malo. Celui-ci, avant d'accepter ces glorieux fragments, nomma une commission d'experts pour décider s'ils avaient réellement appartenus à la *Petite Hermine.* Le 13 décembre 1843, les cinq membres de la commission, MM. Ch. Cunat, A. Depasse, Leguen-Lacroix, B. Michel et M. Gilbert, décidaient que les pièces qu'on leur avait remises avaient bien fait partie du petit navire de Cartier, et ils suggéraient à la ville de Saint-Malo d'assigner un local spécial pour les conserver. On les garde précieusement au

Musée municipal, depuis cette époque, et les habitants de Saint-Malo sont toujours heureux de les faire voir aux Canadiens qui visitent leur ville.

Les pièces conservées à Saint-Malo sont: 1° un boulon de l'étrave; 2° un morceau de fer; 3° un boulon de liaison; 4° une cadène; 5° un organeau à piston; 6° un manche d'une cuiller à pot; 7° un morceau de cheville; 8° un hameçon; 9° douze clous de vaigrage; 10° un morceau de gabord; 11° un genou en bois; 12° une varangue du milieu; 13° un bordage; 14° un morceau du gabord; 15° différentes pièces de bois; 16° un paquet de mousse pétrifiée; 17° pierres et galets.

Les débris du vieux navire trouvés dans le ruisseau Saint-Michel étaient-ils réellement des restes de la *Petite Hermine* de Jacques Cartier?

La plupart de nos historiens et archéologues canadiens sont d'opinion que Cartier laissa la *Petite Hermine* non dans le ruisseau Saint-Michel mais dans la rivière Lairet. Les Sauvages, après le départ de Cartier, auraient-ils pu conduire la *Petite Hermine* de la rivière Lairet au ruisseau Saint-Michel? Certainement non.

Dans son étude *La "Petite Hermine" de Jacques Cartier*, M. N.-E. Dionne, à l'aide du *Récit* du capitaine malouin, des *Relations des Jésuites*, des ouvrages du Frère Sagard, etc., a accumulé des preuves qu'il est difficile de détruire contre la théorie de la Commission de Saint-Malo qui décida, en 1843, que les débris du navire qu'on lui avait soumis appartenaient à la *Petite Hermine*.

Les archéologues de Saint-Malo agirent avec la meilleure foi du monde en rendant leur décision. Seulement, il nous parait qu'ils examinèrent trop les débris qu'ils avaient sous les yeux et pas assez les pages de l'histoire.

Source: N.-E. Dionne, *La "Petite-Hermine" de Jacques Cartier et diverses monographies historiques.*

LE SITE DU FORT DE JACQUES CARTIER

PEUT-ON retracer approximativement le site du fort élevé par les compagnons de Cartier, à l'automne de 1535?

Il est certain que ce fort fut élevé dans les environs des navires de Cartier, c'est-à-dire à l'embouchure du ruisseau Lairet, qui se jette dans la rivière Saint-Charles, du côté nord.

Le Frère Sagard dit dans son *Histoire du Canada:*

"Et en l'an de grâce 1627, les Récollets prêtèrent aux Jésuites une charpente pour être employée au bâtiment qu'ils avaient commencé au delà de la petite rivière (Saint-Charles), à sept ou huit cents pas de nous, en un lieu que l'on appelle communément le Fort-Jacques-Cartier."

Champlain, dans ses *Voyages*, est beaucoup plus explicite que Sagard.

"Plus proche du dit Québec, dit-il, y a une petite rivière (Saint-Charles) qui vient dedans les terres d'un lac (Saint-Charles), distant de notre habitation de six à sept lieues. Je tiens que dans cette rivière, qui est au nord et un quart du norouest de notre habitation, ce fut le lieu où Jacques Quartier hiverna, d'autant qu'il y a encore à une lieue dans la rivière des vestiges comme d'une cheminée, dont on a trouvé le fondement et apparence d'y avoir eu des fossés autour de leur logement, qui était petit. Nous trouvâmes aussi de grandes pièces de bois écarries, et quelques trois ou quatre balles de canon. Toutes ces choses montrent, évidemment, que ça été une habitation, laquelle a été fondée par des chrétiens: et ce qui me fait dire et croire que c'est Jacques Quartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucune ait hiverné ni bâti en ces lieux que le dit Jacques Quartier au temps de ces découvertures...."

Plus tard, Champlain, parlant du deuxième voyage de Cartier et de son établissement sur les bords de la rivière Saint-Charles, dit positivement que les Jésuites avaient leur résidence à l'endroit même où Cartier avait passé l'hiver de 1535-1536:

"Quartier ayant reconnu, selon son rapport, la difficulté de

pouvoir passer les sauts, et comme étant impossible, s'en retourna où étaient ses vaisseaux, où le temps et la saison le pressèrent de telle façon, qu'il fut contraint d'hiverner sur la rivière Sainte-Croix (Saint-Charles), en un endroit où maintenant les Pères Jésuites ont leur demeure, sur le bord d'une autre petite rivière qui se décharge dans celle de Sainte-Croix, appelée la rivière de Jacques Quartier, comme ses relations en font foi."

Du temps de Champlain, on le voit, le ruisseau Lairet était plutôt désigné sous le nom de rivière Jacques-Cartier. Le nom de Lairet prit bientôt le dessus et cette appellation s'est continuée jusqu'à nos jours.

Il n'y a donc pas de doute possible sur le site approximatif du fort de Jacques Cartier. Tous les auteurs modernes sont d'accord à le placer à l'embouchure du ruisseau Lairet.

Sagard ni Champlain ne nous disent sur quelle rive du ruisseau Lairet se trouvait le fort de Jacques Cartier.

Le commentateur de l'édition canadienne des *Voyages* de Cartier écrivait en 1843:

"On aperçoit encore aujourd'hui sur la rive gauche de la petite rivière Lairet, à l'endroit où elle tombe dans la rivière Saint-Charles, des traces visibles de larges fossés ou espèces de retranchements."

M. N.-E. Dionne, qui avait particulièrement étudié le *Récit* du séjour de Cartier à Québec en 1535-1536, sans faire entrer en ligne de compte les retranchements vus en 1843, est, cependant, fortement d'opinion que le fort de Jacques Cartier était situé sur la rive gauche du Lairet.

Source: N.-E. Dionne, *Jacques Cartier.*

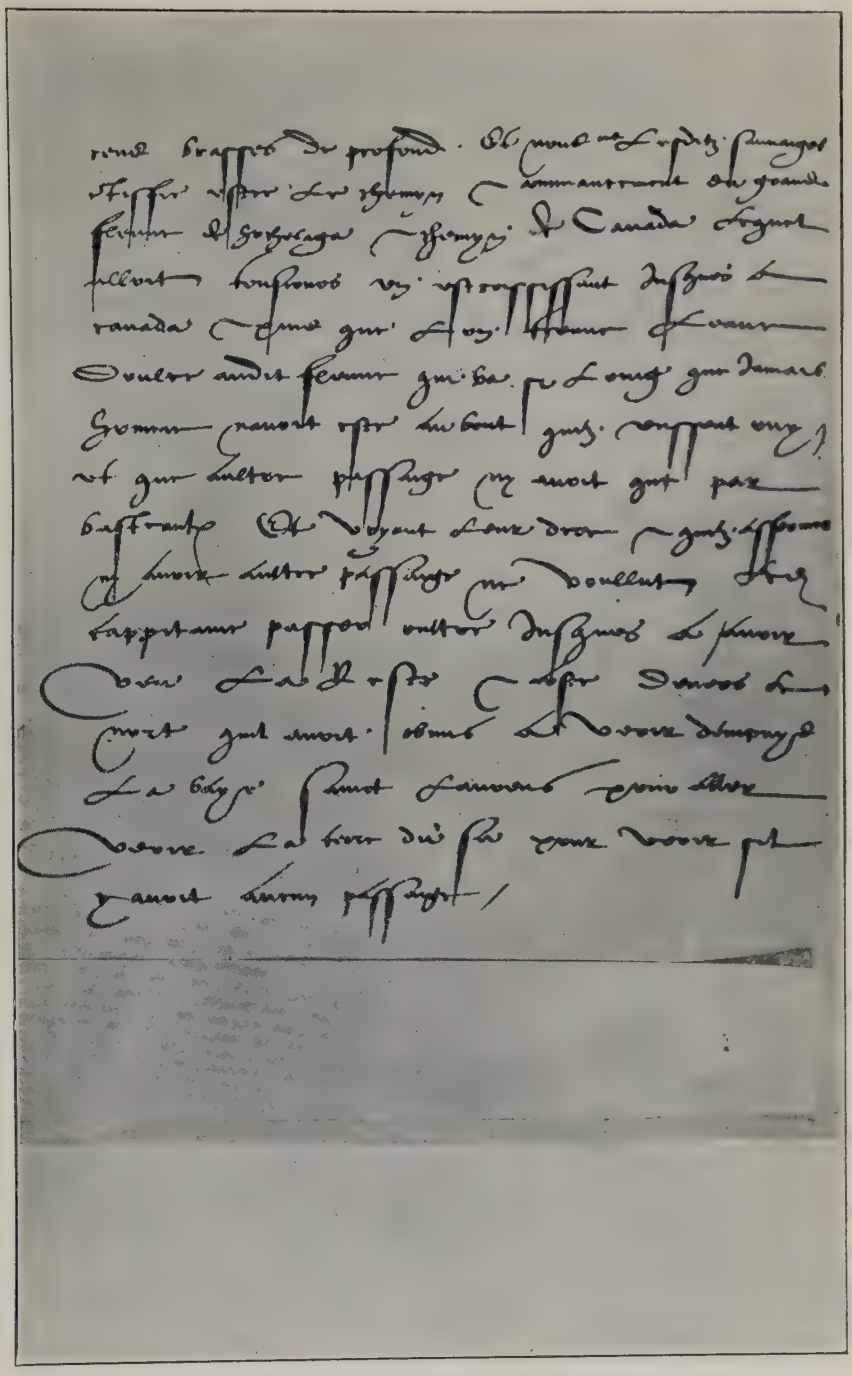

UNE PAGE DE LA RELATION MANUSCRITE DU VOYAGE DE JACQUES CARTIER AU CANADA

OÙ ÉTAIT STADACONA DANS LE QUÉBEC ACTUEL

DEMANDONS-NOUS d'abord ce que signifiait le mot Stadaconé ou Stadacona.

D'après Mgr Laflèche, le mot Stadacona (Statakwan) serait d'origine crise et signifierait l'*aile*.

Le Père Arnaud, oblat de Marie-Immaculée, très versé en langue montagnaise, donne l'origine suivante au mot Stadacona: "Stadacona, Statakostnen, Tatagushtnen, Statakona — endroit où l'on passe sur des morceaux de bois comme sur un pont. Probablement avant l'arrivée des Français, les Sauvages qui faisaient le trajet de Sillery à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, soit pour la chasse soit pour la pêche, pour passer le Cap-Blanc au pied duquel les eaux du fleuve venaient battre, étaient obligés de sauter sur des ramassis de bois de marée que les courants tenaient collés contre le cap; de là Stadacona."

Le Père Lacasse, également connaisseur en langues sauvages, confirme absolument l'opinion du Père Arnaud.

D'ailleurs, en étymologie sauvage, les théories ne sont jamais solidement établies, tant de caprices et de raisons président au choix des noms chez les Sauvages.

Et, maintenant, voici une question posée bien des fois, qui n'a jamais été résolue de façon péremptoire, et à laquelle nous ne prétendons pas donner une réponse certaine: où se trouvait, dans le territoire actuel de la cité de Québec, la bourgade de Stadacona, dont Cartier nous parle avec tant de complaisance dans son *Récit* de 1535?

Voyons le texte même de Cartier. Après avoir fait mention de l'extrémité est de l'île d'Orléans, il écrit:

"Et fit le dit capitaine apprêter ses barques pour passer outre, et aller avant le dit fleuve avec le flot, pour chercher havre et lieu de sauveté pour mettre les navires, et fûmes outre le dit fleuve environ dix lieues cotoyant la dite île. Et au bord d'icelle trouvâmes un affour d'eau fort beau et plaisant. Auquel lieu y a une petite rivière et havre de barre marinant de deux à trois brasses,

que trouvâmes lieu à nous propice pour mettre notre navire à sauveté. Nous nommâmes le dit lieu Sainte-Croix (aujourd'hui la rivière Saint-Charles), parce que le dit jour y arrivâmes."

Puis Cartier décrit ainsi Stadacona:

"Auprès d'icelui lieu (c'est-à-dire la rivière Sainte-Croix ou Saint-Charles) y a un peuple dont est seigneur le dit Donnacona et y est sa demeurance qui se nomme Stadacona, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de voir et bien fructiferente, pleine de fort beaux arbres de la nature et sorte de France. Comme chênes, ormes, frênes, noyers, ifs, cèdres, vignes, aubépines, qui portent le fruit aussi gros que prunes de Damas, et autres arbres: sous lesquels croît de aussi beau chanvre que celui de France, qui vient sans semence ni labour. Après avoir visité le dit lieu et trouvé être convenable, se retira le dit capitaine et les autres dedans les barques pour retourner ès navires."

C'est là, absolument, la seule indication de Cartier au sujet du site de la bourgade de Stadacona. Comme on le voit, il est assez difficile, avec un texte aussi vague, d'essayer même de placer une conjecture.

Cependant, M. l'abbé Ferland, dans ses *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, dit:

"Je suis porté à croire que le village de Stadacona était situé sur cette partie du coteau qui s'étend de la porte de la Canoterie à la côte d'Abraham."

Le savant abbé n'avait pourtant pas dû avoir d'autres sources d'informations que les lignes de Cartier que nous venons de citer.

LES HABITANTS DE STADACONA, ALGONQUINS OU HURONS?

Tous les auteurs s'accordent à dire que, au temps de Cartier, les Sauvages de Stadacona et d'Hochelaga parlaient le même dialecte et appartenaient à la même famille.

En 1861, en faisant des excavations à Montréal, près des rues Mansfield et Metcalfe, au-dessous de la rue Sherbrooke, on trouvait les restes d'un village et d'un cimetière sauvage. On sortit de terre plusieurs squelettes, des fragments de poterie, d'autres objets travaillés, des os d'animaux sauvages, etc., etc.

M. J.-W. Dawson, principal de l'université McGill, après avoir examiné ces squelettes et ces différents objets, en vint à la conclusion qu'ils appartenaient à l'époque de Cartier, et qu'ils prouvaient que les Sauvages établis à Hochelaga, en 1535, étaient de race algonquine.

Conséquemment, si les Sauvages d'Hochelaga et de Stadacona appartenaient à la même famille, nous devons accepter comme établi que les habitants de Québec au temps de Cartier étaient algonquins. M. l'abbé Ferland semble adopter la thèse de M. Dawson.

Toutefois, l'opinion de M. Dawson fut vivement combattue par le *Journal de l'Instruction Publique*. Son correspondant, Kondiaronk, probablement un ancien missionnaire chez les Hurons, tenta de prouver que les habitants de Stadacona, en 1535, appartenaient à la grande famille huronne ou iroquoise. Il concluait par les lignes suivantes:

"La nation qui avait ses cabanes, ou si l'on veut ses tentes, *tabernacula sua*, à Hochelaga et à Stadacona, n'était point algonquine, mais huronne ou iroquoise, plus probablement huronne. La douceur et le caractère en même temps rusé et soupçonneux des Sauvages de Cartier font croire qu'ils étaient ou des tribus hurones, ou de quelque nation très semblable aux Hurons par la langue et par les mœurs, qui auront été entièrement détruites par leurs féroces voisins, les Iroquois, ou repoussées dans l'ouest,

pendant l'intervalle presque séculaire, qui sépare le voyage de Cartier de celui de Champlain."

Dans son *Histoire de la colonie française en Canada*, M. l'abbé Faillon discute longuement le point en question: les Sauvages de Stadacona et d'Hochelaga étaient-ils des Algonquins ou des Hurons?

M. Faillon conclut que les Sauvages rencontrés par Cartier à Stadacona et à Hochelaga étaient de race huronne-iroquoise. Il s'appuie principalement sur la langue des habitants de Stadacona.

"A l'arrivée des Européens, dit-il, les deux langues mères qu'on parlait dans ces vastes territoires étaient la langue huronne et la langue algonquine. La langue huronne se divisait en autant de dialectes particuliers qu'il y avait de nations: ainsi les cinq nations que nous appelons iroquoises formaient autant de dialectes différents de cette langue. Et on ne peut douter que les Sauvages des bords du Saint-Laurent, que visita Cartier, ne parlassent quelque dialecte de la langue des Hurons. On sait que, dans son séjour en Canada, ce navigateur recueillit de la bouche des Sauvages les termes dont ils se servaient pour exprimer divers objets et en forma comme un vocabulaire. Tous ces mots, au nombre d'environ cent soixante, appartiennent à la langue huronne; du moins un certain nombre sont incontestablement les mêmes que ceux dont se servent encore aujourd'hui les Hurons-Iroquois pour désigner les mêmes objets... Nous devons donc conclure de là que les Sauvages interrogés par Cartier parlaient un idiome de la langue huronne... Si tous ces mots appartiennent à la langue huronne, il suit que les Sauvages de Stadacona et ceux des quatre habitations situées audessous de ce lieu dont Cartier fait mention, Ajoaste, Starnatam, Tailla, Satadin, appartenaient aussi à la nation huronne, non moins que ceux d'Hochelaga, de Tequenonday et d'Hochelay..."

Nous avouons qu'il est difficile de ne pas adopter la théorie de l'abbé Faillon.

Sources: *The Canadian Naturalist*, 1861, articles de J.-W. Dawson; *Journal de l'Instruction Publique*, 1861 et 1864; l'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada.*

LE CHEF DONNACONA EN FRANCE

Trois jours avant son départ pour la France, Cartier s'était emparé, par ruse, de Donnacona, grand chef de Stadacona, et de quelques autres Sauvages. Il voulait les amener avec lui en France. Donnacona avait raconté à Cartier des choses merveilleuses sur le Canada. Ainsi, d'après lui, le royaume du Saguenay contenait de l'or, des rubis et maintes autres richesses. Il y avait dans cette région des hommes blancs, comme en France, et habillés de draps de laine. Ailleurs, Donnacona prétendait avoir vu des hommes qui ne mangeaient pas, d'autres qui n'avaient qu'une jambe, etc., etc. Cartier voulait attirer l'attention du roi de France sur le Canada et il croyait, sans doute, que Donnacona intéresserait le monarque.

L'abbé Ferland blâme énergiquement Cartier d'avoir ainsi enlevé Donnacona et ses compagnons pour les amener en France.

" L'on ne saurait, dit-il, pallier l'injustice d'un tel procédé envers un vieillard inoffensif, qu'on arrachait à sa famille et à son pays, pour le transporter au-delà des mers et le jeter sur une terre étrangère. Quelque sauvage que fût sa patrie, elle ne pouvait manquer d'être chère à son cœur; elle avait nourri son enfance, elle renfermait les os de ses pères, elle avait été le témoin de toutes les peines et de toutes les joies de sa longue carrière."

Quoi qu'il en soit, Cartier présenta ses prisonniers au roi de France. François 1er, après les avoir fait interroger, ordonna de les placer en Bretagne afin de les instruire dans la religion catholique.

Au registre de l'état civil de Saint-Malo pour 1538 on trouve les actes de baptême de trois des prisonniers de Cartier:

" Ce jour Notre-Dame, 25e de mars, l'an mil cinq cens trente-huit, furent baptisez trois sauvages, hommes des parties de Canada printes au dit pais par honneste hôme Jacques Cartier, capitaine pour le Roy nostre sire, pour descouvrir les dites terres.

" Le premier fust nommé Charles par vénérable et discret maistre Deschamps Girault, doyen et chanoyne honoraire, par-

rain principal et petit parrain Monsieur le Lieutenant seigneur de la Verderye, et comère Catherine Desgranches.

" Le second Sauvage fust nommé Françoys, nom du Roy nostre sire, par honnête hôme Jacques Cartier, principal compère et petit compère maistre Pierre le Gobein, comère madame la lieutenant de la Verderye.

" Le tiers fut nommé... par Maistre Servan, Major du dit lieu, et petit compère Etienne Nouël—et la comère Maingart."

Les prisonniers de Cartier moururent dans peu d'années, à l'exception d'une petite fille, d'environ dix ans, qui put s'acclimater en France. Donnacona mourut au bout de quatre ou cinq ans, après avoir embrassé la foi catholique.

Lors du retour de Cartier au Canada, en 1541, les Sauvages de Stadacona n'eurent rien de plus pressé que de lui demander des nouvelles de Donnacona et de ses compagnons. Cartier leur apprit que Donnacona était mort, mais que les autres s'étaient mariés en France, vivaient comme des grands seigneurs et ne voulaient pas revenir dans leur pays. Ce mensonge fut accepté par les Sauvages. D'ailleurs, il y avait déjà cinq ans que leurs compatriotes étaient partis et, à part leurs parents, les Sauvages les avaient déjà oubliés!

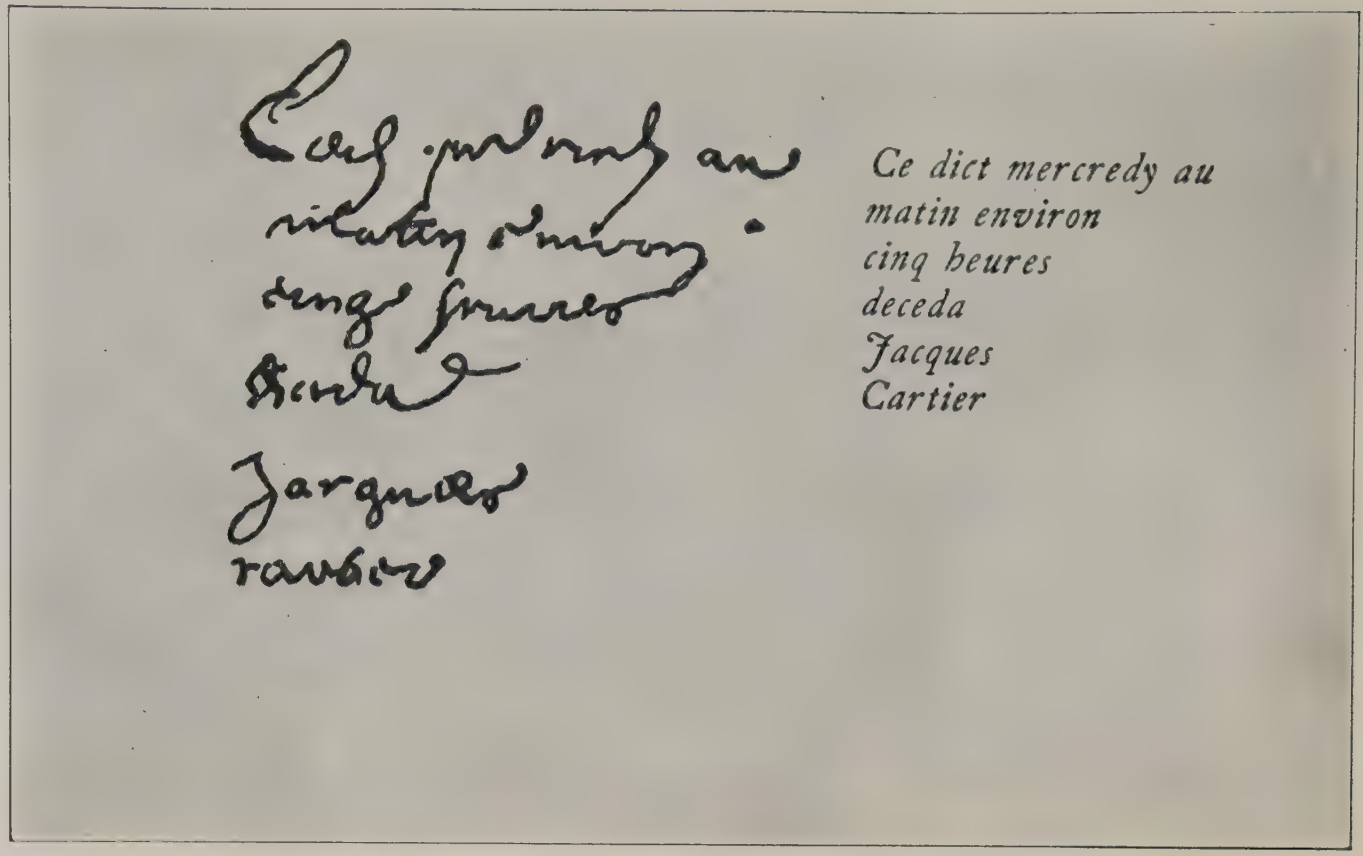

Ce dict mercredy au
matin environ
cinq heures
deceda
Jacques
Cartier

ACTE DE SÉPULTURE DE JACQUES CARTIER

CARTIER À CHARLESBOURG-ROYAL EN 1541-1542

CARTIER avait promis aux Sauvages de Stadacona de ramener leur chef Donnacona dans douze lunes, c'est-à-dire dans douze mois. La guerre entreprise par la France contre Charles-Quint empêcha Cartier de tenir sa promesse.

Enfin, en 1540, François 1er donnait à Cartier les moyens de revenir au Canada. François de la Roque, sieur de Roberval, devait accompagner le capitaine malouin, en qualité de lieutenant général du Roi. Comme Roberval ne se pressait pas de partir, Cartier obtint la permission de mettre à la voile. Cette fois, il avait cinq vaisseaux sous ses ordres.

C'est le 23 mai 1541, que l'expédition partit de Saint-Malo. La traversée fut assez pénible. Les cinq vaisseaux, dispersés par la tempête, ne se retrouvèrent qu'à Terre-Neuve.

Dès son arrivée à Stadacona, Cartier eut la visite des Sauvages qui furent très contents de le revoir.

Cartier, se méfiant des Sauvages, ne voulut pas hiverner dans la rivière Saint-Charles, comme en 1535-1536. "Le capitaine, dit-il, fut avec deux barques amont la rivière au delà de Canada et du port de Sainte-Croix, pour y voir un havre et une petite rivière qui est environ quatre lieues plus outre..... La dite rivière est petite et n'a pas plus de cinquante pas de largeur, et les navires tirant trois brasses d'eau peuvent y entrer de pleine mer, et à basse mer il ne se trouve qu'un chenal d'un pied ou environ".

Cette petite rivière que Cartier trouva si propice, c'est la rivière du Cap-Rouge et il décida d'y passer l'hiver.

Les Français élevèrent, sur le bord de la rivière, un petit fort qu'ils nommèrent Charlesbourg-Royal en l'honneur du duc d'Orléans, fils de François 1er. Pour plus de sûreté, on construisit un autre fort au sommet du chemin pratiqué dans le flanc du promontoire.

Au mois de septembre, comme Roberval n'arrivait pas, Cartier envoya deux de ses vaisseaux à sa rencontre. S'ils ne le

voyaient pas, ils avaient instruction de continuer leur route vers la France, afin de donner des nouvelles de l'expédition à la cour.

Cartier remonta ensuite le Saint-Laurent jusqu'au Saut Saint-Louis.

A son retour à Charlesbourg-Royal, Cartier apprit que les Sauvages n'apportaient plus de provisions au fort et que Stadacona était rempli d'étrangers. Ces mauvaises nouvelles l'engagèrent à redoubler ses précautions contre une attaque possible.

Durant l'hiver, des bandes de Sauvages rôdèrent, à peu près tout le temps, dans les environs des deux forts, mais comme les Français étaient toujours sur leurs gardes ils ne furent pas attaqués.

Dès le printemps, Cartier quitta Charlesbourg-Royal pour retourner en France. Il rencontra Roberval à Saint-Jean de Terre-Neuve, dans les premiers jours de juin. Roberval insista pour ramener Cartier à Stadacona, mais le capitaine malouin, qui savait que les provisions de l'expédition n'étaient pas assez abondantes pour nourrir tout le monde pendant un autre hiver, continua sa route vers la Bretagne. Il fut, certes, bien avisé.

JACQUES CARTIER, D'APRÈS LA PEINTURE DE RISS

LES PORTRAITS DE JACQUES CARTIER

Les portraits de Jacques Cartier qu'on nous donne dans les livres qui traitent de la vie du navigateur malouin ou de l'histoire du Canada, sont-ils authentiques?

En général, il faut se méfier des portraits des personnages qui vivaient il y a deux ou trois siècles. La peinture à peu près seule à cette époque reculée conservait les traits de ceux qui avaient joué un certain rôle. Les peintres n'étaient pas nombreux, et s'établissaient surtout près de la cour, afin de s'attirer les grâces des rois et des ministres. Jacques Cartier, dans les intervalles de ses explorations, vécut dans sa chère Bretagne. C'est là qu'il se retira une fois sa carrière de marin terminée.

Le portrait le plus connu de Cartier est la peinture à l'huile de Riss. Cette œuvre se trouve à l'hôtel de ville de Saint-Malo, la ville natale de Cartier.

Cartier est représenté en demi-grandeur, le bras gauche reposant sur le plat-bord de sa caravelle, la main soutenant le menton, la tête coiffée d'un bonnet breton capitonné, la robe flottante, serrée à la taille et ceinte d'une épée ou d'une rapière, le regard fixé attentivement sur l'immensité des mers inexplorées, la main droite appuyée sur la hanche.

Riss vécut plusieurs années après Cartier. Où s'était-il documenté pour nous donner les traits du découvreur du Canada? Nous n'avons aucune donnée là-dessus.

C'est le portrait de Riss que notre peintre canadien Hamel a reproduit, tout en donnant à la physionomie de son sujet des caractères quelque peu différents de son modèle. C'est le portrait de Hamel qu'on voit dans la plupart de nos livres, anglais ou français, qui traitent de l'histoire du Canada.

Dans l'édition de 1899 des *Pioneers of France in the New-World* de Francis Parkman on trouve une copie du portrait de Riss faite directement sur l'original conservé à Saint-Malo. On s'accorde à dire que c'est la copie la plus fidèle de l'œuvre de Riss.

Dans l'édition Tross de la *Relation originale du Voyage de*

246650

Jacques Cartier en Canada, en 1534, publiée à Paris, en 1867, on reproduit la tête de Cartier en médaillon sur la page titre. C'est une reproduction retouchée et peu réussie du portrait de Riss.

Dans le même ouvrage, dans la note sur le manoir de Jacques Cartier, on donne un autre portrait de Cartier. C'est le visage d'un homme d'une soixantaine d'années au moins. On dit que cette gravure se trouvait dans la section des estampes de la Bibliothèque Nationale, à Paris. On doute de l'authenticité de cette gravure.

Dans la carte de l'Amérique du Nord par Vallard, faite vers 1543, on représente le débarquement de Cartier et de son équipage parmi les sauvages de Gaspé. Cette carte a été reproduite dans l'ouvrage de M. J.-G. Kohl, *History of the Discovery of Maine*, publié en 1869. Mais il est évident que le portrait de Cartier ici est une œuvre d'imagination et n'a aucun caractère d'authenticité.

En somme, il n'est pas prouvé que les quelques portraits connus de Cartier soient authentiques. Toutefois, disons que le portrait de Cartier par Riss, reproduit par Hamel et popularisé par nos ouvrages canadiens, est généralement considéré comme authentique. Si cela peut nous consoler.....

Source: *Revue Canadienne*, nouvelle série, vol. V (1910), article de John-M. Clarke.

ROBERVAL À FRANCE-ROI EN 1542-1543

M. de Roberval qui devait faire le voyage du Canada en même temps que Cartier, en 1541, ne partit du port de La Rochelle que le 16 avril 1542. L'expédition comprenait trois grands navires le *Lèchefraye*, la *Valentine* et l'*Anne*, montés par deux cents personnes tant hommes que femmes. Quelques personnes de qualité accompagnaient Roberval. Nous connaissons les noms de MM. Senneterre, Lespinay, Guinecourt, Noire-Fontaine, Dieu-Lamont, Frotté, La Brosse, François de La Mire, La Salle, Royèse et Jean Alfonse, pilote.

Les vents furent si contraires aux vaisseaux qu'ils n'arrivèrent à Terre-Neuve que le 7 juin. Le lendemain, ils entrèrent dans le havre Saint-Jean où ils restèrent tout le mois de juin. C'est pendant le séjour de Roberval dans ce port que Cartier, retournant en France, le rejoignit. Le dernier jour de juin, les trois vaisseaux remirent à la voile pour se rendre à Québec.

Arrivé à Charlesbourg-Royal, où Cartier avait passé l'hiver de 1541-1542, Roberval trouva l'endroit si commode qu'il décida de s'y établir. Il substitua le nom de France-Roi à celui de Charlesbourg-Royal, puis il commença son établissement.

La relation du voyage de Roberval dit:

" Le général susdit, aussitôt son arrivée, fit bâtir un joli fort, proche et un peu à l'ouest du Canada (Québec), lequel était beau à voir et d'une grande force, sur une haute montagne, dans lequel il y avait deux corps de logis, une grosse tour et une autre de la longueur de quarante ou cinquante pieds, où il y avait diverses chambres, une salle, une cuisine, des chambres d'office, des celliers hauts et bas et proche d'iceux il y avait un four et des moulins, aussi un poële pour y chauffer les gens et un puits au devant de la maison.

La relation ajoute:

" Il y avait aussi au pied de la montagne un autre logement dont partie formait une tour à deux étages avec deux corps de logis où l'on gardait toutes les provisions et tout ce que nous

avions apporté, et près de cette tour il y a une autre petite rivière. Dans ces deux endroits, tant en bas qu'en haut, furent logés les gens du commun."

Au mois de septembre, M. de Roberval renvoya deux de ses navires en France, afin de donner des nouvelles de l'expédition à la cour et de rapporter des provisions.

Après le départ de ces deux navires, on fit l'examen des provisions et l'on trouva qu'elles seraient insuffisantes pour nourrir tout le monde, jusqu'au printemps suivant. On diminua donc les rations de manière que chaque troupe n'avait que deux pains pesant chacun une livre, et une demi-livre de bœuf. L'on mangeait du lard au dîner, avec une demi-livre de beurre et du bœuf au souper, avec environ deux poignées de fèves, sans beurre. Les Sauvages sauvèrent un peu la situation en apportant des aloses aux Français.

Au cours de l'hiver, le même mal qui avait fait perdre vingt-cinq hommes à Cartier vint attaquer les gens de M. de Roberval. Il en mourut environ cinquante du scorbut ou mal de terre.

La paix ne régnait pas toujours dans la colonie de M. de Roberval. Il fut obligé de faire *bonne justice*, selon l'expression de la relation. Michel Gaillon fut pendu pour cause de vol, Jean de Nantes fut mis aux fers et enfermé au cachot; d'autres furent pareillement mis aux fers pour divers délits, et plusieurs furent fouettés, tant hommes que femmes. "Au moyen de quoi, dit la relation, ils vécurent en paix et tranquillité."

Enfin, à la fin de l'été de 1543, Cartier, par ordre du roi, rapatriait la colonie mort-née de M. de Roberval. Le voyage d'aller et retour du brave malouin avait duré huit mois.

Sources: N.-E. Dionne, *Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval; Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542.*

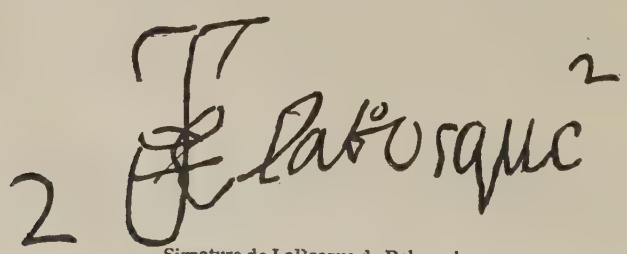

Signature de LaRocque de Roberval

LA COLONIE DE FRANCE-ROI ÉTAIT-ELLE COMPOSÉE DE CRIMINELS?

Il est certain qu'un bon nombre des compagnons de M. de Roberval à sa colonie de France-Roi en 1542-1543 étaient d'excellents Français, mais il est non moins certain qu'un pourcentage élevé de ses colons étaient des gibiers de potence. Ce sont probablement ceux-là que la relation de son expédition qualifie de *gens du commun.*

Ce fut le 15 janvier 1540 que François 1er confia à M. de Roberval la mission de fonder une colonie française sur les rives du Saint-Laurent.

Le 7 février 1540, des lettres patentes, datées de Fontainebleau, enjoignaient aux présidents et conseillers des parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Dijon, de fournir à Roberval des prisonniers pour ses équipages.

M. N.-E. Dionne nous donne à ce sujet des précisions qui éclairent d'un jour singulier la composition de l'expédition de M. de Roberval.

A la faveur de ses lettres-patentes du 7 février 1540, dit-il, Roberval chargea aussitôt son beau-frère Guillaume de Magdaillan, seigneur de Montataire, de se transporter à Paris et dans les autres villes où il avait la permission de recruter des prisonniers, et là de s'entendre avec eux au sujet de leur engagement. Il chargea également Paul d'Auxilhon, seigneur de Senneterre en la sénéchaussée de Carcassonne, d'en faire autant " dans les ressorts de la sénéchaussée de Carcassonne, Castres, justices et juridictions de Béziers; Narbonne, Alby, Lymous, Allais et pays de Sault." Et le vendredi, 11 mars, Roberval fit une troisième procuration, à Rouen, pour Alonce de Cyville, sieur de Saint-Martin-aux-Buneaux, lui donnant la charge d'enrôler des prisonniers dans le ressort du parlement de Rouen.

D'après ces trois procurations, tous les prisonniers devaient être rendus à Paris ou à Rouen avant le dernier jour de mars, ou à Saint-Malo, avant le 10 avril. Les choses marchèrent lentement,

car partout l'on s'opposa à livrer les prisonniers avant que les sentences prononcées contre eux eussent été confirmées.

A la date du 20 avril, Guillaume de Magdaillan déclarait n'avoir retiré de prison que le nommé Jehan Grevyn, condamné à être étranglé et pendu par le bailli d'Autun, et qu'il avait fallu réinterner, faute d'avoir satisfait à son naulage.

Si le recrutement de la colonie de M. de Roberval marcha lentement en 1540 et 1541, il alla un peu mieux en 1542 puisqu'à son départ pour le Canada il avait sous ses ordres deux cents personnes, tant hommes que femmes.

Nous pouvons parler très librement des criminels amenés au Canada par M. de Roberval puisque aucun d'eux ne se perpétua ici. Cinquante moururent du scorbut ou mal de terre pendant l'hiver de 1542-1543, huit se noyèrent et tous les autres furent ramenés en France par Jacques Cartier dans l'été de 1543.

M. l'abbé Scott écrit avec raison que pour l'honneur du pays en général et pour le nôtre en particulier, il faut applaudir à l'insuccès de l'entreprise de Roberval. Outre l'influence incontestable de l'atavisme, il ne serait flatteur pour personne de compter parmi ses ancêtres quelque personnage échappé à la potence.

Source: l'abbé H.-A. Scott, *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy.*

VUE D'UNE PARTIE DU CAP AUX DIAMANTS

LE CAP AUX DIAMANTS

On dit aujourd'hui le Cap Diamant mais les anciens auteurs se servent toujours de l'expression Cap aux Diamants.

Dans la relation du voyage de Roberval dans la Nouvelle-France, en 1542, publiée par Hakluyt, on lit:

"Le huit de ce mois (juin), nous entrâmes au havre de Saint-Jean, où nous trouvâmes dix-sept navires de pêcheurs. Durant notre long séjour en cet endroit, Jacques Cartier et sa compagnie venant du Canada où il avait été envoyé l'année d'auparavant avec cinq navires, arriva au même havre. Après avoir rendu ses devoirs à notre général, il lui dit qu'il avait apporté certains diamants et une quantité de mines d'or qu'il avait trouvée au pays. Le dimanche suivant, on fit l'essai de cette mine, et elle fut trouvée bonne."

La relation ne dit pas que Cartier avait trouvé ces diamants dans le promontoire de Québec, mais nous pouvons le présumer par ce qui arriva dans la suite.

" Il y a, dit Champlain, le long de la côte du dit Québec, des diamants dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon."

" C'est un lieu ainsi appelé de nos Français, lisons-nous dans la *Relation des Jésuites* de 1633, pour ce qu'on y trouve quantité de petits diamants assez beaux."

Il va sans dire que les diamants qu'on trouvait dans le cap en question n'avaient pas une grosse valeur.

Kalm nous en parle en véritable savant dans son *Voyage dans l'Amérique Septentrionale.*

" La montagne sur laquelle Québec est bâti, dit-il, et les collines qui bordent la rivière Saint-Laurent, sur une étendue de plusieurs milles des deux côtés de Québec, sont composées de schiste calcaire noir. A la profondeur d'une verge, la pierre est très compacte et sans crevasses, de sorte que l'on ne peut s'apercevoir, à première vue, que c'est une ardoise, les molécules en étant imperceptibles. Elle gît en couches qui varient de trois à quatre et jus-

qu'à vingt pouces et plus d'épaisseur. Dans les montagnes sur lesquelles Québec est assis, les couches ne sont pas disposées horizontalement, mais en pente avec tendance à se rapprocher de la ligne verticale, les surfaces de dessus pointant vers le nord-ouest, et celles de dessous vers le sud-est. On peut remarquer cette disposition dans les rues mêmes de la ville où, à tout moment, on est exposé à voir sa chaussure coupée par l'arête tranchante d'un de ces lits de pierre qui perce la croûte du sol. J'ai observé quelquefois l'inclination vers le nord mais avec tendance vers la ligne verticale et aussi, mais plus rarement, l'inclinaison horizontale. Les lits sont divisés par des crevasses étroites généralement remplies d'un gypse blanc fibreux qui se désagrège facilement avec un couteau lorsque la pierre est cassée de manière à le laisser découvert et alors il a l'apparence d'un mince feuillet blanc. Les crevasses larges sont remplies de cristaux de quartz transparent de différentes grandeurs. Une partie de la montagne en contient des quantités considérables d'où vient le nom de Cap aux Diamants donné à l'une de ses crêtes, celle qui s'élève au S. S. E. du Palais."

Le Cap aux Diamants, couronné de sa citadelle, domine la ville de Québec et tous ses alentours. Il s'avance dans le Saint-Laurent à une hauteur de 350 pieds et il borde le fleuve par un escarpement continu jusqu'au Cap Rouge.

Le Cap aux Diamants se présente dans presque toute sa longueur comme une muraille à pic; l'action de l'eau a fini par pratiquer dans ce mur apparemment inaccessible des crevasses qui avec le temps ont été transformées en sentiers puis en côtes plus ou moins abruptes.

Quebec.
Les chiffres montrent les brasses d'eau.
A Le lieu où l'habitation est baſtie (1).
B Terre deſrichée où l'on ſeme du bled & autres grains (2).
C Les ſardinages (3).
D Petit ruiſſeau qui vient de dedans des marefcages (4).
F Ruiſſeau des marais (6).
G Le lieu où l'on amaſſoit les herbages pour le beſtail que l'on y auoit mené (7).
H Le grand ſaut de Montmorency qui deſcend de plus de 25. braſſes de haut dans la riuiere (8).
I Bout de l'iſle d'Orleans.
L Pointe fort eſtroite (9) du coſté de
M
N La grande riuiere S. Laurens.
O Lac de la riuiere Iroquoiſe.
P Montagnes qui ſont dans les terres, bas que l'on nomme la nouuelle Biſquaye.
Q Lac du grand ſaut de Montmorency.
R Ruiſſeau de bouts (11).
S Ruiſſeau du Genure (12).
T Prairie qui ſont inondées des eaux chemains.
V Mont du Gr
haut de la riuiere.
X Ruiſſeau
toutes
Y Cach
a toutes les marees.
Z Mont du Gr
haut de la riuiere.

CARTE DE QUÉBEC, PAR CHAMPLAIN

STADACONA, DE CARTIER À CHAMPLAIN

QUE se passa-t-il sur le rocher de Québec pendant les soixante et quelques années qui s'écoulèrent entre le dernier voyage de Jacques Cartier et la fondation de la ville que Champlain venait asseoir sur le site de l'ancienne Stadacona ?

A cette question M. N.-E. Dionne fait une réponse qui nous semble très juste, dans son livre *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain.*

" Les rois de France, dit-il, portèrent peu d'intérêt à la Nouvelle-France. Celui qui le premier avait donné l'élan aux explorations françaises dans le nouveau monde, François 1er, était mort avant de voir la réalisation de ses projets de colonisation. Les guerres civiles du règne éphémère de François II, et surtout de celui de Charles IX, ne permettaient guère de songer au Canada. Les esprits étaient plutôt tournés vers la Floride. L'amiral Gaspard de Coligny espérait voir bientôt fleurir le calvinisme dans ces établissements lointains, tandis que pour Catherine de Médicis, mère du roi, c'était un excellent moyen de se débarrasser de gens remuants et détestables. Les troubles religieux sous Henri III et son successeur Henri IV, détournèrent l'attention de ces rois, tant qu'ils eurent à soutenir des guerres intestines, mais pas assez cependant pour ne pas accorder à des courtisans, plus ambitieux de s'enrichir que de fonder des colonies dans la France transatlantique, certains privilèges de traite et d'exploitations minières dans les contrées connues alors sous le nom de *terres neuves.*"

Puis, M. Dionne ajoute:

"Mais si la Nouvelle-France semblait presque complètement ignorée à la cour, il n'en était pas ainsi dans certaines provinces de France. Les pêcheurs et les négociants des côtes maritimes de la Normandie, de la Bretagne, de la Saintonge et de l'Aunis, entretenaient des relations constantes avec les naturels des terres neuves et du Canada. Ces terres nouvelles comprenaient l'île de Baccalaos, l'île des Bretons, le Labrador, et les rives septentrionales de la Grande-Baie de Canada. Il exista depuis Cartier un conti-

nuel va-et-vient auquel les Français prirent la plus large part, sans en excepter toutefois les Espagnols, les Portugais et les Anglais. Cette période n'appartient donc pas absolument au Canada seul, elle relève plutôt de la chronique de chacun des peuples européens qui, durant la dernière moitié du seizième siècle, ne firent qu'aborder à nos rivages, sans s'y arrêter autrement que pour des fins de traite et de pêche. C'est en vain que nous chercherions une sérieuse tentative de colonisation pendant les soixante années qui suivirent la dernière expédition du découvreur du Canada."

Et M. Dionne termine en écrivant:

"Il nous faut donc renoncer à prononcer le mot colonisation avant l'arrivée de Champlain à Québec. Ceux qui avant lui portèrent leurs pas sur nos terres inhospitalières, ne firent que préparer les voies au grand mouvement qui, malgré les lenteurs et les symptômes de faiblesse à son début, devait se répandre comme une traînée de poudre le long des deux rives du Saint-Laurent. Nous ne croyons pas cependant qu'il soit téméraire de dire que Jacques Cartier fut le seul vrai précurseur de Champlain, fondateur de la colonie française en Canada."

M. Dionne a raison. Entre Cartier et Champlain, Québec fut certainement visité par des navigateurs français et d'autres nations, mais ils n'y venaient que pour la traite. Aucun ne songea à y faire un établissement permanent.

Source: N.-E. Dionne, *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain.*

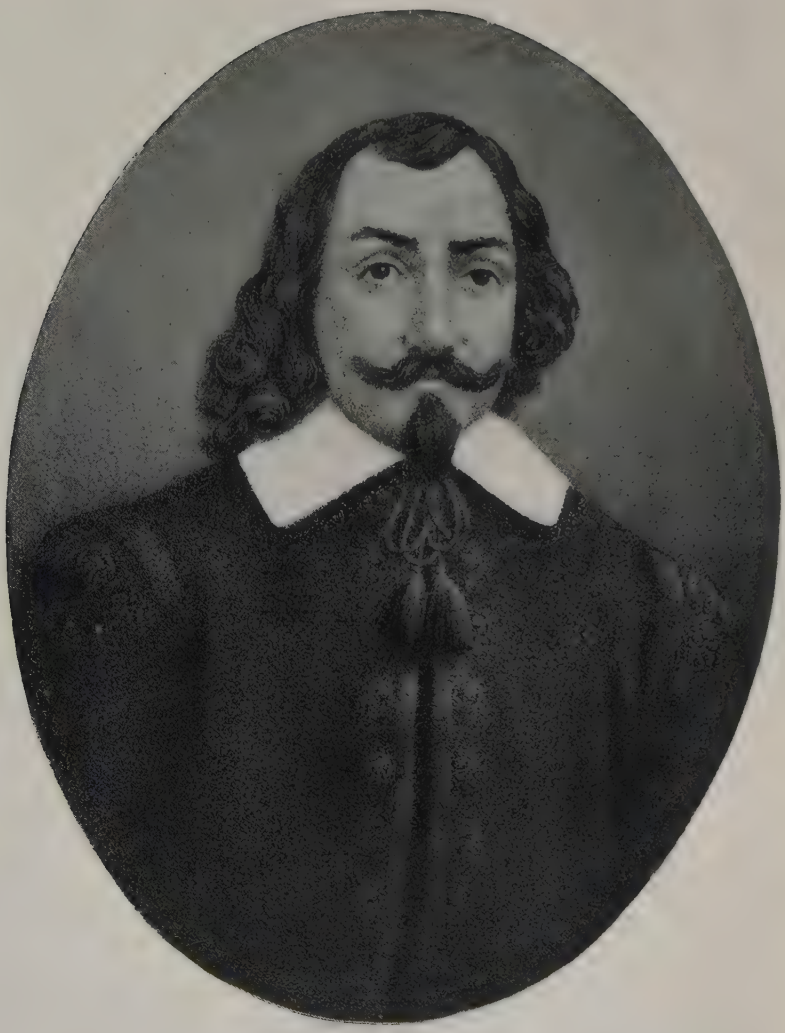

SAMUEL DE CHAMPLAIN, FONDATEUR DE QUÉBEC

CHAMPLAIN, AVANT LA FONDATION DE QUÉBEC

BROUAGE, en Saintonge, fut la petite patrie de Champlain. Il y naquit vers 1567. Brouage, si abandonné aujourd'hui, était à cette époque un des ports les plus fréquentés de la baie de Biscaye. Le père de Champlain était capitaine de vaisseau et un de ses oncles fut pilote général des armées navales du roi d'Espagne. "Dès mon bas âge, dit Champlain, l'art de la navigation m'a attiré à l'aimer, et m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan. Il m'a fait côtoyer une partie des terres de l'Amérique et principalement de la Nouvelle-France, où j'ai toujours eu désir de faire fleurir le lys avec l'unique religion catholique et romaine."

Jeune encore, Champlain avait obtenu le grade de capitaine dans la marine royale, mais la guerre civile le fit entrer dans l'armée de terre. Partisan de Henri IV, il servit en Bretagne sous les maréchaux d'Aumont et de Brissac en qualité de maréchal des logis. Une fois la Bretagne pacifiée, Henri IV récompensa Champlain en l'appelant à la cour et en lui donnant une pension.

Par le traité de Vervins, les Espagnols devaient évacuer la place forte de Blavet, en Bretagne. C'est l'oncle de Champlain qui devait ramener en Espagne la garnison de Blavet. Champlain fit le voyage avec son oncle. Celui-ci fut si satisfait de ses services que, rendu à Cadix et incapable d'accompagner la flotte espagnole qui partait pour les Indes Occidentales, il lui confia le commandement de son propre vaisseau, le *Saint-Julien*.

Le voyage dura deux ans et quelques mois. Champlain visita les Antilles et une partie du Mexique. Il se rendit jusqu'à l'isthme de Panama. La relation qu'il fit de ce voyage augmenta sa réputation. Henri IV, qui la lut avec grand plaisir, récompensa l'auteur en lui donnant le titre de géographe du roi.

"Dans ce récit de voyage, dit M. l'abbé H.-R. Casgrain, Champlain se montre ce qu'il a été plus tard dans toutes ses expéditions, observateur attentif, perspicace, à qui rien n'échappe, appréciateur judicieux, esprit pénétrant, narrateur clair et cons-

ciencieux. Champlain raconte ce qu'il a vu et ce qu'il a ouï dire comme les hommes de son siècle. Comme Jacques Cartier, il a un reste de tendances au récit merveilleux. Dans une de ses aquarelles, il peint un oiseau sans pattes, dans une autre, un caméléon qui en a deux, dans un troisième, un dragon qui hantait certaine région du Mexique et qui avait la tête approchant de celle d'un aigle, les ailes comme une chauve-souris, le corps comme un lézard et la queue cailleuse."

"Champlain, dit encore M. l'abbé Casgrain, est un héros à la façon des croisés, avec leur foi ardente, leur vaillance, leur dévouement à l'Église. Il rappelle la chevalerie par son amour des aventures et par la tournure enthousiaste de son esprit. D'un autre côté, Champlain devançait son siècle par ses idées de progrès, par les grandes choses dont il prévoyait l'accomplissement. En passant par l'isthme de Panama, il a prévu son percement, plus de deux siècles et demi avant qu'on en ait tenté l'essai.

"Ainsi, dit-il, l'on accourcirait le chemin de plus de quinze cents lieues, et depuis Panama jusques au détroit de Magellan ce serait une autre île, de sorte que toute l'Amérique serait en deux îles."

Champlain, au retour de sa longue croisière, vécut quelque temps à la cour. Mais le voisinage des courtisans et des antichambres ne lui allait pas. Il regrettait l'air de la mer. La Providence le mit bientôt sur la voie où il devait s'illustrer.

Source: l'abbé H.-R. Casgrain, *Champlain, sa vie et son caractère.*

SCEAU DU SEIGNEUR WALTER DE LA POLE, D'APRÈS HAWKINS

L'ORIGINE DU NOM QUÉBEC

Le premier qui fasse mention du nom Québec est Champlain dans son ouvrage *Des Sauvages ou Voyage de Samuel Champlain, de Brouage, fait en la France Nouvelle l'an mil six cent trois:*

"Nous vinsmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de la dite rivière de Canada, qui a quelques trois cents pas de large."

L'origine du mot Québec a exercé l'ingénuité des historiens et des linguistes.

Hawkins, dans son *Picturesque Quebec*, reproduit du *Edmondstone's Heraldry*, le sceau de Walter de la Pole, en date de 1420, dans lequel on voit que le comte de la Pole était comte de Québec. Le sceau en question, croyons-nous, a été imparfaitement reproduit. Walter de la Pole était comte de Briquebec et non de Québec.

Le sieur de la Potherie, dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, écrit:

"Nous n'avons point de connaissance de l'étymologie de Québec. Les sauvages qui y habitaient lorsque les Français vinrent s'y établir, l'appelaient Stadaka. On tient que les Normands qui étaient avec Jacques Cartier à sa première découverte de la Nouvelle-France apercevant au bout de l'île d'Orléans, dans le sud-ouest, un cap fort élevé qui avançait dans le fleuve s'écrièrent: "Quel bec, et qu'à la suite du temps le nom de Québec lui est resté."

M. l'abbé Laverdière fait les réflexions suivantes sur le passage de Champlain cité plus haut: "Nous vinsmes mouiller l'ancre à Québec....."

"C'est ici la première fois que l'on rencontre le nom de Québec pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des Sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur l'*aile* que forme la pointe du Cap

au Diamant; or, suivant Mgr Laflèche, "Stadaconé" dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *aile*, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne. Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification ("ils appellent une ville *Canada*") semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les Sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit, rétrécissement*, et même quelque chose de plus expressif, *c'est bouché*. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les Sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot Kébec pour signifier un lieu où l'*eau se rétrécit ou se referme*. Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, *quel bec!* c'est-à-dire *quel cap!* ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ces suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage."

Ailleurs, l'abbé Laverdière dit encore:

"Par ces mots "ainsi appelé des Sauvages," l'auteur (Champlain) veut dire, suivant nous, que le mot Québec est sauvage, et c'est ainsi que Lescarbot l'a compris. Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot *Kebec* ou *Kepac* signifie rétrécissement. Cette pointe de Québec où est maintenant l'église de la basse ville, n'est presque plus reconnaissable par suite de la disparition du Cul-de-Sac, à la place duquel on a fait le marché Champlain."

Sources: *Œuvres de Champlain* publiées par l'abbé Laverdière; *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIX (1913).

CHAMPLAIN À QUÉBEC EN 1603

APRÈS son retour des Indes Occidentales, où il avait été près de deux ans et demi, Champlain allait voir de fois à autre le commandeur de Chastes. Celui-ci lui demanda s'il aurait pour agréable de faire le voyage de Canada "pour voir le pays et ce que les entrepreneurs y feraient." Henri IV avait accordé une pension à Champlain et l'avait nommé son géographe. Celui-ci ne voulut pas partir sans l'assentiment du roi.

M. de Chastes obtint facilement la permission royale et M. de Gelvre, secrétaire des commandements de Sa Majesté, lui expédia une lettre d'autorisation "avec lettre adressante à Pontgravé, pour que celui-ci le reçût en son vaisseau, lui fit voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise."

Champlain s'embarqua dans la *Bonne Renommée*, vaisseau de Pontgravé, le 15 avril 1603. La flotte, composée de moyennes barques, jaugeant de douze à quinze tonneaux, fit voile de Honfleur.

Le 2 mai on prit connaissance du Grand Banc. On vit ensuite le cap de Sainte-Marie, les îles Saint-Pierre, le cap de Raye, les îles Saint-Paul et le cap Saint-Laurent. Le 20 mai, l'île d'Anticosti fut signalée, et la flottille, contournant la pointe méridionale de cette île, longea la côte de Gaspé et la rive sud du Saint-Laurent jusqu'au Bic, d'où elle traversa au nord à Tadoussac. Là, on séjourna du 26 mai au 18 juin. Champlain en profita pour remonter le cours de la rivière Saguenay. A Tadoussac, le capitaine malouin et le sieur de Pontgravé rencontrèrent un fort parti de Sauvages. Champlain donne dans ses *Voyages* des détails intéressants sur les mœurs et les coutumes de ces Sauvages.

La flottille continua ensuite à remonter le Saint-Laurent afin de se rendre au Saut Saint-Louis. On reconnut l'île aux Lièvres, l'île aux Coudres, la petite rivière Saint-François, puis les chaloupes longèrent la rive sud de l'île d'Orléans et vinrentmouiller à Québec qui "est un détroit de la rivière de Canada, qui a quelque trois cents pas de large."

" Il y a à ce détroit, dit Champlain, du côté du nord, une montagne assez haute, qui va en abaissant des deux côtés, tout le reste est pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chênes, cyprès, boulles, sapins et trembles et autres arbres fruitiers sauvages et vignes; qui fait à mon opinion, si elles étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres. Il y a le long de la côte du dit Québec des diamants dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon."

C'est là tout ce que Champlain dit de Québec à son voyage de 1603. Pontgravé, Champlain et leurs compagnons n'y firent que s'arrêter. Le but de leur voyage était d'atteindre le Saut Saint-Louis. Champlain ne se doutait guère en 1603 que, cinq ans plus tard, il viendrait jeter les fondements d'une ville en cet endroit.

On continua donc à remonter le Saint-Laurent. Le 3 juillet, on arrivait enfin au Saut Saint-Louis. "Je vous assure, dit Champlain, que jamais je ne vis un torrent d'eau déborder avec une telle impétuosité comme il fait, bien qu'il ne soit pas beaucoup haut, n'étant en d'aucuns lieux que d'une brasse ou de deux, et au plus de trois. . ."

Les Français repartirent le 4 juillet du Saut Saint-Louis. Le 8 du même mois, ils repassaient devant Québec sans y arrêter, et le 11 ils étaient de retour à Tadoussac.

Le voyage de retour dura vingt-sept jours et en arrivant à Honfleur, Champlain apprit la mort de son ami et bienfaiteur, le commandeur de Chastes.

Champlain, toutefois, obtint une entrevue de Henri IV et lui montra la carte qu'il avait dressée des pays visités de même que la relation de son voyage. Le roi lui promit de s'intéresser à ses futures entreprises.

Sources: Champlain, *Voyages:* N.-E. Dionne, *Samuel Champlain.*

LA FONDATION DE QUÉBEC

M. de Monts, qui avait mis tant d'espoirs sur l'Acadie, ayant perdu son privilège en 1607, se tourna vers le Canada.

Son désir était d'agrandir les possessions françaises et de pénétrer, par le Saint-Laurent, jusqu'à l'océan Pacifique et de là atteindre la Chine. Ce rêve n'était pas une utopie puisqu'il a été réalisé de nos jours.

M. de Monts obtint du roi le renouvellement de son privilège pour une année. Il arma ensuite deux vaisseaux, l'un commandé par Pontgravé devait faire la traite à Tadoussac, l'autre, sous les ordres de Champlain, devait transporter les colons chargés de commencer un établissement sur le Saint-Laurent.

Le *Don de Dieu* partit de Honfleur le 13 avril 1608. Champlain avait sous ses ordres une trentaine d'hommes. Parmi ceux-ci se trouvaient Nicolas Marsollet, Étienne Brûlé, le chirurgien Bonnerme, Jean Duval, Antoine Natel et un nommé La Taille. Ce sont là les seuls compagnons de Champlain dont les noms ont été conservés.

Champlain s'arrêta quelques jours à Tadoussac où il rencontra Pontgravé, parti de France avant lui.

Le 3 juillet 1608, Champlain arrivait à Québec. " Il débarqua, dit M. Garneau, sur la petite pointe de terre qu'occupe aujourd'hui la basse ville. Il la fit défricher et y fit élever d'abord quelques cabanes. La nature semblait avoir formé le plateau que baignent le fleuve Saint-Laurent, la rivière du Cap-Rouge et la rivière Saint-Charles, pour être le berceau de la colonie, et plus tard le siège d'un empire. Champlain y fixa son établissement. Il mit tout son monde à l'œuvre. Les uns élevèrent une habitation spacieuse et fortifiée, les autres défrichèrent la terre et exécutèrent d'autres travaux plus ou moins indispensables. Le mouvement et le bruit remplacèrent le silence qui avait régné jusque-là sur cette rive déserte et solitaire, et annoncèrent aux Sauvages l'activité européenne et la naissance d'une ville qui

allait devenir bientôt l'une des plus fameuses du nouveau monde."

Au mois de septembre, Pontgravé, qui s'était tenu à Tadoussac tout l'été, partit pour la France, laissant Champlain amplement muni de provisions pour son hivernement.

Le premier hiver passé à Québec par Champlain et ses compagnons fut plutôt triste. Ils eurent à lutter contre le scorbut et la dysenterie. Le serrurier Natel mourut de la dysenterie à la fin de novembre. Cinq autres succombèrent à la même maladie au cours de l'hiver. Le scorbut fit encore plus de ravages que la dysenterie. Des dix-huit compagnons de Champlain atteints de cette maladie, dix en moururent. Pour comble de malheur, le chirurgien Bonnerme fut aussi emporté par la maladie. Au printemps, il ne restait plus que huit hommes à Champlain et encore étaient-ils tous malades.

Le printemps fut salué avec joie par les survivants de la petite colonie. Le 5 juin 1609, le sieur des Marets arrivait à Québec et informait Champlain que Pontgravé était de retour à Tadoussac depuis le 28 mai. Champlain courut à Tadoussac où il trouva une lettre de M. de Monts qui lui enjoignait de passer en France pour lui rendre compte de ses découvertes.

Après s'être rendu au pays des Iroquois avec vingt hommes fournis par Pontgravé et un nombreux parti de Montagnais, Champlain revint à Québec et s'embarqua pour la France avec Pontgravé le 5 septembre 1609. Il laissait le commandement de Québec au capitaine Pierre de Chauvin, de Dieppe, " honnête homme," dit-il. Chauvin avait quinze hommes sous ses ordres.

Sources: F.-X. Garneau, *Histoire du Canada;* Champlain, *Voyages;* N.-E. Dionne, *Samuel Champlain.*

POURQUOI CHAMPLAIN S'ÉTABLIT À QUÉBEC

"Vous le savez, les hommes de France qui, les premiers, pénétrèrent dans le Saint-Laurent y furent attirés par la pêche et surtout par le désir d'y faire le commerce des fourrures. Champlain entra dans le Saint-Laurent avec l'intention de fonder une nation dans laquelle seraient perpétuées la langue, la religion et la civilisation de la France. C'est là la mission qu'il se donna et la mission qu'il remplit.

"Il choisit le site de Québec et le choisit avec connaissance de cause. Il était décidé, comme il le dit lui-même, "de s'aller loger dans le fleuve Saint-Laurent," parce que là plus que partout ailleurs, le commerce, le négoce et le trafic pouvaient se faire, montrant par là qu'il avait parfaitement reconnu l'importance commerciale de la route du Saint-Laurent. Il s'y décida aussi, parce que là plus qu'ailleurs la colonie pouvait être défendue et protégée, montrant par là qu'il avait parfaitement compris l'importance stratégique du Saint-Laurent. Il s'y décida enfin, parce qu'il espérait, en pénétrant toujours plus vers l'ouest, dans cette grande artère ouverte à travers le continent, qu'il finirait par tomber dans cette mer de l'ouest, qui attirait tous les explorateurs du seizième siècle, et par laquelle ils espéraient arriver à Cipangu et au Cathay, ces pays merveilleux qui alors éveillaient toutes les curiosités des explorateurs. Il s'y décida parce qu'il savait qu'il y avait là de la place pour une grande nation agricole, et, enfin, par l'attirance que la forte nature de ce pays exerçait sur sa propre nature.

"Je n'ai pas besoin de vous le dire, c'est un fait dont notre fierté s'honore, si Champlain choisit cet endroit pour y fonder la Nouvelle-France, son choix ne fut pas le résultat du hasard. Il connaissait le continent, il en avait déjà parcouru tout le littoral depuis les plaines ensoleillées du Mexique jusqu'à la baie de Fundy, jusqu'à cette vallée de Port-Royal, où, de nos jours, suivant l'expression pittoresque de Joseph Howe, "le voyageur

peut marcher toute une journée sous l'ombrage embaumé des pommiers en fleurs."

"Il choisit ce pays en connaissance de cause et nous qui sommes ici pour célébrer tout ce que nous lui devons de reconnaissance, notre fierté se loue de sa sagacité, de cette sagacité qui lui fit choisir cet endroit préférablement à tout autre. Car, heureux sans doute les pays baignés par le soleil, la nature non seulement généreuse, mais prodigue, y donne tout à l'homme, sans travail; mais plus heureuses encore ces froides régions du nord où la nature généreuse ne prodigue rien, mais donne abondamment à l'homme en récompense de son travail opiniâtre; car ici plus qu'ailleurs doit s'exercer cette loi dure mais salutaire du travail, imposée à l'homme par le Créateur, comme un châtiment, mais dans laquelle la bonté du Créateur a placé la récompense en même temps que le châtiment.

"Voltaire est le premier qui ait parlé avec dédain des neiges du Canada. Bien d'autres avant lui et bien d'autres après lui en ont parlé avec terreur, et je ne sais pas si, même à cette heure, on est revenu, en Europe, de l'impression fâcheuse que les premiers voyageurs, surpris par l'état de choses qu'ils trouvèrent ici, créèrent en faisant des récits où la fantaisie se mêlait à l'exagération. Mais, nous le proclamons, nous, et je le répète encore une fois, notre fierté s'honore du pays qu'il a choisi. Car l'hiver canadien, ce charme du Canada, ce charme de notre pays, on ne le sait pas peut-être en Europe, notre hiver a une beauté originale et une utilité que nous seuls connaissons. On connaît nos forêts, mais on ne sait pas, en Europe, que c'est notre saison d'hiver qui rend nos forêts exploitables. Quand la neige et le froid ont durci les marais, uni la plaine et changé les rivières en grandes routes, alors se fait facilement la moisson du bois de commerce..."

Source: *Inauguration du monument Champlain à Québec le 21 septembre 1898*, discours de sir Wilfrid Laurier.

UNE CONSPIRATION CONTRE CHAMPLAIN EN 1608

QUELQUES jours à peine après la fondation de Québec, Champlain faillit perdre la vie dans des circonstances très curieuses. Il était occupé à surveiller les travaux d'un jardin qu'il faisait préparer près de son habitation, lorsque le capitaine Testu, qui avait toute sa confiance, lui demanda à l'entretenir en "lieu secret."

Tous deux se dirigèrent alors vers le bois, et là, Testu apprit à Champlain que le nommé Jean Duval, serrurier, qui avait fait partie de l'expédition de l'Acadie en 1606, avait ourdi une conspiration contre lui. Le plan de Duval était de faire mourir Champlain traîtreusement, puis de livrer l'établissement de Québec aux Basques et aux Espagnols qui venaient traiter à Tadoussac, afin d'en recevoir une récompense; Duval avait si bien réussi dans ses machinations qu'il pouvait compter sur le concours des trois-quarts des compagnons de Champlain. Celui-ci assure que même son domestique était du complot.

Le capitaine Testu avait su toute l'histoire de la conspiration par un serrurier nommé Antoine Natel, un des premiers complices de Duval.

Champlain, qui ne perdait jamais son sang-froid, dit au capitaine Testu de faire approcher sa chaloupe de terre. Puis, donnant deux bouteilles de vin à un jeune homme, il lui recommanda d'inviter "les quatre galants principaux de l'entreprise" à venir trinquer avec lui, et déguster un vin qu'il avait eu en présent de ses amis de Tadoussac.

Sans défiance, les quatre conjurés se rendirent à bord de la barque où, l'instant d'après, Champlain arriva et les fit arrêter. Le lendemain, Champlain prit les dépositions des quatre incriminés devant le capitaine Testu et ses mariniers. Il les fit ensuite mettre aux fers et les descendit lui-même à Tadoussac, où il les confia à la garde de Pontgravé, avec mission de les remonter à Québec, lorsque ses affaires seraient terminées à Tadoussac.

Quelques jours plus tard, Pontgravé monta les prisonniers

à Québec. Ils furent confrontés avec ceux qu'ils avaient séduits, et les trois principaux complices de Duval le maudirent et l'accusèrent d'avoir agi méchamment. Quant à Duval, il reconnut qu'il méritait la mort et implora miséricorde.

Champlain, Pontgravé, le capitaine Testu, le chirurgien Bonnerme, le maître, le contremaître et quelques mariniers siégèrent en tribunal et, après avoir entendu les dépositions et confrontations, ils condamnèrent Jean Duval à mort. Les trois autres prisonniers furent aussi condamnés à être pendus, mais on leur accorda aussitôt un sursis pour les renvoyer en France "pour leur être fait plus ample justice."

Jean Duval fut pendu et étranglé le jour même de sa condamnation. Sa tête fut mise au bout d'une pique et plantée au lieu le plus éminent du fort de Québec.

Champlain agit ainsi afin d'inspirer une crainte salutaire aux esprits mutins et aux traîtres.

Ce fut là la première exécution capitale au Canada si l'on excepte la pendaison du nommé Michel Gaillon, à Charlesbourg-Royal, dans le cours de l'année 1542. Comme l'établissement de M. de Roberval ne fut qu'une *tentative*, nous préférons faire dater la Nouvelle-France de Champlain.

La conspiration de Duval contre Champlain en 1608 inspire les réflexions suivantes à M. Thomas Chapais:

" Si Antoine Natel n'eût pas été poussé à aller faire des aveux au capitaine Testu, sur la plage du Cul-de-Sac, une après-midi de juillet 1608, il n'y aurait probablement pas eu de Québec, pas de Nouvelle-France, pas de nation canadienne, et la statue colossale de Champlain, le grand fondateur, ne se dresserait pas aujourd'hui sur son admirable piédestal, au sommet du roc historique où il a jeté les fondations d'un pays catholique et français."

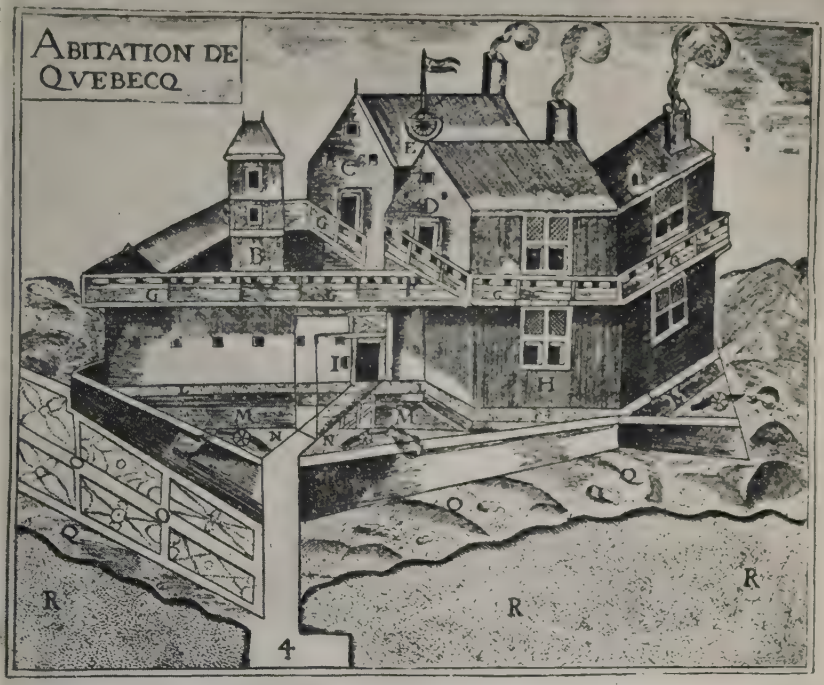

A Le magazin.
B Colombier.
C Corps de logis où ſont nos armes, & pour loger les ouuriers.
D Autre corps de logis pour les ouuriers.
E Cadran.
F Autre corps de logis où eſt la forge, & artiſans logés.
G Galleries tout au tour des logemens.
H Logis du ſieûr de Champlain.
I La porte de l'habitation, où il y a pont-leuis.
L Promenoir autour de l'habitation contenant 10. pieds de large iuſques ſur le bort du foſſé.
M Foſſés tout autour de l'habitation.
N Plattes formes, en façon de tenailles pour mettre le canon.
O Iardin du ſieur de Champlain.
P La cuiſine.
Q Place deuant l'habitation ſur le bort de la riuiere.
R La grande riuiere de ſainct Lorens.

L'HABITATION DE QUÉBEC

L'"HABITATION" DE QUÉBEC

COMME Champlain venait s'établir à Québec avec l'intention d'y demeurer, il vit immédiatement à son installation. Dès la journée de son arrivée à Québec, il fit commencer la construction de son habitation.

"Je cherchai lieu propre pour notre habitation, dit-il, mais je n'en pus trouver de plus commode ni mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelée des Sauvages, laquelle était remplie de noyers. Aussitôt j'employai une partie de nos ouvriers à les abattre pour y faire notre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre fouiller la cave et faire des fossés et l'autre à aller quérir nos commodités à Tadoussac, avec la barque. La première chose que nous fîmes fut le magasin pour mettre nos vivres à couvert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun et le soin que j'en eu."

Plus loin, Champlain décrit son habitation avec une satisfaction évidente. Après avoir raconté avec de menus détails le complot contre sa vie pour lequel Jean Duval fut "pendu et étranglé," il ajoute:

"Je fis continuer notre logement, qui était de trois corps de logis à deux étages. Chacun contenait trois toises de long et deux et demie de large. Le magasin six et trois de large, avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logements je fis faire une galerie par dehors au second étage, qui était fort commode, avec des fossés de quinze pieds de large et six de profond; et, au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'éperons qui enfermaient une partie du logement, là où nous mîmes nos pièces de canon: et devant le bâtiment y a une place de quatre toises de large et six ou sept de long, qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement, y a des jardins qui sont très bons, et une place du côté de septentrion qui a quelques cent ou six vingt pas de long, cinquante ou soixante de large."

Où était située l'habitation de Champlain, à la basse ville de Québec?

Cette *pointe* de Québec dont parle Champlain est depuis longtemps disparue, probablement minée par les eaux. D'ailleurs, les quais bâtis le long de son contour l'ont peu à peu recouverte.

L'abbé Laverdière, le commentateur des *Voyages* de Champlain, croit que l'habitation se trouvait à peu près sur le site de l'église de Notre-Dame des Victoires.

" Suivant toutes les apparences, écrit-il, ce premier magasin de Québec était situé à angle droit avec les longs pans de l'église de la basse ville, à peu près à l'endroit où est la chapelle latérale, et, comme ce terrain continua d'appartenir au gouvernement jusqu'à ce qu'on y bâtit l'église, il y a tout lieu de croire que la limite de cette enceinte, du côté du sud-ouest, était l'alignement du mur auquel est adossé le maître-autel, avec l'encoignure des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort."

L'habitation de Québec construite en bois ne pouvait durer bien longtemps.

A son arrivée à Québec en 1633, après son absence de quatre ans en France, Champlain vit avec regret que son habitation était en ruine.

Source: Champlain, *Voyages*.

CARTE GEOGRAPHIQVE DE LA NOVVELLE FRANCE FAICTE PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN SAINCTONGEOIS CAPPITAINE ORDINAIRE POVR LE ROY EN LA MARINE

CARTE DE LA NOUVELLE-FRANCE, PAR CHAMPLAIN

MISÈRE DES SAUVAGES AU TEMPS DE CHAMPLAIN

En été, les Sauvages souffraient rarement de la faim parce que les rivières abondaient en poissons et les bois étaient remplis de gibiers de toutes sortes. En hiver, le gibier manquait parfois et le poisson était beaucoup moins abondant.

Pendant l'hiver de 1608-1609, Champlain vit arriver à l'habitation de Québec un nombreux parti de Sauvages qui avaient traversé le Saint-Laurent dans leurs frêles canots à travers les banquises de glaces pour venir lui demander de quoi les empêcher de mourir de faim.

" Ils s'en vinrent à notre habitation, dit-il, si maigres et si défaits qu'ils semblaient des *anathomies*, la plupart ne pouvant se soutenir. Je m'étonnai de les voir et de la façon qu'ils avaient passé (le fleuve), vu qu'ils étaient si faibles et si débiles. Je leur fis donner du pain et des fèves. Ils n'eurent pas la patience qu'elles fussent cuites pour les manger. Je leur prêtai aussi quelques écorces d'arbres, que d'autres Sauvages m'avaient donné pour couvrir leurs cabanes. Comme ils se cabanaient, ils avisèrent une charogne qu'il y avait près de deux mois que j'avais fait jeter pour attirer des renards, dont nous en prenions de noirs et roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargés de poil. Cette charogne était une truie et un chien qui avaient enduré toutes les rigueurs du temps chaud et froid. Quand le temps s'adoucissait, elle puait si fort que l'on ne pouvait durer auprès; néanmoins ils ne laissèrent de la prendre et emporter en leur cabane où aussitôt ils la dévorèrent à demi cuite, et jamais viande ne leur sembla de meilleur goût. J'envoyai deux ou trois hommes les avertir qu'ils n'en mangeassent point s'ils ne voulaient mourir; comme ils approchèrent de leur cabane, ils sentirent une telle puanteur de cette charogne à demi échauffée, dont ils avaient chacun une pièce en la main, qu'ils pensèrent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arrêtèrent guère. Ces pauvres misérables achevèrent leur festin. Je ne laissai pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'était peu pour la quan-

tité qu'ils étaient et dans un mois ils eussent bien mangé tous nos vivres, s'ils les eussent eu en leur pouvoir, tant ils sont gloutons, car quand ils en ont, ils ne mettent rien en réserve et en font chère entière jour et nuit, puis après ils meurent de faim."

Champlain raconte une autre chose aussi triste des mêmes Sauvages.

"J'avais fait mettre une chienne en haut d'un arbre, écrit-il, qui servait d'appas aux martres et oiseaux de proie où je prenais plaisir, d'autant qu'ordinairement cette charogne en était assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre et ne pouvant monter dessus à cause de leur faiblesse, ils l'abattirent et aussitôt enlevèrent le chien, où il n'y avait que la peau et les os et la tête puante et infecte, qui fut incontinent dévoré."

Champlain remarque ici que les Algonquins, les Hurons et les Iroquois semaient des blés d'Inde dont ils faisaient provision pour l'hiver, tandis que les Montagnais, les Souriquois et les Canadiens, c'est-à-dire ceux qui habitaient la région inférieure du Saint-Laurent, à partir du Saguenay, ne faisaient pas de culture. Comme ces Sauvages vivaient près du fleuve Saint-Laurent, ils s'imaginaient que le poisson ne leur manquerait jamais. De là leur extrême misère quand la pêche manquait.

Source: Champlain, *Voyages.*

LES RÉCOLLETS À QUÉBEC

CHAMPLAIN avait deux passions: étendre le royaume de Dieu et celui de la France. Dans le récit de son voyage de 1615 il déclare que s'il a tant à cœur ses découvertes, c'est afin d'acquérir une vraie connaissance du pays et des peuples qui l'habitent "à dessein de les amener à la connaissance de Dieu, à quoi j'ai travaillé continuellement sans pouvoir avancer que fort peu de mes desseins pour n'avoir été assisté comme il eût été nécessaire à une telle entreprise."

Le fondateur de Québec, dans la même relation, dit encore: "Il est à propos de dire qu'ayant reconnu aux voyages précédents qu'il y avait en quelques endroits des peuples arrêtés et amateurs de labourage, n'ayant ni foi ni loi, vivant sans Dieu et sans religion comme bêtes brutes, lors je jugeai à part moi que ce serait faire une grande faute si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu. Et pour y parvenir, je me suis efforcé de rechercher quelques bons religieux qui eussent le zèle et affection à la gloire de Dieu."

Au mois d'août 1613, Champlain était de passage en France impatient, plus que jamais, d'amener des religieux à Québec. Qui lui suggéra d'avoir des Récollets comme missionnaires au Canada? Il nous dit:

"Étant sur cette recherche et la communiquant à plusieurs, il se serait présenté un homme d'honneur, duquel j'avais la fréquentation ordinaire, appelé le sieur Houel, secrétaire du roi et contrôleur général des salines de Brouage, homme adonné à la piété et doué d'un grand zèle et affection à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion, lequel me donna un avis qui me fut fort agréable, à savoir qu'il connaissait de bons Pères Religieux de l'ordre des Récollets, desquels il s'assurait et avait tant de familiarité et de créance envers eux, qu'il les ferait condescendre facilement et entreprendre le voyage."

Le sieur Houel fit toutes les démarches nécessaires auprès du Père Bernard Du Verger, "religieux d'une grande vertu et d'un

rare talent, puissant en œuvres et en paroles." Celui-ci envoya deux Récollets à Paris qui, avec Champlain et le sieur Houel, virent le nonce du Pape. Après plusieurs mois de pas et de démarches, quatre Récollets de la province de Saint-Denys, les Pères Denis Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis, furent désignés pour passer au Canada.

Les quatre Récollets partirent de Paris pour Rouen le 15 ou le 16 mars 1615. Ils firent le voyage à pied. De Rouen, ils gagnèrent Honfleur d'où ils s'embarquèrent avec Champlain le 24 avril.

Le Père Dolbeau écrivait au Père Didace David, le 20 juillet 1615: "Nous partîmes de Honfleur le 24 avril au soir et arrivâmes le 25 mai à un port où s'arrêtent les navires qui naviguent ici. Ce port s'appelle Tadoussac et est bien quatre-vingts lieues dans la grande rivière de Canada, trente-cinq lieues au-dessus est l'habitation des Français."

Le Père Dolbeau ne séjourna que deux jours à Tadoussac. Il remonta le Saint-Laurent, de Tadoussac à Québec, dans une barque qui arriva à la capitale le 2 juin. Les autres vinrent le rejoindre cinq ou six jours plus tard.

Les Pères Récollets avaient trouvé la région de Tadoussac fort stérile, sèche, déserte et pleine de montagnes et rochers. "Dès qu'ils arrivèrent au cap Tourmente, dit Sagard, et vu ces belles prairies émaillées en été de quantité de petites fleurettes, les bonnes terres de Québec, et l'agréable contrée où est à présent bâti notre couvent, ils reprirent nouveau courage, jugèrent la contrée bonne et capable d'y bâtir, non seulement un monastère de pauvres Frères Mineurs, mais d'y établir des colonies, voire de très bonnes villes et villages, s'il plaisait au roi d'y contribuer de ses libéralités royales et aux marchands une partie du profit qu'ils en retirent tous les ans, qui leur vaudrait au double à l'avenir."

Source: R. P. Odoric-Marie Jouve, *Les Franciscains et le Canada.*

LA PREMIÈRE CHAPELLE OU ÉGLISE DE QUÉBEC

La première chapelle ou église de Québec qui fut le premier temple érigé dans ce que nous appelons aujourd'hui l'Amérique du Nord, fut bâtie en juin 1615, sous la direction du Père Récollet, Jean Dolbeau. Les travaux furent poussés avec tant de vigueur que, le 25 juin 1615, l'église était suffisamment avancée pour servir au culte divin. Ce jour-là le Père Dolbeau célébra la première messe dite à Québec depuis le temps de Cartier.

Le Père Chrétien Le Clercq, dans son livre *Le premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France*, dit à ce sujet:

"Le Père Jean d'Olbeau étant arrivé à Québec y avait désigné, de concert avec M. de Champlain, le plan de notre premier établissement, d'une petite chapelle et d'une maison, pour mettre à couvert les religieux dans l'endroit même où est à présent la basse ville. Le tout fut bientôt en état car il n'eut rien que de fort simple et conforme à la pauvreté évangélique.

"Le Père Denis, supérieur, qui n'avait fait que passer par Québec, était parti en même temps pour les Trois-Rivières avec le Père Joseph Le Caron, ayant laissé au Père Jean d'Olbeau la conduite de l'ouvrage, lequel étant achevé, et la chapelle en état, il eut l'avantage, le 25 juin 1615, d'y célébrer la première messe qui se soit dite à Québec.

"Rien ne manqua pour rendre cette action solennelle, autant que la simplicité de cette petite troupe d'une colonie naissante le pouvait permettre. Le célébrant et les assistants tous baignés de larmes par un effet de la consolation intérieure que Dieu répandait dans leurs âmes de voir descendre pour la première fois le Dieu et Verbe incarné sous les espèces du sacrement dans ces terres auparavant inconnues; s'étant préparés par la confession, ils y reçurent le Sauveur par la communion eucharistique. Le *Te Deum* y fut chanté au son de leur petite artillerie, et parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissait de toutes parts, l'on eût dit qu'elle était changée en un paradis, tous y invoquant le Roi du Ciel, bénissant son saint nom, et appelant à leur secours les anges

tutélaires de ces vastes provinces, pour attirer ces peuples plus efficacement à la connaissance et adoration du vrai Dieu."

La première église de Québec était située au nord-ouest de l'habitation de M. de Champlain. "L'habitation, dit M. l'abbé Laverdière, occupait tout le milieu de la pointe de Québec, c'est-à-dire, le terrain renfermé entre la Place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort, et Saint-Pierre. Impossible de loger une chapelle dans l'enceinte; elle contenait déjà le magasin, trois corps de logis et quelques petites dépendances, et la plus petite bâtisse eût complètement absorbé tout l'espace qui servait de cour intérieure. Du côté du fleuve, il ne restait guère que la largeur de la rue St-Pierre; en arrière, il fallait laisser un passage. Enfin, du côté du Sault-au-Matelot, il n'y avait qu'une petite lisière de terre qui venait mourir au pied de la côte actuelle de la basse ville; une chapelle placée de ce côté eût obstrué les défenses de la place sans compter qu'elle eût été sérieusement exposée à nos trop fréquentes tempêtes de nord-est. Il n'y avait donc qu'un seul endroit convenable; l'anse du Cul-de-Sac, dans le voisinage du jardin de Champlain, offrait un assez joli fond, retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu."

La chapelle bâtie par le Père Dolbeau, en 1615, servit d'église paroissiale à Québec jusqu'à 1629. Elle fut détruite en septembre 1629, lors de la prise de Québec par les frères Kirke.

M. Bertrand de Latour, dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, dit que la première église de Québec fut dédiée par les Pères Récollets à l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

Source: R. P. Odoric-Marie Jouve, *Les Franciscains et le Canada.*

LE NOM DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

La rivière Saint-Charles que les habitants de Québec appellent aussi Petite Rivière, vient du lac Saint-Charles, situé à environ quatre lieues de Québec.

Les Sauvages, au rapport de Sagard, l'appelaient Cabir-Coubat, à raison, dit-il, qu'elle tourne et fait plusieurs pointes.

Jacques Cartier donna à la rivière Saint-Charles le nom de Sainte-Croix, parce qu'il y arriva le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, le 14 septembre 1535.

Champlain avait amené les Récollets en Canada en 1615. Ils y étaient restés quatorze ans; et pendant ce temps ils avaient été les consolateurs spirituels de la petite colonie française et les premiers missionnaires des Sauvages. On leur avait donné sur les bords de la rivière Saint-Charles une concession de terre, sur laquelle ils avaient bâti leur couvent de Notre-Dame des Anges.

Le Père Denis, commissaire des Récollets, écrivant à l'un de leurs bienfaiteurs en Europe, l'abbé Charles des Boves ou des Boues, grand vicaire de Pontoise, lui témoigna le désir qu'il avait de réunir dans le couvent un certain nombre de jeunes Sauvages pour les instruire. Le grand vicaire répondit à son zèle l'année suivante, et lui fit tenir deux cents écus afin d'en faire les frais. Il le pria de donner le nom de Saint-Charles à ce séminaire, en l'honneur de son patron. C'est de là que la rivière Cabir-Coubat ou Sainte-Croix s'appelle rivière Saint-Charles.

Au musée de Pontoise on conserve une plaque funéraire de marbre noir qui porte l'inscription:

Hic Jacet Carolus Desbavves
Vicarius Ponthisare et Wigasini
Francis Obiit
III Non. Jan. 1623
Requiescat in Pace

Le bienfaiteur des Récollets ne put voir les fruits du séminaire Saint-Charles canadien puisqu'il finit ses jours le 2 janvier 1623.

Charles des Boves ou des Boues était depuis de longues années vicaire général de l'archevêque de Rouen, à Pontoise et dans le Vexin Français. Nommé à ces fonctions par Charles III de Bourbon, le 10 mars 1602, elles lui furent confirmées par les successeurs du prélat: François 1er de Joyeuse, le 6 novembre 1605, et François II de Harlay, le 29 novembre 1615. Cinq jours après la mort de M. des Boves ou des Boues son office fut conféré à Pierre Acarie, fils de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

Si les Récollets du Canada eurent fort à se louer du vicaire général de Pontoise, il n'en fut pas ainsi des chanoines de Saint-Mellon de cette ville. Ceux-ci firent de nombreuses plaintes à l'archevêque de Rouen contre son vicaire général. " Il semble certain, dit M. Depoin, que Charles des Boves, fidèle organe des prélats normands qu'il représentait à Pontoise, s'efforça d'y soutenir et d'y affermir leur autorité spirituelle; celle-ci, fort amoindrie durant la guerre de Cent ans, était impatiemment supportée par la bourgeoisie pontoisienne, dont les attaches étaient en Parisis et non pas en Normandie. De là des froissements continuels, des altercations violentes, des procès interminables, sans parler de nombreux ouvrages de polémique. . . "

Le souvenir de Charles des Boves ou des Boues est à peu près perdu aujourd'hui à Pontoise, où il vécut; son nom se perpétue à Québec depuis plus de trois siècles.

Sources: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXII (1926), article de J. Depoin; Sixte Le Tac, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France.*

LA PREMIÈRE FEMME FRANÇAISE À QUÉBEC

On est généralement sous l'impression que madame de Champlain fut la première Française qui eut le courage de passer la mer pour vivre dans une pauvre bourgade comme Québec. Madame de Champlain, jeune, riche, accoutumée à se donner toutes ses aises, eut certainement un grand mérite à suivre son mari à Québec. Mais quelques autres Françaises l'avaient précédée dans le Nouveau-Monde.

En 1616, trente-deux colons vinrent s'établir dans la Nouvelle-France. Un de ces colons, Michel Colin, était accompagné de sa femme. Elle se nommait Marguerite Vienne.

Colin mourut quelques jours après son arrivée, à la suite, probablement, des fièvres contractées à bord du navire qui l'avait conduit ici. Champlain, dans ses *Voyages*, ne nomme pas Colin une seule fois. C'est Sagard qui nous apprend sa mort.

Dans son *Histoire du Canada* après avoir noté la rencontre aux Trois-Rivières, le 1er juillet 1616, du Père Le Caron, qui arrivait du pays des Hurons, et du Père Dolbeau, qui y était monté pour la traite, il ajoute:

" Après qu'ils se furent entresalués et rendu les actions de grâces à Dieu Notre Seigneur, le bon Père Dolbeau leur apprit comme dès le 24e jour du mois de mars passé, il avait ensepulturé un Français nommé Michel Colin avec les cérémonies usitées en la Sainte Église Romaine, qui fut le premier qui reçut cette grâce-là dans le pays."

Sagard ne veut pas dire par là que Colin fut le premier Français qui décéda à Québec. Un bon nombre de Français étaient morts du temps de Cartier, de Roberval et même depuis la fondation de Québec. Mais Colin fut le premier qui eut les *cérémonies usitées*, c'est-à-dire un service sur le corps comme la chose se pratiquait en France.

Marguerite Vienne ne survécut pas longtemps à son mari. Elle décéda quatre mois plus tard, le 19 juillet 1616. C'est encore Sagard qui nous donne ce détail.

Il nous dit qu'une fois la traite finie aux Trois-Rivières, les Pères Dolbeau et Le Caron se rendirent à Québec, " d'où le Père Joseph (Le Caron) se mit en chemin avec le Père Denis Jamet pour Tadoussac et de là pour la France." Il ajoute:

" Le 15 du même mois (juillet), le Père Dolbeau donna pour la première fois l'extrême-onction à une femme nommée Marguerite Vienne, qui était arrivée la même année dans le Canada avec son mari pensant s'y habituer, mais qui tomba bientôt malade après son débarquement et mourut la nuit du 19 puis enterrée sur le soir avec les cérémonies de la Sainte Église."

En 1617, Louis Hébert arriva à Québec avec sa femme, Marie Rollet, et ses trois enfants, deux filles et un petit garçon.

En 1619, deux autres *ménages*, ceux de Abraham Martin et de Nicolas Pivert, arrivaient à leur tour à Québec.

Madame de Champlain vécut donc à Québec de 1620 à 1624 en compagnie de madame Hébert et de ses filles, de madame Abraham Martin et de ses filles, et de madame Nicolas Pivert, née Marguerite Lesage.

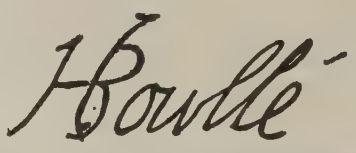

Signature de madame de Champlain (H. Boullé)

MONUMENT À LOUIS HÉBERT, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE,
À QUÉBEC

LOUIS HÉBERT, PREMIER COLON DE QUÉBEC

" Louis Hébert exerçait depuis longtemps la profession d'apothicaire, que son père avait lui-même pratiquée dans la maison royale, sous la reine Catherine de Médicis.

" Il fit un premier voyage avec M. de Monts en Acadie où ils arrivèrent en mai 1604. Cette première exploration dura jusqu'en 1607. Louis Hébert retourna en Acadie en 1610, et y demeura jusqu'en 1613. Lui et Champlain se connaissaient déjà. Rien d'étonnant dès lors que le fondateur de Québec fut heureux de trouver dans Louis Hébert un ferme appui pour sa colonie.

" Au printemps de 1617, on se mit en devoir de repasser l'océan. Le navire commandé par le capitaine Morel, dieppois, leva l'ancre le 11 avril 1617.

" Louis Hébert, venu avec les siens pour s'établir au Canada en qualité de colon, fut le premier à répondre au désir de Champlain et des Récollets. Hébert se fit bâtir une maison sur l'emplacement de la haute ville de Québec. En même temps, il se mit à l'œuvre pour commencer le défrichement des terres autour de son modeste logis.

" Louis Hébert demeura fidèle jusqu'à la mort à sa nouvelle patrie. Il en soutint les intérêts avec zèle et désintéressement. Il devint une providence pour les Français et les Sauvages. Aussi sa mort " fut autant regrettée des Sauvages que des Français mêmes, car ils perdaient en lui un vrai père nourricier, un bon ami et un homme très zélé à leur conversion, comme il a toujours témoigné par effet jusqu'à sa mort, qui lui fut aussi heureuse comme sa vie avait pieusement correspondu à celle d'un vrai chrétien sans fard ni artifice."

" Ainsi parle le Récollet Sagard qui fait un grand éloge de Louis Hébert et raconte ses derniers moments:

" Dieu, voulant retirer à soi ce bon personnage et le récompenser des travaux qu'il avait soufferts pour Jésus-Christ, lui envoya une maladie de laquelle il mourut; mais auparavant que de rendre son âme entre les mains de son Créateur, il se mit en l'état

qu'il devait mourir, reçut tous ses sacrements de notre Père Joseph Le Caron, et disposa de ses affaires au grand contentement de tous les siens.

" Après quoi il fit approcher de son lit sa femme et ses enfants, auxquels il fit une briève exhortation de la vanité de cette vie, des trésors du ciel et du mérite que l'on acquiert devant Dieu en travaillant pour le salut du prochain. Je meurs content, leur disait-il, puisqu'il a plu à Notre Seigneur me faire la grâce de voir mourir devant moi des Sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir, plutôt que pour aucun intérêt particulier, et mourrais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés et de les assister selon votre pouvoir. Dieu vous en saura gré et vous en récompensera en paradis; ils sont créatures raisonnables comme nous et peuvent aimer un même Dieu que nous s'ils en avaient la connaissance, à laquelle je vous supplie de leur aider par vos bons exemples et vos prières."

" Je vous exhorte aussi à la paix et à l'amour maternel et filial que vous devez respectivement les uns aux autres, car en cela vous accomplirez la loi de Dieu, fondée en charité; cette vie est de peu de durée et celle à venir est pour l'éternité; je suis près d'aller devant Dieu qui est mon juge, auquel il faut que je rende compte de toute ma vie passée; priez-le pour moi, afin que je puisse trouver grâce devant sa face et que je sois un jour du nombre de ses élus. Puis, levant sa main, il leur donna à tous sa bénédiction et rendit son âme entre les bras de son créateur le 25e jour de janvier 1627, jour de la conversion de saint Paul, et fut enterré au cimetière de notre couvent, au pied de la grande croix, comme il avait demandé étant chez nous, deux ou trois jours avant que tomber malade, comme si Dieu lui eût donné quelque sentiment de sa fin prochaine."

Sources: R. P. Odoric-Marie Jouve, *Les Franciscains et le Canada;* l'abbé Couillard-Després, *Louis Hébert.*

LES JUBILÉS À QUÉBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Le 12 juin 1617, Sa Sainteté Paul V accordait un jubilé universel. Ce jubilé fut publié dans la Nouvelle-France en juillet 1618. C'est le Père Dolbeau, alors gardien du monastère des Récollets à Québec et commissaire de son ordre dans la Nouvelle-France, qui en fit l'ouverture solennelle le 29 juillet 1618.

Il n'y avait alors qu'une seule chapelle ou église à Québec, celle que le même Père Dolbeau avait construite à la basse ville avec l'aide de M. de Champlain et des Sauvages. On construisit quelques petites chapelles temporaires, afin de permettre aux fidèles de Québec de faire les stations ou visites et de gagner l'indulgence accordée par Paul V.

Nous lisons dans l'ouvrage du Père Chrétien Le Clercq: *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France:*

" Les Sauvages invitèrent une seconde fois Monsieur de Champlain, par les présents ordinaires, de monter en guerre avec eux contre les Iroquois; mais il ne le jugea pas à propos. Sa présence était nécessaire à Québec, où il descendit pour gagner le premier jubilé qui ait jamais été publié en Canada.

" Le Père Jean d'Olbeau, récollet, com. gl, l'avait obtenu de Sa Sainteté Paul V, durant le séjour qu'il avait fait en France. On en fit l'ouverture avec les cérémonies ordinaires dans la chapelle de Québec, le 29 juillet 1618. Les Français s'y disposèrent avec toute la dévotion possible; rien ne fut si édifiant que la piété avec laquelle on visita les stations que nos missionnaires avaient préparées par de petites chapelles en forme de cabanes, aux environs de Québec.

" Les Sauvages en étaient les spectateurs, et quoique sans discernement de foi, ils ne laissaient pas de faire extérieurement les mêmes postures et cérémonies que les Français, et quelques-uns même d'entr'eux, un peu plus avancés dans l'instruction, récitaient les prières, en chantant avec nous de leur mieux."

Le deuxième jubilé publié dans la Nouvelle-France fut celui accordé par Innocent X, en 1645. Le *Journal des Jésuites*, à la date du 17 décembre 1645, nous donne de précieux renseignements sur

de la dite ville, sur un certain lieu relevé des deux côtés, lequel commandera sur la dite ville et sur le détroit de la dite rivière; de l'autre côté de laquelle et vis-à-vis se fera un fort de même grandeur pour barrer entièrement le passage de la dite rivière, comme étant l'entrée et la porte du dit pays, sous laquelle on n'y peut aucunement entrer, étant depuis l'embouchure de la dite rivière jusque dans la mer, laquelle embouchure dans la mer peut contenir environ trente lieues jusques au dit Québec, qui est distant de la dite embouchure de quelques six vingts lieues, le pays tout rempli à droite et à gauche de montagnes et rochers épouvantables, lesquels il n'y a moyen de traverser, ne s'y trouvant aucun port ni havres pour tirer les vaisseaux, sinon un, nommé Tadoussac. . . "

Avec son grand sens chrétien, le fondateur de Québec disait aussi:

" Ce que le dit sieur de Champlain dit être nécessaire pour s'établir fermement dans le dit pays de la Nouvelle-France est: 1° afin que ce saint œuvre soit béni de Dieu, d'y mener d'abord quinze religieux récollets, lesquels seront logés en un cloître qui sera fait proche de la dite église du Rédempteur; 2° y mener trois cents familles chacune composée de quatre personnes, savoir le mari et la femme, fils et fille ou serviteur et servante, au-dessous de l'âge de vingt ans, savoir les enfants et serviteurs."

Champlain ajoutait que tous les états qui subsistent étant appuyés politiquement sur quatre arcs-boutants, lesquels sont la force, la justice, la marchandise et le labourage, il serait nécessaire d'envoyer au Canada trois cents bons hommes bien armés et disciplinés.

Hélas! le fondateur de Québec ne devait rien recevoir des secours pourtant si nécessaires qu'il demandait au roi.

Source: N.-E. Dionne, *Samuel Champlain.*

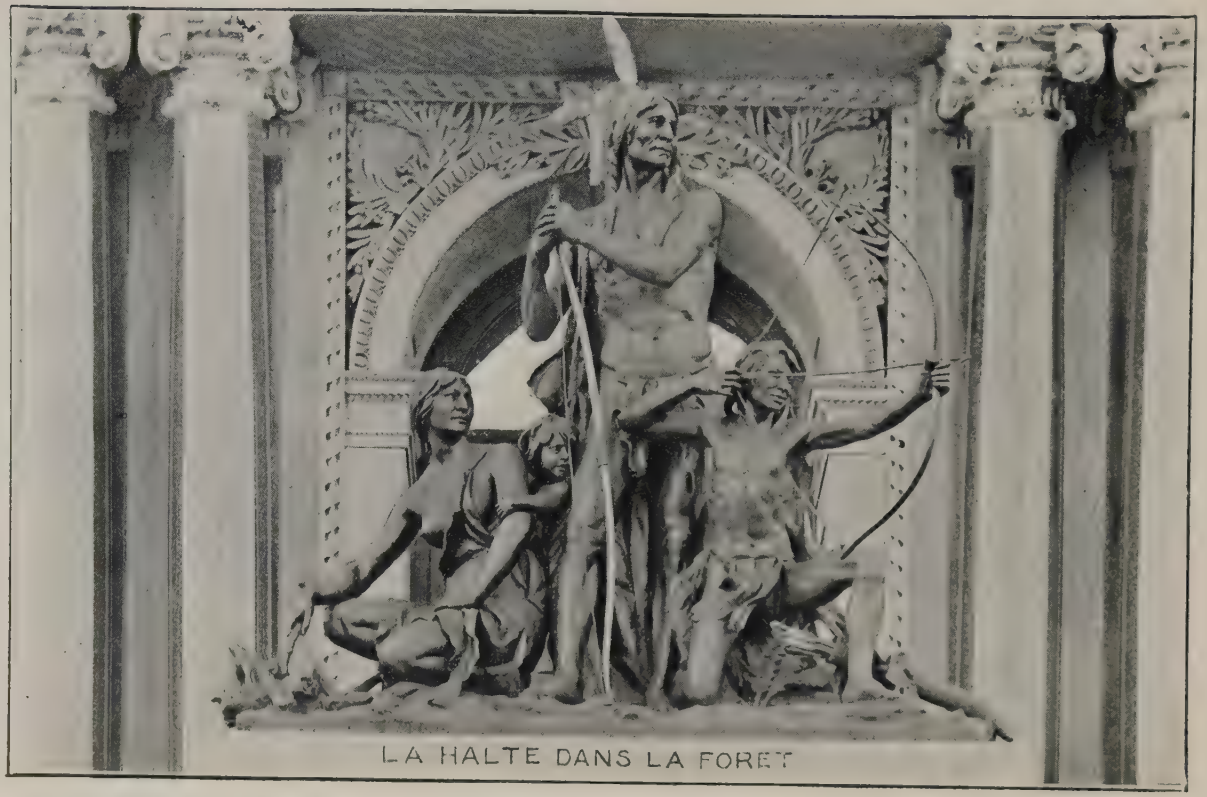

LA HALTE DANS LA FORÊT, PAR PHILIPPE HÉBERT, PLACE DU PALAIS LÉGISLATIF, À QUÉBEC

UN COMPLOT CONTRE QUÉBEC EN 1618

QUÉBEC fut bien près de sa perte en 1618!

Deux Français, qui avaient eu un différend avec les Algonquins, avaient été assassinés par ces Sauvages. Une fois le coup porté les Algonquins commencèrent à redouter les représailles des Français. Dans leur logique d'enfants des bois, ils se dirent que le meilleur moyen d'éviter la vengeance des Français était d'exterminer tous les étrangers qui se trouvaient dans le pays.

C'est un peu dans ce dessein que les différentes tribus se réunirent aux Trois-Rivières en 1618. Plus de huit cents Sauvages se rencontrèrent dans ce poste.

On devait commencer le massacre par Québec. La chose était d'autant plus facile que les habitants de Québec vivaient dans une sécurité parfaite. Ils négligeaient les précautions les plus élémentaires, assurés que les Sauvages, qu'ils traitaient si bien, n'avaient aucun intérêt à les attaquer.

Le Frère Récollet Pacifique Duplessis vivait aux Trois-Rivières depuis 1617. Il avait quelques notions de médecine et était en excellents termes avec les Sauvages qui l'aimaient, à cause de son caractère sympathique et des services qu'il rendait à leurs malades.

Le Chef Esrouachit, surnommé Laforière par les Français, était peut-être le principal instigateur du complot. Il était habile et rusé, mais le Frère Pacifique Duplessis, très insinuant, réussit à lui faire dire tout ce qu'il voulait savoir. Aussitôt le religieux informa la petite colonie de Québec du danger imminent qui la menaçait. Il travailla ensuite à ramener Esrouachit à de meilleurs sentiments. Celui-ci qui, depuis deux ans, voulait se rapprocher des Français, comprit qu'il avait un excellent moyen de s'attirer leur reconnaissance. Il se rendit à Québec, parla avec grand mystère des deux meurtres commis par les siens, et obtint la promesse qu'il n'y aurait pas de représailles si on livrait les assassins. L'astucieux Algonquin revint ensuite aux Trois-Rivières, et n'eut pas de misère à persuader aux Sauvages de rester en paix.

Le Frère Pacifique Duplessis avait donc sauvé la colonie de la ruine car l'habitation de Québec, avec ses quelques hommes et ses pauvres moyens de défense, n'aurait pas résisté longtemps à une attaque combinée des Sauvages.

Le Frère Pacifique Duplessis rendit bien d'autres services à la colonie de la Nouvelle-France. En cette même année 1618, il fut délégué en France avec le Père Huet pour formuler les griefs et plaider les intérêts de la colonie auprès de la Compagnie des Marchands qui ne songeait qu'à son avantage et laissait les colons dans la misère. Les deux Récollets n'obtinrent pas tout de suite les réformes qu'ils demandaient, mais leur voyage fit connaître, en France, la triste situation de la colonie, et aida les autorités à y apporter remède un peu plus tard.

Le Frère Pacifique Duplessis décéda à Québec en juin 1619, peu après son retour de la France.

M. de Champlain qui estimait beaucoup l'humble religieux lui fit faire des obsèques solennelles. L'artillerie tonna sur la tombe du Frère Récollet comme s'il avait été un personnage important. Il méritait ce suprême hommage plus que bien d'autres. Comme le dit son biographe anonyme, " il est juste que celui qui s'est oublié lui-même pendant sa vie reçoive des honneurs après sa mort."

Le Frère Pacifique Duplessis fut le premier Récollet qui décéda dans la Nouvelle-France.

Source: *Revue Canadienne*, vol XI (1874).

UN ACTE DE SAGESSE DU PÈRE LE CARON

C'EST le Père Le Caron, supérieur des Récollets, qui, en l'absence de Champlain, avait été le porte-parole des Français dans l'entrevue que le chef Esrouachit ou Laforière avait eue avec eux, au sujet de l'assassinat des deux Français de l'habitation de Québec.

Beauchesne, le premier commis de la Compagnie des Marchands, et quelques Français avaient été d'abord d'avis d'accepter les présents des Algonquins et d'absoudre les assassins, mais le Père Le Caron estima que l'honneur de la religion et de la France était en jeu.

—Non, non, s'écria-t-il, il ne sera pas dit que nous vendrons ainsi pour des pelleteries la vie et le sang des chrétiens: ce serait autoriser tacitement le meurtre, et permettre aux Sauvages de se venger sur nous et de nous maltraiter à la moindre fantaisie qui leur passera par la tête. Acceptons ces présents, si vous le voulez, mais que ce soit seulement en dépôt, et non comme satisfaction du crime. Que les assassins viennent ici faire acte de présence; qu'ils viennent se soumettre à la justice française. Nous les traiterons avec bonté et leur pardonnerons leur crime, tout en réservant cependant le jugement définitif de cette grave affaire au chef de la colonie, M. de Champlain, qui doit arriver bientôt.

Le chef Esrouachit ou Laforière retourna donc aux Trois-Rivières avec le message du Père Le Caron. Les Algonquins délibérèrent sur l'ultimatum des Français, puis, après bien des pourparlers, l'un des assassins se décida à descendre à Québec pour se livrer aux Français. Son père et plusieurs Algonquins l'accompagnaient.

Le coupable et les délégués furent admis dans l'habitation. Cependant, tous les Français étaient armés et faisaient bonne garde, au cas où les Algonquins auraient voulu leur faire un mauvais parti.

Le Père Le Caron fut encore l'orateur en cette occasion. Il commença par reprocher fortement au criminel la lâcheté dont il

s'était rendu coupable. Puis il rappela à ceux qui l'entouraient l'amitié que M. de Champlain avait toujours témoignée à leur nation. Il leur dit que M. de Champlain n'avait pas hésité à les accompagner dans leur expédition contre les Iroquois, qu'il y avait même été blessé à leur service. Que dira-t-il, à son retour, ajouta-t-il, lorsqu'il apprendra comment les Algonquins l'ont récompensé de sa sollicitude pour eux ?

Les Algonquins furent touchés jusqu'aux larmes de la harangue du Père Le Caron, et l'assassin, s'avançant vers les Français, se déclara prêt à subir la mort pour expier son crime.

Le Père Le Caron tint alors conseil avec les Français, et il fut décidé que le coupable ayant reconnu sa faute et s'étant même livré à la justice, on devait se déclarer satisfait pour le moment et le rendre à son père, à la condition que celui-ci le ramènerait à Québec, si M. de Champlain l'exigeait. En attendant, les Algonquins devaient laisser deux de leurs jeunes gens à Québec comme otages.

Les Pères Récollets se chargèrent, séance tenante, du soin de ces deux jeunes Sauvages. Ils étaient, au dire de Champlain, très intelligents et apprirent à lire et à écrire en moins de trois mois.

A son arrivée à Québec dans l'été de 1618, Champlain approuva en tous points la conduite du Père Le Caron dans cette affaire.

Un peu plus tard, Champlain rencontra les Algonquins aux Trois-Rivières et leur reprocha vivement leur conduite.

" Mais connaissant, dit-il, les Sauvages gens sans raison, de peu d'accès, fort prompts à la vengeance; sachant d'ailleurs que si on les pressait de faire justice du meurtre qui avait été commis, il n'y aurait nulle sûreté pour ceux qui se disposeraient à faire des découvertes parmi eux: le tout considéré, nous nous résolûmes de couler cette affaire à l'amiable, et de passer les choses doucement."

LE RETOUR DE CHAMPLAIN À QUÉBEC EN 1620

" CHAMPLAIN arriva à Québec le 15 juillet 1620, après deux ans d'absence.

" La plus grande partie de tout ce qu'il y avait de Français dans le pays se trouvèrent alors à Québec, écrit Chrétien Le Clercq, ainsi qu'une grande multitude de Sauvages de plusieurs nations."

" La colonie venait de traverser une terrible crise. Champlain luttait en France depuis deux ans contre la Compagnie des Marchands, pour l'obliger à remplir ses engagements envers le Canada; et celle-ci, lasse de ses importunités, cherchait par tous les moyens possibles à lui enlever le commandement de la Nouvelle-France. Le fondateur de Québec avait triomphé de toutes ces intrigues; il revenait au Canada avec plus de prestige que jamais, et confirmé en autorité.

" Un nouveau vice-roi, le duc de Montmorency, avait succédé à Condé, après lui avoir compté onze mille écus pour la lieutenance générale du Canada: preuve que la colonie valait déjà quelque chose, et que ses ressources inspiraient confiance. Montmorency était tout dévoué à Champlain, et l'appelait même son " parfait ami." Il lui donna les pouvoirs les plus amples pour le représenter au Canada; et le roi lui-même lui adressa, à son départ de France, une lettre magnifique pour l'encourager à travailler de toutes ses forces à l'avancement de la colonie:

" J'aurai pour agréable, disait-il, les services que vous me rendrez en cette occasion. Maintenez le pays en mon obéissance; faites vivre les peuples qui y sont le plus conformément que vous pourrez aux lois de mon royaume; ayez tout le soin possible de la religion catholique, afin d'attirer sur vous par ce moyen la bénédiction divine qui fera réussir vos entreprises et vos actions à la gloire de Dieu."

" Champlain apportait, cette fois, au Canada le peu de bien qu'il avait en France; il avait même décidé sa femme à l'accompagner: tout semble indiquer qu'il venait ici avec l'intention d'y

rester désormais comme dans son unique patrie. Il y demeura, du reste, quatre années consécutives: c'est le plus long séjour qu'il ait fait sans interruption dans la Nouvelle-France.

" Ce fut un moment solennel que celui où il descendit à terre avec sa femme, le 15 juillet, au bruit du canon et aux acclamations de tous les Français de la colonie. Accompagné par les trois religieux qui avaient fait la traversée avec lui, il se rendit à la petite église paroissiale, où il entendit pieusement la sainte messe. Le nouveau supérieur de la mission, le Père Denis Jamet, celui-là même qui l'avait inaugurée cinq ans auparavant, "fit une exhortation pathétique, écrit Chrétien Le Clercq, pour porter les peuples à la soumission qu'ils devaient à Dieu, au roi et à son lieutenant-général." Puis, au sortir de l'église, Champlain fit donner publiquement lecture de la commission qu'il avait reçue pour gouverner la colonie."

Source: l'abbé Auguste Gosselin, *Jean Nicolet et le Canada de son temps.*

MADAME DE CHAMPLAIN À QUÉBEC

Deux ans après la fondation de Québec, Champlain épousait à Paris, le 30 décembre 1610, Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du Roi. La famille Boullé était calviniste. Champlain comptait quarante ans sonnés et Hélène Boullé n'avait pas encore atteint sa douzième année.

Quelles raisons poussèrent Champlain, homme de jugement, à contracter un mariage si disproportionné d'âge ?

Champlain était pauvre et Nicolas Boullé était riche et influent. Outre sa beauté et ses qualités de cœur et d'esprit, Hélène Boullé lui apportait une dot de six mille livres. C'est là, croyons-nous, la raison du mariage de Champlain.

En vertu du contrat de mariage, Hélène Boullé ne devait, à cause de son jeune âge, vivre avec son mari qu'au bout de deux années. Elle en profita pour se faire instruire des mystères de la religion et elle embrassa la foi catholique, malgré l'opposition de sa famille. Son frère Eustache Boullé, qui voulait s'établir au Canada, entra aussi dans le giron de l'église catholique.

Ce ne fut que dix ans après son mariage que Champlain se décida à emmener sa femme à Québec. En 1620, Québec ne comptait encore que quatre ou cinq personnes du sexe, et on comprend que la jeune femme dut s'embarquer pour le Canada avec une certaine appréhension.

Une vieille chronique dit de madame de Champlain :

" Les Sauvages à son arrivée la voulaient adorer comme une divinité, n'ayant jamais rien vu de si beau. Ils admiraient son visage et ses habits, mais par-dessus tout un miroir qu'elle portait à son côté, ne pouvant comprendre comment toutes choses étaient, ce leur semblait, renfermées dans cette glace, et qu'ils se trouvassent tous pendus à la ceinture de cette dame. Elle ne fut pas longtemps sans entendre et parler passablement la langue barbare des Sauvages, et tout aussitôt elle apprit à prier Dieu à leurs femmes et à leurs enfants.

" Enfin, elle coula quatre années dans cette manière de vie, au plus beau de son âge, dans un lieu pire qu'une prison et dans la privation d'une quantité de choses nécessaires à la vie. En effet, la disette des vivres et d'autres fortes raisons obligèrent M. de Champlain de repasser en France et d'y ramener sa femme."

Le fondateur de Québec vécut deux ans avec sa femme à Paris de 1624 à 1626, puis il retourna au Canada d'où il ne revint à Paris, qu'en 1629.

Pendant les trois années d'absence de son mari, madame de Champlain " vécut dans le grand monde comme n'y étant point." Elle se sentit appelée à la vie religieuse et demanda même à M. de Champlain la permission de s'enfermer dans un couvent d'Ursulines. Celui-ci ne consentit pas à ce sacrifice.

De 1629 à 1633, Champlain resta de nouveau avec sa femme à Paris. Il s'embarqua ensuite pour le Canada et sa femme ne devait pas le revoir.

A la mort de Champlain, en 1635, sa veuve, devenue libre, se décida à embrasser la vie religieuse. Le procès de la succession de son mari et d'autres affaires la retinrent dans le monde dix années de plus.

Enfin, le 7 novembre 1645, elle entrait au monastère des Ursulines de Paris, d'abord comme bienfaitrice, puis comme novice sous le nom de sœur Hélène de Saint-Augustin.

En 1648, elle proposa de fonder un couvent d'Ursulines à Meaux. Mgr Séguier, évêque de cette ville, accepta cette fondation et cinq Ursulines partirent de Paris pour Meaux, le 17 mars 1648.

La sœur Hélène de Saint-Augustin fit profession dans le nouveau monastère le 4 août 1648. Elle avait obtenu la permission à cette occasion d'écrire ses fautes et de les lire publiquement en communauté. Elle fit sa lecture à genoux, pieds nus, une corde au cou, et un cierge allumé à la main.

La fondatrice des Ursulines de Meaux décéda en odeur de sainteté, le 20 décembre 1654, à l'âge de cinquante-six ans.

Sources: N.-E. Dionne, *Serviteurs et servantes de Dieu en Canada; Chroniques de l'Ordre des Ursulines.*

LE PREMIER FORT SAINT-LOUIS

C'EST en 1620 que Champlain commença l'érection de la petite forteresse qu'il appela plus tard le fort Saint-Louis. Le fondateur de Québec attachait beaucoup d'importance à ce fort.

Dans le récit de ce qui se passa à Québec en cette année 1620, Champlain, après avoir parlé des réparations exécutées à l'Habitation de Québec, dit:

" Toutes choses furent si bien ménagées que tout fut en peu de temps en état de nous loger, pour le peu d'ouvriers qu'il y avait, partie desquels commencèrent un fort pour éviter aux dangers qui peuvent advenir, vu que sans cela il n'y a nulle sûreté en un pays éloigné presque de tout secours. J'établis cette demeure en une situation très bonne, sur une montagne qui commandait le travers du fleuve Saint-Laurent et qui est un des lieux les plus étroits de la rivière."

En 1621, Champlain jugea prudent de placer un officier, M. Du Mai, et quelques hommes dans le fort. " Je me délibérai, dit-il, de mettre le dit Du Mai en un petit fort déjà commencé, avec mon beau-frère Boullé et huit hommes, et quatre de ceux des Pères Récollets, qu'ils me donnèrent, et quatre autres hommes de l'ancienne société, faisant porter quelques vivres, armes, poudre, plomb et autres choses nécessaires, au mieux qu'il me fut possible pour la défense de la place; en cette façon, nous pouvions parler à cheval, faisant toujours continuer le travail du fort, pour le mieux mettre en défense."

En 1622, 1623 et 1624, Champlain fit continuer les travaux du fort. Le 20 avril 1624, un coup de vent enleva la couverture du bâtiment du fort Saint-Louis plus de trente pas par dessus le rempart, " parce qu'elle était trop haute élevée."

Au mois d'août 1624, Champlain passait en France. Il recommanda à son monde de continuer les travaux du fort.

A son retour, en 1626, Champlain trouva le fort dans le même

état qu'il l'avait laissé, c'est-à-dire très peu avancé. C'est alors qu'il décida de le recommencer pour le faire plus vaste.

" Je considérai d'autre part, écrit-il, que le fort que j'avais fait faire était bien petit pour retirer, à une nécessité, les habitants du pays, avec les soldats qui un jour y pourraient être pour la défense d'icelui, quand il plairait au Roi les envoyer, et il fallait qu'il eût de l'étendue pour y bâtir, celui qui y était avait été assez bon pour peu de personnes, selon l'oiseau il fallait la cage, et que l'agrandissant il se rendrait plus commode, qui me fit résoudre de l'abattre et de l'agrandir, ce que je fis jusqu'au pied, pour suivre mieux le dessein que j'avais, auquel j'employai quelques hommes qui y mirent toute sorte de soin pour y travailler, afin qu'au printemps il pût être en défense. Cela s'exécuta. Sa figure est selon l'assiette du lieu que je ménageai avec deux petits demi-bastions bien flanqués, et le reste est la montagne, n'y ayant que cette avenue du côté de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18 à 20 toises, et hors de mine, à cause de la dureté du rocher, ne pouvant y faire de fosse qu'avec une extrême peine. La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand qui était édifié de fascines, terres, gazons et bois, ainsi qu'autrefois j'avais vu pratiquer, qui étaient de très bonnes forteresses, attendant un jour qu'on la fit revêtir de pierres à chaux et à sable qui n'y manquent point, commandant sur l'Habitation et sur le travers de la rivière."

Le petit fort commencé par Champlain en 1620 fut donc rasé *jusqu'au pied* en 1626, et recommencé la même année, mais dans des proportions beaucoup plus considérables.

Champlain habita ce fort quelque temps avant la prise de Québec par les Kirke, en 1629, puis à son retour de France en 1633.

C'est de sa résidence du fort Saint-Louis, dit M. Ernest Gagnon, que le fondateur de Québec contemplait, dans les derniers jours de son existence, l'admirable campagne que sa pensée couvrait de villages et de moissons et d'où son génie voulait faire surgir une France Nouvelle.

Source: Ernest Gagnon, *Le fort et le château Saint-Louis.*

LE MONASTÈRE DE NOTRE-DAME DES ANGES

Dès leur arrivée à Québec, les Récollets s'occupèrent de culture. D'après Sagard, ils défrichèrent une terre à la haute ville qu'ils échangèrent plus tard avec une autre que Louis Hébert possédait près de la rivière Saint-Charles. Les Récollets eurent aussi une autre terre située à mi-chemin entre l'habitation de Québec et leur futur monastère de Notre-Dame des Anges. Cette terre était appelée, dit Sagard, le "jardin du Père Denis."

C'est en 1620 que les Pères Récollets s'établirent à Notre-Dame des Anges où les terres qu'ils cultivaient leur donnèrent bientôt tout ce qui leur fallait pour leur subsistance.

Une lettre du Père Denis Jamet au grand bienfaiteur des Récollets, le grand vicaire de Pontoise Charles des Boues, nous donne d'intéressants renseignements sur le premier monastère de Notre-Dame des Anges. Cette lettre en date du 15 août 1620, dit:

" A notre arrivée, nous sûmes que le sieur du Pontgravé, capitaine pour les marchands dans l'habitation, avait commencé à nous faire bâtir une maison, laquelle depuis notre arrivée nous avons fait achever, dont je suis fort réjoui, tant pour l'assiette du lieu, que de la beauté du bâtiment. Le corps de logis donc est fait de bonne et forte charpente, et entre les grosses pièces une muraille de 8 à 9 pouces jusques à la couverture; sa longueur est de trente-quatre pieds, sa largeur de vingt-deux; il est à double étage; nous divisons le bas en deux; de la moitié, nous en faisons notre chapelle en attendant mieux; de l'autre une belle grande chambre, qui nous servira de cuisine, et où logeront nos gens; au second étage, nous avons une belle grande chambre, puis quatre autres petites, dans deux desquelles, que nous avons fait faire tant soit peu plus grandes que les autres, il y a des cheminées pour retirer les malades, à ce qu'ils soient seuls. La muraille est faite de bonne pierre, bon sable et meilleure chaux que celle qui se fait en France, au-dessous est la cave de vingt pieds en carré et sept de profondeur."

Les Sauvages n'avaient jamais attaqué l'habitation de Champlain. Les Récollets, éloignés de tout secours, prirent leurs précau-

tions pour se mettre à l'abri des attaques possibles. Le Père Jamet dit: " Nous avons aussi fait faire trois guérites pour la défense de notre logis, une de cinq pieds en carré dans le milieu du pignon, qui regarde le septentrion, et deux autres de quatre pieds aux deux coins d'icelui qui regardent le midi; nous ferons une demi-lune devant notre porte avec des boises fortes, afin qu'elle ne soit aisée à attaquer."

Le Père Jamet s'extasie ensuite sur le site de leur couvent: " Quant à l'assiette du lieu, elle est des plus belles du pays, car le fonds de la terre est très bon, et sans pierre aucune, les arbres y sont clairs et partant aisés à déserter; nous avons du côté du septentrion la petite rivière, qui néanmoins n'est pas petite, principalement quand la mer est pleine, mais elle se nomme ainsi en comparaison de la grande, dans laquelle elle se va emboucher; nous avons un fossé du côté de l'orient et fort profond et large, un autre du côté de l'occident, dans lesquels y a des ruisseaux qui se vont presque rencontrer du côté du midi, il ne s'en faut pas plus de cinquante pieds, si bien que nous sommes presque comme dans une île de fort belle étendue. Tout le pays deçà et delà la rivière est de même façon de terre, nous avons aussi la commodité des prés le long de cette petite rivière, au bord de laquelle nous sommes bâtis; il ne faut qu'arracher certaines broussailles que rompent les faux quand on fauche, si bien que la nourriture du bétail nous sera fort aisée."

Disons ici que la chapelle mentionnée par le Père Jamet, laquelle occupait la moitié du rez-de-chaussée de Notre-Dame des Anges, fut remplacée la même année par une église conventuelle formant un bâtiment à part, entièrement en pierre. Cette église fut bénite par le Père Jamet le 25 mai 1621.

Sources: Chrétien Le Clercq, *Premier établissement de la foi;* R. P. Odoric-Marie Jouve, *Les Franciscains et le Canada.*

LE PREMIER CANADIEN FRANÇAIS

Sous l'ancien régime, paraît-il, le premier enfant qui naissait dans une colonie nouvelle était anobli.

Joutel, dans son récit de la dernière entreprise de Cavelier de La Salle, semble donner foi à cette prétention. Il raconte toute une histoire à propos d'un enfant du nom de Talon né pendant la traversée de France en Louisiane. Son père était décédé presque en arrivant dans le pays. Mais la mère de l'enfant, femme énergique, soutenait que son fils devait être considéré comme le premier-né dans la colonie. D'un autre côté, la femme du sieur Barbier, mariée pendant l'absence de La Salle, était à la veille d'être mère et on prétendait que si elle avait un fils, il devait jouir des privilèges que le roi accordait aux premiers-nés.

Joutel ajoute:

" Mais la dite veuve Talon représentait que son fils étant né en chemin, devait être l'aîné comme s'il était né dans le pays, de sorte que c'était une dispute entre les deux parties. Le dit sieur Barbier représentait que, comme officier, le privilège lui devait plutôt appartenir. M. de La Salle, qui n'était pas trop satisfait du mariage du sieur Barbier, et voyait avec ennui commencer la colonie par un enfant né avant le temps convenable, trouvait qu'il n'était pas trop juste qu'il jouît du dit privilège. Ces sortes de matières nous servirent d'opéra pendant un temps. Mais la dispute fut terminée par une fausse couche que fit la femme du sieur Barbier."

Ceci nous amène à nous demander quel fut le premier Canadien français ou, en d'autres termes, quel est le premier fils de Français né dans la Nouvelle-France?

Le 24 octobre 1621, le Père Denis, Récollet, baptisait, à Québec, Eustache Martin, fils d'Abraham Martin dit l'Écossais et de Marie Langlois.

L'acte de baptême est ainsi couché dans le registre de Notre-Dame de Québec reconstitué pour remplacer celui de 1621 détruit dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance, le 15 juin 1640.

" Le 24 octobre 1621, le P. Denis, Récollet, faisant fonction de curé à Québec, baptisa Eustache, fils d'Abraham Martin dit l'Écossais et de Marguerite Langlois. M. Eustache Boulay (Eustache Boullé, beau-frère de Champlain) fut parrain, et Guillemette Hébert, épouse de Guillaume Couillard, fut marraine."

Eustache Martin, croyons-nous, est le premier fils de Français né à Québec. Nous devons le considérer comme le premier Canadien français.

A part la mention de son baptême par le Père Denis, nous n'avons aucune précision quelconque sur Eustache Martin. Il dut mourir jeune.

Le second baptême fait à Québec fut celui de Marguerite Martin, sœur d'Eustache Martin. Sa naissance est ainsi enregistrée à la date du 24 janvier 1624:

" Le 4 janvier 1624, le P. Paul, Récollet, baptisa à Québec, Marguerite, fille d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois. Thierry Dedamy (Desdames) fut parrain, et Marguerite Lesage, marraine."

Marguerite Martin devint, le 22 mai 1638, la femme d'Etienne Racine, fils de René Racine et de Marie Loisel, de Fumichon, en Normandie.

Si le premier Canadien français ne laissa pas de postérité, il n'en fut pas de même de la première Canadienne française car les descendants de Marguerite Martin, mariée à Etienne Racine, se comptent aujourd'hui par milliers.

QUÉBEC ATTAQUÉ PAR LES IROQUOIS

CHAMPLAIN, par nécessité politique, s'était joint aux Hurons et aux Algonquins pour faire la guerre aux Iroquois. Ceux-ci, voyant que leurs ennemis tiraient leur principale force des Français munis d'armes à feu, se résolurent à détruire la petite colonie de Québec. Ils commencèrent par attaquer un parti de Français qui était monté au Saut Saint-Louis pour faire la traite avec les Sauvages alliés. Français et Sauvages se défendirent assez bien, mais le Père Poullain, Récollet, qui s'était éloigné de ses amis, tomba aux mains des Iroquois. Ils avaient commencé à le torturer lorsqu'un prisonnier, envoyé par les Français pour traiter d'un échange de captifs, réussit à lui sauver la vie. Un certain nombre de prisonniers iroquois furent remis en liberté, et, en retour, le Père Poullain et quelques captifs français et sauvages eurent la vie sauve.

Les Iroquois, enhardis par ce succès relatif, formèrent un parti plus considérable encore et descendirent à Québec. Leurs canots étaient au nombre d'une trentaine. Champlain était alors absent de Québec. Les quelques défenseurs de l'habitation furent surpris et alarmés de l'irruption des Iroquois mais ils se préparèrent à vendre chèrement leur vie. Les Iroquois, après plusieurs tentatives, s'aperçurent qu'ils n'auraient pas de chance et se décidèrent à aller attaquer le couvent des Récollets qui venait justement d'être terminé.

Les Récollets, heureusement, en construisant leur couvent, avaient songé à leur éloignement de l'habitation et aux attaques possibles des Sauvages ennemis. Aussi avaient-ils entouré leur bâtisse de travaux de défense. Les Français de l'habitation et les Sauvages amis accoururent d'ailleurs au secours des Pères Récollets. Quelques Français furent blessés de coups de flèches et deux Sauvages moururent de leurs blessures peu de jours après mais, en somme, l'attaque des Iroquois, fut repoussée avec succès.

Sept ou huit Iroquois furent tués sur place dans cette occasion. Ceux-ci, enragés de leur insuccès, firent passer leur fureur sur

deux Hurons prisonniers. Ils leur firent souffrir les plus cruels supplices et les firent mourir à petit feu après les avoir obligés à manger leur propre chair.

Le Père Chrétien Le Clercq, qui raconte au long l'attaque des Iroquois contre Québec, ajoute:

" J'ai souvent ouï raconter les circonstances de cette irruption à madame Couillard, qui était alors dans le Fort, et elle eut lieu d'admirer la protection toute visible de Dieu sur nous: étant certain que, si les Iroquois eussent connu leurs forces, ils auraient pu, sans difficulté, désoler entièrement la colonie, vu l'absence de M. de Champlain."

Notons ici l'âpreté au gain de la Compagnie des Marchands qui avait la haute main sur les affaires du Canada. Non contente de laisser Québec sans défense et d'abandonner pour ainsi dire Champlain et tous ses compagnons à la merci des Iroquois, elle envoyait à peine à ses quelques employés les vivres nécessaires à leur subsistance. La Providence, évidemment, veillait sur les premiers habitants de Québec car, en maintes occasions, si les Iroquois avaient tenté une attaque sur l'habitation, ils auraient pu s'emparer de tous ses hôtes et leur faire subir les plus horribles supplices.

LA CÔTE LA MONTAGNE, À QUÉBEC

La côte la Montagne, à Québec, comme tout le monde le sait, fait un coude à peu près en face de l'ancien magasin Hamel, la première maison à droite de l'escalier Champlain. A l'origine, la côte la Montagne descendait tout droit en face du magasin Hamel. On se rendait de la rue Notre-Dame au coude actuel de la côte la Montagne par un sentier très escarpé remplacé aujourd'hui par l'édifice autrefois occupé par le Crédit Foncier.

A l'automne de 1623, Champlain commença à réunir les matériaux pour bâtir le fort Saint-Louis. C'est alors que le fondateur de Québec fit pratiquer le coude qui existe de nos jours, c'est-à-dire la partie de la côte la Montagne qui va de l'hôtel *Neptune Inn* à l'ancien magasin Hamel. Champlain nous apprend que ce travail se fit le 29 novembre 1623.

Quand la côte qui conduit de la basse à la haute ville de Québec a-t-elle pris le nom de côte la Montagne ?

Il est assez difficile de donner une date précise. Mais il est certain que du temps de Champlain on disait simplement la côte de la basse ville ou encore la Grande Côte de la basse ville. C'est vers 1665 ou un peu avant, qu'on commença à employer l'expression côte la Montagne. Vingt ans plus tard, cette désignation était devenue à peu près générale. Toutefois, nombre d'actes de notaires, de procès-verbaux de grands voyers et d'autres documents continuèrent à désigner la côte la Montagne sous le nom de Grande Côte jusqu'à la fin du régime français.

Quelle est l'origine du nom de rue ou de côte la Montagne ?

M. l'abbé Laverdière a écrit quelque part que la côte la Montagne a emprunté son nom d'un nommé la Montagne qui résidait sur son parcours. Ce la Montagne est sans doute Noël Jérémie, sieur de la Montagne.

L'état général des habitants du Canada dressé en 1666 nous informe que Noël Jérémie, sieur de la Montagne, était marié à Jeanne Pelletier. Il avait deux enfants.

Noël Jérémie, sieur de la Montagne, n'a pas joué un rôle bien important au Canada, mais il faut avouer qu'aux débuts d'une co-

lonie les noms de lieux sont plutôt donnés par le peuple. Celui-ci ne prend guère la peine de chercher. Il choisit de préférence les noms des gens de son milieu, de ceux qu'il rencontre à peu près tous les jours. On n'a qu'à relever la plupart des noms des rangs ou des concessions de nos anciennes paroisses pour s'en convaincre.

Mais, dans le cas qui nous occupe, l'abbé Laverdière dit-il vrai ? Est-ce bien Noël Jérémie, sieur de la Montagne, qui a donné son surnom à la côte la Montagne ?

Il est certain que Noël Jérémie la Montagne a résidé dans la Grande Côte de la basse ville connue aujourd'hui sous le nom de côte la Montagne. Nous en avons la preuve dans une pièce notariale du mois d'avril 1659.

Le 14 avril 1659, par acte reçu devant Audouard, Denis-Joseph Ruette d'Auteuil baillait à Noël Jérémie la Montagne, à titre de ferme et prix d'argent, pour le temps et espace de deux années, "la totalité d'une maison sise sur le chemin qui va à la grande église de Québec et qui descend à la basse ville ensemble les jardins et autres terrains joignant la dite maison."

M. d'Auteuil était alors propriétaire de presque tout le plateau connu de nos jours sous le nom de parc Montmorency-Laval, au haut de la côte la Montagne. C'est ce site idéal qu'il loua à Noël Jérémie la Montagne pour deux ans.

Tout de même, cela ne prouve aucunement que la Grande Côte prit le nom de rue ou de côte la Montagne en l'honneur de Noël Jérémie la Montagne. Celui-ci était plutôt connu de ses contemporains sous son nom de Jérémie. Lui-même signait simplement " N. Jérémie."

Nous proposons une autre version de l'origine du nom de cette côte si connue. L'acceptera qui voudra.

Champlain considérait la haute ville actuelle de Québec comme une *montagne*. Il dit:

" L'incommodité que l'on recevait à monter la *montagne* pour aller au fort Saint-Louis, me fit entreprendre d'y faire faire un petit chemin pour y monter avec facilité."

Puisque Champlain et les premiers habitants de Québec considéraient la haute ville comme une *montagne*, il était tout naturel pour eux de désigner la rue ou côte qui y conduisait sous le nom de côte la Montagne.

N'est-ce pas là l'origine du nom de la côte la Montagne ?

SAINT JOSEPH CHOISI COMME PATRON DU CANADA

M. l'abbé Ferland écrit dans son *Cours d'histoire du Canada:* " L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse, à laquelle assistèrent tous les Français et plusieurs Sauvages. Elle fut célébrée en exécution d'un vœu fait à l'honneur de saint Joseph qui, dans cette occasion, fut choisi comme premier patron de la Nouvelle-France. Depuis ce temps, la dévotion envers saint Joseph s'est toujours conservée vive et efficace parmi les Canadiens, ainsi que l'attestent les nombreuses églises placées sous sa protection, et les confréries établies en son honneur."

M. Benjamin Sulte, commentant ces lignes de M. l'abbé Ferland, explique que les premiers colons du Canada emportèrent de la vieille France la coutume de fêter la Saint-Jean. Cette célébration était plutôt *mondaine* que religieuse. Elle provoquait même certains désordres. Ce qui fait dire à M. Sulte que, dans la pensée de ses fondateurs, la Saint-Joseph devait finir par supplanter la Saint-Jean. Ceci n'est qu'une supposition mais elle peut être exacte.

Il est très curieux de lire dans les *Relations des Jésuites* et le *Journal* des mêmes Pères les comptes rendus de la célébration de la fête de saint Joseph.

La *Relation* de 1637 nous décrit longuement le feu d'artifice et toute la fête qui eut lieu en cette année à Québec, lors de la célébration de la Saint-Joseph. Un croquis très curieux accompagne ce récit.

En 1646, le Père Lalemant écrit dans le *Journal des Jésuites:* " le 18 mars, veille de Saint-Joseph, entre sept et huit heures du soir, se fit le feu de joie de la Saint-Joseph. Monsieur le gouverneur (de Montmagny) nous vint quérir; nous soupions. Le Père Vimont y alla, qui fit mes excuses sur quelque incommodité que j'avais. M. le gouverneur mit le feu; les soldats firent trois saluts et quatre coups de canon furent tirés; il y eut quelques fusées. Le 19, quand on sonna l'angélus, on tira un coup de canon, et, à la

messe, à l'élévation, trois ou quatre avec quelques saluts de mousquets."

L'année suivante, 1647, le Père Lalemant écrit encore: " A la Saint-Joseph, on ne fit point de feu de joie la veille comme de coutume; j'en fus une partie cause, comme ne goûtant guère cette cérémonie qui n'avait aucune dévotion qui l'accompagnât, et me semblait qu'un salut en l'honneur du saint était meilleur, comme en effet il fut fait la veille, à la paroisse, et le jour aux Ursulines, où le *Hic vir despiciens* fut chanté en musique. On tira, cette même veille, un coup de canon à une heure, et le jour, à l'angélus du matin, quatre ou cinq coups de canon."

En 1649, le même Père note: " On refit cette année le feu, la veille de Saint-Joseph, mais on sépara le matériel d'avec le spirituel. On fit le salut sur les six heures, et sur les sept, M. le gouverneur (M. d'Ailleboust) me vint prier de m'y trouver et voulut que j'y misse le feu, je l'y mis. Aux Ursulines, comme l'an passé, mais l'on oublia l'oraison pour la fondatrice, *Pro devotis amicis*. Le jour, tout alla comme l'an passé et alla bien."

En 1650, le Père Lalemant manifeste ouvertement sa répugnance pour la partie mondaine de la fête Saint-Joseph.

Même remarque en 1651.

Enfin, en 1660, c'est le Père Jérôme Lalemant qui tient la plume. Il dit longuement toute sa joie de la célébration exclusivement religieuse de la fête de saint Joseph.

En 1661, 1662, 1663, 1664, 1666, la fête de saint Joseph fut également exclusivement religieuse et le *Journal des Jésuites* s'empresse de le consigner.

Nous croyons qu'il en fut ainsi dans la suite.

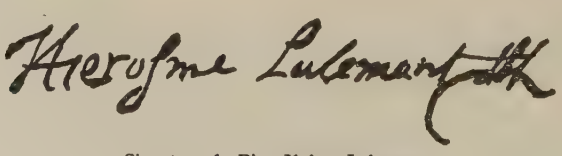

Signature du Père Jérôme Lalemant

LES PÈRES JÉSUITES À QUÉBEC

Les Récollets, qui furent les premiers missionnaires du Canada, se rendirent vite compte que le champ était trop vaste pour un seul ordre religieux. Après délibération, les Pères de Québec décidèrent d'inviter les Jésuites à venir les aider. " Nos Pères n'hésitèrent point, écrit Le Clercq; n'ayant pour partage que la droiture, la simplicité, la gloire du Seigneur et un désir sincère, sans émulation, de la procurer dans la conversion de ces peuples, ils convinrent tous de députer quelqu'un d'entre eux en France, pour en faire la proposition aux Pères Jésuites, qu'ils jugèrent les plus propres pour établir et amplifier la foi de concert avec nous dans le Canada." C'est le Père Irénée Piat qui eut cette agréable mission.

Les Pères Jésuites acceptèrent avec empressement de se dévouer eux aussi à l'évangélisation des Sauvages du Canada. Le Père Coton, provincial des Jésuites de Paris, désigna comme premiers missionnaires au Canada les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé, Jean de Brébeuf et les deux Frères coadjuteurs François Charton et Gilbert Buret. Le Père Charles Lalemant fut choisi comme chef de cette phalange d'apôtres.

Les cinq Jésuites prirent place le 24 avril 1625 dans le navire de Guillaume de Caen. Ils arrivèrent à Québec le 15 juin suivant.

Les Récollets allèrent rencontrer les Jésuites à l'arrivée du vaisseau qui les avait amenés à Québec et les conduisirent à leur monastère de Notre-Dame des Anges où ils mirent à leur disposition la moitié de leur logement, de leur jardin et de leur enclos. Les fils de saint François et de saint Ignace vécurent ainsi de longs mois sous le même toit, dans la plus parfaite union.

Dans une lettre datée de Québec le 1er août 1626, le Père Charles Lalemant fait connaître à son frère, le Père Jérôme Lalemant, les occupations de leurs premiers mois de séjour à Québec:

" Les mois de juillet et d'août se passèrent partie à écrire des lettres, partie à nous reconnaître un peu dans le pays et à chercher quelque lieu propre pour y établir notre demeure afin de témoigner

aux RR. PP. Récollets que nous désirions les délivrer au plus tôt de l'incommodité que nous leur apportions. Après avoir bien considéré tous les endroits et après avoir pris langue des Français et principalement des Révérends Pères Récollets le 1er jour de septembre nous plantâmes la sainte Croix au lieu que nous avions choisi, avec toute la solennité qui nous fut possible. Les RR. PP. Récollets y assistèrent avec les plus apparents des Français qui, après le dîner, se mirent tous à travailler. Nous avons depuis toujours continué, nous cinq, à déraciner les arbres et à bêcher la terre tant que le temps nous a permis. Les neiges venantes nous fûmes contraints de sursoir jusques au printemps. . . "

Sagard nous dit où les Jésuites décidèrent de s'établir.

" Le terrain choisi par les Jésuites, dit-il, était au-delà de la petite rivière, sept ou huit cents pas de nous, en un lieu que l'on appelle communément le fort de Jacques-Cartier."

M. N.-E. Dionne, l'historien averti de Jacques Cartier, affirme que l'endroit désigné dans les écrits de Champlain et de Sagard sous le nom de fort Jacques-Cartier, est tout simplement le lieu où l'immortel découvreur du Canada érigea, en 1535, un petit fort pour se mettre à l'abri des attaques possibles des Sauvages qui l'entouraient de tout côté.

Source: R. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France.*

L'ANTICOTON BRÛLÉ PAR ORDRE DE CHAMPLAIN

Le célèbre Père Jésuite Pierre Coton, confesseur de Henri IV, avait été un des promoteurs de la mission des Jésuites en Acadie. Il l'avait soutenue de toutes ses forces, et, quand elle fut détruite, nul n'en fut plus attristé que lui.

Le Père Coton était le confident et peut-être l'ami le plus intime de Henri IV. Lors de l'assassinat du roi par l'infâme Ravaillac, en 1610, les ennemis des Jésuites attaquèrent leur doctrine et firent même courir les bruits que ces religieux avaient armé le bras du parricide. Le Père Coton, dont l'influence était très grande à la cour et dans tout le royaume, publia alors une *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites conforme aux doctrines du concile de Constance*, afin de détruire les fausses opinions qu'on répandait dans le peuple sur les fils d'Ignace de Loyola.

Les adversaires des Jésuites, désarmés un instant par ce plaidoyer écrit avec une vigueur extraordinaire et qui détruisait un à un, avec des preuves indiscutables, tous leurs avancés, se ressaisirent bientôt et lancèrent dans le public le pamphlet *L'Anticoton ou réfutation de la Lettre déclaratoire du P. Coton, dans laquelle on prouve que les Jésuites sont coupables et co-auteurs du parricide commis en la personne de Henri IV.*

Quelques années plus tard, lorsque les Récollets vinrent demander aux Jésuites de France de partager avec eux les missions de la Nouvelle-France, le Père Coton, qui était alors provincial de la maison de Paris, accepta avec joie l'offre généreuse que l'on faisait à son ordre.

Quelle ne fut pas la surprise des Pères Jésuites en arrivant à Québec au mois de juin 1626! On avait fait circuler de main en main l'odieux pamphlet *L'Anticoton*, et catholiques comme protestants, prévenus contre eux, refusèrent de les recevoir.

Champlain était alors en France. Emery de Caen, qui commandait en son absence, très peu sympathique aux Jésuites, leur dit qu'il n'y avait place pour eux ni à l'habitation ni au fort. Heu-

reusement, les Récollets étaient là et ils amenèrent les Jésuites à leur couvent de Notre-Dame des Anges.

Dès son retour à Québec, Champlain fut informé que *L'Anticoton* circulait encore parmi la population. Afin de faire acte de réparation envers les Pères Jésuites, il ordonna de brûler l'infect pamphlet. C'est la *Relation* de 1626 qui nous apprend ce fait.

Le Père Charles Lalemant, supérieur de la mission du Canada, écrivant à son frère, le Père Jérôme Lalemant, le 1er août 1626, lui disait:

" Votre Révérence croirait-elle bien que nous y avons trouvé *L'Anticoton*, que l'on faisait courir de chambre en chambre, et qu'enfin l'on a brûlé quatre mois après notre arrivée ?"

L'Anticoton, publié en 1610, était un libelle atroce contre les Jésuites. Daurignac, dans son *Histoire de la Société de Jésus*, donne comme auteur de *L'Anticoton* Pierre Dumoulin, ministre réformé, de Charenton.

Source: *Relation des Jésuites*, année 1620.

FIEF ET SEIGNEURIE SAULT-AU-MATELOT À QUÉBEC

"Louis Hébert, premier défricheur canadien," dit M. l'abbé Couillard-Després, "est encore le premier seigneur. Pour lui fut inauguré le système féodal qui a rendu de grands services dans la colonisation de notre pays."

Louis Hébert, avant de quitter la France, s'était fait donner un terrain d'environ dix arpents en superficie à Québec. Afin de ne pas être dépossédé par les associés de la Compagnie des Marchands qui montraient beaucoup de mauvaise volonté, il s'adressa au duc de Montmorency pour obtenir des lettres patentes lui garantissant la possession de son terrain.

En arrivant à Québec, en 1617, Louis Hébert avait " bâti et construit un logement pour lui, sa famille et son bestail," dans l'enceinte d'un clos, à la haute ville, qu'il avait défriché, assisté de ses serviteurs domestiques.

Le 4 février 1623, le duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, avait expédié à Hébert des lettres de concession, lui octroyant à perpétuité les terres, logements et enclos qu'il occupait.

Après la mort du duc de Montmorency, Louis Hébert envoya une supplique au duc de Ventadour pour obtenir la confirmation de sa concession. Il rappelait dans sa demande les services qu'il avait rendus à la Nouvelle-France.

Le duc de Ventadour, le dernier jour de février 1626, ratifia la concession accordée à Hébert et lui permit d'en jouir en fief noble ainsi que ses descendants.

"Nous," disaient les lettres patentes, "pour les considérations sus-alléguées, et pour encourager ceux qui décideront cy-après peupler et habiter le dit pays de Canada, avons donné, ratifié et confirmé, donnons, ratifions, et confirmons au susdit Louis Hébert et ses successeurs et héritiers, et suivant le pouvoir à nous octroyé par Sa Majesté, toutes les susdites terres labourables défrichées et comprises dans l'enclos du dit Hébert ensemble la maison et bâtiments ainsi que le tout s'étend et comporte au dit lieu de Québec

sur la grande rivière ou fleuve de Saint-Laurent pour en jouir en fief noble par lui, ses héritiers et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquet et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon être, le tout relevant du fort et château de Québec. . . "

Le 15 septembre 1634, le partage du fief du Sault-au-Matelot avait lieu entre les héritiers de Louis Hébert qui étaient Guillaume Couillard et Guillemette Hébert, sa femme (fille de Louis Hébert), Guillaume Hubou et Marie Rollet et Guillaume Hébert. On voit par l'acte de partage qu'il se trouvait alors sur le fief du Sault-au-Matelot deux maisons dont l'une de trois logements, un moulin, une brasserie, une fontaine, et divers sentiers pour la commodité des premiers colons de Québec.

Le 10 avril 1666, Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, vendait la seigneurie du Sault-au-Matelot à Mgr de Laval, évêque de Pétrée. L'acte de vente reçu par le notaire Romain Becquet la décrit ainsi: " fief noble et enclos de terre en la haute ville de Québec sur lequel il y a maisons et étables, jardins et terres labourables, borné d'un côté aux terres de l'église qui les séparent par la clôture qui est entre les deux, d'autre côté le long de la grande rivière St-Laurent et de celle de St-Charles, d'un bout aux terres du sieur d'Auteuil et d'autre bout au clos des R. M.Hospitalières, et aux autres terres appartenantes à la dite dame Couillard qui les séparent par un petit ruisseau qui descend dans le clos des dites R. M. Hospitalières, et généralement tout ce qui est contenu dans le d. enclos de terre qu'elle a dit lui compéter et appartenir à cause de la succession du feu sieur Louis Hébert, son père."

Le 8 avril 1680, par acte de MM. Carnot et de Troyes, notaires au Châtelet de Paris, Mgr de Laval donnait la seigneurie du Sault-au-Matelot au séminaire de Québec.

Il y a donc près de deux siècles et demi que le séminaire de Québec est en possession de la seigneurie du Sault-au-Matelot.

Signature de Guillemette Hébert

LE PREMIER MOULIN À FARINE À QUÉBEC

Le premier moulin à farine dont on se soit servi au Canada y fut apporté par les Pères Jésuites. Ce moulin était bien primitif puisqu'on le manœuvrait à bras. Les quelques ménages qui habitaient alors Québec faisaient moudre leurs grains par ce petit moulin.

A l'automne de 1628, Champlain, voyant tous les secours que les Jésuites retiraient de leur moulin, résolut d'en fabriquer un semblable. Il écrit dans ses *Voyages:*

"...Nous mangions nos pois par compte, ce qui diminuait beaucoup de nos forces, la plupart de nos hommes devenant faibles et débiles, et nous voyant dénués de toutes choses, jusques au sel qui nous manquait, je me délibéray de faire des mortiers de bois où l'on pilait des pois qui se réduisaient en farines, lesquels nous profitaient mieux qu'auparavant, mais à cause de ce travail on était long temps en cet état, je pensay que faire un moulin à bras ce serait chose encore plus aisée et profitable, mais comme nous n'avions pas de meulle, qui était le principal instrument, je m'informay à notre serrurier s'il pourrait trouver de la pierre propre à en faire une, il me donna de l'espérance, et pour ce sujet alla chercher de la pierre, et en ayant trouvé il les taille, un menuisier entreprend de les monter. De sorte que cette nécessité nous fit trouver ce qu'en vingt ans l'on avait cru être impossible. Ce moulin s'achève avec diligence, où chacun portait sa semencée de pois que l'on moulait et en recevait-on de bonne farine, qui augmentait notre bouillie et nous fit un très grand bien, qui nous remit un peu mieux que nous n'estions auparavant."

L'hiver de 1628-1629 fut très dur pour Champlain et les habitants de Québec. La récolte avait été bien pauvre et la disette était générale. Champlain avait espéré qu'après la récolte il pourrait avoir quelque secours de la veuve Hébert et de son gendre, Guillaume Couillard. Mais son récit nous laisse voir qu'il ne reçut pas grande assistance de ce côté. Sans récriminer, Champlain note que la veuve Hébert et Couillard faisaient meilleure chère que lui.

" C'est la coustume, dit-il mélancoliquement, qu'en telles nécessités chacun tâche de faire magasin à part."

C'est pendant ce même hiver de 1628-1629 que Champlain fit commencer la construction d'un moulin à farine actionné par l'eau.

" Voyant, dit-il, le soulagement que nous recevions de ce moulin à bras, je me délibéray d'en faire un à eau, et pendant l'hiver employer quelques charpentiers à apprester le bois qui serait nécessaire pour cet effet, comme pour le logement à le mettre à couvert, et au printemps faire tailler les meules, et ainsi accommoder un chacun de ceux qui auraient des grains à faire moudre, et ne retomber plus aux peines où l'on avait été par le passé, qu'à ce deffaut ceux qui auraient volonté de défricher qu'ils le fissent pendant que commodément ils feraient moudre leurs grains."

Si ce moulin à eau fut entièrement terminé, il ne servit pas longtemps, car au mois de juillet 1629 les frères Kirke arrivaient devant Québec et Champlain, qui n'avait ni soldats ni munitions pour se défendre, fut obligé de leur abandonner son établissement et tout ce qu'il contenait.

L'AGRICULTURE À QUÉBEC JUSQU'À 1628

"La cause de l'agriculture a toujours été mal vue des compagnies qui se succédèrent à Québec, de 1608 à 1627. Les premières tentatives de culture dans la Nouvelle-France avaient eu lieu à la baie de Fundy, sur l'île Sainte-Croix (1604), et à Québec (1608). Ces travaux ne dépassaient pas ceux d'un jardin potager; leur objet n'était point de nourrir les émigrés, mais de procurer à de Monts et à Champlain des échantillons de ce que le nouveau sol pouvait produire. En 1613 et en 1615, Champlain, à Québec, agrandit cette petite exploitation. Louis Hébert qui arriva en 1617, avait dû faire comme en Acadie, c'est-à-dire attaquer la terre avec la bêche pour tâcher de la connaître. Il possédait un labourage en 1620, mais il n'avait pas les outils essentiels à ces sortes de travaux, puisque Champlain dit positivement qu'on fit usage de la charrue, pour la première fois, le 27 avril 1628. Hébert était mort le 25 janvier 1627. On élevait des vaches et des moutons. Quant aux chevaux, ils ne vinrent ici qu'en 1666. En 1625, sur l'invitation de Champlain, quelques Sauvages s'étaient mis à défricher et à semer du blé-d'Inde à la Canardière, joli endroit englobé, quatre ans plus tard, dans les limites de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, près Québec.

" Le Père Charles Lalemant, écrivant de Québec, le 1er août 1626, dit: " Nous sommes si éloignés de la mer que nous ne sommes visités par les vaisseaux français qu'une fois par année, et seulement par ceux qui en ont le droit, car cette navigation est interdite aux autres. Ce qui fait que, si, par hasard, ces vaisseaux marchands périssaient, ou s'ils étaient pris par les pirates, nous ne pourrions compter que sur la Providence de Dieu pour pouvoir nous nourrir. En effet, nous n'avons rien à attendre des Sauvages qui ont à peine le strict nécessaire."

" Emeric de Caen demeura à Québec l'hiver de 1624-1625 en qualité de commandant. Emeric de Caen retourna en France, l'été de 1625, avec son oncle Guillaume de Caen. Comme celui-ci était huguenot, il se vit refuser la direction de la flotte du Canada,

laquelle passa au sieur de la Ralde, ayant Emeric de Caen sous ses ordres. La *Catherine*, commandée par de la Ralde, et la *Flèque*, commandée par Emeric de Caen; l'*Alouette*, appartenant aux Jésuites; un bâtiment de deux cents tonneaux, un autre de deux cent vingt, mirent à la voile à Dieppe, et arrivèrent à Québec le 5 juillet 1626, ramenant Champlain avec Eustache Boullé, son beau-frère, et le sieur Destouches, assistant de Champlain, qui retourna en France au bout d'un an.

" Pontgravé avait commandé à Québec durant l'hiver de 1625-1626. On souffrait tellement du manque de provisions qu'on avait envoyé une chaloupe à Gaspé pour en obtenir; la plupart des hivernants voulaient abandonner Québec.

" Le Père Charles Lalemant écrivait le 1er août 1626:

" Il n'y a que trois ou quatre familles (de sauvages) qui ont défriché deux ou trois arpents de terre, où elles sèment du blé-d'Inde, et ce depuis peu. On m'a dit que c'étaient les RR. PP. Récollets qui le leur avaient persuadé. Ce qui a été cultivé en ce lieu par les Français est peu de chose; s'il y a dix-huit ou vingt arpents de terre, c'est tout le bout du monde.

" Le premier soin de Champlain fut de restaurer les bâtiments de Québec. Voulant aussi tirer avantage des prairies naturelles situées près du cap Tourmente, où l'on faisait des foins depuis deux ou trois ans et où l'on élevait du bétail, il y fit construire sans retard une habitation, et y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme et une jeune fille. " Les récoltes," écrivait plus tard le Père Le Clercq, " allaient à une petite mission formée au cap de Tourmente, à sept lieues au-dessous de Québec, où l'on avait construit un fort avancé, non seulement contre les Sauvages, mais principalement contre les ennemis (venant) de l'Europe."

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. V (1899), article de Benjamin Sulte.

LA CHARRUE DE GUILLAUME COUILLARD

C'EST Champlain lui-même qui prend la peine de nous informer que le premier labour au Canada fut fait le 27 avril 1628. Ce petit détail nous prouve quelle importance le père de la Nouvelle-France attachait à l'agriculture.

Champlain écrit dans ses *Voyages:*

" Depuis 22 ans qu'on est allé pour habiter et défricher à Québec, suivant l'intention de Sa Majesté, les sociétés n'avaient fait déserter un arpent et demy de terre: par ainsi ostaient toute espérance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le joug pour labourer, jusqu'à ce qu'un habitant du païs recherchast les moyens de relever de peine les hommes qui travaillaient ordinairement à bras pour labourer la terre laquelle fut entamée avec le soc et les bœufs le 27 avril 1628, qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté et le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut espérer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine et le soing."

Quel est cet *habitant* qui eut l'honneur d'inaugurer le labour en Canada ?

Il ne peut être question de Louis Hébert puisqu'il était mort depuis un an. M. l'abbé Laverdière dit qu'en 1628 il n'y avait que Guillaume Couillard qu'on pût appeler *habitant* proprement dit, parce qu'il était le seul qui fût établi sur une terre. " Cette terre avait été concédée à son beau-père Louis Hébert, dès le 4 février 1623, par le duc de Montmorency, concession qui fut ratifiée par le duc de Ventadour le 28 février 1626. Après la mort d'Hébert, Couillard resta sur la terre avec sa belle-mère et son jeune beau-frère Guillaume Hébert. Le partage n'eut lieu qu'en 1634, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Hélène Desportes. Son contrat de mariage et les arrangements de famille laissèrent à Couillard les trois-quarts de l'héritage, et, quelques années plus tard, il rentra par un échange en possession de la part échue à son beau-frère Guillaume Hubou."

L'année même où Couillard mit la charrue pour la première

fois dans la terre canadienne, il eut un différend avec Champlain. Celui-ci lui avait demandé de se rendre à Tadoussac. Couillard, sans offrir des raisons valables, s'y refusa. Ce petit désaccord n'eut pas de suite. Champlain reconnaît loyalement, dans ses *Voyages*, les belles qualités de Couillard. Il écrit: " Nous nous adressâmes à un habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a défriché au pays, appellé Couillardt, bon matelot, charpentier et calfeutreur, qui ne pouvait être sujet qu'à la nécessité, auquel nous mettions toute notre asseurance qu'il nous secourerait de son travail et industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il avait été au service de la Compagnie, il s'était toujours montré courageux en toutes choses qu'il faisait, qu'il avait gagné l'amitié d'un chacun, faisant ce que l'on pouvait pour lui, et de moy je ne m'y suis pas épargné en tout ce qu'il avait à faire."

Signature de Elisabeth Couillard

Signature de Marguerite Couillard

Signature de Louis Couillard

LE PÊCHEUR À LA NIGOGUE, PAR PHILIPPE HÉBERT, PLACE DU PALAIS LÉGISLATIF, À QUÉBEC

LA SOMMATION DE DAVID KIRKE À CHAMPLAIN

Le 10 août 1628, sur les trois heures de l'après-midi, on aperçut des fenêtres de l'habitation de Québec, une chaloupe qui semblait manœuvrer pour entrer dans la rivière Saint-Charles. Champlain, croyant que cette chaloupe était montée par des Anglais qui voulaient mettre le feu à la maison des Pères Récollets, envoya quelques arquebusiers pour les empêcher de débarquer. On constata bientôt que cette chaloupe contenait Nicolas Pivert, sa femme, sa nièce et quelques Basques dont le vaisseau était à Tadoussac.

L'un des Basques se fit conduire auprès de Champlain pour lui remettre une lettre de David Kirke, commandant d'une petite flotte anglaise qui venait de remonter le Saint-Laurent et s'était arrêtée à Tadoussac.

Kirke disait à Champlain:

" Je vous avise comme j'ai obtenu commission du roi de la Grande-Bretagne, mon très honoré seigneur et maître, de prendre possession de ces pays, savoir Canada et l'Acadie, et pour cet effet nous sommes partis dix-huit navires, dont chacun a pris sa route selon l'ordre de Sa Majesté; pour moi je me suis déjà saisi de la maison de Miscou et de toutes les pinaces et chaloupes de cette côte, comme aussi de celles d'ici de Tadoussac où je suis à présent à l'ancre; vous serez aussi avertis comme entre les navires que j'ai pris il y en a un appartenant à la nouvelle compagnie, qui vous venait trouver avec vivres et rafraîchissements et quelques marchandises pour la traite. . . "

Kirke y allait franchement. Il informait Champlain qu'il s'était emparé ou avait détruit le "bestial" du cap Tourmente parce que, ajoutait-il, " je sais que quand vous serez incommodé de vivres, j'obtiendrai plus facilement ce que je désire, qui est d'avoir l'habitation."

Il disait encore:

" Dieu aidant, il faut que je l'aie (l'habitation) tôt ou tard, je désirerais pour vous que ce fût plutôt de courtoisie que de

force à cette fin d'éviter le sang qui pourra être répandu des deux côtés..."

Champlain répondit à Kirke poliment mais énergiquement:

"...La vérité est que plus il y a de vivres en une place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir avec la médiocrité quand l'ordre y est maintenu. C'est pourquoi ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde et sachant très bien que rendre un fort et habitation en l'état que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre roi, que nous ne fussions repréhensibles et mériter un châtiment rigoureux devant Dieu et les hommes, la mort combattant nous sera honorable, c'est pourquoi que je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans premier voir l'effet de vos canons, approches, retranchements et batterie, contre une place que je m'assure que la voyant et reconnaissant, vous ne la jugerez de si facile accès comme l'on vous aurait pu donner à entendre, ni des personnes lâches de courage à la maintenir, qui ont éprouvé en plusieurs lieux les hasards de la fortune, que si elle vous est favorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant de nous départir les offres de votre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'une chose qui nous est si recommandée par toute sorte de devoir que l'on saurait s'imaginer."

Les Basques donnèrent la réponse de Champlain à Kirke.

Celui-ci assembla tous les officiers de ses vaisseaux et, après délibération, il fut décidé de ne pas attaquer Québec amplement pourvu de munitions et de provisions. Et, pourtant, dit Champlain, à ce moment chaque homme était réduit à sept onces de pois par jour, et il n'y avait dans l'habitation que cinquante livres de poudre à canon et peu de mèche. La belle assurance de Champlain avait sauvé Québec!

Source: Champlain, *Voyages.*

LA FAMINE À QUÉBEC EN 1629

La colonie de la Nouvelle-France ne pouvait vivre que des produits de la terre, avait souvent dit Champlain. Au printemps de 1629, les habitants de Québec constatèrent la vérité de cet aphorisme. Ils faillirent mourir de faim faute de provisions.

Dès le mois de mai 1629, toutes les provisions de légumes étaient épuisées. Les terres avaient été ensemencées, mais il fallait attendre la récolte. Champlain avoue l'extrême misère de sa colonie: " Le mal était de pouvoir vivre en attendant le mois d'août, pour faire la cueillette des grains; il fallait avoir de quoi passer trois à quatre mois ou mourir; notre recours, bien que misérable, était d'aller chercher des herbes et racines et vaquer à la pêche de poisson." Il dit encore qu'il enseignait à ses gens que " c'était meilleur de pâtir doucement que de manger tout en un coup, puis mourir de faim."

Sagard décrit ainsi la situation de Québec: " Le mois de mai s'écoula sans que l'on entendît aucune nouvelle de France, ce qui mit en peine tous les hivernants à qui les dents croissaient comme l'herbe en bonne terre, faute d'avoir de quoi les employer, car, selon leur calcul, il devait être arrivé quelques navires dès le commencement du mois, et cela eût été bien nécessaire, à ce coup que tous les vivres défaillaient; car de sept écuelles de grain que le sieur de Champlain avait ordonné par semaine, dès le Noël passé pour chaque personne de l'habitation, il en fallut retrancher plus de la moitié et courir les bois jusques cinq ou six lieues loin, pour trouver des racines de bon manger, car celles des environs de Québec avaient été toutes consommées."

Champlain s'adressa alors aux Jésuites et aux Récollets pour leur demander le surplus de leurs provisions en faveur des autres membres de la colonie moins fortunés. Les uns et les autres promirent de faire tout ce qu'ils pourraient pour soulager la misère publique.

Sagard nous apprend qu'on commença alors à comprendre la

nécessité de la culture de la terre. Plusieurs personnes demandèrent aux Récollets de leur permettre de cultiver partie de leurs terres afin d'en retirer un certain bénéfice. Mais cette culture ne pouvait donner de récolte avant deux ou trois mois et, en attendant, la famine se faisait de plus en plus sentir.

Champlain dit que sa peine la plus sensible était de voir quelques pauvres ménages chargés d'enfants qui criaient à la faim " après leur père et mère qui ne pouvaient fournir à leur chercher des racines, car malaisément chacun en pouvait-il trouver pour manger à demi leur soûl, dans l'épaisseur des bois, à quatre et cinq lieues de l'habitation."

Les Sauvages aidèrent les Français du mieux qu'ils purent en ces circonstances difficiles. Quelques-uns se rendirent à la chasse des loups marins, non loin de l'île aux Coudres, et firent une couple de prises qu'ils furent heureux de ramener à Québec.

Au milieu de juillet, aucun navire d'Europe n'était encore arrivé à Québec. La situation devenant de plus en plus critique, Champlain eut recours à un expédient pour empêcher ses gens de mourir de faim. Il fit consentir quelques nations sauvages à accepter un certain nombre de Français dans leurs villages. Les Gaspésiens, entre autres, s'engagèrent à nourrir vingt Français. C'est Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, qui accepta de conduire ces personnes en Gaspésie dans une méchante barque de douze à quatorze tonneaux appelée *la Coquine*.

Champlain, chargé de voir à l'entretien des habitants de la colonie, ne désespérait pas. Il prenait patience, comptant beaucoup sur la récolte qui ne pouvait tarder à venir pour sauver la situation.

C'est au milieu de ces ennuis et de ces tribulations qu'on vint lui annoncer que des navires anglais s'approchaient de Québec.

Source: Champlain, *Voyages*.

LA REDDITION DE QUÉBEC AUX FRÈRES KIRKE

DANS la matinée du 19 juillet 1629, un Sauvage de Tadoussac arrivait à Québec et informait les Jésuites que trois navires anglais s'approchaient de l'île d'Orléans.

Champlain était seul au Fort, ses compagnons étant à la pêche ou à la recherche de racines. Peu après, le serviteur de Champlain venait lui dire qu'il avait vu les vaisseaux anglais derrière la Pointe de Lévy.

Les Jésuites, les Récollets et les gens de Champlain se réunirent tout de suite au Fort pour délibérer ensemble sur le parti à prendre.

Il ne pouvait être question de se défendre. On avait de quoi tirer deux ou trois volées de canon et peut-être huit ou neuf cents coups de mousquet. De plus, on était réduit à la famine. Il fut donc arrêté unanimement qu'on chercherait à obtenir les meilleures conditions possibles.

Le même jour, un officier anglais vint remettre à Champlain une lettre de Lewis et Thomas Kirke. Le chef de l'expédition, David Kirke, était resté à Tadoussac. Les frères Kirke déclaraient à Champlain qu'ils avaient appris que la famine régnait dans la place et lui offraient une capitulation "honnête et raisonnable."

Champlain décida alors d'envoyer le Père Récollet Joseph de la Roche en qualité de parlementaire auprès des frères Kirke. Le Père demanda aux Anglais pourquoi ils attaquaient Québec puisque la France et l'Angleterre étaient en paix. Pour toute réponse, les Kirke exigèrent la reddition immédiate de la ville. Tout ce que le Récollet put gagner fut que Champlain se rendrait sur l'heure mais aurait le privilège de dresser lui-même la capitulation.

Champlain et Pontgravé en préparèrent les articles mais les Kirke ne les acceptèrent pas tous. Les chefs de l'habitation devaient sortir avec armes, habits et pelleteries leur appartenant; les autres ne pouvaient emporter que leurs habits et une robe de castor chacun. Les Jésuites et les Récollets devaient se contenter

d'emporter leurs livres et leurs soutanes. Les Kirke s'engageaient à transporter tous les Français en Angleterre pour les faire passer ensuite en France.

Le lendemain, vendredi, 20 juillet 1629, les articles de la capitulation furent signés de part et d'autre. Peu après les Anglais mettaient pied à terre à Québec.

Lewis Kirke, à la demande de Champlain, avait mis des sentinelles auprès de l'église, du couvent des Récollets, de la maison des Jésuites, de la maison de la veuve Hébert et de son gendre, Guillaume Couillard. Malgré ces précautions, les Jésuites furent pillés. On s'imaginait que leur maison regorgeait de pelleteries.

Le dimanche, 22 juillet, Champlain obtint la permission de faire célébrer la messe, à laquelle tous les Français assistèrent. Puis Champlain, les Jésuites et un certain nombre de Français furent conduits à Tadoussac.

Quant aux Récollets, ils restèrent à Notre-Dame des Anges jusqu'au 9 septembre.

" Le neuvième jour de septembre 1629, dit Sagard, les Anglais firent partir le petit navire, pour la dernière fois, dans lequel s'embarqua le sieur du Pont, le reste des Français (qui devaient s'en retourner), et tous nos pauvres religieux qui se rendirent à Tadoussac."

La flotte anglaise mit à la voile de Tadoussac à la mi-septembre. Elle arriva à Plymouth le 18 octobre, puis à Douvres et de là à Calais le 29 octobre. Champlain apprit en arrivant en France que la paix avait été conclue entre les deux couronnes le 24 avril 1629, soit près de trois mois avant la prise de Québec.

L'ARMEMENT DU FORT DE QUÉBEC

En supposant que Champlain n'eût pas été pressé par la famine en 1629, aurait-il pu défendre son fort contre les Kirke avec quelque chance de les repousser ?

Hélas! le fondateur de Québec n'était pas plus pourvu en armes et munitions qu'en provisions de bouche. L'intérêt sordide des traiteurs, qui avaient la haute main à Québec, avait laissé le fort de Québec dans une pauvreté absolue sous tous les rapports.

Nous possédons une déclaration faite sous serment par Champlain lui-même des armes, munitions et autres ustensiles laissés au fort de Québec lors de sa reddition. Ce document ne laisse aucun doute possible sur l'issue du combat si Champlain s'était avisé de résister aux frères Kirke.

La déclaration porte:

Quatre pièces d'artillerie de fonte du poids d'environ 150 livres pièce.

Une pièce d'artillerie de fonte pesant environ 80 livres.

Cinq boîtes de fer servant pour les dites pièces.

Deux plus petites pièces d'artillerie de fer pesant chacune 800 livres.

Six pierriers avec leurs chambres ou boîtes pour les charger.

Une petite pièce d'artillerie de fer pesant environ 80 livres.

Quarante-cinq petits boulets de fer pour les cinq pièces d'artillerie susdites.

Six boulets pour les autres pièces chacun pesant 3 livres.

Trente ou quarante livres de poudre à canon.

Trente de mêche ou environ.

Trente mousquets entiers et un rompu.

Une arquebuse à croc.

Deux longues arquebuses de cinq ou six pieds.

Deux autres arquebuses.

Dix hallebardes.

Douze piques.

Cinq ou six mille livres de plomb, en boulets platine et barres.

Soixante corcelets desquels deux sont complets et à la preuve du pistolet.

Deux grands pieds fourchus de fonte pesant 80 livres.

Un pavillon ou tente pour loger vingt hommes.

Une forge de maréchal avec ses appartenances.

Toutes sortes de provisions pour la cuisine.

Tous outils pour un charpentier.

Tous outils de fer propres pour un moulin à vent.

Un moulin à bras pour moudre du blé et une cloche de fonte.

Voilà tout ce qui se trouvait dans le fort lorsque les Kirke vinrent faire le siège de Québec. Aujourd'hui, le plus petit yacht de millionnaire américain, qui part en croisière de plaisir, porte plus de canons et de munitions qu'il ne s'en trouvait dans le fort de Québec le 19 juillet 1629.

Un article de la déclaration de Champlain est à relire: *Toutes sortes de provisions pour la cuisine.* Cette mention fait rêver quand on sait qu'au moment où le mandataire des Kirke mettait pied à terre à Québec, la plupart des habitants du fort étaient dans les bois cherchant des racines afin de s'empêcher de mourir de faim.

Source: *L'Abeille du séminaire de Québec,* 23 janvier 1862.

LES TRAÎTRES DE 1629

On a beaucoup parlé des traitres de 1759. Ils avaient, malheureusement, suivi la voie tracée par les traîtres de 1629. En effet, quelques Français se conduisirent plus ou moins bien lors de la prise de Québec par les frères Kirke. Leur trahison fut peut-être la cause de la chute de Québec. Ils firent connaître aux Kirke la disette qui régnait à l'habitation de Champlain et permirent ainsi à ceux-ci d'être plus exigeants.

Lewis ou Louis Kirke ne se gêna pas de le dire au Père Le Caron:

—Voyez-vous, lui dit-il un jour, ces deux Français, en lui désignant Le Baillif, commis de la Compagnie des Marchands, et Pierre Raye, charron de l'habitation; ce sont eux qui m'ont instruit de tout ce que je désirais savoir de Québec.

Sagard, dans son *Histoire du Canada*, ne traite pas avec plus de délicatesse certains Huguenots qui se trouvaient sur le navire d'Emery de Caen lors de sa rencontre avec les vaisseaux anglais:

" Ils ne voulurent jamais combattre, dit-il, leurs frères les Anglais de Kerth (Kirke), et posèrent bas leurs armes... Si M. de Caen eût remporté la victoire, il eût facilement repris Québec et le fort."

Champlain, si mesuré dans ses jugements et si charitable dans ses appréciations, ne peut s'empêcher de stigmatiser ceux qui à l'heure du danger l'abandonnèrent si lâchement. Il écrit dans ses *Voyages:*

" Louis Kerth (Kirke) ayant reçu les clefs de Québec, les donna à un Français, appelé Le Baillif, natif d'Amiens, qui s'était volontairement donné aux Anglais pour les servir et les aider à nous ruiner, comme perfide à son roi et à sa patrie, avec trois autres que j'avais autrefois emmenés en nos voyages, il y avait plus de quinze à seize ans, l'un appelé Etienne Brûlé, de Champigny, truchement des Hurons, le second, Nicolas Marsollet, de Rouen, truchement des Montagnais, le troisième de Paris, appelé Pierre Raye, charron de son métier, l'un des plus perfides traîtres et méchants qui fût en

la bande. Le dit Baillif était autrefois venu en ces lieux, avec de Caen, qui l'avait fait un de ses commis, et l'avait ensuite chassé pour être grandement vicieux."

Jacques Michel, de Dieppe, fut peut-être plus coupable encore que ceux dont Champlain se plaint dans ses *Voyages*. Excellent marin, il connaissait parfaitement le Saint-Laurent, c'est lui qui avait le commandement des vaisseaux anglais dans le voyage du golfe à Québec. Les Kirke qui s'en étaient servi négligèrent ensuite de le récompenser. Il mourut à Tadoussac, méprisé et honni par ses compatriotes.

Le Père Le Jeune, qui avait connu Jacques Michel à Dieppe même, écrit à son sujet:

" Ce pauvre Jacques Michel, plein de mélancolie, ne se voyant point récompensé des Anglais, comme il prétendait, pressé d'ailleurs de remords de conscience de les avoir assistés contre ceux de sa patrie, mourut subitement quelque temps après la prise de ce pays. Il fut enterré à Tadoussac. J'ai appris que les Sauvages le déterrèrent, et firent toutes sortes d'ignominies à son corps, le mirent en pièces, le donnèrent à leurs chiens. Voilà le salaire des perfides; je prie Dieu qu'il ouvre les yeux aux autres."

Champlain dit que la veille de sa mort, Jacques Michel avait tellement juré et blasphémé le nom de Dieu qu'il en avait eu horreur. " Je ne pus m'empêcher de lui dire: Bon Dieu! comme vous jurez pour un réformé, sachant si bien reprendre les autres quand ils le font."

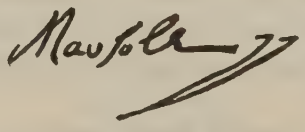

Signature de Nicolas Marsollet

QUÉBEC PENDANT L'OCCUPATION ANGLAISE

Les Kirke demeurèrent maîtres de Québec du 20 juillet 1629 au 5 juillet 1632, soit trois ans moins quelques jours.

Les Anglais étaient au nombre de quatre-vingt-dix. Ils se logèrent tous dans le Fort.

Ils se doutaient probablement qu'ils seraient obligés de remettre le pays aux Français puisqu'ils ne s'occupèrent pas de défricher les terres pour en tirer leur subsistance. Ils ne firent qu'ensemencer celles des Récollets et des Jésuites qu'ils avaient trouvées toutes labourées.

La disette se fit sentir dès l'apparition de la neige, et Lewis Kirke fut obligé de mettre tout son monde à la ration. Il donna à chacun six livres de pain par semaine.

Les Sauvages cabanés près du Fort aidèrent aux Anglais en leur vendant partie de leur chasse et de leur pêche.

Pendant l'hiver, une épidémie se déclara parmi les nouveaux maîtres du pays. Quatorze en moururent et presque tous les autres furent plus ou moins malades.

Lewis Kirke était un homme dur, partisan de la discipline rigide qui existait alors dans la marine anglaise. Kirke accordait toute sa confiance à quelques coureurs de bois transfuges. Ceux-ci ne cherchaient qu'à prendre les soldats anglais en faute et à les noircir auprès de leur chef.

Le mécontentement alla si loin parmi les Anglais que le ministre du Fort forma une ligue de la plupart des soldats pour tuer Lewis Kirke et les Français qui étaient la cause de tout le trouble.

Le complot, heureusement pour Kirke, fut découvert à temps, et les chefs des conjurés furent sévèrement punis. Quant au ministre, Kirke le fit emprisonner pendant six mois dans l'ancienne maison des Jésuites.

L'emprisonnement du ministre amena sans doute la fin des offices religieux au Fort. D'un autre côté, personne n'en fut beaucoup affligé. Le ministre était luthérien, les Kirke, de même que la plupart des soldats, appartenaient à la religion établie.

Le cardinal de Richelieu avait permis à M. de Caen de faire la traite des pelleteries pendant une année afin de l'indemniser des pertes qu'il prétendait avoir subies par la révocation de son privilège. M. de Caen équipa donc un vaisseau en 1631 que son neveu, Emery de Caen, conduisit à Québec pour y faire la traite avec les Sauvages. Les Anglais ne lui permirent pas de traiter. Afin d'être bien certains que Emery de Caen n'aurait aucun commerce avec les Sauvages ils mirent des gardes sur son vaisseau pendant tout le temps qu'il fut dans le port de Québec.

Les rapports entre les Kirke et les familles de la veuve Hébert et de Guillaume Couillard pendant les trois années d'occupation furent assez cordiaux. Le 9 février 1631, le ministre luthérien baptisait une fille de Guillemette Hébert, femme de Guillaume Couillard, et lui donna le nom d'Elisabeth. Le parrain semble avoir été Lewis Kirke. La femme du chirurgien Adrien Duchesne, originaire de Dieppe, où Kirke avait résidé pendant plusieurs années, fut la marraine.

En somme, les trois années d'occupation de Québec par les Kirke furent des années mortes. La capitale ne fit aucun progrès pendant ces trente-six mois.

LES FRANÇAIS RESTÉS À QUÉBEC EN 1629

QUELQUES familles restèrent à Québec, en 1629, après le départ de M. de Champlain. Ce fut un bonheur. La France aurait-elle revendiqué la restitution du Canada avec autant d'énergie si elle n'eût eu d'autre intérêt à sauvegarder que celui du commerce ? Ces habitants étaient bien courageux car rien ne leur laissait prévoir que le drapeau de la France flotterait de nouveau sur Québec. De plus, ils restaient ici pauvres, presque sans provisions et surtout sans prêtres. Ce dernier sacrifice dut être le plus cruel pour ces familles.

La liste des Français restés à Québec en 1629 a été dressée par M. N.-E. Dionne. Nous la reproduisons ici.

Guillaume Couillard, Guillemette Hébert, sa femme, et leurs trois enfants Louise Couillard, Marguerite Couillard et Louis Couillard.

Nicolas Pivert, Marguerite Lesage, sa femme, et leur nièce.

Pierre Desportes, Françoise Langlois, sa femme, et Hélène Desportes, leur nièce.

Abraham Martin, Marguerite Langlois, sa femme, et leurs trois enfants, Anne Martin, Marguerite Martin et Hélène Martin.

Guillaume Hubou.

Marie Rollet, veuve de Louis Hébert.

Guillaume Hébert.

Le chirurgien Adrien Duchesne et sa femme.

Ces quelques familles formaient un contingent de vingt et une personnes. C'était peu et beaucoup tout à la fois puisque ce noyau représentait la France sur la terre d'Amérique.

D'après les calculs de M. Dionne, trente-quatre personnes d'origine française demeurèrent au pays, après le départ de Champlain et des missionnaires, en 1629. Outre les vingt et une personnes que nous venons de nommer, huit interprètes, Etienne Brûlé, Nicolas Marsollet, Thomas Godefroy, Jean Godefroy, François Marguerie, Jacques Hertel, Gros-Jean et Jean Nicolet restèrent ici. Il faut ajouter à ces huit personnes le sieur Le Baillif, Pierre

Raye, Froidemouche, Lecoq et un engagé de Pivert dont nous n'avons pas le nom.

Le Baillif était un triste personnage, et Champlain, à plusieurs reprises, parle de sa conduite déplorable.

Pierre Raye ne valait guère mieux que Le Baillif. Champlain dit de lui: " l'un des plus perfides traîtres et méchants qui fût en la bande."

Nicolas Marsollet s'était aussi délibérément livré aux Anglais afin de pouvoir rester au pays et avoir pleine liberté d'aller dans les bois.

Quelques jours après la capitulation de Québec, Champlain rencontra, à Tadoussac, Brûlé et Marsollet et leur reprocha leur trahison.—Nous avons été pris de force, dirent-ils, nous savons très bien que si l'on nous tenait en France qu'on nous pendrait, nous sommes bien fâchés de cela, mais la chose est faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, et nous résoudre de jamais ne retourner en France. Champlain leur répondit:—"Si on vous attrape, vous qui êtes sujets à voyager, vous courez le risque d'être pris et châtiés."

Brûlé retourna chez les Hurons où il fut assassiné quelques années plus tard. Quant à Nicolas Marsollet, il s'amenda, devint un excellent citoyen et mourut à Québec, en 1677, peut-être pas très riche, mais chargé d'années et de bénédictions.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IX (1903), article de N.-E. Dionne.

LES FRÈRES KIRKE ÉTAIENT-ILS DES RENÉGATS ?

QUELLE était la véritable nationalité des frèresDavid, Lewis et Thomas Kirke ou Kerth qui, en 1629, vinrent s'emparer de Québec et détruire l'œuvre que Champlain avait eu tant de peine à mettre sur pied ?

Rétablissons d'abord l'orthographe vraie du nom de Kirke. Champlain écrit indifféremment Quer, Guer, Kerth. Les documents du temps écrivent Ker, Kerth, Kirke, Kirth, Kyrch, Quer, Querch, Quercq. Nos historiens Garneau, Ferland, Faillon, Laverdière disent Kerth. Les frères Kirke signaient tous Kirke.

Nous lisons dans la *Relation des Jésuites* de 1632-1633:

"...Le lendemain on envoya sommer le capitaine Thomas Ker, Français de nation, né à Dieppe qui s'est retiré en Angleterre, et qui avec David et Louis Ker, ses frères, et un nommé Jacques Michel, aussi dieppois, tous huguenots, s'étaient venus jeter sur ce pauvre pays..."

Le Père de Charlevoix écrit:

" L'année suivante (1628), David Kirth, français, natif de Dieppe, mais calviniste et réfugié en Angleterre, sollicité, dit-on, par Guillaume de Caen, qui voulait se venger de la perte de son privilège exclusif, s'avança jusqu'à Tadoussac."

Garneau dit:

" Sir William Alexander, devenu comte de Stirling, encouragé par la cour, saisit ce moment pour chasser les Français de Port-Royal, en profitant de l'aide de David Kerth, calviniste français de Dieppe, qui devait opérer une diversion en Canada."

L'abbé Ferland écrit:

" David Kerth, né à Dieppe, était passé, avec ses frères Louis et Thomas, au service des Anglais, comme le firent aussi dans ce temps beaucoup d'autres calvinistes, qui préféraient l'Angleterre à leur propre patrie..."

Les frères Kirke, la preuve en est parfaitement établie aujourd'hui, n'étaient pas français, ni huguenots. Ils étaient originaires

du Derbyshire, en Angleterre, et appartenaient à l'église établie de la Grande-Bretagne.

La pièce suivante qui provient des archives du *College of Arms* d'Angleterre ne peut laisser aucun doute sur la nationalité des frères Kirke:

" M. Jervays Kirke, gentilhomme, et marchand de Londres, fils de Thurston Kirke, de Greenhill, dans le comté de Derby, a laissé cette vie mortelle à sa demeure, Basin Lane, Londres, le 17e jour de décembre 1629 et a été inhumé dans l'église paroissiale de Alhallow, Bread street, le 22e jour suivant. Il avait épousé Elisabeth, fille de Jean Gowding, de Dieppe, en France, où il vécut pendant près de quarante ans et de laquelle il eut cinq fils et deux filles. David Kirke, l'aîné, âgé d'environ trente-deux ans, capitaine et commandant en chef de la flotte de neuf voiles, à la prise du Canada, terre ferme d'Amérique, et Louis Kirke, second fils, âgé d'environ trente ans, maintenant capitaine et gouverneur du fort pour Sa Majesté en Canada, Thomas Kirke, troisième fils, âgé de vingt-six ans, capitaine et vice-amiral de la dite flotte..."

Les frères Kirke n'étaient donc pas des traîtres à leur patrie en s'emparant de Québec puisqu'ils n'étaient pas français. Leur mère, il est vrai, était née et avait vécu longtemps en France, mais elle était d'origine anglaise.

Le Père de Charlevoix et quelques autres auteurs semblent aussi insinuer que les frères Kirke étaient des pirates et qu'ils n'étaient venus ici qu'à la sollicitation de Guillaume de Caen qui voulait se venger des Français.

L'expédition des frères Kirke était autorisée par le roi d'Angleterre, alors en guerre avec le roi de France. Tout cela est surabondamment prouvé par M. Henry Kirke, dans son ouvrage: *The first English conquest of Canada with some account of the earliest settlement in Nova Scotia and Newfoundland,* publié à Londres en 1871.

Sans doute, l'expédition des frères Kirke dirigée contre Québec causa des torts considérables à l'œuvre de Champlain, mais les frères Kirke accomplissaient un acte légitime de belligérant en s'emparant de Québec et il n'y a pas à les en blâmer.

QUÉBEC REMIS AUX FRANÇAIS

M. de Champlain avait remis Québec aux frères Kirke le 20 juillet 1629. La paix avait été conclue entre les couronnes de France et d'Angleterre presque trois mois auparavant, le 24 avril 1629. Les Anglais auraient donc dû restituer Québec à la France dès l'arrivée de M. de Champlain en Angleterre. Comment expliquer que les années 1630, 1631 et une partie de 1632 s'écoulèrent avant que les frères Kirke reçussent ordre d'abandonner leur conquête ?

Le 17 octobre 1629, Champlain écrivant de Douvres à M. de Lauzon, qui s'intéressait déjà aux affaires canadiennes, lui racontait ce qui s'était passé depuis le mois de juillet et lui parlait de l'embarras dans lequel la prise de Québec, faite après la signature de la paix, avait mis les Anglais. Lors de son départ d'Angleterre pour la France, M. de Champlain, que la prise de Québec avait fort affecté, s'était remis un peu de ses inquiétudes, puisque l'ambassadeur de Louis XIII auprès de la cour du roi d'Angleterre, M. de Châteauneuf, avait obtenu la promesse que le fort et l'habitation de Québec seraient restitués tout de suite à leurs légitimes propriétaires. Mais peu après M. de Fontenay-Mareuil succédait à M. de Châteauneuf comme ambassadeur, et toutes les négociations furent à recommencer.

Au cours de l'hiver de 1629-1630, le docteur André Daniel s'était rendu à Londres dans le but d'aider l'ambassadeur français à obtenir la reddition du Canada et pour faire l'échange de lord Stuart, seigneur écossais, qui avait été fait prisonnier au Cap-Breton, par son frère, le capitaine Charles Daniel.

Mais voici qu'une autre affaire absolument étrangère au Canada compliqua toutes les négociations en marche. Louis XIII, roi de France, avait donné, en 1625, la main de sa sœur, Henriette-Marie, à Charles Ier, roi d'Angleterre. Le roi de France s'était engagé à donner une dot vraiment royale à sa sœur. Il ne s'était exécuté que pour une partie, les guerres continuelles de son règne ayant fortement obéré son trésor. Charles Ier, s'avisa de refuser

de remettre le Canada à la France tant que la dot entière de sa femme ne lui aurait pas été remise. Le procédé était peut-être injustifiable, mais que pouvaient faire Champlain et ses amis intéressés à la remise du Canada dans un pareil imbroglio ?

Les pourparlers traînèrent donc jusqu'aux premiers mois de l'année 1632. Enfin, le 29 mars 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye fit cesser toutes les difficultés entre les deux couronnes, et le roi d'Angleterre se décida à remettre pour tout de bon la colonie du Canada au roi de France.

Le Père Le Jeune raconte ainsi, dans la *Relation des Jésuites*, le retour des Français à Québec en 1632:

" Le 5 de juillet, qui était un lundi, deux mois et dix-huit jours depuis le 18 avril que nous partîmes, nous arrivâmes au port tant désiré. . . Nous vîmes au bas du fort, la pauvre habitation de Kébec toute brûlée. Le lendemain, on envoya sommer le capitaine Thomas Ker (Kirke). M. Emery de Caen avait déjà envoyé de Tadoussac une chaloupe avec un extrait des commissions et lettres patentes des rois de France et d'Angleterre, par lesquelles il était commandé au capitaine anglais de rendre le fort dans huit jours. Les lettres vues, il fit réponse qu'il obéirait quand il aurait vu l'original. On lui porta donc le lendemain de notre arrivée. Cependant nous allâmes célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays-ci. C'est la maison de madame Hébert, qui s'est habituée auprès du fort du vivant de son mari. . . L'Anglais ayant vu les patentes signées de la main de son roi, promit qu'il sortirait dans la huitaine; et de fait il commença à s'y disposer, quoique avec regret. Le mardi suivant, 13 de juillet, ils remirent le fort entre les mains de M. Emery de Caen et de M. Du Plessis Bochart, son lieutenant. Et le même jour, firent voile dans deux navires qu'ils avaient à l'ancre."

M. de Champlain, absent de Québec depuis trois ans, ne put cependant revenir dans la Nouvelle-France que l'année suivante, 1633.

LA POPULATION DE QUÉBEC DE 1608 À 1631

On ne saurait dire que Québec grandit trop vite. Lorsque les Kirke vinrent s'emparer de la colonie canadienne, en 1629, elle existait depuis près de vingt ans et sa population n'atteignait pas encore cent âmes.

Mgr Cyprien Tanguay a eu la patience de dresser un résumé du mouvement de la population blanche de la Nouvelle-France de 1608 à 1631. Pour rassembler ses chiffres il s'est servi des récits de Champlain, Sagard, Le Clercq, des *Relations des Jésuites* et des registres de l'état civil reconstitués après l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance, en 1640.

Cet état, qui embrasse tout le pays, donne la population de Québec, année par année, de 1608 à 1631.

Nous résumons le tableau de Mgr Tanguay:

Année	Hivernants	Population totale
1608	25	31
1609	8	25
1610	17	19
1611	16	17
1612	16	16
1613	47	47
1614	47	47
1615	32	52
1616	60	64
1617	64	67
1618	66	70
1619	77	80
1620	60	83
1621	79	85
1622	50	85
1623	50	52
1624	52	57
1625	56	59

Année	Hivernants	Population totale
1626	71	84
1627	55	71
1628	55	55
1629	26	676
1630	24	116
1631	25	101

Remarquons tout de suite que les chiffres de la population de Québec pour 1629, 1630 et 1631 donnent avec la population française ordinaire le nombre d'Anglais qui hivernèrent dans la capitale pendant ces trois années. Il y avait à Québec en 1629, 76 Français et 600 Anglais; en 1630, 26 Français et 90 Anglais; et, en 1631, 25 Français et 76 Anglais.

Continuons à glaner dans les intéressantes recherches de Mgr Tanguay sur la période de l'histoire de Québec comprise entre 1608 et 1631.

A la date du 23 novembre 1617, Mgr Tanguay note le mariage de Etienne Jonquet avec Anne Hébert, fille de Louis Hébert, le chef de la première famille française établie à Québec. C'est le premier mariage célébré à Québec et dans tout le pays. Madame Jonquet décéda en 1620. Elle ne semble pas avoir laissé de postérité.

En 1618, un huguenot écossais décéda à Québec. Un Père Récollet, mandé par madame Hébert, lui offrit ses services mais le mourant refusa de se convertir. Le Frère Sagard affirme qu'il lui répondit d'une voix souvent réitérée:—Mon Père, il est trop tard, il est trop tard. Sagard ajoute: " N'en pus tirer autre réponse pendant trois quarts d'heure de temps qu'il demeura là auprès de lui, et mourut ainsi désespéré de la miséricorde de Dieu."

Source: Mgr Cyprien Tanguay, *A travers les registres.*

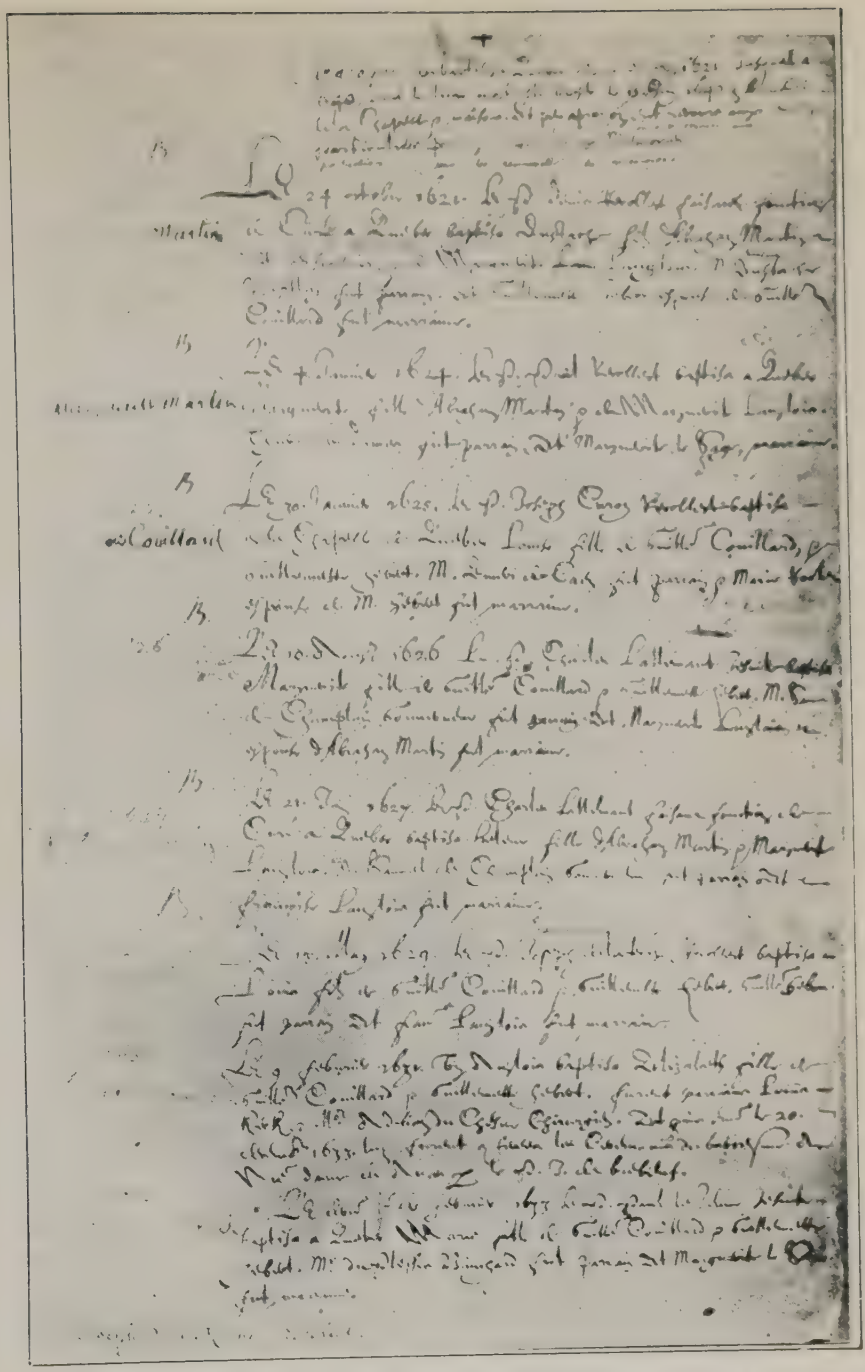

LA PREMIÈRE PAGE DU REGISTRE DES BAPTÊMES ET MARIAGES DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE

"Ce beau vocable de la sainte Vierge, rendu célèbre au Canada par Samuel de Champlain en 1633, l'était déjà en France au moins quatre siècles auparavant. En 1252, en effet, les Cordeliers (Franciscains) de Pons, en Saintonge, découvrirent, alors qu'ils faisaient creuser le roc de leur propriété pour la construction d'un monastère, une petite chapelle contenant une statue de la sainte Vierge, à laquelle ils attribuèrent le vocable de Notre-Dame de Recouvrance, en mémoire d'une antique chapelle érigée sous ce titre en l'honneur de Marie, à Saintes, dès les premiers siècles chrétiens. Sous l'impulsion des Cordeliers, le culte de Notre-Dame de Recouvrance reprit toute sa vigueur d'autrefois. L'église des Franciscains de Pons devint vite un lieu de pèlerinage célèbre dans la région, et le théâtre de nombreux miracles. Au temps de Champlain, c'était la grande dévotion mariale de la Saintonge.

"Le fondateur de Québec emporta au Canada le culte de Notre-Dame de Recouvrance; et, lors de la prise de la ville par les Kirke en 1629, c'est à la Vierge de Saintonge qu'il recommanda spontanément et en toute confiance le sort de la colonie perdue, faisant le vœu d'ériger à Québec une chapelle en son honneur si le Canada était rendu à la France.

"Aussitôt la grande grâce obtenue, en 1632, par suite du traité de Saint-Germain-en-Laye, Champlain, revenu au Canada, voulut sans tarder accomplir le vœu "qu'il avait fait depuis la prise de Québec par les Anglais" et, en 1633, il fit ériger, avec l'aide de la Compagnie des Cent Associés, "tout près de l'esplanade du Fort," à l'endroit où est aujourd'hui le maître-autel de Notre-Dame de Québec, une nouvelle chapelle, qui fut appelée Notre-Dame de Recouvrance, tant en mémoire du *recouvrement* du pays, que parce qu'on y plaça un tableau recouvré d'un naufrage." Il s'agit ici du naufrage qui eut lieu aux îles de Canceau en 1629, et où périt le missionnaire jésuite Noyrot.

"L'église de Notre-Dame de Recouvrance fut l'unique temple

paroissial de Québec, de 1633 à 1640, alors qu'elle fut détruite par un incendie. Dès 1632, en effet la chapelle construite par Champlain, en 1615, à la basse ville, lors de l'arrivée des Récollets, était en ruines. Aussi, le Père Le Jeune pouvait écrire, dans la *Relation* de 1640, " la chapelle que M. de Champlain a fait dresser proche du Fort, a donné une belle commodité aux Français de fréquenter les sacrements de l'Église; ce qu'ils ont fait aux bonnes fêtes de l'année, et plusieurs tous les mois, avec une grande satisfaction de la part de ceux qui les ont assistés spirituellement."

" Trois événements mémorables ont marqué l'histoire, d'ailleurs modeste et brève, de l'église de Notre-Dame de Recouvrance: les funérailles de Champlain, en 1635; la dédicace de l'église à l'Immaculée Conception par les Pères Jésuites, en 1636; la réception faite dans son enceinte, le 1er août 1639, par les missionnaires et par le peuple, aux Ursulines et aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu arrivant de France.

" Dix mois après ce joyeux événement, le 15 juin 1640, la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance était rasée par le feu, qui détruisait du même coup la résidence voisine des Jésuites. " Cela se fit si soudainement," raconte la *Relation* de 1640, " qu'en moins de deux ou trois heures, on ne vit de tous ces bâtiments et de la plupart de tous nos meubles, qu'un peu de cendres et quelques pans de murailles qui sont restés pour publier cette désolation."

Source: *Madones du diocèse de Québec,* article de l'abbé Antonio Huot.

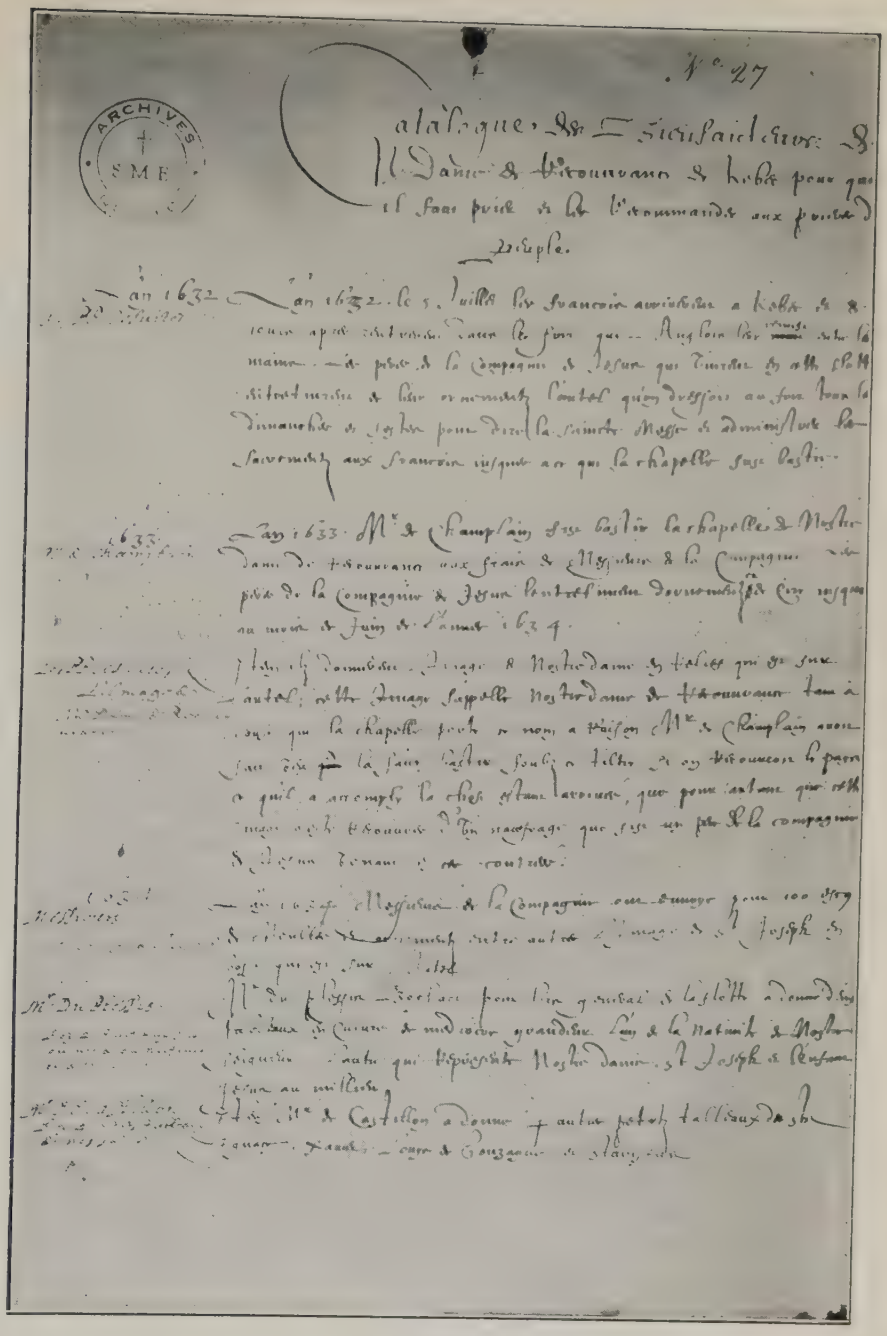

UNE PAGE DU CATALOGUE DES BIENFAITEURS DE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE

BIENFAITEURS DE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE

On conserve dans les Archives du séminaire de Québec un précieux manuscrit qui remonte presque au temps de Champlain. Il est intitulé: "Catalogue des bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance de Kébec, pour qui il faut prier de les recommander aux prières du peuple."

Ce document débute ainsi:

" L'an 1632, le 5 juillet, les Français arrivèrent à Kébec et, huit jours après, rentrèrent dans le fort que l'Anglais leur remit entre les mains. Les Pères de la Compagnie de Jésus qui vinrent en cette flotte, entretinrent de leurs ornements l'autel qu'on dressait au Fort tous les dimanches et fêtes pour dire la sainte messe et administrer les sacrements aux Français jusques à ce que la chapelle fût bâtie.

" L'an 1633, M. de Champlain fit bâtir la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance aux frais de Messieurs de la Compagnie. Les Pères de la Compagnie de Jésus l'entretinrent d'ornements et de cire jusques au mois de juin de l'année 1634."

Le "Catalogue" note ensuite, presque jour par jour, tous les dons faits à Notre-Dame de Recouvrance, tant en argent qu'en images, ornements, etc., avec les noms des bienfaiteurs et bienfaitrices.

Ainsi l'image de Notre-Dame, en relief, qui était sur l'autel fut le premier don offert à Notre-Dame de Recouvrance. Elle fut donnée par les Pères Jésuites.

De 1633 à 1640, les autres dons faits à Notre-Dame de Recouvrance furent les suivants: meubles et ornements par les Messieurs de la Compagnie pour une valeur de cent écus; deux tableaux en cuivre de médiocre grandeur, l'un de la Nativité de Notre-Seigneur et l'autre représentant Notre-Dame, saint Joseph et l'Enfant Jésus, au milieu, par M. Duplessis Bochart; quatre petits tableaux de saint Ignace, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague et saint Stanislas par M. Castillon, membre de la Compagnie des Cent Associés, etc., etc.

Le " Catalogue " dit encore:

" L'an 1635, Monsieur de Champlain, gouverneur du pays, laissa par testament à la chapelle quelques meubles, dont la vente a fait la somme d'environ 900 livres; item, un grand coffre de bois; item, quelques serviettes; item, environ deux douzaines de serviettes; item, un petit coffre garni de peintures qui a été vendu 16 livres."

Le " Catalogue " note aussi l'incendie de la chapelle ou église de Notre-Dame de Recouvrance, en l'année 1640, et dit qu'on sauva " quasi tous les ornements d'église."

Après cet incendie, les membres de la Compagnie des Cent Associés cessèrent de faire des dons pour les ornements de l'église, laissant le soin de cette affaire à la charité des habitants.

Le gouverneur de Montmagny fut d'une grande générosité pour la chapelle temporaire de Québec. Il fit appliquer à son profit le produit des amendes et donna vingt-cinq écus qui servirent à acheter le tabernacle, des chandeliers de cuivre, etc. En 1646, il donna encore une pièce de tapisserie neuve et fit offrir, par la Compagnie de la Nouvelle-France, une cloche du poids de cent livres.

Les autres bienfaiteurs de l'église de Québec furent Mme Le Gardeur de Tilly, Mme Robert Giffard, Mme Le Gardeur de Repentigny, Mme Godefroy, M. Saint-Etienne de La Tour, M. Pierre Le Gardeur de Repentigny, Robert Hache, M. Menoueil, Zacharie Cloutier, Jean Gloria, Saint-Martin, Jean Jolliet, Barbe Hubou, Mme Duquet, Mme Marsollet, Mme Clément Du Vault de Monceaux, Mme de la Peltrie, Mme d'Ailleboust, Jeanne Mance, Jean Bourdon, Martin Grouvel, Louis Couillard de Lespinay, Jean Juchereau de Maure, M. Lauzon de Charny, M. Le Vieux de Hauteville, M. l'abbé Vignal, Pierre Paradis, Noël Langlois, etc., etc. Le " Catalogue " mentionne les différents objets donnés par les bienfaiteurs avec la date du don.

Source: *L'Abeille du Séminaire de Québec*, 14 avril 1859.

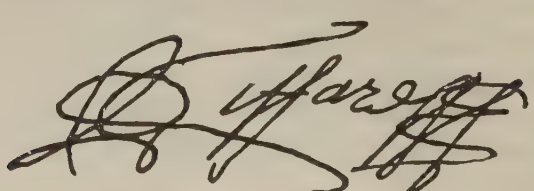

Signature de Robert Giffard

UN CONSEIL HURON À QUÉBEC EN 1633

En 1633, des délégués d'un bon nombre de tribus huronnes vinrent à Québec pour rencontrer M. de Champlain. Celui-ci voulait envoyer des Jésuites chez les Hurons afin de rendre leur travail apostolique plus efficace.

C'est le 29 juillet 1633 que le conseil huron se réunit à Québec. Le Père Le Jeune qui assistait à cette réunion en fait une peinture vivante.

" J'ai appris," dit le Père, "que Louis XI tint un jour son conseil de guerre en la campagne, n'ayant pour trône ou pour chaire qu'une pièce de bois, un arbre abattu qu'il rencontra par fortune au milieu d'un champ. Voilà le portrait du conseil des Hurons, excepté qu'ils sont assis encore un peu plus bas, c'est-à-dire à plate terre, tous pêle-mêle sans aucun ordre, sinon que ceux d'une nation ou village se mettent les uns près des autres, pendant qu'on dispute en France de la préséance et qu'on s'amuse à présenter une chaise à celui qu'on jugerait impertinent de l'accepter, on aurait achevé et conclu trois conseils parmi les Sauvages, qui, au bout du compte, ne laissent point d'être fort graves et sérieux dans leurs harangues assez longues. Ils étaient environ soixante hommes en leur assemblée sans compter la jeunesse qui était éparse çà et là."

Le premier discours fut prononcé par un capitaine huron. " Sa harangue finie, dit le Père Le Jeune, tous les Sauvages pour approbation de ses dires tirèrent du profond de l'estomac cette aspiration *ho! ho! ho!* relevant fort la dernière syllabe.

" Le même capitaine commença alors une autre harangue pour offrir les présents de tous à M. de Champlain. Ils consistaient en trois paquets de robes de castor. Les Sauvages approuvèrent encore en criant *ho! ho! ho!*

" Vint ensuite le tour de M. de Champlain. Il dit aux Hurons qu'il les aimait, qu'il les défendrait contre les Iroquois et qu'il voulait leur donner des Jésuites pour leur montrer le chemin du Ciel.

" Deux capitaines hurons succédèrent à M. de Champlain. Ce

fut à qui honorerait le plus M. de Champlain et les Français. L'un d'eux dit que les Français n'étant plus ici, la terre n'était plus terre, la rivière n'était plus rivière, le ciel n'était plus ciel, mais qu'au retour du sieur de Champlain tout était retourné à son être, la terre devenue terre, la rivière était devenue rivière et le ciel avait paru ciel. L'autre orateur huron confessa que les Sauvages étaient tous craintifs et peureux, mais que le sieur de Champlain était effroyable en ses regards; qu'étant en guerre il jetait d'une œillade la terreur dans le cœur de ses ennemis. Dans un grand mouvement d'éloquence, l'orateur huron apostrophant ensuite la jeunesse de son pays, lui dit: Prenez garde maintenant, écoutez ce qu'on nous dit: ne dites pas qu'on n'a point parlé de tout ceci en plein conseil; je vous avertis afin que par après vous obéissiez.

"C'est le Père de Brébeuf qui prononça le dernier discours dans ce conseil qui se prolongea pendant plusieurs heures. Il dit aux Hurons dans leur propre langue que les missionnaires jésuites iraient avec eux pour y vivre et mourir, qu'ils seraient leurs frères, que, dorénavant, ils seraient de leur nation et que si les Pères ne demeuraient point dans tous leurs villages, ce n'était point qu'ils n'aimassent toute la nation, mais qu'ils ne pouvaient pas habiter en tant de lieux, parce qu'ils n'étaient pas en assez grand nombre, que le temps viendrait où les missionnaires seraient assez nombreux pour se placer en chacune de leurs demeures.

"La harangue du Père de Brébeuf fut reçue par des *ho! ho! ho!* répétés, puis les Hurons l'entourèrent, lui prirent les mains et le supplièrent de se rendre au plus vite dans leur pays."

Source: *Relation des Jésuites*, année 1633.

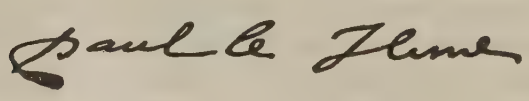

Signature du R. P. Le Jeune

LES VOYAGES DE CHAMPLAIN EN FRANCE

La fondation de Québec date du 3 juillet 1608. Champlain ne repartit pour la France qu'en septembre 1609. Après avoir consulté le sieur Pontgravé, il décida de laisser le capitaine Pierre de Chauvin, de Dieppe, pour commander à l'habitation de Québec pendant son absence. Parti de Tadoussac le 5 septembre, Champlain arriva à Honfleur le 13 octobre. " Aussitôt," dit-il, " je fus trouver Sa Majesté, à qui je fis le discours de mon voyage, à quoi Elle prit plaisir et contentement." Champlain offrit au roi une ceinture de poils de porc-épic, deux petits oiseaux gros comme des merles et une tête de poisson pris dans le lac des Iroquois. Champlain se rembarqua à Honfleur le 7 mars 1610 pour revenir dans la Nouvelle-France. Le vaisseau relâcha en Angleterre, et Champlain malade revint à Honfleur d'où il se rembarqua pour Québec un mois plus tard. Il arriva ici le 27 avril 1610.

Le 13 août 1610, Champlain se rembarquait à Tadoussac pour retourner en France. Les affaires de la colonie nécessitaient sa présence en France. Arrivé à Honfleur le 27 septembre 1610, il en repartit le 1er mars 1611, et arriva à Québec le 21 mai suivant.

Moins de trois mois plus tard, le 29 juillet 1611, Champlain disait encore une fois adieu à l'habitation de Québec, et, le 11 août, il prenait passage à Tadoussac sur le vaisseau du capitaine Thibaut pour La Rochelle où il arriva le 10 septembre suivant. L'abandon que fit M. de Monts des affaires du Canada, les embarras qui s'ensuivirent, puis la maladie et la mort du comte de Soissons retinrent Champlain en France plus d'un an et demi. Il ne fut de retour à Québec que le 7 mai 1613. Il amenait avec lui le capitaine de L'Ange et trente hommes fournis par la Société des Marchands.

Encore en 1613, Champlain décida de passer en France. Il croyait être plus utile à sa fondation en se rendant en France, près de la cour et de ses protecteurs qu'en restant ici. Il partit de Tadoussac le 6 juillet 1613 et débarqua à Saint-Malo le 26 août. Au sujet de son retour, il écrit: " Nous partîmes de Honfleur le 24e jour d'août (avril) 1615, avec quatre Religieux et fîmes voile avec

vent favorable, et voguâmes sans rencontre de glaces ni autres hasards et en peu de temps arrivâmes à Tadoussac le 25e jour de mai où nous rendîmes grâces à Dieu de nous avoir conduit si à propos au port de salut."

Le 3 août 1616, Champlain se rembarqua à Tadoussac pour Honfleur où il arriva le 10 septembre 1616. " Nous rendîmes louange et actions de grâces à Dieu de nous avoir préservés de tant de périls et hasards où nous avions été exposés et de nous avoir ramenés en santé dans notre patrie." Champlain resta en France jusqu'au 11 avril 1617 où il s'embarqua, à Honfleur, pour revenir à Québec. Il amenait cette fois Louis Hébert et toute sa famille. Le vaisseau n'arriva à Tadoussac que le 14 juin 1617.

A l'automne de 1617, nouveau voyage de Champlain en France. Il se rembarqua à Honfleur, le 24 mai 1618, pour revenir à Québec. Il fit le voyage sur le vaisseau de Pontgravé avec son beau-frère Eustache Boullé et le sieur Nicolas de Lamothe-C-Vilin. Ils arrivèrent à Tadoussac, le 24 juin, et ne se rendirent à Québec que trois jours plus tard.

Le 30 juillet 1618, Champlain s'embarquait à Tadoussac, en donnant l'espérance à ceux qui restaient qu'il reviendrait, Dieu aidant, " avec bon nombre de familles pour peupler ce pays." Le vaisseau arriva à Honfleur le 28 août, avec " contentement d'un chacun." " L'an 1620," dit Champlain, " je retournai avec ma famille à la Nouvelle-France, où arrivâmes au mois de mai." La famille de Champlain se composait de lui et de sa femme. Cette fois, il passa près de cinq ans dans la Nouvelle-France avec madame de Champlain.

Le 21 août 1624, Champlain et sa femme partaient de Tadoussac pour Dieppe où ils arrivèrent le 1er octobre 1624. Le fondateur de Québec revint au pays au printemps de 1626. Il fit le voyage dans la *Catherine* du port de 250 tonneaux. Ce petit vaisseau entra dans le port de Tadoussac le 29 juin 1626.

Champlain resta ensuite dans la Nouvelle-France jusqu'à la prise de Québec par les frères Kirke, en 1629. Ceux-ci le forcèrent à retourner en France d'où il ne revint à Québec qu'en 1633.

De 1633 à sa mort, Champlain ne fit aucun voyage en France. En résumé de 1608 à 1635, Champlain se rendit neuf fois en France.

STATUE DE CHAMPLAIN, TERRASSE DUFFERIN, À QUÉBEC

LA MORT DE CHAMPLAIN

SAMUEL DE CHAMPLAIN, fondateur de Québec, premier gouverneur du Canada, celui que l'Histoire a appelé le père de la Nouvelle-France, décéda au fort Saint-Louis, le 25 décembre 1635, jour où l'église célèbre la fête de Noël.

La *Relation* de 1636 nous apprend qu'on fit à M. de Champlain " un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'église." Le service fut chanté par le Père Lalemant, celui-là même qui l'avait assisté à ses derniers instants, et on chargea le Père Le Jeune de l'oraison funèbre, où, dit le bon Père, " je ne manquai point de sujet." Quel dommage que cette pièce d'éloquence n'ait pas été conservée!

Le même Père Le Jeune parle de M. de Champlain avec émotion dans la *Relation* de 1636:

" Le vingt-cinquième de décembre, dit-il, jour de la naissance de notre Sauveur en terre, Monsieur de Champlain, notre gouverneur, prit une nouvelle naissance au ciel; du moins nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français et connu et adoré de nos Sauvages. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son roi et envers Messieurs de la Compagnie; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous. Que ses yeux jetèrent de larmes! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent! Quel amour n'avait-il pour les familles d'ici! disant qu'il les fallait secourir puissamment pour le bien du pays, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé! Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu: il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Père Lalemant qu'il honorait de son amitié; le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi,

ne l'abandonnant point jusqu'à la mort... Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer que s'il est mort hors de France son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."

Mettons en regard de l'appréciation du Père Le Jeune l'hommage d'un homme qui n'avait pas la même croyance religieuse que le fondateur de Québec. C'est Parkman, le célèbre historien américain, qui parle ici:

" Pendant vingt-sept ans, il avait travaillé opiniâtrement et sans relâche pour la prospérité de la Nouvelle-France, sacrifiant fortune, repos, paix domestique, à une cause qu'il avait embrassée avec enthousiasme et poursuivie avec une intrépide persévérance. Son caractère appartenait en partie au passé, en partie au présent. Le pieux chevalier, le croisé, l'explorateur amoureux des aventures, le voyageur avide de nouvelles connaissances, le navigateur pratique, avaient tous une part dans son être. Ses vues, quoique bien au-dessus des intelligences ordinaires qui l'entouraient, étaient celles de son temps et de ses croyances. Il était plutôt soldat qu'homme d'État. Il inclinait pour la politique la plus directe et la plus hardie, et un de ses derniers actes fut de demander à Richelieu des soldats et des munitions pour réprimer les Iroquois, cette menace permanente de la colonie. Son courage indomptable s'alliait à une patience inaltérable, patience éprouvée par toute une vie de vexations... Soldat depuis sa jeunesse, dans un âge de licence sans frein, sa vie avait été en harmonie avec ses maximes. Après qu'une génération se fût passée, depuis sa visite chez les Hurons, les vieillards de cette nation se rappelaient avec étonnement la chasteté du grand guerrier français. Ses écrits font connaître l'homme: tout entier pour son idée et son œuvre, rien pour lui-même. D'un style informe, plein d'incorrection, de négligences dues à la hâte, rarement diffus, souvent concis à l'excès, ils portent à chaque page l'empreinte de la vérité. Avec la vie de ce brave soldat se termine la première période de la Nouvelle-France."

Sources: *Relation des Jésuites,* année 1636; Francis Parkman, *Pioneers of New-France.*

DESCENDANTS DE CHAMPLAIN

M. Adolphe de Puibusque, un écrivain français de mérite, voyageant au Canada il y a trois quarts de siècle, eut une longue conversation avec une brave femme qui tenait une modeste auberge à l'Ancienne-Lorette.

" La mère G., écrit-il, écartant avec fierté l'incognito que lui infligent son nom et sa profession, nous a confié qu'elle descend en ligne directe du fondateur de Québec."

La mère G. dont parle M. de Puibusque n'est pas un cas isolé. Combien de braves MM. de Champlain ont affirmé et affirment encore avec la plus parfaite bonne foi qu'ils descendent du fondateur de Québec! Tous ou presque tous se sont plaints des Anglais qui les auraient dépossédés des terres et seigneuries ayant appartenu à leur illustre ancêtre!

Le fondateur de Québec n'eut pas d'enfants. Il est vrai que Sagard parle de mademoiselle de Champlain que ses Hurons avaient vue à Québec vers 1620. Mais ceux qui ont conclu de ce passage de Sagard que Champlain avait eu une fille, oubliaient que sous le régime français les femmes de la petite noblesse étaient qualifiées de *damoiselle*. C'est donc madame de Champlain que les Hurons avaient vue à Québec vers 1620.

Répétons avec l'abbé Ferland:

" Pour nous, descendants de ses compagnons, qu'il regardait comme ses véritables enfants, nous pouvons dire, avec vérité, en changeant un mot à l'épitaphe de l'architecte Wren: " *Si familiam quaeris, circumpspice*," si vous cherchez sa famille, regardez autour de vous. Voyez ces villes populeuses, ces nombreux villages échelonnés sur toute la longueur du grand fleuve, ces campagnes fertiles et prospères; voyez sur les bords du Saint-Laurent ce peuple laborieux, intelligent et honnête; voilà l'héritage de Champlain; voilà sa véritable famille qui ne pourra s'éteindre et qui transmettra son nom de génération en génération."

Les familles de Champlain de la province de Québec ne peuvent réclamer aucune parenté avec l'illustre Champlain. Elles

ont cependant le droit de vanter avec orgueil la pureté de leur origine.

Ces familles de Champlain descendent de deux souches différentes.

Les familles de Champlain de la région des Trois-Rivières ont eu pour auteur Étienne Pezard de la Touche. Les de Champlain établis sur la rive droite du bas Saint-Laurent, à Rimouski, Pointe-au-Père, Sainte-Luce, etc., descendent de François Volant de Chamblin, capitaine de navire.

Coïncidence assez curieuse: ni l'un ni l'autre des ancêtres des Champlain canadiens ne portaient le nom de Champlain. Voyons comment ces familles ont adopté le nom de Champlain.

Étienne Pezard de la Touche obtint, le 8 août 1664, une seigneurie d'une lieue et demie de front, à prendre sur le grand fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant sur le dit fleuve vers les Trois-Rivières. La plupart des seigneurs canadiens donnaient leur nom à leur seigneurie. M. de la Touche, probablement par modestie, désigna sa seigneurie sous le nom de Champlain. Les fils du premier seigneur de Champlain prirent peu à peu le nom de la seigneurie de leur père. Aujourd'hui, les descendants de Étienne Pezard de la Touche ne sont plus connus que sous le nom de Champlain.

François Volant de Chamblin, le premier ancêtre canadien des Champlain du bas Saint-Laurent, vint dans la Nouvelle-France quelques années avant la conquête. Il était capitaine de navire et s'occupa de la traite avec les Sauvages. Le 30 janvier 1764, sa veuve, née Claire Jolliet, se remariait avec Nicolas-Gaspard Boisseau. Les fils qu'elle avait eus de son premier mariage furent connus sous le nom de Volant de Chamblin. Ce nom de Chamblin se transforma bientôt en Champlain. Les familles qui descendent de François Volant de Chamblin se comptent aujourd'hui par centaines.

Source: Pierre-Georges Roy, *Les Petites Choses de notre histoire*, première série.

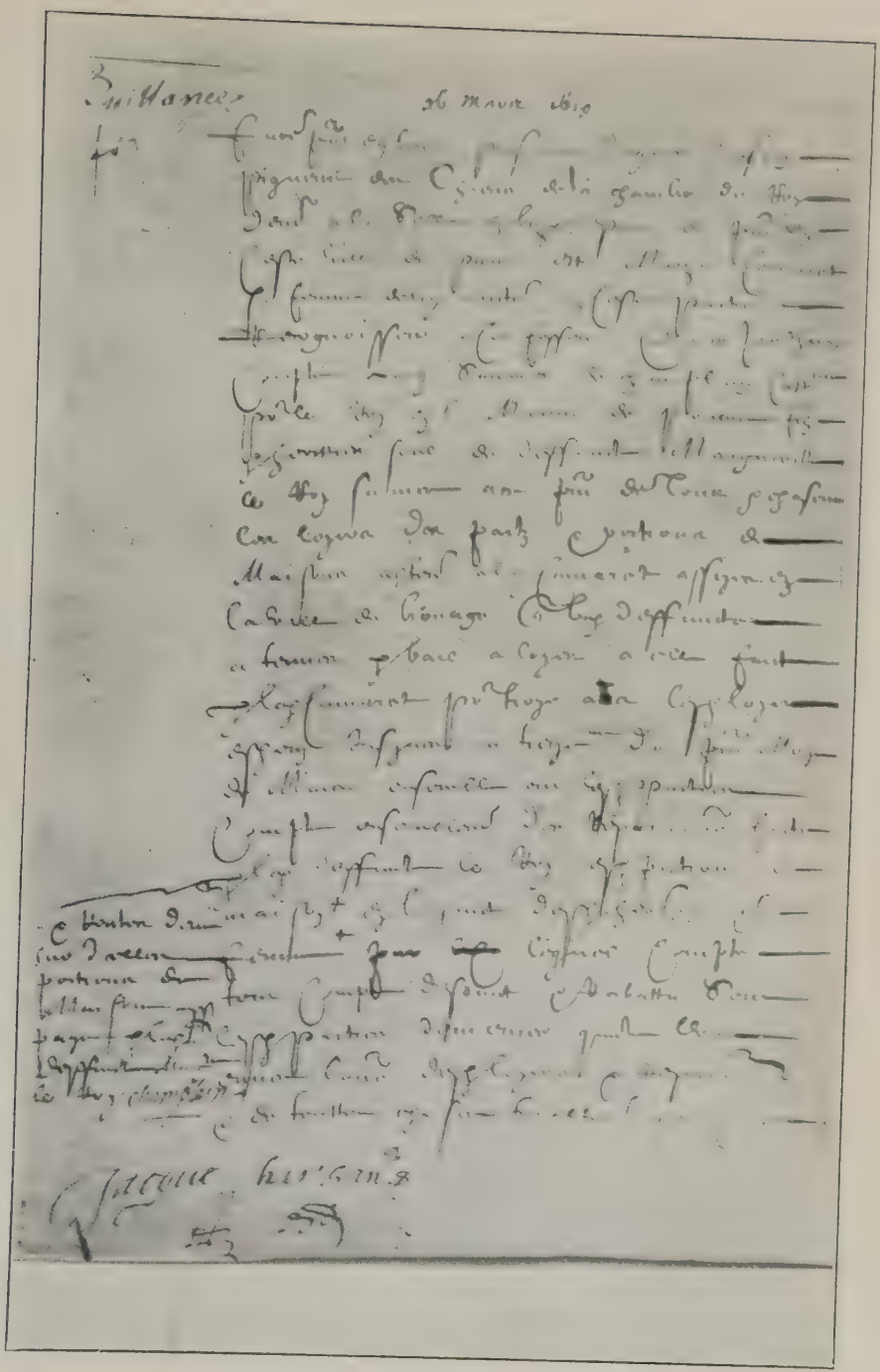

UN DOCUMENT SIGNÉ PAR CHAMPLAIN

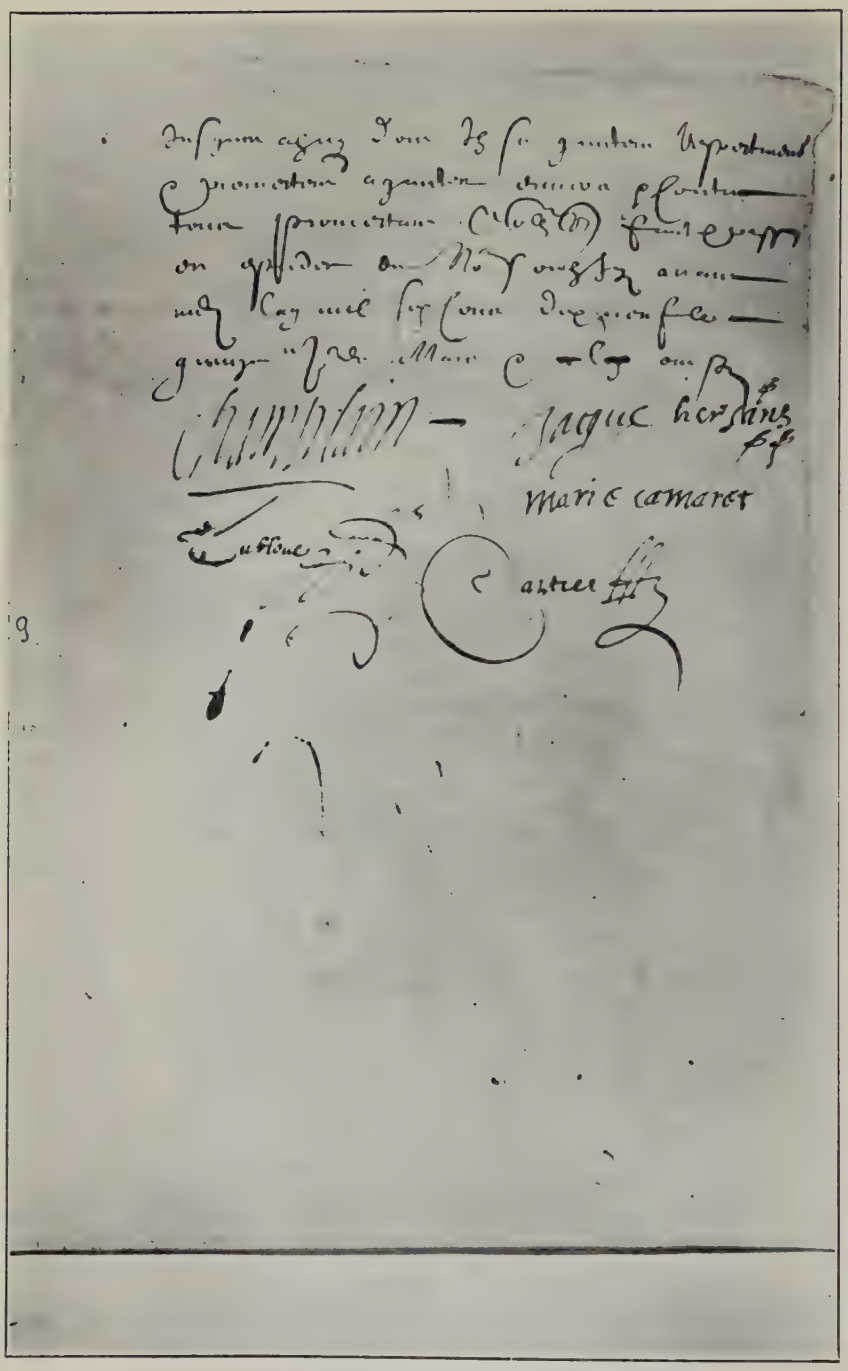

LES AUTOGRAPHES DU FONDATEUR DE QUÉBEC

M. l'abbé Ferland écrivait en 1861, dans son *Cours d'histoire du Canada:*

" Il est étonnant que jusqu'à ce jour l'on n'ait pas encore trouvé à Québec un seul document signé par Champlain."

Champlain a dû signer plusieurs actes de naissances, mariages et sépultures des registres paroissiaux de Québec pendant son séjour dans la ville qu'il avait fondée, mais on sait que la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance fut incendiée le 15 juin 1640. Dans cet incendie les registres qu'on tenait avec tant de soin furent aussi détruits. Il est bien probable que plusieurs autres documents écrits ou signés par Champlain disparurent dans ce même incendie.

En France, au greffe des notaires Cartier et Fontaine, on conserve l'acte suivant signé par Champlain et sa femme Hélène Boullé:

" Fut présent en sa personne Richard Terrier, facteur de marchands, demeurant rue de la Heaulmière, paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, lequel a confessé et confesse avoir baillé et mis en service Ysabel Terrier, sa fille, du jourd'huy jusques à quatre ans prochain après ensuivant finis, à et avec noble homme Samuel de Champlain, capitaine ordinaire du Roi en la marine de ponent, et damoiselle Eslayne Boullé, sa femme, demeurant rue et paroisse St-Germain de l'Auxerrois, à ce présens, qui l'ont prise et retenue à leur service pendant le dit temps. Laquelle Ysabel promet les servir pendant le dit temps en toutes choses qui lui seront commandées par ses maistre et maitresse, licites et honnêtes, moyennant trente livres tournois par chacun an, que le dit s^{r} de Champlain et sa femme s'obligent solennellement d'en bailler et payer à la ditte Ysabel Terrier au fur et à mesure qu'elle en aura affaire, mesme lui avancer sur ses dits gages ce qui lui sera de présent nécessaire pour l'habiller, et laquelle Ysabel Terrier le dit Richard Terrier pleuvist de toute loyauté et prudhommie, car ainsi appartient chacun en droit, s'engageant, remettant, promettant. Fait et

passé à Paris ès études après-midi M VIc dix sept le vingt-deuxième jour de juillet. . . "

Le 15 janvier 1634, la Compagnie des Cent Associés de la Nouvelle-France concédait la seigneurie de Beauport au sieur Robert Giffard. L'acte de prise de possession de cette seigneurie, longtemps conservé dans la famille Juchereau Duchesnay, portait la signature de Samuel de Champlain. Malheureusement, cette pièce est disparue. A-t-elle été détruite ou est-elle entre les mains de quelque collectionneur américain ? Mystère.

Nous croyons que le seul document signé par Champlain qui existe actuellement en Canada se trouve à la Bibliothèque municipale de Montréal. Il vient de la collection d'autographes de M. Philéas Gagnon.

Ce document est ainsi décrit dans le tome deuxième de l'ouvrage de M. Philéas Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne:*

" Paris, le 15 mars 1619, étant une quittance mutuelle entre Champlain, Marie Camaret, sa cousine, et Jacques Hersan, son mari, pour affaire de ces derniers avec Marguerite Le Roy, mère de Champlain. 2 pp. in-folio. Signée à deux endroits par Champlain."

Si nous ne faisons erreur, M. Gagnon avait acquis cet autographe du célèbre collectionneur Gerald-E. Hart, à Boston, en 1890, car il est mentionné comme suit dans *Catalogue of the Hart Collection:*

" Champlain, Samuel de. . . A quittance of land in his native city of Brouage, signed also by Jacques Hersan, Marie Camaret, his wife, and others. Very fine, in perfect condition, and of excessive rarity."

Les vendeurs des antiquités amassées par Gerald-E. Hart avaient raison de qualifier cette pièce: d' " excessive rarity." C'est la seule connue dans toute l'Amérique du Nord. Il est, tout de même, pénible d'avouer que la cité de Québec ne possède pas un seul autographe de son fondateur.

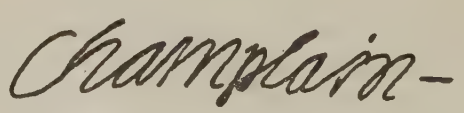

Signature de Samuel de Champlain

LE TESTAMENT DE SAMUEL DE CHAMPLAIN

DANS les premiers jours de décembre 1635, Champlain se sentant mortellement atteint, se décida à faire son testament.

On suivait alors à Québec la Coutume de Paris, en autant qu'elle pouvait être observée dans un pays aussi éloigné.

La Coutume de Paris reconnaissait trois espèces de testament: 1° le testament solennel reçu devant un notaire et deux témoins; 2° le testament reçu devant un curé et trois témoins; 3° le testament olographe écrit entièrement de la main du testateur.

Par une singulière fatalité, Champlain ne pouvait remplir aucune de ces trois conditions. Il n'y avait pas de notaire régulièrement nommé à Québec. De plus, les Jésuites exerçaient bien le ministère paroissial à Québec, mais aucun d'eux n'avait pris et ne pouvait prendre le titre de curé. Quant à la troisième alternative, Champlain ne pouvait, non plus, la choisir. Perclus des bras, Champlain avec beaucoup d'efforts pouvait encore signer son nom, mais il était absolument incapable d'écrire un testament entièrement de sa main, ainsi que le voulait la Coutume de Paris.

Sur les conseils du sieur de la Ville, greffier de Québec, qui avait quelques notions de droit, le fondateur de Québec s'avisa de suivre, pour son testament, l'usage des pays de droit romain et d'appeler sept témoins mâles et pubères.

C'est le sieur de la Ville qui rédigea le testament, mais il fut signé par Champlain et les sept témoins appelés.

Par son contrat de mariage, passé à Paris le 27 décembre 1610, Champlain donnait à sa femme, si elle lui survivait, la jouissance de tous ses biens.

Dans son testament, soit qu'il fût affaibli par la maladie ou qu'il présumât que sa femme ne ferait aucune opposition à ses dernières volontés, Champlain mit de côté les clauses de son contrat de mariage. Il légua à la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, qu'il avait fondée, tout le mobilier qu'il avait à Québec, trois mille livres placées dans les fonds de la Compagnie de la Nouvelle-France, dont il faisait lui-même partie, en outre neuf cents livres, placées

dans une compagnie particulière, et enfin quatre cents livres, c'est-à-dire qu'il instituait la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, sa légataire universelle. Dans le style naïf du testament, Champlain déclarait qu'il instituait *la Vierge Marie pour son héritière.*

Hélène Boullé, veuve de Champlain, ne fit aucune opposition à son testament, et le prévôt des marchands de Paris, à qui il fut présenté pour homologation, le confirma par sa sentence du 11 juillet 1637.

Champlain avait en France une cousine Marie Camaret, mariée à Jacques Hersan, contrôleur des traites foraines et domaniales de La Rochelle. Elle avait entendu parler des conditions particulières dans lesquelles le testament du fondateur de Québec avait été fait. S'imaginant que ce cousin d'Amérique laissait une fortune considérable, elle se décida à attaquer son testament devant les tribunaux. Son avocat, maître Boileau invoqua surtout deux raisons. Il prétendit que le testament n'étant pas conforme au contrat de mariage devait, de ce seul chef, être annulé. Il ajouta que le testament avait été fabriqué, à cause de l'esprit de piété qu'il respirait, Champlain y déclarant qu'il instituait *la Vierge Marie pour son héritière.*

Le procureur général Bignon réfuta cette dernière allégation. Après avoir fait remarquer à la cour que madame de Champlain avait reconnu elle-même que le testament était signé de la propre main de son mari, il démontra que le style de cette pièce n'avait rien qui ne convînt à un acte de dernières volontés ni à la personne du défunt, que l'on sait, ajouta-t-il, " avoir été assez accoutumé à se servir de paroles bien chrétiennes pour avoir voulu sur ce sujet, témoigner par exprès des sentiments particuliers d'une âme pieuse et catholique."

Sur le premier point cependant, le procureur général Bignon se rangea de l'avis de l'avocat Boileau. Tout en reconnaissant l'authenticité du testament, il demanda à ce qu'il fût déclaré nul comme contraire au contrat de mariage.

La cour adopta les conclusions du procureur général Bignon, et annula le testament de Champlain par son jugement du 15 mars 1639.

Le texte du testament de Champlain n'a jamais été publié, nous ignorons même s'il existe encore.

MONUMENT À ABRAHAM MARTIN DIT L'ÉCOSSAIS,
À QUÉBEC

LES PLAINES D'ABRAHAM

Le nom de Plaines d'Abraham se donne dans notre histoire, dit M. P.-J.-O. Chauveau, à tout ce vaste plateau qui s'étend sous les remparts de Québec et qui se termine au sud par une côte abrupte et dentelée de petites anses sur le Saint-Laurent, et de l'autre par un coteau moins élevé qui le sépare de la vallée de la rivière Saint-Charles.

D'où vient ce nom de Plaines d'Abraham ?

Abraham Martin dit l'Écossais a une histoire assez obscure. On a prétendu qu'il était d'origine écossaise. Les preuves écrites manquent absolument pour appuyer cette prétention. Le surnom l'Écossais donné à Abraham Martin est cependant une présomption en faveur de cette opinion.

Martin dit l'Écossais arriva à Québec avec Marguerite Langlois, sa femme, et leur fille Anne, en 1619.

C'est cet Abraham Martin qui a laissé son prénom aux plaines où les armées française et anglaise se rencontrèrent le 13 septembre 1759 et le 28 avril 1760.

Le premier concessionnaire de ce terrain fut le chirurgien Adrien Duchesne, qui en fit don au sieur Martin, ainsi que le démontre le document suivant:

" Nous soussignés certifions à qui il appartiendra que l'an dernier, mil six cent quarante-cinq, que le sieur Adrien Duchesne, chirurgien dans le navire de M. de Repentigny, étant à Québec, nous a dit qu'il avait donné la terre qui lui a été donnée en la ville de Québec à Abraham Martin, pilote de la rivière, et qu'il y pouvait faire travailler en toute assurance. Si le temps lui eût permis d'en passer contrat de donation, il l'aurait fait. Ce que nous attestons être véritable. Fait ce quinzième jour d'août mil six cent quarante-six."

Cette pièce était signée par six citoyens de Québec, MM. Giffard, Tronquet, Letardif, Delaunay, Bissot et Guitet.

Un acte de Lecoustre, notaire à Québec, du 27 décembre 1647, qualifie Martin de pilote royal en ce pays.

Voilà deux documents authentiques qui affirment que Martin était pilote de la rivière, c'est-à-dire du Saint-Laurent.

Nous avons donc le droit de le proclamer " le premier pilote du roi en ce pays " aussi longtemps qu'on ne pourra nous fournir les noms de ceux qui l'ont précédé dans cette charge.

Abraham Martin décéda à Québec le 8 septembre 1664.

Le 1er juin 1667, les héritiers de Martin vendaient aux Dames Ursulines de Québec "la quantité de trente-deux arpents de terres défrichées situées en la banlieue de Québec avec une maison et une grange sises sur la dite terre." C'est là la concession qu'Abraham Martin avait reçue de Duchesne, avec en plus douze arpents que les MM. de la Compagnie lui avaient donnés par contrat du 16 mai 1650. Les Dame Ursulines payèrent leur acquisition douze cents livres tournois.

En 1759 et en 1760, les Dames Ursulines étaient encore propriétaires des Plaines d'Abraham.

M. Chauveau disait des Plaines d'Abraham, en 1863:

" Si du reste il n'était point remarquable au point de vue historique, ce lieu ne laisserait point que de mériter une grande réputation par la beauté du paysage que l'on y découvre. Deux grandes voies parallèles le parcourent, l'une du côté du Saint-Laurent, l'autre du côté de la rivière Saint-Charles: la première s'appelle la Grande-Allée ou chemin Saint-Louis, l'autre le chemin Sainte-Foy.

" Les deux combats du 13 septembre 1759 et du 28 avril 1760 ont occupé presque tout le plateau; mais on peut dire que le premier s'est surtout livré sur le chemin Saint-Louis et le second sur le chemin Sainte-Foy.

" Chaque position a aussi son monument, l'un élevé en l'honneur de Wolfe, à l'endroit même où il succombait, l'autre en l'honneur des braves de 1760, à l'endroit où se livrait le plus fort de la bataille, sur le site du moulin de Dumont."

Sources: *Journal de l'Instruction Publique* (1863), article de P.-J.-O. Chauveau; *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXIV (1928).

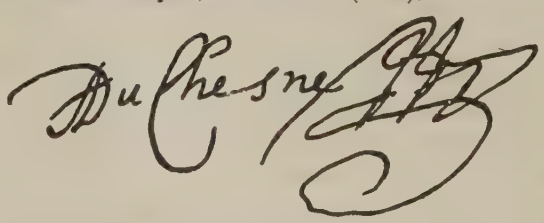

Signature de Adrien Duchesne

MARC-ANTOINE BRAS-DE-FER DE CHÂTEAUFORT

Comme M. de Montmagny et son lieutenant, M. Antoine Louis de Bréhaut de L'Isle, M. Bras-de-Fer de Châteaufort était chevalier de Malte. Il est tout de même étrange que trois chevaliers de Malte se soient trouvés ensemble à Québec au début de la colonie.

On ne peut dire en quelle année M. de Châteaufort vint dans la Nouvelle-France.

En 1635, il était lieutenant de Champlain. Le Père Le Jeune nous apprend qu'en décembre 1635, au sortir des funérailles de Champlain, M. de Châteaufort prit le gouvernement du Canada.

" Au sortir de ces devoirs funèbres," écrit-il, " Monsieur de Châteaufort prit sa charge, selon le pouvoir que lui en donnaient Messieurs de la Compagnie par les lettres qui furent ouvertes et lues à l'heure même en présence du peuple assemblé en l'église; ces Messieurs m'en avaient fait le dépositaire pour les produire en temps et lieu, comme je fis."

M. de Châteaufort garda le pouvoir jusqu'à l'arrivée de M. de Montmagny, le 11 juin 1636.

Le même Père Le Jeune nous dit que le jour de son arrivée et après sa visite à l'église paroissiale, le gouverneur de Montmagny reçut les clefs de la forteresse des mains de M. de Châteaufort.

M. de Châteaufort fut ensuite chargé du poste des Trois-Rivières, en qualité de gouverneur.

Au mois de septembre 1636, le Père Le Jeune, passant aux Trois-Rivières en route pour le pays des Hurons, alla visiter M. de Châteaufort.

" Allant visiter Monsieur de Châteaufort, dit-il, nous le trouvâmes bien malade, en sorte que le jour suivant, je lui portai la Sainte Communion."

M. de Châteaufort resta gouverneur des Trois-Rivières jusqu'au 6 février 1638. A partir de cette date on perd complètement sa trace. Il dut retourner en France, car s'il était mort ici il semble que nous en trouverions mention quelque part.

Le seul souvenir que nous ait laissé Marc-Antoine Bras-de-Fer de Châteaufort est sa signature au bas du document suivant:

" Aujourd'hui, dernier jour de décembre mil six cent trente-cinq, a comparu, pardevant nous Marc-Antoine de Bras-de-Fer, écuier, sieur de Châteaufort, lieutenant général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France, pour Monseigneur le cardinal duc de Richelieu, pair de France et grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de ce royaume, M. Robert Giffard, sieur de Beauport, lequel a promis suivre les lois et ordonnances qui lui seront enjoints et signifiés et auxquels il ne manquera, rendant à ce sujet foi et hommage à cause de sa terre de Beauport, relevante nommément du fort et château de Québec.

" Fait l'an et jour que dessus.

"BRAS-DE-FER CHATEAUFORT."
avec paraphe

C'est probablement là le seul acte de foi et hommage reçu par M. de Châteaufort pendant sa courte administration.

Sources: *Relations des Jésuites*, années 1636 et 1637; *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IX (1903).

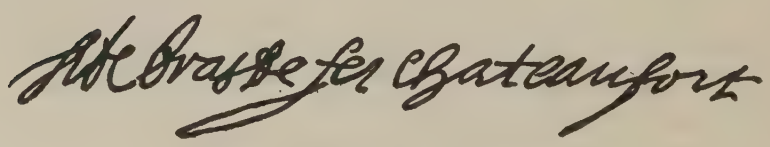

Signature de Bras-de-Fer de Châteaufort

OÙ ÉTAIT LE PREMIER CIMETIÈRE DE QUÉBEC?

M. N.-E.-Dionne écrit dans *Samuel Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France*, au sujet des premiers cimetières de Québec:

" L'habitation ou le magasin de Québec à la basse ville avait son petit champ mortuaire au pied du cap. Le couvent des Récollets avait aussi son cimetière public. Il n'y en eut point d'autre jusqu'à la prise de Québec par les Kirke, en 1629.

" Les Sauvages chrétiens étaient inhumés dans un petit cimetière à leur usage près du jardin du Père Denis Jamet, Récollet. Cependant plusieurs Sauvages baptisés reçurent l'honneur de la sépulture dans le cimetière de la basse ville. Le Frère Sagard parle de l'enterrement solennel qui s'y fit, en 1626, d'un enfant de Caquemisticq, auquel assistaient le Père Joseph Le Caron, Récollet, le Père Lalemant, Jésuite, le Frère Charles (Pierre Langoissieux), Récollet, le Frère Jésuite François (Charton), Louis Hébert et d'autres Français, selon l'ordre qui leur était ordonné, non si gravement mais moins modestement que ce Sauvage père, qui tenait mine de quelque signalé prélat."

"Il n'était donc pas encore question du cimetière de la Montagne."

M. Dionne fait erreur ici, croyons-nous.

Le premier cimetière de Québec se trouvait bien dans le terrain triangulaire qu'on voit, à droite de la côte la Montagne, en montant, à peu près vers son coude. La carte de Champlain publiée dans l'édition de 1613 de ses *Voyages* et reproduite dans ses *Œuvres* publiées par l'abbé Laverdière, ne laisse aucun doute sur ce point.

Quand, le 11 juin 1636, M. de Montmagny, successeur de Champlain, qui venait de débarquer du navire qui l'avait amené ici, montant la Grande Côte ou la côte la Montagne d'aujourd'hui, pour se rendre à Notre-Dame de Recouvrance, se jeta à deux genoux devant l'image du crucifix, c'est bien la croix du petit cimetière de Québec qu'il voulait saluer. Pourquoi aurait-on élevé une

croix dans le tournant de la côte ? Au dix-septième siècle, comme aujourd'hui, on plaçait les croix sur le sommet des côtes et non au milieu ou dans les tournants.

Avec le temps le cimetière de Québec était devenu trop exigu. Aussi, le 9 mai 1655, le gouverneur de Lauzon, en vertu du pouvoir à lui donné par la Compagnie de la Nouvelle-France, concédait à la fabrique de l'église paroissiale de Québec " toute l'étendue de terre qui se rencontre entre l'emplacement d'Anne Gasnier, veuve de M. Clément Du Vault de Monceaux, pour servir d'augmentation au cimetière de Québec devenu trop petit pour la population." A l'origine, le cimetière se trouvait dans la déclivité du terrain; le don de M. de Lauzon du 9 mai 1655 permit à la fabrique de Québec de se servir de la moitié du petit parc Montmorency-Laval d'aujourd'hui, comme cimetière.

Ce cimetière fut le champ des morts de Québec jusqu'en 1688. A partir de 1657, toutefois, on enterrait aussi dans le cimetière Saint-Joseph, situé près de l'église paroissiale.

On sait que dans l'hiver de 1608-1609 la plupart des hivernants, vingt sur vingt-huit, moururent du scorbut. Tous durent être inhumés dans ce cimetière.

C'est donc dans le cimetière du tournant de la côte la Montagne que les premiers habitants de Québec dorment leur dernier sommeil, car nous n'avons aucun indice que cette partie du champ des morts ait jamais été relevée.

LA LARGEUR DU FLEUVE ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS

On se demande souvent quelle est la largeur du fleuve Saint-Laurent entre Québec et Lévis. Plusieurs opinions ont été émises à ce sujet.

Jacques Cartier dit, dans son *Brief récit et succincte narration:*

" Et au bord d'icelle île (île d'Orléans), vers l'ouest, y a un affourg d'eau, lequel est fort beau et délectable pour mettre navires, où il y a un détroit du dit fleuve fort courant et profond: mais il n'a de long que environ un tiers de lieue."

Champlain, dans ses *Voyages*, écrit:

" Chemin faisant, nous vînmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de la rivière du Canada ayant environ trois cents pas de large."

Le Père Charles Lalemant, dans la *Relation des Jésuites* de 1626, écrit à son tour:

" L'endroit le plus étroit de cette rivière est vis-à-vis de cette habitation (Québec), et toutefois sa largeur y est de pas plus d'un quart de lieue."

Le Frère Gabriel Sagard, dans le *Grand Voyage au pays des Hurons*, est à peu près de la même opinion:

" De l'île d'Orléans nous voyons à plein Kébec devant nous, bâti sur le bord d'un détroit de la grande rivière Saint-Laurent, qui n'a en cet endroit qu'environ un bon quart de lieue de largeur."

Le Père Paul Le Jeune, dans la *Relation des Jésuites*, année 1636, semble être certain de son estimation:

" Devant Kébec, où il (le fleuve Saint-Laurent) se rétrécit fort, il y six cent septante-deux toises: on l'a mesuré sur la place."

Pierre Boucher, dans son *Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle-France*, exagère un peu quand il écrit:

" Québec est situé sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent, qui a environ une petite lieue de large à cet endroit-là."

Peter Kalm, le célèbre voyageur suédois, esprit mathématique, le plus éclairé de tous les étrangers qui visitèrent Québec

sous l'ancien régime, dit dans son *Voyage dans l'Amérique du Nord:*

" Le Saint-Laurent a un quart de mille français ou trois quarts de mille anglais de largeur à Québec."

Mais voici une mesure scientifique prise par des ingénieurs militaires et que nous devons croire exacte. Dans l'hiver de 1825, la largeur du fleuve entre l'hôtel Mackenzie, à Lévis, et le marché de la basse ville, à Québec, fut mesurée, au pas, sur le pont de glace, et on trouva onze cent cinquante verges ou environ deux tiers d'un mille anglais.

En somme, les estimations données ne diffèrent pas beaucoup. Tout dépend, évidemment, du point précis où on partait, de Lévis, pour mesurer la largeur du fleuve. L'hôtel Mackenzie, mentionné ici, n'était pas tout à fait au bord du fleuve. Il était au sud du chemin royal,—aujourd'hui la route nationale Lévis-Rimouski,—et un très vaste jardin le séparait de la grève.

LE SÉMINAIRE DE NOTRE-DAME DES ANGES

DEPUIS leur arrivée à Québec, le 19 juin 1625, les Jésuites avaient été les hôtes des Récollets, à leur couvent de Notre-Dame des Anges.

Les Jésuites, ne voulant pas abuser de l'hospitalité des Récollets, se choisirent bientôt un endroit propice pour y ériger leur résidence. Leur choix tomba sur une pointe de terre, non loin du couvent des Récollets, mais sur l'autre côté de la rivière Saint-Charles, à sa jonction avec le ruisseau Lairet. D'après Sagard et Champlain, c'est sur ce site que les compagnons de Cartier avaient érigé leur petit fort en 1535.

Les Jésuites prirent possession du terrain le 1er septembre 1625. On planta une croix, puis le lendemain les travaux furent commencés sous la direction du Père Massé, qui, à cause de ses connaissances en construction, était surnommé le "Père utile." La *cabane*, c'est ainsi que l'appelle le Père Lalemant, fut terminée le 6 avril 1626.

" La maison n'était pas grande, écrit le Père Martin; elle ne mesurait que treize mètres sur neuf. On y avait ménagé une petite chapelle dédiée à Notre-Dame des Anges à l'occasion du tableau qui la décorait, et qui représentait la sainte Vierge saluée par les chœurs des Anges. Ce nom franchit l'enceinte sacrée, et s'étendit bientôt à tout le terrain concédé aux Jésuites; après deux siècles et demi, il le porte encore."

En 1629, les Jésuites repassèrent en France à la suite de la prise de Québec par les Kirke, et leur maison de Notre-Dame des Anges resta à l'abandon tout comme le couvent des Récollets qui portait le même nom.

A leur retour au pays, en 1632, les Jésuites trouvèrent leur maison en ruine: les fenêtres et les portes avaient même été enlevées pendant le séjour des Anglais à Québec. Le Père Le Jeune la décrit ainsi:

" La maison est à deux cents pas du rivage. Elle forme quatre chambres basses. La première est la chapelle; la seconde le réfec-

toire, et, dans ce réfectoire, sont nos chambres, deux petites passables, de la grandeur d'un homme en carré; deux autres qui ont chacune sept à huit pieds, mais deux lits en chacune. Voilà pour six personnes étroitement. Les autres, quand nous étions tous ensemble, couchaient au grenier; la troisième sert de cuisine; la quatrième de chambre à nos gens. Il y avait même grandeur vis-à-vis, mais il a été à moitié brûlé par les Anglais. Il faut recouvrir la maison, car il pleut et neige partout."

Parkman, après la lecture de ces lignes du Père Le Jeune, ne peut taire son admiration:

" Voilà, dit-il, le berceau des grandes missions du Canada!"

C'est dans cette humble maison, réparée à la hâte, que fut ouvert ce que les Jésuites appelèrent un peu plus tard le séminaire de Notre-Dame des Anges.

Le Père Le Jeune note cette fondation avec une joie ingénue dans la *Relation* de 1632:

" Je suis devenu régent au Canada, écrit-il, j'avais l'autre jour un petit Sauvage d'un côté, et un petit nègre ou maure de l'autre, auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence, me voilà enfin retourné à l'A. B. C., mais avec un contentement et une satisfaction si grande que je n'eusse pas voulu changer mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France."

La grande difficulté qu'éprouvaient les Jésuites dans le recrutement des élèves pour le séminaire de Notre-Dame des Anges était de décider les parents à céder leurs enfants pour quelques années. Les *Relations* parlent, à tout instant, des difficultés que les pères et les mères sauvages leur causaient à ce propos.

Les Jésuites maintinrent leur séminaire de Notre-Dame des Anges au prix des plus grands sacrifices jusqu'à leur établissement à la haute ville.

" L'histoire du séminaire des Hurons est courte, dit M. N.-E. Dionne, mais pleine d'enseignements précieux. S'il est vrai de dire que le grain de sénevé jeté en terre par les Jésuites avec la coopération de Champlain, arrosé des sueurs du Père Daniel, n'a pas produit cet arbre fort et robuste dont parle l'Évangile, nous pouvons cependant affirmer qu'il a produit des rejetons vigoureux et des fruits de bénédiction et de salut."

Source: N.-E. Dionne, *Le séminaire de Notre-Dame des Anges.*

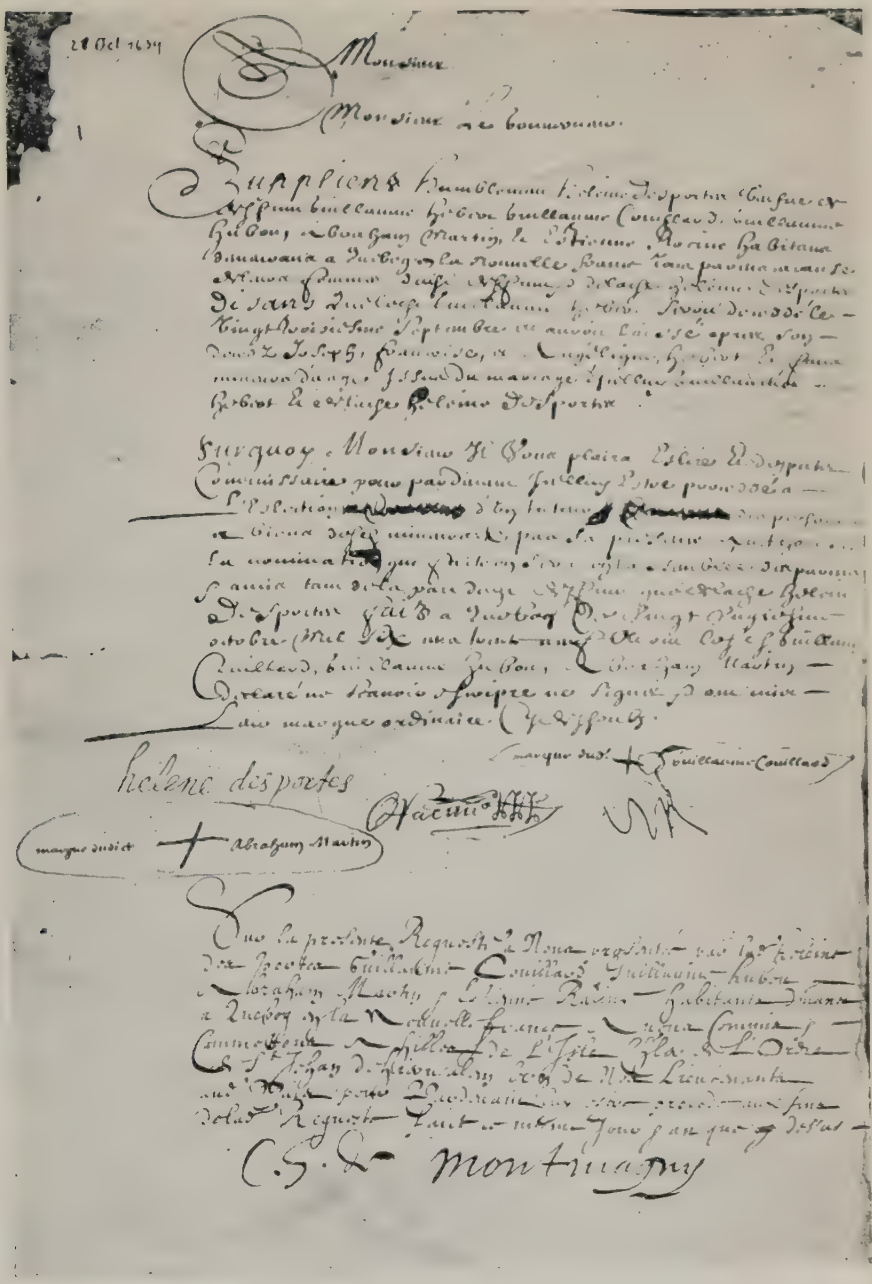

UNE ORDONNANCE DU GOUVERNEUR DE MONTMAGNY (1639)

LE GOUVERNEUR DE MONTMAGNY

CHARLES Huault de Montmagny fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France le 15 janvier 1636. Samuel de Champlain était mort le 25 décembre 1635. La nouvelle de la mort du fondateur de Québec ne parvint certainement pas en France avant le printemps de 1636. Ce n'est donc pas Champlain *décédé* mais Champlain *rappelé* que M. de Montmagny remplaçait. M. J.-Edmond Roy dit à ce sujet:

" Pendant que le père de la colonie était là agonisant sur un lit de douleur, à mille lieues de lui par delà les mers, les membres de la Compagnie de la Nouvelle-France délibéraient sur le choix de son successeur. Voilà à quoi auraient abouti tant d'efforts! Après trente années de luttes et de déboires, après avoir été trahi même par les siens, Champlain se voyait sur le point de triompher de tous les obstacles. Il était rendu au terme de ses trois années de gouvernement, il est vrai, mais il pouvait espérer que la compagnie qu'il avait si fidèlement servie le maintiendrait à son poste. Mais non, on le rappelait à son insu et sans que rien pût faire prévoir un pareil dénouement. La mort était venue lui épargner cette humiliation dernière et avait été véritablement pour lui la délivrance."

Le rappel de Champlain était une ingratitude de la part de la Compagnie de la Nouvelle-France. Celle-ci le remplaça toutefois par un homme absolument irréprochable.

C'est le 11 juin 1636 que M. de Montmagny débarqua à Québec avec son lieutenant, le chevalier Antoine-Louis de Bréhaut de L'Isle, son secrétaire, Martial Piraube, et les officiers de sa suite, MM. de Saint-Jean, de Malapart et de Maupertuis.

Le Père Le Jeune note ainsi, dans la *Relation* de 1636, l'arrivée de M. de Montmagny à Québec:

" On m'a dit autrefois que la première action que fit notre grand roi au moment de sa naissance fut une augure de sa grande piété: car le premier usage qu'il fit de ses mains innocentes fut de les joindre, comme s'il eût voulu prier Dieu, et le premier mouve-

ment de ses yeux lui porta la vue vers le ciel. Si les premières actions sont les prognostiques des suivantes,— nous avons de quoi bénir Dieu en la personne de M. de Montmagny. Étant arrivé devant Kébec, la nuit de la Saint-Barnabé, il mouilla l'ancre sans se faire connaître; le lendemain matin nous eûmes avis qu'il était dans le vaisseau que la nuit nous avait caché; nous descendîmes sur le bord du grand fleuve pour le recevoir; le Père Pierre Châtelain et le Père Charles Garnier étaient en sa compagnie; après les compliments ordinaires, nous le suivîmes droit à la chapelle. En chemin, ayant aperçu l'arbre de notre salut: Voici, dit-il, la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image; il se jette à deux genoux et à son exemple toute sa suite, comme aussi tous ceux qui le venaient saluer, de là il entre dans l'église, où nous chantâmes solennellement le *Te Deum*, comme aussi les prières pour notre bon roi. A l'issue de son action de grâce et des louanges que nous rendîmes à Dieu pour sa venue, M. de Châteaufort, qui tenait la place de défunt M. de Champlain, lui vint présenter les clefs de la forteresse, où il fut reçu par plusieurs saluts de mousqueterie et par le tonnerre de plusieurs canons."

M. de Montmagny garda le gouvernement de la Nouvelle-France pendant douze années. Il partit de Québec, à l'automne de 1648, regretté de tous.

Le Père de Charlevoix attribue le rappel de M. de Montmagny à une décision générale que venait de prendre la cour. Le commandeur de Poincy, gouverneur des îles françaises d'Amérique, avait refusé de remettre son gouvernement à son successeur. Cette espèce de rébellion avait eu des imitateurs. C'est pour arrêter le mal que la cour décida que les gouverneurs seraient changés tous les trois ans.

M. de Montmagny décéda à l'île Saint-Christophe, dans les Antilles, quelques années après son départ du Canada.

Sources: J.-Edmond Roy, *M. de Montmagny; Nouvelle-France*, vol. 7 (1908), article du R. P. Alexis; *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XVI (1910).

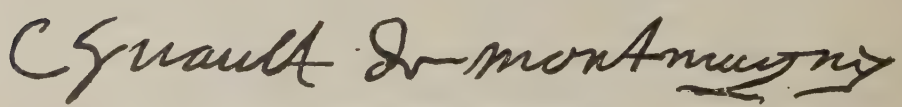

Signature de M. de Montmagny

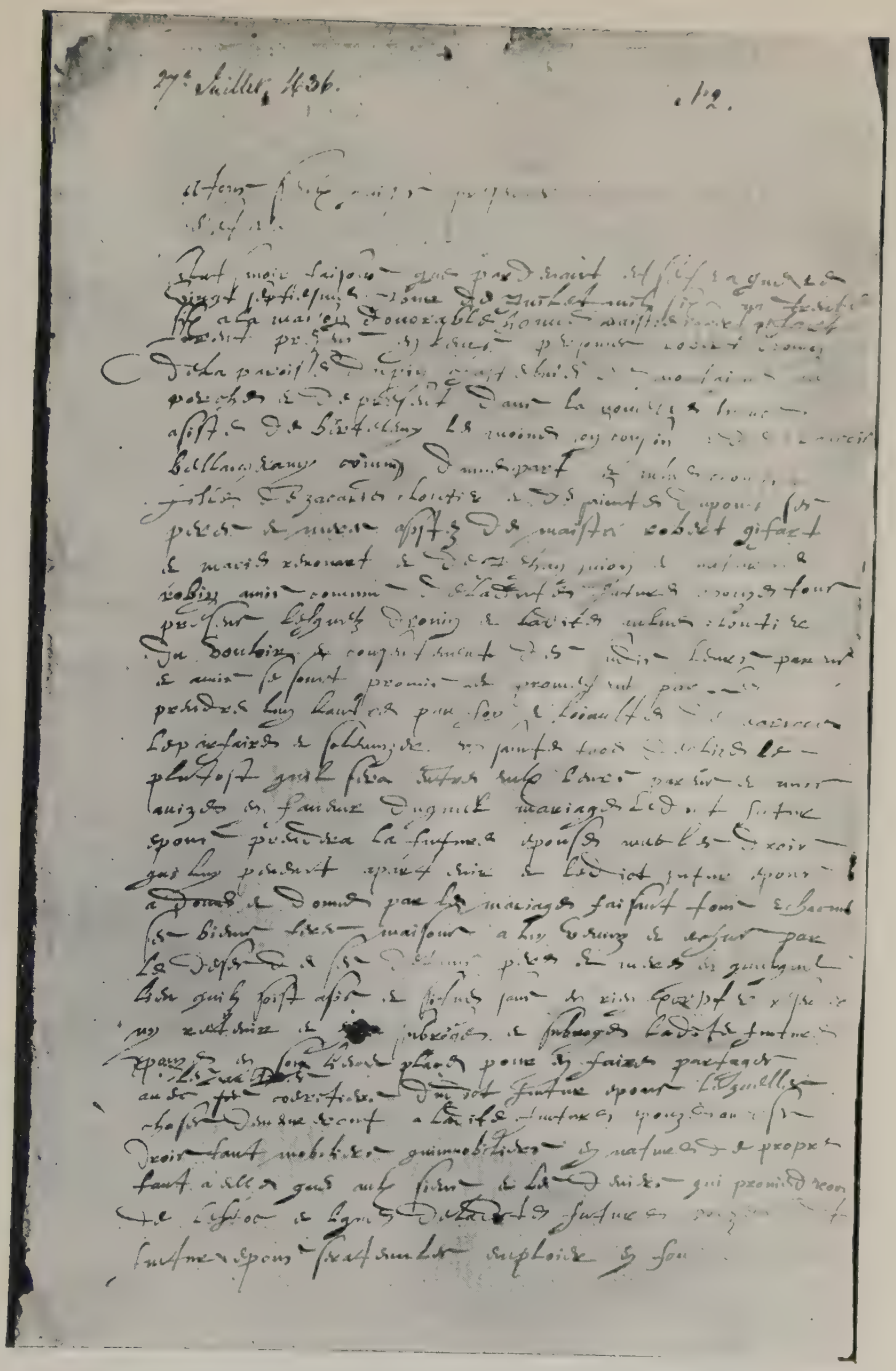

LE PREMIER CONTRAT DE MARIAGE PASSÉ AU CANADA
(27 JUILLET 1636)

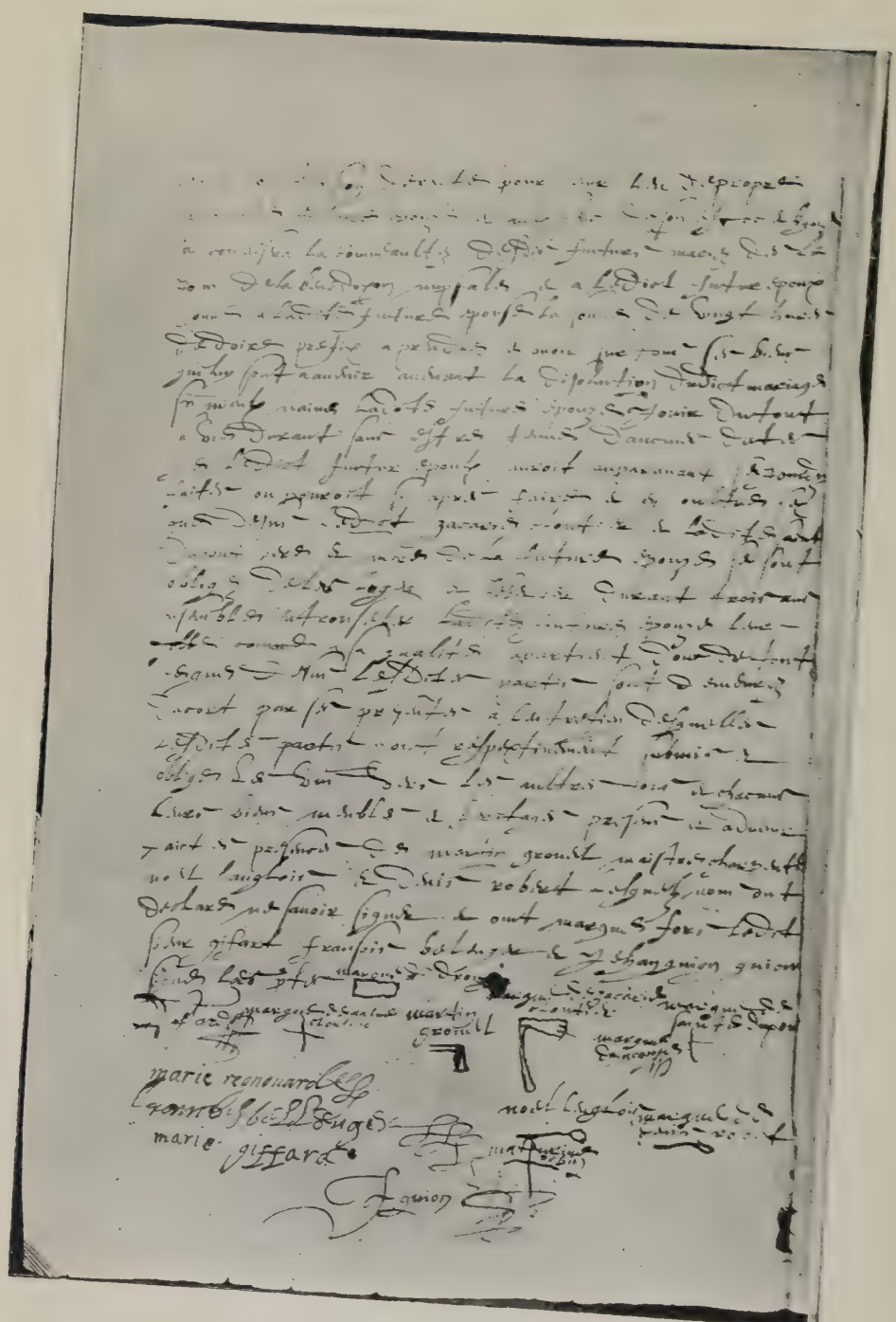

CE QUE FIT M. DE MONTMAGNY POUR QUÉBEC

"M. de Montmagny ne perdit pas de temps après son arrivée et il s'occupa immédiatement du fort Saint-Louis, clef de la colonie. Avant sa mort, Champlain avait fait renouveler la palissade qui formait l'enceinte extérieure de la petite forteresse; il avait encore eu le soin de réparer une batterie placée au niveau du fleuve, près du magasin, et dont les canons commandaient le passage entre Québec et la côte opposée. M. de Montmagny, trouvant trop faibles les ouvrages déjà faits, traça lui-même les lignes d'un nouveau fort qui devait être plus solide que l'ancien, et tous se mirent à l'ouvrage. Les uns tiraient la pierre de la carrière, faisaient cuire les briques ou préparaient la chaux, d'autres esplanadaient la place.

" Dans le même temps, le gouverneur dressa le plan de la ville de Québec et prit le soin d'aligner les rues, afin qu'on pût à l'avenir bâtir régulièrement.

" Si l'on contemple les rues tortueuses et montantes de la vieille capitale, on dira peut-être que le plan dressé par le nouveau gouverneur n'est pas un titre de gloire. Mais il ne faut jamais regarder dans l'histoire avec les yeux de notre temps. Que l'on se reporte à l'époque où vivait M. de Montmagny, et l'on verra qu'il y avait quelque mérite à faire un quartier habitable du rocher abrupt qu'était alors la haute ville de Québec. Que l'on songe que ces rues furent tracées à travers la forêt primitive. C'est dans ce temps-là, aussi, que fut dessiné ce que nous appelons maintenant le " Jardin du Fort " et qui était à l'origine le jardin particulier de M. de Montmagny. Les documents de l'époque nous l'y montrent bien souvent, lorsqu'il y faisait sa promenade avec son lieutenant de L'Isle et les Pères de la mission.

" Pendant que M. de Montmagny s'occupait des travaux publics, les particuliers amélioraient leurs maisons. Québec se dégageait peu à peu de son aspect sauvage, de sorte que ceux qui l'avaient connu dans ses premiers temps étaient tout réjouis de lui voir prendre une physionomie plus régulière et plus animée.

" Québec, dit la *Relation* de 1636, n'est plus ce petit coin caché au bout du monde, où on ne voyait que quelques masures et quelques Européens.

" Plusieurs familles nobles de Normandie étaient venues en même temps que M. de Montmagny pour s'établir dans la nouvelle colonie; parmi elles se trouvaient celles des sieurs de Repentigny et Leneuf de la Poterie qui formaient en tout quarante-cinq personnes. Pierre Le Gardeur de Repentigny amenait avec lui sa femme, sa mère, son frère Charles Le Gardeur de Tilly, des sœurs et plusieurs enfants; le sieur Leneuf de la Poterie avait aussi avec lui sa mère et son frère, le sieur Michel Leneuf du Hérisson.

" L'arrivée de ces nouveaux colons répandit un air de vie sur la petite ville.

" Quand on nous dit à Québec, écrit le Père Le Jeune, qu'il y avait nombre de personnes à Tadoussac, qui venaient grossir notre colonie, qu'on ne voyait là-bas qu'hommes, femmes et petits enfants, nous louâmes Dieu et le priâmes de répandre sa sainte bénédiction sur cette nouvelle peuplade. . .

" Et plus loin, le même Père écrit encore:

" Nous avons de très honnêtes gentilshommes, nombre de soldats de façon et de résolution; c'est un plaisir de leur voir faire les exercices de la guerre dans la douceur de la paix, de n'entendre le bruit des mousquetades et des canons que par réjouissance, nos grands bois et nos montagnes répondant à ces coups par des échos, roulant comme des tonnerres innocents qui n'ont ni foudre ni éclairs. La diane nous réveille tous les matins, nous voyons poser les sentinelles. Le corps de garde est toujours bien muni; chaque escouade a ses jours de faction; en un mot notre forteresse de Québec est gardée dans la paix comme une place d'importance dans l'ardeur de la guerre. . . "

" Enfin, le Père, en contemplant le progrès des affaires de la Nouvelle-France, s'écrie dans son enthousiasme, qu'il " voit sortir une aurore des profondes ténèbres de la nuit."

Source: J.-Edmond Roy, *M. de Montmagny.*

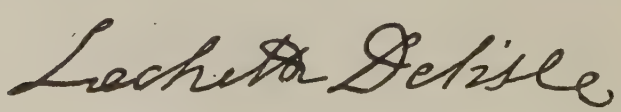

Signature du chevalier de L'Isle

LA CHAPELLE DE SAMUEL DE CHAMPLAIN

APRÈS les funérailles de Champlain dans l'église de Notre-Dame de Recouvrance, le cercueil fut déposé, présume-t-on, dans la cave de l'église. Dès l'été suivant, M. de Montmagny, voulant honorer la mémoire de son prédécesseur, lui fit ériger un sépulcre particulier. C'est ce qu'on a appelé la chapelle du Gouverneur et encore la chapelle Champlain.

La chapelle Champlain n'eut pas une longue durée. Elle exista une trentaine d'années au plus.

Où était située la chapelle Champlain ?

La destruction des registres et des archives de la paroisse de Québec dans l'incendie de l'église de Notre-Dame de Recouvrance, le 15 juin 1640, a empêché jusqu'ici nos chercheurs de répondre avec certitude à cette question.

M. l'abbé Ferland la plaçait tout à fait à côté de Notre-Dame de Recouvrance.

En 1863, MM. les abbés Laverdière et Casgrain créèrent une véritable sensation en déclarant, un bon matin, qu'ils avaient enfin découvert le site de la chapelle Champlain. Suivant eux, elle se trouvait au pied de l'escalier qui conduit de la petite rue Champlain à la côte la Montagne.

Pour plusieurs, les preuves de MM. Laverdière et Casgrain parurent plutôt faibles. M. Stanislas Drapeau, entre autres, soutint que les deux abbés avaient tout simplement pris un four ou une voûte pour une chapelle mortuaire, et que l'abbé Ferland était bien dans le vrai en plaçant la chapelle Champlain tout près de l'église de Notre-Dame de Recouvrance. Mais les abbés Laverdière et Casgrain avaient la réputation méritée d'être des archéologues consciencieux, habiles, etc., et on les crut plutôt sur leur parole que sur leurs preuves.

Quelques années plus tard, en 1875, M. l'abbé Casgrain trouvait dans les archives de Notre-Dame de Québec un document qui jeta un jour nouveau sur la question controversée. Cette pièce

signée par M. d'Ailleboust et datée du 10 février 1649, se lisait ainsi:

" En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle, en faisant la distribution d'une place située dans l'enclos de Québec, nous nous sommes réservé une place située dans le dit enclos *contre la Chapelle Champlain,* contenant un arpent de terre ou environ; tenant, du côté nord-est, à un chemin qui court sud sud-est et nord-ouest qui est entre la dite terre et les terres de l'église paroissiale de ce lieu, d'autre côté, au sud-ouest, aux terres non concédées, d'un bout, au nord-ouest, à un chemin piedsente qui est entre la dite terre et les terres de Jean Côté, d'autre (bout), au sud-est, à un chemin qui est entre la dite terre et la dite *Chapelle Champlain,*—(ici les mots la Chapelle Champlain sont raturés et remplacés, entre lignes, par les mots la Grande Place),—pour en jouir par nous du dit arpent de terre ou environ, nos successeurs ou ayant cause à toujours. . . "

Où était situé dans l'*enclos de Québec* l'arpent de terre réservé par M. d'Ailleboust?

Un contrat de rente foncière due par Jean Jobin à M. d'Ailleboust reçu par le notaire Peuvret le 30 juin 1658 nous renseigne à ce sujet. Le terrain réservé par M. d'Ailleboust était borné d'un côté par une rue passant entre l'église paroissiale et la dite terre (c'est-à-dire la rue Buade); d'autre côté par la rue qui passe entre le fort des Sauvages et la dite terre (c'est-à-dire la rue du Fort); d'autre côté par un chemin piedsente (c'est-à-dire la rue du Trésor), enfin aux terres non concédées (c'est-à-dire la Place d'Armes).

Conséquemment, on doit conclure que la chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui le Bureau de poste et les bureaux du chemin de fer Canadien National.

On a fait à plusieurs reprises des excavations en différents endroits de la cour du Bureau de poste afin de trouver des vestiges de la chapelle Champlain, mais le sol creusé jusqu'au roc vif n'a rien révélé.

Sources: Laverdière et Casgrain, *Découverte du tombeau de Champlain;* Drapeau, *Observations sur la brochure de MM. les abbés Laverdière et Casgrain;* Drapeau, *Le "Journal de Québec" et le tombeau de Champlain;* Drapeau, *Notes et éclaircissements sur la question du tombeau de Champlain;* N.-E. Dionne, *Le tombeau de Champlain;* J.-M. Harper, *Champlain's tomb.*

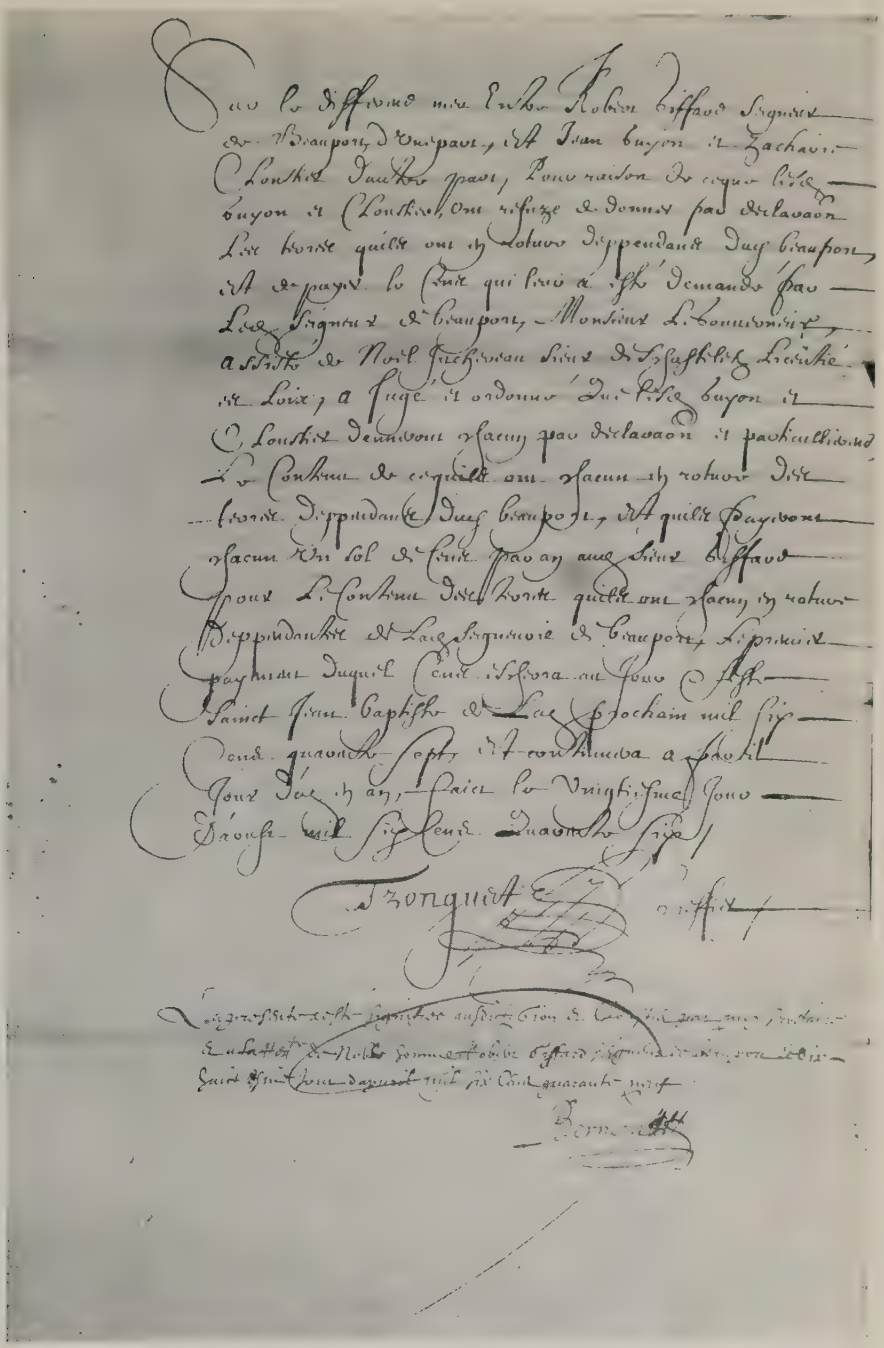

UNE ORDONNANCE DU GOUVERNEUR DE MONTMAGNY (1646)

LA CONSTRUCTION DU CHÂTEAU SAINT-LOUIS

"M. de Montmagny que les Sauvages appelaient Ononthio (*Mons Magnus*, Grande Montagne), fit tracer les rues de Québec et reconstruire en pierre le fort Saint-Louis, édifié primitivement de "fascines, gazons et bois." Dès 1636, il s'occupa de cette reconstruction et mit les ouvriers à l'œuvre. Dix ans plus tard, les tailleurs de pierre et les corroyeurs avaient tant à faire à Québec, que, dans un contrat "faict et passé au fort Saint-Louis de Québec l'an 1646, le 17e jour d'octobre après-midy," entre Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur, représentant "Messieurs les habitans de la Nouvelle-France," et Louis Robineau dit Breton, Toussaint Tireau dit Lagrange, tailleurs de pierre, et Denis Chenillart dit Argencourt, corroyeur, pour faire "revestir de murailles un bastion qui est au bas de l'allée Montcalvaire, dépendant du fort Saint-Louis de Québecq," il est dit que les ouvriers ne pourront "entreprendre aucun (autre) ouvrage sans la volonté et consentement du dict sieur Bourdon sy ce n'est toutefois après le bastion faict."

" L'année 1647, une des années fécondes de nos annales historiques, vit commencer les travaux de la "grande église" qui, plus tard, porta le nom de cathédrale de Québec.

" En même temps on travaillait à un bâtiment pour les Pères Jésuites et l'on jetait les fondements du "corps de logis" auquel on donna bientôt le nom de château Saint-Louis.

" On sait que la pierre trouvée au mois de septembre 1784, en nivelant le terrain, non loin de la façade intérieure du château Saint-Louis, porte une croix de chevalier de Malte avec le millésime 1647. Cette pierre, qui, à l'origine, était sans doute placée au-dessus de la porte d'entrée ou dans un autre endroit bien en vue du premier château Saint-Louis, gisait vraisemblablement où on l'a trouvée, depuis quatre-vingt-dix ans, c'est-à-dire depuis la démolition de 1694.

" On lit dans le *Journal des Jésuites* de 1648: "Nos gens, au nombre de dix ou douze, travaillèrent tout l'hiver au bois jusques

à Pasques pour la charpente de la grande maison (des Jésuites)... *En même temps on bâtissait un corps de logis au Fort et une église pour la paroisse.*"

" Il est certain que l'appellation " château Saint-Louis," pour désigner la résidence même du gouverneur, est immédiatement postérieure à la date de la construction de ce " corps de logis " du fort Saint-Louis dont parle le *Journal des Jésuites*,—lequel ne fut terminé que sous M. Louis d'Ailleboust, qui succéda à M. de Montmagny, en 1648.

" Le nom de " corps de logis " est aussi donné au château Saint-Louis par Denonville et Frontenac dans leur correspondance officielle.

" Le premier château Saint-Louis n'avait qu'un seul étage, d'après l'ancienne manière de s'exprimer, c'est-à-dire un simple rez-de-chaussée avec mansarde.

" A l'intérieur du fort construit par Montmagny se trouvaient le château et quelques petits bâtiments dont l'un, au moins, devait servir de prison.

" La Mère Marie de l'Incarnation écrivait, en 1659:

" Notre gouverneur (M. d'Argenson) est en campagne; ce qui l'a fait sortir est que les Iroquois qu'il tenait prisonniers entre de bons murs, fermés de portes de fer, ayant appris que leur nation avait rompu la paix, et croyant qu'on ne manquerait pas de les brûler tout vifs, ont forcé cette nuit leur prison et sauté les murailles du Fort. La sentinelle, les voyant, a fait le signal pour avertir, et aussitôt l'on a couru après eux; je ne sais pas encore si on les a pris, car ces gens-là courent comme cerfs."

Source: Ernest Gagnon, *Le fort et le château Saint-Louis.*

LE CHEVAL DE BOIS À QUÉBEC

Le chevalet ou cheval de bois était une pièce de bois taillée en crête, ayant plus ou moins la forme d'un cheval, sur lequel on mettait les criminels avec des boulets attachés à leurs pieds.

Ce genre de supplice fut introduit à Québec dès le commencement de la colonie.

Le 29 décembre 1635, M. Bras-de-Fer de Châteaufort, successeur intérimaire de M. de Champlain, qui venait de mourir, faisait afficher à un poteau, devant l'église paroissiale, la défense, sur certaines peines, de blasphémer, de s'enivrer, et de manquer volontairement la messe les dimanches et jours de fêtes. On attacha un carcan à ce poteau, et on plaça tout auprès un cheval de bois pour y exposer les coupables, afin de contenir les autres dans le devoir par crainte de l'infamie.

Le *Journal des Jésuites* mentionne quelques cas où des individus en faute furent condamnés au chevalet ou cheval de bois.

Le 6 janvier 1636, on mit sur le cheval de bois un homme convaincu d'ivrognerie et de blasphème.

Le 24 décembre 1645, deux Français s'étant mis à boire, en attendant la messe de minuit, s'enivrèrent et causèrent beaucoup de scandale. Les Sauvages qui les virent en cet état se plaignirent amèrement.—On nous fait prendre la discipline dirent-ils, quand nous nous enivrons, et on ne dit rien aux Français.

M. de Montmagny, pour montrer aux Sauvages que la justice était égale pour tous, fit mettre les deux Français sur le cheval de bois exposés à un vent de nord épouvantable.

Dans la nuit du mardi gras au mercredi des Cendres de 1645, quelques domestiques de l'Hôtel-Dieu étant venus visiter ceux de M. Couillard, un des hommes de ce dernier, nommé Jean Leblanc, se prit de querelle avec un de ceux de l'Hôtel-Dieu, Jacques Pairieu, et faillit l'assommer à coups de bâton. Leblanc fut condamné au cheval de bois et à la réparation civile.

Les domestiques de M. Couillard, il faut bien l'avouer, n'é-

taient pas tous des anges, puisque le lendemain même un autre accusé d'avoir blasphémé était mis, à son tour, sur le cheval de bois. La peine fut salutaire. Le naïf *Journal des Jésuites* écrit qu'il reconnut sa faute, dit qu'il avait bien mérité le châtiment imposé et se confessa le même soir.

La même année, un ancien cuisinier de la résidence des Jésuites aux Trois-Rivières fut mis sur le cheval de bois où, dit le *Journal des Jésuites*, il se rompit.

Le jour de Pâques de 1647, quatre ou cinq bons vivants, voulant se décarêmer, s'enivrèrent. Pris sur le fait, ils furent mis sur le cheval de bois.

Pierre Renault dit Locat qui avait commis un larcin au détriment de Nicolas Grisard, sieur Desormeaux, fut amené devant le Conseil Souverain. Trouvé coupable, il fut condamné, le 14 février 1667, à être appliqué sur le cheval de bois.

Le jugement du Conseil Souverain a été conservé. Il disait:

" Entre le procureur général du Roi, demandeur en crimes et délits sur la plainte et dénonciation de Nicolas Grisard, sieur Desormeaux, garde des magasins du Roi, d'une part, et Pierre Renault dit Locat, défendeur et accusé, d'autre.

" Vu la plainte et dénonciation faite par le sieur Desormeaux aux fins de lui être pourvu sur le larcin qu'il prétend lui avoir été fait par le dit accusé laissant au procureur du Roi à faire telle poursuite qu'il verrait être à faire... En conséquence de quoi le sieur de Villeray aurait été commis pour vaquer à la procédure ainsi qu'il est porté par les ordonnances interrogatoires faits par le dit sieur de Villeray au dit Locat en date du quatorzième du dit mois contenant les réponses, confessions et dénégations d'icelui Locat, l'information faite par le dit sieur de Villeray les vingt un et vingt neuf du dit mois, recollement par lui fait des deux témoins en leurs dépositions ensemble, confrontation d'iceux au dit accusé le cinquième du présent mois, conclusions du procureur général du Roi tout vu et considéré, ouï le rapport du dit sieur de Villeray. Le Conseil a déclaré le dit Locat dûment atteint et convaincu du crime de larcin, pour réparation a condamné et condamne le dit Locat à être appliqué sur le cheval de bois et y demeurer pendant le temps d'une heure avec un poids de six livres attaché à chacun de ses pieds."

FRANÇOIS DE RÉ, SIEUR DE GAND

Les *Relations des Jésuites* commencent à parler de M. de Ré, sieur de Gand, en 1635, mais il avait pu arriver à Québec en 1634 et même en 1633, lors du retour de M. de Champlain dans la Nouvelle-France.

M. de Ré de Gand fut envoyé ici comme commissaire général de la Compagnie des Cent Associés. Cette charge lui donnait beaucoup d'autorité mais il ne s'en servit que pour faire le bien.

Les *Relations des Jésuites* ne tarissent pas d'éloges sur le compte de M. de Ré de Gand.

Il fut le bras droit des missionnaires dans l'évangélisation des Sauvages. Les *Relations* lui en rendent le témoignage en maintes circonstances.

Citons-en quelques exemples.

En décembre 1635, quinze jours avant la mort de Champlain, un Sauvage se présente chez les Jésuites et leur offre une petite fille pour la garder et l'instruire. " Cela nous réjouit fort, écrit le Père Le Jeune, car jusques ici la difficulté d'avoir des filles a été fort grande. Or, pour me délivrer de l'importunité de ces barbares, je leur conseillai de la présenter à quelque capitaine français, c'est ainsi qu'ils nomment tous ceux qui ont quelque autorité; je lui insinuai M. Gand, lequel je suppliai d'accepter cette enfant, et de faire quelque présent à ce Sauvage, l'assurant que nous satisferions à tout. Il n'y manqua pas: il se montra fort content, il témoigna de l'affection à ce barbare, lui fit présent d'une couverture et d'une bourrique de galette qu'on mit sur nos parties, le fit loger chez le sieur Hubou, et incontinent nous la fîmes habiller à la française, payant en outre sa pension; il est vrai que M. Gand lui voulut donner une robe à ses propres coûts, tant il était joyeux de voir cette pauvre fille dans les voies de son salut, et encore de plusieurs autres."

Un soir du mois de mars 1637, une troupe de petits Sauvages, garçons et filles, chassés de leurs cabanes par la peur des Iroquois, fit soudainement irruption dans le couvent des Jésuites de Notre-

Dame des Anges. Ils venaient demander l'hospitalité pour la nuit. "Nous leur dîmes," dit le Père Le Jeune, "que nous recevrions les garçons, mais que les filles ne couchaient point en nos maisons; ces pauvres petites Sauvagesses ne voulaient point sortir; enfin, nous nous avisâmes de prier M. Gand de les recevoir, ce qu'il fit fort volontiers, les faisant dormir auprès d'un bon feu. Ils firent de même quelques autres fois, et toujours nous prenions les garçons, et les filles se retiraient en la chambre de M. Gand."

" M. Gand n'avait pas de famille, dit M. N.-E. Dionne. Nous nous trompons car il en avait une nombreuse, mais composée celle-là de petits Sauvages des deux sexes."

M. de Ré de Gand décéda le lundi de la Pentecôte, 30 mai 1641. Le même jour, on chanta les vêpres des morts en son honneur, et le lendemain, après le service funèbre, son corps fut déposé à côté des restes mortels du fondateur de Québec, dans le *sépulcre particulier* que lui avait élevé le gouverneur de Montmagny. Dix-huit mois plus tard, le Père Raimbault venait à son tour partager la couche funèbre de ces deux hommes de bien.

" La Providence, dit encore M. N.-E. Dionne, a voulu que ce tombeau n'abritât que trois personnages, mais qu'ils étaient bien dignes de reposer ensemble dans la mort, après avoir vécu de la même vie d'apôtre, chacun dans sa sphère spéciale!"

Relisons maintenant l'éloge de M. de Ré de Gand par le Père Barthélemi Vimont, qui l'avait bien connu:

" Cet homme de bien secourait fortement les Sauvages qui se retirent à Saint-Joseph (Sillery); leurs conversions lui touchaient les yeux et gagnaient le cœur. Il est mort dans un sublime exercice de patience; en un mot il est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire en homme qui cherche Dieu avec vérité."

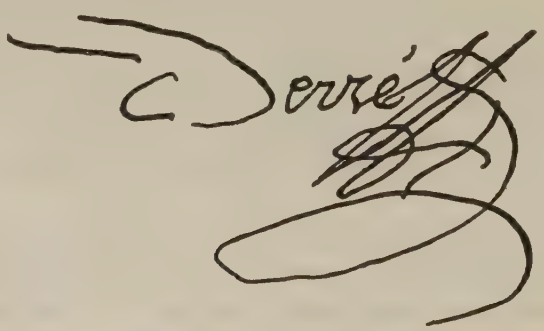

Signature de M. de Ré de Gand

L'ARRIVÉE DES URSULINES ET DES HOSPITALIÈRES

"Le 1er août 1639, à sept heures du matin, le canon du fort Saint-Louis annonça au petit poste de Québec, dont la population ne dépassait pas deux cent cinquante âmes, l'arrivée des premières femmes consacrées à Dieu qui soient venues en Canada: c'était la Mère Marie Guyart de l'Incarnation, la Mère Marie de Savonnières de Saint-Joseph, Marie Cécile de Sainte-Croix, Ursulines, avec leur dévouée fondatrice, Madeleine de Chauvigny ou Chavigny de la Peltrie; puis la Mère Marie Guenet de Saint-Ignace, la Mère Anne Le Cointre de Saint-Bernard et la Mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure, Hospitalières, envoyées par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, pour fonder dans la Nouvelle-France un Hôtel-Dieu dédié au Précieux Sang du Rédempteur.

" Elles étaient accompagnées de trois missionnaires jésuites: les Pères Vimont, Poncet et Chaumonot.

" Ce fut un événement considérable que l'arrivée de ces " filles de la prière " dans le pays alors presque entièrement sauvage du Canada. Il causa une grande joie parmi les colons français groupés autour du fort Saint-Louis ou dispersés le long des rives du Saint-Laurent, et fit naître des espérances que deux siècles et demi d'un dévouement admirable ont amplement justifiées.

" M. de Montmagny se rendit à la rencontre des nobles femmes,—qui se prosternèrent en mettant le pied sur le rivage et baisèrent avec respect le sol de leur nouvelle patrie,—puis, suivi de toute la population de Québec, il les conduisit à Notre-Dame de Recouvrance, où un *Te Deum* fut chanté, " entonné par le Père "Le Jeune, poursuivi par toutes les voix de la foule, tandis que "le canon du fort annonçait au loin le joyeux événement."

" La petite société de Québec offrait, sous M. de Montmagny, un spectacle original et charmant. On y retrouvait l'image de la vieille société française, avec quelques traits particuliers que faisaient naître les exigences du climat, la lutte pour l'existence dans

des conditions inconnues en Europe, et le contact avec les aborigènes.

" Le gouverneur voulut recevoir les Hospitalières et les Ursulines au fort Saint-Louis. Le jour même de leur arrivée, il les convia à sa table, ainsi que les missionnaires jésuites, les officiers et les principaux " habitants " de la colonie.

" Puis les humbles servantes de Dieu, se séparèrent, les deux petites communautés allant s'installer dans leurs pauvres demeures respectives."

" Une des fondatrices de l'Hôtel-Dieu a laissé la note suivante sur la journée du 1er août 1639 à Québec:

" Aussitôt que nous eûmes touché la terre de Québec, nous la baisâmes dans un transport de reconnaissance et avec respect, en disant le verset: *Voluntarie sacrificabo tibi et confitebor nomini tuo Domine quoniam bonum est*, pour remercier Dieu de ses conduites amoureuses sur nous, et pour nous offrir à souffrir volontairement toutes les croix qu'il lui plairait nous envoyer, ensuite nous répondîmes aux honnêtetés de Monsieur de Montmagny, qui avait pris la peine de venir lui-même sur le bord de l'eau, accompagné des principaux du pays et de tout le peuple, qui, par des grandes acclamations, marquait une réjouissance publique. Monsieur le gouverneur nous reçut avec toutes les démonstrations de la bienveillance possible; il nous témoigna combien il nous avait souhaitées, le plaisir qu'il avait de nous voir, et le soin qu'il voulait prendre de nous prouver par les effets la sincérité de son estime et de son affection pour nous; il fit faire plusieurs décharges de canon pour nous faire honneur, et nous mena à l'église des Pères Jésuites, qui servait de paroisse, et qui était fort jolie, la voûte et le balustre lui donnaient un air de propreté qui la rendait fort gaie, le Père Le Jeune entonna le *Te Deum*, qui fut poursuivi par tout ce monde qui nous avait suivies."

Sources: Ernest Gagnon, *Le fort et le château Saint-Louis; Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

LA DUCHESSE D'AIGUILLON

LA DUCHESSE D'AIGUILLON ET QUÉBEC

La famille Du Plessis de Richelieu, originaire du Poitou, était de vieille noblesse. Françoise Du Plessis de Richelieu, sœur du fameux cardinal, devint la femme de René de Wignerod, seigneur de Pontcourlay, de Glenay et du Breuil de Geay, un des dévoués compagnons de Henri IV. C'est de ce mariage que naquit en 1604, au château de Glenay, en Vendée, Marie de Pontcourlay, qui devait être plus tard marquise de Combalet, puis duchesse d'Aiguillon.

Mademoiselle de Pontcourlay était d'une rare beauté, d'un esprit vif et d'une science au-dessus de son âge et de son sexe. Fiancée au comte de Bethune, elle dut rompre son engagement pour des raisons politiques et devenir, à l'âge de seize ans, la marquise de Combalet. Le jeune marquis fut tué au siège de Montpellier, deux ans après son mariage.

Veuve à dix-huit ans, belle, riche, entourée d'adulateurs, la marquise de Combalet refusa de se remarier. Elle voulait fuir le monde et s'enfermer dans le cloître. Mais son tuteur, l'ambitieux cardinal de Richelieu, s'opposa à son entrée en religion. Il voulait la garder près de lui.

Elle se dévoua dès lors aux œuvres de religion et de charité. Parmi les œuvres auxquelles la marquise de Combalet, créée duchesse d'Aiguillon, s'employa avec le plus de zèle fut l'établissement de la colonie française au Canada. Elle aida puissamment la formation de la Compagnie de la Nouvelle-France, organisée en 1627. Ce fut à sa demande que le cardinal de Richelieu envoya les Jésuites au Canada. Elle s'intéressa fort, aussi, à la fondation de Ville-Marie ou Montréal. C'est elle qui écrivit une supplique au Pape pour lui demander de bénir cette œuvre créée à la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Mais son œuvre principale dans la Nouvelle-France fut la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, qu'elle dota généreusement, de concert avec son oncle le cardinal de Richelieu.

La duchesse d'Aiguillon ne posa jamais le pied sur le sol de la Nouvelle-France, mais elle n'en fut pas moins une des plus grandes amies de notre pays. Son historien, M. de Bonneau-Avenant, écrit: " Elle a été la bienfaitrice de cette colonie qui, à travers le temps et les changements de nationalité, est restée toujours fidèle à son origine, et si française d'esprit, si catholique de cœur. . . "

Le cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre 1642. Par son testament, il avait nommé sa nièce son exécutrice testamentaire, conjointement avec le conseiller d'État de Noyers. Il laissait une fortune considérable avec la charge, pour la duchesse, d'achever l'église de la Sorbonne qu'il avait commencée et qui devait lui servir de tombeau, etc., etc. La tâche était énorme mais la duchesse d'Aiguillon s'en acquitta parfaitement.

Marie Wignerod de Pontcourlay, duchesse d'Aiguillon, rendit son âme à Dieu le 17 avril 1675, à l'âge de soixante et onze ans. Elle fut inhumée dans l'église des Carmélites " sans pompe, ni tentures," comme elle l'avait demandé. Elle avait défendu à ses parents de faire prononcer une oraison funèbre sur sa tombe. On se conforma à son ordre mais, quelques semaines plus tard, Fléchier prononça, à la louange de la duchesse d'Aiguillon, un de ses plus éloquents discours. " Il se trouve," disait-il en terminant, " des âmes fidèles qui usent de la grandeur avec modération, de la vie avec un généreux mépris, qui s'élèvent à Dieu par la foi, se communiquent au prochain par la charité, qui se purifient elles-mêmes par la pénitence. C'est là le caractère de celle dont nous pleurons aujourd'hui la mort et dont nous honorons la mémoire."

Par son testament la pieuse duchesse d'Aiguillon fit à ses amis, aux institutions religieuses et aux pauvres, des legs très généreux. Elle n'oublia pas dans ses dernières donations l'Hôtel-Dieu de Québec, fondé par elle et auquel elle s'était toujours intéressée.

Source: Bonneau-Avenant, *La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables.*

HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

DANS les *Relations des Jésuites*, le Père Le Jeune avait à différentes reprises, représenté la nécessité d'un hôpital à Québec où les Français et les Sauvages auraient été secourus dans leurs maladies. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, était une lectrice assidue des *Relations*. Elle voulut établir cet hôpital, et passa le contrat de fondation avec les Augustines Hospitalières de Dieppe, dès le 16 août 1637, moyennant vingt mille francs de capital.

En cette même année 1637, la duchesse d'Aiguillon envoya des ouvriers à Québec, pour y défricher le vaste terrain qu'elle avait acquis en faveur des Hospitalières, dans la banlieue, en même temps qu'un autre terrain situé dans la ville, à l'endroit où se trouve, aujourd'hui, l'Hôtel-Dieu. Le 12 août 1638, on jetait, à Québec, les fondements du premier hôpital canadien.

A leur arrivée à Québec, les Hospitalières se logèrent dans une maison appartenant à la Compagnie des Cent Associés. Elles y reçurent bientôt bon nombre de Sauvages atteints de la petite vérole. En 1640, les travaux de construction du monastère ayant été discontinués, les Hospitalières décidèrent d'aller s'établir à Sillery, à la demande même des Sauvages. La duchesse d'Aiguillon fut si heureuse de cette décision que, de concert avec son oncle, le cardinal de Richelieu, elle porta les deniers de sa fondation à la somme de quarante mille cinq cents livres.

Quatre ans plus tard, en 1644, le gouverneur de Montmagny, incapable de défendre à la fois Sillery et Québec contre les Iroquois, engagea fortement les Hospitalières à revenir dans la capitale.

Le 29 mai 1644, elles s'installaient dans une pauvre maison de la basse ville en attendant que leur maison, commencée en 1638, fût terminée. Elles entrèrent dans leur monastère, quelques mois plus tard.

Le 15 octobre 1654, on posa la première pierre d'un nouveau bâtiment, joint au monastère, et, le 15 août 1658, on y installa les malades.

L'intendant Talon, qui était un grand ami de l'Hôtel-Dieu, fit bâtir, en 1672, à l'endroit du chœur actuel des religieuses, une nouvelle salle destinée aux hommes malades.

En 1696, on commença le bâtiment du monastère actuel qui fut terminé en 1698.

Le 7 juin 1755, un incendie détruisit l'Hôtel-Dieu. Les Hospitalières allèrent loger chez les Ursulines. Trois semaines plus tard, elles se transportèrent au collège des Jésuites où on leur avait cédé certaines salles. Elles y reçurent les malades, du 16 juillet 1755 au 1er août 1757.

Les Hospitalières réintégrèrent ensuite leur monastère, bâti à neuf. La pauvreté les empêcha de réédifier l'hôpital. Elles donnèrent une partie du rez-de-chaussée de leur propre demeure, pour recevoir les malades. Il en fut ainsi jusqu'au 8 novembre 1825.

En 1759, pendant le siège de Québec, les Hospitalières durent évacuer leur monastère et fermer leur hôpital. Le 13 juillet, elles se réfugiaient chez leurs sœurs de l'Hôpital général, d'où elles ne revinrent qu'après la capitulation de Québec.

De 1760 à 1785, toute l'aile orientale du monastère actuel, y compris les salles des pauvres, fut occupée par les malades des troupes anglaises. Le 22 mai 1800, on commença la construction de la chapelle, du chœur des religieuses et de la sacristie qui furent terminés en 1803. Le 8 novembre 1825, on transporta les malades dans le grand hôpital,—aujourd'hui l'ancien,—qui avait été commencé en 1816.

En 1890, on jetait les fondements de l'hôpital nouveau qui fut inauguré le 12 décembre 1892. Enfin, le 3 octobre 1907, on faisait l'inauguration du pavillon des enfants malades, dû à la munificence de l'honorable John Sharples.

Ces simples dates, croyons-nous, disent plus éloquemment que de longues phrases tout ce que la population de Québec doit à son Hôtel-Dieu.

Sources: Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec;* l'abbé H.-R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

LA MAISON DE LA MORT

CELUI qui, le premier, en France, donna le nom d'Hôtel-Dieu aux hôpitaux eut, vraiment, une belle et touchante inspiration. Les hôpitaux sont, en effet, de véritables maisons ou hôtels de Dieu. Sait-on que le premier Hôtel-Dieu de Québec porta le surnom de Maison de la Mort ? Hâtons-nous de dire que ce furent les pauvres Sauvages encore plongés dans l'ignorance de la foi qui lui donnèrent ce titre mensonger et injuste.

Le bâtiment qu'on destinait aux Hospitalières n'étant pas terminé, à leur arrivée à Québec, on les logea dans une maison qui appartenait à la Compagnie des Cent Associés. " On nous y mena de bonne heure, dit l'une d'elles, et nous trouvâmes quatre belles chambres et deux cabinets, mais pour tous meubles il n'y avait qu'une espèce de table ou plutôt un bout de planche soutenu par quatre bâtons, et deux bancs de la même façon."

Les Hospitalières distribuèrent leur maison en forme de monastère: une salle basse fut destinée pour les malades, une autre pour leurs offices, un cabinet pour la supérieure avec, au-dessus, une chapelle, un dortoir, un parloir et une salle de communauté.

Une fois leurs effets et leurs provisions arrivés, les religieuses dressèrent des lits pour les malades. Dès les premiers jours ceux-ci arrivèrent en si grand nombre que la salle se trouvant trop petite, on fit faire un enclos de pieux où l'on éleva des cabanes d'écorce pour recevoir les Sauvages malades. La plupart de ces pauvres Sauvages étaient atteints de la petite vérole.

"Les Sauvages étaient sans linge, disent les annales de l'Hôtel-Dieu. C'était une infection étonnante. Il se forma aussi des ulcères et des chancres sur leurs corps en si grande quantité qu'on ne savait pas où les prendre. Nous leur donnâmes tout notre linge jusqu'à nos guimpes et nos bandeaux, et nous fûmes longtemps sans trouver à en acheter: nous étions obligées d'ensevelir les morts dans des couvertures ou des robes de castor."

Les trois Hospitalières se donnèrent tant de misères à soigner

les Sauvages qu'elles tombèrent malades à leur tour. Les Pères Jésuites les remplacèrent auprès des Sauvages.

" Nous consumâmes toutes nos provisions," continuent les annales de l'Hôtel-Dieu, " et quoique madame d'Aiguillon en eût fait acheter pour deux ans, elles ne nous durèrent que six mois; il fallut emprunter pour nous soutenir jusqu'à l'arrivée des vaisseaux. Parmi tant de travaux et de misères qui durèrent jusqu'à la fin de février 1640, nous eûmes la consolation que, dans la quantité de Sauvages que nous assistâmes, aucun ne mourut sans baptême."

La mortalité fut si grande parmi les malades soignés à l'Hôtel-Dieu, que le peu de Sauvages qui restaient s'en allèrent dans les bois et s'éloignèrent de l'hôpital qu'ils avaient pris en horreur. Ils le nommèrent la *Maison de la Mort* et ne voulaient pas y revenir. Mais leurs préventions tombèrent quand, une fois dans les bois, la mort continua à les détruire et qu'ils apprirent qu'un grand nombre de Sauvages de Tadoussac, du Saguenay, des Trois-Rivières, etc, étaient aussi morts de la même maladie.

Les bonnes religieuses continuèrent à donner aux Sauvages tous les services qu'elles pouvaient leur rendre. Elles gardèrent même les enfants, les vieillards et les infirmes pendant plusieurs semaines que les hommes valides passèrent à la chasse à l'orignal.

Source: Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

LE LOUVRE DES URSULINES

Dès le premier soir de leur arrivée à Québec, les Ursulines furent conduites en " un corps de logis appartenant à Noël Juchereau, sieur des Châtelets, et ses associés, sis sur le bord de la rivière Saint-Laurent, au-dessous du magasin de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, qui leur avait été loué, en attendant que leur couvent fût construit." Cette maison était sur le site actuel de l'hôtel Blanchard ou Cloutier, coin de la place Notre-Dame et de la rue Saint-Pierre.

Désirez-vous connaître l'étendue de ce premier monastère des Ursulines à Québec ? Lisons le *Vieux Récit* des Ursulines:

" Notre logement était si petit qu'en une chambre de seize pieds carrés étaient notre chœur, notre parloir, nos cellules et notre réfectoire; et, dans une autre petite salle, était la classe pour les Françaises et les filles sauvages. Pour la chapelle, la sacristie extérieure et la cuisine, nous fîmes faire une galerie en forme d'appentis."

Les filles sauvages logeaient avec les Ursulines dans cette maison. Écoutez la Mère Marie de l'Incarnation parler de l'agrément de vivre avec les filles des bois:

" La saleté des filles sauvages qui n'étaient pas encore formées à la propreté des Françaises, nous faisait trouver tous les jours des cheveux, des charbons et autres ordures dans notre pot, et quelquefois on trouvait un vieux soulier dans la marmite, ce qui pourtant ne nous donnait pas trop de dégoût."

Les Ursulines appelaient ce logement leur " Louvre." Elles s'y trouvaient plus heureuses qu'elles ne l'eussent été sous les lambris dorés du vrai Louvre parce qu'elles étaient avec leurs chères néophytes.

Moins d'un mois après leur installation dans le " Louvre " de la basse ville, la petite vérole se déclara parmi les Sauvages et les élèves des Ursulines en furent atteintes comme les autres.

" Notre petite maison, dit la Mère Marie de l'Incarnation, fut changée en un hôpital par la maladie de la petite vérole qui se prit

aux filles sauvages, qui l'eurent toutes jusqu'à trois fois, et dont quatre moururent. Nous nous attendions toutes de tomber malades, tant parce que cette maladie était une contagion, qu'à cause que nous étions jour et nuit à les assister, et que le peu de logement que nous avions, nous obligeait d'être continuellement les unes avec les autres. Mais Notre Seigneur nous assista si puissamment qu'aucune ne fut incommodée. Comme nous n'avions pas encore de meubles, tous les lits étaient sur le plancher en si grand nombre qu'il nous fallait passer incessamment par-dessus les malades, et dans cette nécessité, la divine Majesté nous donnait un si grand courage, qu'aucune de nous n'avait de dégoût des maux et de la saleté des Sauvages."

L'épidémie ne cessa qu'au mois de février 1640. Les Ursulines purent alors un peu respirer.

Dans le Louvre de la basse ville, outre les religieuses, il fallait donner le vivre et le coucher à dix-sept ou dix-huit pensionnaires. La Mère Marie de l'Incarnation explique naïvement comment elle trouvait de la place pour tant de monde.

" Je vous dirai," écrivait-elle, " comment nous pouvons tenir tant de personnes en un si petit lieu. L'extrémité des chambres est divisée en cabanes faites d'ais de pin: un lit est près de terre, et l'autre est comme au plafond, en sorte qu'il y faut monter avec une échelle. Avec tout cela, nous nous estimons plus heureuses que si nous étions dans le monastère le plus accommodé de la France. Il nous semble que nous sommes trop bien pour le Canada, où, pour mon particulier, je m'attendais de n'avoir, pour tout logement, qu'une cabane d'écorce. Mes Sœurs me disent quelquefois: Si nous avons quelque peine dans le Canada, c'est de n'en pas avoir, et de ne pas assez souffrir."

Les Ursulines vécurent dans leur "Louvre" de la basse ville du 1er août 1639 au 21 novembre 1642.

Source: *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours.*

LES URSULINES À LA HAUTE VILLE

Le 15 janvier 1637, la Compagnie de la Nouvelle-France avait concédé à Jean Beauvais, commissaire de la marine du Ponent, la quantité de douze arpents de terre dans la ville de Québec, au lieu qui serait jugé commode pour construire une église et un monastère de religieuses, qui se dévoueraient à l'instruction des jeunes filles françaises et sauvages de la Nouvelle-France. Jean Beauvais agissait ici pour les Ursulines. Dans l'acte de concession il n'est pas question des Ursulines, mais M. Beauvais déclare qu'il se réservait de nommer l'ordre de religieuses qui se chargeait de la fondation " dans quelque temps."

C'est sur ce terrain accordé à M. Beauvais le 15 janvier 1637, que madame de la Peltrie posa, au printemps de 1641, la première pierre du monastère des Ursulines.

La construction marcha assez lentement. Il avait fallu abattre les arbres sur une bonne partie du terrain, de plus le prix des matériaux était élevé et la main-d'œuvre très rare. Les Ursulines n'étaient pas riches et ne comptaient pour ainsi dire que sur les générosités de madame de la Peltrie.

Enfin, le 21 novembre 1642, les Ursulines quittaient leur réduit de la basse ville pour prendre possession de leur monastère de la haute ville. Au lever du soleil, la petite troupe, conduite par le Père Vimont, supérieur des Jésuites, et M. Faulx, chapelain du monastère, gravissait lentement le raboteux sentier de la côte la Montagne pour se rendre au nouvel édifice. Réunies dans la petite chapelle non encore terminée, les Ursulines assistèrent à une grand'messe d'actions de grâces, durant laquelle elles chantèrent des hymnes en langue sauvage, et firent la sainte communion.

" Que de prières ferventes, que d'aspirations de gratitude s'élançaient de ces cœurs vers le ciel, dit le *Vieux Récit*. Leur joie était à son comble, et cependant qui peut dire les incommodités que les Ursulines eurent à souffrir dans cette nouvelle demeure? Il n'y avait de terminé que les planchers de bas et quelques cloi-

sons; les planchers de haut consistaient tout simplement en madriers posés sur les poutres."

L'hiver de 1642-1643 fut très dur pour les Ursulines. Aucun poêle n'était monté dans l'édifice. Les cheminées, seules, donnaient une chaleur intermittente et bien insuffisante. La chronique dit que les religieuses, pour se prémunir contre le froid, s'étaient fait faire des coffres de bois, garnis à l'intérieur de serge ou de drap, dans lesquels elles se réfugiaient pour passer la nuit.

Les Ursulines avaient bien quelques pensionnaires françaises, mais le pays était si pauvre que toutes payaient leur pension en nature. On conserve au monastère des comptes et reçus qui montrent comment les religieuses étaient rétribuées pour la pension et l'instruction de leurs élèves. Citons-en un de 1646 pour la pension d'une jeune fille appartenant à une des principales familles du pays. Le père donna pour sa fille: le 13 janvier, 3½ cordes de bois de chauffage; le 6 mars, 4 cordes de bois de chauffage; le 13 mars, 12 livres de beurre; le 13 novembre, 1 cochon gras, 1 baril de pois et 1 baril d'anguilles salées.

Les ouvriers qui travaillaient à terminer le monastère avaient besoin de leur argent, de sorte que les Ursulines ne pouvaient les employer que quand elles en recevaient elles-mêmes.

LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

" ÉMULE de sainte Jeanne de Chantal, qu'elle rappelait non seulement par la mâle beauté des traits et la noblesse de la démarche, mais encore par la fermeté invincible jointe à une inaltérable douceur, par la piété tendre et par le génie, Marie Guyard, vénérée sous le nom de Marie de l'Incarnation (1599-1672), veuve à dix-neuf ans, eut le rare courage de quitter pour Dieu, quelques années après, un fils tendrement aimé et qui n'avait que douze ans.

" Bientôt (1639) elle met entre elle et ce cher fils l'océan, barrière difficile à franchir, surtout alors; elle ne le reverra jamais. Mais, fécondité admirable du sacrifice, cette séparation cruelle a donné le jour à ce noble monastère des Ursulines, honneur du vieux Québec, d'où sont sorties tant de femmes remarquables, éducatrices distinguées, mères chrétiennes, auxquelles le Canada doit des générations vigoureuses de soldats, d'orateurs, de prêtres, défenseurs de ses libertés, de ses lois et de sa foi. Et que de lettres tombées de la plume féconde et diserte de la vénérable religieuse, précieuses à la fois pour la religion et pour l'histoire! C'est grand dommage vraiment que, des centaines qu'elle écrivit chaque année pendant trente ans, un si petit nombre ait été conservé.

" Celles qui nous restent ont été publiées par dom Claude Martin, le fils de Marie de l'Incarnation, devenu enfant de saint Benoit. On ne saurait trop regretter que, pour les plier à une division artificielle en *lettres spirituelles* et *lettres historiques*, il se soit permis de les retoucher, de les corriger et même de les mutiler. Un autographe conservé à la bibliothèque Mazarine et publié par les *Études*, au mois de juin 1906, nous édifie amplement sur cette méthode trop en honneur au dix-septième siècle. Toutefois il n'a pas réussi à les gâter, et, en les comparant à la *Vie* de sa mère, qu'il a écrite, un bon juge en ces matières, dom Guéranger, n'hésite pas à dire que, même comme écrivain, la mère est bien supérieure au fils.

" Marie de l'Incarnation est considérée par les historiens

comme une des femmes les plus distinguées de son siècle. Charlevoix, Ferland, louent à l'envi l'élévation de sa pensée, sa pénétration, son esprit d'observation, la solidité de son jugement, cette noble simplicité de style où peu d'écrivains parviennent.

" Mais ce n'est là que le côté humain. Qui ne sait que cette âme,—Mgr de Laval lui-même en rend témoignage,—était élevée au degré le plus sublime de l'oraison, qu'elle reçut, cinquante ans avant sainte Marguerite-Marie, la révélation de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et la pratiqua ensuite tous les jours de sa vie ? Sa lettre du 16 septembre 1661, où elle dit qu'elle fut favorisée de cette grâce trente ans auparavant, en reste un témoin irréfragable.

" Bossuet admirait assez sa sainteté pour la nommer, dans son *Instruction sur les états d'Oraison*, la " Thérèse de nos jours et du Nouveau-Monde." Déjà longtemps auparavant le nom de " seconde sainte Thérèse," lui avait été donné par M. de Bernières. Et, plus tard, le célèbre M. Emery, dans une lettre à Mgr Plessis, ne parle pas autrement. Mgr de Laval, en France à la mort de la sainte religieuse (1672), en écrit à la supérieure des Ursulines de Québec un magnifique éloge dont je ne puis détacher que ces quelques lignes:

" Le témoignage que nous en pouvons rendre est qu'elle était ornée de toutes les vertus dans un degré très éminent, surtout d'un don d'oraison si élevé, et d'une union avec Dieu si parfaite qu'elle conservait sa présence au milieu de l'embarras des affaires les plus difficiles et les plus distrayantes... Nous ne doutons pas que ses prières n'aient obtenu en grande partie les faveurs dont jouit maintenant l'Église naissante du Canada."

Source: *Souvenir des fêtes du 21-23 juin 1908 à Québec*, article de l'abbé H.-A. Scott.

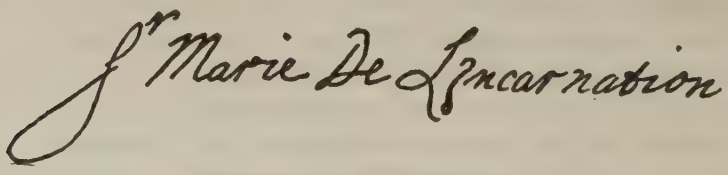

Signature de Marie de l'Incarnation

MADAME DE LA PELTRIE

MADAME DE LA PELTRIE À QUÉBEC

MARIE-MADELEINE de Chauvigny était née à Alençon en 1603 " de parents des plus considérables de ce pays." Elle manifesta dès sa tendre jeunesse son inclination pour la vie religieuse, néanmoins le grand respect qu'elle avait toujours eu pour ses père et mère la fit consentir à épouser un honnête et riche gentilhomme de la maison de Touvoys, M. de la Peltrie. Elle en eut une fille " qui ne reçut la vie que pour aller augmenter dans le ciel le nombre des prédestinés."

A l'âge de vingt-cinq ans, madame de la Peltrie se trouva veuve, sans enfant et avec de grands biens. Les prétendants à sa main ne manquèrent pas. Elle les refusa tous. Une seule chose l'embarrassait: devait-elle entrer en religion, comme elle en avait eu la pensée et le désir dans son jeune âge, ou rester dans le monde et consacrer sa fortune à la conversion des peuples barbares du Canada? Cette dernière alternative lui avait été inspirée par la lecture des *Relations des Jésuites.*

Après avoir bien prié et consulté des personnes de sainteté et de jugement, surtout M. de Bernières, trésorier de France à Caen, elle apprit que quelques religieuses ursulines de Tours, entre autres, la Mère Marie de l'Incarnation, " avaient vocation pour le Canada."

M. de Bernières et madame de la Peltrie se rendirent à Tours, pour rencontrer la Mère Marie de l'Incarnation. Les arrangements se firent en peu de temps, et le 4 mai 1639, madame de la Peltrie et les religieuses destinées à la fondation de Québec, s'embarquèrent pour le Canada.

La vertueuse veuve vécut dans le monastère des Ursulines qu'elle avait fondé de ses propres deniers. Pendant dix-huit ans, elle remplit l'office de lingère avec une charité et un dévouement admirables. Elle s'occupait aussi des pauvres de Québec, raccommodait leurs vêtements ou leur en confectionnait des neufs. Elle se plaisait aux travaux les plus humbles et les plus humiliants:

laver la vaisselle, balayer les chambres et panser les plaies des malades. Le titre de fondatrice, que lui donnaient les Ursulines, l'humiliait profondément. Elle se croyait la dernière personne du monastère.

La Mère Marie de l'Incarnation disait au Père Poncet: " Madame notre fondatrice court à grands pas dans les voies de la sainteté; j'en suis ravie, et si vous la voyiez, vous le seriez comme moi." A la supérieure des Ursulines de Mons, elle écrivait: " madame de la Peltrie est une sainte." De son côté, madame de la Peltrie écrivait à dom Claude Martin, au sujet de sa mère: "Ah! si j'avais la dixième partie de ses vertus, que je m'estimerais heureuse! "

Atteinte de pleurésie le 12 novembre 1671, elle ne fut que sept jours malade. " Jamais, disent les *Relations des Jésuites*, elle ne fut plus humble, plus affable, plus mortifiée, plus obéissante ni plus soumise à la supérieure, aux ordonnances du médecin, plus dévote, plus unie à Dieu ni plus résignée à sa sainte volonté."

Elle décéda le 16 novembre 1671, à l'âge de soixante-huit ans, dont elle en avait passé trente-trois à Québec.

Madame de la Peltrie fut inhumée, le lendemain, dans le chœur des religieuses. Par son testament, elle avait demandé que son cœur fût déposé sous le marchepied du maître-autel de l'église des Jésuites. Après l'inhumation de son corps aux Ursulines, on alla en procession solennelle déposer son cœur à l'endroit qu'elle avait choisi. Le gouverneur de Courcelles, l'intendant Talon, toute la population de Québec et un grand nombre de Sauvages assistaient à cette translation. Le cœur fut porté sous un crêpe funèbre par un ancien conseiller au Conseil Souverain.

Sources: N.-E. Dionne, *Serviteurs et servantes de Dieu en Canada; Histoire des Ursulines de Québec.*

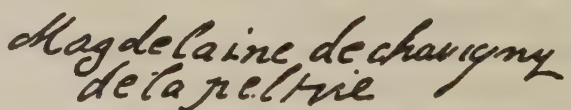

Signature de Mme de la Peltrie

LA PROCESSION DU VŒU ROYAL EN 1639

"L'ANNÉE 1638, un Sauvage, fils d'un chef de tribu, passa en France pour rendre hommage au roi Louis XIII, non pas seulement au nom de son père et de sa nation, mais encore au nom des autres nations du pays. La première fois qu'il vit le roi, ce fut à l'église; et il demeura singulièrement frappé de ce que ce prince priait Dieu comme les missionnaires enseignaient aux Sauvages de le faire.

"Lorsqu'enfin il fut présenté à Louis XIII, il mit aux pieds de ce prince une couronne de porcelaine, pour témoigner, par cet hommage, qu'il le reconnaissait, au nom de tous les peuples sauvages, pour leur vrai et légitime souverain. Ce monarque lui fit un accueil plein de bonté... Le roi et la reine lui firent voir le dauphin encore au maillot; et, après plusieurs autres actes de bienveillance, lui donnèrent en présent, pour les nations qu'il représentait, six habits magnifiques, où l'on ne voyait que toile d'or, velours, satin, panne de soie, écarlate.

" Ce jeune Sauvage, qui était de Miscou, étant de retour en son pays, monta jusqu'à Québec, avec un certain nombre de ses compatriotes, et alla trouver M. de Montmagny, à qui il remit ces présents. Il y avait alors à Québec des Hurons, des Algonquins et des Montagnais; et tous, en voyant ces habits, admirèrent la bonté du roi de France, qu'ils appelaient leur roi. Mais, pour éviter de faire naître de la jalousie entre eux, comme il fût arrivé si ces présents eussent été donnés à une seule nation, M. de Montmagny remit trois habits à ce jeune Sauvage et distribua les autres à trois Sauvages chrétiens de trois nations. Ceux-ci firent cette réponse qui mérite d'être rapportée: "Gardez vous-même ces habits; car nous ne voulons nous en servir que quand on marchera en procession pour prier Dieu pour le roi, pour la reine et pour leur fils. Et quand nous serons morts, si vous faites prier Dieu pour le roi, faites porter ces habits à nos enfants, afin que ceux qui viendront après nous sachent l'amour que notre roi nous a porté."

" La première procession où ils s'en servirent eut lieu le 15

août de cette même année 1639, fête de l'Assomption, en exécution du vœu que le roi avait fait, l'année précédente, lorsqu'il mit sous la protection de la Très Sainte Vierge sa couronne et tous ses états. La Nouvelle-France voulant donc reconnaître avec son roi cette divine Mère, pour sa dame et sa protectrice, fit alors cette procession solennelle pour la première fois. Dès le grand matin, les Sauvages chrétiens entendirent la sainte messe et communièrent; et tous les autres, qui étaient dans les environs de Québec, se réunirent pour assister à la procession. Après la croix et la bannière venait M. Gand, en tête des hommes sauvages, dont les six premiers étaient revêtus de ces habits royaux, allant deux à deux, dans un maintien grave et modeste. Après les hommes, marchait madame de la Peltrie, ayant à ses côtés trois ou quatre filles sauvages, vêtues à la française, et ensuite toutes les filles et femmes des Sauvages en leurs propres vêtements. Le clergé venait après, suivi de M. le gouverneur, des Français et enfin des Françaises, sans garder entre eux d'autre ordre que celui de l'honnêteté chrétienne. La procession, qui s'était mise en marche au bruit des canons du fort, se dirigea d'abord vers l'hôpital, devant lequel les Sauvages prièrent tous ensemble pour le roi et la reine, et remercièrent Dieu de la naissance du dauphin; ce que firent aussi, dans la chapelle du Précieux-Sang, le gouverneur et les principaux des Français et des Sauvages. De là on se rendit aux Ursulines; l'artillerie du fort salua la procession à son passage; lorsqu'on fut arrivé à la chapelle, qu'on avait parée, on fit les mêmes prières qu'à l'hôpital, et les Ursulines chantèrent l'*Exaudiat*, comme les Hospitalières l'avaient déjà fait. Enfin on rentra dans l'église de Notre-Dame de Recouvrance. Après la procession, M. de Montmagny fit un festin à une centaine de Sauvages, et les Pères Jésuites prirent avec eux les six qui étaient vêtus des habits de parade, et leur donnèrent à manger dans leur maison."

Source: l'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*.

LES INHUMATIONS AU CIMETIÈRE DE LA CÔTE LA MONTAGNE

Les premiers registres de Notre-Dame de Québec disparurent dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance, le 15 juin 1640. On reconstitua de mémoire les actes de naissance et de mariage mais, apparemment, on ne s'occupa pas des actes de sépulture puisque les archives de Notre-Dame de Québec n'en contiennent aucun antérieur à 1640.

On ne sait donc pas les noms des personnes qui furent enterrées au cimetière de la côte la Montagne jusqu'au 15 juin 1640. En tout cas, peu d'adultes décédèrent à Québec de 1608 à 1640. Les quelques personnes qui moururent à Québec, dans l'hiver de 1608-1609, furent certainement enterrées dans ce cimetière. De 1609 à 1640, peut-être, pourrions-nous donner une moyenne de deux ou trois sépultures annuelles. Nous savons qu'en 1632, 1633, 1634 et 1635, aucun adulte ne mourut à Québec.

Nous donnons ici, d'après les registres de Notre-Dame de Québec, la liste des adultes inhumés au cimetière de la côte la Montagne de 1640 à 1670. A ces cent vingt-deux personnes, il faudrait ajouter une couple de cents enfants de un mois à un an ou deux, ce qui porterait le nombre total des sépultures dans ce cimetière, de 1640 à 1670, à un peu plus de trois cents:

Une Sauvagesse algonquine; Martine, sauvagesse; Lazare, sauvage; Adrien d'Abancour dit La Caille; Noël Desnoyers; Marguerite Petitpas; André Samson; Louise Couillard, épouse de Olivier Letardif; Marguerite Lesage, épouse de Nicolas Pivert; Jacques Boisseau; Ursule, sauvagesse; Barnabé Niakdis, sauvage; Joseph Pitchid, sauvage; Jean Des Légers; Antoine Pelletier; Gabriel Trou, tué par les Iroquois; Marie Kmitrigimi, sauvagesse; Léonard Pichon; Joseph, sauvage huron; Jeanne, sauvagesse algonquine; Martin André; Nicolas Garnier; François Marguerie; René Vigneron; Valentin de Rennes; Simonne Dorgeville, veuve d'Adrien d'Abancour dit La Caille; Philippe Gosselin; Louise Bouché, épouse de Henri Pinguet; Marie Rollet, veuve de Guillaume

Hubou; François Le Blonsart dit Du Plessis; Antoine Daneau; Girard Laval; Jean Jolliet; Louis Ouel; Louise, sauvagesse; Barbe Hubou, épouse de Jean Du Maine; François Loret dit de Tirolle; Jacques Pouppeau; Louis-Halart Cloutier; Paschal Pasquier; Guillaume Hubou; René Marie; Jacques André; Olivier Bourgoin; Gilles Bacon; Julien X; Olivier Le Jeune; Robert Langlois; André Basin; Arnaud, sauvage huron; Jacqueline Potel, épouse de Jean Bourdon; Guillaume Boesme; Michel Morin; Pierre Delaunay, tué par les Iroquois; Pierre Juneau, tué par les Iroquois; Marc X; Jacques Macardé; Nicolas Pinel; Jacques X; Pierre Gagnier; Robert Caron; Jacques X; Pierre Démont; Jean Bonneau dit La Fortune; Louis Maillard; Jean X; Charles Guillebourg; René Moidrux; Jamen Bourguignon; Jacqueline Borde, épouse de Claude Charland dit Francœur; Marie Caron, épouse de Jean Picard; Pierre Brigodin, tué par les Iroquois; Guillaume Chapon; Barbe Martin, épouse de Pierre Biron; Thomas Michel, tué par les Iroquois; Elie Jacquet dit Champagne; Jacques Perroche; Toussaint X; François X; Mathurin Regreny; Jacquette Vivrau, épouse de Jean Normand; Michel Peronne des Touches; René Maheu; Denise Mercier, épouse de François Baugy; X Maillet; Mathurine Robin, épouse de Jean Guyon; Marguerite Guillebour, épouse de Jean Baillargeault; Gabrand Martin; Jean Guion; Jacques Gourdeau de Beaulieu; Nicolas Durval dit Frontron; Pierre Monjaux; Jean X; Jean dit Labrie; Jacques Maheu; Nicolas Catheu; Marie Chalifour, épouse de Joachim Martin; Antoinette Ourada; André X, tué par les Iroquois; Abraham Martin; Jacques Bégin; Michel Mabille; Marie Olivier, épouse de Martin Provost; Antoine Marette; Blaise de Tracolles; Françoise Garnier, femme de Noël Langlois; Léonard Pilote; Charles Philippeau; Paul de Rainville; Claire Morin, épouse de Jean Martineau; Antoine Leboesme; Jean Lenormand; Antoine Rouillard; Jean Martineau; Françoise Brunet, épouse de Théodore Sureau; Nicolas Gaudry dit Bourbonnière; Jacques Loyer de la Tour; André Fouquet; Pierre Miville dit le Suisse; Jacques Leblanc; Charles Amyot; Daniel Dupuy.

NEW FRANCE, 1643, BY JEAN BOISSEAU.

Reduced from the printed original to [illegible]

CARTE DE LA NOUVELLE-FRANCE (1643), PAR JEAN BOISSEAU

LE THÉÂTRE AU BERCEAU DE LA COLONIE

" Le colon normand ou picard n'aurait rien voulu sacrifier de ce qu'il était possible de conserver des coutumes de France, susceptibles de donner du charme à l'existence et d'embellir la vie. Dans les courts intervalles de son histoire, que la guerre ne désole point, le Canada offre le tableau d'une société de relations agréables, où se pratique l'hospitalité la plus large, avec une extrême courtoisie pour les étrangers. . . Le Jésuite Charlevoix écrit à la duchesse de Lesdiguières que "les Canadiens ne perdent aucune occasion de s'amuser." Leur tempérament élastique résiste à toutes les causes de tristesse, et la gaieté suit le coureur des bois jusqu'aux profondeurs des forêts, auxquelles il apprend ces gais refrains qui, survivant aux générations successives,égaient encore nos réunions de famille, et retentissent, comme un joyeux écho du passé, dans les fêtes qui font tressaillir notre patriotisme."

" Une des formes de plaisir les plus chères à la France, une de ses joies favorites, c'est le théâtre; et voilà pourquoi on le trouve installé au Canada, sinon en permanence, du moins par occasion, dès le berceau de la colonie.

" Il n'y a encore ni scène proprement dite, ni acteurs de profession. Ce sont les principaux citoyens, les hommes de négoce, les employés publics, les militaires, surtout, qui, dans leurs moments de loisir, s'exercent à jouer les rôles; ils s'en acquittent souvent à merveille. Les spectacles se donnent dans le principal hôtel de la colonie naissante, " au magasin, " c'est-à-dire à la maison des Cent Associés, les seigneurs du pays, au *Palais-Royal* de la capitale; l'élite de la société canadienne s'y donne rendez-vous; les jeunes gens du collège, les élèves des Ursulines y accompagnent leurs parents: on y admet même les principaux chefs sauvages, qui raffolent de ces spectacles, afin de les attacher à la civilisation et aux mœurs françaises.

" Dès 1646, alors qu'il n'y a encore à Québec qu'une poignée d'habitants, il est fait mention d'une de ces représentations dramatiques: et sait-on quelle pièce l'on s'avise de jouer, sur cette

plage lointaine et presque déserte de la Nouvelle-France? *Le Cid*, de Corneille!... Ces Français ne doutent de rien.

" Le dernier jour de l'an, écrit le P. Jérôme Lalemant dans le *Journal des Jésuites*, on représenta une action, dans le magasin, du *Cid*. Nos Pères y assistaient, pour la considération de M. le gouverneur (Montmagny), qui y avait de l'affection et les sauvages aussi, savoir, les PP. De Quen, Lalemant (Gabriel) et de Frétat. Le tout se passa bien, et n'y eut rien qui pût mal édifier. Je priai M. le gouverneur de m'en exempter."

" Les Jésuites pouvaient difficilement s'abstenir d'assister à la soirée du 31 décembre 1646, car ils habitaient encore, à cette époque, une partie de l'édifice même, la maison des Cent Associés, où se jouait la pièce. Ils protestèrent cependant, par leur absence, contre un autre spectacle qui eut lieu au même endroit quelques semaines plus tard, parce que la pièce, cette fois, était mêlée de danses. Je cite encore leur *Journal:*

" Le 27 février (1647), il y eut un ballet au magazin: c'était le mercredi gras. Pas un de nos Pères ni de nos Frères n'y assista, ni aussi des filles de l'Hôpital et des Ursulines, sauf la petite Marsollet."

Le *Journal des Jésuites* continue à mentionner quelques-unes des soirées dramatiques qui avaient lieu de temps en temps à Québec:

" Le 4 décembre (1651), se représenta la tragédie d'*Héraclius*, de Corneille.

" Le 16 avril (1652), se représenta la tragédie du *Cid*, de Corneille."

" Plus tard, à l'arrivée de M. d'Argenson, c'est chez les Jésuites même, et par les élèves de leur collège, que se joue une pièce, probablement la première pièce canadienne; le spectacle a lieu en plein air, dans le jardin du collège.

" L'année suivante, une réception du même genre est donnée à Mgr de Laval, mais dans la chapelle du collège, peut-être parce que le mauvais temps ne permit pas de la donner en plein air.

" Le 3 août (1659), fut représentée dans notre chapelle de Québec l'action en l'honneur de M. l'évêque de Pétrée. Tout alla bien."

Source: l'abbé Auguste Gosselin, *Un épisode de l'histoire du théâtre au Canada.*

UN CHARLATAN À QUÉBEC EN 1645

Les charlatans ont été de tous les temps et dans toutes les professions, mais il est question ici du charlatan en médecine.

Les dictionnaires de médecine définissent le charlatanisme comme suit: " la fraude et le mensonge érigés en système pour exploiter la crédulité publique en ce qui concerne le sentiment de la conservation individuelle."

Le charlatan est donc celui qui, sans diplôme ou licence et manquant, conséquemment, des connaissances voulues, exerce la médecine en trompant les naïfs qui ont recours à ses prétendues lumières. On qualifie aussi de charlatans les médecins ignorants qui, pour attirer la clientèle, se servent de moyens malhonnêtes ou tout au moins trompeurs.

Le premier charlatan dont notre histoire fait mention est le nommé Dubok ou Duboct.

A la date du 27 novembre 1645, on lit dans le *Journal des Jésuites:*

" Un nommé Dubok, soldat empirique, fut invité d'aller voir les malades de Sillery, pour 3 ou 4 jours. Il fut logé chez nous sans en rien communiquer au supérieur *et hoc male*, et y demeura depuis le 20e ou environ de novembre jusques au 22 janvier. La chose ne réussit pas; *invisus barbaris et gallis.*"

Il y a ici de la part du supérieur des Jésuites, qui tenait la plume, un reproche voilé à ses confrères de Sillery d'avoir reçu dans leur maison un charlatan. Le supérieur, évidemment, n'aimait pas les charlatans. Le soldat Dubok, outre son ignorance de la science médicale, avait peut-être d'autres défauts, qui firent bien vite revenir les bons Pères Jésuites de la confiance qu'ils avaient mise en ses lumières.

M. l'abbé Scott, dans son livre, *Notre-Dame-de-Sainte-Foy*, dit que Dubok fut le premier médecin de cette paroisse. Ce qui ne plaît qu'à demi au docteur Ahearn qui n'aime pas que les charlatans soient mis sur le même pied que les médecins.

Que devint ce Dubok ?

Un Laurent Duboct épousa à Québec, le 19 septembre 1662, une sauvagesse huronne du nom de Marie-Félix Arontio. Si Mgr Tanguay donne correctement la date de naissance de Duboct (1636), il ne peut être le soldat empirique Dubok car il n'avait que neuf ans en 1645.

Terminons par une petite morale que nous empruntons au docteur Ahearn:

" Le charlatanisme doit être combattu non pour le dommage matériel qu'il peut causer au praticien honnête, mais pour une raison d'ordre public; parce que c'est une cause puissante de la détérioration de la santé publique. Il y aura toujours des charlatans mais ils seront d'autant moins nombreux que les médecins réguliers seront plus instruits et honorables."

Rien de plus vrai.

Source: M. J. Ahearn, *Quelques Charlatans du régime français.*

LA TROISIÈME ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC

Après l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance, le 15 juin 1640, M. de Montmagny mit à la disposition des fidèles une maison appartenant à la Compagnie des Cent Associés, située à l'angle des rues Sainte-Anne et des Jardins.

La population de Québec était peu nombreuse et pauvre. On ne pouvait espérer bâtir une nouvelle église avant quelques années. En 1643 et 1644, on fit une quête parmi les habitants pour la reconstruction de l'église. On mit aussi de côté, pour cet objet, le produit des castors apportés du pays des Hurons par les soldats qui y avaient été envoyés pour maintenir les Iroquois en respect.

En 1645, on décida que la nouvelle église porterait le titre de Notre-Dame de la Paix, pour commémorer la paix que l'on venait de conclure aux Trois-Rivières avec les Iroquois.

L'édifice fut commencé le 23 septembre 1647, comme en fait foi l'inscription suivante:

" Le 23 septembre 1647, le R. P. Hiérosme Lalemant, supérieur de la mission, et M. de Montmagny, gouverneur, ont mis la première pierre de l'église de Notre-Dame de la Conception à Québec, sous le titre de Notre-Dame de la Paix. La dite première pierre est au coin de la croisée de main gauche, en entrant à l'église, du côté et coin qui est le plus proche du grand autel. Il y a un nom de Jésus et Maria gravé en la dite pierre avec une plaque de plomb."

La maçonnerie fut faite par Denis Bochard, Jacob Desbordes et Jean Garnier pour le prix de 4,500 livres et "deux barriques de vin."

Le comble de l'église fut fait par Nicolas Pelletier, charpentier, pour le prix de 1500 livres avec en plus 30 livres pour le vin du marché.

La façade de l'ancienne église de Notre-Dame de Recouvrance faisait presque face au fort Saint-Louis. La nouvelle église fit angle avec la rue de la Fabrique et sa façade fut tournée vers le sud-ouest.

La bénédiction du nouveau temple fut faite par le Père Poncet, et il y célébra la première messe la veille de Noël 1650. Elle n'était pas terminée et ce ne fut que le jour de Pâques de 1657, qu'on commença à y faire les offices régulièrement.

La longueur de l'église paroissiale était de cent pieds et sa largeur de trente-huit.

C'est cette église qui servit de cathédrale à Mgr de Laval. Il la trouva de son goût puisqu'il écrivait au Saint-Siège en 1664: " Il y a ici une basilique construite en pierre; elle est grande et magnifique."

Le clocher était en bois et posé sur le transept de l'église. En 1684, on le rebâtit et on le mit sur une tour en pierre, à la façade de l'église.

En 1687, on décida d'allonger l'église de cinquante pieds. Ces travaux furent terminés en 1689. Ils avaient été faits par Hilaire Bernard de la Rivière.

La cathédrale fut allongée de nouveau en 1697, du côté du portail, en avant des tours.

Le Père de Charlevoix était moins enthousiaste de la cathédrale de Québec que Mgr de Laval. Il en fait la description suivante:

" La cathédrale ne ferait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France: jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son chœur, son grand autel, ses chapelles sentent tout à fait l'édifice de campagne. Ce qu'elle a de plus passable est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence."

La cathédrale bâtie de 1647 à 1657 servit au culte jusqu'en 1745.

Sources: l'abbé Auguste Gosselin, *Henri de Bernières, premier curé de Québec;* Mgr Amédée Gosselin, *Album souvenir de la basilique de Notre-Dame de Québec.*

LE CHEVAL DE M. DE MONTMAGNY

LOUIS Fréchette, dans sa *Légende d'un peuple*, fait marcher Louis Hébert, le premier colon de Québec, derrière sa charrette chargée de foin et traînée par deux chevaux:

> Le soir arrive, mais les gerbes sont prêtes;
> On en charge à pleins bords les rustiques charrettes
> Dont l'essieu va ployant sous le noble fardeau;
> Puis, presque recueilli, le front ruisselant d'eau,
> Pendant que, stupéfait, l'enfant de la savane
> Regarde défiler l'étrange caravane,
> Et s'étonne à l'aspect de ces apprêts nouveaux,
> Hébert, qui suit ému le pas de ses chevaux
> Rentre, offrant à celui qui donne l'abondance
> La première moisson de la Nouvelle-France.

Notre poète lauréat a pris ici une licence permise aux poètes. Hébert ne pouvait *suivre le pas de ses chevaux* pour la bonne raison qu'il n'y en avait pas encore dans la Nouvelle-France.

Le premier cheval qui ait mis le pied sur le sol canadien fut débarqué à Québec, le 25 juin 1647.

Le *Journal des Jésuites* nous apprend l'événement dans les termes suivants:

" Le 20 de juin (1647) arriva le 1er vaisseau à Tadousak et la nouvelle en fut apportée ici le 23, veille de St-Jean. Ce même vaisseau apporta le 1er cheval, dont les habitants faisaient présent à M. le gouverneur."

La Compagnie des Habitants avait acheté ce cheval pour en faire cadeau à M. de Montmagny. Celui-ci ne s'en servit pas longtemps puisqu'il quitta le pays l'année suivante.

Le cheval de M. de Montmagny fut pendant plusieurs années le seul de son espèce au Canada.

Le 16 juillet 1665, on débarquait douze chevaux à Québec.

Le *Journal des Jésuites* note l'arrivée de ces bêtes chevalines de façon assez irrévérencieuse pour le beau sexe:

" Le 16 (juillet 1665), arriva le capitaine Poulet, avec M. Bourdon, 12 chevaux, 8 filles, etc."

Les chevaux étaient entièrement inconnus aux Sauvages. On peut imaginer leur surprise en les voyant. La *Relation des Jésuites* de 1665 dit: "Le seizième de juillet, arriva le navire du Havre, portant des chevaux dont le Roi a dessein de fournir ce pays. Nos Sauvages, qui n'en avaient jamais vu, les admiraient, s'étonnant que les orignaux de France (c'est ainsi qu'ils les appellent) soient si traitables, et si souples à toutes les volontés de l'homme."

En 1667, nouvel envoi de chevaux.

" Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, écrivait la vénérable Marie de l'Incarnation, et nous a donné pour notre part deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue que pour le charroi."

Trois années plus tard, en 1670, le roi envoya dans la Nouvelle-France, un étalon et douze juments. Il les fit distribuer aux gentilshommes du pays qui s'occupaient le plus de la culture de la terre; l'étalon et deux juments, à M. de Chambly; une jument, à M. Talon; une, à M. de Sorel; une, à M. Pecaudy de Contrecœur; une, à M. de Saint-Ours; une, à M. de Varennes; deux, à M. Aubert de la Chesnaye; enfin, la douzième à M. Le Ber.

Le roi faisait ces sortes de dons à des particuliers aux conditions suivantes: ils devaient les nourrir pendant trois ans; et si, par leur faute, un de ces animaux venait à mourir, celui à qui il avait été donné devait payer au receveur du Roi la somme de deux cents livres. Dans l'autre cas, il pouvait le vendre après les trois ans expirés, ainsi que les poulains qu'il aurait pu avoir, mais avec charge, au bout de trois ans, de donner au receveur de Sa Majesté un poulain d'un an pour chaque cheval, ou la somme de cent livres. Il était pareillement ordonné que, lorsque ces poulains que le roi faisait élever et nourrir, seraient parvenus à leur troisième année, on les distribuerait à d'autres particuliers, et toujours aux mêmes charges.

Ces conditions, avantageuses pour les particuliers, multiplièrent tellement les chevaux dans la Nouvelle-France que, moins d'un demi-siècle plus tard, l'intendant Raudot était obligé de défendre aux habitants du gouvernement de Montréal d'avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain, chacun.

LA PIERRE DU VIEUX CHÂTEAU

L'ORDRE DE MALTE À QUÉBEC

SUR la façade du Château Frontenac, non loin de la principale porte d'entrée, on voit une pierre en cône irrégulier sur laquelle est gravée une croix de Malte avec le millésime 1647.

Cette pierre fut trouvée dans la cour de l'ancien château Saint-Louis, le 17 septembre 1784, par les ouvriers occupés à niveler le terrain. James Thompson, le chef de ces ouvriers, tenait un journal quotidien de ses moindres gestes et, à la date du 17 septembre 1784, il écrivait:

" Two masons, as many miners, and a labourer added to at the jail, the miners are to deepen the drain so as to draw the water effectually from the cells. The miners, at the Château, in levelling the yard dug up a large stone from which I have described the annexed figure, I could wish it was discovered soon enough to lay conspicuously on the wall of the new building, in order to convey to posterity the antiquity of the Château de St Louis, however I got the masons to lay the stone in the cheek of the gate now building."

Comme le dit Thompson, la pierre fut placée dans le mur d'un édifice alors en construction,—le château Haldimand ou Vieux Château,—qui logea plus tard l'École normale Laval. Cet édifice fut détruit en 1894 pour faire place au luxueux hôtel Château Frontenac. C'est alors qu'on transporta la petite pierre, portant écusson et millésime, du mur du Vieux Château au mur du Château Frontenac.

Il n'y a pas de doute que la pierre en question provenait d'un bâtiment quelconque de l'ancien château Saint-Louis rebâti par M. de Montmagny, de 1636 à 1647.

Dans son *Journal* de la campagne de 1759, Knox, faisant la nomenclature des édifices de Québec, mentionne une *maison imposante, mais non encore terminée, pour les Chevaliers Hospitaliers.*

S'appuyant sur ces deux jalons, c'est-à-dire la pierre de 1647 et la mention de Knox, M. J.-Edmond Roy a publié, en 1888, une

étude très curieuse sur l'ordre de Malte. Il y énonce les propositions suivantes:

1° L'ordre de Malte a eu un jour l'intention de jouer un rôle en Amérique.

2° Les fondations d'une maison appartenant à l'ordre de Malte ont été jetées sur le rocher de Québec.

3° Un prieuré des chevaliers de Malte n'a jamais existé dans l'ancienne capitale de la colonie.

Il est certain qu'à un moment donné plusieurs chevaliers de Malte se sont trouvés réunis en Amérique. Ce sont ces rencontres, lesquelles n'étaient probablement que de simples coïncidences, qui permirent à M. Roy d'étayer sa thèse.

M. Roy cite la note suivante de l'abbé Bois: " Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, établis à Québec, Bras-de-Fer, Montmagny, Sillery, etc., avaient construit un *bureau* dans la cour du château Saint-Louis. Il avait coûté 40,000 livres, de la monnaie française. Une grande pierre, incrustée dans le mur de façade, portait les armes de l'ordre. Quand l'édifice fut détruit par le feu, en juillet 1759, pendant le siège, cette pierre fut enfouie sous les ruines jusqu'en 1784. En cette année, les autorités militaires en firent l'invention et la placèrent dans le mur de la cour du château."

Malheureusement, le témoignage de l'abbé Bois n'est appuyé sur aucun document.

Quant à Knox n'a-t-il pas confondu le bâtiment qu'il appelle la " maison imposante des chevaliers hospitaliers " avec le bâtiment de l'Hôtel-Dieu de Québec, habité par des Hospitalières ?

Il parle d'une " maison non encore terminée ". C'était le cas de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1759.

LE CABARET DU SIEUR BOISDON À QUÉBEC, EN 1648

Le 19 septembre 1648, le Conseil de la Nouvelle-France adoptait la délibération suivante:

" Sur la requeste présentée au Conseil par M. Jacques Boisdon tendant à ce qu'à l'exclusion de tout autre, il lui fût permis de tenir boutique de pâtisserie à Québec et hostellerie pour tout allans et venans, le Conseil inclinant à la susdite requête l'a accordée et enterinée aux conditions suivantes:

" 1° Qu'il ferait sa demeure à la place publique, non loin de l'église, pour y avoir commodité entre autres de s'aller chauffer en lui payant ce que de raison.

" 2° Qu'il ne souffrirait aucun scandale ni yvrognerie, blasphèmes, jurements ni jeux de hasard en sa maison.

" 3° Que les dimanches et les fêtes, pendant les grandes messes, vespres, sermons et catéchisme, sa maison serait vidée de personnes étrangères et fermée.

" 4° Qu'il serait soigneux de garder les ordres et règlemens qui seront établis pour le trafic et le commerce.

" Le Conseil de sa part lui accorde la susdite exclusion de tout autre en cet office pour six ans. Et qu'il luy soit passé huit tonneaux gratis en une ou plusieurs années et qu'il se serve pour trois ans de la brasserie appartenant à la communauté."

Cette délibération est signée par le gouverneur d'Ailleboust, le Père Lalemant et les conseillers Giffard, de Chavigny et Godefroy.

Nous croyons que c'est là la première *licence* accordée à un cabaretier dans la Nouvelle-France.

Les cabaretiers ou aubergistes de France avaient alors le privilège de pendre des enseignes sur la façade de leurs établissements. Il n'apparaît pas que Jacques Boisdon se soit prévalu de ce privilège. Il jugeait sans doute que, ayant le droit exclusif de tenir cabaret à Québec, il pouvait se passer d'enseigne.

M. Philéas Gagnon nous fait connaître quelques-unes des enseignes qu'on voyait à Québec un peu après l'époque où on accordait une *licence* à Jacques Boisdon.

Dans un acte de Becquet du 20 octobre 1668, on lit: "en la maison de Jean Maheust où pend pour enseigne la *Ville de Larochelle.*"

En 1677, Laurent Normandin, aubergiste, rue Saint-Pierre, avait pour enseigne le *Signe de la Croix.*

La même année, Charles Pouliot tient au Cul-de-Sac l'auberge *Aux Trois Pignons.*

En 1751, Pierre Chupin dit Lajoie tient un cabaret, rue Saint-Jean, qu'on désigne sous le nom de *Lion d'or.*

La même année, Charles Pouliot tient un cabaret, rue Mont-Carmel, qui a pour enseigne *Le roi David.*

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XVIII (1912).

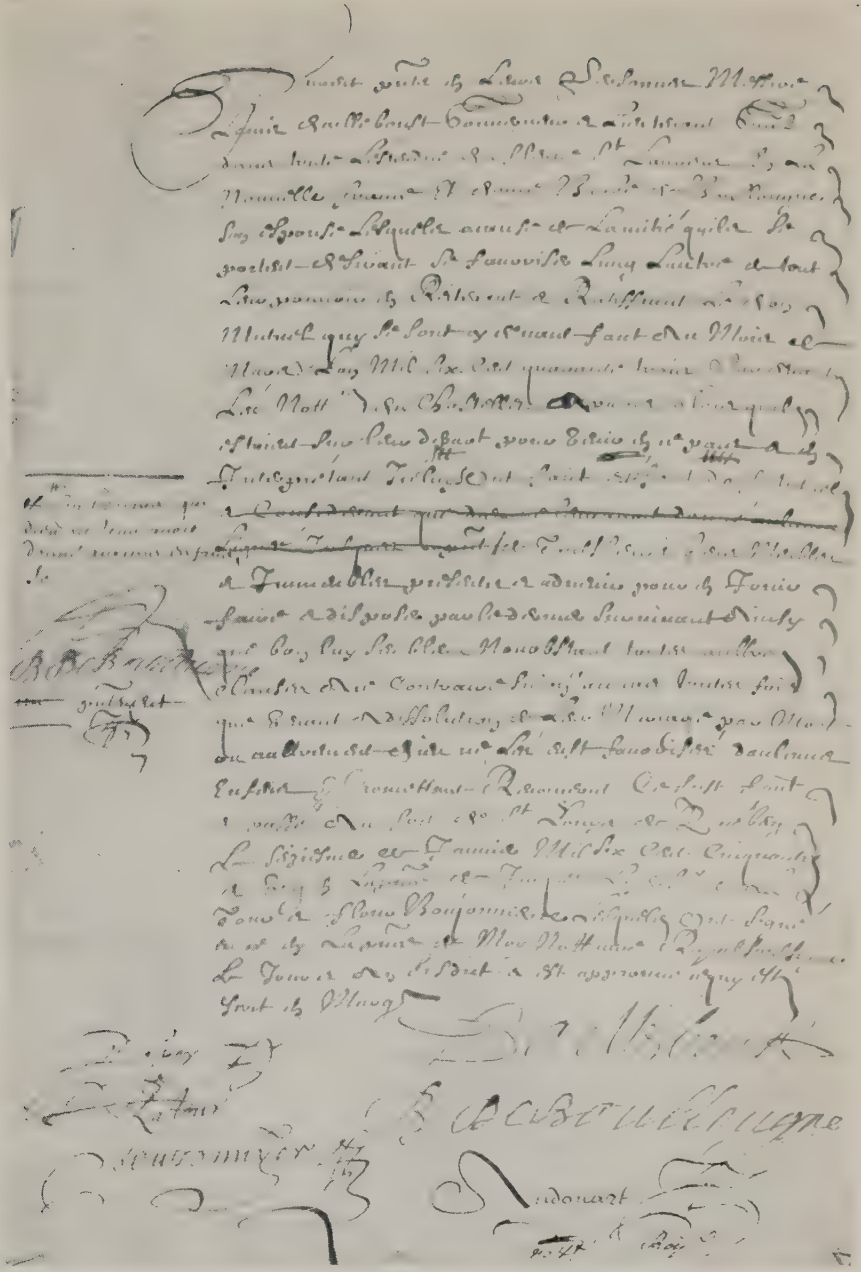

DON MUTUEL ENTRE M. D'AILLEBOUST ET SA FEMME

LE GOUVERNEUR LOUIS D'AILLEBOUST

"LORSQUE M. de Maisonneuve était revenu de France, en 1647, nous apprend M. l'abbé Faillon, il avait averti M. d'Ailleboust, son lieutenant, de se préparer à faire le même voyage, en ajoutant qu'il reviendrait en Canada comme gouverneur général, en remplacement de M. de Montmagny."

M. de Montmagny, il est inutile de le nier, avait vu d'un mauvais œil la fondation de Montréal. Avec une apparence de raison très facile à comprendre, il se demandait pourquoi on fondait une nouvelle colonie à l'intérieur du pays, quand celle de Québec était menacée à tout instant d'être détruite par les Iroquois. Le gouverneur, pourtant très bon chrétien, oubliait le côté surnaturel de la fondation de Montréal. M. de Maisonneuve et les associés de Montréal obtinrent le rappel de M. de Montmagny pour protéger leur œuvre.

La Compagnie des Cent Associés offrit à M. de Maisonneuve de lui faire donner le poste de gouverneur général de la Nouvelle-France, en remplacement de M. de Montmagny, mais le fondateur de Montréal refusa cet honneur, par une sagesse, dit M. Dollier de Casson, qui sera mieux connue dans l'autre monde que dans celui-ci. M. de Maisonneuve suggéra comme gouverneur son ami et lieutenant M. Louis d'Ailleboust, et le roi l'accepta.

M. d'Ailleboust s'embarqua donc pour la France à l'automne de 1647. Il reçut ses lettres de nomination comme gouverneur de la Nouvelle-France, le 2 mars 1648, et il revint au pays à l'été de la même année.

Le 20 août, fête de saint Bernard, dit le *Journal des Jésuites*, M. d'Ailleboust arriva devant ce poste (Québec) et fut reçu comme gouverneur général avec tout l'appareil usité en pareil rencontre. Les principaux du pays le complimentèrent et les Sauvages qui se trouvaient présents lui firent une petite harangue, qui fut interprétée par un religieux de la Compagnie de Jésus. Le Père Lalemant fait remarquer que M. de Montmagny, dès qu'il eut connaissance de son rappel, ne se contenta pas de l'accepter avec le

respect et l'honneur dus à la volonté du roi et à celle de la reine, mais que, de plus, il fit paraître une généreuse magnanimité en ordonnant qu'on disposât toutes choses pour la digne réception de son successeur.

M. d'Ailleboust descendait du médecin ordinaire de François Ier, Pierre d'Ailleboust, et était venu s'établir à Montréal, en 1643, avec sa femme et sa belle-sœur, Philippine de Boulogne.

A la fin de la même année 1648, Philippine de Boulogne entrait comme novice au monastère des Ursulines de Québec. Elle songeait à la vie religieuse depuis quelques années déjà.

M. d'Ailleboust remplit les fonctions de gouverneur pendant trois années. Il semble avoir été estimé de tous. En 1649, il avait acheté la terre de Coulonge (aujourd'hui Spencer-Wood) qui fut érigée en châtellenie en sa faveur, le 9 avril 1657. De 1651 à 1658, M. d'Ailleboust vécut sur sa terre de Coulonge. Il fit cependant un voyage en France en 1655-1656. Il fut aussi administrateur du pays de 1657 à 1658.

Après l'arrivée du nouveau gouverneur, M. d'Argenson, à Québec, M. d'Ailleboust qui était un des associés de Montréal et qui avait une prédilection marquée pour la fondation de M. de Maisonneuve, alla vivre de nouveau à Montréal. C'est là qu'il décéda le 31 mai 1660.

Source: Aegidius Fauteux, *La Famille d'Ailleboust;* l'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada.*

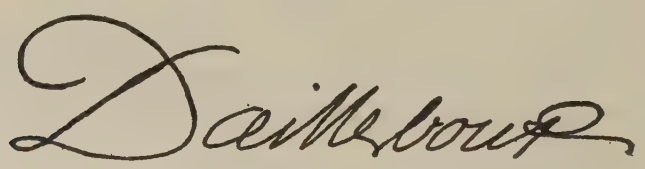

Signature du gouverneur d'Ailleboust

BARBE DE BOULOGNE

L'HISTORIEN Parkman dont les ouvrages sur l'histoire du régime français au Canada se lisent avec tant d'intérêt et de charme, sort de son impartialité ordinaire dès qu'il rencontre des personnages un peu versés dans la piété. Probablement incroyant, Parkman n'apprécie que les actions inspirées par des motifs humains.

Du gouverneur d'Ailleboust et de sa pieuse épouse, Barbe de Boulogne, Parkman dit: " He was so insanely pious, that he lived with his wife like monk and nun."

Barbe de Boulogne était la fille de Florentin de Boulogne et d'honorable femme Eustache Quéan ou Quen, du village de Ravières, en Champagne.

A l'âge de vingt ans, en janvier 1672, elle devint la femme de Louis d'Ailleboust, fils d'Antoine d'Ailleboust et de Suzanne Hotman.

Leur contrat de mariage publié par M. Aegidius Fauteux débute ainsi: " Furent présents en leurs personnes honorable femme Eustache Quéan, veuve de feu Florentin de Boulogne, vivant habitant du lieu de Ravières, au comté de Tonnerre, demeurant au dit Ravières, tant en son nom que comme stipulante en cette partie pour Barbe de Boulogne, fille du dit défunt et d'elle, à ce présente de son vouloir et consentement étant de présent en cette ville de Paris, logée aux Deux-Anges, place Maubert, paroisse Saint-Étienne du Mont, d'une part, et Louis d'Ailleboust, fils de défunt Antoine d'Ailleboust et Suzanne de Hotman, ses père et mère, natif d'Ancy-le-Franc, âgé de vingt-six, demeurant à Paris, rue de Bièvre, paroisse susdite, pour lui et en son nom d'autre part."

La Mère Juchereau de Saint-Ignace, qui avait connu intimement Barbe de Boulogne, dit au sujet du mariage de cette femme d'élite:

" Barbe de Boulogne était une âme prévenue de la grâce dès le berceau; elle ne se maria que par le conseil de son confesseur, et

à condition que M. d'Ailleboust, qu'elle épousa, lui laisserait garder inviolablement le vœu de virginité qu'elle avait fait dès son enfance. Ce confesseur était un Jésuite, grand serviteur de Dieu, qui apparemment n'agissait pas en cela sans l'avoir consulté. Il dit à M. d'Ailleboust en lui montrant sa future épouse: " Voici une vierge que Dieu vous confie pour en être le gardien; si vous oubliez la promesse que vous lui faites, et que vous ayez la hardiesse de donner quelque atteinte à sa pureté, Dieu vous châtiera terriblement." Ces paroles menaçantes confirmèrent M. d'Ailleboust dans la résolution où il était de vivre en continence.

" Cependant après quelques années, il fit de grandes peines à son épouse, au sujet de son vœu qu'il voulait rompre; mais sa patience, son courage la firent triompher. Son époux rentra dans les sentiments de fidélité dont il voulait s'écarter; de sorte que, après cette attaque, qui fut longue, il la laissa paisible, et mourut fort chrétiennement en Canada, où il avait été gouverneur."

Madame d'Ailleboust avait vécu à Montréal de 1643 à 1648 puis de 1658 à 1660. Elle revint ensuite à Québec pour y finir ses jours. Elle joignait la beauté à la distinction de l'esprit et à la vertu la plus éprouvée. L'intendant Talon puis le gouverneur de Courcelles demandèrent madame d'Ailleboust en mariage, mais elle refusa ces offres, voulant se consacrer à Dieu. A deux reprises, elle entra comme novice au monastère des Ursulines de Québec, mais Dieu ne lui avait pas donné la vocation religieuse.

Madame d'Ailleboust donna tous ses biens, qui étaient considérables, à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle passa les dernières années de sa vie dans une maison dépendante de l'Hôtel-Dieu, édifiant les religieuses et toute la ville de Québec par ses aimables vertus. Elle décéda le 7 juin 1685, à l'âge de soixante-dix ans, et fut inhumée à l'Hôtel-Dieu même, à côté des bonnes religieuses qu'elle aimait tant.

Sources: Aegidius Fauteux, *La Famille d'Ailleboust;* N.-E. Dionne, *Serviteurs et servantes de Dieu en Canada; Histoire du monastère des Ursulines de Québec;* l'abbé H.-R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

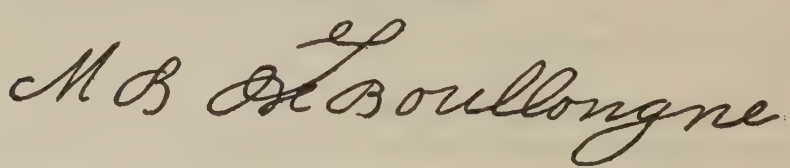

Signature de Barbe de Boulogne

LE PREMIER CONSEIL DE QUÉBEC

L'HISTORIEN Charlevoix, parlant de l'organisation civile et judiciaire qui existait dans la Nouvelle-France avant la création du Conseil Souverain en 1663, écrit:

" Il est vrai que dès l'année 1640, il y avait un grand sénéchal de la Nouvelle-France, et qu'aux Trois-Rivières il y avait une juridiction qui ressortissait au tribunal de ce magistrat d'épée; mais il paraît que celui-ci était subordonné dans ses fonctions aux gouverneurs généraux, qui s'étaient toujours maintenus dans la possession de rendre la justice par eux-mêmes, quand on avait recours à eux et que cela arrivait souvent. Dans les affaires importantes, ils assemblaient une espèce de conseil composé du grand sénéchal, du supérieur des Jésuites, qui, avant l'arrivée d'un évêque, était le seul supérieur ecclésiastique du pays, et de quelques-uns des plus notables habitants auxquels on donnait la qualité de conseiller. Ainsi, lorsqu'en 1651, le sieur Godefroy fut envoyé avec le P. Druillettes dans la Nouvelle-Angleterre, pour y traiter d'une paix perpétuelle entre les deux colonies, il fut qualifié dans ses lettres de créance de conseiller au Conseil de la Nouvelle-France; mais ce conseil n'était point permanent; le gouverneur général l'établissait en vertu du pouvoir que le roi lui en donnait, et le changeait suivant qu'il le jugeait à propos."

M. l'abbé Ferland est un peu plus explicite sur le premier Conseil de la Nouvelle-France:

" M. d'Ailleboust apportait un nouveau règlement royal, donné le 5 mars 1648, et modifiant considérablement celui de l'année précédente. Voici quelles en étaient les dispositions. Dans la suite le gouverneur général devait être nommé pour trois ans; celui qui sortirait de charge une première fois pourrait être continué dans ses fonctions pendant trois autres années. Le roi créait un conseil composé du gouverneur de la colonie, du supérieur des Jésuites de Québec, en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays, élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics

des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières; s'il n'y avait pas d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller parmi les habitants de la colonie. Le conseil formé en 1648 fut composé de M. d'Ailleboust, du P. Jérôme Lalemant et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard. Les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée, séance et voix délibérative au conseil lorsqu'ils se trouvaient à Québec... Le conseil avait le droit de faire des lois locales; il réglait les affaires de commerce, décidait de la paix et de la guerre avec les nations sauvages, jugeait les différends entre les particuliers; il possédait des pouvoirs législatifs et judiciaires, toujours néanmoins sous la direction du gouverneur général."

Nous connaissons peu le premier Conseil de la Nouvelle-France parce que les registres de ce corps important sont disparus depuis très longtemps. Aucun de nos anciens historiens n'a pu les consulter. Nous connaissons aujourd'hui quelques rares délibérations,—peut-être quatre ou cinq,—de ce Conseil qui ont été conservées parce qu'on en avait fait des extraits. La Mère Juchereau de Saint-Ignace écrit, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, que les registres du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France périrent dans l'incendie du Palais de l'intendance, le jour des Rois de l'an 1713. Comme les registres du Conseil Supérieur existent en entier, depuis sa fondation en 1663 jusqu'à sa disparition en 1760, nous présumons que la Mère Juchereau de Saint-Ignace voulait plutôt parler des registres du premier Conseil de la Nouvelle-France.

LES MEMBRES DU PREMIER CONSEIL DE QUÉBEC

Nous connaissons les membres *ex-officio* du premier conseil de Québec: M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, et le Père Lalemant, supérieur des Jésuites. Les autres n'ont pas laissé beaucoup de traces de leur activité.

Nous savons, toutefois, que les sieurs de Chavigny, Godefroy, Giffard et Menouel firent partie de ce conseil. Il dut y en avoir d'autres, mais leurs noms n'ont pas passé à la postérité.

François de Chavigny de Berchereau était originaire de Créancey, en Champagne. D'après certains auteurs, il était parent de madame de la Peltrie, née Marie-Madeleine de Chauvigny ou Chavigny, qui vint ici avec Marie de l'Incarnation et mourut à Québec, le 18 novembre 1671. Madame de la Peltrie n'aurait-elle pas attiré son parent dans la Nouvelle-France ?

C'est au printemps ou à l'été de 1641 que M. et madame de Chavigny de Berchereau arrivèrent à Québec. Ils avaient eu la précaution, avant de s'embarquer, de se faire donner plusieurs concessions de terre par la Compagnie de la Nouvelle-France.

M. de Chavigny de Berchereau et sa famille vécurent tour à tour à Québec, à Sillery, à Chavigny (Deschambault), à l'île d'Orléans. La culture de la terre était leur occupation.

M. de Chavigny de Berchereau eut la confiance des gouverneurs de Montmagny et d'Ailleboust. Aussi, il fut appelé à faire partie du conseil de Québec dès son institution, en 1648.

M. l'abbé Ferland, dans ses *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, dit que M. de Chavigny de Berchereau, forcé de repasser en France pour sa santé, y mourut vers 1651.

Jean-Paul Godefroy ou messire Jean-Paul, comme on le voit souvent désigné, était originaire de Paris. Son père était conseiller du Roi et trésorier général de l'extraordinaire des guerres. Il fut membre de la Compagnie des Cent Associés.

Le désir de voir des pays nouveaux avait poussé le jeune Godefroy à s'engager comme matelot dans un des vaisseaux de

Champlain. Il retourna en France en 1629, mais revint avec Champlain en 1633.

En 1636, on voit que Jean-Paul Godefroy est commis de la traite aux Trois-Rivières. A l'automne de 1644, Godefroy fut délégué en France, avec Pierre Le Gardeur de Repentigny, par les habitants du Canada, pour obtenir du roi quelques changements au monopole de la traite des fourrures, possédé par la Compagnie de la Nouvelle-France. Ils gagnèrent leur point.

Godefroy commanda ensuite un vaisseau qui faisait le trajet entre le Canada et la France.

Godefroy fut un des principaux membres du premier conseil de Québec. Le conseil le chargea, en 1651, de se rendre à Boston avec le Père Druillettes pour discuter avec les commissaires de la Nouvelle-Angleterre la question des relations avec les Iroquois.

Jean-Paul Godefroy mourut avant 1668, probablement en France.

Robert Giffard est le plus connu des anciens conseillers de Québec. Médecin, il vécut à Québec en même temps que Champlain. Seigneur de Beauport, il fut le promoteur de l'émigration percheronne au Canada. Il fut anobli pour les services rendus à la colonie canadienne.

Giffard décéda, le 14 avril 1668, et fut inhumé au pied de la croix de l'église de Beauport, selon qu'il l'avait désiré, dit le *Journal des Jésuites*.

Ignotus dit de Giffard: " Il fut un bon citoyen et un bon chrétien. Il mérite de figurer parmi les créateurs de la Nouvelle-France."

De François Menouel, qui fut aussi membre du premier conseil de Québec, il n'y a pas grand chose à dire. Le 15 juillet 1651, le gouverneur d'Ailleboust concédait à " François Menouel, chirurgien ordinaire du roi, *un des conseillers du conseil établi en ce pays*, une place pour bâtir située dans l'enclos de Québec." L'année suivante, le 5 juillet 1652, François Menouel signe au contrat de mariage de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier.

Voilà, croyons-nous, les deux seules mentions connues de François Menouel, conseiller au premier conseil de Québec.

LE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE

AUJOURD'HUI, toutes nos églises sont chauffées. Nous assistons aux offices religieux, confortablement assis, sans sentir le froid qui règne au dehors. Il n'en était pas ainsi sous le régime français. Aucune église n'était chauffée.

M. Benjamin Sulte, écrit dans son *Histoire des Canadiens français:*

" Les églises furent privées de poêles jusque vers l'année 1800. Le prêtre qui célébrait tenait une chaufferette sur l'autel; quelques paroissiens avaient des chaufferettes sous les pieds. Les poêles des forges de Saint-Maurice, qui datent de 1730 au moins, attendirent près d'un demi-siècle le privilège d'entrer dans la maison du bon Dieu."

On réchauffait l'église paroissiale de Québec en y plaçant des chaudières un peu avant l'office. Ces chaudières, chauffées au bois, laissaient échapper un peu de fumée mais elle montait à la voûte et la braise des chaudières tempérait un peu le froid de l'église. Le *Journal des Jésuites* parle, à différentes reprises, de ces chaudières.

Au sujet de la messe de minuit du 25 décembre 1645, il dit: "... Il y avait en outre deux grandes chaudières fournies du magasin pleines de feu pour échauffer la chapelle; elles furent allumées auparavant sur le pont. On avait donné ordre de les ôter après la messe; mais cela ayant été négligé, le feu prit la nuit au plancher qui était au-dessous de l'une des chaudières dans laquelle il n'y avait pas au fond assez de cendre..."

Le *Journal des Jésuites*, à la date du 25 décembre 1647, porte encore: "Il y avait trop de chaudières à l'église à la messe de minuit, deux suffisent avec celle de M. le gouverneur, et elles furent allumées trop tard, de sorte qu'il les fallut faire ôter; il y en avait 5 ou 6."

L'année suivante, 1648, l'hiver fut si doux, qu'on ne fut pas obligé de se servir de chaudières dans l'église de Québec pour la messe de minuit.

Dans ce même *Journal des Jésuites*, à la date du 14 février 1646, on lit:

" Le 14e jour des Cendres, on sonna trois coups pour la grande messe, le premier à 6 heures, qui fut aussi le signal de la première messe basse, où on fit la bénédiction des cendres *more solito Societatis*, le dernier à sept heures; à l'issue de la grande messe, après la communion, on donna des cendres. On avait été averti qu'elles ne se mettraient ni sur les calottes ni sur les coëffes des femmes, mais qu'il fallait présenter les cheveux; on y manqua, mais il est facile au prêtre de suppléer en les mettant dessous la coëffe."

Ce passage du *Journal des Jésuites* nous laisse entendre que, dans l'église paroissiale de Québec, pour se protéger des atteintes du froid, les hommes se mettaient des espèces de calottes sur la tête et les femmes des coiffes épaisses. Il ne faut pas oublier, en effet, que les casques, portés par les dames, ne furent admis dans les églises qu'après 1759. Quant aux prêtres, ils avaient pour protéger la tête et les épaules contre les morsures du froid, l'aide de leur épais camail.

LES SYNDICS À QUÉBEC

" En 1647, le roi établit le Conseil de Québec et lui confia la réglementation du trafic et de la finance. En même temps, il ordonnait la nomination de syndics pour les postes de Québec, Montréal et Trois-Rivières, syndics élus " par les habitants desdits lieux chacun an par scrutin." Ces syndics avaient entrée en séance au Conseil, sans voix délibérative, pour y représenter les droits de leur charge et l'intérêt de la communauté. En 1648, le roi modifia la composition du Conseil en y faisant entrer deux habitants du pays, choisis par les membres réguliers du Conseil dans une assemblée où se trouvaient les syndics. . .

" Sous l'ancien régime, le syndic était l'officier élu par les membres d'un corps ou d'une communauté pour veiller aux affaires communes. Il présentait les demandes et les vues de la communauté aux autorités qui, de même, le chargeaient de faire connaître à ses mandataires leurs décisions et leurs volontés. Le syndic restait constamment sous l'œil de l'administration. Il fallait une permission officielle pour tenir l'élection qui avait lieu devant le commandant ou le juge, et le résultat était proclamé et confirmé par l'autorité. De plus, le syndic était très limité dans ses fonctions. Il devait toujours solliciter la permission, s'il voulait tenir une réunion de la communauté. Il ne devait signer aucun document en qualité de syndic, ni faire signer des requêtes, sans l'autorisation du juge ou du commandant. Il pouvait être suspendu de ses fonctions par les autorités. Ce fut l'arrêt de 1647, établissant le Conseil de Québec, qui créa les premiers syndics canadiens. Ils jouirent alors d'une assez grande influence puisqu'ils avaient entrée et séance au Conseil, pour y représenter l'intérêt de leur communauté. Pendant qu'ils continuaient d'exister à Montréal, les syndics furent supprimés à Québec, en 1661, par ordre du gouverneur d'Avaugour, " sans ordre de justice observée." Mais, en 1663, après la création du Conseil Souverain, ce dernier permit, à la suite de représentations, d'élire, non pas un syndic, mais un maire et deux échevins. L'institution n'eut pas l'heur de plaire et le Con-

seil, cinq semaines plus tard, décida de rétablir le syndic. Mais des dissensions se produisirent, une première élection, en juillet 1664, fut mise de côté et ce ne fut qu'en septembre de cette année qu'un nouveau syndic fut élu, qui prêta le serment d'office devant le Conseil Souverain.

" Dès lors, le syndic de Québec joua un rôle actif et important. Exerçant consciencieusement sa charge de représentant de la communauté, il venait fréquemment devant le Conseil Souverain exposer les demandes de ses concitoyens, leurs plaintes et même leurs suggestions de tout ordre et de toute nature. Et son rôle était d'autant plus important et plus utile que le Conseil, durant cette brève période, tint effectivement en main l'administration de la colonie. En 1665, au cours de la querelle Mézy-Laval et de la réorganisation du Conseil Souverain qui fut des mois sans se réunir, le syndic disparut de la vie publique. Mais le système avait donné de si bons résultats que les citoyens en demandèrent au Conseil la réinstallation, ce qui se fit en 1667. Et le syndic reprit auprès du Conseil son rôle d'interprète de l'opinion publique, faisant des représentations au sujet du prix des marchandises, de l'établissement d'une brasserie, du tarif du castor, et la liberté du commerce, la suppression des droits sur les liqueurs, et toutes questions intéressant la petite communauté. Là-dessus arriva un nouveau gouverneur, Frontenac, bientôt laissé seul à la tête du pays sans intendant. Il convoqua, en octobre 1672, une réunion des citoyens, à Québec, qu'il divisa en quatre ordres, le Clergé, la Noblesse, la Justice et le Tiers-État, à qui il fit prêter le serment de fidélité. En mars 1673, en place du syndic de Québec, il établit trois échevins. . . "

Source: *Revue Trimestrielle Canadienne*, 15ème année (1929), article de Gustave Lanctôt.

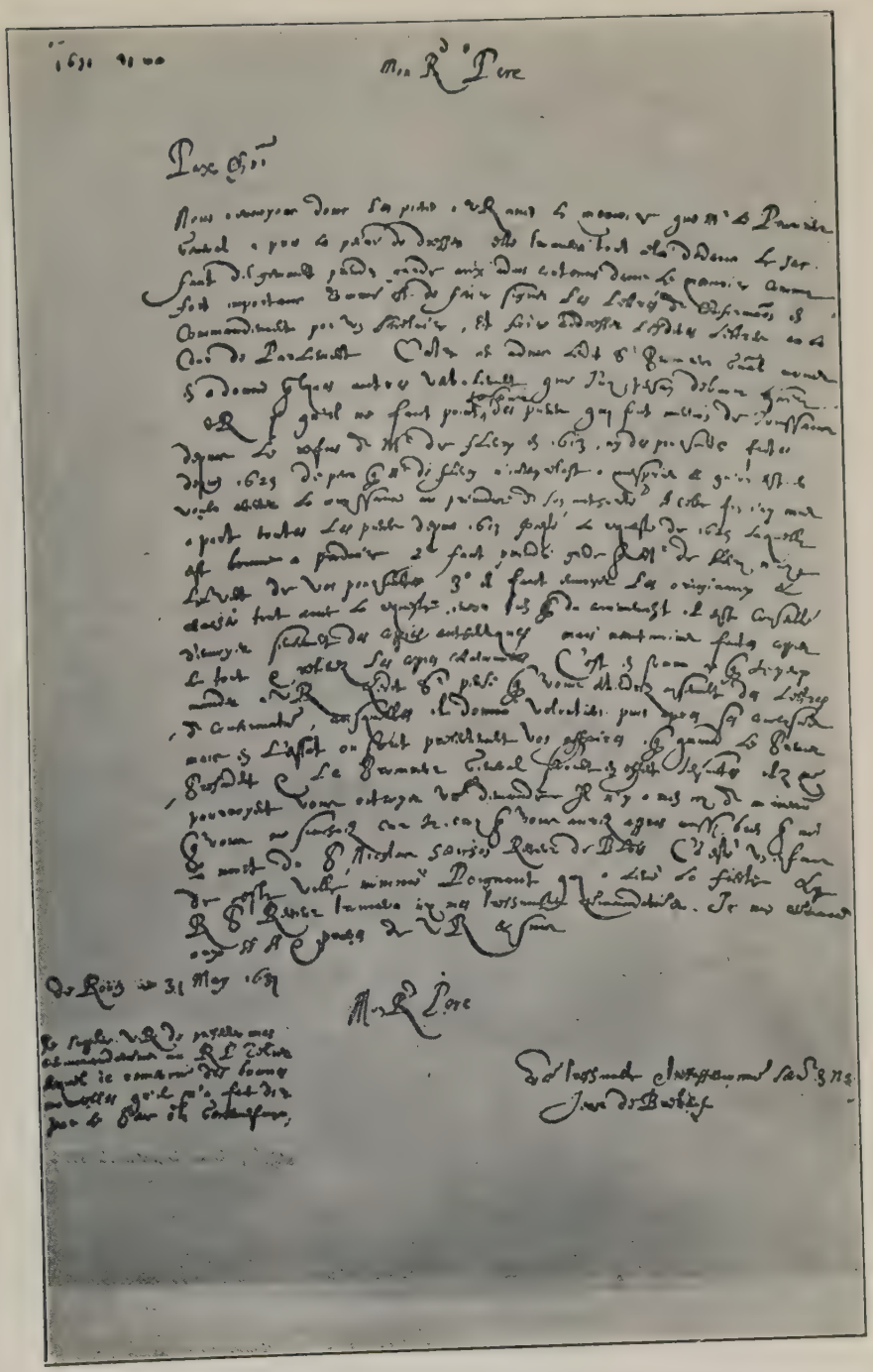

UNE LETTRE DU PÈRE JEAN DE BRÉBEUF

LES MARTYRS JÉSUITES À QUÉBEC

Oui, les huit martyrs jésuites canadiens habitèrent tour à tour la résidence de leur ordre à Québec. Ajoutons que Québec a eu l'honneur d'avoir dans ses murs, pour un séjour plus ou moins prolongé, tous les Jésuites qui ont passé par les missions du Canada, depuis les origines de la colonie jusqu'à la fin du régime français. La résidence de Québec, autrement dit le collège des Jésuites, était la *maison-mère* des membres de la Compagnie au Canada. Aucun religieux n'arrivait ici ou n'en partait sans y passer. Il venait prendre les ordres du supérieur de la mission du Canada qui eut toujours sa résidence à Québec. Marquette, le grand Marquette, passa à Québec comme les autres.

Le Père Gabriel Lalemant arrivé au pays en 1646, vécut presque deux années à Québec ou à Sillery avant de partir pour la mission des Hurons. Le *Journal des Jésuites* nous apprend qu'il prêcha le carême de 1647 dans l'église de Beauport.

Dans son *Génie du Christianisme*, Chateaubriand cite ces lignes du Père de Charlevoix sur une visite du Père Antoine Daniel à Québec:

" Le Père Daniel était trop près de Québec pour n'y pas faire un tour avant de reprendre le chemin de sa mission... Il arriva au fort dans un canot, l'aviron à la main, accompagné de trois ou quatre sauvages, les pieds nus, épuisé de forces, une chemise pourrie et une soutane toute déchirée, sur son corps décharné; mais avec un visage content et charmé de la vie qu'il menait, inspirant par son air et par ses discours l'envie d'aller partager avec lui des croix auxquelles le Seigneur attachait tant d'onction."

Il en fut de même des Pères Charles Garnier, Noël Chabanel et Isaac Jogues. Tous trois vinrent à Québec ou à Sillery à différentes reprises avant leur glorieux martyre.

Quant à René Goupil et Jean de Lalande, ils rendirent bien des services aux Pères Jésuites de Québec avant de se consacrer aux missions huronnes où ils devaient recueillir la palme du martyre.

Michelet, le fameux Michelet, qu'une certaine école donne comme un historien honnête et sans parti pris, a dit des Jésuites du Canada:

" Les Jésuites, rois du Canada, maîtres absolus des gouverneurs avaient là de grands biens, une vie large, épicurienne (jusqu'à garder de la glace pour rafraîchir leur vin l'été). Ce très agréable séjour était commode à l'Ordre, qui y envoyait d'Europe ce qui l'embarrassait, parfois de saints idiots, parfois des membres compromis, qui avaient fait quelque glissade. Ils n'aimaient pas qu'on vît de près les établissements lointains qu'ils avaient au cœur du pays, qu'on vînt se mettre entre eux et les troupeaux humains dont ils disposaient à leur gré."

C'est après la lecture du martyre des huit Jésuites canadiens qu'on se rend compte de l'injustice et de l'aveuglement de Michelet. Les Jésuites, martyrs ou autres, furent la gloire de l'Église, du Canada et de la France.

LE PAIN BÉNIT À L'ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC

"Le pain bénit," dit le Père Richard, "est un pain qu'on offre à l'église pour être bénit par le prêtre célébrant, être partagé entre les fidèles et mangé avec dévotion." "C'est," dit Bergier, "un pain que l'on bénit tous les dimanches, à la messe paroissiale, et qui se distribue ensuite aux fidèles."

L'usage de *rendre* le pain bénit nous vient de France et il y existe encore dans bon nombre d'églises de Paris et dans plusieurs diocèses de la province.

Autrefois, dans la plupart des diocèses de France, chaque famille devait présenter le pain bénit à son tour. Le seigneur, patron de la paroisse, choisissait le dimanche que bon lui semblait pour offrir le pain bénit. De là l'usage des pains bénits de dévotion que les particuliers, les sociétés ou confréries avaient le privilège d'offrir à certaines fêtes, de préférence aux fêtes dans lesquelles la loi n'obligeait pas à offrir le pain bénit. La loi, il ne faut pas l'oublier, au Canada comme en France, obligeait chaque paroissien à rendre le pain bénit à son tour. Les registres du Conseil Souverain nous donnent les noms d'un certain nombre de francs tenanciers poursuivis pour avoir refusé de donner le pain bénit.

A la cathédrale de Québec, le pain n'était pas bénit par le prêtre qui chantait la messe mais par l'évêque. On apportait le pain bénit devant son trône.

Après la bénédiction, le pain bénit était transporté à la sacristie où le bedeau et ses aides le coupaient en petits morceaux et la distribution en était faite dans l'église pendant le chant du *Credo*.

Le *Journal des Jésuites*, presque chaque année, note des différends, des brouilles, des jalousies et des prétentions de toutes sortes amenées par le pain bénit. Tous ces ennuis se continuèrent même sous le régime anglais. Vers 1877, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, à raison des nombreux inconvénients qu'entraînait la distribution du pain bénit, suggéra aux curés de son diocèse de laisser tomber cet usage. Le pain bénit ne se rend plus dans aucune paroisse du diocèse de Québec.

M. l'abbé Charles Trudelle écrivait il y a une trentaine d'années:

" Il n'y a pas assez longtemps que l'usage du pain bénit a cessé d'exister pour qu'il soit déjà oublié et pour qu'on n'en parle plus. Non, on en parle souvent et on en parlera encore longtemps. On dit quelquefois, par exemple, d'un faux dévot, avec un petit grain de malice, que c'est un mangeur de pain bénit. On en parle encore à propos de politique, et on dit, en temps d'élection surtout, que tel candidat qui, pour faire mousser sa candidature, ne manque pas d'aller, au su et au vu de toute la paroisse, faire visite au curé et d'entendre la grand'messe, qu'il a mangé du pain bénit.

" Mais, mieux que cela et dans un ordre de choses plus conforme au précepte de la charité envers le prochain, on appelle, dans certaines paroisses, *pains bénits*, des personnes pauvres, infirmes et sans appuis, qui vivent de la charité publique et qu'on transporte pour un temps plus ou moins long de maison en maison pour être soignées et entretenues. On dit de ces pauvres malheureux qu'ils passent en pains bénits.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XVIII (1912).

LA CHAPELLE SAINT-JEAN AU COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE

PEU après son arrivée à Québec, Jean Bourdon s'était fait accorder par M. de Champlain une concession d'environ cinquante arpents en superficie au coteau Sainte-Geneviève.

Bourdon s'occupa immédiatement de faire défricher sa concession et de la mettre en valeur. Tout à son emploi d' "ingénieur de M. le gouverneur," il confia à son ami l'abbé de Saint-Sauveur la surveillance de ses défrichements. Dès le printemps de 1635, une modeste habitation s'élevait sur la concession de l'ingénieur Bourdon et, à l'automne, il s'y installa avec Jacqueline Potel, sa femme, qu'il avait épousée le 9 septembre.

En 1635 et 1636, plusieurs nouveaux colons passèrent de Normandie dans la Nouvelle-France. Quelques-uns s'établirent au coteau Sainte-Geneviève, et cette solitude commença à se peupler petit à petit.

Dans l'été de 1650, Jean Bourdon fit construire sur sa concession du coteau Sainte-Geneviève une chapelle en bois pour l'usage de sa famille. M. l'abbé de Saint-Sauveur, qui habitait avec lui, se chargea, avec la permission des Pères Jésuites, de desservir cette chapelle.

Le Père Ragueneau, qui était supérieur de la mission du Canada, visita la chapelle Saint-Jean au commencement de novembre 1650 et en fit la bénédiction.

" Le 7 novembre 1650," écrit-il dans le *Journal des Jésuites*, " j'allai faire la visite au cap Tourmente, à Beaupré, à Beauport, au Cap-Rouge, et repassant par Sillery, j'allai à la côte Sainte-Geneviève, et ne rentrai à Québec que le 15."

C'est après cette visite du Père Ragueneau, que M. de Saint-Sauveur commença à célébrer la messe dans la chapelle de M. Bourdon, à la côte Sainte-Geneviève. Il avait reçu, dit M. l'abbé Auguste Gosselin, tous les pouvoirs nécessaires pour desservir les habitants de cette mission. Sans avoir le titre de curé, il y exerçait de fait les fonctions curiales. Les habitants du coteau Sainte-Ge-

nevière regardaient la chapelle Saint-Jean comme leur église paroissiale, et y remplissaient leurs devoirs religieux, à l'exception du devoir pascal.

L'abbé de Saint-Sauveur célébrait même des mariages dans la chapelle de M. Bourdon. Dans les registres de Notre-Dame de Québec pour les années 1652, 1653 et 1654 nous trouvons les actes d'une dizaine de mariages célébrés par le vénérable abbé, dans la chapelle Saint-Jean.

Dans son rapport au Saint-Siège, en 1660, Mgr de Laval parle de la chapelle Saint-Jean, comme d'un édifice séparé de l'habitation de Jean Bourdon. Il lui donne une certaine importance puisqu'il la compte au nombre des huit églises ou chapelles qui s'élevaient alors dans le gouvernement de Québec. Il la place à environ une demi-lieue de la ville.

Avec le temps la concession en roture de Jean Bourdon avait pris de l'importance et, le 19 mars 1661, la Compagnie de la Nouvelle-France l'élevait à la qualité de fief mouvant et relevant du fort Saint-Louis de Québec.

Le recensement nominal de 1667 nous donne les noms des personnes qui habitaient le manoir de Jean Bourdon: 1° M. Jean Lesueur, sieur de Saint-Sauveur, prêtre, 65 ans; 2° Jean Bourdon, procureur général pour le roi, 64 ans; 3° Anne Gasnier, sa femme, 52 ans; 4° Jacques Bourdon, sieur d'Autray, 19 ans; 5° Marie Gloria, 13 ans; 6° Marguerite Gloria, 9 ans; 7° Madeleine Gloria, 4 ans; 8° Pierre Lafaye, meunier, 40 ans; 9° Jacques Beaujour, cuisinier, 30 ans; 10° Pierre Mercereau, 18 ans; 11° Jacques Hamel, 29 ans; 12° Jean Léonard, 17 ans; 13° Nicolas Longval, 23 ans; 14° Le nommé Provençal dit Pierre Jourdain, 18 ans; 15° Lucien Talon, 24 ans; 16° Jean-Baptiste Hallé, 9 ans.

Il est assez difficile de dire combien de temps on célébra les offices religieux dans la chapelle Saint-Jean. M. Bourdon décéda en 1668. Ses deux fils occupés à des expéditions lointaines n'habitèrent pas le manoir Saint-Jean, après la mort de leur père. Lors de la vente du fief Saint-Jean par les héritiers de Jean Bourdon à noble homme Charles Bazire, le 28 août 1677, la chapelle était déjà disparue ou en ruine puisque l'acte de vente ne la mentionne pas.

CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN

LA MÈRE CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN

"RIEN de plus extraordinaire que la vie de Catherine de Saint-Augustin. A trois ans et demi, elle éprouve déjà des désirs ardents de faire en toutes choses la volonté de Dieu; et comme elle entend dire par un Jésuite, le Père Malherbe, que c'est dans la souffrance, et surtout dans la souffrance endurée pour le prochain, que l'on est le plus sûr de faire cette volonté, elle ressent déjà ces transports de charité qui lui feront un jour accepter héroïquement de se charger des péchés du prochain pour les expier par la pénitence.

" A dix ans, elle signe de son sang un acte de donation de sa personne à la sainte Vierge et fait vœu de la regarder toujours comme sa mère, de ne jamais commettre aucun péché mortel, et de vivre en perpétuelle continence.

" A quatorze ans et demi, elle prend l'habit religieux au couvent des Hospitalières de Bayeux. A seize ans, elle fait profession; puis elle part pour le Canada, après avoir vaincu par ses prières les résistances de son pieux et digne père M. de Longpré.

" La voilà entrée dans le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. C'est alors que commence pour elle cette vie étonnante de souffrances intérieures, de croix et d'épreuves de toutes sortes, accompagnées de dons surnaturels.

" Au milieu des dons surnaturels dont Dieu l'honorait, elle était d'une humilité exemplaire, et ne voulait se distinguer de personne en quoi que ce soit. Dans la maison," écrit sa supérieure, "elle était la première au travail, et des plus ferventes à se mortifier en tout ce qui regardait sa personne, choisissant toujours pour soi les choses les plus incommodes, supportant tout des autres, excusant tout, sans jamais s'excuser soi-même, mais plutôt désirant que ses défauts fussent connus de tout le monde. "Bon Dieu," disait-elle souvent, "puisque nous ne sommes que ce que nous sommes devant Dieu, pourquoi cherchons-nous à paraître autrement aux yeux des hommes."

" Nous savons en quelle estime Mgr de Laval tenait cette

religieuse que l'on a justement appelée la Catherine de Sienne du Canada. Bien des fois, il se rendit au parloir des Hospitalières pour se recommander à ses prières ferventes, et l'intéresser au succès des affaires les plus importantes de son vicariat apostolique.

" La Mère Marie de l'Incarnation écrivait au sujet de Catherine de Saint-Augustin: "J'ai entendu de Mgr notre prélat que cette bonne mère était l'âme la plus sainte qu'il eût connue. Il en pouvait parler avec connaissance, dit-elle, car c'est lui qui la dirigeait..."

" Catherine de Saint-Augustin s'éteignit doucement le 8 mai 1668. "Elle avait rempli tout le Canada de l'odeur de sa sainteté, dit Charlevoix; et le temps n'a encore rien diminué de la vénération qu'on avait pour elle de son vivant."

" Ma très-chère Mère," écrivait Mgr de Laval à la supérieure des Hospitalières de Bayeux, "il y a grand sujet de bénir Dieu de la conduite qu'il a tenue sur votre Sœur Catherine de Saint-Augustin. C'était une âme qu'il s'était choisie pour lui communiquer des grâces très grandes et très particulières. Sa sainteté sera mieux connue dans le ciel qu'en cette vie; car assurément elle est extraordinaire. Elle a beaucoup souffert avec une fidélité inviolable, et un courage qui était au-dessus du commun. Sa charité pour le prochain était capable de tout embrasser, pour difficile qu'il fût. Je n'ai pas besoin des choses extraordinaires qui se sont passées en elle pour être convaincu de sa sainteté; ses véritables vertus me la font parfaitement connaître... Dieu a fait une faveur bien particulière à nos Hospitalières de Québec, et même à tout le Canada, lorsqu'il y a envoyé cette âme qui lui était si chère."

Source: l'abbé Auguste Gosselin, *Vie de Mgr de Laval.*

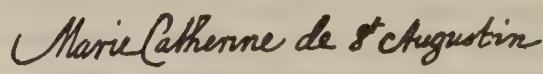

Signature de Catherine de Saint-Augustin

LE PETIT PARADIS DE QUÉBEC

QUELQUES semaines après son arrivée à Québec, la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin écrivait à son ancienne supérieure de Bayeux:

"Nous sommes enfin arrivées en la terre tant souhaitée. Nous n'y sommes pas venues sans peine. Il a fallu livrer de rudes combats pour quitter la France, souffrir de violentes tempêtes sur mer pour arriver dans le *petit paradis de Québec*, où maintenant tout est changé en contentement. Je vous dirai, ma chère Mère, qu'il est vrai que j'ai quitté une maison de sainteté, mais j'en ai trouvé une autre au bout du monde qui ne lui cède en rien."

La petite Sœur Hospitalière, par cette simple phrase *le petit paradis de Québec*, découvrait à son ancienne supérieure toute son âme héroïque.

Le petit paradis de Québec! La capitale de la Nouvelle-France, en 1648, était un pauvre bourg de moins de mille âmes protégé par de simples palissades. On y vivait dans la crainte continuelle des Iroquois. C'est par un miracle de la Providence que la capitale et toute la colonie française se maintenaient. Les Iroquois étaient, en réalité, les maîtres de tout le pays, car que pouvaient les quelques douzaines de soldats envoyés ici par la France, contre les milliers de féroces guerriers qui entouraient toutes les habitations?

Petit paradis de Québec! Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu s'employaient surtout au soin des malades sauvages. Le Sauvage, en santé, était un être presque infect, ennemi de l'eau et du savon. Le Sauvage malade, évidemment, était cent fois pire. Quel courage il fallait avoir pour supporter son infection et sa puanteur!

"Ajoutez à cela, dit le Père Hudon, les rigueurs de l'hiver canadien, contre lequel on ne savait pas se prémunir comme aujourd'hui, les privations de toutes sortes, une nourriture grossière, à laquelle leur pauvreté et le manque de vivres les condamnaient, la vie au milieu des bois, la crainte continuelle de l'Iroquois, l'isolement affreux de toute civilisation dont elles étaient séparées

par l'océan, et vous comprendrez aisément tout ce qu'une pareille existence devait offrir de rude et de pénible pour une enfant de seize ans.

" Il fallait qu'elle portât bien avant dans son cœur l'amour de Jésus crucifié, pour regarder son nouveau séjour comme un paradis et en savourer les peines comme autant de délices. En saluant Québec du nom de paradis, elle montrait bien qu'elle méritait d'en être l'ornement. Québec, coin prédestiné de la terre d'Amérique, sol béni foulé par tant de héros, de saints et de martyrs, parterre embaumé des plus belles vertus chrétiennes, c'était bien, en effet, le petit paradis de Jésus-Christ, la consolation de son Cœur dans ses contrées infidèles. Québec, n'était-ce pas le phare avancé de la civilisation dans cette barbarie ? la tour fortifiée d'où partaient ses soldats magnanimes pour voler à la conquête des pays idolâtres ? la montagne sainte où priaient les Marie de l'Incarnation ?"

Source: R. P. L. Hudon, *Vie de la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin.*

LES DEUX SÉJOURS DES HURONS À QUÉBEC

APRÈS le massacre de la nation huronne, le Père Ragueneau amena les quelques centaines de survivants de cette malheureuse tribu sur l'île Saint-Joseph. Là, les Hurons devenus craintifs, ne se croyaient pas plus en sûreté qu'à Sainte-Marie. L'un des chefs hurons se rendit auprès du Père Ragueneau et lui tint ce langage:

" Jette les yeux du côté de Québec pour y transporter les restes de ce pays perdu... Tu nous portes dans tes mains et dans ton cœur. La mort t'en a ravi plus de dix mille. Si tu diffères davantage, il n'en restera plus un seul... Si tu écoutes nos désirs, nous ferons une église à l'abri du fort de Québec. Notre foi n'y sera plus éteinte."

Le Père Ragueneau et les autres missionnaires jésuites décidèrent alors de conduire les Hurons à Québec. Eux, aussi, croyaient que c'était le seul moyen de sauver les restes de cette nation autrefois si puissante.

Les Hurons arrivèrent à Québec à l'été de 1650. Ils se campèrent près de l'Hôtel-Dieu, et restèrent huit mois en cet endroit.

La Mère Juchereau de Saint-Ignace nous donne des détails touchants sur la vie des Sauvages pendant leur séjour à Québec:

" Les tristes restes de ces pauvres Hurons chrétiens vinrent se réfugier ici, et se logèrent dans des cabanes qu'ils dressèrent près de nous. Il fallut trouver de quoi les nourrir: les RR. PP. Jésuites contribuèrent à cette dépense; nous les assistions de tout notre pouvoir; ils venaient tous les jours entendre la Sainte Messe dans notre église et y faisaient leur prière soir et matin, quand les missionnaires ne pouvaient pas s'y trouver, une religieuse prenait ce soin et par la grille du chœur leur faisait dire le chapelet; les hommes se mettaient d'un côté de la chapelle et les femmes de l'autre, puis ils disaient un *Ave Maria* en leur langue tour à tour, comme s'ils eussent psalmodié et tous ensemble disaient le *Pater*, d'autres fois les hommes disaient une dizaine entière et les femmes une autre et les enfants venaient après qui recommençaient cet

exercice. On les faisait chanter aussi en leur langue des cantiques spirituels."

La Mère Juchereau de Saint-Ignace ajoute que cette quantité de Sauvages que les Hospitalières n'attendaient point et aux besoins desquels il fallait pourvoir, épuisèrent si vite leurs vivres qu'il ne leur resta rien. Pour comble de malheur, il survint une grande famine qui les incommoda beaucoup, la viande étant alors fort rare et la pêche manquant.

A la fin de mars 1651, les Hurons se rendaient à l'île d'Orléans pour s'établir sur une *réserve* que les Jésuites avaient obtenue pour eux. Ils y vécurent un peu plus de cinq ans, du 29 mars 1651 au 4 juillet 1656. Au mois de mai 1656, soixante et onze d'entre eux furent massacrés par les Iroquois sur leurs terres de l'île d'Orléans. Pour échapper à d'autres attaques de leurs cruels ennemis, ils cherchèrent de nouveau un refuge sous les canons du fort de Québec. Les Hurons vécurent à Québec, de 1656 à 1668. Cette fois, ils avaient installé leurs cabanes immédiatement au-dessous du fort, c'est-à-dire, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le bureau de poste.

Les Hurons furent un peu moins à charge aux Ursulines et aux Hospitalières pendant leur second séjour à Québec. Les Pères Jésuites obtinrent pour eux des secours du gouvernement du roi.

En 1668, les Hurons laissaient Québec pour la côte Saint-Michel où ils fondèrent la mission de Notre-Dame de Foy. De là, ils se transportèrent à l'Ancienne-Lorette puis à la Jeune-Lorette où ils sont encore.

Sources: *Relation des Jésuites;* R. P. Chaumonot, *Autobiographie;* Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec;* l'abbé H.-A. Scott, *Une Paroisse historique de la Nouvelle-France;* Pierre-Georges Roy, *L'Île d'Orléans.*

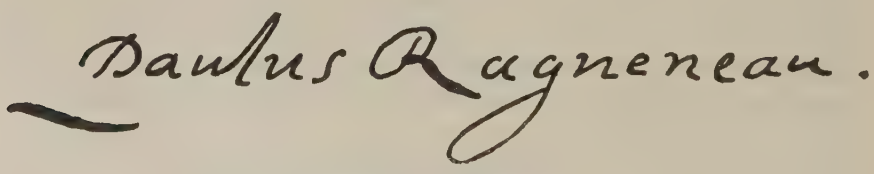

Signature du R. P. Ragueneau

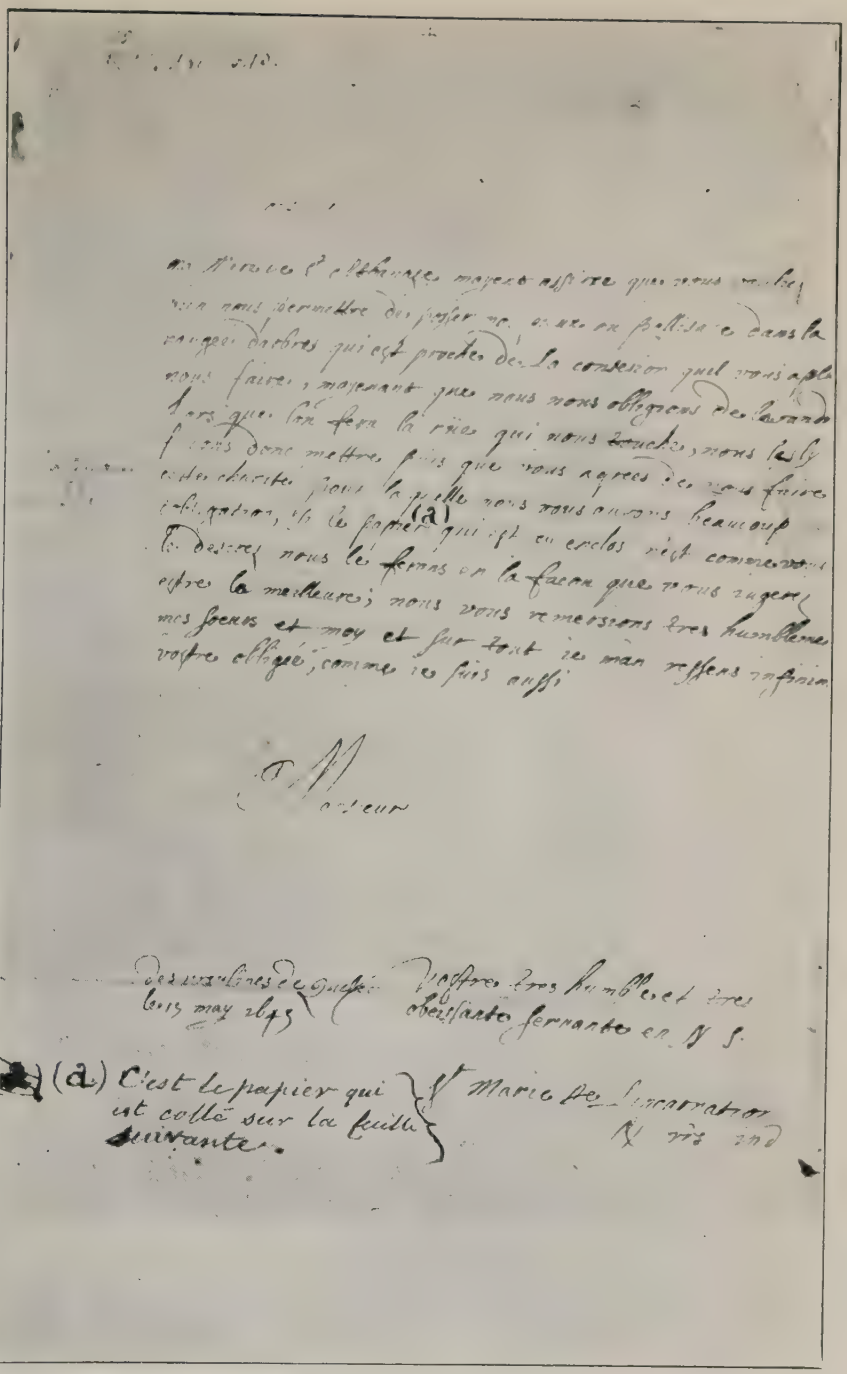

LETTRE DE LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

L'INCENDIE DU MONASTÈRE DES URSULINES

" Le trentième de décembre 1650, en l'octave de la naissance de Notre-Seigneur, il nous voulut faire part des souffrances et des pauvretés de sa crèche en la manière que je vais dire. Une bonne sœur, ayant à boulanger le lendemain, disposa ses levains et enferma du charbon allumé dans le pétrin de crainte qu'ils ne gelassent. Son dessein était d'ôter le feu avant que de se coucher; mais comme elle n'avait pas coutume d'user du feu en cette occasion, elle s'en oublia facilement. Le pétrin était si bien étoupé de tous côtés, qu'une sœur étant allée en ce lieu sur les huit heures du soir, ne vit aucune marque qu'il y eût du feu. Or, sur la minuit, le charbon ayant séché le pétrin, qui était de bois de pin naturellement onctueux, y mit le feu et embrasa incontinent la boulangerie et les caves où nous avions mis en réserve toutes nos provisions pour l'année. Le feu s'étant pris à tout cela s'éleva aussitôt aux planchers et gagna l'escalier qui était justement sous le séminaire où la Mère des Séraphins était couchée pour garder ses filles. Elle s'éveilla en sursaut au bruit et au pétillement du feu, et se leva tout-à-coup s'imaginant qu'on lui disait: " Levez-vous promptement, sauvez vos filles, elles vont brûler toutes vives! " En effet, le feu avait déjà percé les planchers, et les flammes entraient dans la chambre où elles faisaient un grand jour. Alors, tout effrayée, elle crie à ses filles : " Sauvez-vous, sauvez-vous!" De là, elle monte au dortoir pour éveiller la communauté, ce qu'elle fit d'une voix si lamentable qu'au même moment chacune fut en place: l'une va à la cloche pour appeler le secours, les autres se mettent en devoir d'éteindre le feu. Moi, au lieu d'y travailler, je cours dire aux Sœurs qu'il fallait tout abandonner, que le mal était sans remède. Je voulus monter au lieu où j'avais mis les étoffes et les autres commodités pour les Sœurs, ayant dans l'esprit qu'elles s'étaient sauvées à demi-nues et qu'il fallait de quoi les couvrir; mais Dieu me fit perdre cette pensée pour suivre celle de sauver les papiers d'affaires de notre communauté. Je les jette par la fenêtre de notre chambre avec ce qui se trouva sous

ma main. Le peu de temps que j'employai à cela me sauva la vie, car en moins d'un *Miserere*, le feu entrait déjà non seulement au dortoir et au lieu où je voulais aller et où je fusse demeurée, mais encore au long du toit de la maison et dans les offices d'en bas. Enfin, j'étais entre deux feux, un troisième me suivait comme un torrent, et pour me sauver, il me fallut passer sous la cloche dont la fonte coulait et sous laquelle je pensai être ensevelie. J'évitai donc ces dangers, mais peu s'en fallût que je ne fusse étouffée de la fumée.

" La Mère assistante avec notre Sœur Saint-Laurent avaient rompu la grille, qui n'était que de bois, afin de se sauver avec une partie des enfants qui étaient montés au dortoir. Il n'y eut pourtant que les plus grandes qui se sauvèrent. Les petites étant encore dans le danger, la Sœur Saint-Ignace fit une réflexion, savoir si elle pourrait en conscience donner sa vie pour sauver ces petites innocentes, car le feu était déjà aux cloisons. Elle entre généreusement dans la chambre, elle les sauve, et au même temps les planchers croulèrent. J'étais encore dans les dortoirs, où voyant qu'il n'y avait plus rien à faire pour moi, et que j'allais périr, je fis une inclination à mon crucifix, acquiesçant aux ordres de la divine Providence et lui faisant un abandon de tout, je me sauvai par le parloir qui était au bout du dortoir.

" Enfin, tout fut embrasé en moins d'une heure, et tout ce que nous possédions d'habits, de vivres, de meubles et de choses semblables fut consumé en moins de deux heures. Tous ceux qui nous voyaient fondaient en larmes de nous voir réduites à cette extrémité. Un honnête homme ne pouvant comprendre comment on pouvait porter un tel coup sans en faire paraître de la douleur par quelque démonstration extérieure dit tout haut: " Il faut que ces filles-là soient folles ou qu'elles aient un grand amour de Dieu." Celui qui nous a touchées de sa main sait ce qui en est, et ce que sa bonté opéra pour lors dans nos cœurs."

Source: *Les Ursulines de Québec*, récit de la Mère Marie de l'Incarnation.

AU LENDEMAIN DE L'INCENDIE

Les Mères Ursulines et leurs chers enfants avaient la vie sauve mais elles se trouvaient à la belle étoile, la plupart nu-pieds et en vêtements de nuit sur la neige, par une température très froide. Le Père Ragueneau, supérieur des Jésuites, qui avait été un des premiers à se rendre sur le théâtre de l'incendie, fit transporter les enfants, partie dans la maison des domestiques et partie dans une maison voisine. Elles étaient à moitié mortes de froid et de peur. Quant aux religieuses, le Père Ragueneau les conduisit dans la maison même des Jésuites. Là, il donna des chaussures à toutes celles qui n'en avaient point. Trois seulement en avaient, s'étant ainsi couchées le soir pour mieux résister au froid.

Les Ursulines étaient à peine rendues chez les Pères Jésuites que les Mères Hospitalières de l'Hôtel-Dieu les envoyèrent chercher pour les loger en leur maison. Le Père Ragueneau, jugeant que cette retraite serait plus convenable pour les Ursulines que le fort Saint-Louis où on avait songé à les conduire, les mena lui-même à l'Hôtel-Dieu.

" Les bonnes Mères Hospitalières," dit l'annaliste des Ursulines, "avec qui nous avons toujours été unies très étroitement, étaient plus sensiblement touchées de l'état où nous étions que nous-mêmes. Elles nous revêtirent de leurs habits gris, et nous fournirent de linge et de toutes nos autres nécessités, à quinze que nous étions, avec une cordialité admirable, car n'ayant rien nous avions besoin de tout."

Le lendemain de l'incendie, le Père Ragueneau, accompagné du gouverneur d'Ailleboust, mena les Ursulines voir ce qui avait été leur monastère. On n'osait encore approcher de l'effroyable fournaise. Toutes les cheminées étaient tombées, les murs intérieurs abattus, et les murailles principales crevassées et calcinées jusque dans les fondements.

Le Père Ragueneau, rendant compte du désastre dans la *Relation* de 1651, montre le courage et la soumission à la volonté de Dieu des Ursulines dans leur rude épreuve:

"Ce fut," dit-il, "beaucoup pour elles qu'elles eussent pu se tirer du milieu des flammes pour se jeter au milieu des neiges. La charité de quelques-unes de ces Mères vraiment tendres fut plus active que le feu. C'était un plaisir digne des yeux des anges de les voir traverser les flammes portant dans leurs bras ces petites innocentes pour les mettre en lieu de sûreté; et retourner incontinent au milieu du péril, sans craindre d'y être brûlées. Elles voyaient tout se réduire en cendres bénissant Dieu de ce que le feu accomplissait ainsi sa volonté. Elles se mirent à genoux tout au milieu de la neige, et firent une offrande à Notre-Seigneur avec un œil si plein de joie et un cœur si paisible, que les Français et les Sauvages qui étaient accourus de toutes parts, ne pouvaient contenir leurs larmes. Les uns étaient touchés de compassion pour celles qui ne pleuraient pas leur propre malheur; les autres pleuraient de joie de voir que Dieu avait des servantes si vertueuses et si détachées d'elles-mêmes pour ne vouloir que ce qu'Il voulait."

La Mère Marie de l'Incarnation exprimait la même idée lorsqu'elle écrivait peu après:

"Mon âme n'eut jamais une plus grande paix qu'en cette occasion; je ne ressentis pas un mouvement de peine, ni de tristesse, ni d'inquiétude; mais je me sentais intimement unie à l'esprit et à la main de Celui qui permettait et opérait en nous cette circoncision."

Source: *Les Ursulines de Québec; Relation des Jésuites*, année 1651.

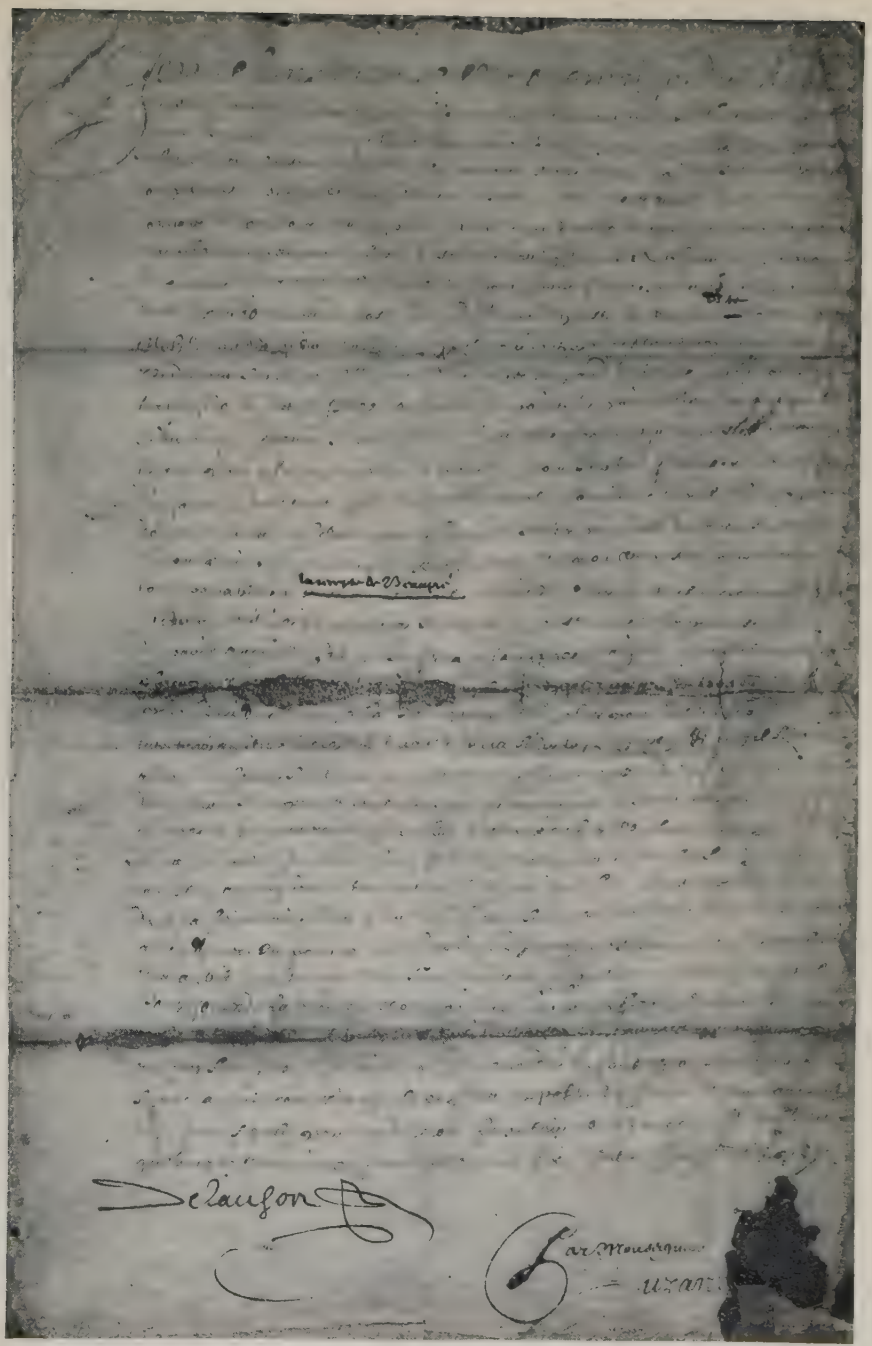

UNE CONCESSION DU GOUVERNEUR DE LAUZON

LE GOUVERNEUR JEAN DE LAUZON

JEAN de Lauzon appartenait à une famille de robe. Ses ancêtres, originaires de la Bretagne, s'établirent dans le Poitou au commencement du seizième siècle. M. de Lauzon fut nommé conseiller au parlement de Paris le 3 février 1613, et maître des requêtes le 23 mai 1622. C'est lui qui, en 1632, fut chargé d'instruire le procès du duc de Montmorency, qui s'était révolté contre le pouvoir royal. M. de Lauzon fut, ensuite, président du grand conseil, intendant de Provence, puis de Guienne. Il entra dans la Compagnie des Cent Associés, le 29 avril 1627. Il devint bientôt la cheville ouvrière de cette société. Champlain rend témoignage à sa vigilance et à son bon travail.

M. de Lauzon profita de son influence pour faire donner de vastes seigneuries à ses fils au Canada. Lui-même, en se servant de prête-noms, obtint toute l'île de Montréal, la seigneurie de Lauzon et partie de l'île d'Orléans. Les Lauzon père et fils devinrent les plus grands propriétaires fonciers de la colonie.

Le 17 janvier 1651, le roi de France, à la demande de la Compagnie des Cent Associés, nommait M. de Lauzon gouverneur de la Nouvelle-France. Les hautes charges que M. de Lauzon avait occupées en France, les services qu'il avait rendus au Canada, l'amitié qu'il témoignait aux Jésuites, étaient des indices que la colonie retirerait bon profit de son administration. Le vaisseau, qui amena M. de Lauzon au Canada, jeta l'ancre devant Québec, le soir du 13 octobre 1651, mais le nouveau gouverneur ne débarqua que le lendemain. Il se rendit d'abord au Fort où on lui remit les clefs, puis à l'église où le clergé le reçut solennellement.

Sur le même vaisseau que M. de Lauzon, plusieurs personnes de distinction avaient fait la traversée. Outre les fils du gouverneur, Jean de Lauzon et Louis de Lauzon de la Citière, on comptait Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, avec sa femme et ses deux enfants, Mathieu Damours des Chauffours, Nicolas Le Vieux de Hauteville, Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, etc., etc.

Les grands espoirs qu'avait fait naître la nomination de

M. de Lauzon ne se réalisèrent pas. Le gouverneur, au dire de M. l'abbé Faillon, s'occupa surtout de favoriser ses fils et leurs parents au détriment de bien des personnes méritantes. Il est difficile de démêler la vérité sur l'administration de M. de Lauzon, car sa correspondance avec les ministres, qui aurait jeté tant de lumière sur ses faits et gestes, a été perdue. Il est certain que M. de Lauzon ne fut pas aimé à Québec. Aubert de la Chesnaye, dans un mémoire de 1676, dit qu'il s'était rendu impopulaire parmi les colons de Québec, qui lui reprochaient de ne pas faire les dépenses nécessaires pour soutenir sa dignité.

A ceci, M. J. Edmond Roy répond qu'il trouve M. Aubert de la Chesnaye amusant quand il raconte que les colons de Québec, hommes de peine, humbles négociants ou rudes pêcheurs, trouvaient que le gouverneur manquait de dignité. Il est évident que l'on ne comprenait pas l'étiquette à Versailles comme dans la petite bourgade de Québec, puisque M. de Lauzon, de retour en France, fut réinstallé dans sa charge de conseiller d'État et servit même en qualité de sous-doyen au Conseil.

"On accuse M. de Lauzon," dit encore M. Roy, "de s'être emparé des plus belles terres du pays. Les charges qu'il donna à ses fils étaient purement honorifiques et elles convenaient à leur position dans le pays. Le gouverneur de Lauzon, en amenant avec lui dans ce pays lointain ses fils, qui pouvaient atteindre dans leur patrie à des positions enviables, a prouvé au contraire qu'il était animé du désir sincère de voir la colonie du Canada grandir et prospérer. De tous les gouverneurs français, il est le seul, avec M. d'Ailleboust, qui ait donné l'exemple et encouragé la culture de la terre en établissant les membres de sa famille sur les bords du Saint-Laurent, en voulant en faire des Canadiens."

M. de Lauzon repassa en France dans l'été de 1656.

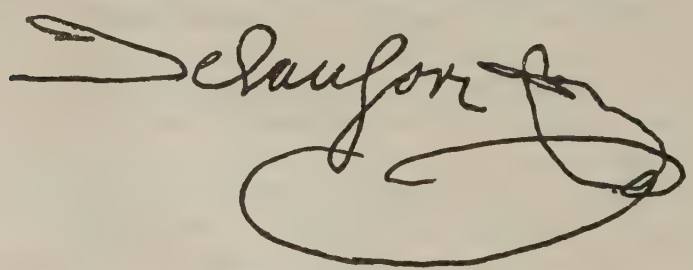

Signature du gouverneur de Lauzon

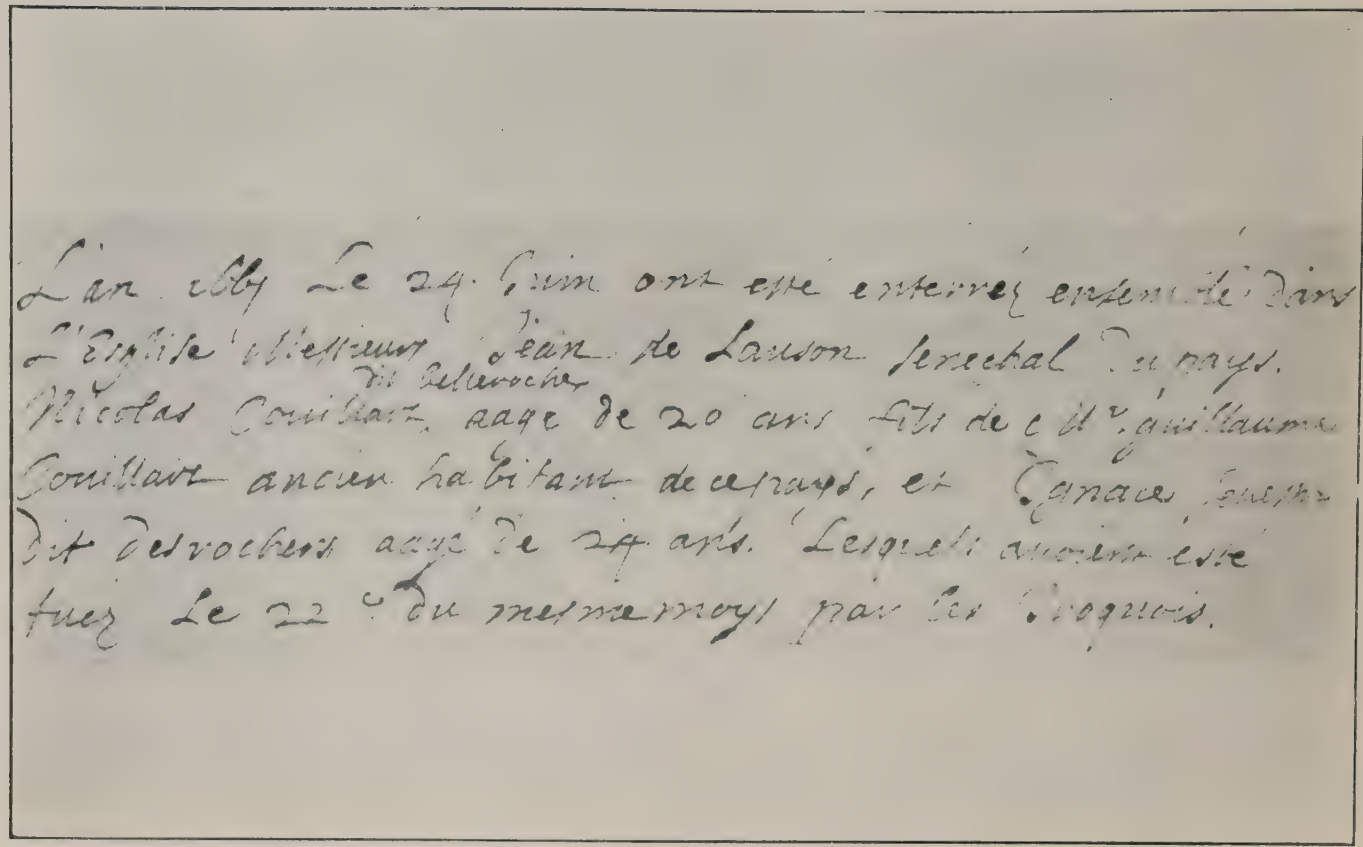

L'an 1665 Le 24 Juin ont esté enterrez ensemble dans
l'Eglise Messieurs Jean de Lauson senechal du pays.
Nicolas Couillart dit Belleroche aagé de 20 ans fils de Mr Guillaume
Couillart ancien habitant de ce pays, et Ignace Senesse
dit Desrochers aagé de 24 ans. Lesquels avoient esté
tuez Le 22e du mesme moys par les Iroquois.

ACTE DE SÉPULTURE DE JEAN DE LAUZON, GRAND SÉNÉCHAL DE LA NOUVELLE-FRANCE

TROIS VALEUREUX CITOYENS DE QUÉBEC

Si le gouverneur de Lauzon ne fut pas populaire à Québec, par contre, ses trois fils qui s'établirent dans le pays remplirent des rôles utiles qui les firent estimer et admirer de tous.

Dès son arrivée à Québec, le gouverneur de Lauzon s'occupa de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier. La Compagnie de la Nouvelle-France avait décidé que la justice ordinaire aurait pour chef un grand sénéchal avec juridiction sur tout le pays, un lieutenant général civil et criminel, au siège de Québec, et un lieutenant particulier civil et criminel pour rendre la justice en première instance. Le gouverneur accorda la charge de grand sénéchal à son fils Jean de Lauzon.

Le grand sénéchal de Lauzon, si estimé à Québec, finit sa courte carrière de façon héroïque. Sa mort ressemble jusqu'à un certain point au sacrifice de Dollard qui sauva Montréal d'une destruction certaine.

Jean de Lauzon fut tué à l'île d'Orléans, le 22 juin 1661, avec quelques compagnons, en se défendant vaillamment contre les Iroquois qui les avaient pris dans une embuscade.

Le grand sénéchal était fort aimé dans la colonie. Très gai, il savait tempérer le commandement par une douce familiarité qui ne nuisait pas à son autorité. Toujours prêt à courir sus à l'ennemi, la jeunesse le suivait avec ardeur. Il était respecté de tous pour sa bravoure, son dévouement, sa piété. Sa fin tragique fut considérée comme une calamité, et chacun le pleura comme un proche parent.

Louis de Lauzon de la Citière ne fut pas moins estimé que son frère Jean de Lauzon. Possesseur de grandes étendues de terre, il était venu au pays pour y " vivre et mourir," c'est-à-dire devenir un vrai Canadien. Les motifs d'un des actes de concession qui lui furent consentis nous donnent les vraies raisons de son passage au Canada. Il avait la volonté bien arrêtée de " s'habituer en la Nouvelle-France et de faire défricher, déserter et ensuite habiter le plus de familles qu'il lui serait possible afin de peupler cette

vaste province et de la fortifier contre ceux qui la voudraient attaquer, aussi la résolution du dit seigneur de Gaudarville de construire quelques réduits pour défendre ces lieux exposés, par l'éloignement de tout secours, aux irruptions des Iroquois et menacés d'un abandon complet par la mort ou la captivité de quelques-uns de ceux qui s'y étaient établis et la désertion des autres."

Malheureusement Louis de Lauzon de la Citière ne put donner sa pleine mesure. Il se noya le 5 mai 1659, comme il revenait en canot de l'île d'Orléans. Un grand vent de nord-est fit chavirer son embarcation et son cadavre ne fut jamais retrouvé. Il avait épousé Catherine-Marie de Fossembault.

Charles de Lauzon de Charny, que son père avait fait grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France, avait épousé une des filles du premier seigneur de Beauport, Robert Giffard. Il était aussi brave que ses frères et ne manquait pas de courir aux endroits dangereux aussitôt que les Iroquois étaient signalés. C'est à lui que son père confia le commandement intérimaire de la Nouvelle-France lors de son départ du pays en 1656.

Le 30 octobre 1656, Dieu frappait rudement M. de Lauzon de Charny en lui enlevant sa jeune femme. Il avait toujours eu beaucoup de piété. Il passa en France, se fit recevoir prêtre, et revint au pays au mois de juin 1659, en même temps que Mgr de Laval. Celui-ci s'attacha à l'abbé de Lauzon de Charny, le fit son grand vicaire et lui accorda toute sa confiance. Les luttes que dut subir Mgr de Laval avec les hauts fonctionnaires du Canada fatiguèrent beaucoup M. de Lauzon de Charny, qui était d'un caractère doux et paisible. De son union éphémère avec Louise Giffard, il avait eu une fille qui entra à l'Hôtel-Dieu comme religieuse, puis passa aux Hospitalières de La Rochelle. C'est dans cette ville qu'il décida d'aller finir ses jours, loin du bruit et des honneurs. M. de Lauzon de Charny vivait encore en 1689.

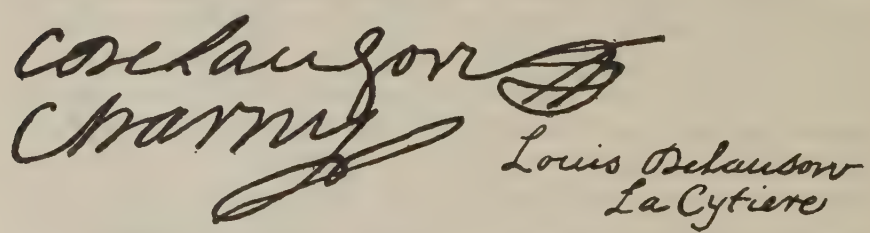

Signature de M. de Lauzon de Charny

Signature de M. de Lauzon de la Citière

LA SÉNÉCHAUSSÉE ROYALE DE QUÉBEC

JUSQU'À l'arrivée du gouverneur de Lauzon à Québec, en octobre 1651, la justice civile et criminelle avait été administrée dans tout le pays d'une façon peut-être patriarcale, mais certainement très irrégulière. Le gouverneur l'exerçait à peu près arbitrairement au château Saint-Louis, sans cour régulière, sans procureur et, il va sans dire, sans avocat puisqu'il n'y en avait pas dans le pays. M. de Lauzon qui était conseiller d'État et, par conséquent, au fait de l'organisation et de la routine des tribunaux, essaya de mettre un peu d'ordre dans ce chaos.

Il commença par établir une sénéchaussée à Québec.

On sait qu'à l'origine les rois de France avaient une sénéchaussée dans chacune des provinces de droit écrit. La principale fonction du grand sénéchal était de rendre la justice aux sujets du roi, et, en cette qualité, il était préposé au-dessus de tous les autres juges. M. de Lauzon modela sa sénéchaussée de Québec absolument sur les sénéchaussées des provinces de France.

Les officiers de la sénéchaussée de Québec furent d'abord: 1° un grand sénéchal; 2° un lieutenant général; 3° un lieutenant particulier; 4° un procureur fiscal.

Comme grand sénéchal M. de Lauzon nomma son propre fils, Jean de Lauzon. Il n'était âgé que de vingt-deux ans, mais était singulièrement bien doué et avait de réelles dispositions.

Nicolas Le Vieux de Hauteville, qui était arrivé ici avec M. de Lauzon, fut choisi comme lieutenant général. Il garda sa charge pendant cinq ans, et retourna en France avec son protecteur et ami, en juin 1656. M. Chartier de Lotbinière, procureur fiscal depuis 1651, fut alors promu lieutenant général et exerça ces fonctions jusqu'à la disparition de la sénéchaussée. M. Chartier de Lotbinière devait, devenir, un peu plus tard, lieutenant général de la prévôté de Québec.

Le premier lieutenant particulier civil et criminel de la sénéchaussée fut Charles Sevestre. Il décéda à Québec, le 9 décembre 1657, et fut remplacé par Louis Rouer de Villeray qui conserva

cette charge jusqu'à sa nomination au Conseil Souverain. M. Sevestre remplissait en même temps la fonction de commis des Cent Associés, à Québec. M. de Villeray, qui était son gendre, le remplaça aussi dans cet emploi. Sevestre avait tenu ses écritures très imparfaitement, et M. de Villeray fut tenu responsable de ses erreurs.

Le premier procureur fiscal de la sénéchaussée de Québec fut Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.

Où siégeait la sénéchaussée à Québec ?

Elle eut d'abord ses bureaux dans un édifice qu'on appelait le "Palais," tout près du château Saint-Louis. La prison se trouvait également dans cette maison dont le terrain appartenait à la famille Robineau de Portneuf.

Plus tard, la sénéchaussée se transporta dans un bâtiment situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le palais de justice de Québec. Lorsque, encore un peu plus tard, le palais de l'intendance fut placé sur les bords de la rivière Saint-Charles, le bâtiment de la sénéchaussée fut abandonné. Le 8 mai 1681, cet emplacement, avec ses circonstances et dépendances, fut donné par le roi aux Récollets qui finirent par y transporter leur couvent de Notre-Dame des Anges.

Signature de Jean de Lauzon

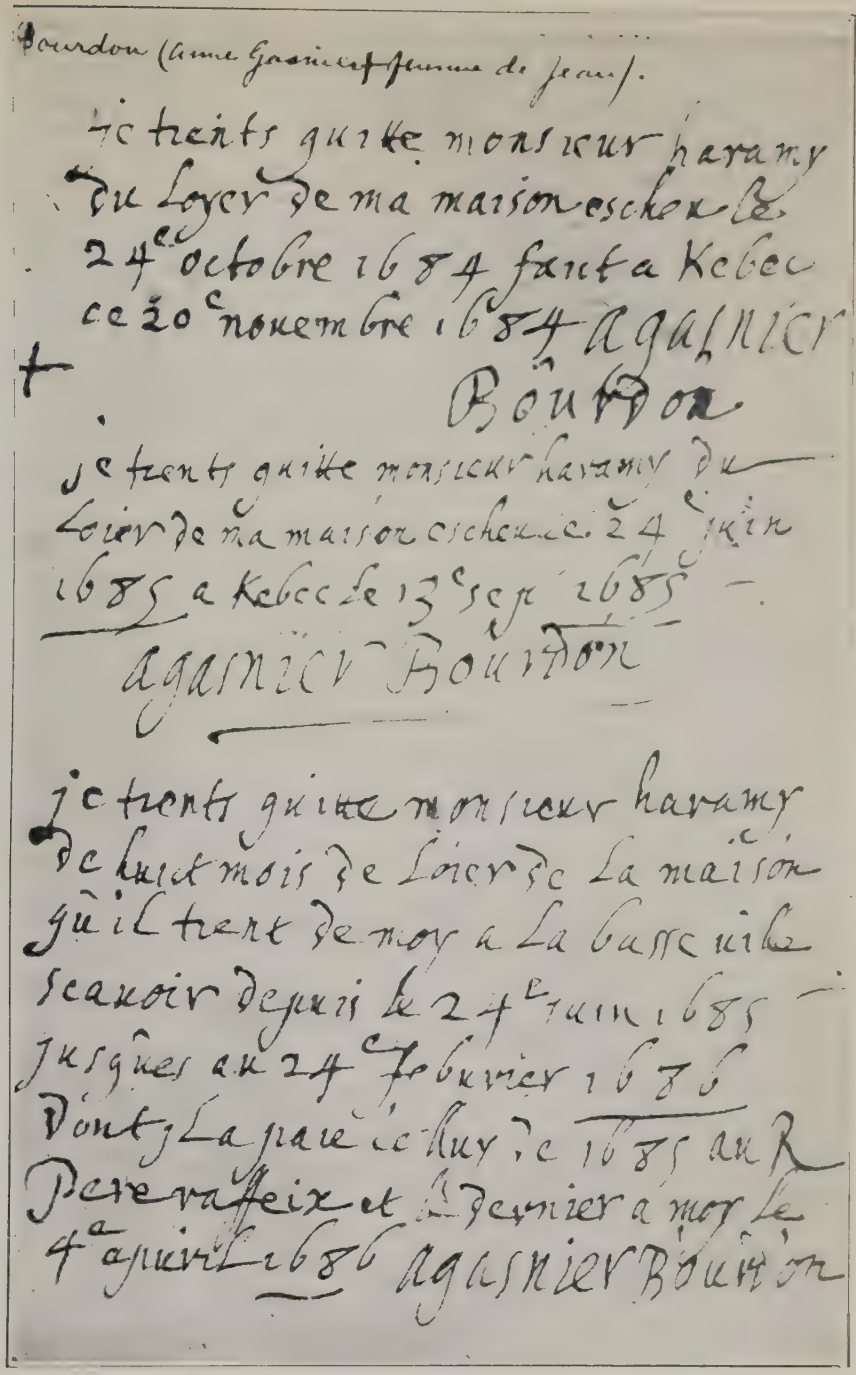

Bourdon (Anne Gasnier femme de Jean).

je tients quitte monsieur haramy
du Loyer de ma maison escheu le
24e octobre 1684 faict a Kebec
ce 20e nouembre 1684 Agasnier
+ Bourdon

je tients quitte monsieur haramy du
Loier de ma maison escheu le 24e juin
1685 a Kebec le 13e sep 1685
Agasnier Bourdon

je tients quitte monsieur haramy
de huict mois de Loier de La maison
qu'il tient de moy a La basse ville
scauoir depuis le 24e juin 1685
jusques au 24e febvrier 1686
Dont j'La paie ce huy de 1685 au R
Pere raffeix et le dernier a moy le
4e apuril 1686 Agasnier Bourdon

UNE PIÈCE D'ÉCRITURE DE MADAME BOURDON

L'ŒUVRE DE MADAME BOURDON À QUÉBEC

" Jean Bourdon épousa en secondes noces, le 21 août 1655, Anne Gasnier, veuve de Jean Clément Du Vault de Monceaux, celle-là même qui avait acquis, en 1649, la maison des Hospitalières à Sillery.

" La nouvelle épouse de Jean Bourdon joignait, à une grande distinction de naissance et de manières, la pratique des plus solides vertus. Voici en quels termes la vénérable Marie de l'Incarnation nous parle de cette dame et de son mariage avec Bourdon.

"Cette dame," dit-elle, "est un exemple de piété et de charité dans tout le pays. Elle, et madame d'Ailleboust sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard. Elle est continuellement occupée à ces bonnes œuvres, et à quêter pour les pauvres, ce qu'elle fait avec succès. Enfin elle est la mère des misérables, et l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres.

" Madame de Monceaux, en unissant son sort à celui de Jean Bourdon, avait eu en vue de se dévouer tout entière à ses intérêts et à l'éducation de sa famille; elle ne faillit pas à la tâche. Jamais maison ne fut mieux réglée que la sienne, jamais ferme mieux surveillée.

" Avec cela, elle trouvait moyen de s'occuper d'une foule de bonnes œuvres. Mais la principale à laquelle elle se dévoua, fut de placer, de nourrir et d'entretenir, en attendant qu'elles fussent demandées en mariage, les filles que l'on envoyait chaque année au Canada, afin de procurer aux colons de bonnes et honnêtes épouses. On vit alors, à Québec, sous la direction de madame Bourdon, ce qu'on aurait pu appeler l'œuvre des filles émigrées.

" Le bureau principal de cette œuvre patriotique et chrétienne se tenait dans une maison que possédait Jean Bourdon au pied de la côte de la basse ville.

" Le recrutement des filles pour le Canada se faisait avec un soin admirable. Souvent c'étaient des personnes pauvres, mais honnêtes, de diverses provinces de la France venues à Paris pour y

servir dans les hôpitaux ou autres institutions de ce genre, et à qui on faisait comprendre qu'en allant au Canada elles y trouveraient l'aisance, la liberté, le bonheur. Plus souvent encore, c'étaient des filles parties directement des campagnes de France, sur les conseils de leurs curés.

" Madame Bourdon fit plusieurs voyages en France afin de voir par elle-même à ce que le recrutement des personnes envoyées au Canada ne se fît que dans des milieux respectables; et lorsqu'elle rencontrait des filles honnêtes et courageuses décidées à quitter leur pays, elle les encourageait, prenait note de leur âge, enregistrait leurs noms, ceux de leurs parents, celui de leur pays natal, et se chargeait d'avoir soin d'elles durant la traversée. Un jour, au témoignage de Marie de l'Incarnation, elle amena à Québec, " sur un vaisseau normand," pas moins de cent cinquante filles.

" En arrivant à Québec, les filles qu'on avait choisies avec tant de précaution ne tardaient pas, en général, de rencontrer le parti qui leur convenait.

" Quant à celles qui ne trouvaient pas tout de suite à se marier, il fallait leur procurer un asile, pourvoir à leur subsistance, à leur entretien, ou du moins leur trouver de l'emploi, du travail. Avec un dévouement admirable, madame Bourdon, aidée de quelques amies, se chargeait de tout. Elle se faisait la mère, la conseillère, la protectrice de toutes ces jeunes personnes, en attendant leur établissement; et, lorsque un bon parti se présentait, elle était heureuse de contribuer à la formation d'un ménage bien assorti et chrétien. Que de familles canadiennes, en remontant à leur origine, trouveraient le nom d'Anne Gasnier associé à celui de leurs aïeux! Elle s'est intéressée à leur avenir, elle a pris part à leur établissement et apposé sa signature à un grand nombre de contrats de mariage. Qui ne garderait un souvenir reconnaissant à cette dame de qualité qui se consacra avec tant de dévouement à l'œuvre patriotique des filles émigrées au Canada ? "

Source: L'abbé Auguste Gosselin, *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur.*

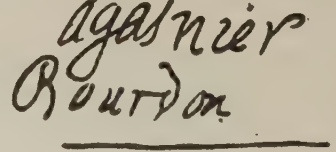

Signature de Madame Bourdon

CE QUE DISENT LES REGISTRES DE QUÉBEC

Le Père de Charlevoix, qui avait vécu au collège de Québec et avait eu de fréquents rapports avec les anciens missionnaires de la Compagnie de Jésus, avait recueilli de nombreuses informations sur les premiers habitants de Québec, en vue du grand ouvrage qu'il préparait sur la Nouvelle-France. Il fait les plus grands éloges des premiers colons canadiens:

"On avait apporté," dit-il, "une très grande attention au choix de ceux qui s'étaient présentés pour aller s'établir dans la Nouvelle-France... L'on vit bientôt, dans cette partie de l'Amérique, commencer une génération de véritables chrétiens, parmi lesquels régnait la simplicité des premiers siècles de l'église, et dont la postérité n'a point encore perdu de vue les grands exemples que leurs ancêtres leur avaient donnés."

Le Père de Charlevoix dit encore:

"On doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer: c'est que les premiers habitants étaient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille, qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, tous gens encore plus respectables par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie."

C'est probablement après avoir lu l'*Histoire de la Nouvelle-France* du Père de Charlevoix que l'auteur de la *Vie secrète de Louis XV* a écrit: "La Nouvelle-France dut sa vigueur à ses premiers colons; leurs familles se multiplièrent et formèrent un peuple sain, fort, plein d'honneur et attaché aux bons principes."

Mais la plus sûre et la meilleure preuve de la pureté des mœurs

de nos ancêtres se trouve dans les registres de l'état civil de Québec même. Les registres de Québec furent détruits dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance en 1640, mais les actes de baptême furent reconstitués avec grand soin. Nous avons donc tous les actes de baptême faits à Québec depuis 1621. M. l'abbé Ferland a compulsé ces actes avec soin de 1621 à 1690. Sur 674 enfants qui furent baptisés, depuis 1621 inclusivement jusqu'à 1661 exclusivement, il n'a trouvé qu'un seul enfant illégitime. De 1661 à 1690, il n'a également trouvé qu'un seul enfant né de parents inconnus.

Dans l'espace de près de soixante-dix ans, au milieu d'une population composée de soldats, de marins, de voyageurs, deux enfants illégitimes seulement! N'est-ce pas là la meilleure réfutation des inepties du sieur de La Hontan contre la réputation des premiers colons de Québec.

Source: l'abbé Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec.*

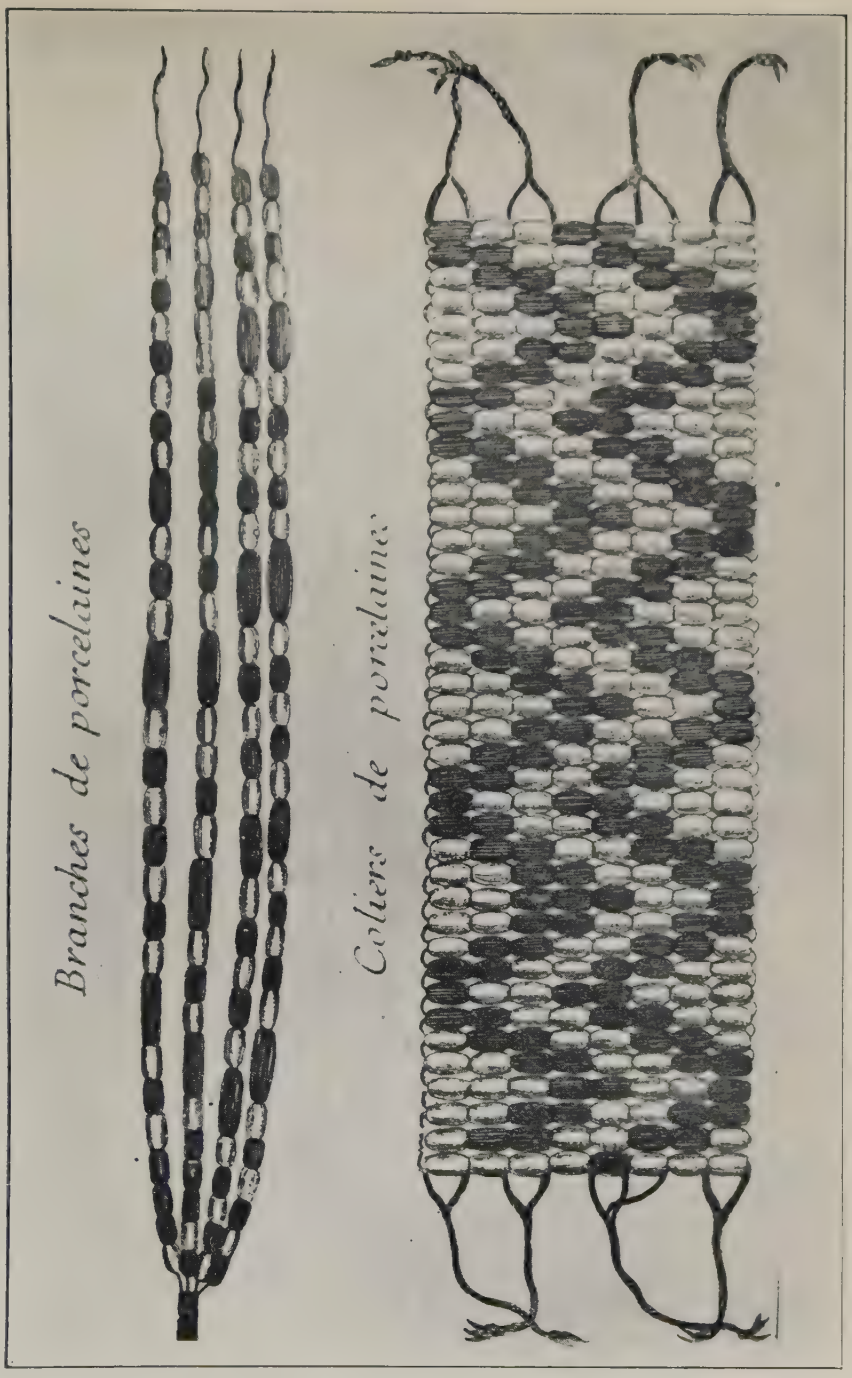

BRANCHES DE PORCELAINE ET COLLIERS DE PORCELAINE,
D'APRÈS LA POTHERIE

UN TRAITÉ DE PAIX À QUÉBEC EN 1653

La surprise fut grande aux Trois-Rivières, dans les premiers jours de septembre 1653, quand un capitaine iroquois, nommé Andioura, annonça qu'il descendait à Québec avec cinq compagnons pour porter des présents à Onnontio, et l'assurer que tous les Iroquois voulaient conclure une vraie paix.

Aussitôt rendu à Québec, Andioura fut reçu au château Saint-Louis par M. de Lauzon. Il offrit huit présents au gouverneur.

Le premier était pour éclaircir le soleil obscurci par les nuages et par les troubles de tant de guerres.

Le second était un mets qu'il présentait au gouverneur afin qu'il eût plus de patience pour écouter les paroles de paix, puisque les longs discours ne sont pas agréables à ceux qui sont à jeun.

Le troisième devait servir de cure-œil afin que les harangues sur un sujet si aimable entrassent plus nettement dans son esprit.

Le quatrième se donnait pour dresser une habitation française dans leurs terres et pour y former, avec le temps, une belle colonie.

Le cinquième, pour faire qu'un même cœur et un même esprit animassent, dorénavant, tous ceux qui seraient compris dans ce traité de paix.

Le sixième était un canot ou un bateau pour porter Onnontio en leur pays, quand il voudrait faire visite à ses alliés.

Le septième était une prière de les laisser retourner en paix dans leur pays, quand ils viendraient visiter leurs amis français, algonquins et hurons.

Le huitième demandait que la chasse fût commune entre toutes les nations confédérées, et qu'on ne fît plus la guerre qu'aux élans, aux castors, aux ours et aux cerfs, pour goûter tous ensemble les friands mets qu'on tire de ces bons animaux.

Le gouverneur Lauzon, à son tour, offrit des présents à Andioura qu'il fit expliquer comme suit par son interprète:

Le premier pour redresser l'esprit d'Andioura, qui venait

d'exposer ses présents. Si ton esprit est encore tortu, lui dit le truchement, voici de quoi le redresser afin que tes pensées soient droites.

Le second était pour assurer Andioura que nous n'avions plus qu'un cœur avec lui et avec tous ceux de sa nation.

Le troisième était pour concourir avec eux à dresser et aplanir les chemins d'un pays à l'autre, afin de se visiter les uns les autres avec plus de facilité.

Le quatrième était pour étendre un tapis ou une nappe aux Trois-Rivières, où se tiendraient les conseils et les assemblées de toutes les nations.

Le cinquième était pour disposer un lieu dans leur pays où seraient exposés les présents d'Onnontio.

Le sixième était pour rompre les liens qui tenaient captif en leur pays le Père Joseph Poncet, que tous les Français honoraient et qu'ils demandaient avec instance.

Le septième était pour le relever de la place où il était couché, lié et garotté.

Le huitième était pour lui ouvrir la porte de la cabane où il était logé.

Le neuvième était pour adoucir les fatigues qu'il devait souffrir en son chemin, à son retour.

Le dixième et dernier présent était composé de six capots ou casaques, de six tapabors et de deux grands colliers de porcelaine, qui furent offerts aux six ambassadeurs pour les défendre contre les injures du temps, dans leur voyage de retour.

Après la distribution de ces présents il y eut harangues par Noël Tekouerimat, algonquin, un capitaine huron et M. de Lauzon. Celui-ci, par son interprète, avertit les Iroquois que s'ils ne faisaient pas la paix avec sincérité, ils éprouveraient la colère des Français.

" Enfin, nous avons la paix," dit la *Relation* de 1652-1653. Combien de temps devait-elle durer ?

Source: *Relation des Jésuites*, année 1652-1653.

UNE RELIGIEUSE HURONNE À L'HÔTEL-DIEU

DANS son histoire de près de trois siècles, l'Hôtel-Dieu de Québec n'a compté qu'une religieuse *sauvagesse*. Les filles des bois aiment tant leur liberté qu'elles n'ont pas la force de s'enfermer dans un cloître pour toute leur vie!

Elle se nommait Geneviève-Agnès Skannd'haron et était née au bourg huron de la Conception.

D'abord pensionnaire au *séminaire* des Ursulines, lors de l'incendie de ce monastère en 1650, elle fut charitablement recueillie par les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu.

Elle apprit à lire et à écrire en moins de deux ans, et parlait admirablement la langue française. Sa langue maternelle n'avait pas de secrets pour la petite Huronne et c'est elle qui servait d'interprète aux malades hurons qu'on recevait à l'Hôtel-Dieu.

L'enfant fit sa première communion avec une ferveur surprenante. Dès lors, elle suppliait Notre Seigneur de lui faire la grâce d'être religieuse hospitalière. Elle craignait si fort que sa mère ne la retirât de l'Hôtel-Dieu, que quand elle venait la voir elle ne lui parlait qu'en passant. Elle refusa toujours de sortir pour aller au village huron de peur de ne pas revenir à l'Hôtel-Dieu.

C'est le 25 mars 1656 que Geneviève-Agnès Skannd'haron fut admise au nombre des postulantes. Elle avait quatorze ans.

Peu après Notre Seigneur lui envoya " une maladie propre aux Sauvages, qui est une langueur jointe à une fièvre lente qui les consomme peu à peu." Elle entra à l'infirmerie le 4 octobre 1656.

Les dispositions si rares de cette petite Sauvagesse engagèrent les religieuses de l'Hôtel-Dieu, après en avoir conféré avec l'abbé de Queylus, leur supérieur, de lui donner le saint habit.

La cérémonie eut lieu le 1er novembre 1656 comme en fait foi l'acte suivant: " Le 1er novembre 1656, Sœur Geneviève Skannd'haron, huronne de naissance, âgée de 15 ans moins 6 semaines, fille de Pierre Ondâkion et de Jeanne Osenrâkekaon, ses père et mère, excellents chrétiens, après avoir été exercée depuis sept mois qu'elle est entrée au noviciat de ce monastère des R^{e} Hosp. de

Kébec, pays de la Nouvelle-France, et ensuite demandé plusieurs fois à la communauté des dites Rév[des] la grâce d'en porter l'habit, ce qui lui fut accordé suivant l'ordre de la constitution établie dans l'institut de la dite communauté, étant actuellement malade et en péril de mort, elle a été revêtue du saint habit de la religion en qualité de religieuse de chœur par M. l'abbé de Queylus ayant pour assistants le R. P. Barthélemi Vimont et M. Le Bey, prêtre et chapelain du dit monastère. . ."

Le samedi, 3 novembre 1656, comme la petite sœur huronne semblait baisser rapidement, la supérieure de l'Hôtel-Dieu lui demanda si elle ne voulait point faire ses vœux.—O, ma chère Mère, lui répondit-elle, tout à l'heure, s'il vous plaît n'attendons plus, car je mourrai bientôt. La supérieure fit aussitôt appeler toute la communauté et en présence de ses sœurs, elle prononça ses vœux. Elle sentit presque aussitôt après les approches de la mort. Elle demanda d'elle-même la dernière absolution, après quoi priant pour la fondatrice de l'Hôtel-Dieu, pour M. et madame Bodeau, de Paris, qui l'avaient adoptée pour leur fille, et pour la conversion de ses compatriotes, elle rendit son esprit à celui qui l'avait créée pour sa gloire.

La lettre circulaire envoyée à toutes les communautés d'Hospitalières de France par la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, lors de la mort de la Sœur Geneviève-Agnès Skannd'haron dite de Tous les Saints, parle avec enthousiasme des mérites de cette fleur des bois que toutes ses compagnes, la plupart nées et élevées en France, avaient prise pour modèle, tant ses vertus étaient prééminentes.

Source: l'abbé L. St-G. Lindsay, *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France.*

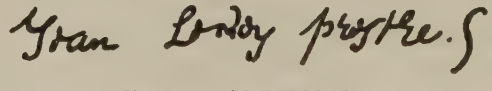

Signature de M. l'abbé Le Bey

RENÉ ROHAULT, FILS DU MARQUIS DE GAMACHES

Le vicomte de Meaux, se trouvant dans une petite ville bâtie près de la chute Niagara, vit une humble église où venait de s'achever une messe basse. Deux ou trois religieuses, conduisant une troupe d'enfants, livres et cahiers sous le bras, en sortant de l'église, se dirigèrent vers la maison voisine, sur la porte de laquelle on lisait l'inscription: *Spes messis in semine:* l'espoir de la moisson est dans la semence. C'était l'école paroissiale.

Le Père de Rochemonteix, qui raconte cet épisode, ajoute:

" Rien de plus vrai que ces paroles *Spes messis in semine*, principalement sur une terre encore inculte et nue. L'éducation est le principe de vie de toute colonie qui se fonde et qui veut grandir et se perpétuer. Le collège est à la colonie ce que les sources sont aux rivières. C'est du collège que sort le fleuve des générations humaines, c'est là qu'il s'alimente, et ce fleuve porte dans son cours la grandeur des pays nouveaux ou leur décadence. Il faut remonter jusqu'au collège, si l'on veut s'expliquer l'état d'une société, la société se recrutant chaque jour et se renouvelant sans cesse des générations qui lui viennent des écoles."

La Compagnie de Jésus a toujours mis en pratique le sage dicton: *Spes messis in semine.*

En 1626, Québec comptait à peine soixante Français, et déjà les Jésuites avaient arrêté le projet d'un collège.

René Rohault, fils aîné du riche marquis de Gamaches, avait fait ses études au collège des Jésuites, à Amiens. En 1625, il sollicitait son admission dans la Compagnie de Jésus. A peu près vers le même temps le Père Coton visitait le collège d'Amiens. Il vit le jeune étudiant et causa longuement avec le marquis de Gamaches. Il fut décidé que René Rohault entrerait, dans le courant de mars 1626, au noviciat de l'hôtel de Mézières, à Paris. Le Père Coton s'était toujours intéressé aux missions du Canada. Il en avait certainement parlé à René Rohault et au marquis de Gamaches.

Au moment de dire adieu à sa famille, le jeune homme pensa

à la mission du Canada si chère au cœur du Père Coton. Il pria son père de consacrer une partie du patrimoine qu'il lui destinait à la fondation d'un collège à Québec. Le marquis était aussi généreux que riche. Homme de foi, il entra volontiers dans les pieuses intentions de son fils, et donna au Père Coton la somme de seize mille écus d'or. Un peu plus tard, il ajouta à ce beau capital une rente annuelle de trois mille livres.

Ce fut le dernier service que le Père Coton rendit aux missions du Canada. Il décéda le 19 mars 1626, quelques jours après l'entrée de René Rohault au noviciat.

Le Père René Rohault mourut au collège d'Eu le 29 juin 1639. Il avait fait ses vœux de profès l'année même de sa prêtrise, le 15 août 1634.

La fondation suggérée par René Rohault ne se réalisa pas tout de suite. La prise de Québec par les frères Kirke et les démêlés de la France et de l'Angleterre la retardèrent un peu, mais René Rohault n'en est pas moins considéré comme le fondateur du collège des Jésuites à Québec.

Source: R. P. Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France.*

LE COLLÈGE DES JÉSUITES À QUÉBEC

En 1633, les Jésuites revenaient à Québec et le Père Paul Le Jeune s'occupa tout de suite de la fondation du collège. On construisit un humble bâtiment en bois auprès de l'église de Notre-Dame de Recouvrance. Ce collège ne fut, au début, qu'une école élémentaire. Il fut détruit, le 15 juin 1640, en même temps que l'église de Notre-Dame de Recouvrance, dont il était le presbytère, puisque les Jésuites étaient les desservants de cette église.

La Compagnie des Cent Associés accorda ensuite aux Jésuites, en plusieurs concessions, une vaste étendue de terrain en face de l'église paroissiale, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'hôtel de ville de Québec.

C'est là que le collège des Jésuites fut reconstruit en pierre, en 1648, sous la direction du Frère Liégeois.

Le cours classique régulier du collège fut établi graduellement entre 1648 et 1660.

Le Père de Charlevoix, écrivant à la duchesse de Lesdiguières en 1720, disait du collège construit en 1648:

" Vous avez sans doute vu, madame, dans quelques relations, que le collège des Jésuites est un très bel édifice. Il est certain que quand cette ville (de Québec) n'était qu'un amas informe de baraques françaises et de cabanes sauvages, cette maison, la seule avec le fort qui fût bâtie de pierres, faisait quelque figure: les premiers voyageurs, qui jugeaient par comparaison, l'avaient représentée comme un très beau bâtiment; ceux qui les ont suivis, et qui, selon la coutume, les ont copiés, ont tenu le même langage. Cependant les cabanes ont disparu et les baraques ont été changées en maisons, la plupart bien bâties, de sorte que le collège dépare aujourd'hui la ville et menace ruine de toutes parts."

Peu avant 1744, le collège des Jésuites fut démoli et remplacé par un autre édifice. Kalm en parle, en ces termes, lors de son passage à Québec en 1749:

" Le collège des Jésuites l'emporte de beaucoup sur le palais

par la noblesse de ses dimensions et de son architecture, et conviendrait pour une résidence princière s'il occupait un site plus avantageux. Il est environ quatre fois aussi grand que la maison du gouverneur général, et le plus bel édifice de la ville. Le collège des Jésuites et la cathédrale sont tous deux bâtis sur un marché, le premier au nord, et la cathédrale au sud."

Kalm trouve le collège des Jésuites superbe. "On dirait," dit-il, "un vrai palais. C'est un édifice en pierre à trois étages,—outre le grenier,—à toit carré très élevé et couvert en ardoise; il ressemble au nouveau palais de Stockholm, et renferme, entre ses murs, une cour spacieuse. Ses dimensions sont telles que trois cents familles pourraient y loger à l'aise. A chaque étage, il y a un long corridor sur lequel donnent des chambres, des salles ou d'autres pièces pour les Pères, ainsi que la bibliothèque, l'apothicairerie, etc.

" Tout y est bien ordonné, et les Jésuites sont des mieux partagés ici. Le collège forme une maison à part; de grands vergers et des jardins potagers coupés de belles allées l'entourent de tous côtés. Outre les arbres de culture, il y a là de nombreux vétérans que la hache du bûcheron a respectés, seuls restes des forêts primitives qui ont vu les commencements de la ville. On y a planté aussi beaucoup d'arbres fruitiers, et le jardin est rempli de toutes sortes d'herbes et de végétaux, pour l'usage de la cuisine."

C'est ce dernier édifice qui fut démoli en 1878.

Sources: Mgr Amédée Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le régime français;* R. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France; Les Jésuites à Québec: fêtes du 3ième centenaire,* discours de M. Léon-Mercier Gouin.

LE COLLÈGE DES JÉSUITES, D'APRÈS RICHARD SHORT

LES ÉTAPES DU COLLÈGE DES JÉSUITES

"En avril 1632, le Père Le Jeune écrit: "Je suis devenu régent en Canada: J'avais, l'autre jour, un petit sauvage d'un côté et un petit nègre de l'autre. Après tant d'années de régence, me voilà enfin retourné à l'A. B. C." L'année suivante, le premier régent de Québec constate ainsi les progrès accomplis: " J'étais, l'an passé, maître de deux écoliers. Je suis devenu riche: j'en ai maintenant plus de vingt."

" Ces élèves d'origines différentes recevaient ainsi chez les Pères, les premiers éléments de l'instruction. Mais ce n'est qu'à l'automne de 1635 que les Jésuites ouvrirent leur première école régulière pour les petits Français. Au mois d'août 1635, le Père Le Jeune écrivait à son général: " Pour le collège, bien qu'il ne soit pas encore érigé, si est-ce que nous commencerons dès cette année à enseigner quelques enfants. Toutes choses ont leur commencement; les plus doctes n'ont su autrefois que les premiers éléments de l'alphabet. En fait, dès 1635, à part la doctrine chrétienne, les Jésuites donnèrent aux petits québecois d'alors la " première teinture des lettres."

" A l'enseignement du catéchisme et du français, on avait déjà ajouté, en 1637, les principes de la langue latine, Dès lors, comme le note le Père de Rochemonteix, il allait falloir, par la force même des choses, aller toujours plus loin. Graduellement, on en viendrait à parcourir le cycle complet des études classiques, la grammaire, les humanités et la rhétorique, puis enfin la philosophie.

" L'intérêt évident de la colonie exigeait qu'il en fût ainsi.

" Vers 1665, le collège qui comptait, semble-t-il, une quarantaine d'élèves vit un cours de théologie s'ajouter au programme. Cette réforme était l'œuvre de l'évêque de Pétrée, anxieux de former un clergé pour desservir les paroisses...

" Mgr Gosselin résume ainsi les étapes parcourues jusqu'aux dernières années du dix-septième siècle: " Le collège a fait ses preuves. Fondé depuis soixante-cinq ans, il ne s'est pas seule-

ment maintenu, mais il a grandi et prospéré. Depuis quarante ans surtout, une émigration choisie, faite sous la direction des autorités, a grossi considérablement la population et assuré, de ce chef, l'avenir du collège. Québec qui, trop longtemps, n'a eu de ville que le nom, commence à se développer. Par le nombre de ses habitants, sans doute ce n'est encore qu'un bourg, mais un gros bourg qui compte 1549 âmes en 1706, et qui, avec ses palais du gouverneur, de l'intendant et de l'évêque, avec ses communautés de femmes, son séminaire et son collège, peut se donner l'illusion d'être une petite ville française de province. Pour l'instruction, Québec était beaucoup mieux partagée qu'un grand nombre de villes de France plus populeuses."

" Au dix-huitième siècle, le cours classique demeura à peu près tel qu'il avait été organisé au siècle précédent, à cette exception près que les Pères Jésuites se chargèrent en plus de la classe d'hydrographie qu'un séculier avait enseignée jusque-là. Il ne restait plus qu'à perfectionner le cours et à compléter le nombre des professeurs. C'est à quoi les Pères Jésuites s'occupèrent avec l'aide des autorités civiles et religieuses.

" Selon Mgr Gosselin, durant les dernières années de la domination française, le collège des Jésuites dut, comme toutes les communautés de Québec, souffrir du malaise général qu'engendrèrent la guerre et la famine. Cependant, le personnel enseignant était encore au complet en 1756-1757, et probablement en 1757-1758. Cette année-là, le célèbre Père de Labrosse enseignait la philosophie, l'année suivante il y avait encore des élèves au collège, puisque le séminaire en recevait lui-même trois ou quatre. Mais les classes durent fermer de bonne heure à l'été de 1759, et peut-être avant. La plupart des élèves, les grands du moins, avaient laissé leurs livres de classe pour prendre les armes."

Source: *Les Jésuites à Québec: fêtes du 3ième centenaire*, discours de M. Léon-Mercier Gouin.

LA CONGRÉGATION DE LA SAINTE VIERGE EN 1657

—

Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 14 février 1657:

" Le Jour des Cendres, le P. Poncet fit la première assemblée dans sa chambre (au collège des Jésuites de Québec) des congréganistes de Notre-Dame. Ils étaient douze."

Dix jours plus tard, le 24 février 1657, le *Journal des Jésuites* notait encore:

" M. Vignard (Vignal) dit la première messe dans la chapelle de la congrégation de Notre-Dame, en la première assemblée des congréganistes, où M. de Charni fut recognu le préfet de la dite congrégation."

Cette congrégation, établie le 24 février 1657, existe encore et, disons-le avec joie, elle n'a jamais eu d'interruption.

La congrégation Notre-Dame de Québec fut dirigée par les Pères Jésuites jusqu'à leur disparition du Canada.

En 1790, Mgr Hubert confia la direction de la congrégation Notre-Dame à des prêtres séculiers. C'est en 1818, qu'on construisit l'église de la rue Dauphine où les congréganistes se réunissent encore tous les dimanches et jours de fête d'obligation.

En 1849, les Pères Jésuites étant revenus s'établir à Québec, Mgr Signai fut heureux de leur remettre la direction de leur ancienne congrégation. Ils l'ont toujours conservée depuis.

Mais la congrégation Notre-Dame de Québec, vieille pourtant de près de trois siècles, n'est pas la première établie au pays.

En 1653, le Père Chaumonot, missionnaire des Hurons réfugiés à l'île d'Orléans, avait établi parmi eux une congrégation de la sainte Vierge qui, il est vrai, n'eut pas une longue existence, mais n'en est pas moins la première fondée dans la Nouvelle-France.

Un an après sa fondation, en 1654, la congrégation des Hurons de l'île d'Orléans envoyait un collier de porcelaine à la congrégation de la maison professe des Jésuites, à Paris, en reconnaissance des secours qu'elle avait donnés aux Hurons dans leur

détresse. Ce collier devait être placé sur la madone honorée à Paris.

Le collier en question était accompagné de la prière suivante:

" Recevez, ô Dame du Ciel, ce présent que vous offre l'élite de vos serviteurs hurons. C'est un collier plein de mystères: il est composé de nos plus fines perles. Il est animé et enrichi de la voix et du salut que l'ange Gabriel vous a offerts autrefois. Nous n'avons rien de plus précieux dans nos mains, ni rien de plus saint dans notre cœur, pour vous être présenté, et pour obtenir le ciel par votre moyen."

En même temps, les congréganistes hurons avaient dicté au Père Chaumonot, pour leur confrères de Paris, une lettre naïve et touchante. Elle était écrite sur une écorce de bouleau et était signée par Jacques Ouchon, préfet, Louis Faicron, 1er assistant, et Joseph Sandouskou, 2e assistant. Le Père Chaumonot avait joint à la missive huronne une traduction française.

La congrégation des Hurons de l'île d'Orléans portait le nom de congrégation Sainte-Marie.

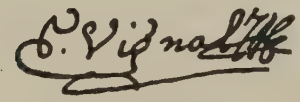

Signature de M. Vignal

M. DE QUEYLUS, CURÉ DE QUÉBEC

" Le Père De Quen, supérieur des Jésuites de Québec depuis 1656, exerçait les pouvoirs de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, et avait nommé le Père Poncet pour faire les fonctions curiales à Québec. Montréal était desservi, comme Québec, par les Pères Jésuites.

" Mais les lettres de grand vicaire du supérieur des Jésuites portaient expressément que, dès qu'il y aurait au Canada des ecclésiastiques séculiers munis des mêmes pouvoirs, le supérieur ne ferait plus aucun usage des siens.

" M. de Queylus arrive avec ses compagnons, MM. Galinier, Soûart et D'Allet, dans l'été de 1657. Le Père De Quen, après avoir examiné ses lettres, le reconnaît pour légitime et seul grand vicaire. Sur les instances des Jésuites, M. de Queylus visite la paroisse de Québec, où il est charmé et édifié du bel ordre que le Père Poncet y avait établi. Il confirme ce religieux dans l'administration de la cure, puis part de Québec pour aller faire sa résidence à Montréal, où il nomme curé M. Gabriel Soûart.

" Une bulle de Alexandre VII fut indirectement l'occasion des difficultés qui survinrent. Le Père Poncet l'ayant lue à Québec, sans en prévenir son supérieur le Père De Quen, celui-ci en prit ombrage; accoutumé à réunir en sa personne les fonctions de grand vicaire et celles de supérieur de sa communauté, il veut éprouver le Père Poncet, lui ordonne de lui rendre les clefs de l'église paroissiale, nomme curé le Père Pijart, et envoie le Père Poncet en mission chez les Iroquois.

" En passant par Montréal, le Père Poncet informa naturellement M. de Queylus de ce qui venait d'arriver, et celui-ci se hâta de descendre à Québec.

" Au lieu de confirmer le Père Pijart dans l'administration de la cure, il résolut d'en prendre lui-même le gouvernement, et s'installa curé de Québec vers la mi-septembre.

" Les Pères Jésuites ne se mirent pas dans le tort: ils cédèrent devant l'autorité de l'archevêque de Rouen, qu'ils avaient tou-

jours reconnue eux-mêmes, se confinèrent dans leur chapelle, et s'efforcèrent de vivre en aussi bonne harmonie que possible avec le nouveau curé, lui rendant même, dans l'occasion, tous les services qu'il leur demandait.

" Mais il était difficile à la nature humaine de ne pas prendre quelquefois le dessus. Il y avait souvent entre eux et M. de Queylus des froissements désagréables: ils s'observaient et s'épiaient mutuellement. Les Jésuites prétendaient que M. de Queylus, dans ses sermons, les visait sans cesse. Le Père Pijart, dans une lettre privée, qui devint publique, accusait l'abbé d'être violent, et de leur faire une guerre plus fâcheuse que celle des Iroquois. La présence du supérieur des Jésuites au Conseil devait porter ombrage à M. de Queylus, qui n'avait pas droit d'y assister, d'après les termes de l'édit royal.

" La position devint encore plus tendue, lorsque celui-ci intenta une action contre les Jésuites, pour leur faire remettre à la paroisse le nouveau logis qu'ils venaient de bâtir, ou rembourser les 6,000 livres qu'ils avaient reçues des habitants pour cette construction. Ici, il était dans le tort, car les Jésuites, en 1645, avaient été laissés libres de bâtir un presbytère sur le terrain de l'église, ou sur leur propre fonds: seulement, s'ils bâtissaient chez eux, ils devaient rembourser les 6000 livres à la communauté des habitants, ce qu'ils avaient déjà fait.

" De son côté, M. de Queylus, qui, au témoignage de la Mère Juchereau, était un homme d'une rare vertu et d'un mérite distingué, administra la paroisse avec beaucoup de zèle et de fruit.

" M. de Queylus, cependant, pouvait difficilement prolonger son séjour à Québec, près des Pères Jésuites. Aussi, tout le monde se sentit soulagé lorsqu'arrivèrent, dans l'été de 1658, de nouvelles lettres de l'archevêque de Rouen, déclarant qu'il n'exercerait ses pouvoirs de grand vicaire qu'à Montréal, et que le supérieur des Jésuites continuerait de faire à Québec les mêmes fonctions que par le passé. M. de Queylus retourna donc à Montréal."

Source: l'abbé Auguste Gosselin, *Vie de Mgr de Laval.*

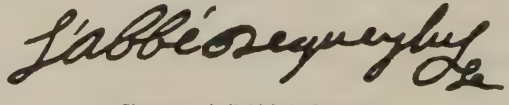

Signature de l'abbé de Queylus

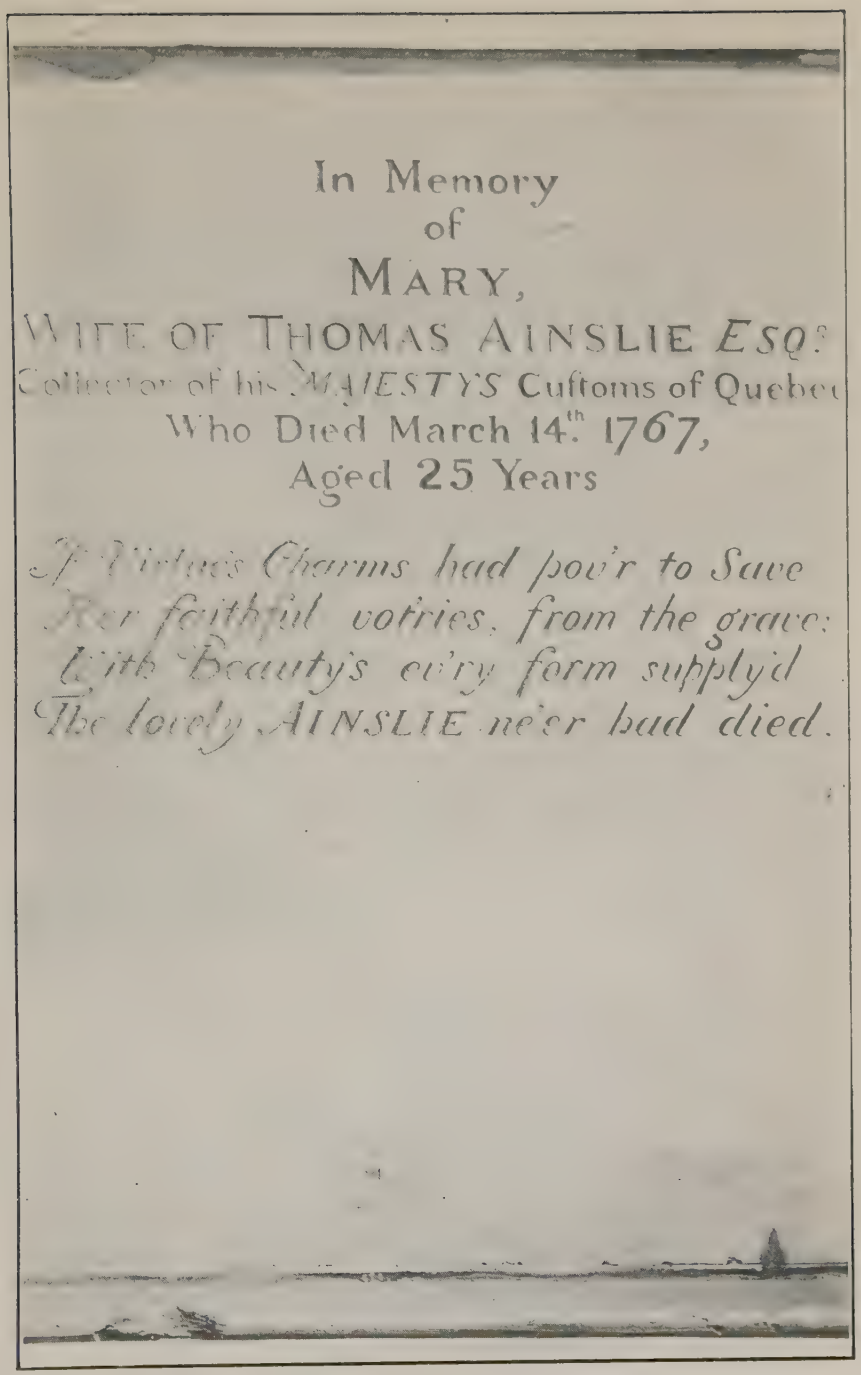
In Memory
of
MARY,
WIFE OF THOMAS AINSLIE ESQ?
Collector of his MAJESTYS Cuſtoms of Quebec
Who Died March 14th 1767,
Aged 25 Years
If Virtue's Charms had pow'r to Save
Her faithful votries, from the grave:
With Beauty's ev'ry form supply'd
The lovely AINSLIE ne'er had died.

UNE ÉPITAPHE DU CIMETIÈRE DE LA SAINTE-FAMILLE

LES CIMETIÈRES PRÈS DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC

C'EST en 1657, qu'on ouvrit un cimetière entre l'église paroissiale et la rue Buade. Les chapelles de l'église Notre-Dame, du côté de la rue Buade, étaient dédiées, l'une à saint Joseph et l'autre, à la Sainte Famille. C'est pour cette raison qu'on donna à ce cimetière le nom de Saint-Joseph, pour la partie qui se trouvait vis-à-vis la chapelle Saint-Joseph, et le nom de la Sainte-Famille, pour la partie en face de la chapelle de la Sainte-Famille.

Dans l'acte de sépulture de Jean Delsous dit Montauban, le 21 avril 1657, il est dit qu'il fut le premier enterré " au cimetière nouveau autour de l'église au dehors de la chapelle de Saint-Joseph."

Plus tard, le cimetière de la rue Buade fut connu uniquement sous le nom de cimetière de la Sainte-Famille.

C'est dans ce cimetière de la Sainte-Famille et son prolongement, le jardin du curé de la paroisse, que furent inhumés les premiers protestants décédés à Québec après la Conquête.

Sur la face droite de la maison qui sert de bureau à la fabrique Notre-Dame de Québec, rue Buade, on voit encastrée dans le mur, une pierre tombale qui appartenait à cet ancien cimetière. Elle porte l'inscription suivante:

IN MEMORY
OF
MARY,
WIFE OF THOMAS AINSLIE, ESQ.,
COLLECTOR OF HIS MAJESTY'S CUSTOMS OF QUEBEC
WHO DIED MARCH 14TH 1767
AGED 25 YEARS

If virtue's charms had pow'r to save
Her faithful votaries from the grave;
With Beauty's ev'ry form supply'd
The lovely Ainslie ne'er had died.

La fabrique de Québec ayant cédé à Mgr de Saint-Vallier le cimetière de la côte la Montagne pour agrandir les dépendances de son évêché, celui-ci s'était engagé à donner à la paroisse un terrain d'égale étendue pour faire un cimetière.

Le 21 février 1691, Mgr de Saint-Vallier achetait du séminaire de Québec 479 toises de terre en superficie, bornées d'un côté par les murailles de la cathédrale, d'un bout par l'allée de communication de la cathédrale au grand logis du séminaire, d'autre bout par la porte et clôtures qui étaient près du portail de la cathédrale, et de l'autre côté par la ligne ou clôture qui devait renfermer le dit espace.

C'est ce terrain qui fut connu sous le nom de cimetière Sainte-Anne.

Mgr de Saint-Vallier et la fabrique de Québec s'étaient engagés à ne pas faire de caves dans le cimetière Sainte-Anne, c'est-à-dire à ne mettre qu'un mort par fosse. En 1759, le séminaire de Québec dut poursuivre la fabrique de Québec pour la forcer à observer ses engagements. Il eut gain de cause.

On enterra dans le cimetière Sainte-Anne, même après la Conquête. En 1782, plusieurs corps furent exhumés d'un enclos du monastère des Ursulines et déposés dans le cimetière Sainte-Anne.

LA CONFRÉRIE DE MADAME SAINCTE-ANNE

DANS l'église de Notre-Dame de Recouvrance se trouvait une chapelle dédiée à sainte Anne. Le *Catalogue des bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance* mentionne les dons suivants en faveur de cette chapelle: en 1656, une écharpe de coton barriolé de jaune donnée par madame Morin, et, un peu plus tard, une nappe donnée par l'abbé Vignal.

Le Père De Quen écrit dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 10 avril 1657: " Je signai à la requête des menuisiers demandant l'établissement de la confrérie de Sainte-Anne."

Quelle était cette confrérie de Sainte-Anne à laquelle s'intéressait le Père De Quen ?

La requête même adressée au Père De Quen va nous le dire:

" Supplient humblement les menuisiers de ce pays disant que par cidevant depuis plusieurs années ayant fait dire à leurs frais et dépens la grande messe et autres services de madame saincte Anne, au jour de sa fête, en la paroisse de Notre-Dame de Québec, dans le dessein et intention d'y ériger la confrérie à perpétuité sitôt que l'église serait en état de l'y recevoir, et aurait lieu ès chapelle commode à cet effet.

" Et ayant eu parole il y a plus de deux ans du R.P. Jérôme Lalemant, alors faisant fonction de curé tant pour la chapelle que pour la place d'un banc de ladite confrérie, ce qui néanmoins ne s'était pu exécuter à raison de quelques difficultés intervenues entre les menuisiers, et eux s'étant enfin accordés désirent promptement et sans délai exécuter leur pieux dessein.

" C'est pourquoi ils vous requièrent humblement qu'il vous plaise mander et donner pouvoir au sieur curé d'ériger et établir la dite confrérie en la dite paroisse de Notre-Dame de Québec et aux sieurs marguilliers de les y recevoir, et donner place en la dite chapelle de Sainte-Anne et leur assigner lieu pour y construire un banc à leur usage ès fins d'y exercer toutes leurs fonctions et dévotions ordinaires selon les statuts et règlements de leur dite confrérie ainsi qu'ils le pratiquent partout ailleurs, avec les privilèges,

indulgences et autres grâces et faveurs apostoliques à eux accordés par les papes, aux charges et conditions d'observer par entre eux les œuvres de piété et de charité portées dans les dits règlements qu'ils promettent garder et observer ici quand leur dite confrérie sera reçue et établie en tant que l'état et disposition du pays le permettra, au jugement et sous l'aveu du supérieur ecclésiastique de ce pays."

Le Père Poncet, muni de l'autorisation de son supérieur le Père De Quen, érigea la confrérie des menuisiers de madame Saincte-Anne, le 1er mai 1657.

Le Père Poncet mettait cependant des conditions: les confrères devaient s'engager à ne recevoir dans leur confrérie que des bons et fidèles catholiques. Le doyen devait faire venir le plus tôt possible les statuts, bulles et privilèges des papes relatifs à ces sortes de confréries. Les confrères devaient aussi s'assembler une fois par mois dans leur chapelle pour y réciter les litanies de sainte Anne, et y entendre une instruction pieuse de leur curé.

Un banc spécial de cinq pieds de longueur sur quatre pieds de large fut réservé dans la chapelle Sainte-Anne pour la confrérie. C'est Jean Levasseur qui fit et donna ce banc " pour gratifier les confrères de son art et à cause de la dévotion qu'il a envers sainte Anne." En retour, il demanda à ses confrères de prier pour le repos de son âme et de faire chanter la prose *De languentibus in purgatorio* à la fin du service des trépassés qui se disait dans la chapelle Sainte-Anne, le lendemain de sa fête.

Mgr de Laval laissa subsister la confrérie de madame Saincte-Anne et rédigea pour elle des règlements et statuts qui ont été conservés.

" Cette confrérie de Sainte-Anne, dit l'abbé Auguste Gosselin était un lien merveilleux de bonne entente et de rapprochement pour la classe ouvrière."

Source: R. P. P-V. Charland, *Madame Saincte Anne.*

UNE DÉLÉGATION IROQUOISE À QUÉBEC EN 1658

Aux environs de 1657, la paix était censée exister entre Français et Iroquois, mais ceux-ci ne cessaient de faire déprédations sur déprédations dans tout le pays. A tout instant, on les voyait aux alentours de Québec et de Montréal.

Le 25 octobre 1657, un certain nombre d'Iroquois de la tribu des Onneyouths tuaient Nicolas Godé, Jacques Noël et Jean de Saint-Père, à la Pointe Saint-Charles, près de Montréal.

M. d'Ailleboust, qui agissait alors comme gouverneur, en attendant l'arrivée de M. d'Argenson, ordonna d'arrêter tous les Iroquois qui se trouvaient dans la colonie. Bon nombre de ces perfides tombèrent ainsi aux mains des Français. C'était le seul moyen d'avoir la tranquillité puisque ceux qui étaient prisonniers servaient d'otages.

Les Agniers, qui étaient peut-être les plus agressifs, parmi les tribus iroquoises, tinrent un grand conseil et décidèrent d'envoyer des délégués à Québec pour obtenir la mise en liberté des prisonniers.

Les trois délégués qui étaient des jeunes gens arrivèrent à Québec au mois de janvier 1658, mais ne furent reçus par M. d'Ailleboust que le 4 février. Le plus âgé des trois était porteur de neuf colliers de porcelaine. Il en présenta sept à M. d'Ailleboust, et offrit les deux autres aux Hurons et aux Algonquins qui assistaient à l'entrevue. Il déclara qu'il ignorait qui avait commis le triple meurtre de la Pointe Saint-Charles. Les Onnontagués, les Onneyouths, les Goyogouins ou les Tsonnontouans pouvaient être coupables du forfait, mais il assurait que les Agniers étaient absolument étrangers à cette attaque. Il demandait donc de mettre ses compatriotes en liberté.

M. d'Ailleboust ne leur donna pas sa réponse tout de suite. Il se concerta avec les Français et les Sauvages alliés de passage à Québec, puis convoqua les ambassadeurs iroquois au château Saint-Louis pour le 12 février.

Le jour fixé, les Iroquois se présentèrent au château où M.

d'Ailleboust avait invité les officiers de la garnison et les sauvages alliés. Le gouverneur intérimaire leur fit donner sa réponse par un interprète. Il disait:

" C'est chose étrange que toi, Agnier, tu me regardes comme un enfant. Tu me prends pour un chien. Quand on frappe sur un chien, il crie, il s'enfuit, et si on lui présente à manger, il revient et il flatte celui qui l'a frappé. Toi, Agnier, tu me tues; moi, qui suis Français, je crie: on m'a tué. Tais-toi, me dis-tu, nous sommes bons amis, et tu me jettes un collier de porcelaine comme en me flattant et en te moquant. Sache que le Français tirera raison de ta perfidie qui dure depuis trop longtemps. Il n'a qu'un mot à te dire, le voici: Fais satisfaction, ou dis qui a commis le meurtre. Tu sais bien que ton armée est en campagne, et cependant tu crois m'amuser avec un collier de porcelaine. Le sang de mes frères crie bien haut; si bientôt je ne suis apaisé, je tirerai vengeance de leur mort. C'est Ondessonk (le Père Le Moyne) en personne que je veux voir. Tu es si effronté que tu oses bien redemander quelques haches et quelques haillons qu'on a pris à tes gens; as-tu rapporté ce que tes compatriotes ont pillé, ce que vous avez volé depuis deux ans, dans les maisons françaises? Si tu veux la paix, faisons d'abord la guerre. Le Français ne sait ce que c'est de craindre quand une fois la guerre est résolue. . ."

Le discours énergique de M. d'Ailleboust en imposa aux Agniers. Ils cessèrent de réclamer la liberté pour leurs compatriotes et promirent au gouverneur de revenir au printemps avec le Père Le Moyne, qui se trouvait dans leur canton, et d'amener également les meurtriers des trois colons de la Pointe Saint-Charles, s'ils pouvaient les découvrir.

Les trois ambassadeurs retournèrent tout de suite dans leur pays.

Source: Ernest Gagnon, *Feuilles volantes et pages d'histoire.*

DEUX FILLES DU CLOÎTRE

MARIE-FRANÇOISE Giffard, fille de Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, et de Marie Renouard, était née à Québec le 12 juin 1634. Elle n'avait pas encore treize ans lorsqu'elle demanda son entrée à l'Hôtel-Dieu de Québec. La pieuse jeune fille fit profession le 10 août 1650, sous le nom de Mère Saint-Ignace.

Elle décéda le 15 mars 1657, à l'âge de vingt-trois ans moins trois mois. La Mère Saint-Ignace fut la première religieuse canadienne de naissance. On lit à son sujet dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu:*

" Elle s'acquittait de toutes ses obligations avec une ferveur et une perfection que nous admirions. Elle était pleine d'esprit, d'une grande douceur et d'une prudence au-dessus de son âge. Son innocence et sa piété étaient angéliques. Elle avait une humilité sincère et profonde, une charité ardente et une fidélité exacte à tout souffrir pour Dieu. Tout le pays accourut à ses funérailles, bénissant le Seigneur de ce que cette colonie avait donné au ciel une si belle fleur. Comme sa vie était un modèle de toutes les vertus, sa mort nous causa une affliction sensible, quoiqu'elle fût adoucie par une consolation secrète qui nous assurait de son bonheur."

On a souvent confondu Marie-Françoise Giffard, qui devint la Mère Saint-Ignace, avec sa sœur aînée Marie, née à Mortagne le 4 octobre 1628. Celle-ci, mariée à Jean Juchereau de la Ferté, fut la mère d'une autre Hospitalière qui a laissé après elle une réputation que le temps n'a pas affaiblie.

Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté née à Québec le 1er mai 1650 fut amenée par sa mère, à l'âge de six ans et demi, auprès de sa tante mourante, la Mère Saint-Ignace. L'Hospitalière dit d'un ton inspiré à l'enfant: " Ma chère petite fille, sois toujours bien bonne et bien pieuse, car Dieu te destine à devenir une sainte hospitalière. Je te lègue mon nom de religion que tu porteras un jour dans cette communauté."

Quelques années plus tard, Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté était admise à l'Hôtel-Dieu, et prenait, en effet, le nom de Mère Saint-Ignace.

Maîtresse des novices à l'âge de trente ans, la Mère Saint-Ignace devint supérieure de sa communauté trois ans plus tard. Elle sut également se faire obéir et respecter par les anciennes et par les jeunes religieuses. Pendant trente-neuf ans, elle fut tour à tour maîtresse des novices, supérieure ou assistante, selon que le permettaient les constitutions de la communauté. Elle fut appelée à la supériorité huit fois.

La Mère Juchereau de Saint-Ignace décéda le 14 janvier1723, après huit ans et demi de souffrances qui ne lui laissèrent aucune trêve. Elle était âgée de soixante-treize ans moins quelques mois.

M. l'abbé Casgrain dit de la Mère Juchereau de Saint-Ignace:

" Cette grande figure domine toutes celles, qui, avant et après elle, ont gouverné le monastère. Aucune des supérieures de cette maison, en effet, ne l'a égalée en capacité intellectuelle et en considération."

En 1751, l'abbé de Latour faisait imprimer à Montauban une *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. La Mère Juchereau de Saint-Ignace avait recueilli les matériaux de cet ouvrage et lui avait donné sa première forme. La Mère Duplessis de Sainte-Hélène revit l'œuvre de sa sœur en religion et lui donna sa forme littéraire définitive. Le Père Gérard, Jésuite, écrivait à la Mère de Sainte-Hélène, en 1750: " Vous avez prêté votre main et votre plume à l'illustre défunte (la Mère Juchereau de Saint-Ignace) pour peindre au naturel toutes celles qui l'avaient précédée. Je vous félicite de votre part à cet ouvrage." Nous avons là la preuve que la Mère Juchereau de Saint-Ignace fit le principal travail dans l'édification de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*.

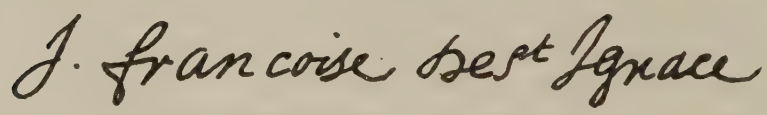

Signature de la Mère Juchereau de Saint-Ignace

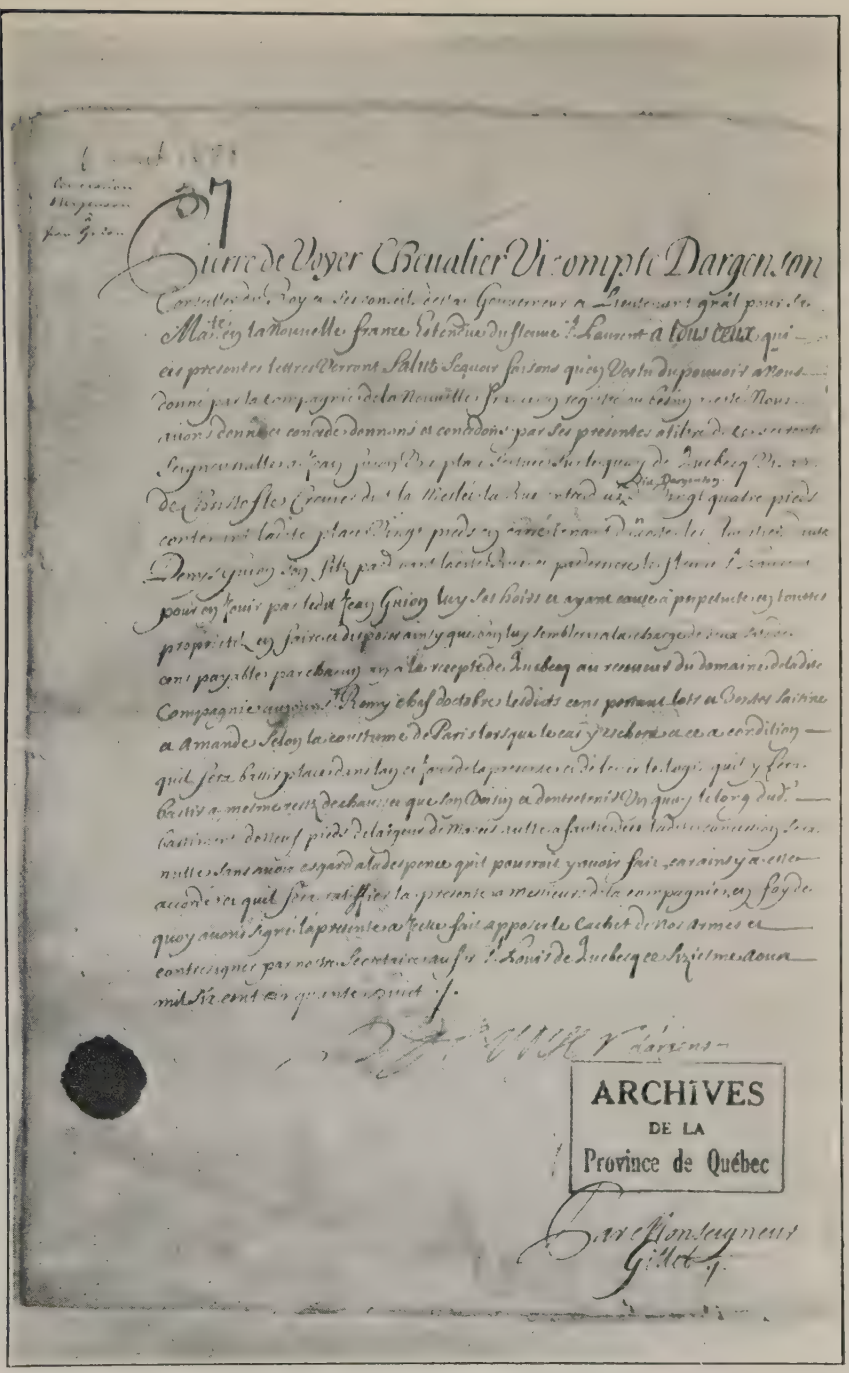

UNE CONCESSION DU GOUVERNEUR D'ARGENSON

PIERRE DE VOYER, VICOMTE D'ARGENSON

La famille de Voyer d'Argenson s'est signalée dans les armes, la magistrature, la prélature, les lettres, etc. Originaire de la Touraine, elle y possédait la terre de Paulmy depuis le règne de l'empereur Charles le Chauve, selon une tradition très respectable. Regnault de Voyer, sire de Paulmy, fut le compagnon d'armes, le conseiller et l'ami intime de saint Louis, roi de France, et le suivit dans tous ses voyages d'outre-mer. Un Voyer fut tué à Azincourt. Jean de Voyer figure à Pavie et à Cérisolles. C'est lui qui, en épousant Jeanne Gueffault, fit entrer la terre et le nom d'Argenson dans sa famille.

René de Voyer d'Argenson fut employé par Richelieu et Mazarin dans des mission délicates et difficiles. Son fils aîné, René de Voyer d'Argenson, fut ambassadeur à Venise. Son second fils, Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, fut notre gouverneur.

Pierre, chevalier, dit le vicomte d'Argenson, fut baptisé le 19 novembre 1626. Il était seigneur de Chastre et vicomte de Mouzé. Il fut tonsuré le 25 mars 1636, mais opta pour l'épée, et entra au service du roi comme gentilhomme ordinaire de la chambre.

En 1643, on le voit bailli de Touraine. En 1650, il est enseigne aux Gardes. Un peu plus tard, il devient conseiller d'État. Il servit aux sièges de Porto-Lougone, de la Bassée et d'Ypres, à la bataille de Lens et au siège de Bordeaux, où il reçut plusieurs blessures.

Nommé au gouvernement de la Nouvelle-France, le 26 janvier 1657, pour remplacer M. de Lauzon, déjà retourné en France, le vicomte d'Argenson s'embarqua de bonne heure au printemps de la même année pour Québec. Le vaisseau qui le portait, mal conduit ou pris par les tempêtes, relâcha deux fois en Irlande. Le nouveau gouverneur, peu accoutumé à la mer, ne continua pas sa route sur ce vaisseau. Il retourna en France avec quelques-uns de ses compagnons de voyage. C'est ce qui explique pourquoi il ne vint prendre possession de son gouvernement qu'un an et demi après sa nomination.

Jeune encore, M. d'Argenson avait à peine trente-deux ans,

sa grande sagesse et ses mœurs sévères l'avaient fait remarquer du président Lamoignon, qui l'avait recommandé au roi pour succéder à M. de Lauzon.

Le président Lamoignon était le conseiller ordinaire de M. d'Argenson. Le Canada était si éloigné de la France que le gouverneur pouvait difficilement communiquer avec son ami. Laissé à lui-même, il fut un peu embarrassé pour conduire les affaires de la colonie.

Soldat de profession, M. d'Argenson vit, en arrivant à Québec, le triste état de la colonie, et comprit qu'elle ne pouvait se relever si le roi n'envoyait des secours en hommes et en argent. Les démêlés qu'il eut peu après avec Mgr de Laval au sujet de questions de préséance et de droits honorifiques de même qu'au sujet de la traite de l'eau-de-vie, joints à une santé chancelante, achevèrent de le dégoûter de la Nouvelle-France, et il pria le président Lamoignon de travailler à lui faire avoir un successeur. C'est M. Dubois d'Avaugour qui vint le remplacer. Celui-ci arriva à Québec, le 31 août 1661, et M. de Voyer d'Argenson en partit le 19 septembre suivant. Il était donc resté au Canada un peu plus de trois ans.

Nous avons peu de renseignements sur le reste de la carrière de M. de Voyer d'Argenson. Nous savons qu'il testa le 9 avril 1709 et demanda à être enterré à Mouzé. Il semble ne s'être pas marié.

Source: Le *Monde Illustré*, de Montréal, 16 novembre 1901, article de Régis Roy.

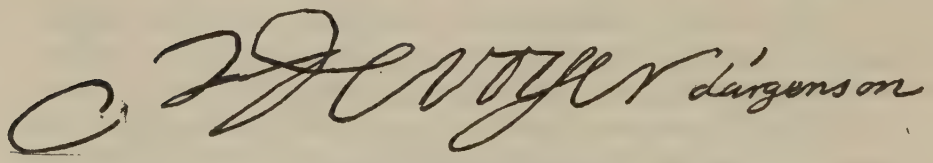

Signature du gouverneur d'Argenson

" LA RÉCEPTION DE Mgr LE VICOMTE D'ARGENSON "

Le gouverneur d'Argenson arriva à Québec le 11 juillet 1658. Le nouveau gouverneur fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang par M. d'Ailleboust, administrateur de la colonie.

M. d'Argenson ne se reposa pas longtemps des fatigues de la traversée. Le lendemain même de son arrivée, au moment où il allait se mettre à table, on vint lui apprendre que les Iroquois, dont la présence avait été signalée dans les alentours de Québec, venaient de tuer une femme montagnaise occupée à travailler dans un champ. Il ne perdit pas un instant. A la tête de deux cent cinquante hommes, il se mit à la poursuite des lâches assassins. Mais, ceux-ci, avertis par leur coureurs, s'enfoncèrent dans la forêt et l'expédition revint à Québec sans coup férir.

Ce fut le 28 juillet, quelques jours seulement après la surprise causée par les Iroquois, que les élèves du collège de Québec donnèrent une réception solennelle en l'honneur du vicomte d'Argenson.

L'estrade avait été dressée dans le jardin du collège, à l'ombre d'une haie vive dont les branchages touffus protégeaient les spectateurs contre l'ardeur du soleil. Toute la population de Québec put se placer sur les bancs rustiques disposés en hémicycle. Les fauteuils des invités étaient au milieu de l'enceinte champêtre.

Le *Journal des Jésuites* nous donne un bien pâle compte rendu de cette réception, qui, sans doute, fut très imposante. A la date du 28 juillet 1658, le Père De Quen note:

" M. le gouverneur nous fit l'honneur, avec M. l'abbé Queylus, de dîner chez nous, où il fut reçu par la jeunesse du pays d'un petit drame en français, huron et algonquin, dans notre jardin, à la vue de tout le peuple de Québec. Le dit sieur gouverneur témoigna être content de cette réception."

Le compte rendu du *Journal des Jésuites* est sobre, trop sobre, mais, heureusement, ce *petit drame* en trois langues a été conservé. Il nous fait connaître, en même temps, les jeunes écoliers qui montèrent sur les planches ce jour-là. C'étaient Pierre Duquet, qui représentait le génie universel de la Nouvelle-France; René Char-

tier, qui représentait le génie des forêts, interprète des étrangers; Ignace de Repentigny, Jean-François Buisson, Charles Sevestre et Denys Masse, personnages français; Charles Denys, qui représentait le sauvage huron; Jean-François Bourdon, qui représentait l'Algonquin; Guillaume Brassard et Paul Denys, qui représentaient les étrangers, l'un du sud, l'autre du nord; et enfin Jean-Baptiste Morin et Jean Poupart qui représentaient, le premier, un captif huron, et l'autre, un captif nez-percé.

Le génie universel de la Nouvelle-France (Pierre Duquet) présenta ainsi au gouverneur d'Argenson les différents personnages de la pièce:

" Monseigneur, le bruit et la renommée de vos grandeurs, de vos vertus et de vos mérites avaient déjà passé les mers et retenti jusques ici aux oreilles du Français, avant qu'ils eussent l'honneur de vous voir en ces contrées; mais le bruit de vos canons tirés à votre arrivée s'étant fait entendre partout sur terre, on a amassé toutes les nations lesquelles venant de fort loin et par des chemins très fâcheux, on ne doit pas s'étonner, Monseigneur, si j'ai différé si longtemps à vous les présenter en qualité de génie universel de ce nouveau monde."

Chaque personnage fit ensuite son compliment au gouverneur dans sa propre langue. Les quatre Français, plus policés que leurs frères hurons, algonquins et nez-percés, parlèrent en vers.

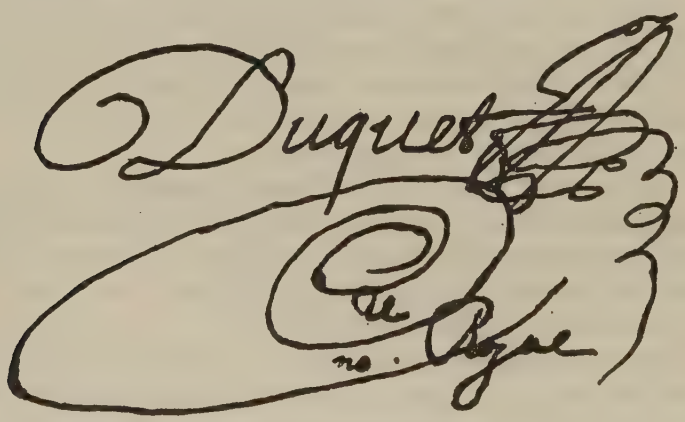

Signature de Pierre Duquet

LA CORPORATION DES CHIRURGIENS-BARBIERS

En France, lors de la fondation de Québec, les corps de métier étaient des corporations ayant leur administration régulière et indépendante. Seuls, ceux qui avaient été reçus maîtres dans leur métier avaient le droit de l'exercer et de vendre le produit de leur industrie. A l'origine de la Nouvelle-France, le travail fut libre. Les artisans étaient si rares qu'on ne s'occupa pas de savoir si le propriétaire d'un atelier ou d'une boutique avait ses lettres de maîtrise. Mais, petit à petit, les corps de métier se réorganisèrent comme dans la vieille France, et, à la chute de Québec, on peut dire que la plupart avaient leur autonomie et leurs droits comme là-bas.

On sait qu'en France, au commencement du dix-septième siècle, les chirurgiens et les barbiers ne formaient qu'une seule corporation. Cette confraternité étrange avait été sanctionnée par des lettres patentes royales de 1613, et elle subsista jusqu'en 1743. La chirurgie fut le premier art,—ou plutôt le premier métier puisqu'on lui donnait alors ce titre,—régulièrement organisé dans la Nouvelle-France.

Le 10 avril 1658, Jean Madry, chirurgien à Québec, obtenait du sieur François de Barnouin, conseiller du roi et son premier barbier et chirurgien, prévôt honoraire et à perpétuité du collège royal de Saint-Côme, dans l'université de Paris, des lettres de maître chirurgien-barbier, et en même temps le pouvoir d'établir au Canada la maîtrise et chef-d'œuvre de barbier-chirurgien en tous les lieux, villes, villages, bourgs, bourgades de la Nouvelle-France, afin, disent ses lettres de commission, " que les passants, allants et séjournants puissent mieux et être sûrement servis, pansés et médicamentés en cas de besoin et de nécessité."

François Barnouin, par ses lettres de commission, établissait Madry son lieutenant au Canada pour recevoir les aspirants, surveiller l'exercice de la profession, poursuivre ceux qui l'exerceraient indûment et punir tous ceux qui enfreindraient les statuts

de l'ordre. Tous les maîtres chirurgiens-barbiers de la colonie devaient être soumis à l'autorité de Madry.

Le maître chirurgien-barbier Jean Madry se noya en 1669, comme il se rendait aux Trois-Rivières.

Madry fut remplacé dans ses fonctions et ses privilèges par Gervais Beaudoin, chirurgien à Québec. Nous n'avons pas, malheureusement, les lettres de commission de Beaudoin. Nous ignorons si elles furent enregistrées. Le chirurgien Gervais Beaudoin décéda, à Québec, le 5 décembre 1700.

Le 2 mars 1709, Jourdain Lajus, natif du Languedoc, âgé de 36 ans, chirurgien à Québec depuis quinze ans, obtenait de Georges Mareschal, écuyer, conseiller, premier chirurgien du roi, chef de la chirurgie et barberie du royaume, garde des chartes et privilèges du dit art, maître chirurgien juré à Paris, des lettres qui le nommaient son lieutenant dans toute la Nouvelle-France, " pour en notre absence y présenter notre personne, garder et faire garder les statuts, privilèges et ordonnances du dit art de point en point, selon leur forme et teneur sans y commettre ni y souffrir aucun abus ni malversation, à la charge aussi qu'il ne recevra aucun chirurgien qui ne soit capable."

Au Canada on qualifiait Lajus de " major des médecins." Jourdain Lajus décéda à Québec, le 12 mars 1742. Nous ignorons par qui il fut remplacé comme lieutenant du premier barbier et chirurgien de Sa Majesté au Canada. Peut-être n'eut-il pas de successeur car les professions de chirurgien et de barbier furent séparées en 1743, moins d'un an après sa mort.

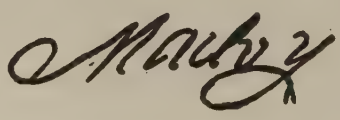

Signature de Jean Madry

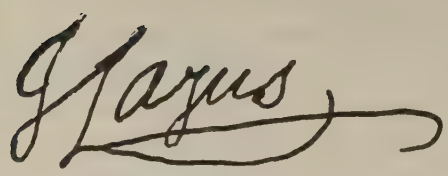

Signature de Jourdain Lajus

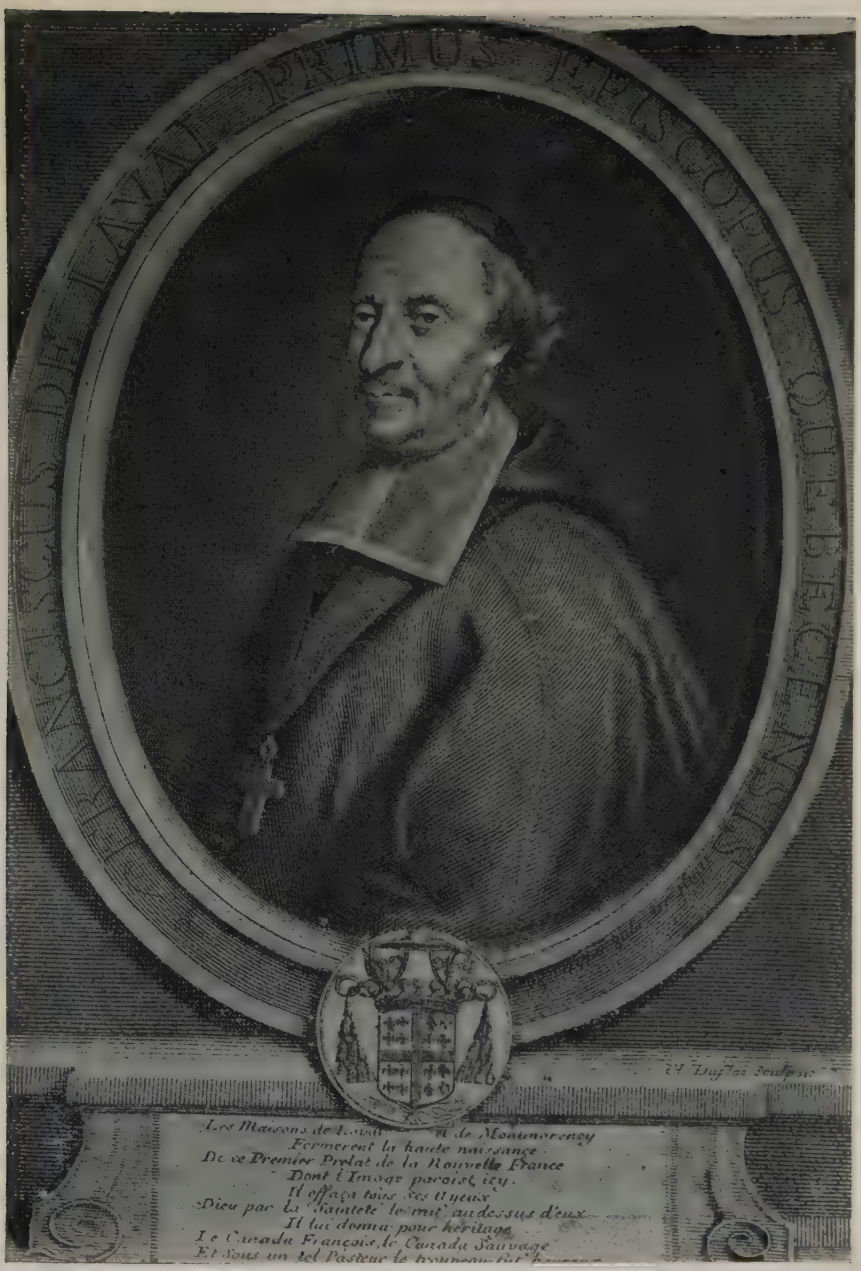
FRANCISCUS DE LAVAL PRIMUS EPISCOPUS QUEBECENSIS
Les Maisons de Laval
et de Montmorency
Fermerent la haute naissance
De ce Premier Prelat de la Nouvelle France
Dont l'Image paroist icy.
Il effaça tous ses Ayeux
Dieu par la Saintete le mit au dessus d'eux
Il lui donna pour heritage
Le Canada François, le Canada Sauvage
Et Sous un tel Pasteur le troupeau fut

Mgr FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL, PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC

FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL

"La maison de Montmorency, dit M. de la Colombière, est plus ancienne dans la monarchie que la religion chrétienne. Ce nom était connu, il était même familier dans les Gaules avant qu'on y prêchât Jésus-Christ, peut-être même avant qu'il vînt au monde. Cette maison est grande par tant d'endroits et brille depuis si longtemps que ce ne serait pas un médiocre embarras que de vouloir mesurer sa grandeur."

Le connétable Mathieu de Montmorency, qui vivait au treizième siècle, épousa Emma de Laval, qui, elle-même, était de très vieille noblesse. Guy de Montmorency, issu de ce mariage, fut la souche de la branche cadette des Montmorency. Son frère, issu d'un premier mariage, continua à porter le nom de Montmorency. Guy prit le nom de Laval, celui de sa mère.

La branche cadette des Montmorency se divisa en plusieurs rameaux. Mgr de Laval appartenait à la branche des Laval de Montigny qui, elle-même, descendait de celle des Laval de Tartigny.

François de Montmorency-Laval de Montigny naquit à Montigny-sur-Avre, diocèse de Chartres, le 30 avril 1622, de Hugues de Laval, seigneur de Montigny, Montbaudry, Alaincourt et Revercourt, et de Michelle de Péricard.

A neuf ans, François de Montmorency-Laval fut mis au collège de La Flèche. On le destinait à l'état ecclésiastique puisqu'il reçut la tonsure cléricale avant l'âge de dix ans.

En 1637, François de Péricard, évêque d'Évreux, cousin du jeune de Montmorency-Laval, le créait chanoine de sa cathédrale. Les évêques d'alors, forts de l'appui du roi de France, ne se gênaient pas pour enfreindre les prescriptions du concile de Trente, pourtant si formelles, sur l'âge requis pour les dignités ecclésiastiques.

En 1641, le jeune chanoine se rendit à Paris pour y étudier la philosophie et la théologie au célèbre collège de Clermont.

La mort de ses deux frères aînés fit bientôt du jeune de Mont-

morency-Laval le chef de sa famille. Sa mère voulut le faire renoncer à l'état ecclésiastique, mais il signa en faveur de son frère cadet, Jean-Louis de Laval, une renonciation entière de ses droits d'aînesse et de ses titres, et poursuivit ses études théologiques.

Ordonné prêtre le 23 septembre 1647, à l'âge de vingt-cinq ans, François de Montmorency-Laval, — connu dès lors sous le nom d'abbé de Montigny,—prit sa licence en droit canon à l'université de Paris, puis commença à exercer ses fonctions d'archidiacre de l'église d'Évreux que son cousin de Péricard lui avait donnée, peu avant sa mort.

Vers 1652, le Père de Rhodes fit consentir l'abbé de Montigny à accepter un vicariat apostolique au Tonkin ou en Cochinchine. Il se rendit même à Rome où il vit Sa Sainteté Alexandre VII, mais l'affaire traîna en longueur et le Saint-Siège, par suite de l'opposition de la cour du Portugal, renonça à son projet.

Pendant son séjour à Rome, l'abbé de Montigny avait résigné l'archidiaconé d'Évreux en faveur de son ami Henri Boudon. A son retour en France, il se retira à l'Ermitage de Caen, auprès de M. de Bernières.

En 1657, probablement sur la suggestion des Pères Jésuites qui l'avaient eu pour élève et qui connaissaient ses mérites, l'abbé de Montigny était agréé comme premier vicaire apostolique de la Nouvelle-France.

Préconisé au mois de mai 1658, il reçut d'Alexandre VII les bulles qui le faisaient évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France.

Enfin, le 8 décembre 1658, il fut sacré évêque dans l'église abbatiale des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Mgr de Laval s'embarqua pour sa nouvelle patrie, le jour de Pâques, 1659, en compagnie des abbés Ango des Maizerets, de Torcapel, Pellerin, de Bernières, et du Père Jérôme Lalemant, Jésuite.

Source: L'abbé Auguste Gosselin, *Vie de Mgr de Laval.*

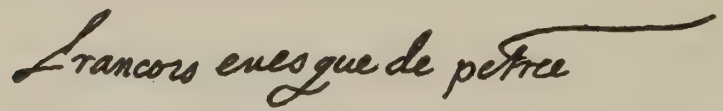

Signature de Mgr de Laval

UN SONGE DE Mgr DE LAVAL

Le vaisseau qui conduisit Mgr de Laval au Canada, en 1659, mit un peu plus d'un mois à parcourir la distance entre La Rochelle et Percé. Le vicaire apostolique de la Nouvelle-France passa quelques jours à Percé, et n'arriva à Québec que le 16 juin, soit un mois, jour pour jour, après son arrêt à Percé. Le nouvel évêque, pendant les deux mois qu'il fut sur la mer, eut le temps de songer aux destinées du pays qu'il venait conquérir à la foi. Le cardinal Taschereau, quinzième successeur de Mgr de Laval, dans une puissante allégorie, nous fait assister à un *songe* du pieux évêque:

" Un jour que Mgr de Laval avait longtemps prié pour attirer les bénédictions célestes sur lui-même, sur ses missionnaires et sur cette innombrable multitude d'âmes au salut desquelles il s'était généreusement dévoué, un sommeil profond vint le surprendre.

" Tout à coup lui apparaît un homme portant un vêtement fait de poil de chameau et une ceinture de cuir, tel que l'Évangile nous dépeint le précurseur du Messie.

" Ne crains point, dit-il, à l'apôtre du Canada: Je suis Jean-Baptiste, le patron des Canadiens; je suis envoyé vers toi pour te montrer ce que deviendra ce pays.

" Ouvre les yeux et porte tes regards sur les rives de ce grand fleuve. Vois-tu ces champs fertiles qui ont remplacé les forêts dont le sombre aspect t'effrayait tout-à-l'heure? Les maisons échelonnées sur les rives abritent des familles nombreuses et contentes de leur sort. Regarde ces villages rapprochés les uns des autres, entourant le temple, où le Sauveur du monde reçoit les hommages des fidèles, et verse sur eux les trésors de sa miséricorde et de son amour. Entre dans cette église de campagne et admire le sentiment profond de ces hommes, dont la générosité n'a pas de borne quand il s'agit de contribuer à la magnificence de la maison de Dieu.

" Dans quelques instants apparaîtra cette ville naissante, où le vicaire de Jésus-Christ a placé le siège épiscopal que tu dois

occuper. C'est là que, pendant un demi-siècle d'épiscopat, tu travailleras à la vigne du Seigneur. Compte, si tu peux, les provinces et les diocèses qui, sur ce vaste continent, regarderont l'Église de Québec comme leur mère.

" Regarde ces rochers couronnés par une citadelle imprenable: vois ce que sera dans deux siècles cette cité où doivent reposer tes cendres; contemple ces nombreux asiles de la piété et de la science. Vois-tu ces immenses constructions? Ce sont ton séminaire et l'université qui se glorifiera de porter ton nom.

" Le Canada, si petit aujourd'hui, et qui compte à peine quelques centaines de Français, le Canada s'étendra alors d'un océan à l'autre, et ces océans seront reliés par un chemin de fer, sur lequel rouleront des palais emportés par le feu et l'eau.

" A la vérité, tes successeurs, comme toi-même, auront des fatigues à endurer, des combats à livrer, des jours d'angoisse, des tentations de découragement; il y aura des guerres, des luttes intestines...

" Un siècle après ton arrivée, il y aura une guerre terrible entre les deux plus grandes puissances du temps. Voisines sur ce continent nouveau, comme sur l'ancien, elles y transporteront leurs querelles européennes, et le Canada, après une résistance héroïque, passera sous la domination de l'Angleterre... Console-toi, pauvre famille orpheline, la Providence veille sur toi, et ce sera précisément cette douloureuse séparation qui fera ton salut et ton bonheur.

" La France sera bouleversée de fond en comble... Pendant ce temps, la famille canadienne aura sans doute ses jours d'épreuve et de luttes, mais à la tempête succédera le calme; elle grandira avec une rapidité étonnante; elle envahira pacifiquement ces immenses forêts, puis se répandra peu à peu d'un océan à l'autre, et jusque dans une grande république voisine.

" A peine saint Jean-Baptiste, le plus canadien des Canadiens, a-t-il prononcé ces paroles de loyauté vraiment canadienne, qu'un coup de canon annonce l'entrée au port. Mgr de Laval se réveille, tout consolé et émerveillé de cette vision, et se prépare à prendre possession de cette terre, qui est devenue sa patrie..."

Source: Mgr T.-E. Hamel, *Le Premier Cardinal canadien.*

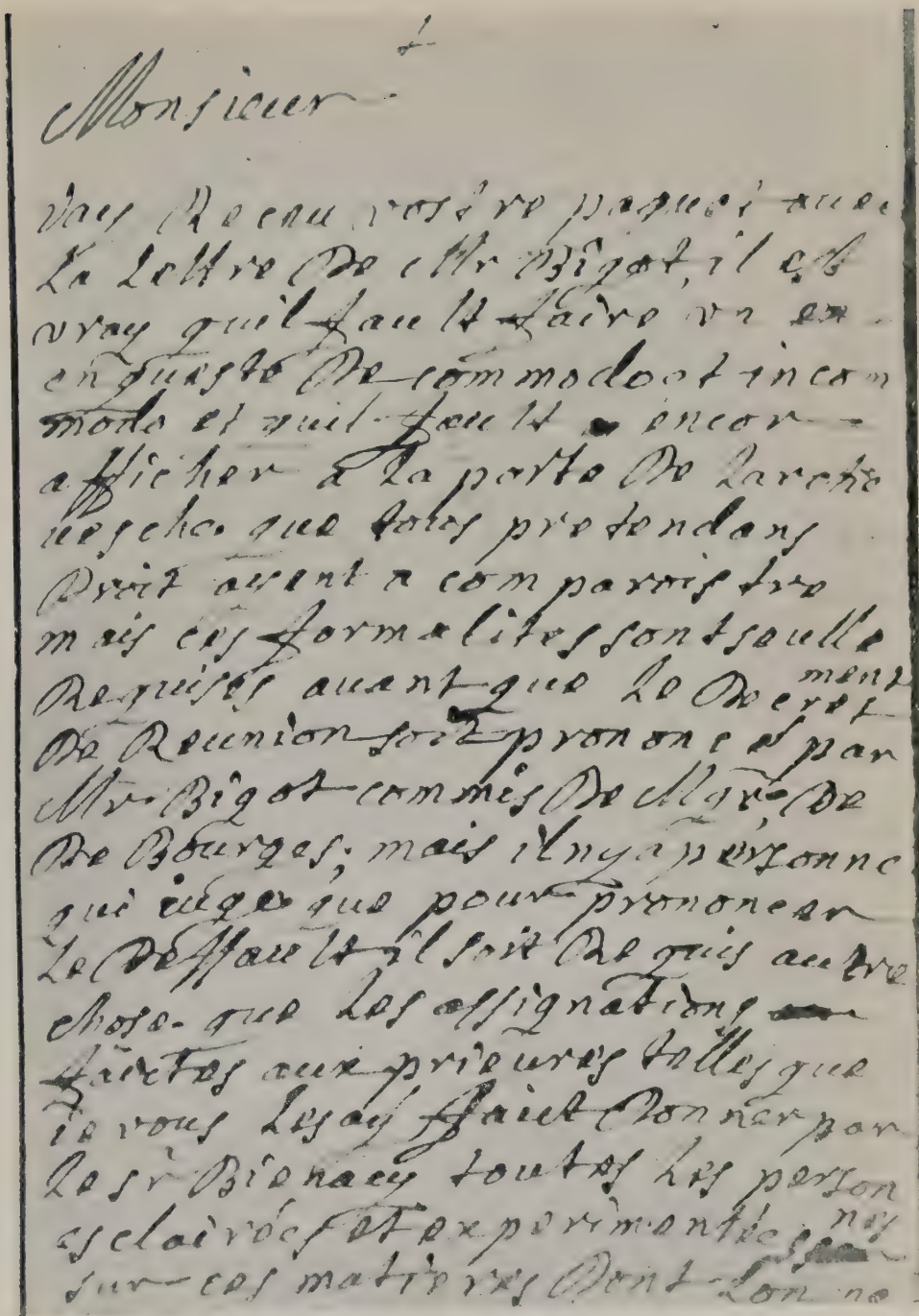

Monsieur

Vay Receu vostre paquet auec
la Lettre de Mr Bigot, il est
vray quil fault faire vn en-
enqueste de commodo et incom
modo et quil fault encor
afficher a la porte de larche
uesche que tous pretendans
droit ayent a comparoistre
mais ces formalites sont seulle
Requises auant que le Decret
de Reunion soit prononcé par
Mr Bigot commis de Mgr de
de Bourges; mais il ny a personne
qui iuge que pour prononcer
le deffault il soit Requis autre
chose que les assignations
faictes aux prieures telles que
ie vous les ay faict donner par
le sr Bienacy toutes les person
esclairées et experimentées
sur ces matieres dont lon ne

LETTRE DE Mgr DE LAVAL

manque pas a paris sont de ce
sentiment ainsi Mr Bigot ny
vous ne deuis point auoir de
difficulté sur cette affaire. Mgr
de Bourges ~~[illegible]~~ escrit a Mr
Bigot afin quil luy enuoye ce
deffault auec les assignations
faictes aux prieures que vous
ioindres voullant a ce quil ma
tesmoigné faire voir le tout
a des personnes esclairées et
habilles afin de nobmettre dan
les formalités aucunne circons
tance speciallement dans le
decret de reunion qui doit
estre prononce par Mr Bigot
sur les lieux.
ne manqués donc de donner au
plustost ma lettre auec celle
de Mgr de Bourges a Mon dit sr
Bigot et de ~~[illegible]~~ faire en sorte
quil enuoye sil se peut par le
premier ordinaire le dit
deffault que demande Mgr

De Bourges afin que ie puisse
lorsqu'il aura faict voir Remporter
le tout a Bourges ou ie faicts
Dessein Deller estant a Meau
auec vnne commission pour vne
autre personne que M. alabat
qui estant promoteur et estant
partie dans la Decret De
Reunion ne peut faire langues
De commodo et incommodo te
aussi tost que vous aurés Recee
celle cy vous afficherés a la
grande porte De larcheues
vnne sommation a tous pretendans
droit afin qu'il y a eye vn
mois Dinteruallé entre le
Decret De Reunion ~~et l'affiche~~
qui sera prononcé par Mr Bigot
et l'affiche
vous aurés soin aussi De leuer
vn acte du greffe comme quoy
il n'a comparu aucunne person
Dopposante sur les assignations
faictes aux prieures vous
payerés le molument

Dudict acte a Mr Thomas
et ce quil faudra pour a
Lacte De Default et ie vous
Rendray Le tout auec la
Reconqnoissance De vostre
peine estant sur les Lieux
ou nous parlerons De tout
Le Reste
mais surtout faictes Diligence
pour enuoyer promptement
ce Deffault sans quoy Mgr
Dit quil ne peut auoir Le
sentiment Des personnes Lesquelles il veut voir sur cette
affaire auant que De passer
outre et ie voudrois Bien
partir au plustost pour aller
en Berry La saison me presse
pour cet effect et ie ne veux
pas partir que ie nemporte
auec moy tous ses papiers auec
la commission pour
Linformation De commodo et Nos
incommodo iattens De vos nouuel

au plustost et si vous differes
dun ordinaire a enuoyer ce
deffault (ce que ie vous prie de
ne pas faire) vous me donnerez
aduis que vous aurés receu ce
paquet et du iour que vous
pourrés enuoyer lexpedition
de ce deffault, ie suis tout a
vous francois auesque de
a paris ce 6 aoust quebec
1674

UN FESTIN DE Mgr DE LAVAL AUX SAUVAGES

Les Sauvages jugeaient de la qualité et de la valeur des personnages qui venaient en rapport avec eux par l'éclat et l'abondance des festins qu'ils leur donnaient. L'intelligence, chez eux, était développée jusqu'à un certain point, mais l'instinct et la sensibilité les gouvernaient plus que toute autre faculté. Mgr de Laval, qui voulait les gagner, dut faire comme les gouverneurs et leur donner à manger. Le 22 juin 1659, cinq jours après son arrivée, il fit donc un grand festin aux Hurons et aux Algonquins, dans une des salles du collège des Jésuites.

Le Père de Brébeuf dit que le menu ordinaire de ces festins était le cerf, l'ours et même le chien. Les convives ne faisaient usage ni de tables ni de chaises. Ils s'asseyaient tout simplement sur le plancher, et chacun se servait dans les chaudières où les aliments avaient été mis au feu. Le repas préparé, l'ordonnateur nommait à haute voix les animaux qui garnissaient les chaudières. Chacun marquait son approbation en frappant le plancher ou la terre de son plat, et en répétant du fond de l'estomac: *Ho! Ho! Ho!*

Le festin offert par Mgr de Laval mit les Hurons et les Algonquins en bonne humeur, et il y eut plusieurs harangues entremêlées de leurs chants ordinaires. Les discours, prononcés en langue sauvage, étaient aussitôt traduits en français par un Père Jésuite.

Le principal orateur fut un chef huron. Il commença en louangeant l'évêque qui n'avait pas craint de traverser les mers pour venir convertir des misérables. "Nous ne sommes plus rien," ajouta-t-il, "en qualifiant Mgr de Laval du titre d'*homme de la grande affaire*, nous ne sommes plus que le débris d'une nation florissante, qui était autrefois la terreur des Iroquois, et qui possédait toutes sortes de richesses. Ce que tu vois n'est que la carcasse d'un grand peuple, dont l'Iroquois a rongé toute la chair, et qui s'efforce d'en sucer jusqu'à la moëlle. Quels attraits peux-tu trouver dans nos misères? Comment te laisses-tu charmer par ce reste de charogne vivante, pour venir de si loin prendre part à un si pitoyable état auquel tu nous vois? Il faut bien que la Foi qui

opère ces merveilles soit telle qu'on l'a publiée, il y a plus de trente ans. Ta présence seule, quand tu ne dirais mot, nous parle assez haut pour elle, et pour nous confirmer dans les sentiments que nous en avons."

Le chef huron termina en affirmant à Mgr de Laval qu'il ne réussirait à faire les Hurons chrétiens qu'en détruisant les Iroquois, leurs ennemis. " De notre vie dépend celle d'une infinité de peuples, dit-il encore, mais notre vie dépend de la mort des Iroquois."

Ce discours était d'autant plus touchant qu'il représentait les derniers soupirs d'une nation mourante.

La harangue d'un capitaine algonquin ne fut pas moins pathétique. " Je m'en souviens, dit-il, en comptant par ses doigts, il y a vingt-trois ans que le Père Le Jeune, en nous jetant les premières semences de la foi, nous assura que nous verrions, un jour, un grand homme, qui devait avoir toujours les yeux ouverts, et dont les mains seraient si puissantes, que du seul attouchement elles inspireraient une force indomptable à nos cœurs, contre les efforts de tous les démons. Je ne sais s'il y comprenait les Iroquois: si cela est, c'est à présent que la foi va triompher partout; elle ne trouvera plus d'obstacle qui l'empêche de percer le plus profond de nos forêts, et d'aller chercher à trois et quatre cents lieues d'ici les nations qui nous sont confédérées, au pays desquelles cet ennemi commun nous bouche le passage."

Le chef algonquin, en parlant ici des mains de l'évêque de Pétrée, voulait faire allusion au sacrement de confirmation. Le spectacle de l'évêque imposant les mains sur eux dans la cérémonie de la confirmation avait frappé son esprit.

Mgr de Laval répondit aux discours des chefs algonquins et hurons. Il les félicita de leur éloquence et leur conseilla de persévérer dans la foi qu'ils avaient embrassée. Cette foi, leur dit-il, vous donnera des biens autrement plus précieux que ceux que les Iroquois vous ont fait perdre.

Source: *Relation des Jésuites*, année 1659.

LES RÉSIDENCES DE Mgr DE LAVAL

A son arrivée à Québec, comme il n'y avait pas encore de maison épiscopale ni même de presbytère, Mgr de Laval fut l'hôte des Pères Jésuites. Il resta quelques semaines avec eux.

Mgr de Laval se transporta ensuite chez les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. " Chez les Hospitalières, dit M. de Latour, il se logea dans un appartement dépendant de l'hôpital. Il y demeura près de trois mois."

Au mois de novembre 1659, Mgr de Laval et ses prêtres prirent leur logement dans le pensionnat sauvage des Ursulines qui portait alors le nom de *Séminaire*. Dans une de ses admirables lettres, la vénérable Mère de l'Incarnation dit, parlant de Mgr de Laval: " Nous lui avons prêté notre séminaire qui est à un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin, et afin que lui et nous soyons logés selon les saints canons, il a fait faire une clôture de séparation."

Dans un rapport envoyé au Saint-Siège en 1660, Mgr de Laval dit au sujet de la petite maison louée des Ursulines: " Nous la trouvons assez riche parce qu'elle suffit à notre pauvreté. Nous avons avec nous trois prêtres, qui sont nos commensaux, deux serviteurs, et c'est tout."

A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver avec les Pères Jésuites.

Au printemps de 1662, Mgr de Laval, ayant acheté une vieille maison bâtie, à peu près sur le site du presbytère actuel de la haute ville, il s'y logea avec ses prêtres.

Le 12 août 1662, Mgr de Laval s'embarquait pour la France. Pendant son absence, M. l'abbé de Bernières, curé de Québec, fit détruire la vieille maison que l'évêque venait de laisser, et la remplaça par un édifice qui coûta huit mille cinq cents livres.

A son retour à Québec, le 7 septembre 1663, Mgr de Laval prit possession de la maison construite par M. de Bernières. Il lui

donna le nom de séminaire. Dans un rapport fait au Saint-Siège en 1664, l'évêque écrit: " J'ai établi mon domicile dans mon séminaire; il y a là avec moi huit prêtres, que j'envoie, suivant les besoins et à ma discrétion, dans les différentes missions de mon vicariat, ou que j'occupe sans relâche à d'autres fonctions ecclésiastiques."

Le 15 novembre 1701, vers une heure et quart de l'après-midi, le feu se déclarait dans le séminaire de Mgr de Laval. Tout l'édifice fut détruit. L'évêque, retenu à sa chambre par la maladie, fut sauvé difficilement et transporté chez les Pères Jésuites. Il y resta jusqu'à la Saint-François-Xavier.

Mgr de Saint-Vallier avait acheté quelques années auparavant la maison du sieur Provost (dans le parc Montmorency-Laval actuel) pour la transformer en évêché. Les travaux de construction et de réparation n'étaient pas terminés. Mgr de Laval se fit aménager quelques chambres dans cette maison, et y resta une couple d'années.

Il retourna ensuite au séminaire de Québec où on lui donna une salle appelée l'*infirmerie.*

Le 1er octobre 1705, le feu chassait encore une fois Mgr de Laval de son logement. Les étages supérieurs du séminaire furent détruits. Pour la troisième fois, Mgr de Laval reçut l'hospitalité des Pères Jésuites. Il y demeura deux mois.

Dans l'intervalle, on s'était hâté de préparer un appartement à Mgr de Laval dans la partie du séminaire que les flammes avaient épargnée. Cette aile du séminaire portait alors le nom de *porterie.* C'est dans cette pièce que décéda Mgr de Laval le 6 mai 1708.

Récapitulons: de 1659 à 1708, Mgr de Laval avait habité: 1° chez les Jésuites; 2° à l'Hôtel-Dieu; 3° chez les Ursulines; 4° chez les Jésuites; 5° petite maison de la rue Buade; 6° séminaire de la rue Buade; 7° chez les Jésuites; 8° maison de la côte la Montagne; 9° au séminaire de Québec; 10° chez les Jésuites; 11° au séminaire de Québec.

Sources: l'abbé Auguste Gosselin, *Vie de Mgr de Laval;* Mgr Henri Têtu, *Histoire du palais épiscopal de Québec.*

LA MUSIQUE AU TEMPS DE Mgr DE LAVAL

"Mgr de Montmorency-Laval paraît avoir eu un goût très prononcé pour l'art musical. Lorsqu'il arriva à Québec avec M. de Mézy, au mois de septembre 1663, il apportait avec lui un orgue acheté en France, destiné à la " grande église " qui devait plus tard devenir sa cathédrale. Inauguré vers la fin de l'année 1664, cet instrument (qui servit de modèle pour la fabrication d'autres orgues construites dans la colonie par un ecclésiastique), fut sans doute détruit pendant le bombardement de 1759.

" Quatre jeunes élèves du collège de Québec, — quatre "officiers de musique" comme parle le *Journal des Jésuites*,—paraissent avoir été spécialement remarqués et protégés par le premier évêque de la Nouvelle-France: c'étaient Germain Morin, le premier prêtre canadien ordonné par le vénérable prélat; Charles-Amador Martin, le deuxième prêtre canadien dans l'ordre chronologique, fils du "pilote royal " Abraham Martin dit l'Écossais, qui donna son nom aux célèbres Plaines d'Abraham, et le premier compositeur de musique dont il soit fait mention dans nos annales historiques ; le sympathique Pierre de Repentigny de Francheville, né aux Trois-Rivières en 1649, ordonné prêtre, en 1676, et décédé en 1713; et, enfin, Louis Jolliet, qui, après avoir porté pendant quelques mois l'habit ecclésiastique, devint le voyageur, l'explorateur et l'hydrographe illustre que chacun sait, et ajoutait à ses autres talents celui de virtuose.

" Louis Jolliet, le premier de nos organistes canadiens, était de trois ans plus âgé qu'Amador Martin, le premier de nos compositeurs. Tous deux étaient nés à Québec.

" Amador Martin est surtout connu pour avoir écrit la musique de la prose *Sacrae Familiae*, qui est très remarquable. L'historique de l'office de la Sainte-Famille nous entraînerait à parler de la part que prirent à sa composition (à la demande de Mgr de Laval) M. Ango des Maizerets, M. Henri de Bernières, le R. P. Jean Dablon et le R. P. Martin Bouvart, de la Compagnie de

Jésus; puis, subséquemment, les poètes Sauteuil et Gourdan, de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris...

" Ces lignes incomplètes le seraient davantage si je n'ajoutais que les chants que l'on entendait à Québec au dix-septième siècle n'ont pas cessé de faire partie de notre héritage national. Ce sont nos chansons populaires, les vieux cantiques que l'on chante encore dans nos églises ou au sein de nos familles, les mélodies de la mélopée grégorienne. Mais il est remarquable qu'il n'existe plus aucune trace des airs sur lesquels l'on dansait à Québec, dans les réunions profanes, sous le régime français.

" Nos annales parlent bien des violons qui se firent entendre chez Guillaume Couillard aux noces de Jean Guyon, le 27 septembre 1645 (elles ne parlent ni de vielles ni de binious), mais elles ne font aucune mention des airs ou des danses exécutés par les virtuoses et les chorégraphes d'antan. On ne saura jamais au juste ce que fut le ballet auquel assista la " petite Marsollet " dans la maison des Cent Associés, le 27 février 1647; et les chercheurs du vingtième siècle devront s'en tenir à de simples conjectures sur le côté artistique du grand bal — le premier bal au Canada, — donné par Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, le 4 février 1667."

Source: *Souvenir des fêtes du 21-23 juin 1908*, article de Ernest Gagnon.

LES TEMPS HÉROÏQUES DE QUÉBEC

LORD Elgin, gouverneur du Canada de 1847 à 1854, qui fut si aimable et si bon pour nous, était un homme instruit et, conséquemment, sans préjugés, mais sa sympathie pour les Canadiens français ne provenait pas seulement de ses belles qualités. Dès son arrivée ici, il s'était mis à étudier notre histoire et s'était rendu compte que nos origines étaient pures et dignes des descendants des croisés.

C'est le noble lord qui a consacré définitivement le qualificatif de *temps héroïques* à la période de notre histoire qui s'étend de la fondation de Québec, en 1608, à l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois, en 1666.

Il n'y a pas que les hommes qui furent braves dans les commencements de la Nouvelle-France. Les femmes furent vraiment héroïques. Que dire, par exemple, des Ursulines et des Hospitalières établies à Québec ?

Sait-on qu'aux environs de 1660, la situation était si désespérée à Québec qu'il fut presque question d'abandonner le pays ?

C'est dans les annales des communautés de Québec que nous trouvons des précisions au sujet des *tristesses* de l'année 1660.

Les annales des Ursulines disent:

" Les habitants de Québec étaient pour la plupart dispersés dans les champs, au printemps de 1660, quand, soudain, se répand la nouvelle que douze cents Iroquois, rassemblés dans les environs de Montréal, complotent de perdre toute la colonie, " et que, dans ce but, ils vont commencer par la capitale où réside Onnontio, afin qu'ayant coupé la tête, il leur soit plus facile d'abattre les *membres*," c'est-à-dire qu'après avoir pris Québec, ils fondront sur Trois-Rivières et Montréal, pour anéantir à jamais, en Canada, la race française!

" Qu'on s'imagine, s'il est possible, la terreur qui se répand partout à cette nouvelle! On expose le Saint-Sacrement pour implorer la miséricorde de Dieu, et l'on se recommande à la sainte Vierge. Mgr de Laval, craignant pour les religieuses, leur ordonne

de sortir de leurs maisons, et les fait conduire chez les RR. PP. Jésuites où on leur donne des corps-de-logis séparés: aux Ursulines, celui de la Congrégation, et aux Hospitalières, un autre qui en était voisin.

" Quand les habitants nous virent quitter une maison aussi forte que la nôtre," dit la Mère de l'Incarnation, "car celle de l'hôpital est mal située au regard des Iroquois, ils furent si épouvantés qu'ils crurent que tout était perdu. Ils abandonnèrent leurs maisons et se retirèrent, les uns dans le fort, les autres chez les Révérends Pères, les autres chez Mgr notre évêque, et les autres chez nous où nous avions six ou sept familles, tant chez nos domestiques, que dans nos parloirs et offices extérieurs. Le reste se barricada de tous côtés dans la basse ville où l'on posa plusieurs corps de garde. Cependant le monastère avait été mis en état de siège. L'on avait fait quantité de redoutes, dont la plus forte était proche de notre écurie, pour défendre la grange d'un côté et l'église de l'autre."

" Une nuit s'étant ainsi passée dans les transes, le lendemain matin, après la messe, on ramena à leur monastère la famille émigrée des Ursulines et de leurs élèves. Le soir venu, elles reprirent le chemin du collège des Révérends Pères: cette scène qui, heureusement, ne devait pas avoir de dénouement sérieux, se renouvela pendant huit jours. Jugeant alors que le monastère était suffisamment fortifié, on permit aux religieuses d'y demeurer.

" Le 8 juin, on commençait à se rassurer un peu, lorsqu'on apporte tout-à-coup la nouvelle que les Iroquois sont à la veille de tomber sur Québec. " En moins d'une demi-heure, dit la Mère de l'Incarnation, chacun fut rangé en son poste et en état de se défendre. Toutes nos portes furent de nouveau barricadées, et je munis tous nos soldats de ce qui leur était nécessaire. Les femmes étaient tout-à-fait effrayées."

. . . . . .

" Nous avions vingt-quatre hommes auxquels il fallait donner tous les besoins de guerre et de vivres. Ils étaient divisés en trois corps-de-garde et faisaient la ronde toute la nuit par les ponts de communication qui allaient partout, et nous gardaient ainsi fort exactement. Enfin, nous fûmes heureuses d'être délivrées de ce fardeau, et l'on en chanta le *Te Deum* en toutes les églises."

HAUT ET BAS QUÉBEC COMME IL SE VOIT EN L'AN 1660, PAR JEAN BOURDON

QUÉBEC AU PRINTEMPS DE 1660

La Mère Juchereau de Saint-Ignace est aussi un témoin qui parle en connaissance de cause des *tristesses* de 1660. Ce qu'elle n'a pas vu de ses yeux elle l'a entendu raconter par les Mères qui, elles, avaient vécu les heures sombres des temps héroïques de la Nouvelle-France. Son témoignage a donc une valeur exceptionnelle.

Elle écrit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec:*

" Peu de jours après (les élections des officières de l'Hôtel-Dieu) il se répandit une nouvelle qui jetta l'effroi partout, on assura qu'une armée d'Iroquois approchait de Québec, qu'ils avaient résolu de massacrer tous les Français, et qu'ils en voulaient particulièrement aux Religieuses. Monseigneur l'evesque et M. d'Argenson, gouverneur, firent assembler les anciens et les sages du pays, pour prendre conseil sur ce qu'il y avait à faire en cette occasion, tous conclurent qu'on ne devait pas laisser la nuit les Hospitalières et les Ursulines dans leurs monastères, parce qu'elles seraient trop exposées aux insultes des ennemis, le Prélat nous envoya aussitôt un ordre de nous retirer dans un appartement de la maison des Jésuites, les Ursulines reçurent un ordre semblable, on nous plaça dans un corps de logis séparé d'une cour dans laquelle les familles chrétiennes d'Algonquins et des Hurons s'étaient cabannés. Comme on croyait que le danger n'était que pour la nuit, nous sortions de chez nous tous les soirs une heure avant le coucher du soleil, et nous revenions tous les matins quand il était grand jour, il ne restait dans notre maison que trois ou quatre religieuses, tant pour avoir soin de quelques malades qui étaient dans l'Hôpital, que pour empêcher les désordres qui auraient pu arriver dans un couvent abandonné.

" Mais pour la sûreté de celles qui s'exposaient ainsi au péril, Monsieur le gouverneur fit faire la garde toutes les nuits autour de notre monastère pour arrêter les Iroquois, les sentinelles criaient à tout moment ici comme par toute la ville: qui va là; et cette précaution fut si utile qu'on apprit par les Iroquois que l'on

fit prisonniers quelque temps après, que cela seul les avait empêchés de mettre le feu aux maisons de Québec, parce qu'ils voyaient bien qu'on était sur les gardes et qu'ils ne pouvaient nous surprendre, tout cela nous causa de grandes incommodités; et ce qui nous affligea encore plus sensiblement c'est qu'on nous ôta le Saint-Sacrement, dont la présence nous rassurait et nous consolait de toutes nos disgrâces: le danger parut si évident, qu'on jugea ne devoir pas même le laisser à la paroisse, dans la crainte que ces malheureux ne commissent quelques profanations s'ils entraient dans Québec, comme ils l'avaient projeté, ces tristes promenades durèrent trois semaines, après lesquelles on sut que les Iroquois avaient fait coup sur les Français, les Algonquins et les Hurons, dont ils firent une cruelle boucherie, ayant tué près de 80 Français et des Sauvages sans nombre en plusieurs endroits, depuis les Trois-Rivières jusques à Québec, et surtout à l'île d'Orléans où ils se cantonnèrent: toute cette contrée gémissait de la tyrannie de ces furieux, les uns y étaient déjà assujettis, les autres craignaient d'y tomber.

" Les Iroquois se retirèrent triomphants après tant de carnages et emmenèrent un grand nombre de captifs Français et Sauvages pour les tourmenter chez eux. Quand on se fut bien assuré de leur retraite, nous retournâmes dans notre maison, et on nous rendit le très Saint-Sacrement; cependant de l'avis de Monseigneur l'Évêque et l'Intendant et Monsieur le gouverneur, qui prit la peine de visiter toute notre maison, et qui la trouva très mal disposée pour un temps de guerre, nous résolûmes de faire travailler à ce que nous crûmes le plus nécessaire pour la mettre en état de défence, nous fîmes abattre les bois qui nous environnaient encore, et qui auraient favorisé les Iroquois en leur fournissant de quoi se cacher; on jugea aussi qu'il fallait faire bâtir plusieurs guérites, et nous y consentîmes pour nous fortifier un peu contre les ennemis qui se faisaient toujours beaucoup craindre."

L'ÉTAT DU FORT ET CHÂTEAU SAINT-LOUIS EN 1660

UN inventaire du fort et château Saint-Louis dressé par le sieur Simon Denys, procureur fiscal et receveur général de la Compagnie de la Nouvelle-France, le dernier jour de septembre 1660, prouve que M. d'Argenson n'avait pas tout à fait tort de désespérer un peu du sort de la colonie. La Compagnie de la Nouvelle-France laissait le fort de Québec, qui était pour ainsi dire la seule défense du pays, dans un état pitoyable.

M. Denys disait dans son inventaire, " la barrière du fort est en ruine et hors de service, l'enceinte du fort de murs non achevés en état tel quel, les parapets totalement ruinés, la plate-forme sur la grande porte où est assis une guérite le tout ruiné, le grand bastion du côté de l'ouest menaçant ruine a été démoli; le rempart passant sur la grande porte allant du bastion à la guérite qui est du côté du nord est entièrement ruiné; toutes les échelles et degrés servant à monter sur iceux remparts et dans le magasin des armes pourries et hors de service, etc., etc."

Voyons maintenant, à l'aide du même inventaire, ce que le fort de Québec contenait de canons, d'armes et de munitions en 1660:

" Pour artillerie, cinq pièces de canons de fer, une dite crevée, avec leurs fûts.

" Dans le magasin des armes étant sur le corps de garde s'est trouvé ce qui suit: quatre-vingt-quatre mousquets dont cinq à fût, le reste en serpents, la plupart viciés, neuf hors de service.

" Vingt-cinq canons de mousquets dont sept ou huit crevés. Cinq pistolets de service et cinq vieux pistolets hors de service avec fourreaux. Trente-sept carabines tel quel. En un coin, est un monceau de toutes sortes de fusils, pistolets et mousquets.

" Deux cents pierres à fusil, environ neuf livres de mèche. Dans un recoin sont quantité de cuirasses et bourguignottes.

" Au-dessus du magasin sont vingt ou trente fusils et mousquets, un demi baril ou environ de salpètre; au pied de la muraille du dit magasin est un baril où il y a des boulets de canon.

" Dans le magasin aux poudres fermant à double tour, porte et clef, s'est trouvé demi-baril de poudre mouillée ou environ quatre-vingt-dix-huit livres de poudre fine en paquets, plus environ vingt-cinq livres de poudre fine dans un baril, plus environ trente livres de poudre fine dans un autre baril; plus environ soixante livres de poudre fine et environ quatre cents livres de balles à mousquets."

Cet inventaire préparé par le sieur Denys fut signé par MM. Louis-Théandre Chartier, Denys, Grandchamp et Gillet. Il avait été fait à la demande même du gouverneur d'Argenson. Celui-ci voulait sans doute l'envoyer au ministre du roi, afin de lui prouver qu'avec un fort aussi peu muni d'armes et de munitions, il était impossible de songer à défendre Québec contre une attaque étrangère.

Source: *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, seconde série, 1889-1890.

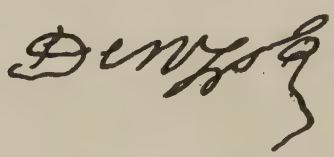

Signature de M. Denys

L'ESCALIER DE LA RUE CHAMPLAIN

VOICI un escalier qui n'a pas joué un grand rôle dans l'histoire de Québec mais que les touristes ne manquent jamais d'aller examiner parce que, probablement, il conduit à une des rues typiques de la vieille capitale.

A quand remonte l'escalier Champlain ou, comme l'appellent les touristes américains le " Break Neck Steps, " c'est-à-dire l'escalier casse-cou ?

Un plan de la ville de Québec dressé en 1660 indique l'escalier Champlain. Peut-être existait-il depuis quelques années déjà.

La rue Sous-le-Fort était, dans les premières années du régime français, une des rues importantes de Québec. Plusieurs négociants et hommes en vue y avaient leur résidence. En outre, le lieu de débarquement du Cul-de-Sac se trouvait à proximité de cette rue. Les habitants des rues Sous-le-Fort et Champlain (tout comme les habitants de la haute ville qui avaient à se rendre, chaque jour, au Cul-de-Sac), devaient éprouver une perte de temps assez notable quand, pour monter à la haute ville, ils étaient obligés d'aller prendre la côte la Montagne, à l'endroit où elle se rencontre avec la rue Saint-Pierre. L'escalier Champlain dut être pratiqué pour exempter ce détour assez ennuyeux.

Il faut croire que les habitants de Québec ne se gênaient pas de faire monter ou descendre leurs animaux par l'escalier Champlain puisque, le 22 février 1698, le Conseil Souverain adoptait le règlement de police suivant:

" Le Conseil fait défense aux bourgeois et habitants de la basse ville de faire monter ni descendre par l'escalier qui aboutit de la haute à la basse ville, à la rue Sous-le-Fort, aucuns bestiaux, à peine d'amende."

Le 22 novembre 1706, sur la remontrance de Charles Macart, faisant les fonctions de procureur général, le Conseil Souverain décidait d'imposer une taxe de trente sols sur chaque *cheminée* de la ville, laquelle taxe devait être payée moitié par les locataires et moitié par les propriétaires des maisons. Le produit de cette taxe

devait être employé à acheter cent seaux de cuir pour combattre les incendies et à rétablir l'escalier par " où l'on monte de la basse à la haute ville."

Le même jour, le Conseil Supérieur ordonnait qu'en rétablissant le dit escalier on mettrait " au haut d'icelui escalier une barrière où il ne sera fait qu'un passage de la largeur d'un homme et une pareille barrière au bas pour empêcher les bestiaux de passer par le dit escalier." Le Conseil faisait en même temps défense à quelques personnes que ce soit de rompre les dites barrières à peine du fouet.

Signature de Charles Macart

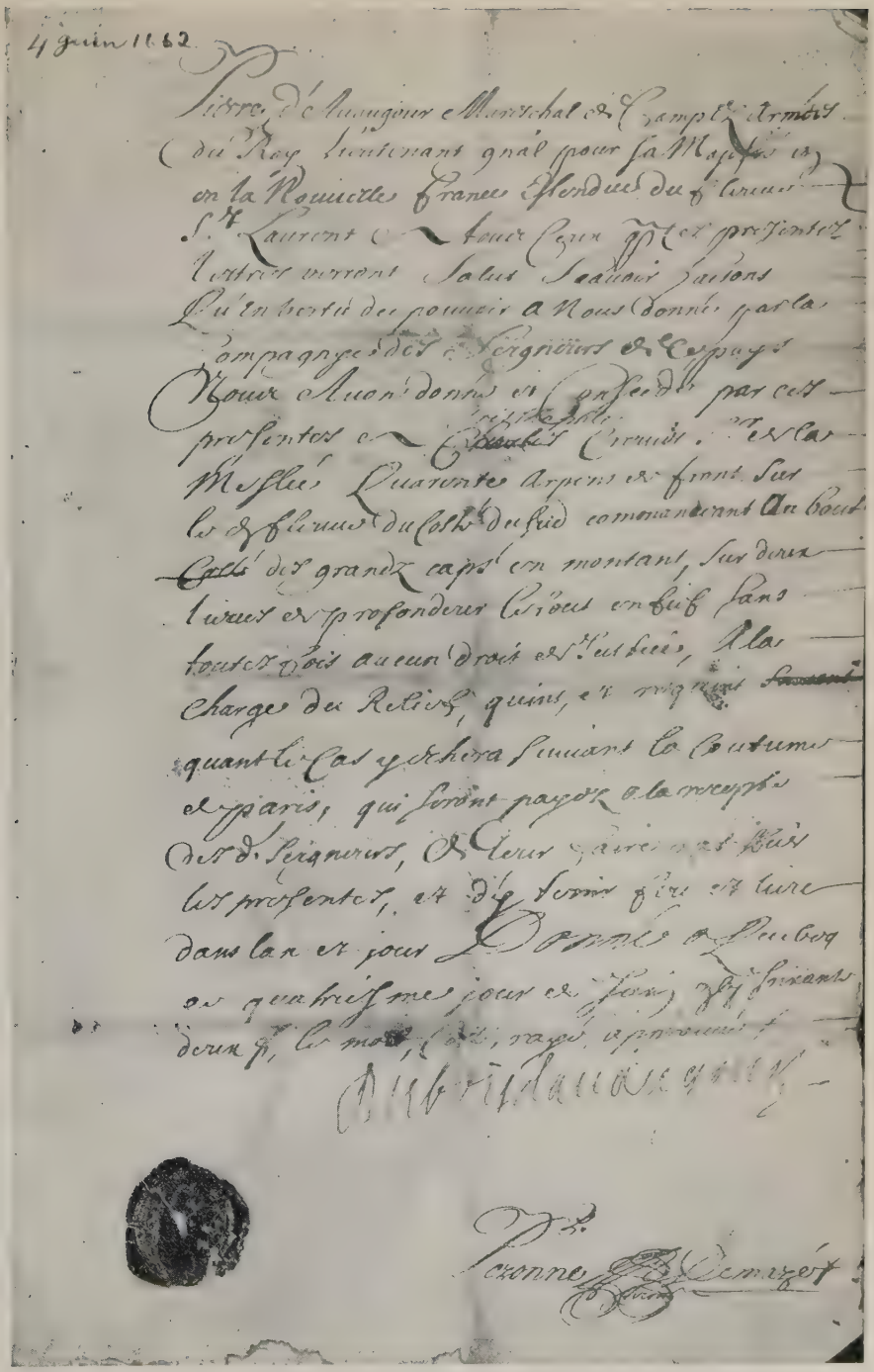

UNE CONCESSION DU GOUVERNEUR D'AVAUGOUR

LE BARON DUBOIS D'AVAUGOUR À QUÉBEC

Le *Journal des Jésuites* note ainsi l'arrivée du gouverneur d'Avaugour à Québec, à la date du 31 août 1661:

" Le dernier d'août, arriva le sieur Dubois d'Avaugour, nouveau gouverneur, avec le fils de M. Dumesnil, son secrétaire, dont le frère fut enterré le même jour, tué d'un coup de pied par N."

" Au regard de l'église, étant venu chez nous entendre la messe le jour qu'il arriva, ou plutôt qu'il descendit du vaisseau, après l'avoir salué au fort auparavant avec deux de nos Pères, il nous vint voir et de là je le menai à la messe, où fut chanté le *Te Deum* et au sortir le ramenant à la maison, tous nos Pères qui s'étaient assemblés à la salle l'y reçurent. Il entra en notre réfectoire où il prit un morceau avec ceux de sa suite, puis alla visiter les dehors de la maison."

Pierre Dubois, baron d'Avaugour, appartenait, disent les généalogistes, à une très ancienne et très importante famille de France. Les seigneurs d'Avaugour sortaient de la maison de Bretagne, par Henri, comte de Tréguier, seigneur d'Avaugour, troisième fils d'Étienne, comte de Lamballe, et frère puîné d'Alain Le Noir, comte de Richmont. La famille d'Avaugour était donc une branche cadette de la famille des anciens comtes de Bretagne, issue de Conan I et de Judicaël.

Le baron d'Avaugour, avant d'être gouverneur de la Nouvelle-France, avait passé deux ou trois ans en Suède, comme ambassadeur de France. S'il ne fut pas meilleur diplomate en Suède qu'en Canada il dut laisser dans ce pays un souvenir assez maussade.

Le gouverneur d'Avaugour avait sur la Nouvelle-France des vues qui ne manquaient pas de justesse. Dans un mémoire présenté à Colbert, il recommandait d'envoyer ici trois mille soldats choisis, non seulement pour la guerre, mais pour le travail de défrichement et de labourage. Le roi leur aurait distribué des terres et les aurait soutenus pendant trois ans jusqu'à ce qu'ils pussent récolter eux-mêmes assez pour vivre.

C'est un défaut inhérent à la nature humaine de chercher

plutôt les petits défauts que les qualités. M. d'Avaugour en a été victime. Nos historiens se sont étendus sur ses défauts, et ont passé sous silence les propositions très sensées qu'il fit au gouvernement du roi, pour la prospérité de la Nouvelle-France.

Les démêlés qu'il eut avec Mgr de Laval nous édifient assez singulièrement sur son manque de tact et son caractère difficile. A son arrivée à Québec, le gouverneur avait fait visite aux Jésuites et ignoré Mgr de Laval. Un peu plus tard, il nomma le supérieur des Jésuites membre du conseil de la colonie, alors qu'en vertu de l'édit qui instituait ce conseil, l'évêque devait remplacer ce religieux. Un peu plus tard encore, éclatent les conflits avec Mgr de Laval sur les préséances et le commerce de l'eau-de-vie. Bref, M. d'Avaugour en fit tant que Mgr de Laval passa en France et obtint son rappel.

Le *Journal des Jésuites* note le départ de M. d'Avaugour avec pas plus d'enthousiasme qu'il avait enregistré son arrivée.

" Le 23 (juillet 1663), dit-il, partit M. d'Avaugour, gouverneur, dans le vaisseau de Le Gangneur."

M. d'Avaugour occupa le château Saint-Louis avec ses officiers militaires. Il était célibataire.

Le gouverneur si désagréable pour tous, semble s'être fait un ami du vieux loup de mer Nicolas Gargot qui, dans ses *Mémoires*, s'exprime en termes excellents sur son compte et le proclame le Du Terrail de son temps.

Ce brave gentilhomme, dit-il, quoiqu'il eût lieu de se plaindre contre plusieurs personnes du Canada, néanmoins étant de retour en France, se contenta de rendre raison au Roi de son administration sans blâmer personne. Ayant obtenu congé de Sa Majesté, il fut en Allemagne trouver M. l'électeur de Mayence, son bon ami, qui le mena dans l'armée qui allait en Hongrie. Là, il fut choisi pour défendre le fort de Serin où il est mort glorieusement en combattant contre les infidèles."

Sources: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXII (1916), article de Régis Roy; Nicolas Gargot, *Mémoires*.

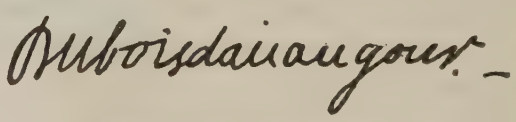

Signature du gouverneur d'Avaugour

LE PREMIER PRESBYTÈRE DE QUÉBEC

" A peine Mgr de Laval et M. de Bernières furent-ils arrivés au Canada en 1659, écrit M. l'abbé Auguste Gosselin, qu'ils songèrent à se bâtir une résidence, près de l'église paroissiale. Il n'y avait encore là qu'une chétive maison en bois, où logeait le bedeau."

A l'automne de 1660, M. de Bernières, nommé curé de Québec, obtint de l'évêque et de la fabrique la permission de bâtir un presbytère sur le terrain de l'église.

Charles Aubert de la Chesnaye, riche négociant, prêta à la fabrique une somme de six mille livres, sur l'assurance qu'il serait remboursé par la Compagnie des Habitants qui, depuis 1644, avait pareille somme en dépôt pour la dite construction. Cette somme provenait d'un riche convoi de pelleteries conduit à Québec, en 1644, par une vingtaine de soldats qui revenaient du pays des Hurons. Les profits de ce convoi avaient d'abord été en dispute entre la Compagnie des Cent Associés et la Compagnie des Habitants. Un compromis avait terminé l'affaire. On avait décidé de destiner six mille livres pour la construction d'un presbytère.

On avait offert ces six mille livres aux Pères Jésuites à la condition de bâtir le presbytère. Ceux-ci préférèrent laisser l'argent en dépôt entre les mains de la Compagnie des Habitants.

La construction du presbytère fut commencée en 1661. M. de Bernières et ses confrères purent y entrer à l'automne de 1662. Il fut entièrement terminé à l'été de 1663.

" C'était, dit encore M. l'abbé Gosselin, une bonne maison en pierre, parfaitement finie à l'extérieur et à l'intérieur. Le Conseil Souverain, le 21 octobre 1663, nomma une commission de cinq ouvriers, savoir deux maîtres maçons, Jean Monfort et Jean Charlet, un maître charpentier, Jean Lemire, et deux maîtres menuisiers, Jean et Pierre Levasseur, pour le visiter et en établir la valeur. Les experts estimèrent le presbytère à la somme de huit mille cinq cents livres. La somme était assez élevée pour l'époque.

Ce presbytère fut en partie détruit dans l'incendie qui con-

suma le séminaire de Québec, le 15 novembre 1701. Il fut réparé tant bien que mal. En 1730, on se plaignait déjà que le presbytère de Québec tombait en ruines.

En 1740, il fut sérieusement question de rebâtir le presbytère de Québec. Le sieur Aubin fut même chargé de passer le marché de construction, mais on découvrit que la Fabrique n'avait pas d'argent et l'affaire fut remise à plus tard.

Le 29 décembre 1749, le curé de Québec représentait à ses marguilliers la nécessité de bâtir un presbytère. On proposa d'imposer une taxe générale sur tous les paroissiens pour cette construction. Le projet n'eut pas de suite à cause de son impopularité.

C'est sur ces entrefaites que l'évêque s'offrit de bâtir le presbytère avec l'aide des paroissiens. Le chapitre protesta,prétendant qu'il était propriétaire du terrain où on voulait bâtir. L'évêque de Québec ne s'obstina pas, et abandonna le projet de reconstruction du presbytère.

En résumé, le presbytère de Québec, détruit de fond en comble pendant le siège de 1759, était la maison construite par M. de Bernières en 1661 et 1662. Il avait donc servi un peu moins de cent ans.

Le presbytère de Québec ne fut reconstruit qu'en 1772. C'est le presbytère actuel.

De 1759 à 1772, les curés résidèrent au séminaire de Québec où se tinrent aussi les assemblées des marguilliers.

Le premier presbytère de Québec était précisément sur le site du presbytère actuel de la paroisse de Notre-Dame de Québec, rue Buade. Le Conseil Souverain siégea de temps en temps dans le premier presbytère de Québec. Ceci indique que la maison avait une certaine décence.

Sources: l'abbé Auguste Gosselin, *Henri de Bernières, premier curé de Québec; Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XV (1909), article de Mgr Têtu.

Signature de M. l'abbé Henri de Bernières

LA TRAVERSÉE EN CANOT ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS, D'APRÈS UNE VIEILLE GRAVURE

ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS EN 1661

A l'origine, la traversée du Saint-Laurent, en hiver, entre Québec et Lévis, se faisait en canots d'écorce. Quelles misères enduraient ceux qui étaient obligés de se servir de ces embarcations primitives! Quels dangers ne couraient-ils pas dans ces canots, quand le Saint-Laurent était couvert de glace!

La *Relation des Jésuites* de 1661 nous donne le récit de la traversée en canot de trois Français, faite dans le cours de janvier 1661.

Ces trois Français étaient allés à la chasse à l'orignal dans les forêts en arrière de Lévis. Le 28 janvier 1661, voulant retourner à Québec, ils équipèrent un vieux canot trouvé sur la grève.

Nos trois chasseurs étaient à peine embarqués dans le faible canot qu'ils regrettaient leur aventure. Une glace brisa l'embarcation et les précipita dans l'onde glacée. Deux des chasseurs qui étaient frères purent saisir la pointe du canot et s'y maintenir pendant un certain temps. A la fin, les forces manquèrent au plus jeune. Il dit alors à son frère:—Je n'en peux plus, mon pauvre frère. Adieu, je coule à fond; que Dieu me pardonne mes péchés, qu'il me fasse miséricorde, qu'il reçoive ma pauvre âme. Il disparut presque aussitôt.

L'autre, plus robuste, résista plus longtemps au froid. Il réussit à se hisser sur une glace. Celle-ci, entraînée par le courant, s'approcha de la rive. Il cria si fort qu'on vint à son secours.

La fortune du troisième fut véritablement miraculeuse. Il était entré dans le canot comme dans son cercueil, tant il avait peu de confiance de se rendre à Québec dans cette embarcation. Quand le canot fut brisé par la glace, il se jeta à la nage. Il sentit presque aussitôt une glace sous ses pieds. Elle lui servit de radeau et il y resta presque toute une journée et une nuit.

" On ne peut croire combien on est dévot et combien on est éloquent en ces extrémités, dit la *Relation* de 1661. Il semble que la vue d'une mort affreuse délie la langue, ouvre l'esprit et rend diserts les plus stupides. Il n'y a sorte de prières que notre pauvre

navigateur n'employa pour obtenir de la Vierge quelque bon port. Cependant sa glace le soutenait toujours, coulant entre deux eaux, suivant le cours de la marée. Je ne sais si cette première glace en alla joindre une seconde, ou si cette seconde, bien plus forte et bien plus épaisse, marchant à fleur d'eau, se vint joindre à la première; mais je sais bien que ces deux glaces se collèrent et se joignirent ensemble si proprement, pour son secours, qu'il se trouva assis sur cette seconde glace dont le heurt assez doux lui avait fait plier les genoux. Il se trouva placé comme dans une chaise. Voilà un secours du Ciel bien favorable, mais hélas! ce pauvre homme n'en peut plus. Que faire en cet état, pendant l'horreur de la nuit ? La bise lui souffle au visage, et lui gèle tout le corps; il est assis sur une glace au milieu d'un grand fleuve, dont le courant l'écartait toujours des bords, et le traînait par le milieu de mille abîmes à une mort certaine.

" La Vierge endormit ce pauvre homme sur ce lit de glace, mais d'un sommeil si paisible, qu'il fut porté avec le flux et le reflux de la marée, depuis environ le Cap-Rouge jusqu'au milieu de l'île d'Orléans, d'où il retourna jusqu'à Québec, ayant fait dix ou douze lieues de chemin, voguant toute la nuit au milieu de cent précipices sans les connaître et sans être interrompu dans son sommeil."

Le pauvre naufragé fut réveillé, le lendemain matin, par les cris des riverains qui l'avaient aperçu sur sa glace. Quand les sauveteurs parvinrent jusqu'à lui, ils le trouvèrent, dit le naïf récit, assis sur la glace comme sur le théâtre de la Providence; il en pouvait faire une chaire de prédicateur pour publier les bontés de la sainte Vierge, qui sait faire d'un abîme un lieu d'assurance pour le salut de ses serviteurs.

Source: *Relation des Jésuites*, année 1661.

POUR VENTE D'EAU-DE-VIE AUX SAUVAGES

La vente de l'eau-de-vie aux Sauvages fut probablement la question qui causa le plus d'ennuis à Mgr de Laval pendant son long épiscopat. Le prélat et les missionnaires prétendaient qu'il était impossible de songer à amener les Sauvages au christianisme du moment qu'on leur fournissait de l'eau-de-vie. D'un autre côté, les traiteurs affirmaient que les Sauvages, pouvant se procurer de l'eau-de-vie dans la Nouvelle-Angleterre, abandonneraient l'alliance des Français pour se joindre aux Anglais si on ne leur en donnait pas dans la colonie.

Le 5 mai 1660, Mgr de Laval excommunia tous ceux qui vendaient de l'eau-de-vie aux Sauvages. Il avait même obtenu la peine de mort contre ceux qui transgresseraient les ordonnances à ce sujet.

Le gouverneur d'Avaugour, homme rigide et fidèle observateur des lois, n'y alla pas de main morte pour arrêter cet abus.

Le 7 octobre 1661, il fit arquebuser le nommé Daniel Uvil pour vente d'eau-de-vie aux Sauvages. Le 11 octobre, un nommé La Violette eut le même sort, pour la même faute. Quelques jours plus tard, une veuve de Québec fut arrêtée pour avoir traité de l'eau-de-vie avec les Sauvages. M. d'Avaugour était bien décidé à la punir aussi sévèrement.

Le Père Lalemant, sans songer aux conséquences que pourrait avoir sa démarche, intercéda pour cette pauvre femme auprès du gouverneur. M. d'Avaugour déclara que si la traite n'était pas une faute punissable pour cette femme, elle ne l'était pas plus pour les hommes qui s'y livraient. Aussi, en janvier 1662, il décréta que la traite de l'eau-de-vie serait désormais libre pour tous.

Mgr de Laval entra alors en scène. Les prêtres, sur ses instructions, refusèrent l'absolution à ceux qui faisaient la traite ou l'encourageaient directement et indirectement.

Garneau écrit, dans son *Histoire du Canada:*

" Les choses en vinrent au point que le prélat, la mître en tête, la crosse à la main, environné de son clergé, monta en chaire

et fulmina, après un discours pathétique, une sentence d'excommunication contre tous ceux qui refusaient de se soumettre aux défenses de la traite de l'eau-de-vie. Cet anathème solennel enveloppait indirectement M. d'Avaugour, et il suscita des accusations injurieuses contre les ecclésiastiques."

Le *Journal des Jésuites* est très discret sur tous ces événements. Au mois de février 1662, on y lit la mention suivante: "Le jour de S. Mathias, on fut obligé de relever l'excommunication, à cause des troubles et désordres extraordinaires."

Mgr de Laval, pour mettre fin à ces tristesses, résolut d'aller porter ses plaintes au pied du trône. Il s'embarqua le 12 août 1662, en compagnie du Père Ragueneau. En France, l'évêque de Pétrée obtint tous les pouvoirs qu'il désirait pour régler le commerce de l'eau-de-vie. Le roi, de plus, lui accorda le rappel de M. d'Avaugour et lui permit de choisir lui-même son successeur.

Mgr de Laval revint au pays, le 15 septembre 1663, mais M. d'Avaugour était parti depuis le 23 juillet.

LE CIMETIÈRE DES PAUVRES DE L'HÔTEL-DIEU

C'EST Guillaume Couillard et sa digne compagne, Marie-Guillemette Hébert, qui donnèrent à l'Hôtel-Dieu de Québec le terrain nécessaire pour ouvrir un cimetière à l'usage des pauvres qui mouraient dans leur hôpital. L'acte de ce don fut reçu par le notaire Guillaume Audouart, le 25 juillet 1661. Il disait:

"Pardevant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil établi par le Roi à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et témoins soussignés, furent présents en leurs personnes Guillaume Couillard père, habitant, demeurant à Québec, et Marie Guillemette Hébert, son épouse, de lui suffisamment autorisée pour l'effet des présentes, ont reconnu, confessé avoir donné, cédé, quitté, transporté et délaissé à toujours aux Révérendes Mères Religieuses Hospitalières du couvent de la Miséricorde de Québec, à ce présentes et acceptantes la Révérende Mère Jeanne de Saint-Paul, supérieure du dit couvent et hôpital, la Révérende Mère Marie de Saint-Bonaventure de Jésus, assistante, la Révérende Mère Marie-Catherine-Joseph de Saint-Augustin, dépositaire, icelles faisants et gérantes toutes les affaires pour la communauté des dites Religieuses acceptantes pour et au nom du dit couvent, la quantité de vingt pieds de terre de front sur soixante pieds de profondeur joignant d'un côté les pieux de la clôture du jardin appartenant aux dites Révérendes Mères, et d'autre côté la grange appartenant aux dits cédants faisant face sur le chemin qui va de la grande église à la dite maison, couvent et hôpital, les dites terres ci-dessus spécifiées aux dits cédants appartenantes et par eux détachées de certaines pièces de terres à eux données par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, seigneurs de ce pays, pour en jouir par les dites Révérendes Mères Religieuses Hospitalières elles ou leurs succédantes à toujours en toute propriété sans aucunes charges de cens et rentes, dettes ni hypothèques quelconques tant du passé que pour l'avenir, à la charge que la dite terre sera employée à faire un cimetière qui servira pour la

sépulture des pauvres qui décéderont au dit hôpital et de ceux qui y désireront être enterrés. Car ainsi, etc., promettant, etc., obligeant, etc. Fait et passé au parloir extérieur du dit couvent et hôpital le vingt-cinquième jour de juillet mil six cent soixante et un, en présence de Jacques Renouard de Bellaire et Victor Trotin, témoins soussignés, avec les dites Révérendes Mères acceptantes et les dits cédants, et a le dit sieur Couillard père déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé suivant l'ordonnance."

Les signataires à cet acte du 25 juillet 1661 sont les Mères Jeanne-Agnès de Saint-Paul, Marie de Saint-Bonaventure de Jésus, Marie-Catherine-Joseph de Saint-Augustin, Guillemette-Marie Hébert, J. Renouard de Bellaire, Victor Trotin et Guillaume Audouart.

Au registre de Notre-Dame de Québec, à la date du 23 janvier 1662, se trouve l'acte de sépulture de Michel Bellenger dit le Prince. Il est dit dans cet acte qu'il fut le premier enterré dans le nouveau cimetière de l'Hôpital. Il devait être suivi de bien d'autres car ce petit cimetière servit pendant un grand nombre d'années.

Plusieurs personnages importants, par humilité ou pour d'autres raisons, demandèrent à être inhumés dans le cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu. On y compte même un gouverneur de la Nouvelle-France, Augustin de Saffray de Mézy, décédé à l'Hôtel-Dieu, qui, par son testament solennel reçu par le notaire Claude Auber le 24 avril 1665, demanda à être inhumé dans ce cimetière.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIX (1923).

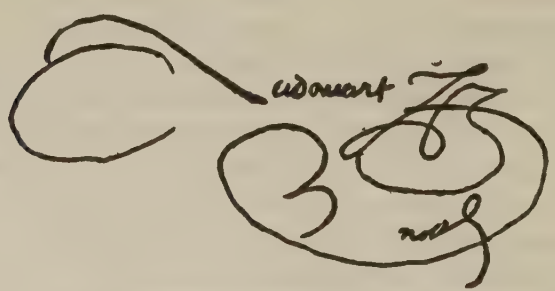

Signature de Guillaume Audouart

SAINT VINCENT DE PAUL ET QUÉBEC

Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec conservent avec grand soin une précieuse relique de saint Vincent de Paul. C'est une lettre autographe que le saint écrivit à la Mère Saint-Joseph, supérieure de cette institution, et dans laquelle il rend un glorieux témoignage au dévouement des premières Hospitalières de Québec.

Nous transcrivons ici cette lettre du grand saint en respectant scrupuleusement l'orthographe:

" De Paris, ce 20 avril 1662.

" Ma révérende mère,

" La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

" Il est vrai que ceux qui m'ont fait l'honneur de vous rapporter l'estime que je fais des missions du Canada ont eu sujet de le faire; car, en effet, je regarde cette œuvre comme l'un des plus grands qui se soient faits depuis quinze cents ans, et ces saintes âmes qui ont le bonheur d'y travailler, comme des âmes vraiment apostoliques qui méritent l'approbation et le secours de l'Église, particulièrement vous et votre communauté qui contribuez à l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres et des malades, qui est le comble de la charité chrétienne, et en quoi je tiendrai à singulière bénédiction de vous aider, s'il plaît au bon Dieu de m'en faire la grâce quelque jour. Quant à présent, ma chère mère, cela m'est du tout impossible, à cause des misères de ce pays icy provenants des guerres passées, et des divisions présentes de ce royaume qui réduisent les provinces dans une entière désolation, à quoy plusieurs personnes charitables de Paris tachent d'apporter quelque remède contribuant de leurs soins et de leurs aumônes pour empêcher que le monde périsse de pauvreté. Mais ces aumônes ne pouvant suffire; il servirait de peu de leur parler des besoins du Canada. Je ne doute pas, ma chère mère, que ceux de votre hôpital ne soient grands, après les pertes que les Iroquois vous ont fait

chaloupe au devant à Tadoussac, qui en effet ramena ici le 15, M. le gouverneur de Mézy, Monseigneur l'évêque, etc."

Les premiers mois du séjour de M. de Mézy à Québec se passèrent assez bien. Il manifestait même beaucoup de respect pour Mgr de Laval à qui il devait sa charge. Mais, d'un caractère soupçonneux et atrabilaire, M. de Mézy s'imagina bientôt que l'évêque de Pétrée voulait empiéter sur ses attributions. Deux partis s'étaient formés dans le Conseil Souverain, l'un qui voulait la traite de l'eau-de-vie et l'autre qui s'y opposait, et suivait les avis de Mgr de Laval sur ce point. M. de Mézy, par dépit, se montra favorable à la traite et voulut destituer les conseillers qui ne lui étaient pas favorables, mais, pour cela, il lui fallait le consentement de l'évêque, qui lui fut refusé. Le gouverneur, illégalement, passa outre et nomma des conseillers de sa seule autorité.

Le gouverneur ne garda plus alors de mesure à l'égard de Mgr de Laval. Le vieux *Journal des Jésuites* lève un peu le coin du voile sur ses procédés. " Le 5 (octobre 1664), dit-il, M. le gouverneur fit publier à son de tambour réitéré une pancarte d'injures contre M. l'évêque et autres, ce qui donna sujet aux ecclésiastiques de voir en leur conscience ce qu'ils étaient obligés de faire: *de hoc alibi.* M. le gouverneur se plaignait partout tout haut qu'on lui refusait la confession et l'absolution; mais notre réponse était que Dieu savait tout."

Il y avait plus de six mois que durait la scandaleuse situation créée par M. de Mézy lorsque la maladie puis la mort du gouverneur vinrent y mettre fin.

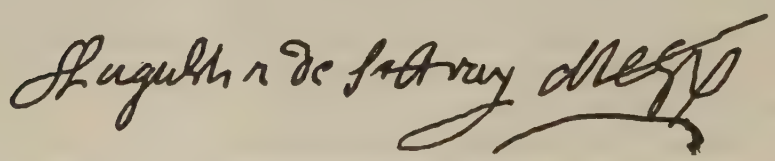

Signature du gouverneur de Mézy

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663 À QUÉBEC

La Mère Marie de l'Incarnation, après avoir raconté à son fils les visions d'une femme sauvage et d'une "personne d'une vertu éprouvée," qui avaient eu connaissance d'avance de toutes les horreurs du tremblement de terre de 1663, ajoute:

" Le 3 février 1663, le temps était fort calme et serein, et la vision n'était pas encore passée, que l'on entendit de loin un bruit et bourdonnement épouvantable, comme si un grand nombre de carosses roulaient sur des pavés avec vitesse et impétuosité. Ce bruit n'eut pas plus tôt réveillé l'attention que l'on entendit sous terre et sur la terre et de tous côtés, comme une confusion de flots et de vagues qui donnaient de l'horreur. L'on entendait de toutes parts comme une grêle de pierres sur les toits, dans les greniers et dans les chambres. Il semblait que les marbres dont le fond de ce pays est presque tout composé, et dont nos maisons sont bâties, allaient s'ouvrir et se mettre en pièces pour nous engloutir. Une poussière épaisse volait de tous côtés. Les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, d'autres qui étaient ouvertes se fermaient. Les cloches de toutes nos églises et les timbres de nos horloges sonnaient toutes seules, et les clochers aussi bien que nos maisons étaient agités comme des arbres quand il fait vent; et tout cela dans une horrible confusion de meubles qui se renversaient, de pierres qui tombaient, de planchers qui se séparaient, de murs qui se fendaient. Parmi tout cela l'on entendait les animaux domestiques qui hurlaient. Les uns sortaient des maisons, les autres y rentraient. En un mot, l'on était si effrayé, que l'on s'estimait à la veille du jugement, puisque l'on en voyait les signes.

" Un accident si inopiné et en un temps auquel les jeunes gens se préparaient à passer le carnaval dans des excès, fut un coup de tonnerre sur la tête de tout le monde, qui ne s'attendait à rien moins. Ce fut plutôt un coup de la miséricorde de Dieu sur tout le pays, comme on l'a vu par les effets. Dès cette première secousse la consternation fut universelle. Et comme l'on ignorait ce que c'était, les uns criaient au feu, croyant que ce fût un incendie, les

autres couraient à l'eau pour l'éteindre; d'autres se saisirent de leurs armes, croyant que ce fût une armée iroquoise. Mais comme ce n'était rien de tout cela, ce fut à qui sortirait dehors pour éviter la ruine des maisons qui semblaient sur le point de tomber.

" On ne trouva pas plus d'assurance dehors que dedans: car par le mouvement de la terre, qui trémoussait sous nos pieds comme des flots agités sous une chaloupe, on reconnut aussitôt que c'était un tremblement de terre. Plusieurs embrassaient les arbres qui, se mêlant les uns dans les autres, ne leur causaient pas moins d'horreur que les maisons qu'ils avaient quittées; d'autres s'attachaient à des souches qui, par leurs mouvements, les frappaient rudement à la poitrine.

La première secousse, au dire de la Mère Marie de l'Incarnation, dura près d'une demi-heure. Sur les huit heures du soir, le tremblement de terre recommença, et pendant une heure il redoubla deux fois. " Le redoublement vint trente-deux fois cette nuit-là, à ce que m'a dit une personne qui les avait comptés, " dit encore la Mère de l'Incarnation. Elle ajoute, cependant: " Je n'en comptai pourtant que six, parce que quelques-uns furent faibles et quasi imperceptibles. "

Les secousses du tremblement de terre, tant à Québec qu'à la campagne, durèrent l'espace de sept mois, quoique avec inégalité.

On a prétendu que la Mère Marie de l'Incarnation avait quelque peu exagéré les horreurs du tremblement de terre de 1663. Le Père Jérôme Lalemant, qui n'était pas le premier venu, a également parlé de ce tremblement de terre dans les *Relations des Jésuites*. Son récit ne diffère pas sensiblement de celui de la sainte Ursuline.

Source: Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres; Relation des Jésuites*, année 1664.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC (PARTIE)

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

" Le 26 mars 1663, Mgr de Laval fondait le séminaire de Québec.

" Pour ne pas nuire aux Jésuites, qui tenaient déjà un collège bien organisé, le fondateur n'ouvrit d'abord qu'un grand séminaire dont les premiers élèves furent Germain Morin, Louis Jolliet, Amador Martin, Pierre de Francheville, Louis Soumande.

" Parmi les prêtres qui, après Mgr de Laval, doivent être considérés comme fondateurs de cette maison, nommons MM. de Bernières, de Maizerets, Dudouyt, Morel et Pommier.

" Le 9 octobre 1668, sur le désir formel de Louis XIV et de Colbert, Mgr de Laval ouvrit un petit séminaire, destiné à l'éducation des enfants français et sauvages.

" De 1663 à 1680, le séminaire de Québec n'eut, pour soutenir son œuvre, d'autres ressources que les largesses de son fondateur, le travail, le zèle et l'abnégation de ses prêtres. En 1680, Mgr de Laval lui donna tous ses biens, consistant surtout en terres, s'en réservant cependant l'usufruit jusqu'à sa mort...

" Avec le dix-huitième siècle commença ce que l'on pourrait appeler la période des épreuves. Un premier incendie, le 15 novembre 1701, vint " en moins de quatre à cinq heures, consumer l'ouvrage de plus de trente ans." Des bâtiments construits de 1677 à 1696, il ne restait presque plus rien. C'était une perte de plus de trente mille livres.

" Le zèle et la confiance de Mgr de Laval et des prêtres du Séminaire ne furent pas ébranlés par ce malheur. Soutenus par les sympathies de la population canadienne, ils se mirent courageusement à l'œuvre, et, à force de travaux, d'économies et de privations de toutes sortes, ils étaient parvenus à relever la maison de ses ruines, à la refaire plus grande et plus confortable que jamais, lorsque, le 1er octobre 1705, un nouvel incendie, non moins désastreux que le premier, détruisit le petit séminaire de fond en comble. On dut renvoyer tous les élèves, à l'exception de douze.

" Le vénérable fondateur, alors plus qu'octogénaire, et ses dignes collaborateurs, abattus mais non découragés, entreprirent une seconde fois le rétablissement de cette maison pour laquelle ils avaient déjà tant travaillé. Ils y réussirent. Au prix de quels sacrifices ? Dieu seul le sait!

" D'autres épreuves s'ajoutèrent: ce fut, en 1708, la mort de Mgr de Laval, et de 1700 à 1715, des épidémies de petite vérole et de pourpre qui enlevèrent bon nombre d'élèves et plusieurs prêtres de la maison. . . On peut dire que le premier quart du dix-huitième siècle ne laissa guère après lui que des souvenirs douloureux. Et, cependant, au milieu de toutes ces difficultés, le séminaire poursuivait son œuvre. Il élevait des enfants qui se destinaient à l'état ecclésiastique; en préparait d'autres pour les arts et les métiers; formait des séminaristes pour le sacerdoce; fournissait des prêtres aux paroisses; envoyait enfin des missionnaires jusqu'en Acadie et au Mississipi.

" De 1730 à 1755, sous l'habile direction des Vallier, des Villars et des Jacrau, la maison vit des jours meilleurs: les dettes furent payées, des améliorations importantes furent faites, le nombre des élèves augmenta. Malheureusement, la guerre arriva avec toutes ses horreurs: famine, sièges, bombardement, etc. Faute de pain pour les nourrir, le séminaire dut renvoyer tous ses élèves, à la fin de 1758. Comme leurs devanciers, en 1690, les écoliers de 1758 échangèrent la plume pour le mousquet.

" Malgré la bravoure et l'endurance des Canadiens, le Canada tomba " presque enseveli sous ses ruines."

" Autant et peut-être plus que n'importe quelle institution du pays, le séminaire de Québec eut à souffrir de cette guerre. Non seulement tous les bâtiments à Québec, ravagés par les boulets, étaient devenus inhabitables, mais les fermes elles-mêmes avaient été pillées et incendiées. Tout était à refaire. . ."

Source: *Almanach de L'Action Sociale Catholique*, 1917, article de Mgr Amédée Gosselin.

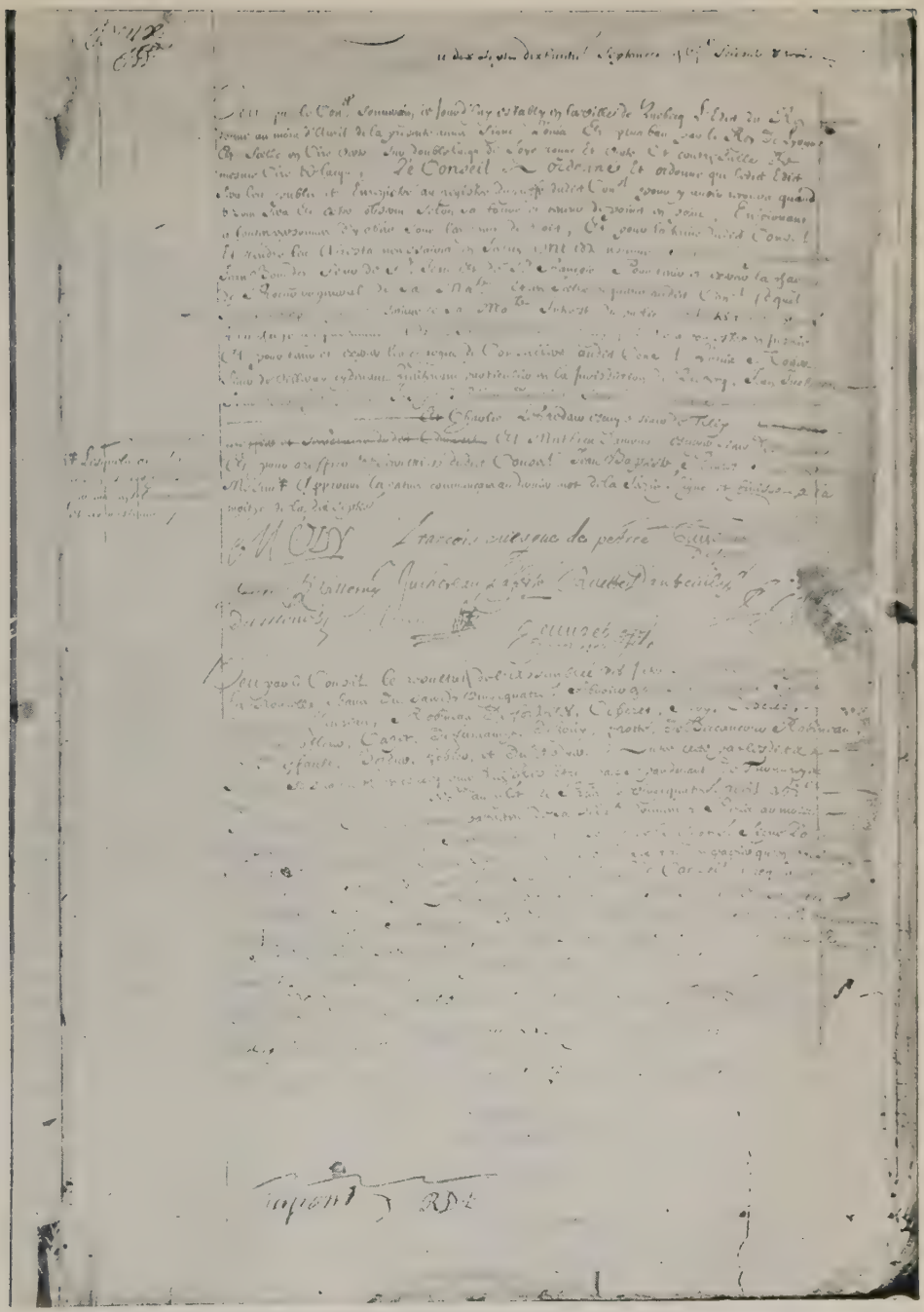

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL SOUVERAIN

LE CONSEIL SOUVERAIN DE QUÉBEC

M. P.-J.-O. Chauveau écrivait en 1885:

" De l'établissement du Conseil Souverain date on peut dire l'existence d'un gouvernement civil dans la Nouvelle-France. Les vastes territoires qui furent compris dans ce domaine de la couronne avaient été jusque-là régis par des compagnies, des gouverneurs. . . sans qu'aucun corps délibérant eût le contrôle des affaires et fût appelé à discuter les intérêts de la colonie. Les affaires des particuliers et tout ce qui avait trait à l'administration de la justice étaient soumis à un régime vague et indéfini; une organisation, une hiérarchie complète n'existait ni dans l'ordre politique, ni dans l'ordre judiciaire."

Les démêlés de Mgr de Laval et du gouverneur d'Avaugour, le désir du roi de France de replacer sous son autorité sa colonie de la Nouvelle-France, furent les causes de la création du Conseil Souverain. L'abbé de Latour, dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval,* n'a pas hésité à écrire: " Quoique l'établissement d'une cour souveraine ne soit pas du ressort de l'Église, le Conseil Souverain de Canada fut l'ouvrage de son premier évêque."

C'est par un édit, daté du mois d'avril 1663, que Louis XIV confia l'administration de la Nouvelle-France à un Conseil Souverain.

Les pouvoirs du Conseil Souverain étaient à la fois judiciaires, administratifs et législatifs.

D'après son édit de création, le Conseil Souverain devait être composé du gouverneur, M. de Mézy, de l'évêque, Mgr de Laval, et de cinq conseillers. La nomination de ces conseillers devait être faite " conjointement et de concert " par le gouverneur et l'évêque. Les conseillers pouvaient être changés ou continués tous les ans, selon qu'il serait estimé plus à propos et plus avantageux par le gouverneur et l'évêque. Cette disposition pouvait devenir une cause de contention entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. Elle fut changée plus tard, de même que le nombre des conseillers.

Le Conseil Souverain comprenait encore un procureur du Roi et un greffier.

La première séance du Conseil Souverain qui, un peu plus tard, devait prendre le nom de Conseil Supérieur, eut lieu à Québec le 18 septembre 1663, dans une des salles du château Saint-Louis. A cette séance, le Conseil ordonna 1° l'enregistrement de son édit de création; 2° l'enregistrement des lettres patentes de Sa Majesté établissant M. de Mézy gouverneur de la Nouvelle-France; 3° l'enregistrement de la commission de M. Gaudais Dupont, comme commissaire royal. Il étudia aussi le " résultat " de l'assemblée des intéressés en la Compagnie de la Nouvelle-France, tenue le 24 février 1663. Son enregistrement fut ensuite ordonné.

Le premier procès-verbal du Conseil Souverain est signé par le gouverneur de Mézy, Mgr de Laval, M. Gaudais Dupont, en sa qualité de commissaire royal, des conseillers Juchereau de la Ferté, Le Gardeur de Tilly, Bourdon, Rouer de Villeray, Ruette d'Auteuil, Damours, et du greffier Peuvret de Mesnu.

Comme M. de Mézy venait d'arriver dans la colonie où il ne connaissait personne, il n'est pas téméraire de croire qu'il laissa le choix des premiers conseillers du Conseil Souverain à Mgr de Laval.

Le Conseil Souverain siégea à Québec pendant toute sa durée. Cependant, après la chute de Québec, le 13 septembre 1759, il eut quelques séances à Montréal. La dernière fut tenue le 28 avril 1760, précisément le jour de la bataille de Sainte-Foy.

Source: Du Bois Cahall, *The Sovereign Council of New France;* J. Delalande, *Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France.*

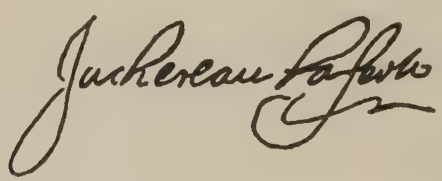

Signature de M. Juchereau de la Ferté

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN

PENDANT ses quatre-vingt-dix-sept années d'existence le Conseil Souverain vit soixante et un conseillers se succéder. Nommons:

1° Louis Rouer de Villeray, 1663-1700.
2° Jean Juchereau de la Ferté, 1663-1685.
3° Denis-Joseph Ruette d'Auteuil de Monceaux, 1663-1664; 1674-1679.
4° Charles Le Gardeur de Tilly, 1663-1695.
5° Mathieu Damours des Chauffours, 1663-1695.
6° Jacques Cailhault de la Tesserie, 1664-1673.
7° Simon Denys de la Trinité, 1664-1666.
8° Louis Peronne de Mazé, 1664-1665.
9° Mille-Claude Le Barroys, 1665-1666.
10° Pierre de Gorribon, 1666-1669.
11° Nicolas Dupont de Neuville, 1670-1716.
12° Nicolas de Monchy, 1670-1672.
13° Jean-Baptiste de Peiras, 1673-1701.
14° Charles Denys de Vitré, 1673-1703.
15° René-Louis Chartier de Lotbinière, 1674-1677; 1703-1709.
16° Claude de Bermen de la Martinière, 1678-1703; 1710-1714.
17° Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, 1689-1695.
18° Mathieu Damours de Freneuse, 1689-1696.
19° Charles Aubert de la Chesnaye, 1696-1702.
20° Denis Riverin, 1698-1710.
21° Mathurin-François Martin de Lino, 1702-1731.
22° Charles de Monseignat, 1703-1718.
23° François Hazeur, 1703-1708.
24° L'abbé Joseph de la Colombière, 1703-1723.
25° Olivier Morel de la Durantaye, 1703-1716.
26° François Aubert de Maur, 1703-1725.
27° Augustin Rouer de Villeray, 1703-1712.
28° Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, 1703-1709.
29° Charles Macart, 1704-1732.

30° Michel Sarrazin, 1707-1734.
31° Guillaume Gaillard, 1710-1729.
32° Paul Denys de Saint-Simon, 1714-1731.
33° Martin Cheron, 1710-1717.
34° Eustache Chartier de Lotbinière, 1710-1749.
35° Jean-François Hazeur, 1712-1733.
36° Louis Rouer d'Artigny, 1717-1744.
37° Jean Petit, 1718-1720.
38° Charles Guillimin, 1721-1739.
39° Nicolas Lanoullier, 1722-1756.
40° L'abbé Jean-Baptiste Gauthier de Varennes, 1724-1726.
41° Jean Crespin, 1727-1734.
42° L'abbé Louis Bertrand de Latour, 1727-1731.
43° François-Étienne Cugnet, 1730-1751.
44° Jean-Victor Varin de la Marre, 1733-1749.
45° François Foucault, 1733-1760.
46° Thomas-Jacques Taschereau, 1735-1749.
47° Jacques de Lafontaine de Belcour, 1735-1760.
48° Jean-Baptiste Gaillard, 1736-1742.
49° Guillaume Estèbe, 1736-1758.
50° Guillaume Guillimin, fils, 1744-1760.
51° Joseph Perthuis, 1747-1760.
52° L'abbé François-Elzéar Vallier, 1743-1747.
53° Jean-François Gaultier, 1744-1756.
54° Joseph-Étienne Nouchet fils, 1750-1758.
55° Jacques-Michel Bréard, 1749-1760.
56° L'abbé Joseph-Marie de Lacorne, 1749-1750.
57° Jean-Antoine Bedout, 1752-1760.
58° Michel Benard, 1757-1760.
59° Henri Hiché, 1754-1758.
60° Jacques Imbert, 1754-1760.
61° Thomas-Marie Cugnet, 1757-1760.

De ces soixante et un conseillers, combien étaient nés dans le pays? Quatre ou cinq; les autres étaient des Français venus de France.

Source: Pierre-Georges Roy, *Les Conseillers au Conseil Souverain de la Nouvelle-France.*

LES OFFICIERS DU CONSEIL SOUVERAIN

De 1663 à 1760, le Conseil Souverain eut huit greffiers:

1° Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, nommé le 18 septembre 1663. Il eut bien des déboires. Destitué par M. de Mézy il fut réinstallé par M. de Tracy. En 1675, lors du renouvellement du Conseil, Gilles Rageot fut nommé, par erreur, greffier, et Peuvret de Mesnu dut passer en France pour obtenir de nouvelles lettres de provisions. Elles lui furent accordées le 15 avril 1676, et il exerça ensuite cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 23 mai 1697.

2° Michel Fillion, nommé le 24 septembre 1664, garda la charge de greffier jusqu'au 6 décembre 1666.

3° Denis Peuvret fut nommé en survivance de son père, le 10 mars 1685, mais il n'exerça pas la charge de greffier du Conseil Souverain, étant mort avant lui.

4° Alexandre Peuvret de Gaudarville, autre fils de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, fut nommé le 1er mars 1693. Il exerça de 1695 à 1702.

5° Charles de Monseignat, nommé le 1er juin 1704, conserva la charge de greffier jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 20 octobre 1718.

6° Pierre Rivet, nommé le 20 novembre 1718, décéda le 8 février 1721.

7° François Daine, nommé le 10 février 1722, abandonna sa charge en octobre 1744, pour accepter celle de lieutenant général de la Prévôté de Québec.

8° Nicolas Boisseau, nommé le 25 mars 1744, fut le dernier greffier du Conseil Souverain.

Jean Bourdon fut le premier procureur général du Conseil Souverain. Nommé le 18 septembre 1663, il fut destitué par M. de Mézy, mais réinstallé par M. de Tracy.

2° Louis-Théandre Chartier de Lotbinière remplaça M. Bourdon, comme procureur général du Conseil Souverain le 24 septembre 1664, mais, le 6 décembre 1666, M. de Tracy remettait

à M. Bourdon l'office que M. de Mézy lui avait enlevé injustement.

3° Le troisième procureur général fut Denis-Joseph Ruette d'Auteuil de Monceaux, qui fut nommé le 25 avril 1674, et décéda le 27 novembre 1679.

4° François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Auteuil, nommé en survivance de son père le 2 juin 1680, fut révoqué le 30 juin 1707.

5° Charles Macart exerça la charge de procureur général, sur commission du Conseil Souverain, du 15 novembre 1706 au 14 octobre 1712.

6° M. Jessé Leduc des Fontaines nommé en septembre 1709, décéda le 22 septembre 1710, quinze jours après son arrivée à Québec, sans avoir été installé.

7° M. Gousse nommé pour remplacer M. Leduc des Fontaines ne vint jamais au Canada.

8° M. Mathieu-Benoit Collet, nommé le 14 juin 1712, décéda le 5 mars 1727.

9° Nicolas Lanoullier fit les fonctions intérimaires de procureur général de mars 1727 à septembre 1728.

10° Guillaume Verrier nommé le 20 avril 1728 exerça la charge de procureur général jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 13 septembre 1758.

11° Le dernier procureur général du Conseil Souverain fut Joseph Perthuis, qui remplaça M. Verrier le 2 octobre 1758, et agit comme tel jusqu'à la fin du régime français.

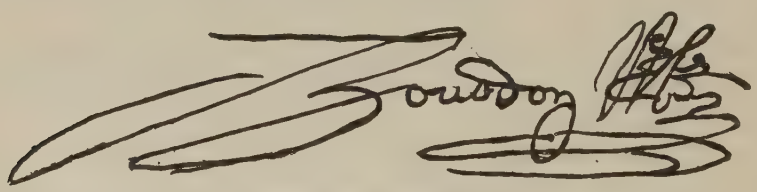

Signature de Jean Bourdon

COMMENT SIÉGEAIT LE CONSEIL SOUVERAIN

AUJOURD'HUI qui dit cour, dit tribunal. Le juge, qu'il soit de France, d'Angleterre, des États-Unis ou de n'importe quel autre pays civilisé, siège sur une *tribune*. Il n'en était pas ainsi pour notre Conseil Souverain. Les conseillers ne siégeaient pas sur une tribune mais autour d'une table.

L'abbé de Latour résume très bien la façon de siéger du Conseil Souverain. Citons-le:

" Le Conseil Supérieur ou le Parlement de Québec est, aujourd'hui, composé de dix-sept personnes, le gouverneur, l'évêque, l'intendant, douze conseillers, dont un conseiller clerc, un procureur général et un greffier. Il ne tient pas ses audiences sur un tribunal comme les cours de France, mais autour d'une table comme les Académies. Le gouverneur est à la tête; il a l'évêque, à sa droite, et l'intendant, à sa gauche; ils font, eux trois, une ligne sur le haut bout de la table. Le procureur général donne ses conclusions assis. Les procureurs et les parties se tiennent et parlent debout, derrière les chaises des juges, et, ce qui est fort incommode, tout le monde sort quand on vient aux opinions et rentre quand on appelle une nouvelle cause. Les conseillers se placent selon l'ordre de leur réception, à l'exception du conseiller clerc qui se met toujours à côté de l'évêque, après le doyen, et du premier conseiller, qui commence le rang à gauche après l'intendant; ce premier conseiller est une espèce de président qui a une charge à part et doubles gages. Il n'y a point d'avocats, les procureurs ou les parties plaident leurs causes; c'est à la maison de l'intendant que l'on appelle le Palais que se tiennent les assemblées; il s'en tient une régulièrement chaque lundi et toutes les fois que les affaires le demandent. La justice se rend gratuitement quoique les gages des officiers soient modiques, qu'il n'y ait même que les six premiers conseillers laïques, le procureur général et le greffier qui en aient. L'expédition des arrêts ne coûte que les droits du greffe, qui comme tous les autres frais de justice sont très légers. Aussi les suppôts du Palais sont en petit nombre et ont communément quelqu'autre

profession pour les aider à vivre. On n'y connaît point de papier timbré, et il n'y a qu'un très petit contrôle seulement pour constater la date des actes."

Le baron de La Hontan, bien avant l'abbé de Latour, avait dit du Conseil Souverain:

" L'intendant s'attribue le droit d'y présider, mais le gouverneur général prend la séance à la salle de justice dans un endroit où se trouvant tous les deux face à face et les juges à leurs côtés, il semble qu'ils y président également. Du temps que Monsieur de Frontenac était en Canada, il se moquait de la prétendue préséance des intendants. Il traitait les membres de ce Parlement comme Cromwell, ceux d'Angleterre."

A propos de Frontenac, disons comment les conseillers au Conseil Souverain le recevaient quand il leur faisait l'honneur de siéger avec eux. C'est lui-même qui exigea ce cérémonial compliqué. Le grand gouverneur s'ennuyait probablement des splendeurs de Versailles, et voulait les reproduire sur une plus petite échelle dans la capitale de la Nouvelle-France.

Le capitaine de ses gardes arrivait avant M. de Frontenac, entrait dans la chambre du Conseil et disait:—M. le comte vient. Aussitôt le Conseil arrêtait ses travaux, faisait sortir les parties et celui qui faisait les fonctions de président, députait deux conseillers pour aller attendre le gouverneur et le recevoir au haut de l'escalier. Les deux conseillers le conduisaient dans la chambre du Conseil où il prenait séance. On faisait ensuite entrer les parties et on reprenait le procès.

L'intendant Bochart de Champigny écrivait au ministre, le 10 mai 1691:

" Quelque désir que j'aie de rendre à M. de Frontenac tout ce qui lui est dû, ayant pour lui une considération particulière et vivant ensemble en très bonne union, je ne saurais néanmoins me dispenser de vous marquer jusqu'à quel point cette réception gêne le Conseil puisque je ne crois pas que cela ait un exemple."

Source: l'abbé de Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval.*

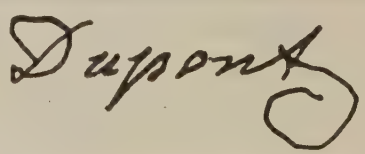

Signature de Nicolas Dupont de Neuville

LE COSTUME DES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN

Sous l'ancien régime, les conseillers des cours souveraines du royaume avaient un costume. Dans les démonstrations publiques, ils portaient la robe écarlate; lorsqu'ils siégeaient, leur robe était noire.

Notre Conseil Souverain avait à peu près toutes les attributions des cours souveraines de France. Les conseillers portaient-ils un costume spécial comme leurs collègues des cours souveraines de France ?

Dans sa lettre du 15 mai 1684, le baron de La Hontan, parlant du Conseil Souverain, dit:

" Il est composé de douze conseillers de *Capa y de Spada*, qui jugent souverainement et sans appel toutes sortes de procès... Chacun y plaide sa cause, car on ne voit ni procureurs ni avocats, ainsi les procès sont bientôt finis, sans qu'il en coûte ni frais, ni épices aux parties. Les juges qui ne reçoivent du roi que quatre cents livres de pension par an, sont dispensés de porter la robe et le bonnet."

Plus loin, expliquant ce qu'on entendait par l'expression *Capa y de Spada*, La Hontan écrit:

" C'est un titre de Gascogne que les gens de cette province donnèrent autrefois par ironie aux conseillers du Conseil Souverain du Canada, parce que les premiers membres de ce tribunal ne portaient ni robe, ni épée, se contentant de marcher la canne à la main dans la ville de Québec, et d'aller au Palais en cet équipage bourgeois."

Cette dernière note de La Hontan laisse entendre qu'à l'époque où elle fut écrite les conseillers au Conseil Souverain portaient un costume.

Il est pourtant certain que, à cette époque, les conseillers au Conseil Souverain ne portaient pas de costume. Le 20 septembre 1685, en effet, l'intendant de Meulles écrivait au ministre:

" Puisque la justice, Monseigneur, est le principal appui

d'une colonie aussi considérable que celle-ci, il serait à propos que les officiers qui en sont les ministres, n'allassent point au siège, et ne parussent pas même au public qu'en robes longues; cet habit inspire au peuple du respect pour les juges et les fait reconnaître pour ce qu'ils sont; il serait même à propos qu'il fût permis aux conseillers du Conseil Souverain à siéger à certains jours en robes longues, cela porterait tous les plus considérables du pays à élever leurs enfants à pouvoir parvenir à cette dignité; mais tous les conseillers étant hors d'état de faire cette dépense, Sa Majesté pourrait leur faire cette libéralité qui serait pour toute la vie; en ce cas, vous aurez la bonté, Monseigneur, d'ordonner qu'on envoyât neuf robes d'écarlate dont le sieur de Villeray, premier conseiller, qui passe en France, aurait soin. Pour les robes noires, chaque conseiller ferait faire la sienne."

Le roi ne goûta pas la proposition de M. de Meulles. Le 31 mai 1686, le ministre lui répondait au nom de Sa Majesté:

" Sa Majesté n'a pas non plus approuvé la proposition que vous faites de permettre aux officiers du Conseil Souverain de paraître en public en robe, cela n'étant de nulle utilité."

Les conseillers au Conseil Souverain portèrent-ils plus tard un costume spécial? Nous croyons qu'ils ne siégèrent jamais en robe.

Source: Pierre-Georges Roy, *Les Petites Choses de notre histoire*, troisième série.

Signature de Nicolas de Monchy

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN ET L'ÉPÉE

Si les conseillers au Conseil Souverain n'eurent pas la satisfaction de paraître en public avec la robe écarlate, ils portèrent du moins l'épée.

L'abbé Bertrand de Latour, qui vint dans la Nouvelle-France avec Mgr Dosquet, siégea au Conseil Souverain en qualité de conseiller clerc de 1727 à 1731. Il est, conséquemment, un témoin *qui a vu*. Dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, il dit:

" Les officiers (c'est-à-dire les conseillers) n'ont point d'habits particuliers, ils siègent en épée avec leurs habits ordinaires."

On sait que le port de l'épée, sous l'ancien régime, était le privilège des nobles et des officiers de terre et de mer.

Chose assez curieuse, les membres du Conseil Souverain, presque tous roturiers et qui cependant siégeaient avec l'épée au côté, s'avisèrent un bon jour de forcer les officiers des troupes qui comparaissaient devant eux soit comme parties soit comme témoins, à laisser leur épée dans l'antichambre.

Le ministre de Maurepas écrivait à ce sujet à l'intendant Hocquart, le 22 avril 1732:

" M. le marquis de Beauharnois m'a représenté qu'on a voulu obliger les officiers des troupes de quitter l'épée à la porte du Conseil Supérieur de Québec, lorsqu'ils sont obligés d'y entrer pour y plaider eux-mêmes leur cause. J'en ai rendu compte à Sa Majesté et elle m'a ordonné de vous dire que comme les officiers du Conseil Supérieur rendent actuellement la justice l'épée au côté, elle veut que les officiers et les gentilshommes seulement puissent plaider leur cause sans être obligés de quitter leur épée. Il est vrai que dans les cours supérieures du royaume, il est d'usage que lorsqu'un gentilhomme ou un officier plaide sa cause, il doit quitter l'épée et Sa Majesté ordonnera que cet usage s'observe aussi dans la colonie si dans la suite elle juge à propos de prescrire aux officiers du Conseil Supérieur de rendre la justice en robe. En attendant, vous

aurez soin de leur expliquer les intentions de Sa Majesté à l'exécution desquelles vous tiendrez la main."

Dans sa lettre du 31 mars 1733 à MM. de Beauharnois et Hocquart, M. de Maurepas disait encore sur le même sujet:

" Sa Majesté a approuvé que, conformément à ses intentions, le Conseil Supérieur ait attesté par une délibération que les officiers des troupes entretenues dans la colonie et les gentilshommes ne seront point obligés de quitter l'épée, lorsqu'ils plaideront eux-mêmes leurs causes, cependant sur les représentations qu'il a faites à ce sujet par rapport aux gentilshommes qui se trouveront dans ce cas, Sa Majesté veut qu'il n'y ait que ceux dont les titres de noblesse sont enregistrés au Conseil Supérieur ou qui en feront apparoir sur le champ, qui puissent jouir de ce privilège; c'est ce que vous aurez agréable d'expliquer aux officiers du Conseil Supérieur."

Source: Pierre-Georges Roy, *Les Petites Choses de notre histoire*, troisième série.

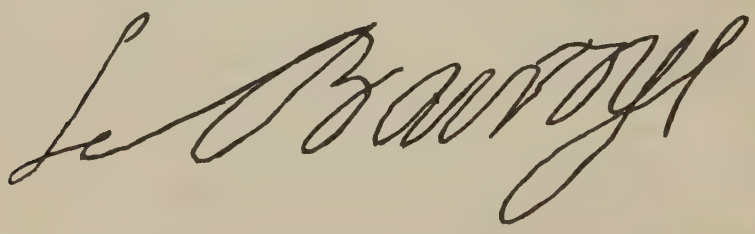

Signature de M. Le Barroys

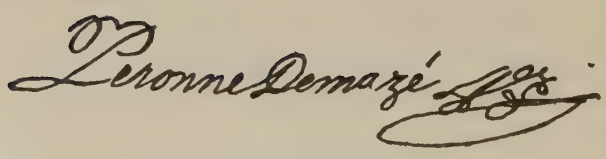

Signature de M. Peronne de Mazé

DANS LE PORT DE QUÉBEC EN 1663

Dans les délibérations du Conseil Souverain, à la date du 22 septembre 1663, nous lisons:

" Sur ce qui a été remontré par le procureur général du Roi que dans le navire commandé par le capitaine Guillon il y a quatorze hommes accusés de crime desquels il est besoin d'instruire le procès, le Conseil pour cet effet a commis le sieur de Villeray de travailler incessamment à l'information et interrogatoire d'iceux, pour ce fait et rapporté au Conseil être ordonné ce que de raison."

M. Rouer de Villeray tint l'enquête ordonnée par le Conseil Souverain, et, deux jours plus tard, le 24 septembre 1663, il en faisait son rapport que le greffier s'empressait d'enregistrer dans ses minutes avec la décision prise:

" Vu le résultat du Conseil du vingt-deuxième de ce mois sur l'avis à lui donné qu'il y avait à bord du vaisseau le *Jardin d'Hollande* commandé par le capitaine Guillon, mouillé à la rade, sous le château de Québec, certains prisonniers prévenus du crime d'assassinat commis en la personne du commandant pour le Roi, au fort de Plaisance, la personne du frère du dit commandant, la personne du prêtre laissé au dit fort pour y exercer le service divin et plusieurs autres personnes et démolition de l'habitation du dit lieu, le Conseil a ordonné et ordonne qu'à l'instance du dit procureur général, le dit capitaine Guillon sera sommé et interpellé de remettre ez prisons royales de ce lieu les dits prisonniers prévenus pour leur procès être fait et parfait suivant la rigueur des ordonnances, enjoignant à cet effet au premier huissier sur ce requis de se transporter au bord du dit Guillon, capitaine, et lui faire les sommations en tel cas requises."

Puis, les volumineuses délibérations du Conseil Souverain se taisent sur cet étrange incident. L'enquête ordonnée fut-elle faite? Les meurtriers subirent-ils leur procès? Reçurent-ils la punition qu'ils méritaient pour ce forfait?

Les meurtriers du commandant et de l'aumônier du fort de

Plaisance, en l'île de Terre-Neuve, subirent leur procès non pas dans la *ville* de Québec mais dans le *port* de Québec. Et leurs juges ne furent pas les membres du Conseil Souverain mais un conseil de guerre composé des officiers de l'*Aigle d'or* et du *Jardin d'Hollande*.

Ces deux vaisseaux étaient venus, de concert, à Québec. Le *Jardin d'Hollande* avait relâché à Plaisance avant de remonter le Saint-Laurent et c'est à bord de ce vaisseau que les meurtriers avaient été conduits à Québec.

Le capitaine Gargot qui n'avait guère confiance dans la justice *terrienne* refusa de remettre ses prisonniers au Conseil Souverain. Les lois maritimes du temps lui donnaient, croyons-nous, droit de vie et de mort en haute mer. La rade de Québec était assez loin de la mer mais pareille vétille n'était pas faite pour embarrasser un vieux loup de mer accoutumé à commander et à être obéi promptement.

C'est Gargot lui-même qui raconte la suite de cette aventure dans ses *Mémoires*.

Après avoir parlé des assassinats commis par ces lâches individus et dit comment ils tombèrent entre ses mains, il ajoute qu'il fit prier le gouverneur de la Nouvelle-France, d'envoyer ses officiers de justice à bord du vaisseau où les criminels étaient tenus à la chaîne. Le Conseil Souverain prétendit que Gargot était obligé de lui remettre ses prisonniers. C'est là-dessus qu'il assembla son conseil de guerre composé des officiers des deux vaisseaux qui étaient sous ses ordres. Puis, il ajoute:

" Selon les formalités de la justice maritime, un de ces scélérats atteint et convaincu d'avoir tué l'aumônier de Plaisance, fut condamné à avoir le poing coupé, puis être pendu et brûlé et l'un des complices à servir de bourreau. Or, afin de ne pas choquer la juridiction de Kébec, Gargot fit dresser un grand radeau au milieu de la rivière du Saint-Laurent qui est fort large, sur lequel l'exécution fut faite à la vue de Kébec, dont le gouverneur fut fort irrité."

Comme on le voit, le loup de mer Gargot n'y allait pas de main morte.

Sources: *Jugements et délibérations du Conseil Souverain; Mémoires de la vie et des aventures de Nicolas Gargot; Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIX (1923).

L'AVOCAT JEAN PERONNE DUMESNIL À QUÉBEC

JEAN Peronne Dumesnil était avocat au Parlement de Paris. Les affaires de la Compagnie des Cent Associés étant en assez mauvais état, les directeurs décidèrent d'envoyer Péronne Dumesnil à Québec en qualité de contrôleur général, d'intendant et de juge souverain. Il arriva à Québec le 7 septembre 1660, et y resta un peu moins de quatre ans.

L'abbé Ferland écrit à son sujet:

" Le gouverneur d'Avaugour et son conseil refusèrent de reconnaître les commissions du sieur Dumesnil, et l'empêchèrent d'exercer ses fonctions. Mais Dumesnil, ancien avocat au Parlement de Paris, était disposé à disputer le terrain pied à pied. Il trouva le moyen d'obtenir les arrêtés de comptes des anciens receveurs de la communauté des habitants; c'étaient les hommes les plus respectables de la colonie, et plusieurs d'entre eux étaient devenus membres du conseil. Comme jusqu'alors on avait plutôt suivi les règles de l'honnêteté que les formes légales, l'œil perçant et exercé du praticien découvrit l'absence de formalités auxquelles les bons bourgeois n'avaient jamais songé. Aussi Dumesnil réclama bruyamment, non seulement contre les commis et les receveurs, mais encore contre les conseillers, contre les gouverneurs, les Jésuites, les communautés religieuses et l'évêque lui-même. Il voulait faire rendre compte de trois ou quatre millions de francs donnés autrefois par le cardinal Richelieu, la duchesse d'Aiguillon, le commandeur de Sillery et les fondateurs de Montréal."

Peronne Dumesnil s'était servi de moyens plus ou moins honnêtes et légaux pour obtenir ses renseignements. Aussi, dès sa deuxième séance, le 20 septembre 1663, le Conseil Souverain ordonnait au conseiller Villeray de faire perquisition dans les papiers du sieur Peronne Dumesnil pour retracer les pièces lui appartenant qu'il avait pris sans droit en forçant la fenêtre de l'étude de Audouart, ancien secrétaire du Conseil qui avait précédé le Conseil Souverain.

Peronne Dumesnil racontait, lui-même, un peu plus tard, de

quelle façon M. de Villeray s'y prit pour exécuter l'ordre du Conseil Souverain.

" Le vingtième du mois de septembre (1663), dit-il, deux jours après l'établissement du dit Conseil Souverain, les dits Villeray, soi-disant commissaire et conseiller; de Bourdon, procureur-général, accompagnés de deux sergents, d'un serrurier et de dix soldats du Fort bien armés, vont en la maison du dit Dumesnil, intendant et contrôleur-général, et peu auparavant leur juge souverain, sur les 7 à 8 heures du soir, pour piller sa maison, ce qu'ils firent ayant fait rompre la porte de son cabinet, ses armoires et un coffre pris et emporté ce qu'ils ont trouvé dedans, et notamment tous ses papiers dans lesquels étaient leurs procès faits et les preuves de leurs péculats, concussions et malversations, sans aucun inventaire, ni forme de justice, étant le dit Dumesnil, lors des dites violences, tenu et arrêté sur un siège et rudement traité par les dits soldats, jusques à l'empêcher d'appeler du secours et des témoins pour voir ce qui se passait en sa maison et comme il était lié et arrêté."

Le 18 mars 1664, le Conseil Souverain procédait à l'ouverture du coffre du sieur Peronne Dumesnil "pour y faire recherche des papiers concernant le public." Deux jours plus tard, le Conseil dressait l'inventaire des papiers contenus dans le fameux coffre.

Peronne Dumesnil, sentant que le terrain glissait sous ses pieds et qu'il n'aurait pas le dessus avec ses adversaires, s'embarqua pour la France quelques jours plus tard. Il nous apprend que le capitaine Gargot le reçut à son bord à ses risques et périls. " Et fut reçu, dit-il, par le capitaine Gargot dans son navire nonobstant les défenses qui lui en avaient été faites par le dit nouveau Conseil, et que six pièces de canon de la plateforme d'en bas chargés à balles fussent pointés contre son navire pour le faire obéir à leur ordonnance."

On a ici une idée des exagérations et des mensonges du sieur Peronne Dumesnil.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI (1915).

QUAND QUÉBEC PRIT-IL LE NOM DE VILLE?

CHAMPLAIN ne désigne presque jamais autrement Québec que sous le nom d'*habitation.*

Quand le titre si peu prétentieux d'habitation a-t-il fait place au nom de *ville* pour désigner la fondation de Champlain?

Le Père de Charlevoix écrit dans son *Histoire de la Nouvelle-France:*

" L'année suivante (1626), trois Jésuites, les Pères Philibert Noyrot, Anne de Noue et un Frère, arrivèrent à Québec sur un petit bâtiment, qu'ils avaient fretté et sur lequel ils avaient embarqué plusieurs ouvriers. Ce secours fit prendre à Québec une forme de ville, car jusques-là elle n'était qu'une simple habitation et on ne la nommait point autrement. L'expérience et le talent du Père Enemond Massé pour les nouveaux établissements et dont, suivant les mémoires de Champlain et de Lescarbot, il avait donné de grandes preuves au Port-Royal, y contribuèrent beaucoup, mais lui et ses confrères retrouvèrent bientôt sur le fleuve Saint-Laurent, ce qu'ils avaient eu à essuyer de contradictions en Acadie, et ce qui avait fait perdre cette province à la France. M. de Ventadour instruit par quelques catholiques de Québec des mauvaises manières de Guillaume de Caen à l'égard de ces Pères, lui en écrivit sur un ton qui le mortifia beaucoup; il ne douta point que ceux qui avaient été l'occasion et le sujet de ces plaintes ne lui eussent attiré par eux-mêmes les reproches qu'il en recevait, et le contrecoup en retomba sur eux."

Le Père de Charlevoix exagère quelque peu ici quand il dit que le secours apporté par le Père Noyrot, en 1626, fit prendre à Québec une forme de ville. Le Père Noyrot amena bien juste vingt ouvriers à Québec. L'augmentation de vingt âmes à l'habitation de Champlain pouvait-elle la métamorphoser au point de la faire passer au rang des villes?

Non.

C'est plusieurs années plus tard que Québec fut considéré comme une ville.

La Mère Marie de l'Incarnation, dans une lettre, à son fils, qui fut envoyée par les derniers vaisseaux de 1663, nous donne à peu près la date de ce changement:

" Je crois que vous savez, disait-elle, que le roi est à présent le maître de ce pays. Messieurs de la Compagnie ayant appris qu'il avait dessein de leur ôter, ils sont allés au devant et le lui ont offert. Il les a pris au mot avec promesse de les dédommager, et ainsi ce changement s'est fait sans beaucoup de peine. Les navires du roi nous ont remené Mgr notre prélat, qu'on nous dit avoir eu bien du démêlé en France au sujet des boissons qu'on donnait aux Sauvages, et qui ont pensé perdre entièrement cette nouvelle église. Il a fait le voyage en la compagnie d'un nouveau gouverneur, que Sa Majesté nous envoie, son prédécesseur, qui ne l'a été que deux ans, étant parti avant son arrivée. Le roi a encore envoyé avec eux un intendant qui, depuis son arrivée, a réglé toutes les affaires du pays. Il a établi des officiers pour rendre la justice selon les règles du droit. Il a encore établi la police pour le commerce et pour l'entretien de la société civile. Il s'est fait rendre foi et hommage généralement de tous les habitants du pays, qui ont confessé tenir du roi à cause de son château de Québec. Dans les règlements qui ont été faits, Québec se nomme ville, et la Nouvelle-France, province ou royaume. L'on a élu un maire et des échevins; et généralement tous les officiers, qui sont gens d'honneur et de probité, ont été faits par élection. On remarque entre tous une grande union..."

Québec, comme ville, daterait donc de 1663.

Source: Marie de l'Incarnation, *Lettres.*

MAIRE ET ÉCHEVINS DE QUÉBEC EN 1663

Si le Québec de 1663 n'a pas joui du système municipal il a du moins eu un maire et deux échevins. C'était la lettre avant l'épreuve!

Le procès-verbal du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, à la date du 18 septembre 1663, porte:

" Sur le réquisitoire du procureur général remontrant que ci-devant il y a eu des syndics élus pour la conservation des droits de la communauté et intérêts publics lesquels auraient été supprimés depuis deux ans et ça par l'autorité du gouvernement sans forme de justice observée, et attendu qu'il est de l'importance du service du Roi et du bien public qu'il y ait des personnes de probité requise et de fidélité connue pour avoir soin des intérêts communs de la communauté des habitants de la ville de Québec, le conseil a ordonné qu'il sera fait assemblée générale des habitants de la dite ville et étendue de son ressort, pour être en la dite assemblée en présence dudit conseil procédé à l'élection d'un maire et de deux échevins qui auront le soin des affaires publiques de la dite ville et de son ressort, et à cet effet la dite assemblée sera convoquée à la diligence du procureur général pour le trentième et dernier jour de ce mois."

L'assemblée convoquée pour le 30 septembre eut lieu le dimanche, 7 octobre 1663, dans la salle de réunion du Conseil Souverain. Les habitants de Québec, à la pluralité des voix, firent choix de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny pour maire et de Jean Madry et Claude Charon, pour échevins.

Les sieurs Le Gardeur de Repentigny et Jean Madry prêtèrent le serment de fidélité en l'exercice de leur charge le 10 octobre 1663. Quant au sieur Claude Charon, il faut croire qu'il ne se souciait pas d'exercer la charge d'échevin puisque le Conseil Souverain fut obligé de l'" intimer " à comparaître pour prêter son serment d'office.

A la séance du 14 novembre 1663 du Conseil Souverain, nous

voyons la disparition du maire et des deux échevins de Québec. Le procès-verbal dit:

" Sur ce qui a été représenté par le procureur général qu'il a appris que les sieurs de Repentigny, maire, Madry et Charon, échevins, ne se mettent en peine des dites charges, et que même le pays n'étant encore qu'en très petite considération pour la petitesse de son étendue en déserts et nombre de peuples, il serait plus à propos de se contenter d'un syndic eu égard au peu d'affaires qui concernent le devoir de ces charges, le Conseil, mettant en considération la déclaration du sieur de Tilly, conseiller en ce conseil, que le dit sieur de Repentigny depuis sept ou huit jours se proposait d'aller trouver Monsieur le gouverneur pour être reçu à sa démission de la dite charge, a ordonné et ordonne que sans avoir égard à la dite élection d'un maire et de deux échevins laquelle est revoquée par ces présentes, il sera procédé à l'élection et nomination d'un syndic, et qu'à cet effet affiches en seront faites pour dimanche prochain, issue de la grande messe."

Le maire et les échevins de Québec avaient donc eu un règne éphémère puisqu'ils avaient été en office un mois et quelques jours. La seule besogne qu'il avaient remplie avait été de prêter le serment d'office.

Près d'un siècle plus tard, au mois de septembre 1759, nous voyons de nouveau apparaître un maire à Québec. Dans la requête présentée à M. de Ramezay par les négociants et bourgeois de Québec pour lui demander de rendre Québec aux Anglais, M. Daine s'intitule " lieutenant général civil et criminel de cette ville (Québec) et maire d'icelle." M. Daine eut un règne encore plus éphémère que M. Le Gardeur de Repentigny puisqu'il dura à peine un jour.

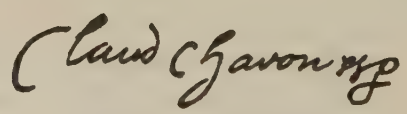

Signature de Claude Charon

LES BANCS DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC

A l'origine, dans la plupart des églises de la Nouvelle-France le banc du seigneur et même les bancs des simples paroissiens étaient faits par les propriétaires eux-mêmes.

Il n'en fut pas ainsi, toutefois, pour l'église paroissiale de Montréal puisque dans une de ses lettres, Mgr de Saint-Vallier se plaint que les bancs du gouverneur et des autres officiers militaires ou civils avaient coûté très cher à la fabrique. " On y a fait des théâtres plutôt que des bancs," écrivait-il.

A Québec, dès 1651, le Conseil de la colonie avait voté une gratification annuelle de mille livres à l'église paroissiale.

En 1663, le Conseil Souverain remplaça le Conseil institué en 1648. L'année suivante, les marguilliers de Québec priaient le Conseil de continuer de donner à la fabrique la gratification de mille livres, qu'elle recevait depuis 1651.

Le Conseil acquiesça à cette demande des marguilliers, et la gratification fut ensuite payée chaque année d'abord par l'intendant, puis par l'agent de la Compagnie des Indes Occidentales.

En retour de ce don, il y avait des bancs dans l'église à l'usage des conseillers et des agents de la Compagnie des Indes Occidentales. En outre, quelques citoyens avaient droit à des bancs gratuits, à perpétuité, pour certains dons faits à la paroisse.

En résumé, en 1666, il y avait dans l'église paroissiale de Québec bien juste dix-sept bancs payants.

La liste des propriétaires de ces bancs a été conservée. C'étaient:

1° Vincent Poirier de Bellepoire.
2° Madame Maheu.
3° M. Le Gardeur.
4° M. d'Auteuil.
5° M. Jean Madry.
6° M. Lambert.
7° M. Soulart.

8° M. Duquet.
9° M. Jean Gloria.
10° Madame Duplessis.
11° M. Le Gardeur de Tilly.
12° M. Denys père.
13° M. Denys fils.
14° M. Chartier.
15° M. Roger des Colombiers.
16° M. Lavigne.
17° M. Loyer de La Tour.

M. l'abbé Auguste Gosselin nous apprend que, en 1687, le nombre des bancs de l'église paroissiale ou cathédrale de Québec était de vingt-neuf. Là-dessus, à part le banc du gouverneur, sept ne donnaient aucun revenu à la fabrique.

Source: l'abbé Auguste Gosselin, *Henri de Bernières.*

MADAME DE LA VALLIÈRE ET LES URSULINES DE QUÉBEC

DANS les *Mémoires de madame de Maintenon*, nous trouvons l'allusion suivante à Québec:

" En ces temps-là, les gens de bien formaient des ligues de piété contre les maîtresses. Ils s'attribuaient la conversion de La Vallière et aspiraient à triompher aussi de madame de Maintenon qui y avait plus de part qu'eux et dont l'éternelle enfance se joua longtemps de leurs projets... De présomptueuses dévotes, occupées de tous les péchés hormis les leurs, se punissaient par des haires et des cilices de fautes qu'elles n'avaient pas commises.

" Avec toute la sévérité de l'orgueil qui expie les crimes d'autrui quelques-unes fesaient de longs pèlerinages, d'autres d'abondantes aumônes. De tous côtés, on priait, on pleurait, on se donnait la discipline, on s'imposait des pénitences, non pour que le roi de France laissât en paix ses voisins, diminuât les impôts, se soumît aux lois, rendît aux remontrances des parlements, le droit d'effet suspensif (enlevé par les édits de 1667 et 1669), mais pour qu'il cessât d'aimer une femme.

" Et comme si les vœux du nouveau monde étaient plus agréables à Dieu que ceux de l'ancien, on fesait offrir à Québec, le sacrifice propitiatoire pour des péchés faits à Paris... "

Avons-nous besoin de noter que les *Mémoires de madame de Maintenon* cités ici ne furent pas publiés ni écrits par cette grande dame. Madame de Maintenon était trop pieuse, et avait trop le sentiment des convenances pour prendre ce ton de persiflage, à l'égard des bonnes âmes qui priaient et s'imposaient des pénitences pour la conversion de Louis XIV.

Nous ne croyons pas nous tromper, en concluant du passage que nous venons de tirer des *Mémoires de madame de Maintenon*, que c'est au monastère des Ursulines de Québec qu'on priait pour faire cesser les relations de Louis XIV avec madame de La Vallière.

En effet, le 19 août 1664, la vénérable Mère Marie de l'Incar-

nation, écrivant à une de ses anciennes novices de Tours, la mère Isabelle de La Vallière, lui faisait la confidence suivante:

" Tous vos proches me touchent de près, et le sujet qui vous afflige, m'afflige aussi. J'en ai eu connaissance en ce bout du monde où je vous dirai que nous avons entrepris de faire de grandes pénitences et de grandes dévotions, pendant dix semaines, en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur, afin qu'il plaise à sa bonté d'y mettre ordre et d'opérer la conversion de qui vous pouvez juger."

Le nom de la correspondante de Marie de l'Incarnation nous permet de supposer qu'elle était parente de Louise-Françoise de La Vallière.

Celle-ci était alors dans le plus fort de son crédit auprès du grand roi. Sa vie à la cour n'était pas précisément celle d'une carmélite.

Les ferventes prières des Ursulines de Québec ne furent pas entendues tout de suite. Dieu, dont les desseins sont insondables, n'exauce pas toujours sur-le-champ les prières même les plus ferventes. Toutefois, onze ans après le message de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation à la Mère Isabelle de La Vallière, la duchesse de La Vallière quittait la cour de Versailles pour entrer chez les Carmélites de Paris.

Elle prononça ses vœux de Carmélite et mena une vie plus angélique qu'humaine. Elle mourut en disant des Carmélites qui entouraient son lit de mort de leurs regrets et de leurs larmes: " Une pécheresse comme moi ne mérite pas de mourir au milieu de ces vierges-là."

Les Ursulines de Québec possédaient autrefois une peinture représentant madame de La Vallière, en prière. Elles ont fait transformer ce portrait en sainte Thaïs. Cette peinture est encore dans la chapelle du monastère.

LA VOIRIE A QUÉBEC EN 1664

JUSQU'À 1664 les gouverneurs de la Nouvelle-France qui avaient toute autorité dans le pays ne s'étaient pas occupés des rues de Québec. La plupart des habitants jetaient dans les rues pailles et fumiers, tout comme si les voies publiques avaient été des dépotoirs.

Le Conseil Souverain, en 1664, commença à s'occuper de la voirie de Québec.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 1664 dit:

" Sur ce qui a été remontré par le procureur général du Roi que les habitants de la basse ville jettent indifféremment des pailles et fumiers dans les rues, lesquels venant à sécher il y aurait beaucoup à craindre que le feu venant à s'y mettre il ne s'en ensuivît l'incendie total de la dite basse ville s'il n'y était apporté remède, le Conseil voulant y pourvoir a ordonné et ordonne que tous les habitants de la dite basse ville chacun à son égard dans l'étendue et consistance de leurs maisons nettoyeront les rues de pailles, fumiers et de toutes autres choses qui pourraient communiquer le feu, dans la huitaine à peine de dix livres d'amende payable sans deport par les contrevenants; défenses à l'avenir de jeter aucunes pailles ni fumiers dans les dites rues sous mêmes peines, et sera la présente lue, publiée et affichée aux lieux ordinaires afin que nul n'en ignore."

On remarquera que dans cette ordonnance la seule crainte manifestée par le Conseil Souverain est le danger du feu. En 1664, il était à peine question d'hygiène dans la vieille France. A Québec, comme dans le reste du pays, le mot hygiène n'était peut-être pas même connu.

Ce n'est que le 29 mars 1667 que le premier grand voyer de la Nouvelle-France, le sieur Robineau de Bécancour, reçut sa commission. Elle ne fut enregistrée par le Conseil Souverain que le 21 août suivant.

En attendant, c'est le Conseil Souverain qui s'occupait de la voirie à Québec et dans les campagnes. Le 2 août 1664, le Conseil

avait ordonné à tous ceux qui avaient des habitations sur le parcours de la Grande-Allée de pratiquer un "chemin libre et chariable." Les propriétaires ne s'étaient guère occupés de cette ordonnance.

Le 3 septembre 1664, le Conseil Souverain revenait à la charge et adoptait l'ordonnance suivante:

" Sur ce qui a été représenté par le procureur général du Roi qu'encore que par ordonnance du deuxième du mois d'août dernier passé il fût enjoint à tous ceux qui ont des habitations aboutissantes la Grande-Allée de rendre sur la dite allée chacun en droit soi un chemin libre et chariable dans le quinzième du dit mois et qu'à faute de ce il y serait travaillé à leurs dépens, cependant la plupart n'aurait tenu compte d'y satisfaire quelques diligences qu'il en eût faites, le Conseil a condamné tous ceux qui n'ont satisfait à la dite ordonnance en vingt sols d'amende par chaque arpent de terre de front de leur possession; enjoint à eux d'y avoir satisfait avant le commencement des neiges de cette année rendant les dits chemins parfaits à peine de plus grosse amende."

Les noms des habitants de la Grande-Allée qui payèrent l'amende n'ont malheureusement pas été conservés.

Source: *Jugements et délibérations du Conseil Souverain.*

LE CAS DE ROBERT HACHE

Les Français devaient user de beaucoup de ménagements pour garder l'amitié des Sauvages. Ceux-ci ne comprenaient pas la justice à notre manière et avaient, évidemment, beaucoup d'objections à se soumettre aux lois criminelles françaises.

En 1664, un Sauvage du nom de Robert Hache, ayant commis un attentat criminel sur la personne de Marthe Hubert, femme du nommé Lafontaine, habitant de l'île d'Orléans, fut constitué prisonnier. Il réussit à s'évader de la prison de Québec après quelques jours de captivité.

Il s'agissait de faire comprendre aux Sauvages qu'ils étaient passibles des même peines que les Français pour les offenses criminelles.

Le Conseil Souverain décida de convoquer les différents chefs sauvages qui se trouvaient à Québec. Le 21 avril 1664, Noël Tek8erimat, chef des Algonquins de Québec, Kaetmagnechis, chef des Sauvages de Tadoussac, Mangouche, chef des Sauvages Nepissiriniens, Gahyk8au, chef des Sauvages Iroquets, Nauch8ape8ith, chef des..., et Jean-Baptiste Pipouikih, capitaine Abnaquois, se rendirent au château Saint-Louis, où siégeait le Conseil Souverain.

Le gouverneur de Mézy, Mgr de Laval et MM. de Villeray, Damours, Juchereau de la Ferté et Le Gardeur de Tilly, conseillers, étaient présents. Le Père Druillettes et Nicolas Marsollet servirent d'interprètes.

Marsollet exposa aux chefs sauvages que Robert Hache, pour le crime dont il s'était rendu coupable, avait mérité d'être pendu et étranglé.

Alors Noel Tek8erimat, chef des Algonquins de Québec, parlant au nom de tous les chefs, répondit que les différentes nations sauvages s'étaient toujours maintenues dans l'amitié des Français, qu'il était vrai que leurs jeunes gens ne s'étaient pas toujours bien comportés mais que la jeunesse française leur avait, dans

bien des rencontres, donné le mauvais exemple. Il ajouta qu'on leur avait toujours donné à entendre que le meurtre devait être puni de mort, mais qu'on ne leur avait pas expliqué que le viol entraînait la même punition. D'après lui et ses amis, pour cette raison, on ne devait pas être trop sévère pour Robert Hache, qui prétendait être innocent du crime dont on l'accusait.

Après une longue discussion, il fut décidé que pour cette fois le Conseil Souverain pardonnerait à Robert Hache. Seulement on réservait à la femme Lafontaine les intérêts civils qu'elle pourrait réclamer du dit Sauvage.

Et pour empêcher à l'avenir de tels désordres, le Conseil Souverain, du consentement unanime de tous les chefs sauvages présents, ordonna que les Sauvages subiraient les peines portées par les lois et ordonnances de France pour les crimes de meurtre et de rapt.

Les chefs sauvages demandèrent que la décision que venait de prendre le Conseil Souverain fut rédigée par écrit " afin qu'elle demeurât à leur postérité." Ce qui fut fait sur-le-champ.

Le *Journal des Jésuites*, à la date du 1er février 1664, parle du crime commis par Robert Hache et insinue que les Français en étaient responsables jusqu'à un certain point puisqu'ils fournissaient de la boisson aux Sauvages malgré les strictes défenses qui leur en avaient été faites.

Il ne faut pas confondre le sauvage Robert Hache avec le donné Robert Hache, à l'emploi des Jésuites, qui était un excellent sujet.

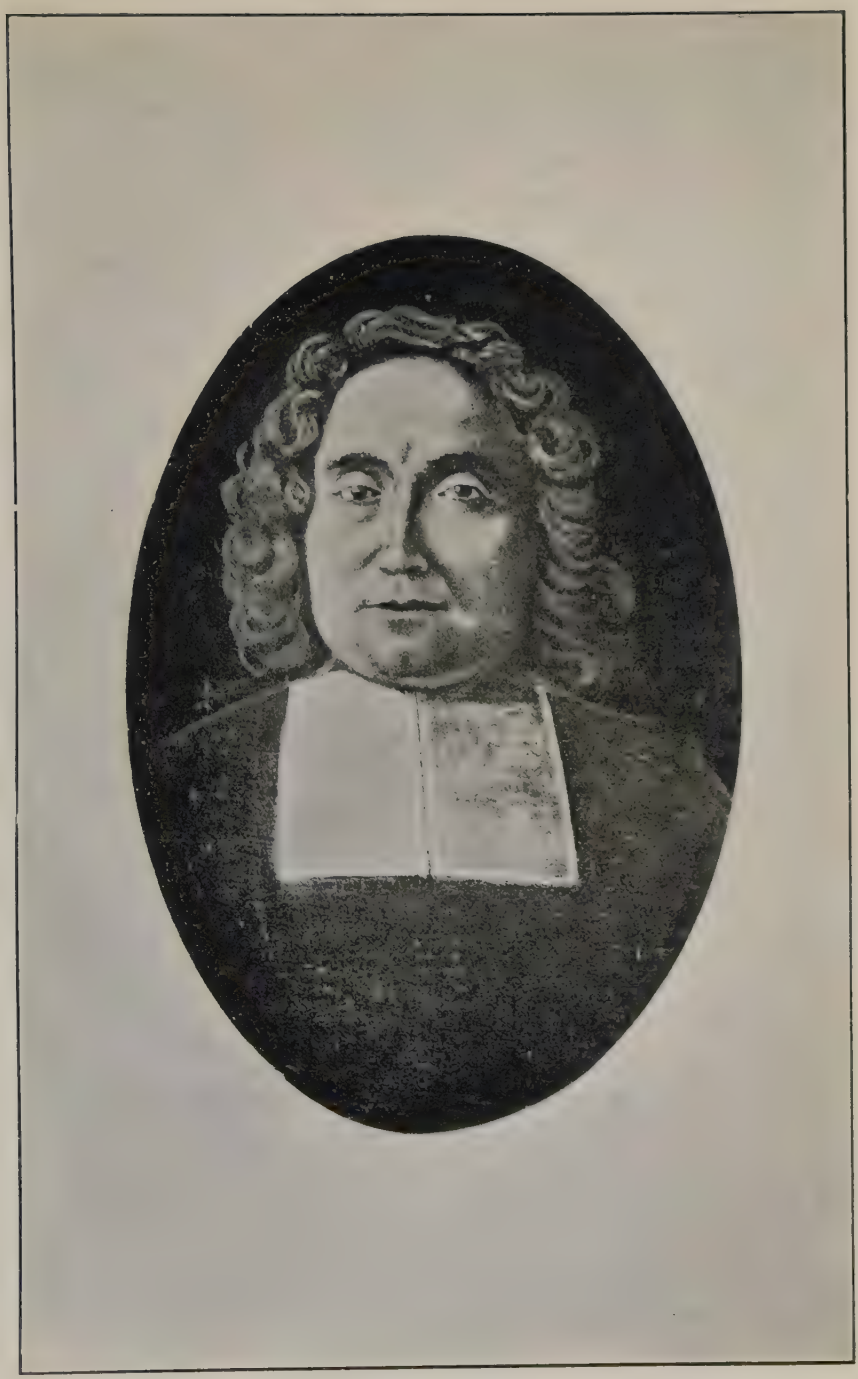

L'ABBÉ DE LATOUR

LES CURÉS DE QUÉBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

On peut faire dater la paroisse de Notre-Dame de Québec de 1615. Elle est donc de beaucoup la plus ancienne paroisse du pays.

Les premiers desservants de Québec furent les Récollets. Ils y firent les fonctions curiales de 1615 à 1629, soit quatorze ans. Ils furent remplacés, de 1632 à 1659, par les Jésuites. Ceux-ci furent aidés de fois à autres par des prêtres séculiers.

Au mois d'août 1659, Mgr de Laval nommait M. Jean Torcapel pour faire les fonctions curiales à Québec. M. Torcapel repassa en France l'année suivante.

M. Henri de Bernières, ordonné prêtre le 13 mars 1660, remplaça M. Torcapel en qualité de desservant, cinq mois après son ordination. Le 15 septembre 1664, Mgr de Laval érigeait canoniquement la paroisse de Québec, et il nommait pour titulaire de la cure M. de Bernières. Celui-ci fut donc le premier curé en titre de Notre-Dame de Québec.

Le 20 mars 1687, M. François Dupré remplaçait M. de Bernières, résignataire, comme curé de Québec. C'est sous l'administration de M. Dupré que fut construite et ouverte au culte la chapelle ou église succursale de la basse ville, Notre-Dame de la Victoire ou, plus tard, Notre-Dame des Victoires. Le 10 octobre 1707, M. Dupré donnait sa démission comme curé de Québec.

Le séminaire de Québec continua à administrer la cure de la ville par ses prêtres. Le 20 mars 1709, M. de Maizerets en prenait possession en sa qualité de supérieur et, le lendemain, M. Pierre Pocquet était nommé vicaire ordinaire et général. Il décéda en 1711.

M. Thomas Thiboult le remplaça d'abord au même titre puis, en 1713, en qualité de titulaire.

En 1724, M. Étienne Boullard, curé de Beauport depuis trente-cinq ans, succédait à M. Thiboult, décédé. Il mourut lui-

même en 1733, après avoir dirigé la paroisse de Québec, pendant neuf ans.

Le 9 novembre 1733, M. Bertrand de Latour, alors en France, était nommé curé de Québec. Il ne voulut pas revenir au pays et donna sa démission le 8 mai 1734. Il ne fut donc curé de Québec que sur le papier.

M. Lyon de Saint-Ferréol, supérieur du séminaire de Québec, remplaça M. de Latour, le 13 mai 1734, mais il repassa en France l'année suivante, et renonça à son bénéfice, le 6 mai 1737.

M. Jacques Dartigues, prêtre français, accepta ensuite la cure de Québec, mais au moment de s'embarquer pour le Canada il tomba malade, et, le 27 novembre 1738, il donnait sa résignation.

Dans les intervalles de toutes ces nominations et résignations, les prêtres du séminaire de Québec desservaient la paroisse. M. Charles Plante, l'un d'eux, reçut ce bénéfice en 1739. Il le conserva jusqu'à sa mort, le 20 mars 1744.

M. Jacrau, prêtre du séminaire de Québec, eut alors la desserte de la paroisse pendant trois ans.

Les directeurs du séminaire avaient choisi M. Delbois, prêtre français, pour succéder à M. Plante, mais il mourut quelques jours avant le départ du navire qui devait le conduire au Canada. M. Jacrau eut la desserte de la paroisse pendant trois ans après la mort de M. Plante. Il fut remplacé, en 1747, par M. Siméon Le Bausais, un autre prêtre du séminaire de Québec.

Enfin, le 3 novembre 1749, M. Jean-Félix Récher succédait à M. Plante, décédé depuis cinq ans. M. Récher fut le dernier curé de Québec, sous le régime français.

En résumé, Notre-Dame de Québec eut onze curés en titre sous le régime français: 1° Henri de Bernières; 2° François Dupré; 3° Pierre Pocquet; 4° Thomas Thiboult; 5° Etienne Boullard; 6° Louis Bertrand de Latour; 7° Jean Lyon de Saint-Ferréol; 8° Jacques Dartigues; 9° Charles Plante; 10° M. Delbois; 11° Jean-Félix Récher.

Source: *Almanach de L'Action Sociale Catholique*, 1917, article de Mgr Amédée Gosselin.

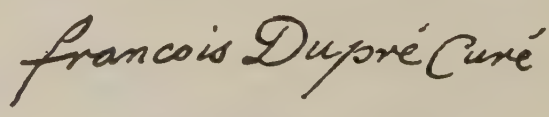

Signature de l'abbé François Dupré

LA PRISE DE POSSESSION DE LA CURE DE QUÉBEC

Sous le régime français, quand un prêtre était nommé à un siège épiscopal, à un canonicat, à une cure ou à un bénéfice quelconque, il prenait solennellement possession. Et afin de ne pas perdre mémoire de l'événement, un notaire était appelé et dressait un procès-verbal très détaillé de la cérémonie, qu'il déposait dans ses minutes.

Les évêques, du moins dans la province de Québec, prennent encore solennellement possession de leur siège épiscopal. Ainsi Mgr D'Esgly, Mgr Hubert, Mgr Denaut, Mgr Plessis, Mgr Panet, Mgr Signay, Mgr Turgeon, Mgr Baillargeon, Mgr Taschereau, Mgr Bégin, Mgr Rouleau, successivement évêques et archevêques de Québec, ont pris possession de leur siège épiscopal, avec les cérémonies usitées sous le régime français, en présence d'un notaire dûment appelé. Il en est de même des curés de la cathédrale ou basilique de Québec. Les curés Dosque, Hubert, Plessis, Doucet, Signay, Baillargeon, Proulx, Auclair, Faguy et Laflamme, titulaire actuel, ont pris possession de leur cure avec les cérémonies accoutumées, et en présence d'un notaire. Ce cérémonial n'est plus en vigueur, aujourd'hui, dans aucun des diocèses du Canada, lorsqu'un curé prend possession de sa cure.

En quoi consistait la cérémonie de la prise de possession d'une cure ?

Pour répondre à cette question nous n'avons qu'à consulter l'un ou l'autre des nombreux actes de prises de possession conservés dans les greffes de nos anciens notaires. Nous avons sous les yeux l'acte de prise de possession de la cure de Québec par M. Récher, le dernier curé de Québec sous le régime français, dressé par le notaire Boucault, le 4 novembre 1749. Citons-en les principales parties:

" L'an mil sept cent quarante-neuf, le quatrième jour de novembre, onze heures du matin, en la présence de nous notaire royal en la prévôté de Québec, y résidant, soussignés et de... M. maître Jean-Félix Récher, prêtre du diocèse de Rouen, l'un des

directeurs du séminaire de cette ville, pourvu de la cure de Québec érigée sous le titre de l'invocation de la Sainte-Famille, vacante par le décès de M. Charles Plante, . . . lequel a été mis par M. Christophe Delalane, prêtre, docteur en théologie, directeur des dites Missions Étrangères de Paris, et supérieur du séminaire des Missions de cette ville et grand'vicaire de mon dit seigneur l'évêque de Québec, demeurant au dit séminaire, et pour ce présent, en la possession corporelle, réelle et actuelle de la dite cure, de ses droits, appartenances et dépendances, par la libre entrée en la dite église, prise d'eau bénite, prières à Dieu faites devant l'autel de la Sainte-Famille, touché du pupitre des fonds baptismaux, de la chaire à prêcher, son des cloches, exhibition et lectures des dites lettres de présentation et nomination et du dit titre de Mgr l'évêque rendue à mon dit sieur Récher qu'il n'a point baisé et touché le grand autel par déférence pour Mgr l'évêque de Québec, qui a témoigné ne le vouloir pas. . . laquelle prise de possession a été lue à haute voix par nous notaire, présents les dits témoins, et à laquelle personne ne s'est opposé. . . "

Les quelques douzaines d'actes de prise de possession qu'il nous a été donné de lire racontent le cérémonial usité dans ces circonstances, il est le même que celui décrit dans l'acte que nous venons de citer. On a donc ici une idée à peu près exacte d'une prise de possession de cure autrefois.

Source: Pierre-Georges Roy, *Les Petites Choses de notre histoire*, troisième série.

Signature de l'abbé Récher

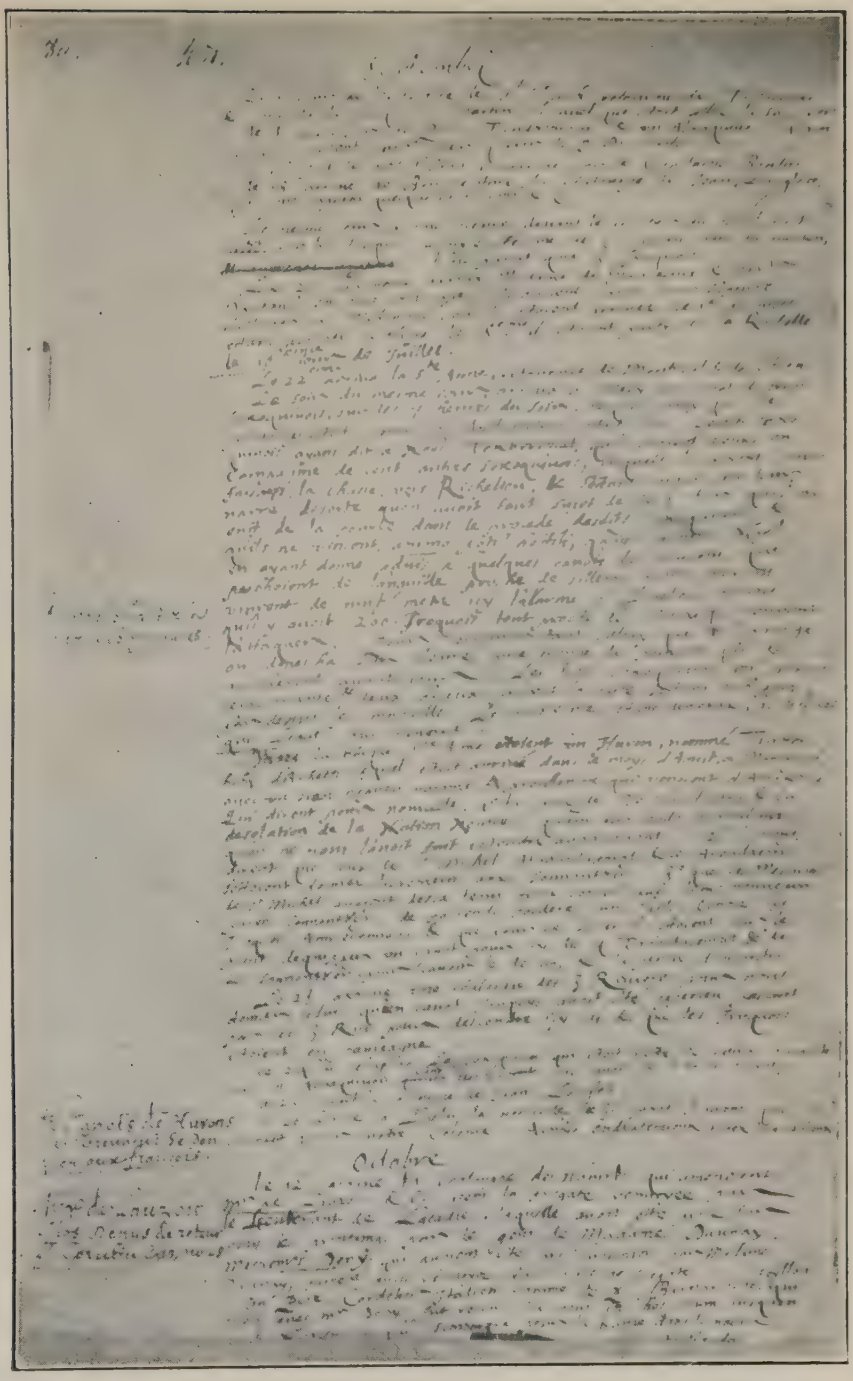

UNE PAGE DU "JOURNAL DES JÉSUITES"

LES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE QUÉBEC

" En 1648, M. de Montmagny donna à la paroisse de Québec une cloche de cent livres placée dans le clocher, l'année précédente, et appartenant à la Compagnie.

" Robert Hache fit don en 1650 d'une cloche de mille livres; elle arriva en 1651.

" L'abbé de Latour écrit dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval:* " Sur la fin de l'année 1664, M. l'évêque fit la bénédiction des trois premières cloches du Canada qui jusque-là n'avait eu que quelques clochettes; ces cloches furent fondues dans le pays."

" Après avoir cité ces derniers mots, l'abbé Auguste Gosselin ajoutait: " Ce qui, il faut bien l'avouer, semble bien difficile à croire."

" Eh ! bien, l'historien Latour n'a pas fait erreur et les trois cloches dont on fit la bénédiction solennelle à la fin de l'année 1664, avaient été fondues au Canada, à Québec même. On en a la preuve très claire dans le compte que rend de son administration, Damours, marguillier en charge pour l'exercice allant du 19 novembre 1663 à pareil jour de 1664.

" Au chapitre des dépenses, on trouve plusieurs items concernant les futures cloches: achats de mitraille, de cuivre, d'étain, etc., le tout recueilli un peu partout: à Québec, dans les environs et jusqu'à l'île d'Orléans. André Julien, chaudronnier, en fournit à lui seul un bon lot. On ramassa ainsi, pour la somme de 240 francs environ, entre cinq et six cents livres de matériaux.

" La fabrique de Québec paye ensuite à Charles Philippeau, serrurier, treize livres pour " la ferrure des moules des cloches," et deux cent cinquante-six livres pour les battants des dites cloches."

" N'est-ce pas que ces livres de comptes sont impayables? Mais il y a mieux encore: " Donné au Sr Hamonnet 50 livres 10 sur ce que la paroisse lui doit pour la fonde (sic) des cloches." Et l'on trouve de ces entrées jusqu'en 1665, montant à la somme de 208 livres 8 chelins.

" Il n'y a donc pas de doute possible, on fondait des cloches

au Canada, dès 1664. Le fondeur se nommait Jean Hamonnet ou Amonnet.

. . . . . .

" Le 3 octobre 1712, à Beauport, Pierre La Tour, " maître fondeur demeurant depuis quelque temps au dit Beauport," convolait en troisièmes noces avec Catherine Chevalier. Peu après, peut-être au commencement de 1713, il entreprenait la fonte de quatre cloches destinées respectivement aux églises ou chapelles de Boucherville, de Bonsecours de Montréal, de la mission de Saint-François et de Saint-Nicolas. . .

" Trois ans plus tard, en 1716, La Tour est à Québec et demeure rue Sault-au-Matelot. Le 11 mai, par contrat passé devant Chambalon, il entreprit de fondre une cloche de 1800 livres pour la paroisse de Québec. Mais en voilà assez pour celui-ci; passons plutôt à un troisième et ce sera le dernier.

" M. Récher, curé de Québec, écrivait dans son *Journal* le 27 octobre 1757: " On fond à Beauport la petite cloche de la paroisse qui doit peser 1500 livres: le métal ayant manqué, les anses de la cloche sont restées imparfaites n'ayant pas plus de cinq à six pouces au-dessus de la cloche. " Mauvaise affaire ! Mais le 15 novembre le bon curé note que " le fondeur de cloches a suppléé, à Beauport, par une nouvelle fonte, les anses de la 3e cloche de Québec en perçant le cerveau de cette cloche et y faisant couler du métal pour joindre en dedans du cerveau les dites anses les unes aux autres."

" Le curé Récher nous apprend enfin que la bénédiction solennelle de cette cloche eut lieu le 28 novembre. M. Bigot, représenté par M. Daine, en était le parrain et mademoiselle Daine, la marraine.

" Il ne manquait plus que le nom du fondeur. Nous sommes allé le demander aux livres de comptes de la paroisse de Québec. Au chapitre des dépenses, année 1757, après avoir noté des achats de mitraille jusqu'à la somme de trois cent vingt livres, nous arrivons à l'item suivant:

" Payé à Étienne Simonneau, fondeur, pour façon de la 3e cloche pesant 1758 livres et pour la gratification accordée par la fabrique suivant quittance: 803 livres 4 sols."

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVI (1920), article de Mgr Amédée Gosselin.

PHÉNOMÈNES ÉTRANGES À QUÉBEC EN 1664-1665

" Le 18 de décembre de l'année dernière (1664), il parut une comète à Québec, vers l'heure de minuit, laquelle parut jusqu'à six heures du matin et continua quelque temps. L'étoile ou la tête de ce météore paraissait carrée, sa queue était comme des rayons qui, par saillies, semblaient jeter des influences (lancer des vapeurs). Ces rayons étaient tournés de côté de la terre entre le nord et le nord-ouest. Elle montait encore, et venant du côté du sud, elle portait sa queue à côté d'elle. On a remarqué qu'au matin on lui vit porter sa queue du côté du sud, puis elle sembla tomber à terre, et ses rayons tournés vers le ciel. Depuis ce temps-là, elle n'a plus paru. Le même jour le soleil a paru en se levant entouré d'un iris (arc-en-ciel) avec ses couleurs ordinaires; et une vapeur noire sortit du soleil, et de cette vapeur un bouton de feu.

" Le vingtième de décembre, sur les trois heures après-midi, l'on vit paraître trois soleils éloignés les uns des autres d'environ un quart de lieue; ils ont duré environ une demi-heure, puis ils sont venus se rejoindre au soleil ordinaire.

" L'on a encore senti la terre trembler plusieurs fois en ces quartiers, mais légèrement et assez peu de temps. A Tadoussac et dans les forêts voisines elle a tremblé plus souvent, et aussi fortement qu'elle fit il y a deux ans.

" Le deuxième de janvier (1665), l'on découvrit une seconde comète semblable à la première. Sa queue était longue de soixante pieds ou plus; elle différait de la première en ce qu'elle portait sa queue devant elle. Il en a paru une troisième au mois de février, presque semblable, excepté qu'elle portait sa queue après elle, et qu'elle paraissait le soir, sur les six heures, au lieu que les autres paraissaient le matin.

" L'on a vu plusieurs fois des feux voler par l'air. Ce sont peut-être des restes des tremblements de terre, laquelle étant demeurée ouverte en plusieurs endroits a laissé aux feux souterrains des issues libres pour s'élever en l'air. On a aussi remarqué

une espèce de dard fort élevé en l'air; et parce qu'il était directement entre nous et la lune, en sorte qu'il semblait qu'il fût dans la lune même, il y en a qui ont cru, et qui ont dit, qu'on avait vu la lune percée d'une flèche."

" Le 27 décembre 1664, la lune se fit voir, après minuit, d'une façon bien surprenante, car la moitié était rouge comme du sang, et l'autre moitié si lumineuse qu'elle éblouissait les yeux.

" Le 19 janvier 1665, sur les cinq heures trois quarts du soir, on entendit, comme sortant de sous terre, un son qui fut pris pour un coup de canon. Il fut entendu par des personnes éloignées de trois ou quatre lieues les unes des autres. Un demi-quart d'heure après, il parut sur Québec un globe de feu qui ne fit que passer et qui répandait une si vive lumière, que l'on voyait comme en plein jour des maisons éloignées de deux lieues.

" Dans la suite de l'année on en a vu plusieurs autres semblables, tant à Québec qu'au-dessous de Tadoussac et dans le chemin des Trois-Rivières.

" Outre les médiocres tremblements de terre et des bruissements fréquents dans les côtes voisines, la terre a tremblé extraordinairement à sept ou huit lieues d'ici, et deux ou trois fois dans une même nuit, avec une extrême violence. Le jour de saint Mathias, aux environs de Tadoussac et à la Malbaie, les tremblements de terre furent si fréquents que les Sauvages et un de nos Pères, qui hivernait de ce côté-là avec eux, assurèrent qu'ils n'étaient pas moins violents que ceux qui se firent sentir en 1663."

Sources: Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres;* R. P. Le Mercier, *Relation des Jésuites,* année 1665.

LES GARDES-MAGASIN DU ROI À QUÉBEC

Le premier garde-magasin du roi à Québec fut, croyons-nous, le sieur Gondouin. Le 2 avril 1664, les délibérations du Conseil Souverain disent: " Le Conseil voyant la nécessité qu'il y a de choisir une personne pour avoir le soin des munitions de guerre du château St-Louis, et ayant appris que le sieur Gondouin en a eu jusques à présent le soin, a fait choix et nomination du dit sieur Gondouin pour faire les fonctions de garde des magasins du dit château St-Louis, et lui a accordé la somme de cent livres de gages par an."

En 1667, on voit que Nicolas Grisard, sieur Desormeaux, avait remplacé le nommé Gondouin comme garde-magasin du roi à Québec.

Le 17 mai 1678, le roi signait une ordonnance pour l'entretien d'un garde-magasin, d'un armurier et d'un canonnier à Québec. Le garde-magasin devait recevoir 50 livres par mois, l'armurier et le canonnier chacun 30 livres. Le 31 mai 1680, Charles Catignon recevait une commission de garde-magasin au fort Saint-Louis, à Québec. Catignon fut le premier garde-magasin de Québec nommé directement par le roi. Catignon eut une fâcheuse aventure en 1681. Il fut convaincu devant la Prévôté de Québec d'avoir " proféré plusieurs blasphèmes et jurements contre le saint nom et honneur de Dieu," pendant qu'il jouait aux dés avec le sieur de Repentigny fils dans le logis de Pierre Nolan. Il fut condamné à aumôner 50 livres aux Pères Récollets, 50 livres à l'Hôtel-Dieu, 50 livres aux pauvres du même hôpital et à payer 50 livres d'amende au roi. Catignon repassa en France, au printemps de 1691.

C'est Martin Cheron qui remplaça Catignon, comme garde-magasin, d'abord par ordre de l'intendant Bochart de Champigny puis, à partir du 20 avril 1700, avec une commission du roi. M. Cheron abandonna sa charge à l'automne de 1705 pour se livrer au commerce. Nommé conseiller au Conseil Supérieur le 5 mai 1710, il décéda à Québec le 26 avril 1717.

Le successeur de M. Cheron fut Robert Desnoyers, ancien secrétaire du gouverneur de Denonville.

En juin 1716, François Foucault était envoyé de France pour remplacer Robert Desnoyers. Il conserva cet emploi pendant plusieurs années. Le 18 avril 1733, il était créé conseiller au Conseil Supérieur. M. Foucault prit sa retraite au mois d'avril 1741, et reçut le titre d'écrivain principal de la marine en récompense de ses bons services.

Guillaume Estèbe remplaça M. Foucault comme garde-magasin. Il reçut ses lettres de nomination signées par le roi, en avril 1741. Estèbe fut un des associés de l'intendant Bigot dans ses opérations véreuses. En 1736, il avait été fait conseiller au Conseil Supérieur. En 1758, il se fit nommer *conseiller honoraire* et partit pour la France à l'automne de la même année. On sait qu'Estèbe fut jeté à la Bastille en même temps que Bigot. Il fut condamné à six livres d'amende et à 30,000 livres de restitution.

Il semble que Pierre Claverie ait agi comme garde-magasin de Québec en 1755 et 1756. En tout cas, son administration ne fut pas longue puisqu'il mourut à Montréal, le 21 août 1756.

De 1756 à la fin du régime français au Canada, les fonctions de garde-magasin furent exercées par François-Joseph de Vienne.

En résumé les gardes-magasin du roi à Québec auraient été:

1° Le sieur Gondouin, 1664.
2° Nicolas Grisard Desormeaux, 1667.
3° Charles Catignon, 1678.
4° Martin Cheron, 1691.
5° Robert Desnoyers, 1705.
6° François Foucault, 1716.
7° Guillaume Estèbe, 1740.
8° Pierre Claverie (nommé par lettre de l'intendant), 1755.
9° François-Joseph de Vienne (nommé par lettre de l'intendant), 1756.

CE QUE C'ÉTAIT QUE LA VILLE DE QUÉBEC EN 1665

"CAPITALE de la Nouvelle-France: ce titre avait noble allure et pouvait en imposer de loin aux Français d'Europe. Même à nos yeux, lorsque nous ne serrons pas de trop près la vérité historique, de prime abord il ne laisse pas que d'amplifier un peu la réalité qu'il recouvrait. Cette réalité était bien humble. Québec n'était alors, à tout prendre, qu'un bourg peu considérable. Sa population régulière pouvait être de 550 âmes, et le nombre de ses maisons ne dépassait pas soixante-dix. Il y avait la basse ville et la haute ville comme aujourd'hui. La haute ville était surtout habitée par les fonctionnaires, le clergé et les communautés. Dans la partie basse de Québec, au pied du promontoire et sur le bord du fleuve, l'on rencontrait les boutiques des marchands et le plus grand nombre des résidences particulières. Là se faisait tout le commerce et s'élevaient les entrepôts et les magasins de la compagnie et du roi. De la ville basse on montait à la haute par un chemin sinueux et escarpé, qui aboutissait, d'un côté, à un édifice en pierre servant à la fois de presbytère, de séminaire et d'évêché, ainsi qu'à l'église paroissiale et à la grande place, de l'autre, à la Place d'Armes et au château Saint-Louis, situé à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'extrémité est de la terrasse Dufferin. A main droite, en montant cette côte, sur le penchant du cap, on rencontrait le cimetière, et, plus haut, à main gauche, un peu avant d'arriver au fort et au château, on longeait le fort ou camp des Hurons, où s'étaient réfugiés les débris de cette malheureuse nation, à peu près sur le site actuel des bureaux du Grand-Tronc et de l'Intercolonial, et de l'hôtel des Postes. Séparés de l'église paroissiale par la grande place, s'élevaient le collège et l'église des Jésuites, et plus bas les bâtiments de l'Hôtel-Dieu. De l'autre côté de la Place d'Armes, en face du fort Saint-Louis, on voyait une maison appelée la Sénéchaussée ou le Palais, qui servait habituellement aux séances des tribunaux. On y avait logé M. de Tracy. A peu de distance de cet édifice on apercevait le monastère des Ursulines et ses dépendances. Il y avait quelques

emplacements défrichés et quelques maisons le long du chemin appelé la Grande-Allée, qui partait de la Place d'Armes et allait à Sillery. Du côté opposé du promontoire, un autre chemin conduisait à l'établissement connu sous le nom de Saint-Jean, où le sieur Bourdon, procureur général, avait construit son manoir et une chapelle. La ville contenait cinq églises et chapelles: l'église paroissiale dédiée à Notre-Dame, l'église des Jésuites, la chapelle des Ursulines, celle de l'Hôtel-Dieu et celle de Saint-Jean.

" Le personnel ecclésiastique de Québec était nombreux, comparativement à la population. A sa tête apparaissait la remarquable figure de Mgr de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de la Nouvelle-France. La cure était unie au séminaire, dont faisaient partie tous ces prêtres, et qui, suivant les intentions du prélat, devait desservir les paroisses. Au collège des Jésuites résidaient neuf pères et sept frères; le Père Le Mercier venait d'être nommé supérieur. Québec possédait en outre deux couvents de femmes, les Ursulines et les Hospitalières. Huit religieuses de chœur, quatre novices et cinq converses composaient le personnel de la communauté. Madame de la Peltrie, fondatrice du monastère, y menait une vie d'édification. Les dames ursulines formaient à la piété et à l'instruction vingt et une pensionnaires outre un bon nombre d'externes.

" A l'Hôtel-Dieu il y avait douze religieuses de chœur, quatre sœurs converses et aussi cinq pensionnaires, quoique ce ne fût point là une maison d'éducation proprement dite.

" Le Conseil Souverain, tel que réorganisé arbitrairement par M. de Mézy, se composait de MM. Damours, de Tilly, Denys, de Mazé et de la Tesserie; MM. de Villeray, Juchereau de la Ferté et d'Auteuil avaient été démis, ainsi que M. Bourdon, procureur général, que le gouverneur avait remplacé par M. Chartier de Lotbinière, ancien lieutenant civil et criminel à la sénéchaussée. Mais ces fonctionnaires allaient être réinstallés par les nouveaux administrateurs."

Source: Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France.*

JEAN TALON, INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

JEAN TALON À QUÉBEC

" Le nom de Jean Talon est l'un des plus glorieux de notre histoire. Cet homme éminent a été pour le Canada, au dix-septième siècle, ce que Colbert fut pour la France. Il s'est montré, sur les rives du Saint-Laurent, le digne collaborateur du grand ministre. Il a donné à la colonie un essor qu'elle n'avait point connu jusque là. Ses conceptions fécondes, ses vastes projets, ses initiatives intelligentes ont fait sentir leur influence sur les progrès économiques, industriels et commerciaux et sur l'administration interne de la Nouvelle-France, durant trois quarts de siècle.

" Jean Talon était né vers 1625. Il fut nommé intendant de la Nouvelle-France le 23 mars 1665.

" Talon arriva à Québec le 12 septembre 1665, en même temps que M. de Courcelles. L'escadre qui le suivait portait plusieurs compagnies du régiment de Carignan, " un grand nombre de familles, quantité d'artisans, des engagés, des bœufs, des moutons, les premiers chevaux qu'on ait vus en Canada, en un mot une colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer. "

" Pendant que MM. de Tracy et Courcelles faisaient construire des forts, organisaient et dirigeaient des expéditions, le nouvel intendant se consacrait avec ardeur à la tâche qu'il était venu accomplir.

" M. Talon encouragea l'agriculture. Il fit faire des explorations relatives aux mines de charbon, de cuivre, dont on lui avait signalé l'existence. Il fit construire des vaisseaux à Québec pour inaugurer des relations commerciales avec les Antilles, et il y expédia du poisson, des pois, des huiles, du bois. Il favorisa la culture du lin et du chanvre. Par ses soins, s'élevèrent une tannerie, une brasserie pour la fabrication de la bière, une halle pour la vente des produits, ainsi que des fabriques de souliers et de chapeaux.

" En 1666, il fait faire le premier recensement nominal de la Nouvelle-France. Pour donner l'exemple, il fit défricher des terres aux environs de Québec, il y forma trois villages, qu'il appela Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon, et il y envoya grand nombre de colons. Il accorda au sieur Follin un privilège

pour la fabrication du savon et de la potasse. En un mot, il donna une puissante impulsion à la colonisation, aux industries et au commerce...

" Cependant, dès 1666, il avait demandé son rappel. L'état de sa santé et certaines difficultés avec M. de Courcelles lui faisaient désirer son retour en France. Il l'obtint en 1668.

" En 1669, Colbert décida de renvoyer Talon au Canada. Malheureusement, le vaisseau qui le portait, ballotté par une effroyable tempête, fut obligé de relâcher à Lisbonne, et, finalement, périt en s'en retournant à La Rochelle, presque en vue de ce port. Talon ne put se rendre au Canada que l'année suivante.

" Durant sa seconde administration, Talon, tout en continuant de s'intéresser aux œuvres qu'il avait commencées, s'occupa surtout de la découverte et de la prise de possession des régions du nord et de l'ouest. Immédiatement après son arrivée, en 1670, il envoya le célèbre Cavelier de La Salle vers le pays des Illinois, et Saint-Lusson au Sault Sainte-Marie. En 1671, il dirigea une expédition vers la baie d'Hudson, sous la direction du Père Albanel. Il tourna aussi sa sollicitude vers l'Acadie, qu'il aurait voulu relier au Canada par une voie directe et sûre.

" En reconnaissance des services rendus par cet illustre intendant, Louis XIV érigea pour lui, en baronnie, en 1671, les trois bourgs qu'il avait établis, près de Québec, et il le créa baron des Islets.

" L'année suivante, Talon demanda et obtint définitivement son rappel. Les cinq années qu'il avait passées dans la Nouvelle-France avaient été fécondes et fructueuses. Il n'était point sans défaut; son esprit était trop imbu des préjugés parlementaires et gallicans au sujet des rapports de l'Église et de l'État. Mais, c'était un homme de foi et un grand administrateur.

" Après son retour en France, sa baronnie fut transformée en comté, et il devint comte d'Orsainville. Il mourut en novembre 1694.

" Son nom brille à côté de ceux de Champlain, de Maisonneuve, de Laval, de Frontenac, de Montcalm et de Lévis, dans nos annales canadiennes."

Source: la *Presse*, de Montréal, 29 juin 1901, article d'Ignotus; Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France.*

OÙ RÉSIDAIT L'INTENDANT TALON À QUÉBEC?

C'EST le 12 septembre 1665 que l'intendant Talon débarqua à Québec après une traversée de cent dix-sept jours.

Où se logea M. Talon en arrivant à Québec?

Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, marié à Claire-Françoise Clément Du Vault, était passé dans la Nouvelle-France en 1649. Sa belle-mère, Anne Gasnier, veuve de Jean Clément Du Vault, seigneur de Monceaux, qui était riche, vint ici en même temps que lui. La même année, elle obtenait la concession d'une bonne partie du terrain du parc Montmorency-Laval actuel, au haut de la côte la Montagne. Le 21 août 1655, Anne Gasnier se remariait avec Jean Bourdon. Par son contrat de mariage, elle abandonna sa concession à sa fille et à son gendre. Le 23 juillet 1656, M. d'Auteuil agrandissait considérablement son terrain en se faisant donner une nouvelle concession par le gouverneur de Lauzon. Sur ce vaste terrain il se bâtit une très belle maison. Exclu arbitrairement du Conseil Souverain par le gouverneur de Mézy en septembre 1664, M. d'Auteuil se retira sur son domaine de Monceaux, à Sillery.

Sa maison de la côte la Montagne était inoccupée lors de l'arrivée à Québec de M. Talon. Celui-ci s'empressa de la louer. C'est dans cette maison que M. Talon habita pendant son séjour à Québec, de 1665 à 1672.

Le 3 juillet 1667, par l'entremise de Octave Zapaglia, sieur de Ressan, secrétaire de M. de Tracy, M. Talon achetait la belle propriété qu'il occupait depuis 1665 et un autre emplacement de huit arpents sur la Grande-Allée, pour la somme de 6,500 livres.

Comme M. Talon avait fait pour une somme de 2,500 livres d'améliorations tant à la maison et à la grange qu'aux jardins et clôtures, il ne versa que 4,000 livres à M. d'Auteuil.

Le site merveilleux de la résidence de Talon a inspiré à M. Thomas Chapais une des plus belles pages de son livre *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France:*

" Des fenêtres de son hôtel, situé sur l'emplacement de notre

ancien parlement provincial, au sommet de la côte la Montagne, Talon pouvait contempler, durant les beaux jours d'été où l'atmosphère est limpide et le ciel sans nuages, un admirable spectacle. A perte de vue s'étendaient devant lui les habitations de Beauport, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, espacées de quatre arpents en quatre arpents. Les champs cultivés, taillés en pleine forêt, allongeaient, entre des travées de verdure, leurs rectangles symétriques, où les blés mûrissants faisaient onduler leurs flots d'or. Plus près, une longue coupée à travers bois lui indiquait le chemin qu'il avait fait ouvrir jusqu'aux éclaircies de Bourg-Royal, de Bourg-la-Reine et de Bourg-Talon, créés et peuplés par ses soins. S'il abaissait les yeux vers la rade, il y apercevait de nombreux vaisseaux, dont quelques-uns déchargeaient leur cargaison de France, tandis que d'autres prenaient leur chargement pour les îles lointaines que son intelligente sollicitude rapprochait de notre pays par les courants alternatifs de l'échange et du commerce. En même temps, le bruit cadencé de la hache et du marteau montait jusqu'à lui du chantier maritime où, par ses ordres, se construisaient des navires destinés à relier les deux mondes. A ses pieds se groupaient les entrepôts, les magasins, les maisons de la ville basse industrieuse et commerçante. En haut du promontoire, sur le prolongement du plateau où s'élevait sa demeure, dans un rayon de quelques mille pas, le château, le séminaire-évêché, la cathédrale, le collège des Jésuites, le monastère des Ursulines, l'Hôtel-Dieu, la Sénéchaussée, contenaient et résumaient la vie politique, intellectuelle et religieuse de la Nouvelle-France."

Après son départ de la Nouvelle-France, la propriété de M. Talon fut vendue à François Provost, major de la ville et château de Québec. L'acte de vente en fut passé par le notaire Genaple, le 9 novembre 1682.

Le 12 novembre 1682, François Provost vendait, à son tour, sa propriété à Mgr de Saint-Vallier pour la somme de quinze mille livres, argent de France. L'ancienne maison de M. Talon disparut en 1697 pour faire place à une nouvelle aile du palais épiscopal que Mgr de Saint-Vallier avait fait commencer en 1694.

LES DERNIERS JOURS DE M. DE MÉZY

On a fait beaucoup de potins sur les derniers jours du gouverneur de Mézy. Un manuel scolaire va jusqu'à dire que le gouverneur, sentant sa fin approcher et voulant se réconcilier avec Mgr de Laval, son ancien bienfaiteur et ami, qu'il avait si gravement injurié, se fit placer sur une litière et porter à la résidence de l'évêque.

Il y a ici une exagération qui fait peut-être voir plus clairement le repentir de M. de Mézy. Mais il ne faut pas exalter les derniers moments de M. de Mézy au détriment de Mgr de Laval, qui eut le beau rôle dans ses démêlés avec lui. Mgr de Laval qui priait et faisait prier, depuis plusieurs semaines, pour le retour de M. de Mézy à de meilleurs sentiments, n'attendit pas qu'on lui apporta le malade chez lui. Dès son premier appel il accourut à son chevet, à l'Hôtel-Dieu.

L'abbé de Latour écrit:

" Malgré quelques éclipses que l'ambition, l'intérêt, la jalousie, les mauvais esprits et des vues fausses, quoiqu'avec des intentions droites, avaient malheureusement occasionnées, M. de Mézy avait de la piété; il rentra en lui-même et répara bien authentiquement le mal qu'il avait fait. Le prélat, toujours plein de charité, et mettant en Dieu sa confiance, avait tous les jours fait dire et disait lui-même la messe pour lui, depuis ce grand éclat. Ses prières furent exaucées, et après bien des remords qui avaient ébauché la conversion, le gouverneur tomba malade de la maladie dont il mourut; il se fit porter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres. Sa maladie fut longue et lui laissa le temps de se préparer à la mort. Il fit prier M. de Laval de venir le voir, se réconcilia sincèrement avec lui, lui demanda pardon, et renonça à toutes ses prétentions. Il fit publier à son de trompe et afficher à tous les carrefours, l'acte de la rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit contre lui et répandu dans des écrits publiés, affichés et distribués partout contre l'évêque, le clergé, et la société, et le pardon qu'il demandait au public du scandale qu'il avait donné et à l'évêque de

l'outrage qu'il lui avait fait. Il fit plus, il prit M. de Laval pour son confesseur, et voulut mourir entre ses mains. Enfin pour y mettre le dernier sceau, il fit un testament où il renouvela les mêmes protestations, et par esprit d'humilité et de pénitence il demanda d'être enterré dans le cimetière, au milieu des pauvres, sans pompe et sans distinction."

L'auteur va trop loin ici. Le testament de M. de Mézy a été publié plusieurs fois. Il est bien connu. On y chercherait vainement une phrase, un mot ressemblant à une excuse.

Le 26 avril 1665, c'est-à-dire deux jours après avoir fait son testament et dix jours avant sa mort, M. de Mézy avait écrit à M. de Tracy qui était attendu à Québec dans les derniers jours de juin. C'est peut-être dans cette lettre que M. de Latour et ceux qui sont venus après lui, ont cru voir une rétractation. Il disait:

" J'aurais eu une consolation très grande si votre arrivée en ce pays avait précédé ma mort d'autant qu'elle m'aurait fourni avec joie les moyens de rendre toute l'obéissance que je dois à l'autorité de votre charge et au mérite particulier d'une personne que j'honore infiniment comme vous: la connaissance que j'avais que ma vie ne serait pas longue pour les accidents qui sont arrivés à ma maladie, me faisait souhaiter votre retour avec empressement pour vous entretenir avant mourir des affaires principales de ce pays de Canada, dont j'ai fait connaître au Roi les plus grandes particularités tant pour ce qui touche la gloire de Dieu, les intérêts de Sa Majesté et ceux du public; mais Dieu ayant disposé de mes jours pour m'appeler à lui, m'a fait prier avant ma mort, Monsieur de Tilly, conseiller du Roi, de vous donner les lumières avec les écrits de ce que j'ai fait savoir au Roi l'année dernière, et de ce qui s'est passé ensuite entre Monsieur l'évêque de Pétrée, les Pères Jésuites et moi. Votre arrivée, assurément, en ce pays m'a donné beaucoup de joie avant ma mort puisque vous éclaircirez bien mieux que moi les choses que j'aurais pu faire savoir au Roi touchant leur conduite dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me serais point trompé en me laissant trop légèrement persuader au rapport qu'on m'en avait fait."

Cette lettre de M. de Mézy ne détruit-elle pas l'affirmation de M. d'Latour ?

LE GOUVERNEUR DE COURCELLES À QUÉBEC

M. Daniel Rémy de Courcelles fut nommé gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie et île de Terre-Neuve le 23 mars 1665. Sa commission disait: " Ayant résolu de retirer le sieur de Mézy de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant général de Canada, et d'établir en sa place une personne en la suffisance et fidélité de laquelle nous nous puissions reposer de la conduite de nos peuples du dit pays et du soin d'y accroître le christianisme, d'y améliorer le commerce et d'y augmenter les colonies, nous avons, pour remplir cette charge, fait choix de notre cher et bien-aimé le sieur de Courcelles, notre lieutenant au gouvernement de Thionville, qui a donné plusieurs preuves de son expérience et de sa valeur, et que nous savons avoir toutes les qualités nécessaires pour se dignement acquitter des devoirs de la dite charge."

L'histoire n'a pas conservé le souvenir des " preuves de l'expérience et de la valeur " données par M. de Courcelles avant sa nomination au gouvernement de la Nouvelle-France.

M. Talon avait été nommé intendant de la Nouvelle-France, en même temps que M. de Courcelles en recevait le commandement général. Ils arrivèrent ensemble à Québec, le 12 septembre 1665. Ils avaient fait la traversée sur le navire le *Saint-Sébastien*.

L'entrée de M. de Courcelles dans la capitale passa presque inapperçue. Le lieutenant général de Tracy était alors à Québec et cet important personnage jetait le gouverneur un peu dans l'ombre. Ses lettres de nomination furent enregistrées par le Conseil Souverain, le 23 septembre. M. de Courcelles assistait à cette séance du Conseil, mais il n'y tenait que le second rang, tous les honneurs allant à M. de Tracy. D'ailleurs, pendant son séjour dans la Nouvelle-France, M. de Tracy assista à presque toutes les séances du Conseil Souverain et il tint à les présider lui-même chaque fois.

Au mois de janvier 1666, M. de Courcelles se mit à la tête d'une expédition composée de soldats du régiment de Carignan

et de miliciens canadiens, pour aller attaquer les Agniers et les Onneyouts dans leurs propres cantons. Dans son impatience d'atteindre les ennemis, il commit l'imprudence de ne pas attendre ses guides algonquins, et il se rendit jusqu'à six lieues d'Albany pour apprendre que les Agniers étaient absents de leur bourgade. Sa petite armée eut cependant quelques escarmouches sans importance avec des Sauvages errants. M. de Courcelles fut de retour à Québec le 17 mars 1666. M. de Courcelles ne montra pas de grandes qualités militaires dans cette expédition, mais il prouva tout de même aux Iroquois que, même en hiver, les Français pouvaient aller détruire leurs bourgades.

L'expédition organisée par M. de Tracy un peu plus tard et à laquelle M. de Courcelles prit part, mieux conduite, eut plus de succès. Elle força les Iroquois à demander la paix.

Après le départ de M. de Tracy pour la France, M. de Courcelles, laissé à lui-même, semble avoir eu avec M. Talon des différends qui engagèrent probablement l'intendant à repasser en France.

M. de Courcelles retourna en France, à l'automne de 1673.

Le gouverneur de Courcelles, dit Charlevoix, était doué de grands talents administratifs, mais il manquait quelquefois d'activité. Il s'était quelque peu laissé prévenir contre le clergé, et le ministre dût lui faire dire de se conduire avec douceur envers tout le monde et de ne point blâmer publiquement la conduite de Mgr de Laval et des Jésuites, mais de lui faire part de ses griefs afin d'y remédier.

A son retour en France, M. de Courcelles reçut le commandement de Toulon. Il conserva ce poste jusqu'à sa mort, survenue le 24 octobre 1698. Il mourut donc juste un mois avant M. de Frontenac qui lui avait succédé comme gouverneur de la Nouvelle-France.

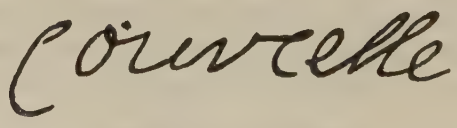

Signature de M. de Courcelles

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE TRACY À QUÉBEC

Le 19 novembre 1663, M. de Prouville Tracy recevait une commission de lieutenant général dans toute l'étendue des terres sous l'autorité du roi de France, situées en l'Amérique Méridionale et Septentrionale. Il remplaçait temporairement le comte d'Estrades, vice-roi et lieutenant général en Amérique, envoyé en mission en Hollande.

Le comte d'Estrades n'avait jamais mis les pieds dans les pays placés sous sa juridiction. M. de Tracy prit son rôle plus au sérieux et traversa la mer pour exercer ses hautes fonctions avec plus d'efficacité.

Le roi qui avait beaucoup d'estime pour M. de Tracy lui donna quatre compagnies d'infanterie, et voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que les siennes. Il lui fit équiper deux vaisseaux, le *Brezé* et le *Teron*, dont l'un était de huit cents tonneaux, et y ajouta plusieurs autres navires chargés de vivres et de munitions.

Cette petite flotte partit de La Rochelle le 26 février 1664. Le lieutenant général se rendit d'abord à Cayenne, puis à la Martinique et à la Guadeloupe. Il était porteur d'une commission des plus amples et remit tout à l'ordre dans ces colonies lointaines. L'expédition se mit ensuite en route pour la Nouvelle-France.

C'est le 30 juin 1665 que M. de Tracy débarqua à Québec. Les habitants de Québec, nous dit la *Relation* de 1663-1665, s'étaient préparés à lui faire la plus magnifique réception qu'il leur fut possible, mais M. de Tracy refusa tous ces honneurs et se contenta des cris de joie, qui commencèrent au moment qu'il sortit du vaisseau et qui l'accompagnèrent jusqu'à l'église, où le son des cloches l'invitait.

" Mgr de Pétrée, notre évêque, l'attendait à l'entrée de l'église, revêtu pontificalement, accompagné de son clergé. Il lui présenta de l'eau bénite et la croix et le mena auprès du chœur, à la place qui lui avait été préparée, sur un prie-Dieu, mais M. de Tracy, quoiqu'il se sentît fort faible (il avait été malade toute la traver-

sée) et qu'il fût encore tourmenté de sa fièvre, ne voulut point le prendre et se mit à genoux sur le pavé, sans vouloir même se servir du carreau qui lui fut présenté. On chanta le *Te Deum* avec l'orgue et la musique.

" Lorsqu'il fallut sortir de l'église, M. l'évêque vint reprendre M. de Tracy et le reconduisit jusqu'à la porte dans le même ordre, et avec les mêmes honneurs qu'il l'avait reçu en entrant."

M. de Tracy fut ensuite conduit à la résidence qu'on lui avait préparée.

Dès son arrivée à Québec, M. de Tracy s'occupa de mettre le pays à l'abri des courses des Iroquois en faisant élever des forts à Sorel, à Chambly, etc., etc., puis, aussitôt le régiment de Carignan arrivé au pays, il marcha contre les Iroquois. Agé de plus de soixante ans, il avait voulu commander lui-même l'expédition qui eut un grand succès, puisqu'elle força les fiers Iroquois à venir humblement demander la paix à Québec.

M. de Tracy s'embarqua pour la France, le 28 août 1667.

" Nous allons perdre M. de Tracy," écrivait en 1667 la Mère Marie de l'Incarnation. " Le roi qui le rappelle en France a envoyé un grand vaisseau de guerre pour l'amener avec honneur. Cette nouvelle Église et tout le pays y fera une perte qui ne peut se dire, car il a fait ici des expéditions qu'on n'aurait jamais osé entreprendre ni espérer. Dieu a voulu donner cela à la grande piété de son serviteur, qui a gagné tout le monde par ses bonnes œuvres et par les grands exemples de vertu et de religion qu'il a donnés à tout le pays. On l'a vu plus de six heures entières dans l'église sans en sortir. Son exemple avait tant de force que le monde le suivait comme des enfants suivent leur père. Il a favorisé et soutenu l'Église par sa piété et par le crédit qu'il a universellement sur tous les esprits. Nous perdons beaucoup en lui pour notre particulier: c'est le meilleur ami que nous ayons eu depuis que nous sommes en ce pays."

M. de Tracy avait laissé à Québec un monument de sa piété. Il avait fait élever sur le terrain du Séminaire, face au fleuve, une croix de soixante-cinq pieds de hauteur qui fut conservée assez longtemps.

Source: *Relation des Jésuites*, années 1663–1665.

LE DISCOURS D'UN CHEF HURON À M. DE TRACY

M. de Tracy n'aimait pas l'ostentation, mais il ne put refuser la réception que voulaient lui faire les Hurons, les fidèles amis des Français, à son arrivée à Québec.

C'est un ancien capitaine qui parla au nom des Hurons. La *Relation* de 1664-1665 nous dit qu'il parla autant de la main que de la langue. Elle nous a conservé une partie de son discours:

" Grand Onnontio," dit-il, " tu vois à tes pieds les débris d'une grande terre et les restes pitoyables d'un monde entier, autrefois peuplé d'une infinité d'habitants. Ce ne sont maintenant que des carcasses qui te parlent, à qui l'Iroquois n'a laissé que les os, en ayant dévoré la chair, après l'avoir grillée sur les échafauds. Il ne nous restait plus qu'un petit filet de vie; et nos membres, dont la plupart ont passé par les chaudières bouillantes de nos ennemis, n'avaient plus de vigueur; quand avec bien de la peine, ayant levé les yeux, nous avons apperçu sur la rivière les navires qui te portaient, et avec toi tant de soldats qui nous sont envoyés par ton grand Onnontio et le nôtre.

" Ce fut pour lors que le soleil nous parut éclater avec de plus beaux rayons et éclairer notre ancienne terre, qui depuis tant d'années était devenue couverte de nuages et de ténèbres. Pour lors nos lacs et nos rivières parurent calmes, sans tempête et sans brisants; et pour te dire vrai il me sembla entendre une voix sortie de ton vaisseau qui nous disait, d'aussi loin que nous pûmes te découvrir: Courage, peuple désolé, tes os vont être liés de nerfs et de tendons, ta chair va renaître, tes forces te seront rendues, et tu vas vivre, comme autrefois tu as vécu. Je me défiais au commencement de cette voix et je la prenais pour un doux songe, qui flattait nos misères, quand le bruit de tant de tambours et l'arrivée de tant de soldats m'ont détrompé. Après tout, quoique je te vois de mes yeux et que j'embrasse tes pieds, la joie que tu apportes est si inopinée que j'aurais peur d'être déçu par un beau songe si je ne me sentais déjà tout fortifié de ta seule présence. Je te vois, ô généreux Onnontio, je t'entends, je te parle, sois le bienvenu, et

reçois ce petit présent du cru de notre terre pour marque de la joie que nous ressentons de ton heureuse arrivée et de l'hommage que nous rendons au plus grand de tous les Onnontio de la terre, qui a eu compassion de nos misères et qui t'envoie pour nous en délivrer."

Puis l'orateur huron jeta aux pieds de M. de Tracy les différents présents que sa nation lui offrait. Chaque présent était accompagné d'une harangue.

Le premier des six présents du capitaine huron était une peau d'orignal façonnée et teinte à leur mode.

Au second présent, l'orateur dit que puisque M. de Tracy était venu pour détruire les cruels anthropophages et mangeurs d'hommes qu'étaient les Iroquois, il se permettait de lui faire remarquer qu'il avait trop de douceur sur le visage, et que les attraits dont il rayonnait n'étaient pas pour jeter la frayeur aux mangeurs d'hommes; qu'eux, les Hurons, voulaient, du moins pour la guerre qu'il méditait contre les Iroquois, lui rendre le visage effroyable en le couvrant d'un noir qui rend terrible ceux qui en sont peints.

Il faisait allusion à la coutume des guerriers sauvages qui, avant d'attaquer l'ennemi, se peignent de toutes sortes de couleurs, mais particulièrement de noir, afin de ressembler à des démons et par là effrayer leurs ennemis.

M. de Tracy, en réponse aux harangues du capitaine huron, fit dire par son " truchement " qu'il n'épargnerait rien pour remettre la nation huronne dans sa première splendeur.

Source: *Relation des Jésuites*, années 1663-1665.

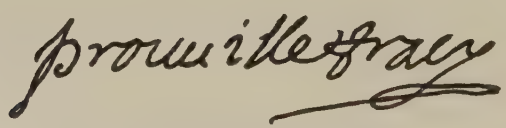

Signature de M. de Tracy

LE PALAIS OCCUPÉ PAR M. DE TRACY EN 1665-1666

DÈS 1663, il y avait à Québec une maison connue sous le nom de *Palais*. Quel était ce *Palais* ? Où était-il situé ?

Nous croyons pouvoir dire ce qu'était le Palais et indiquer le site de cet édifice.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Souverain tenue le 14 novembre 1663, dit:

" En conséquence de l'affiche faite dimanche dernier portant qu'offres au rabais seraient ce jourd'hui reçues pour les réparations et augmentations à faire tant au fort Saint-Louis, à la maison à présent dite le Palais, qu'au brigantin, et après que Jean Lemire, maître charpentier, et Jean Monfort, maître maçon, se sont présentés et qu'ils ont représenté leurs procès-verbaux de visite du passé, le Conseil a ordonné et ordonne que de nouveau ils feront visite des dites choses vendredi prochain, du matin, et qu'ils en dresseront leur procès-verbal en présence des sieurs de la Ferté et Damours, commissaires députés pour ce voir faire, pour sur leur rapport être ordonné ce que de raison."

Le 28 novembre 1663, le Conseil Souverain reçoit de nouvelles offres pour les réparations au château Saint-Louis et au *Palais*. Le 5 décembre 1663, troisièmes offres au rabais pour les réparations au château Saint-Louis et au *Palais*. Enfin, le 12 décembre 1663, ainsi que le voulait la loi, le Conseil Souverain s'assemble de nouveau pour procéder cette fois à l'adjudication des travaux. Les charpentiers, Antoine Rouillard et Jean Chénier, ayant fait les offres les plus avantageuses, obtiennent le contrat de menuiserie pour une somme de 2930 livres.

Une délibération du Conseil Souverain du 25 juin 1665 nous explique le *pourquoi* des réparations qu'on fit subir au château Saint-Louis et au *Palais* en 1663, 1664 et 1665.

" Le Conseil attendu que le Palais est réservé et qu'on y travaille incessamment pour y loger Monseigneur de Tracy a ordonné qu'affiches seront mises pour faire savoir à tous que le Conseil se tiendra aux jours ordinaires dans la maison de Lavigne, huissier, où il se tenait ci-devant."

C'est donc le *Palais* qui servit de résidence à M. de Tracy pendant les quelques mois qu'il passa à Québec, de 1665 à 1666.

Disons d'abord que le *Palais* ne faisait pas partie du fort Saint-Louis et n'était pas, non plus, situé dans ses dépendances. Il est certain qu'en 1665, lors de l'arrivée de M. de Tracy à Québec, il n'y avait qu'un seul bâtiment de quelque importance dans l'enceinte du fort de Québec. C'était le fort même qu'on désignait aussi sous le nom de château Saint-Louis.

Il faut donc chercher ailleurs le *Palais*.

Dans la carte de Jean Bourdon *Plan du haut et du bas de Québec comme il est en l'an 1660*, on voit indiqué, au pied du Mont-Carmel, un peu en bas de la partie nord-est du Jardin du Fort actuel, un bâtiment d'assez grandes dimensions que la légende au bas de la carte désigne comme suit: *Sénéchaussée*. C'est le premier bâtiment de la Sénéchaussée établie par M. de Lauzon, en 1651. La Sénéchaussée occupa plus tard un autre immeuble.

En effet, le 28 mai 1681, le roi de France accordait aux Récollets une place, située en la haute ville de Québec, sur laquelle était *ci-devant bâtie la maison de la Sénéchaussée*. C'est le site du palais de justice actuel de Québec. Comme les Récollets commencèrent presque aussitôt la construction de leur couvent sur ce terrain, il est donc certain que la maison de la Sénéchaussée (la seconde) était alors disparue.

Quant à la maison qui servit à la Sénéchaussée, établie en 1651, et qui fut aussi occupée par le grand sénéchal, elle ne disparut qu'en 1711, comme nous le constatons par une ordonnance de l'intendant Raudot du 14 mai 1711.

Pour nous, le *Palais* aménagé pour recevoir M. de Tracy en 1665, était tout simplement la première Sénéchaussée de Québec située *dans la place du château Saint-Louis* et que l'intendant Raudot ordonnait de détruire, par son ordonnance du 14 mai 1711.

Nous appuyons notre théorie sur une lettre de MM. de Callières et Bochart de Champigny du 6 octobre 1700 et un procès-verbal du Conseil Souverain du 23 avril 1668. Ces deux documents désignent clairement la première Sénéchaussée de Québec comme le *Palais* occupé par M. de Tracy en 1665 et 1666.

Source: Pierre-Georges Roy, *Le Vieux Québec*.

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN À QUEBEC

A vrai dire, tous les gouverneurs du Canada avaient demandé au roi d'envoyer ici suffisamment de troupes pour écraser les Iroquois ou les mettre à la raison. Le roi de France, pris par d'autres guerres, n'avait jamais pu se rendre à ces demandes. Enfin, au printemps de 1665, Colbert écrivait à l'intendant Talon:

" Le roi envoie le sieur de Tracy avec quatre compagnies d'infanterie, et le sieur de Courcelles avec mille bons hommes du régiment de Carignan; il y adjoindra trois ou quatre cents soldats du pays, qui savent la manière de combattre les Iroquois. "

Le *Journal* et les *Relations des Jésuites* nous donnent les dates d'arrivée à Québec des différentes compagnies du régiment de Carignan.

Le 18 juin 1665, arrive le vaisseau du capitaine Petit avec deux compagnies.

Le 19 juin, le vaisseau du capitaine Le Gagneur en débarque quatre compagnies.

Le 30 juin, arrive M. de Tracy avec ses quatre compagnies d'infanterie.

Le 19 août, M. de Salières, colonel du régiment, débarque à Québec avec quatre compagnies.

Le lendemain, 20 août, le vaisseau du capitaine Guillon jette l'ancre dans le port avec quatre autres compagnies.

Le 14 septembre, le navire la *Justice* arrive avec huit compagnies dont plus de cent soldats sont malades.

La Mère Marie de l'Incarnation écrivait, le 30 septembre 1665:

" Tous les vaisseaux sont arrivés et nous ont amené le reste de l'armée avec les personnes les plus considérables que le roi envoie pour secourir le pays. Ils ont pensé périr tous à cause des tempêtes qui les ont arrêtés quatre mois dans le trajet. Aux approches des terres, impatients d'une si longue navigation, ils ont trop tôt ouvert les sabords de leurs navires, ce qui a fait que l'air y étant trop tôt entré, la maladie s'y est mise, qui a causé bien de la déso-

lation. D'abord il en est mort vingt, et il a fallu en mettre cent trente à l'hôpital, entre lesquels il y avait plusieurs gentilshommes volontaires, que le désir de donner leur vie pour Dieu avait fait embarquer. La salle de l'hôpital était pleine; il en a fallu mettre dans l'église, laquelle était remplie jusqu'aux balustres; il a fallu avoir recours aux maisons voisines, ce qui a extraordinairement fatigué toutes les religieuses, mais ce qui a aussi excellemment augmenté leur mérite."

Un bon nombre de soldats du régiment de Carignan passèrent l'hiver de 1665-1666 à Québec puisque, dès le 24 août 1665, M. de Tracy faisait publier une ordonnance par laquelle il ordonnait aux habitants de fournir huit cents cordes de bois pour les soldats qui devaient hiverner dans la capitale.

A la date du 14 septembre 1665, le *Journal des Jésuites* note:

" Jusques ici près de vingt hérétiques convertis."

Bon nombre de soldats de Carignan étaient, en effet, huguenots, et pendant leur séjour à Québec on tenta de les ramener à la religion catholique. Les registres de l'archevêché de Québec nous donnent les noms de quelques officiers et soldats de Carignan qui se convertirent à leur arrivée à Québec. Mentionnons: le capitaine Isaac Berthier, de la paroisse de Bergerac, en Périgord; Jean Eluard, de Rennes, en Bretagne; Pierre Gelbert, de Saint-Juvin d'Usez; Pierre Le Baron, de Coué, en Poitou; Mathieu Hienné, de Metz, en Lorraine; Isaac Lessart, de Ruffé, en Angoumois; Jean Harcouet, de Morenne, en Saintonge; Pierre Curtart Mombaron, de Paisesnodouïz, en Angoumois; Moïse Faure, de Montrouel, en Périgord; Jean Recouet, de Marene, proche La Rochelle; Jacques Gaultier, de Chandenevers, en Poitou; Philippe Poictieux, de Saint-Surin, de Mortaix; Moise Aymé; Jean Renouart, de Janserre; M. de Choisy; Pierre Serre.

M. Sulte estime qu'environ quatre cents soldats du régiment de Carignan s'établirent dans la Nouvelle-France et y firent souche.

Source: Benjamin Sulte, *Le Régiment de Carignan.*

TROIS AMIS DE L'HÔTEL-DIEU

MM. de Tracy, Courcelles et Talon arrivèrent à Québec la même année, M. de Tracy le 30 juin 1665 et les deux derniers le 12 septembre suivant.

La Mère Juchereau de Saint-Ignace, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, fait le plus bel éloge de ces hauts personnages. " Ces trois messieurs," dit-elle, " étaient doués de toutes les qualités qu'on peut souhaiter, ils avaient tous trois une taille avantageuse et un air de bonté qui leur attirait le respect et l'amitié des peuples; ils joignaient à cet extérieur prévenant beaucoup d'esprit, de douceur et de prudence et s'accordaient parfaitement pour donner une haute idée de la Majesté Royale. . . "

Tous trois étaient des amis dévoués de l'Hôtel-Dieu dont ils avaient probablement entendu parler en France.

On sait que la maladie fit de grands ravages dans les vaisseaux qui amenèrent ici les soldats du régiment de Carignan. Dans une seule journée cent trente soldats entrèrent à l'Hôtel-Dieu.

La Mère Juchereau de Saint-Ignace dit à cette occasion:

" Monsieur le marquis de Tracy nous faisait l'honneur de nous venir voir souvent dans l'hôpital et monsieur de Courcelles aussi, de sorte que la salle était trop petite pour contenir toute leur suite, il en restait une partie dehors et quelquefois l'un des deux sortait pour faire place à l'autre, il avait une attention toute particulière aux besoins des malades pour qu'ils ne souffrissent point de cette grande affluence de monde, toutes les religieuses s'y appliquaient beaucoup, et leur modestie qui édifiait tous les officiers autant que leur charité leur attirait le respect de toute cette noblesse. Plusieurs capitaines et autres officiers du régiment de Carignan, qui se sont établis en Canada, ont conservé jusqu'à la mort une estime et un attachement très sincère pour notre maison."

M. Talon visitait aussi les malades de l'Hôtel-Dieu très souvent.

" Les soins et la charité de M. Talon, notre nouvel intendant,

furent incomparables pendant que nous eûmes cette quantité de malades; il les visitait, les consolait et veillait lui-même sur tous leurs besoins, ses grandes affaires ne l'ayant jamais diverti de ce saint exercice, qu'il pratiquait autant que la Providence lui en fournissait les occasions: l'affection qu'il portait aux pauvres comme membres de Jésus-Christ et les grandes libéralités que nous en avions reçues, nous obligèrent à prier pour lui comme un de nos insignes bienfaiteurs, il ne manquait pas un seul jour de visiter l'hôpital avec une grande bonté, aussi le regardions-nous comme le père des pauvres et le nôtre. . . "

Ailleurs, la Mère Juchereau de Saint-Ignace raconte ingénument la première visite de M. Talon à l'Hôtel-Dieu:

" Dès le jour que M. Talon descendit à terre, il se fit conduire ici sans suite et fort simplement. Il demanda la Mère supérieure sans dire qui il était; elle vint avec la Mère Marie de la Nativité; il les salua de la part de M. l'intendant, feignant d'être son valet de chambre, et les assura que M. Talon était très disposé à lui faire tout le bien qui dépendrait de lui; comme il parlait admirablement bien et qu'il assurait fort hardiment tout ce qu'il disait, la Mère de la Nativité, qui avait beaucoup de discernement, fit un signe à la Mère supérieure, et elle lui dit agréablement qu'elle ne pensait pas se tromper en le croyant plus qu'il ne voulait paraître; il lui demanda ce qu'elle voyait en lui qui lui donnait cette pensée; elle lui répondit qu'il y avait dans son discours et dans sa physionomie quelque chose qui l'assurait que c'était M. l'intendant lui-même à qui elle avait l'honneur de parler. Il ne put dissimuler plus longtemps la vérité ni cacher le plaisir que lui faisait un compliment si juste et si obligeant. . . "

Source: Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

UNE MINE DE CHARBON À QUÉBEC EN 1666

DANS les lettres écrites par l'intendant Talon à Colbert, dès son arrivée dans la Nouvelle-France, il est souvent question des mines. Son désir était de faire explorer le pays afin d'y trouver des mines de charbon.

" En 1665 et 1666," dit M. Thomas Chapais, " la Compagnie des Indes Occidentales avait fait travailler à une mine de plomb que l'on prétendait avoir découverte à Gaspé. Les sieurs François Doublet et Vreisnic y avaient été envoyés à cette fin. Le résultat fut peu brillant, deux hommes furent tués par une explosion, et " la mine mina la bourse des mineurs."

" L'intendant Talon continua à faire faire des recherches et des explorations afin de découvrir les ressources minières du pays.

" M. de la Tesserie trouva du fer à la Baie-Saint-Paul, et crut aussi y reconnaître des gisements de cuivre et d'argent.

" Dans le cours de l'été de 1667, le Père Allouez, revenant du pays des Outaouais, apporta des morceaux de cuivre qu'il avait détachés d'une pierre sur les bords du lac Huron.

" Les mines de charbon du Cap-Breton avaient été visitées et Talon avait envoyé des échantillons de ce minerai, qui fut trouvé excellent.

" Mais ce qui paraîtra plus étrange, c'est qu'il annonçait à Colbert la découverte d'une mine de charbon au pied de la montagne de Québec.

" Ce charbon, disait-il," (13 novembre 1666) " chauffe assez bien la forge. Si la mine se vérifie bonne, j'en pourrai faire tirer du fond pour lester et charger les vaisseaux qui retournent d'ici en France fort souvent sans aucune charge; en ce cas la marine recevra de lui un secours considérable, on pourra même se passer du charbon d'Angleterre."

L'année suivante (27 octobre 1667), l'intendant Talon écrivait encore à ce sujet:

" La mine de charbon de Québec dont j'ai fait faire la première ouverture, prenant son origine dans la cave d'un habitant

et se conduisant sous le château Saint-Louis, ne peut à mon sentiment s'exploiter qu'avec risque d'endommager le dit château, qui est sur l'écorce de la roche qui couvre cette mine. J'essaierai néanmoins de la trouver en biaisant, parce que nonobstant qu'il y en ait une très bonne au Cap-Breton, les vaisseaux qui arrivent à Québec s'y chargeraient avec plus de facilité qu'ils ne feraient ailleurs."

" Une mine de charbon à Québec, dans les flancs du rocher que couronnent aujourd'hui la terrasse Dufferin et le Château-Frontenac ! N'est-ce pas là vraiment une étrange histoire ? Le texte de Talon est sous nos yeux; il affirme qu'on a trouvé du charbon en cet endroit, et que ce charbon chauffe la forge ! Immédiatement, on se pose cette question: Qu'est devenue cette mine ? Si elle a vraiment existé, elle n'a pu se dissoudre comme la neige de nos hivers sous les rayons du soleil printanier. Et si elle n'était qu'un mythe, comment expliquer la lettre et l'affirmation de Talon ? Nous renonçons à la solution du problème et laissons le champ libre aux conjectures de nos lecteurs."

Source: Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France.*

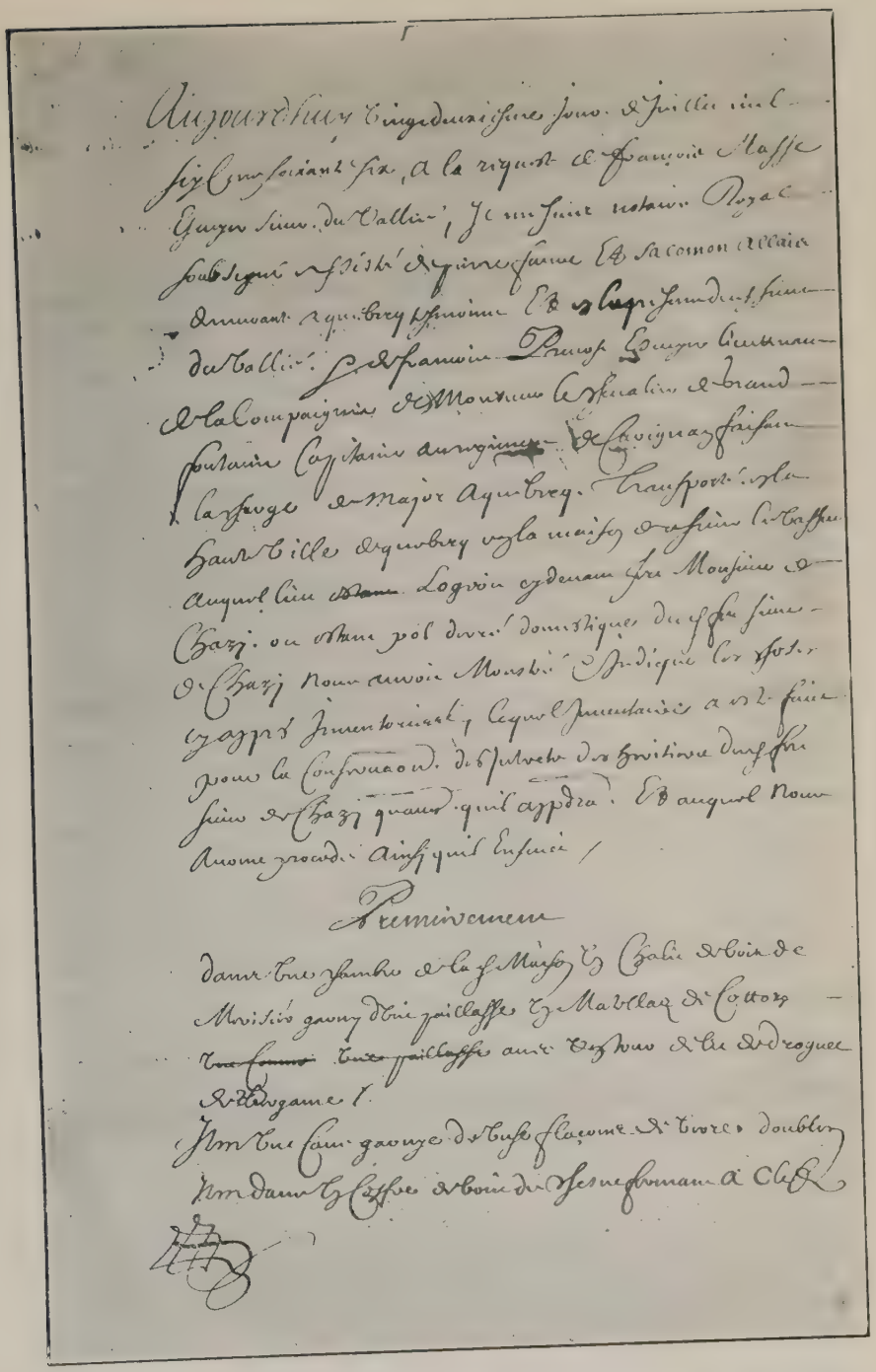

UNE PAGE DE L'INVENTAIRE DES EFFETS DE M. DE CHAZY,
OFFICIER AU RÉGIMENT DE CARIGNAN

M. DE TRACY ET L'ASSASSIN DU SIEUR DE CHAZY

NICOLAS Perrot, d'ordinaire assez digne de foi pour un homme qui avait voyagé si loin et si longtemps, raconte une singulière histoire au sujet de M. de Tracy.

Le 7 juillet 1666, dix ambassadeurs onneyouts arrivaient à Québec. Ils venaient traiter de la paix avec les Français, au nom des deux cantons d'Agnier et d'Onneyout. Le traité de paix fut conclu le 12 juillet 1666.

M. de Tracy n'avait guère confiance en la sincérité des Onneyouts. Il s'arrangea pour garder comme otages quelques-uns des ambassadeurs.

Il y avait à peine trois jours que les autres s'étaient mis en route pour leur pays, lorsqu'on reçut de fort mauvaises nouvelles du fort Sainte-Anne qu'on venait de terminer sur l'île La Mothe, à l'entrée du lac Champlain.

Quelques jeunes officiers du fort avaient voulu se donner le plaisir de la chasse. En remontant une petite rivière près de l'île La Mothe, ils avaient été attaqués par plusieurs jeunes Agniers. M. de Chazy et le capitaine de Traversy avaient été tués et quatre autres, parmi lesquels M. de Leroles, avaient été faits prisonniers. Tous ces officiers appartenaient au régiment de Carignan.

M. de Tracy était le cousin de M. de Leroles et l'oncle de M. de Chazy. On peut croire que cette trahison l'affecta beaucoup.

Quelques semaines plus tard, un chef de guerre agnier se rendit à Montréal. Là on lui apprit que la paix venait d'être conclue. Il se décida à se rendre à Québec.

M. de Tracy le reçut fort bien, et le fit manger souvent avec le Bâtard Flammand à sa table, car c'était un homme de poids et de considération parmi les siens.

C'est ici que Nicolas Perrot place l'histoire tragique au sujet de ce chef sauvage.

" M. de Tracy," dit-il, " donnant un jour à manger, témoigna à table combien la perte qu'il venait de faire de M. son neveu lui était sensible, mais que le bien du public l'avait engagé nonobstant cela à donner la paix au Bâtard Flammand qui la lui avait

demandée. Cela suffisait pour faire comprendre à ce chef orgueilleux des Agniers la douleur que M. de Tracy ressentait de la mort de M. de Chazy qu'ils avaient tué et l'obliger par bienséance à diminuer son orgueil. Mais, loin de compatir à la peine qu'il en marquait, il leva en sa présence et celle de toute la compagnie son bras, se vantant hautement que c'était le sien qui lui avait cassé la tête. Cette insolence outrée rompit la paix que M. de Tracy avait accordée au Bâtard Flammand, et, faisant dire sur-le-champ à ce chef indiscret qu'il n'en tuerait jamais d'autres, il le fit prendre et lier, ayant envoyé chercher l'exécuteur, sans le faire mettre en prison, il ordonna qu'il fût étranglé en présence du Bâtard Flammand, et partit peu de temps après (octobre 1666), à la tête de quatorze cents hommes, soldats, Canadiens et Algonquins, accompagné de M. de Courcelles, pour aller contre les Agniers."

Au sujet de la pendaison de ce chef agnier à Québec en 1666, M. l'abbé Ferland écrit:

" Ni la M. de l'Incarnation ni les *Relations des Jésuites* ne parlent de ce fait. Nous suivons ici le *Journal des Jésuites*, dans lequel les événements étaient inscrits, jour par jour, à mesure qu'ils avaient lieu. Nicolas Perrot, qui écrivait plusieurs années après 1666, et qui ne pouvait être conséquemment aussi exact, place ce fait avant l'expédition, et le rapporte différemment. Suivant lui, cet Agnier aurait, dans un repas que M. de Tracy donnait aux chefs iroquois, levé le bras et déclaré hautement que ce bras avait cassé la tête du sieur de Chazy. " Il n'en cassera pas d'autres," aurait répondu le vieux général, et il aurait aussitôt fait étrangler l'insolent, rompu les conférences qui se tenaient pour la paix, et serait parti pour son expédition contre les Agniers."

M. Ferland qui croyait prendre Nicolas Perrot en défaut, est taxé à son tour d'inexactitude par M. Chapais:

" Contrairement à ce que dit ici M. Ferland par inadvertance ce n'est pas le *Journal des Jésuites* mais bien la M. de l'Incarnation qui parle de la pendaison du chef agnier, après le retour de M. de Tracy. La Potherie, dans son *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, donne la même version que Perrot, et ajoute que ce chef s'appelait Agariata."

Quoi qu'il en soit, la pendaison du chef agnier à Québec est certaine. Le seul point en dispute est de savoir s'il fut exécuté avant ou après l'expédition de M. de Tracy contre les cantons iroquois.

LE TOMBEAU DE LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

UNE TOUCHANTE PROCESSION À QUÉBEC EN 1666

MGR de Laval avait obtenu du Saint-Siège, par l'entremise de Mgr Pallu, d'importantes reliques des saints martyrs Flavien et Félicité. L'évêque de Pétrée avait apporté avec lui, en 1659, ces reliques qu'il considérait comme un trésor précieux.

Le 26 juin 1660, Mgr de Laval fit visiter et reconnaître les ossements de ces saints par les principaux médecins et chirurgiens de Québec, en présence du clergé, du gouverneur et de plusieurs citoyens, afin d'en constater l'authenticité.

Mgr de Laval, qui aimait les belles cérémonies du culte, voulut faire une imposante procession pour la translation de ces reliques dans l'église paroissiale de Québec. Il la fixa au dimanche, 29 août 1666, jour de la fête de saint Augustin.

Le *Journal des Jésuites* note l'événement très sobrement comme d'habitude. Nous lisons, à la date du 29 août 1666:

" On a fait aujourd'hui la translation des corps de saint Flavien et de sainte Félicité, avec grande solennité. Tous les prêtres en chasubles ou chapes. Les puissances portaient le premier dais. Le plancher de l'église des Ursulines se rompit, chargé de la foule du peuple à la sortie de la procession. Plusieurs tombent dans la cave assez profonde. Personne de blessé."

Le 16 octobre 1666, la Mère Marie de l'Incarnation, remerciant son fils du présent de saintes reliques qu'il venait de lui faire pour le monastère des Ursulines, en profite pour lui parler de la fête du 29 août:

" Dans la translation des corps de saint Flavien, martyr, et de sainte Félicité," lui dit-elle, " que notre Saint-Père a donnés à Mgr notre évêque pour ce pays, nous avons eu notre part aussi bien que les deux autres maisons religieuses. Il ne s'était point encore vu dans ces contrées une si belle cérémonie. Il y avait à la procession quarante-sept ecclésiastiques en surplis, chapes, chasubles et dalmatiques. Comme il fallait porter les reliques dans les quatre églises de Québec, nous eûmes la consolation de voir cette magnifique

cérémonie. M. de Tracy, vice-roi, M. de Courcelles, gouverneur, avec les deux plus considérables de la noblesse, portaient le dais. Les plus élevés en dignité d'entre les ecclésiastiques portaient les quatre grandes châsses sur des brancards magnifiquement ornés. La procession sortant d'une église y laissait une châsse. La musique ne cessa point, tant dans les chemins que dans les stations. Monseigneur suivait les saintes reliques et la procession en ses habits pontificaux. Peu de jours auparavant, il avait consacré et dédié l'église cathédrale avec une pompe magnifique, et il espère consacrer la nôtre l'année prochaine. Je n'aurais jamais osé espérer de voir une si grande magnificence dans l'église du Canada, où, quand j'y suis venue, je n'avais rien vu que d'inculte et de barbare."

M. l'abbé Gosselin fait remarquer la grande abondance de reliques que posséda, dès son origine, l'église du Canada. "Ce fait," dit-il, "prouve l'esprit de foi des missionnaires dévoués, qui, en quittant leur patrie, pour venir travailler sur nos plages lointaines, n'avaient aucune pensée d'ambition humaine, et ne songeaient qu'à emporter avec eux quelques reliques de saints confesseurs ou martyrs, qui fussent comme les compagnons de leur exil et les protecteurs de leurs travaux. Les parents ou les amis qu'ils laissaient en France, les communautés religieuses, surtout, ne manquaient pas ordinairement de leur faire une petite part du patrimoine de reliques qu'ils possédaient."

Notons que, lors de la consécration de son église, Mgr de Laval déposa dans le tombeau du maître-autel plus de quatre-vingts reliques différentes, y compris celles de sainte Anne, de la sainte Vierge et de la vraie Croix.

Sources: l'abbé Auguste Gosselin, *Vie de Mgr de Laval;* Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres.*

LE RECENSEMENT DE QUÉBEC, EN 1666

Le premier recensement nominal de la Nouvelle-France fut fait aux mois de février et mars 1666, par les ordres et sous la direction de l'intendant Talon. Cet état nous donne le chiffre de la population blanche du pays: 3,215 âmes.

La ville de Québec n'avait qu'une population de 547 âmes. Nous donnons ici la liste des familles de Québec, d'après ce recensement:

Louis Rouer de Villeray, conseiller au Conseil Souverain; Jean Juchereau de la Ferté, conseiller au Conseil Souverain; Charles Le Gardeur de Tilly, conseiller au Conseil Souverain; Mathieu Damours des Chauffours, conseiller au Conseil Souverain; Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, ci-devant lieutenant général de la Sénéchaussée; Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, greffier du Conseil Souverain; madame d'Ailleboust, veuve de l'ancien gouverneur; madame veuve Le Gardeur née Marie Favery; Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny; Nicolas Dupont de Neuville; Robert Mosion dit Lamouche, tailleur d'habits; madame Duplessis-Guillemot née Henriette Desprez; Charles Bazire, marchand; Jean Madry, chirurgien; Jacques Loyer de Latour, marchand; Pierre Denys de la Ronde, habitant; Claude Charon de la Barre; marchand; madame veuve Nicolas Macard née Marguerite Couillard; Jean Maheu, marchand; Jean Lemire, maître charpentier, madame veuve Guillaume Couillard née Guillemette-Marie Hébert; Antoine Brassard, maçon; Barthélemy Gaudin, tonnelier; Denis Derome dit Descarreaux, maître taillandier; Michel Fillion, notaire; Charles Amiot, bourgeois; Pierre Normand dit Labrière, marchand taillandier; Denis Guyon, fermier; Eustache Lambert, marchand; Toussaint Toupin, maître de barque; Jean Poitras, menuisier; Jacques Grimaur, habitant; Jacques Ratté, menuisier; Jean de Lespinasse, maître arquebusier; Bertrand Chesnay de la Garenne, marchand; veuve Antoine Le Boesme née Jeanne Duguay; Nicolas Marsollet, bourgeois; Jacques Hédouin, taillandier; Louis Fontaine, pilote de navire; Gabriel Lemieux,

maître tonnelier; Louis Couillard de Lespinay, bourgeois; Charles Roger des Colombiers, bourgeois; Jean Lemelin, maître menuisier; François Blanchard, jardinier; Pierre Soumande, maître taillandier; Jean Levasseur, premier huissier au Conseil; Pierre Biron, huissier au Conseil; Pierre Niel, bourgeois; Nicolas de Boissy, maître pâtissier; François Bissot, bourgeois; Michel Guyon, bourgeois et charpentier; veuve Jean Gloria née Marie Bourdon; veuve Jean Bonnard née Jeanne Richer; veuve Jacques Maheu née Anne Convent; Jacques Sevestre, habitant; Guillaume Feniou, marchand; Charles Pallatin dit Lapointe, cordonnier; François Blondeau, habitant; Étienne Rageot, habitant; Jacques de Laraue, maître menuisier; Noël Jérémie dit la Montagne; Louis Lefebvre dit Battanville, brasseur; Mathieu Amiot dit Villeneuve, habitant; Vincent Renault, cordonnier; Vincent Poirier, habitant; Pierre Pellerin dit Saint-Amant, cloutier; Simon Leduc, fourbisseur d'épées; Thierry de Lestre dit le Wallon, tailleur.

Le recensement de 1666 nous donne aussi la liste des habitants de Québec non mariés ou dont les femmes n'étaient pas encore au pays: Jean Amounet, maître fondeur; Étienne Blanchon dit Larose, tailleur d'habits; Gilles Dutartre, arquebusier; Jean Bourdon dit Romainville, huissier au Conseil; Étienne Landeron, pâtissier-cuisinier; Nicolas Gonneau, armurier-serrurier; Mathurin Orieux, armurier-serrurier; Jean Montfort, maçon; Pierre Bessonnet, menuisier; Pierre Mureau; Pierre Duquet, notaire; François Billet, tonnelier.

On trouve aussi dans le recensement de 1666 les noms des *volontaires* non habitants de Québec: Guillaume Loyer de Chenevert, marchand; Augustin Gondoin, marchand; Michel Jeanderon (Gendron) cordonnier; Abraham Painturé, travaillant; Claude de la Sevre, tailleur d'habits; Antoine Gaillon, taillandier; François Marsais, cordier; Pierre Hudon, boulanger; Robert Delamarre, travaillant; François Guilbault, travaillant; René Gaultier, travaillant; Pierre Fevre, matelot; François Ratté, travaillant; Louis Leparcq, ouvrier en ferblanc; Mellain Camuset, travaillant; Jacques Rousseau, travaillant; Jean Hérisson, travaillant; Jean Fouin, scieur de pierre; Mathurin Morisset, marchand.

Source: Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français.*

LE PERSONNEL DES COMMUNAUTÉS DE QUÉBEC, EN 1666

En 1666, la ville de Québec comptait quatre communautés: le Séminaire, le collège des Jésuites, le monastère des Ursulines et l'Hôtel-Dieu.

Le recensement fait sous les ordres de M. Talon donne le personnel de chacune de ces communautés, avec leurs pensionnaires et domestiques.

Mgr de Laval habitait le séminaire, avec son grand vicaire, M. Henri de Bernières, qui était en même temps supérieur du séminaire; l'abbé de Lauzon de Charny, M. de Maizerets, M. Dudouyt, M. Pommier, M. Morel, M. Morin, M. Jolliet " clerc de l'église." Les domestiques engagés étaient Denis Laberge, Claude Carpentier et Pierre Lamperier.

Au collège des Jésuites, se trouvaient les Pères François Lemercier, Claude Dablon, Jérôme Lalemant, Claude Pijart, Pierre Châtelain, Joseph Chaumonot, Claude Bardy, Thierry Beschefer, Raffeix, Julien Garnier; et les Frères Ambroise Brouart, Florent Bonnemer (médecin), Louis Gaubert, Pierre Massot, Joseph Bourcier, Guillaume Laugier, Louis Le Boesme, Charles Boivin, Guillaume Boivin, Martin Boutet, Jacques Louvier, Jacques Aubry, Charles Panie, Charles Bousquet et Poisson. Les hommes de travail du collège étaient René Voisin et Thomas Pageot, tailleurs d'habits; Thomas Trigallon et Jacques Blay, menuisiers; Pierre Lesot et Pierre Girard, travaillants; Mathurin Legras, tonnelier; Pierre Rollandeau, maçon; Urbain Champlain, maître d'école; François de Moussard, maître de musique. Il y avait, en outre, au collège vingt pensionnaires dont quatre originaires de France, et les autres, enfants du pays.

Le monastère des Ursulines comptait vingt religieuses tant sœurs de chœur que converses. Les petites filles pensionnaires étaient: Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys, Jeanne Couillard de Lespinay, Marie-Madeleine de Lauzon, Anne-Catherine de Lauzon, Marie-Marguerite Pinguet, Mathurine Bellanger, Barbe

Fortin, Marie-Jeanne Moral de Saint-Quentin, Catherine-Augustine Bissot, Claire-Françoise Bissot, Marie Bissot, Simone Bisson, Marie-Ursule Boucher, Marie Perrot, Anne Goupil, Marie-Louise Lemaistre, Marie Lagarenne, Marie-Madeleine Desmoulins, Marie-Madeleine Boissel, Sébastienne Lognon, Marie Gloria. La fondatrice des Ursulines, madame de la Peltrie, demeurait aussi au monastère des Ursulines.

Enfin, l'Hôtel-Dieu avait un personnel de treize religieuses de chœur et de quatre sœurs converses. Il y avait à l'Hôtel-Dieu cinq petites filles pensionnaires: Marie-Joseph de Lauzon de Charny, âgée de neuf ans; Marie-Louise Juchereau, âgée de treize ans; Louise Bissot, âgée de quatorze ans; Charlotte-Madeleine Juchereau, âgée de onze ans, et Marguerite-Renée Denys, âgée de dix ans. Huit travaillants aidaient les Mères Hospitalières. Le recensement les désigne ainsi: Jacques de la Métairie, domestique non engagé; Denis Dieudonné, jardinier non engagé; Jean Guitard, cordonnier, marié en France; Jean Carrier et Jean Gaulin, travailleurs non engagés; Nicolas Botrel, domestique engagé; Michel Riffaud, maçon engagé; Marc Tessier, engagé.

Source: Benjamin Sulte: *Histoire des Canadiens-Français.*

LE " PASSAGE " DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Le 10 mars 1626, les Jésuites se faisaient accorder en arrière de Québec, une seigneurie à laquelle on donna le nom de Notre-Dame des Anges. La rivière Saint-Charles tout entière se trouve dans l'ancienne seigneurie de Notre-Dame des Anges.

Le 27 juillet 1667, M. de Tracy signait l'ordonnance suivante en faveur des Pères Jésuites:

" Les Pères Jésuites pourront mettre sur leur seigneurie de la rivière Saint-Charles (Notre-Dame des Anges), tel homme qu'il leur plaira, pour passer et repasser tous ceux qui voudront traverser la dite rivière et défenses sont faites à Renaut et tout autre de passer sans la permission des dits Pères ny empescher en quoy que ce soit celluy que les dits Pères auront mis et les chemins nécessaires pour les passages seront libres de l'un et de l'autre côté de la rivière."

De cette date du 27 juillet 1667 à la fin du régime français, au Canada, les Jésuites conservèrent le privilège de passer les gens sur la rivière Saint-Charles.

Les Jésuites, afin d'empêcher leur *passeur* de surcharger les habitants pour la traversée de la rivière Saint-Charles, lui avaient fixé un tarif. Ils avaient spécifié que ceux qui seraient seuls (ou seulement l'homme et la femme) ne payeraient, par an, que quarante sols; les familles de trois ou quatre personnes devaient payer trois livres. Les familles plus nombreuses devaient donner quatre livres par année. Si les habitants ne voulaient pas s'accorder avec le *passeur* sur le prix du passage, celui-ci avait le droit de se faire payer un sol marqué pour le passage de chaque personne.

Le *passeur* le plus renommé du régime français fut Jacques Glinel. Il conserva le *passage* de la rivière Saint-Charles, pendant vingt ans, de 1686 à 1706.

En 1707, le seigneur Duchesnay, de Beauport, et bon nombre d'habitants de la rive nord de la rivière Saint-Charles présentaient une requête à l'intendant Raudot pour établir un nouveau *passage*,

du Palais de l'intendance à la Canardière. Ce *passage*, disait-on, devait diminuer considérablement le trajet pour les habitants de Beauport. Glinel, remercié de ses services par les Pères Jésuites, était au fond de cette affaire. L'intendant Raudot, ignorant sans doute que les Jésuites avaient un privilège exclusif pour le passage de la rivière Saint-Charles, se rendit à la demande qu'on lui faisait et, le 12 mai 1707, il établissait le nouveau *passage* et commettait Glinel comme *passager*. Mais les Jésuites s'adressèrent à Dame Justice et, le 26 mai 1707, le lieutenant général de la Prévôté, M. de Bermen de la Martinière, faisait défense à Glinel " de passer aucuns particuliers de Notre-Dame des Anges ou autres des seigneuries circonvoisines sous quelque prétexte que ce soit à peine de confiscation des canots dont il pourrait se servir comme passager et de telle amende que nous jugerons à propos."

Les Jésuites restèrent donc avec le droit de passage sur la rivière Saint-Charles jusqu'à la Conquête.

Source: Pierre-Georges Roy, *Le Vieux Québec.*

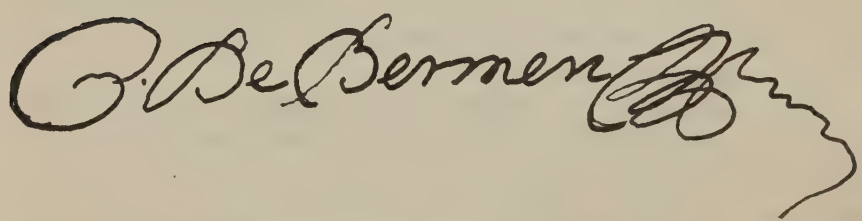

Signature de Claude de Bermen de la Martinière

L'AFFAIRE DES DAMES DE LA SAINTE-FAMILLE

" Cette confrérie pieuse avait pris naissance à Montréal en 1663. De Montréal elle s'étendit à Québec. Mgr de Laval lui donna une forme régulière en érigeant canoniquement les assemblées des Dames de la Sainte-Famille, le 4 mars 1665. Il plaça madame d'Ailleboust à la tête de cette association, dont il confia la direction aux prêtres du séminaire. Et il en composa lui-même les règlements. L'article douze du chapitre des pratiques se lisait comme suit: " Elles (les membres de la confrérie) feront paraître leur piété dans les temps auxquels l'Église porte tous les chrétiens à une dévotion extraordinaire... et spécialement au temps du carnaval où Dieu est plus offensé qu'à l'ordinaire... " Or le carnaval de 1667 avait été particulièrement gai à Québec. La paix régnait au dedans et au dehors de la colonie; la sécurité et la confiance avaient succédé aux longues et cruelles angoisses; la présence d'un grand nombre d'officiers et de gentilshommes donnait une recrudescence d'animation aux relations sociales. Bref, les circonstances étaient à la joie; la société québecoise s'était en conséquence fort divertie, et la saison mondaine avait été brillante. On peut s'imaginer que ces divertissements n'allèrent pas sans quelques excès. Et le vigilant évêque de Pétrée, les prêtres dévoués qui secondaient son zèle, en conçurent sans doute quelque alarme. Plusieurs dames de la Sainte-Famille, cédant à l'entraînement du plaisir, avaient probablement oublié la règle et l'esprit de leur association. Voulant réagir contre cette omission, Mgr de Laval et les directeurs de la confrérie parlèrent d'en suspendre les réunions. Là-dessus grand émoi dans les salons de la capitale. On rapporte la nouvelle à l'intendant Talon qui se cabre aussitôt, prend la chose au tragique, et se promet de réprimer cet empiètement de l'Église sur les libertés sociales. Voilà pourquoi, le 14 mars 1667, il saisissait le Conseil Souverain de la question des bals et de la société Sainte-Famille. Sa requête était un protêt dirigé contre Mgr de Laval et le clergé de Québec...

" Telles étaient l'influence et l'autorité de Talon que les con-

seillers n'osèrent résister. M. de Tracy lui-même qui, au fond du cœur, devait trouver cette démarche insolite, garda le silence. Le Conseil fit enregistrer l'écrit de l'intendant, et, de plus, afin de vaquer aux informations, il nomma les sieurs de Villeray et de Tilly pour " ce fait et rapporté être ordonné ce que de raison." Quelques jours plus tard, les deux commissaires soumettaient leur rapport au sujet de " quelques assemblées qui se sont tenues dans les derniers jours du carnaval dernier passé," et, suivant les termes du plumitif, " ne s'étant trouvé aucunes charges ou dépositions qui puissent donner lieu de condamner les dites assemblées," le Conseil ordonna que la minute originale de ces informations fût mise entre les mains de l'intendant " sans que d'icelle on puisse prendre occasion de blâmer de pareilles assemblées."

" Talon s'était incontestablement emballé. N'en déplaise à son illustre mémoire, la direction de la société de la Sainte-Famille de Québec ne le concernait en aucune façon. C'était lui qui empiétait quand il voulait à ce propos faire la leçon à Mgr de Laval. Si les statuts de cette confrérie interdisaient certains divertissements aux dames qui en devenaient membres, afin de mieux pratiquer la perfection chrétienne, et si elles violaient ces règlements, l'évêque ou le directeur de la société avaient le droit indéniable de les rappeler à l'observation de leurs promesses. Qu'est-ce que l'intendant ou le Conseil Souverain avaient à voir dans une question de cet ordre ? La pratique de la perfection chrétienne, est-ce là une matière temporelle ou une matière spirituelle ? La discipline d'une association pieuse, est-ce une affaire de police ou une affaire de religion ? Que dirait-on aujourd'hui si un ministre proposait au Parlement de faire une enquête sur les bals donnés par les particuliers, et sur le bien-fondé des prescriptions et des conseils de l'autorité religieuse au sujet des divertissements mondains ?

" On conçoit la rumeur que " l'affaire de la Sainte-Famille " dut causer dans la petite ville de Québec. Ce fut, sans aucun doute, la sensation du moment, le sujet favori des conversations mondaines, le thème de nombreuses discussions et d'innombrables gloses. Que de docteurs et de doctoresses improvisés durent se donner carrière ! Cependant l'épisode se termina *ex abrupto*. L'influence pacificatrice de M. de Tracy se fit probablement sentir."

Source: Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France.*

LE PREMIER BAL À QUÉBEC

Le 1er mai 1666, la Compagnie des Indes Occidentales, seigneur de la Nouvelle-France, appelait Louis-Théandre Chartier de Lotbinière à remplir les fonctions de lieutenant civil et criminel de la Prévôté de Québec.

Né en France en 1612, M. de Lotbinière était arrivé à Québec, le 23 septembre 1646. M. de Lauzon lui avait confié, en 1651, la charge de procureur fiscal du tribunal qu'il venait de former à Québec, sous la présidence de son fils, Jean de Lauzon. Après le départ de M. de Hauteville pour la France, en 1655 ou 1656, M. de Lotbinière le remplaça dans sa charge de lieutenant civil et criminel. En septembre 1664, M. de Mézy avait démis, de sa seule autorité, Jean Bourdon, procureur général du Conseil Souverain. C'est M. de Lotbinière qu'il nomma pour le remplacer. Mais M. de Tracy, à son arrivée dans la Nouvelle-France, en 1666, remit à M. Bourdon la charge que M. de Mézy lui avait si cavalièrement enlevée.

M. de Lotbinière se trouvait donc sans emploi lorsqu'il reçut sa nomination de lieutenant civil et criminel de la Prévôté de Québec.

Le 10 janvier 1667, M. de Lotbinière présenta ses lettres de provisions au Conseil Souverain. Le même jour, après avoir pris son serment, le Conseil le reçut et l'installa dans l'exercice de son office.

Le nouveau magistrat devait avoir juridiction en première instance sur toutes les causes civiles et criminelles " de la dépendance de Québec," et en seconde instance ou en appel sur les arrêts des juges seigneuriaux. Le jugement en dernier ressort devait appartenir au Conseil Souverain, sauf le recours suprême au Conseil d'État du roi."

C'est pour célébrer sa nomination à la charge importante de lieutenant civil et criminel de la Prévôté de Québec, que, le 4 février 1667, M. de Lotbinière donna un bal, le premier qu'on eût encore vu dans la Nouvelle-France.

Le *Journal des Jésuites* enregistre cet événement mondain plutôt avec mauvaise humeur.

" Le 4e (février 1667)," dit-il, " le premier bal du Canada s'est fait chez le sieur Chartier. Dieu veuille que cela ne tire point en conséquence."

Le 1er mai 1677, M. de Lotbinière résignait sa charge de lieutenant civil et criminel en faveur de son fils, René-Louis Chartier de Lotbinière. A l'automne de 1679, il s'embarquait pour la France, et mourut au cours de ce voyage ou du moins ne revint pas dans la Nouvelle-France.

Le 10 novembre 1679, l'intendant Duchesneau écrivait au ministre:

" Je n'ai osé employer dans les dits états (de 1678 à 1679) 300 livres que j'ai données à la demoiselle de Marson pour l'habiller et ses enfants après la mort de son mari qui l'avait laissée dénuée de tout, et pareille somme au sieur Chartier, son père. J'espère, monseigneur, que vous ordonnerez qu'on me les rende dans les 500 livres que vous accordez au dit sieur Chartier qui s'en va en France se jeter à vos pieds. . . "

L'année suivante, le 13 novembre 1680, l'intendant Duchesneau écrivait encore au ministre:

" La seule Delle de Marson a perdu mille livres qui lui furent accordées l'année dernière, et partie des 600 livres de la présente que son père le sieur Chartier, auquel elle avait donné sa procuration, a consommées par ses débauches et il est demeuré à Paris."

Nous serions presque tenté de croire que le *Journal des Jésuites* avait raison de craindre des *conséquences* pour le premier bal donné à Québec!

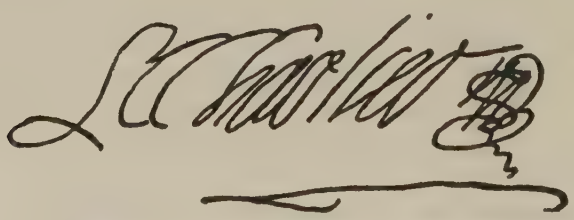

Signature de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière

LA MORT DE LA MÈRE MARIE-CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN

" Vers la fin d'avril 1668, la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin fut attaquée d'un crachement de sang. On lui fit promptement des remèdes qui la soulagèrent assez pour faire espérer que cela n'aurait point de suites. Cependant, le 2 mai, qui était l'anniversaire de sa naissance, fête de la Sainte-Croix, qu'elle célébrait toujours avec une dévotion extraordinaire, elle ressentit de si violentes douleurs qu'elle fut obligée de se rendre à l'infirmerie. Elle s'alita après avoir renouvelé le sacrifice qu'elle avait fait d'elle-même tant de fois à Notre-Seigneur. Elle supplia l'infirmière de ne la point consulter sur ses propres besoins, afin qu'elle ne se procurât aucun soulagement par son choix, désirant pratiquer l'obéissance en toutes choses jusqu'à la mort, à l'exemple de Jésus-Christ. Elle donna dans cette maladie, ainsi qu'elle l'avait fait toute sa vie, des marques de ses grandes vertus, sa soumission, son humilité et sa patience furent mises à de rudes épreuves. Le mépris qu'elle avait d'elle-même lui faisait recevoir les petits services que chacune s'empressait de lui rendre, avec des sentiments si pleins de reconnaissance, qu'il semblait qu'elle s'estimât indigne de tout.

" Son mal devenant tous les jours plus dangereux, on jugea à propos de lui donner les derniers sacrements qu'elle reçut avec des dispositions charmantes. Le Père Chastelain, son confesseur, était fort assidu auprès d'elle. Enfin, après une grande faiblesse dont on eut de la peine à la faire revenir, elle tomba dans un état où elle n'avait ni poulx ni mouvement. On fit les prières des agonisants, toute la communauté était présente et fort attentive à la considérer, parce qu'elle avait les yeux élevés au Ciel comme une personne bien appliquée et qu'on jugeait qu'il se passait en elle quelque chose d'extraordinaire. Elle revint un peu et prononça quelques paroles fort intelligibles qu'elle adressa à Dieu pour lui témoigner sa soumission et son amour, puis se tournant vers ses sœurs avec un visage gai, elle demanda quelle heure il était. On

lui répondit qu'il était trois heures du matin. Voilà qui va bien, dit-elle, entre cinq et six, il y aura du changement dans nos affaires, mais cependant je suis guérie, on me vient d'assurer que tous mes maux sont passés, que tout est fait, qu'il n'y a plus de douleurs.

" Ce qui parut admirable, c'est qu'en effet elle n'avait plus aucune apparence de mal, elle demanda agréablement à la Mère Supérieure permission de prendre sa robe et d'aller au chœur, pour remercier Notre-Seigneur parce qu'il ne fallait pas être ingrat d'un bienfait reçu. La Mère lui dit que ce serait pour une autre fois. La malade se soumit avec douceur, la pria seulement de trouver bon qu'on chantât le *Te Deum*, ce qui lui fut accordé. Elle l'entonna elle-même avec sa belle et ravissante voix. Toute la communauté poursuivit avec elle jusqu'au verset: *In te Domine speravi*, qu'elle répéta trois fois. Elle remercia ensuite ses sœurs, leur dit que c'était tout de bon qu'elle était guérie et qu'on pouvait lui donner à manger. On lui apporta un bouillon qu'elle prit, disant en riant: ce n'est pas assez pour une personne qui se porte bien.

" Peu de temps après elle demanda à se coucher afin de se reposer, car elle avait été pendant toute sa maladie dans un fauteuil à cause de la difficulté qu'elle avait à respirer. Quand elle fut au lit on se retira bien consolé, dans la pensée qu'elle allait jouir d'une parfaite santé. Comme il était près de cinq heures et demi, on alla au chœur dire l'office, la supérieure resta auprès de la malade avec les infirmières et le Père Chastelain. On la regardait fixement, n'osant se flatter qu'elle se portât mieux, quoiqu'elle reposât avec la tranquillité d'un enfant, un beau vermillon lui couvrait les joues et lui donnait un air d'embonpoint. Comme on craignait de l'éveiller, on gardait le silence, mais l'infirmière ayant mis la main sur la bouche, trouva qu'elle ne respirait plus.

" Elle mourut en odeur de sainteté le 8 mai 1668, âgée de 36 ans et 5 jours, regrettée universellement de toute la colonie comme une âme qui attirait de grandes grâces sur ce pays."

Source: Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

PLAN DE QUÉBEC (1664)

LES MARIAGES ENTRE FRANÇAIS ET SAUVAGES À QUÉBEC

Des écrivains malveillants ont fait grand état des mariages entre Français et Sauvages. De 1608 à 1667, soit une période de soixante ans, il y eut, à Québec, bien juste trois mariages entre Français et Sauvages.

Le 3 novembre 1644, Martin Prévost, fils de Pierre Prévost et de défunte Charlotte Vien, de la paroisse de Montreuil-sur-le-bois-de-Vincennes, épousait Marie-Olivier, fille de Roch Manithabehich, sauvage. C'est le Père Barthélemi Vimont, Jésuite, qui leur donna la bénédiction nuptiale. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage mais cinq seulement se marièrent. Marie-Olivier Manithabehich décéda à Québec le 10 septembre 1665.

Le 19 septembre 1662, Laurent Duboct, fils de Jacques Duboct et d'Élisabeth Pruneau, de Saint-Maclou de Rouen, épousait Marie-Félix, fille de Joachim Arontio et de Cécile Arenhatsi, de la paroisse de la Conception, au pays des Hurons.

Marie-Félix Arontio décéda à Montréal le 1er novembre 1680. Elle eut, elle aussi, plusieurs enfants, dont une fut religieuse aux Ursulines de Québec sous le nom de Sœur Sainte-Marie-Madeleine.

Le *Récit* des Ursulines fait beaucoup d'éloges de la Sœur Sainte-Marie-Madeleine. Il semble ignorer, toutefois, qu'elle avait du sang sauvage dans les veines. "La gaieté française," dit-il, "coulait de source chez elle, et sous un extérieur aussi agréable que modeste et composé, elle avait trouvé le secret de s'élever à une haute perfection religieuse, et de rendre la vertu aimable à toutes les personnes qui se trouvaient en rapport avec elle. Elle était studieuse et mettait à profit l'esprit et les talents qu'elle avait reçus du ciel. Dans ses dernières années, elle employait les récréations à enseigner aux jeunes à broder sur soie, or, écorce, et égayait toujours l'*heure qui passe* par mille traits d'innocente allégresse que la religion autorise et sanctifie."

Le 26 septembre 1662, Jean Durand, fils de Louis Durand et

de Madeleine Malvande, de la paroisse de Deuil, évêché de Xaintes, en Saintonge, épousa Catherine Annennontak, fille de Nicolas Arendanki et de Jeanne Otroihoandet, du bourg de Sainte-Madeleine, paroisse de la Conception, au pays des Hurons. Le *Journal des Jésuites* nous apprend qu'on donna une dot de 260 livres à Catherine Annennontak surnommée *Créature de Dieu.*

Les autorités religieuses de la colonie voyaient avec défaveur les mariages entre Français et Sauvages. En juin 1673, M. Dudouyt permettait à Nicolas Pelletier d'épouser " en face de l'église " une montagnaise, Madeleine Tegoussi, veuve d'Augustin Sauvage, mais à la condition qu'il résiderait avec sa femme non dans les bois parmi les Sauvages, mais en son habitation avec les Français, et que leurs enfants seraient élevés dans les mœurs et la langue française.

Notons ici que le célèbre gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher de Grosbois, anobli par Louis XIV, avait épousé en premières noces une sauvagesse, Marie Chrétienne. Leur contrat de mariage fut reçu aux Trois-Rivières, le 17 janvier 1649, par Guillaume Audouart, commis du greffe de la cité trifluvienne. Par ce contrat de mariage les Pères Jésuites s'engageaient à donner une dot de deux cents livres à Marie Chrétienne. Ils déclaraient de plus que les Mères Ursulines de Québec étaient saisies de la somme de trois cents livres pour la dite Marie Chrétienne donnée par madame de Breté. Un reçu attaché au contrat atteste que les Pères Jésuites s'acquittèrent fidèlement de leur promesse.

Signature de Laurent Du Boct

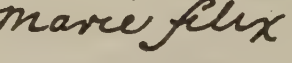

Signature de Marie Félix

CLAUDE DE BOUTEROUE À QUÉBEC

Le 8 avril 1668, Claude de Bouteroue était nommé intendant de la justice, police et finances en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et autres pays de la Nouvelle-France. Sa commission disait:

" Ayant résolu de rappeler en France le sieur Talon, intendant de la justice, police et finances en nos pays de Canada, et jugeant nécessaire d'envoyer en sa place, pour exercer la même charge, une personne d'expérience et capable de nous y servir dignement pour le bien de nos peuples des dits pays et le règlement de la justice qui y doit être administrée, nous avons cru que nous ne pouvions faire un meilleur ni plus digne choix que de vous ..... pour bien exercer cet emploi, tant pour la sage conduite que vous avez tenue dans les charges dont vous avez été revêtu en France que pour le zèle et la fidélité que vous avez toujours témoigné, pour le bien de notre service."

M. de Bouteroue arriva à Québec en septembre 1668. Le 17 de ce mois il signait le procès-verbal de la séance du Conseil Souverain, mais sa commission ne fut enregistrée que le 22 octobre.

Il pouvait difficilement faire oublier M. Talon qui avait joué un si grand rôle. M. de Bouteroue avait, cependant, des qualités.

L'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de la Mère Juchereau de Saint-Ignace dit à son sujet:

" M. Talon repassa en France cette année 1668 et nous consola de son départ en nous faisant espérer son retour. M. de Bouteroue venait d'arriver en Canada en qualité d'intendant à sa place, il n'avait pas cependant tant d'autorité que M. Talon, mais il ne laissa pas d'y faire beaucoup de bien; il nous favorisa en tout, ce fut lui qui prit la peine de collationner et de légaliser la copie de tous nos contrats; chacun sait que de telles copies servent autant que les originaux.

" M. de Bouteroue était un homme grand et bien fait, d'une physionomie fort spirituelle, savant, poli et gracieux, qui préve-

nait tout le monde, et qui savait se faire craindre et se faire aimer. "

M. Garneau nous apprend que M. de Bouteroue était particulièrement chargé de modérer avec sagesse la grande sévérité des confesseurs et de Mgr de Laval, et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques.

L'intendant s'acquitta de sa tâche avec un tel succès que le gouverneur de Courcelles en prit ombrage, et se plaignit à Colbert qu'il dépendait trop du clergé.

Colbert, qui voulait à tout prix maintenir la paix entre le gouverneur et l'intendant, se décida alors à rappeler M. de Bouteroue, mais, le 15 mai 1669, il ne pouvait s'empêcher d'écrire à M. de Courcelles qu'avec le temps celui-ci eût certainement mieux apprécié l'intendant, qui était fort en estime à Paris et qui aurait rempli dignement les fonctions de son emploi.

M. de Bouteroue repartit pour la France à la fin d'octobre 1670. Il avait donc occupé la charge d'intendant deux ans et quelques jours.

Les ordonnances rendues par M. de Bouteroue pendant son administration ont presque toutes été perdues. Nous en retraçons seulement cinq, l'une au sujet des hôteliers de Montréal, deux autres relatives aux notaires et les deux dernières sans importance aucune.

M. de Bouteroue était le fils de Claude de Bouteroue, conseiller en la Cour des monnaies, qui publia un important traité sur les monnaies anciennes de la France. Il avait amené sa fille dans la Nouvelle-France, mais il faut croire qu'il ne tenait pas maison à Québec puisque cette jeune personne demeura tout le temps à l'Hôtel-Dieu. C'est elle qui fut marraine du fameux chef iroquois Garakontié lors de son baptême, par Mgr de Laval, dans la cathédrale de Québec en août 1670.

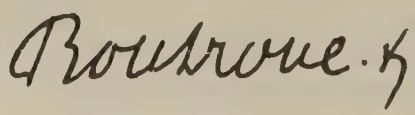

Signature de l'intendant Bouteroue

LES SAUVAGES AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

" Au printemps de 1668, Mgr de Laval reçut une lettre de Colbert dans laquelle il lui communiquait les vues de la cour sur l'éducation à donner aux enfants des Sauvages. Le roi," disait-il, "désire que la langue française leur soit enseignée et qu'on les élève dans les mêmes coutumes et façons de vivre que les autres colons. C'est le seul moyen de consolider la colonie, et il compte que vous vous y emploierez.

" Les Récollets avaient songé autrefois à établir, près de leur monastère, sur les bords de la rivière Saint-Charles, un séminaire de ce genre. Les Jésuites en avaient aussi tenté la réalisation lors de l'établissement de leur collège. C'est à ce dessein que le prince de Condé et le marquis de Gamaches avaient donné à ces deux communautés de larges gratifications.

" Travailler à la civilisation des aborigènes, les unir aux colons, en faire des Français, c'était une idée digne de Louis XIV et bien propre à le séduire. Mgr de Laval la comprit et voulut la réaliser.

" Au printemps de 1666, l'évêque de Pétrée avait acheté de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, toute une pointe de terre qui s'avance comme un éperon au sommet du rocher de la capitale et que l'on peut aujourd'hui encore facilement localiser à l'aide d'un " Plan du haut et bas Québec tracé en 1660." C'est cette pièce de terrain que l'on appelait dans le temps l'*enclos du sieur Couillard*. . .

" Dans cet enclos, on voyait encore, en 1666, la vieille maison qu'avait élevée de ses mains le premier colon Hébert. Mgr de Laval la fit promptement restaurer et il y logea temporairement les enfants français dont il avait jusque-là payé la pension au collège des Jésuites avec les jeunes sauvages qu'il put raccoler.

" L'ouverture de ce séminaire où l'on avait inscrit sur la porte les mots: *Seminarium Missionum Exterarum*, mais qui prit dès lors le nom de *Petit Séminaire de l'Enfant-Jésus*, se fit le 9 octobre 1668, jour de la fête de saint Denys, apôtre de la France.

" Sept élèves français et six enfants hurons furent inscrits sur la première liste des pensionnaires du petit séminaire.

"Mais," dit l'abbé de Latour, "ce mélange que l'on croyait utile, ne servit de rien aux Sauvages qui, infiniment attachés à leurs enfants, ne purent se résoudre à s'en séparer. On en prit beaucoup de soin, mais on n'a jamais pu ni ouvrir assez leur esprit pour les faire entrer dans les matières théologiques, ni fixer assez leur légèreté pour les attacher au service des autels. Après avoir passé plusieurs années au séminaire, malgré eux et comme en prison, ils s'enfuyaient dès qu'ils pouvaient et allaient, avec les autres, courir les bois.

" Il n'a jamais été possible à un seul Sauvage de se faire à la manière de vivre des Français," écrit de son côté l'historien Charlevoix. "On prit de leurs enfants au maillot, on les éleva avec beaucoup de soin; on n'omit rien pour leur ôter la connaissance de ce qui se passait chez leurs parents; toutes ces précautions furent inutiles, la force du sang l'emporta sur l'éducation; dès qu'ils se virent en liberté, ils mirent leurs habits en pièces et allèrent au travers des bois chercher leurs compatriotes, dont la vie leur paraissait plus agréable que celle qu'ils avaient menée chez les Français.

" Un seul enfant d'origine huronne a été ordonné prêtre jusqu'à ce jour, l'abbé Prosper Vincent.

" Lamothe Cadillac, reprenant les projets de Colbert, crut qu'il réussirait mieux que les ecclésiastiques à dompter la nature rebelle des aborigènes. Afin de peupler plus vite la ville de Détroit qu'il venait de fonder, il favorisa les mariages des Français avec les Sauvagesses. Vaudreuil et Raudot que l'expérience avait instruits ne tardèrent pas à prohiber ces unions. Et au roi qui s'étonnait d'une pareille défense, ils répondaient: " Nous avons défendu les mariages entre Français et Sauvages à Détroit, parce que ces Français et les enfants issus de ces mariages sont tous fainéants et libertins. Il ne faut pas mêler le bon sang avec le mauvais."

Source: J.-Edmond Roy, *Souvenirs d'une classe au séminaire de Québec.*

LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

QU'ENTENDAIT-ON, sous le régime français, par l'expression gouvernement de Québec ?

La colonie du Canada, pour les fins militaires comme pour les fins judiciaires, était divisée en trois gouvernements: Québec, Montréal et les Trois-Rivières.

Le gouvernement de Québec commençait, du côté du nord, en descendant, aux Grondines, et du côté du sud, également en descendant, de la rivière Du Chesne, qui faisait la borne de la seigneurie de Lotbinière.

L'état-major de chaque gouvernement était composé d'un gouverneur particulier, d'un lieutenant de roi et d'un major. Comme Québec était le lieu de résidence du gouverneur général, le gouvernement de Québec n'avait pas de gouverneur particulier. C'est le gouverneur général qui en tenait lieu.

Loyseau, dans son *Traité des offices*, donne les attributions des gouverneurs particuliers. Leurs pouvoirs étaient à peu près exclusivement militaires. Les lieutenants de roi suppléaient les gouverneurs en leur absence. Quant aux majors ils avaient charge de la police des troupes et voyaient aux détails de l'administration militaire.

Si les pouvoirs des officiers d'état-major étaient peu étendus, en retour ils avaient droit à beaucoup d'*honneurs*.

Les droits honorifiques dus aux officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sont spécifiés dans un règlement royal du 27 avril 1716. Citons-en les principaux articles:

" Le lieutenant de roi de la ville de Québec aura un banc dans la cathédrale après le prie-Dieu du gouverneur général.

" En l'absence du gouverneur général du gouvernement particulier où l'intendant se trouvera, le gouverneur particulier ou lieutenant de roi, en son absence, aura la première place dans les cérémonies publiques, et l'intendant n'aura que la deuxième, s'il s'y trouve; mais quand le gouverneur général sera dans l'étendue

du dit gouvernement particulier, et qu'il ne pourra assister aux cérémonies publiques pour quelque cause que ce soit, l'intendant y aura la première place, et le gouverneur particulier et le lieutenant de roi n'auront rang qu'après lui.

" Quand le gouverneur général sera absent du gouvernement de Québec, le lieutenant de roi, quand il voudra se trouver aux processions, marchera seul avant le conseil, à une certaine distance, et sans faire corps avec lui. "

Le même règlement indiquait les formalités qu'on devait observer à la distribution du pain bénit:

" Dans l'église cathédrale de Québec, il sera présenté d'abord au gouverneur général, à l'intendant, ensuite au lieutenant de roi et aux marguilliers en charge. . .

" Quand le gouverneur général sera absent du gouvernement particulier de Québec, il sera présenté au lieutenant de roi ou autre officier commandant dans la dite ville. . ."

Pareillement, le règlement du 27 avril 1716 fixait le cérémonial à suivre aux feux de joie:

" Aux feux de joie qui se feront à Québec, il sera présenté trois torches, une au gouverneur général, une autre à l'intendant, et la troisième au lieutenant de roi.

" Quand le gouverneur général sera absent du gouvernement particulier de Québec, il ne sera présenté que deux torches, l'une au lieutenant de roi ou à l'officier commandant dans la ville, et l'autre à l'intendant."

Source: Pierre-Georges Roy, *Les Officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières.*

LES LIEUTENANTS DE ROI ET MAJORS DE QUÉBEC

DANS le gouvernement de Québec il n'y eut d'abord qu'une majorité qui fut créée le 14 mai 1669. Le premier lieutenant de roi du même gouvernement fut nommé le 29 février 1692.

Le gouvernement de Québec, sous le régime français, eut neuf lieutenants de roi (1692-1759):

1° François Provost, nommé le 29 février 1692. Il décéda gouverneur des Trois-Rivières le 1er juin 1702.

2° Le marquis Antoine de Crisafy, nommé le 28 mai 1699. Décédé gouverneur des Trois-Rivières le 6 mai 1700.

3° Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, nommé le 1er juin 1703. Décédé à Québec le 21 février 1715.

4° Louis de la Porte de Louvigny, nommé le 27 avril 1716. Noyé dans le naufrage du *Chameau*, le 27 août 1725. Il venait d'être nommé gouverneur des Trois-Rivières.

5° François Le Verrier de Rousson, nommé le 15 mai 1725. Décédé à Québec le 6 novembre 1732.

6° Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons, nommé le 1er avril 1733. Décédé à Québec le 8 juin 1747.

7° François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil, nommé le 2 février 1748. A la conquête, il était gouverneur de Montréal. Décédé au château de Collier, en France, le 24 août 1779.

8° Paul-Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, nommé le 1er mai 1749. Décédé à Port-Louis, le 12 mai 1778, après avoir été gouverneur des Trois-Rivières.

9° Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, nommé le 1er mai 1757. C'est lui qui rendit Québec aux Anglais.

Treize majors se succédèrent à Québec de 1669 à 1759. Ce furent:

1° François Provost, nommé le 14 mai 1669.

2° François de Galliffet, nommé le 6 février 1692, qui devint gouverneur des Trois-Rivières et décéda à Avignon en 1746.

3° Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, nommé le 28 mai 1699.

4° Louis de la Porte de Louvigny, nommé le 1er juin 1703.

5° Jean Bouillet de la Chassaigne, nommé le 27 avril 1716, qui décéda gouverneur de Montréal le 31 janvier 1733.

6° François Mariaucheau d'Esgly, nommé le 7 mai 1720, qui décéda lieutenant de roi du gouvernement des Trois-Rivières le 8 janvier 1730.

7° Claude-Michel Bégon, nommé le 23 avril 1736, qui décéda lieutenant de roi de Montréal le 1er mai 1748.

8° Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons, nommé le 5 février 1731.

9° Jacques-Hugues Péan de Livaudière, nommé le 1er avril 1733, qui décéda à Québec le 25 janvier 1747.

10° Paul-Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, nommé le 2 février 1748.

11° Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, nommé le 1er mai 1749.

12° Jean-Daniel Dumas, nommé le 1er mai 1757, qui mourut maréchal de camp après avoir été gouverneur des îles de France et de Bourbon.

13° Louis Le Verrier, nommé le 1er janvier 1759, et qui n'agit que quelques mois.

Signature du marquis de Crisafy

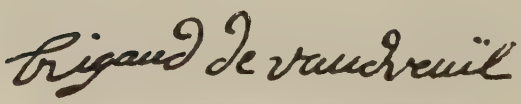

Signature de François-Pierre Rigaud de Vaudreuil

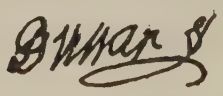

Signature de Jean-Daniel Dumas

LA HURONNE CÉCILE GANNONDARIS

" UNE vertueuse Huronne nommée Cécile Gannondaris fut apportée malade dans notre hôpital où elle mourut le 6 février 1669, d'une manière fort édifiante, après avoir mené une vie très chrétienne; elle avait la moitié du corps paralytique, et de plus elle souffrait des douleurs si étranges, qu'elle faisait pitié à toutes celles qui la servaient, et l'on admirait en même temps son héroïque patience, elle avait une idée si élevée de la religion, qu'elle charmait tous ceux à qui elle en parlait, non seulement elle avait converti plusieurs Sauvages, mais elle les encourageait à vivre parfaitement, et ses exemples achevaient de les gagner; elle était si solidement instruite dans les mystères, et même si éloquente à les expliquer, qu'on lui adressait les Sauvages étrangers qui demandaient à embrasser la foy, et en peu de jours elle les rendait capables de recevoir le baptême; elle reduisait les plus opiniâtres et les mettait hors de défense, en quoi elle aidait beaucoup les missionnaires, et leur était encore d'un grand secours pour bien apprendre la langue quand ils étaient nouvellement arrivés: son premier mari mourut en saint, étant encore assez jeune, elle l'exhorta elle-même avec un courage plein de grâce et d'onctions, lui fit faire des actes très-fervens, et eut la force de retenir ses larmes de peur de le distraire du souvenir de Dieu; quatre de ses enfants à qui elle inspirait une grande haine du péché, moururent aussi entre ses bras dans des sentiments d'une dévotion extraordinaire; elle avait un don particulier pour assister les mourants; quoique les Sauvages ne soient pas accoutumés à châtier leurs enfants avec des verges, Cécile n'épargnait point ce châtiment aux siens quand ils le méritaient, et lorsqu'ils pleuraient pendant ce temps-là, elle leur disait: hélas ! mon cher enfant, comment supporterais-tu les supplices des damnés, puisque tu ne peux supporter une si légère punition ? Ne retombe plus dans cette faute de peur que tu ne sois condamné à des peines éternelles.

" Comme elle était fort bien faite, elle fut souvent sollicitée au mal et toujours victorieuse. Une fois entre autres elle prit un

tison ardent pour chasser un jeune homme qui la voulait séduire, et le poursuivit jusques dehors en lui jetant ce feu à la tête, de sorte qu'il devint la risée publique, tous les Sauvages étant sortis en foule pour être les spectateurs du courage de cette femme contre cet insolent.

" Sa piété était si généralement reconnue, que ceux de sa nation venaient la consulter quand ils doutaient de quelque article de la foy, et elle les éclaircissait avec une netteté et un discernement qui n'avait rien de sauvage; elle était aussi fort estimée parmi les Français des personnes même les plus considérables, Monseigneur l'évêque l'ayant visitée dans sa cabane, elle prenait de là occasion de s'affectionner davantage au christianisme, disant qu'une religion qui enseigne à ceux qui la suivent, quelque nobles, riches et puissants qu'ils soient, de s'abaisser jusqu'à venir consoler une misérable créature dans une pauvre cabane, devait sans doute être la seule véritable.

" Un grand nombre de dames la vinrent voir chez nous, et lui envoyèrent des rafraîchissements qu'elle recevait avec beaucoup de reconnaissance et d'humilité, récompensant toujours ceux qui la visitaient par quelques paroles consolantes qui les portaient à Dieu, elle se recommandait aux prières de tous les gens de bien; et avant que de mourir elle laissa le plus beau collier qu'elle eût aux Dames de la Sainte Famille de Québec, à condition qu'elles lui donneraient part dans leurs dévotions puisqu'elle était de cette confrérie.

" Aussitôt que cette illustre chrétienne eût expiré, Monseigneur l'évêque fit sonner toutes les cloches de la paroisse de Québec, ce qui ne se pratique point pour les Sauvages qui meurent à l'hôpital, et lui fit faire un service solennel dans la cathédrale, on fit aussi pour elle des prières publiques chez les Hurons, et le principal chef fit son éloge funèbre, exhortant ses compatriotes à ne pas perdre le souvenir de Gannondaris, elle mérite bien en effet que l'on conserve sa mémoire, puisqu'elle s'est si fort distinguée dans la fidélité que tous les chrétiens doivent à Dieu."

Source: Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

MAÎTRES ET DOMESTIQUES À QUÉBEC SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Sous le régime français, les rapports entre maîtres et domestiques étaient excellents. Les salaires n'étaient pas élevés, mais si les maîtres demandaient beaucoup de travail de leurs engagés, en retour ils les traitaient bien et les considéraient comme des membres de leur propre famille. Ils les nourrissaient, les habillaient et en prenaient grand soin dans leurs maladies.

Mais l'engagement d'un domestique était un contrat et quand celui-ci était rompu sans raison valable, la partie lésée avait recours à la justice qui était alors très sévère.

Dès le 5 décembre 1663, le procureur général du Roi faisait part au Conseil Souverain que nombre de compagnons volontaires ne se gênaient pas de débaucher les serviteurs domestiques du service de leurs maîtres, en leur donnant des moyens pour les ennuyer et les obliger à les chasser. Le principal moyen employé par les domestiques qui voulaient laisser le service de leurs maîtres était de s'enivrer.

Le Conseil Souverain fit droit tout de suite à la représentation du procureur général du Roi et, le même jour, il adoptait l'arrêté suivant:

" Le Conseil a fait et fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de retirer sous quelque prétexte que ce soit, aucuns serviteurs sans congé par écrit de leurs maîtres à peine d'amende arbitraire et aux dits serviteurs engagés de quitter le service de leurs dits maîtres sans congé par écrit sous même peine, et de payer à leurs dits maîtres chaque journée d'absence ou de temps perdu, à la somme de quatre livres, en faisant déclaration au greffe de ce Conseil par les maîtres de la sortie de leurs valets incontinent après icelles. Defenses sont aussi faites à toutes personnes de débaucher les dits serviteurs domestiques ni de boire avec eux, et à toutes personnes qui vendent vin d'en vendre ni distribuer aux

dits domestiques à peine d'amende arbitraire, comme aussi de s'enivrer à peine de dix livres d'amende sans déport."

Quatre ans plus tard, le procureur général du Roi revenait à la charge sur le cas des domestiques qui laissaient le service de leurs maîtres, et, le 14 mars 1667, le Conseil Souverain décidait:

" Sur ce qui a été remontré par le procureur général du Roi que nonobstant le règlement ci-devant donné par le Conseil contre les domestiques désertant le service des maîtres auxquels ils sont engagés, plusieurs quittent leurs dits maîtres sans congé d'eux et sont retirés par des habitants de ce pays sans qu'ils exigent les dits congés ainsi qu'ils le doivent conformément au dit règlement, le Conseil faisant droit a ordonné et ordonne que copie du précédent et dernier règlement du cinquième décembre 1663 sera envoyée dans toute l'étendue de son ressort pour y être observé en sa forme et teneur quant à ce point avec cette modification d'un côté que les journées d'absence des dits valets seront par eux payées sur le pied de cinquante sols et d'autre par augmentation; liberté accordée à leurs maîtres de conclure contre eux à tels dépens, dommages et intérêts qu'ils jugeront bon être pour retardement de service, dépérissement de bestiaux et autres de pareille nature."

Les juges se montrèrent ensuite très sévères pour les domestiques qui délaissaient le service de leurs maîtres.

Il fallait qu'il en fût ainsi car, autrement, l'ordre aurait été renversé. Dans une colonie naissante les moindres abus conduisent parfois aux pires conséquences. Les juges sont donc obligés d'appliquer la loi dans toute sa sévérité, précisément pour empêcher les abus de naître.

LES CONDAMNATIONS CONTRE SERVITEURS ET DOMESTIQUES

Les registres de jugements du Conseil Souverain ou Supérieur et de la Prévôté de Québec renferment bon nombre de condamnations contre des serviteurs et domestiques qui avaient laissé le service de leurs maîtres sans congé ou subrepticement. Que de bonnes dames trompées et laissées par leurs servantes seraient heureuses de voir revivre cet écriteau de jadis: *serviteur domestique qui a délaissé sans congé le service de son maître !*

Voyons quelques-uns de ces jugements:

En 1673, le nommé René Blanchard, aide de cuisine du gouverneur Frontenac, quittait et abandonnait le service de son maître, sans avertissement ni raison valable. Jean Lechasseur, secrétaire du gouverneur, fit arrêter Blanchard et il subit son procès devant la Prévôté de Québec. La condamnation fut très sévère, et Blanchard en appela au Conseil Souverain qui semblait prendre plaisir à mettre à néant les sentences du lieutenant général de la Prévôté de Québec.

Le jugement du Conseil Souverain fut rendu le 5 juin 1673 dans les termes suivants:

" Le Conseil a reçu et reçoit le dit appel, et faisant droit sur icelui a mis et met la dite sentence dont était appel au néant, et émendant et faisant ce que devait faire le dit lieutenant général, déclare le dit Blanchard dûment atteint et convaincu des cas à lui imposés et pour réparation condamné d'être pris et enlevé des dites prisons par l'exécuteur de la haute justice, conduit à la Grande Place de la basse ville et appliqué au carcan pour y être pendant trois heures avec un écriteau sur l'estomac auquel sera écrit: *Domestique engagé qui a délaissé le service de son maître sous un faux donné à entendre*, condamné en outre à servir trois ans par force tel maître qui lui sera indiqué et à tels gages qui lui seront ordonnés en justice; à restituer au dit sieur Lechasseur les choses qu'il lui a fournies au delà de ce qui lui était dû de gages pour le temps du service par lui rendu, à lui payer cinquante sols pour

chaque journée qu'il s'est absenté, en dix livres d'amende envers le Roi et en tous dommages, intérêts et dépens du procès principal et d'appel envers le dit sieur Lechasseur, qui seront pris ensemble la dite amende sur les dits gages à fur et mesure du temps du service qu'il aura rendu, s'il n'y avait autrement satisfait."

Le 14 août 1673, Mathurin Moreau se plaignait au Conseil Souverain que Jacques Renault, son domestique, engagé à son service pour un an, avait déserté et abandonné son service. Renault fut condamné " d'être pris et enlevé des prisons par l'exécuteur de la haute justice et appliqué au carcan en la place de la basse ville pendant deux heures, ayant un écriteau sur l'estomac conçu en ces termes: *Serviteur qui a délaissé le service de son maître pour la première fois.* Il lui fut fait défense de récidiver sous peines corporelles. Il fut en outre condamné aux dommages et intérêts portés par l'arrêt du 2 juin 1673.

Le 18 octobre 1673, Renault Chollet dit Laliberté, domestique du sieur de Saint-Ours, ayant lui aussi délaissé le service de son maître, reçut la même punition, c'est-à-dire qu'il fut appliqué pendant deux heures au carcan de la basse ville de Québec avec un écriteau portant: *Serviteur domestique qui a délaissé sans congé le service de son maître pour la première fois.* Il fut aussi condamné à cent sols d'amende, aux dommages et intérêts et à servir le dit sieur de Saint-Ours jusqu'à ce qu'il fût entièrement quitte avec lui. Il fut, de plus, averti que s'il récidivait il serait battu de verges et recevrait l'impression d'une fleur de lys. Quant à Abel Turcotte, qui avait reçu Chollet dit Laliberté chez lui, il fut condamné à payer au sieur de Saint-Ours, cinquante sols, pour chaque journée de travail qu'il avait perdue, à vingt livres d'amende et aux dépens.

LE BAPTÊME DU CHEF GARAKONTIÉ À QUÉBEC, EN 1670

Sur la fin de juillet 1670, les délégués de plusieurs tribus iroquoises, algonquines, huronnes, etc, se rencontrèrent à Québec pour y faire régler par le gouverneur de Courcelles une grave question qui menaçait la paix entre les Iroquois et les Algonquins. Il y eut trois réunions importantes. Le principal orateur à chacune de ces assemblées fut le célèbre Garakontié, chef des Iroquois d'Onnontagué. Il avait toujours été l'ami des Français et s'était fait instruire dans la religion catholique. Il n'avait pas, cependant, encore voulu recevoir le baptême.

Garakontié termina son dernier discours par une profession de foi qui plut à tous. Quant à la foi, dit-il, qu'Onnontio désire tant voir se répandre partout, je la professe publiquement parmi ceux de ma nation, je n'adhère plus à aucune superstition, je renonce à la polygamie, à la vanité des songes et à toutes sortes de péchés.

Mgr de Laval, que les Jésuites des cantons iroquois tenaient depuis longtemps au courant des bonnes dispositions du chef Garakontié, jugea qu'il ne devait pas le laisser retourner dans son pays sans lui administrer le baptême.

Le chef iroquois, pressenti, accepta avec plaisir de recevoir l'eau régénératrice.

La cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Québec en août 1670. Mgr de Laval voulut bien conférer lui-même de ses propres mains les sacrements de baptême et de confirmation à Garakontié. Le gouverneur de Courcelles s'offrit pour être le parrain et choisit comme marraine mademoiselle de Bouteroue, fille de l'intendant de Bouteroue.

Le concours de peuple qui assistait à la cérémonie ne pouvait être plus grand et Garakontié eut le contentement de voir autour de lui les chefs de presque toutes les nations qui habitaient la Nouvelle-France: Hurons, Algonquins, Outaouais, Mahingans, Agniers, Onneyouts, Onnontagués, Tsonnontouans, Etionnontates, etc, etc.

Garakontié, sous le rapport de la politesse et des bonnes manières, aurait pu en remontrer à bien des Français. Après la cérémonie, il remercia Mgr de Laval de lui avoir ouvert par les deux sacrements qu'il venait de lui conférer, la porte de l'église et du paradis, et lui témoigna sa résolution de vivre désormais en bon chrétien. Il se rendit ensuite au château Saint-Louis pour remercier M. de Courcelles de l'honneur qu'il venait de lui faire en lui donnant son nom sur les fonts du baptême.

M. de Courcelles, qui tenait à lui être agréable, le reçut comme un prince. A son entrée dans l'enceinte du château, il fut salué par la décharge de tous les canons du fort et de toute la mousqueterie des soldats qui étaient disposés en haie pour le recevoir.

La fête se termina par un magnifique festin préparé par les soins du gouverneur où Garakontié régala tous les délégués sauvages réunis à Québec.

Les festins sauvages ressemblaient aux dîners français en ce sens que les discours n'y manquaient pas. Un orateur huron parla de Garakontié dans les termes suivants: Nous voici tous assemblés au festin. C'est Daniel qui nous y traite. Daniel est celui que nous avons connu jusqu'ici sous le nom de Garakontié. Il nous convie à son festin pour nous assurer et prendre à témoin qu'il a embrassé la foi chrétienne et qu'il n'est pas un enfant pour s'en dédire: il en fera profession solennelle devant tous ceux de sa nation lorsqu'il sera retourné chez lui et vous n'entendrez jamais dire que Daniel ait manqué de parole en ce qu'il vient de promettre en son baptême.

Le chef huron ne se trompait pas. Garakontié fut jusqu'à sa mort un chrétien exemplaire.

Le brave Garakontié décéda au milieu des siens, à Onnontagué, en 1678. Il avait demandé à être enterré à la française, c'est-à-dire dans une tombe, et il avait également prié les Jésuites de dresser une croix près de son tombeau afin que ses compatriotes n'oubliassent pas qu'il avait été chrétien.

Le Père de Lamberville, missionnaire à Onnontagué, lors de la mort de Garakontié, écrivant à son supérieur à Québec, le Père Dablon, fait les plus beaux éloges de ce constant et habile ami des Français.

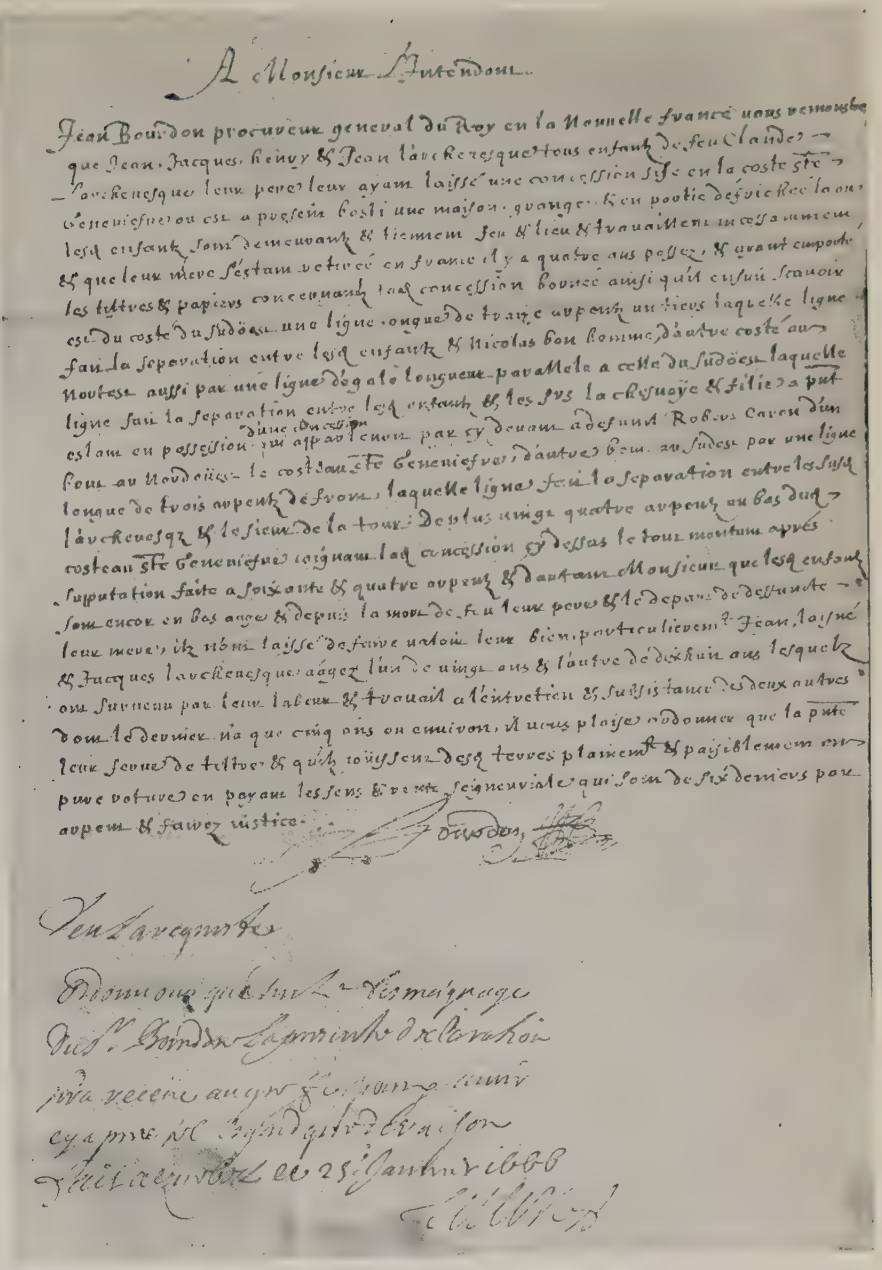

UNE ORDONNANCE DE L'INTENDANT TALON

LA BRASSERIE DE L'INTENDANT TALON

DANS son *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, M. Thomas Chapais écrit:

" L'une des ordonnances les plus importantes rendues par le Conseil Souverain sous l'inspiration de Talon, fut celle qui concernait l'importation des boissons alcooliques et l'établissement des brasseries. Elle est datée du 5 mars 1668. Il y était dit que la trop grande quantité de vins et eaux-de-vie apportés de France et consommés dans le pays était une occasion de débauche pour plusieurs habitants. Cette surabondance de boissons les divertissait de leur travail et ruinait leur santé par " de fréquentes ivrogneries," et d'ailleurs " les plus purs deniers et effets en étaient extraits par les marchands forains, outre que, si par le retranchement de ces matières, on faisait celui des matières de faire force dépenses inutiles et nuisibles, l'emploi des dits deniers et effets se ferait en choses utiles ou nécessaires qui contribueraient à l'avancement de la colonie, lequel retranchement se pourrait faire sans inconvénient si l'on établissait des brasseries pour faire par la bière supplément aux boissons ci-devant dites, dont on retrancherait la trop grande abondance."

" Talon espérait que l'établissement des brasseries serait très avantageux au Canada, parce que les habitants pourraient écouler ainsi plus facilement le surplus de leurs grains, et que l'ouverture de ce nouveau marché pour les produits agricoles engagerait beaucoup de gens à se livrer à l'agriculture. Mû par toutes ces considérations, le Conseil rendit un arrêt par lequel il était décrété qu'après l'établissement des brasseries on ne pourrait importer de l'ancienne France dans la nouvelle aucuns vins ni eau-de-vie sans avoir obtenu congé du roi, de celui qui aurait pouvoir de Sa Majesté ou du Conseil, à peine de cinq cents livres d'amende applicable par tiers aux seigneurs du pays, à l'Hôtel-Dieu et à celui qui aurait établi la première brasserie. Les permis d'importer, de la part du Conseil, ne pourraient excéder douze cents barriques de boissons alcooliques en tout, dont deux tiers de vin et un tiers

d'eau-de-vie. Talon était prié de prendre les mesures nécessaires pour la construction et l'équipement d'une ou plusieurs brasseries.

"Les propriétaires de ces établissements devaient avoir pendant dix ans le privilège exclusif de faire de la bière pour le commerce. Le prix de cette boisson était fixé d'avance à vingt livres la barrique, et à six sous le pot, si l'orge était à trois livres le minot ou au-dessous; et si l'orge se vendait plus cher le prix de la bière devait être augmenté en proportion, sur requête au Conseil."

Dès cette année 1668, Talon, afin de donner l'exemple, fit commencer à ses propres frais une brasserie, à Québec. Malheureusement, son absence en Europe de 1668 à 1670 retarda la construction de ce bâtiment et son exploitation.

Le 2 novembre 1671, M. Talon pouvait annoncer au ministre que sa brasserie était terminée.

"Elle est achevée," disait-il, "de manière qu'outre le logement qu'elle peut donner aux charpentiers de l'atelier (de marine) duquel elle est proche, en attendant qu'il lui en soit bâti, elle peut fournir deux mille barriques de bière pour les Antilles, si elles en peuvent consommer autant, et en travailler autres deux mille pour l'usage du Canada, ce qui donnera lieu à la consommation de plus de 12,000 minots de grains par chaque année, les quatre minots faisant le septier de Paris, au bénéfice et au soulagement des laboureurs."

Le gouverneur de Frontenac écrivait en 1672 que dans la construction de sa brasserie l'intendant Talon avait " joint la magnificence à la commodité."

"Malheureusement," dit encore M. Chapais, "cette brasserie ne fut pas longtemps en opération. Vers 1675 on cessa d'y faire de la bière, parce que les fermiers des droits firent venir une grande quantité de vins et d'eau-de-vie que les habitants préférèrent. C'était précisément ce que Talon avait voulu éviter."

La brasserie de M. Talon avait donc été en activité de 1671 à 1675, soit moins de cinq ans.

Cette brasserie fut plus tard vendue au Roi. Réparée, elle servit à loger le Conseil Supérieur et l'intendant.

Source: Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France.*

LE CHEF HURON IGNACE SAOUHENHOHI

Les murs de la vieille cathédrale ou basilique de Québec ont vu des cérémonies imposantes. Bien peu, probablement, furent plus émouvantes que celles qui s'y déroulèrent le 22 février 1671. Ce jour-là, Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, y présidait les funérailles du chef huron Ignace Saouhenhohi, qui avait toujours été l'ami des Français.

La mission de l'Annonciation de Notre-Dame (Vieille-Lorette), près de Québec, fut établie, on le sait, pour recevoir les débris de l'ancienne nation huronne qui avait été si puissante, pendant un certain temps.

Le Père Chaumonot, Jésuite, eut pendant plusieurs années le soin de cette mission. C'est lui qui prépara à la mort le chef huron Ignace Saouhenhohi et nous a fait connaître la belle vie et la fin édifiante de cet enfant des bois.

Ignace Saouhenhohi tomba malade dans l'hiver de 1670.

Lorsqu'on apprit, dans le bourg, la grave maladie du chef, ses amis vinrent lui témoigner toute l'affliction qu'ils auraient de le perdre. Le malade déclara aussitôt au Père Chaumonot que cette compassion ne lui plaisait guère. Père Echom,— c'était le nom sauvage du Père Chaumonot,— lui dit-il, je vous prie d'avertir les pleureurs que je ne prends point de plaisir de voir ces visages mornes et abattus devant moi. Non, non, ce n'est pas d'un chrétien qui souffre son mal en patience et qui l'offre continuellement au bon Dieu, qu'il faut avoir pitié, mais plutôt de ceux qui meurent hors de la vraie foi ou sans avoir reçu les sacrements. Qu'on vienne me visiter tant qu'on voudra, mais que ce soit pour m'assister de quelque bonne prière et pour m'animer à mourir chrétiennement.

Le lendemain, après sa messe, le Père Chaumonot fit part aux Hurons du désir de leur chef. Pendant les neuf jours que dura encore sa maladie, les visiteurs firent de la cabane d'Ignace Saouhenhohi un lieu d'oraison. Le Père Chaumonot ne pouvait y entrer sans trouver plusieurs Hurons, qui récitaient dévotement leur chapelet.

Les enfants du moribond s'étant mis tous deux à genoux devant leur père pour lui demander sa dernière bénédiction, il leur dit simplement ces paroles qui furent comme son testament:— Mes chers enfants, souvenez-vous que je meurs chrétien, donnez-moi la consolation après ma mort de vous voir vivre et mourir dans la même foi.

Comme Ignace Saouhenhohi se sentait baisser, il dit à sa femme: — Bon Dieu, que le Père diffère de me donner l'extrême-onction. Va lui dire, je te prie, qu'il se hâte, car je crains de n'avoir pas à temps ce sacrement. Est-ce qu'il pense que m'étant confessé et ayant communié, je n'ai pas besoin de ce secours pour l'entier pardon de mes fautes? Ah ! que Dieu voit bien en moi d'autres péchés que ceux dont je me suis confessé. C'est ce qui me porte de désirer avec ardeur de recevoir ce dernier sacrement, afin que par sa vertu le reste de mes fautes soit effacé.

Fort peu de temps après avoir reçu l'extrême-onction, il tomba en agonie. Pendant deux heures, il demeura immobile, les mains jointes sur la poitrine. Il s'éteignit aussi doucement qu'une lampe lorsque l'huile lui manque. Il ferma, de lui-même, les yeux en rendant le dernier soupir.

Mgr de Laval, aussitôt qu'il fut informé de sa mort, décida que son service serait chanté dans la cathédrale de Québec, d'une façon très solennelle.

C'est le 22 février 1671 que les habitants de la mission de l'Annonciation de Notre-Dame conduisirent le corps du chef de la tribu à la cathédrale de Québec. Malgré la rigueur du froid et l'état des chemins, hommes, femmes et enfants voulurent lui rendre les derniers devoirs.

Le service se fit avec un grand appareil. Quantité de torches allumées avaient été disposées autour du corps et Mgr de Laval, tout son clergé et les principaux personnages civils de la ville s'étaient fait un devoir d'assister aux funérailles.

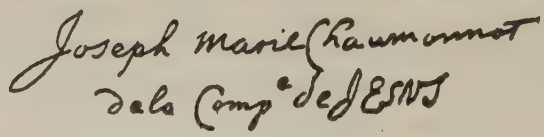

Signature du Père Joseph-Marie Chaumonnot

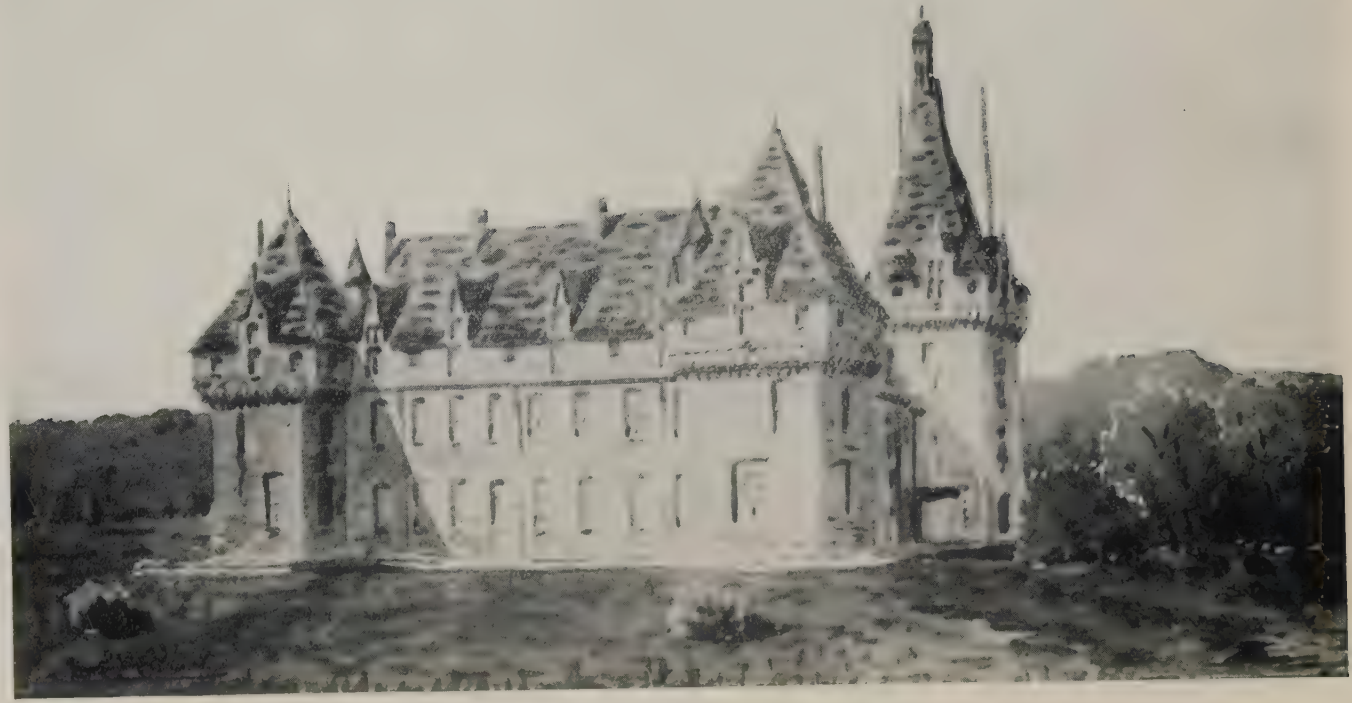

LE CHÂTEAU DE LA FAMILLE DE BUADE DE FRONTENAC À L'ÎLE SAVARY, CLION (INDRE), EN FRANCE

L'ARRIVÉE DE M. DE FRONTENAC À QUÉBEC

" Vers la fin de l'été de 1672, le comte de Frontenac débarquait à Québec; le 12 septembre, en une séance solennelle que présidait M. de Courcelles, gouverneur sortant, assisté de l'intendant Talon, le Conseil Souverain de la Nouvelle-France enregistrait les lettres patentes du roi nommant le nouveau gouverneur général. Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, était alors un homme dans la force de l'âge, cinquante ans environ; il avait fait une brillante carrière militaire, mais rien, semble-t-il, ne l'avait préparé au rôle qu'il allait jouer dans le Nouveau-Monde. Son père, " premier maître d'hôtel et capitaine du château de Saint-Germain-en-Laye, était un des familiers de Louis XIII; lui-même fut le propre filleul de ce roi. Soldat de bonne heure, Louis de Buade servit successivement en Flandre, en Italie, en Allemagne, devant Candie. A la bataille d'Orbitello, où périt Brézé, il était maître de camp au régiment de Navarre; " c'est là qu'il eut un bras cassé, blessure dont il ne guérit jamais complètement. Il assistait, en 1664, à la journée de Saint-Gothard, et l'établissement au Canada des soldats de Carignan-Salières, qui prirent part à ce combat, fut peut-être une des raisons de sa nomination dans la Nouvelle-France.

. . . . . .

" Nous savons que Frontenac eut des compétiteurs, un au moins, le comte de Grignan, gendre de madame de Sévigné: " Ayez une vue du Canada comme d'un bien qui n'est plus à portée," écrit madame de Sévigné à sa fille; " M. de Frontenac en est le possesseur; " et la marquise se console en déclarant qu'il eût été bien triste d'aller habiter un pays si lointain, avec des " gens qu'on serait fâché de connaître en celui-ci." Quelque dépit perce sous cette résignation dédaigneuse, et peut-être, si madame de Grignan n'eût souhaité un pareil exil, sa mère se fût-elle moins pressée de lui écrire, le 6 avril 1672, le jour même de la nomination de M. de Frontenac.

" Dans les provisions du comte, le roi déclare que " M. de

Frontenac a donné plusieurs preuves de son expérience et de sa valeur," et qu'il a " toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des devoirs de sa charge;" pour une fois, le protocole n'a pas menti. Frontenac laissait, d'ailleurs, à la cour des amis bien placés pour le soutenir et le défendre contre les adversaires que sa fermeté parfois brutale allait bientôt lui susciter: madame de Frontenac fut, de tous, le plus actif; elle était en correspondance régulière avec le comte, et c'est un malheur que nous n'ayons pu retrouver ses lettres, qui devaient être riches de détails curieux et instructifs; elle usa de toute son influence, de toutes ses relations pour faire prolonger le gouvernement de son mari; et ce n'est point, sans doute, dans la seule intention de le tenir éloigné d'elle.

" Quelle que fût la médiocrité de sa fortune, Frontenac voulut arriver au Canada comme un gouverneur qui comprend la dignité de sa situation; il avait reçu quelques libéralités du roi, 6000 livres " pour se mettre en équipage," 9000 environ pour former " une compagnie de vingt hommes de guerre à cheval, dits carabins," qui seraient sa garde du corps; il avait chargé un vaisseau de " ses ameublements et équipages," mais les Hollandais, auxquels Louis XIV venait de déclarer la guerre, s'en emparèrent à la hauteur de l'île Dieu."

Source: Henri Lorin, *Le Comte de Frontenac.*

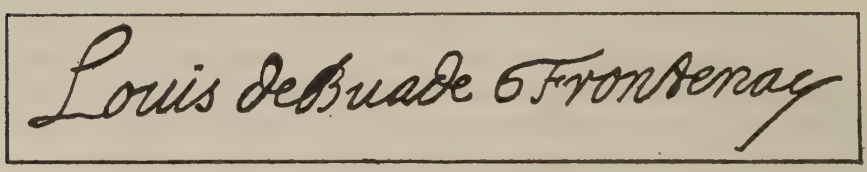

Signature du comte de Frontenac

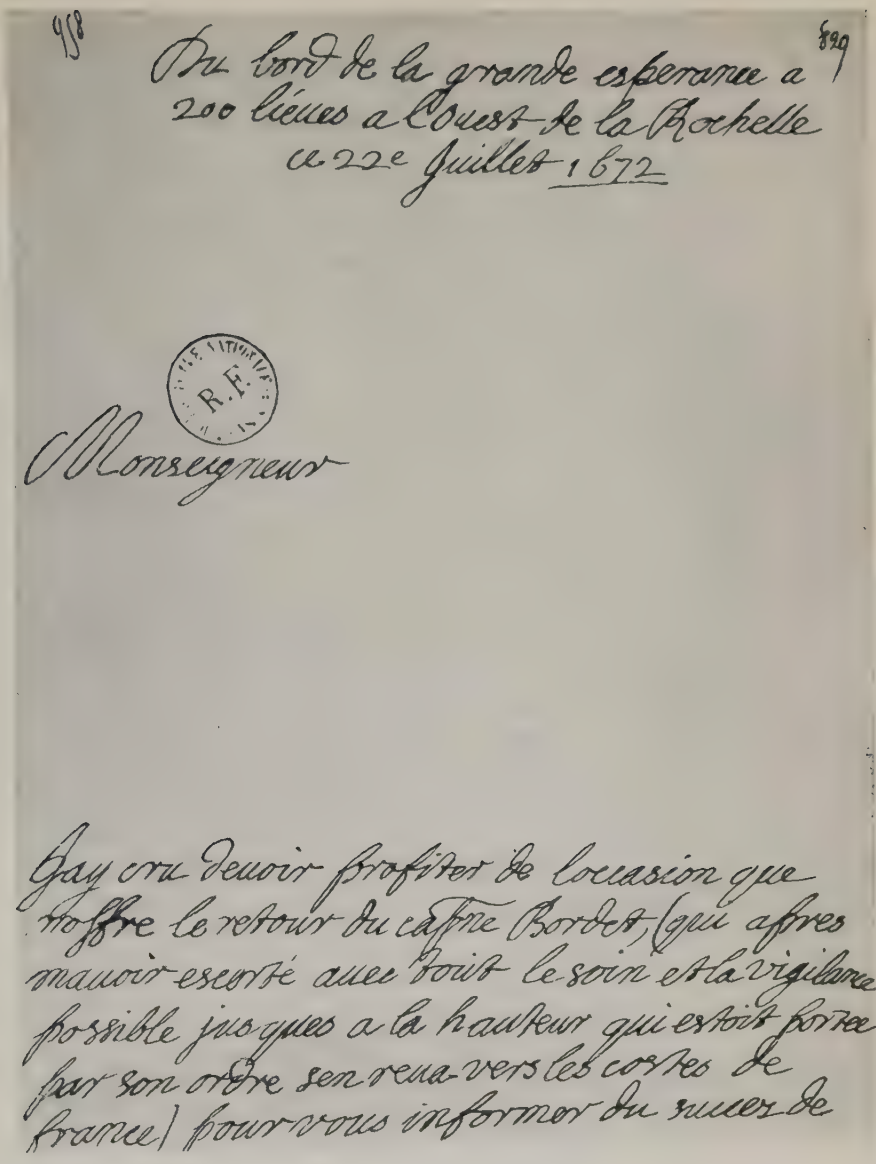

958 829

Du bord de la grande esperance a
200 lieues a l'Ouest de la Rochelle
ce 22e Juillet 1672

R.F.

Monseigneur

Jay cru deuoir profiter de loccasion que
noffre le retour du capne Bordet, (qui apres
mauoir escorté auec tout le soin et la vigilance
possible jusques a la hauteur qui estoit portee
par son ordre sen reua vers les costes de
france) pour vous informer du succez de

LETTRE AUTOGRAPHE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(22 JUILLET 1672)

961

limpatience destre arriué pour vous pouuoir donner par mes soins quelques marques de la reconnoissance que je conserueray toute ma vie des obligations, dont je vous suis redeuable, et des temoignages du respect auec lequel je suis

Monseigneur

Vostre très humble, très obeissant et très obligé seruiteur
Frontenac

III. de Frontenac 22. juin et 1672

PROJETS DE FRONTENAC POUR QUÉBEC

FRONTENAC fut émerveillé du site de la capitale de la Nouvelle-France.

Le 2 novembre 1672, encore sous le coup de l'admiration, il écrivait au ministre:

" Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire."

Mais, Frontenac, qui était un homme de goût et d'idées, trouva qu'on avait gâté un si beau paysage en laissant bâtir des maisons un peu partout, au petit bonheur, sans plan et sans alignement, et il disait au ministre:

" Je trouve qu'on a fait jusques ici, ce me semble, une très grande faute en laissant bâtir les maisons à la fantaisie des particuliers, et sans aucun ordre, parce que dans des établissements comme ceux-ci qui peuvent un jour devenir très considérables, on doit, je crois, songer non seulement à l'état présent dans lequel l'on se trouve, mais à celui où les choses peuvent parvenir. Ainsi je ne sais si vous ne jugerez pas à propos, avant que ce désordre augmente davantage, de voir, sur les plans que M. Talon vous en a déjà peut-être envoyés, ou qu'il vous porte (puisque je n'ai pas eu le temps d'en lever un nouveau), l'enceinte à peu près que vous estimeriez qu'on dût donner à la ville, et d'y faire marquer les rues et les places qu'on y pourrait faire, afin que dans la suite lorsque quelque particulier voudra bâtir, il le fasse avec symétrie, et d'une manière que cela puisse augmenter la décoration et l'ornement de la ville. Le magasin que M. Talon y a fait faire pour le Roi, en est un, aussi bien que la brasserie, où il a joint la magnificence à la commodité; mais comme elle est fort éloignée de l'endroit où sont présentement toutes les maisons de la haute et de la basse ville, elle en sera tout à fait dehors, à moins qu'on ne lui donne une très grande enceinte."

L'année suivante, le 13 novembre, Frontenac revenait à la charge auprès du ministre:

" Il est nécessaire, si on veut qu'elle (la ville de Québec) s'augmente et s'embellisse, qu'on prenne plus de soin qu'on n'a fait jusqu'ici des alignements des maisons qu'on y construira et que chacun a faites selon son caprice et sa fantaisie et que l'on règle à peu près l'enceinte que l'on lui voudra donner sur le plan que je vous en envoie, afin de voir ensuite comme on se prendra pour tirer les rues et donner des emplacements à ceux qui voudront bâtir; car si on n'en fait un règlement et qu'on ne contraigne ceux qui auront des terres dans l'enceinte qu'on déterminera d'y faire construire des maisons dans un certain temps ou de vendre leur terrain sur un pied qu'on fixera, d'ici à cinq cents ans, il n'y aura pas plus de maisons à Québec qu'il y en a présentement, n'ayant pas un pouce de terre à donner à plusieurs personnes qui m'en demandent pour faire des nouvelles maisons, et la plus grande partie appartenant à des communautés religieuses qui ne se soucient guère et qui même seraient peut-être fâchées que la ville augmentât davantage."

Dans cette même lettre du 13 novembre 1673, Frontenac suggérait au ministre des " livrées et des armes " pour la ville de Québec.

"Je croirais," disait-il, "que les fleurs de lys sans nombre au chef d'or chargé d'un castor de sable lui conviendraient aussi bien avec deux orignaux pour supports et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville."

Frontenac terminait en disant:

" J'attendrai sur cela les ordres de Sa Majesté et les vôtres."

Le roi ni le ministre ne daignèrent lui répondre sur ce point. Québec resta sans armes jusqu'à la fin du régime français.

Source: *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1926-1927.*

MADAME DE FRONTENAC, D'APRÈS UNE PEINTURE DU MUSÉE DE VERSAILLES

LA COMTESSE DE FRONTENAC ET QUÉBEC

Disons tout de suite que la comtesse de Frontenac ne vint jamais à Québec. Son mari vécut ici de 1672 à 1682, puis de 1689 à sa mort, en 1698, soit près de vingt ans, mais elle ne consentit pas à l'accompagner dans la Nouvelle-France. Peut-être avait-elle peur de la mer! Il est plus probable qu'une *divine* trouvait plus de charmes à la cour de Louis XIV que dans un bourg comme la capitale de la Nouvelle-France. Tout de même, madame de Frontenac tient un peu à notre histoire par l'intérêt qu'elle porta toujours au Canada, et particulièrement à Québec. Elle fut à la cour la meilleure protectrice de son mari. Celui-ci n'aurait pas gardé longtemps son gouvernement si sa femme n'eût été là pour lui faire pardonner ses excès de mauvaise humeur et d'incommensurable orgueil.

Madame de Frontenac était fille de Charles de la Grange, sieur de Neuville, maître des requêtes. Veuf, très riche, le sieur de la Grange fit élever son unique fille par sa tante, madame de Bouthilier.

Frontenac, âgé de trente ans, était maréchal des camps et armées de Sa Majesté et colonel du régiment de Normandie, mais pauvre comme un cadet de Gascogne. Il rencontra la belle demoiselle de la Grange qui n'avait que seize ans et il la rechercha en mariage.

Le maître des requêtes qui n'avait pas grande cervelle laissa engager les choses et, sottement, portait des baisers à sa fille de la part du colonel de Frontenac. M. de la Grange s'avisa ensuite de dire qu'il ne voulait plus de Frontenac pour gendre. La jeune fille répondit: — Mon père, vous m'avez commandé de l'aimer, j'y suis engagé et je n'en aurai point d'autre.

Le père entêté voulut forcer la jeune fille à entrer au couvent, mais Frontenac n'était pas homme à se laisser enlever sa conquête. Après bien des aventures, le mariage eut lieu à l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs de Paris, le 28 octobre 1648. De ce mariage romanesque naquit un fils qui fut plus tard tué à la tête d'un régiment qu'il commandait.

C'est peu après son mariage que madame de Frontenac se lia avec Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, plus connue sous le nom de la Grande Demoiselle. Celle-ci, dans ses curieux *Mémoires*, parle à plusieurs reprises de son amie dont elle vante la beauté. D'après mademoiselle de Montpensier, Louis XIV, dès l'âge de quatorze ans, aurait aimé madame de Frontenac. La reine mère mit vite fin toutefois à ces amours précoces.

La brouille se mit entre la Grande Demoiselle et madame de Frontenac aux alentours de 1657.

On a écrit que la comtesse de Frontenac refusa de recevoir le cœur de son mari, décédé à Québec, en disant qu'elle ne voulait pas d'un cœur qui, vivant, ne lui avait pas appartenu. Ceci est une pure calomnie.

Tallemant des Réaux et le duc de Saint-Simon, qui ne manquent jamais l'occasion de médire des jolies femmes, semblent avoir respecté madame de Frontenac. Parlant de la mort du gouverneur de Frontenac, Saint-Simon écrit:

" Sa femme avait été belle et galante extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son amie mademoiselle d'Outrelaise étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation; on les appelait les *divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne vivaient pas aisément ensemble, aussi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel, auprès d'une *divine*."

Plus tard, en 1707, Saint-Simon note ainsi la mort de la comtesse de Frontenac:

" Mourut aussi madame de Frontenac dans un bel appartement que le feu duc de Lude, qui était fort galant, lui avait donné à l'Arsenal, étant grand maître de l'artillerie. Elle avait été belle et ne l'avait pas ignoré. Elle et madame d'Outrelaise donnaient le ton à la ville et à la cour; elles exigeaient l'encens comme décors, et ce fut toute leur vie à qui leur en prodiguerait. Madame de Frontenac était fort vieille et voyait encore chez elle force bonne compagnie."

Sources: T.-P. Bédard, *La Comtesse de Frontenac;* Ernest Myrand, *Frontenac et ses amis;* Pierre-Georges Roy, *Les Petites Choses de notre histoire.*

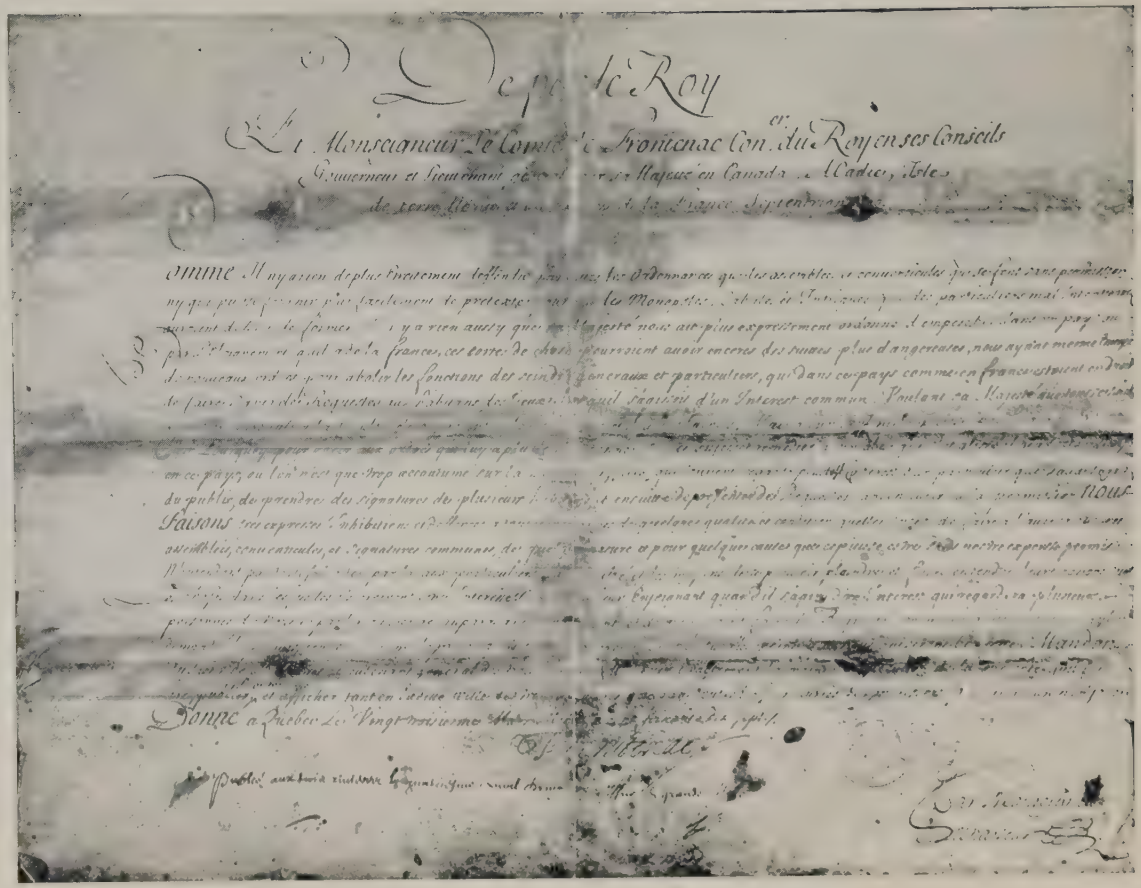

ORDONNANCE DU GOUVERNEUR FRONTENAC

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE QUÉBEC EN 1672

M. de Frontenac, dès son arrivée au Canada, tenta d'implanter sur le rocher de Québec les splendeurs et le cérémonial de la cour. Il y allait en petit, car les éléments lui manquaient. Tout de même, il organisa sa maison comme celle du roi. Ce qui fait dire au Père Le Clercq, très enthousiaste du gouverneur, que sa maison était si bien réglementée qu'elle pouvait passer pour " une académie réglée et un séminaire de vertu."

Le 17 septembre 1672, M. de Frontenac avait présidé une séance du Conseil Souverain où tous les membres et officiers s'étaient rendus pour lui offrir leurs hommages et prêter le serment de fidélité au roi.

Mais ceci ne suffisait pas à son amour de l'ostentation. Il lui fallait plus. Sa commission lui ordonnait de faire prêter serment non seulement aux officiers du Conseil Souverain, mais encore aux trois " ordres du pays."

Les trois ordres du pays ! Quelle belle occasion pour imiter les grandes cérémonies où le roi paraissait devant ses sujets ! De là l'idée de convoquer des Etats généraux.

Cette réunion eut lieu le 23 octobre 1672. Frontenac en parle dans les termes suivants dans sa lettre à Colbert du 2 novembre 1672:

" J'ai en mon particulier tous les sujets du monde de me louer de la civilité et de l'honnêteté des Révérends Pères Jésuites qui m'en donnèrent une marque dans une assemblée que je fis, il y a quelques jours de M^rs^ du clergé, de la noblesse, de la justice et du Tiers-État, pour leur faire prêter un nouveau serment de fidélité, m'ayant offert leur église neuve, sans que je la leur demandasse, et l'ayant ornée autant qu'ils le pouvaient. Je crus comme cela ne s'était point encore fait ici, qu'il fallait y apporter toute la pompe et l'éclat que le pays pouvait comporter, afin d'imprimer d'avantage dans l'esprit des peuples le respect et la vénération qu'ils doivent avoir pour Sa Majesté. Je tâchai donc à donner une forme à ce qui n'en avait point encore eu, et de composer une es-

pèce de corps de clergé, de noblesse, de justice, et de Tiers-État. J'avais d'abord voulu joindre les communautés religieuses avec Mrs du Séminaire, et les Pères Jésuites en étaient tombés d'accord dans le commencement. Mais M. le grand vicaire m'ayant fait ensuite de grandes difficultés, quoiqu'il y eût aussi consenti, je reconnus aisément qu'elles venaient de leur part, bien qu'il m'alléguât seulement que ce n'était pas la coutume en France qu'ils se mêlassent avec le clergé, ce qui fit que je crus ne devoir pas les y contraindre de peur de désobliger les uns et les autres.

" Pour la noblesse je pris trois ou quatre gentilshommes qui sont ici, que je joignis à autant d'officiers, et les juges ordinaires, et le syndic des habitants avec les principaux marchands et bourgeois de Québec ayant formé leurs petits corps, nous tînmes une assemblée plus belle qu'on en avait jamais vu en Canada, et où il y eut un concours de plus de mille personnes. J'essayai de leur insinuer les sentiments d'obéissance et de fidélité qu'ils devaient au Roi et de leur faire connaître aussi les obligations dont ils vous étaient redevables pour tous les secours que vous leur procuriez tous les jours. Ils parurent persuadés de l'un et de l'autre, et prêtèrent avec toutes les marques de joie possible le serment que je leur demandais et dont je vous envoie les formulaires. Plusieurs Hurons se trouvèrent à cette cérémonie et en furent si touchés que le lendemain ils me demandèrent à prêter le même serment, ce que je leur accordai. M. Talon ne s'y trouva pas, parce que, par malheur, il était un peu incommodé."

L'indisposition de M. Talon devait être ce que nous appelons de nos jours une maladie diplomatique. Avec son grand sens politique, Talon avait probablement prévu que le roi n'aimerait pas cette réunion du Tiers-État dans la Nouvelle-France, quand il laissait mourir de leur belle mort ceux de la vieille France. En effet, le ministre Colbert, au nom du roi, le 13 juin 1673, blâma M. de Frontenac de son initiative, " étant bon, dit-il, que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous."

L'ÉRECTION DE QUÉBEC EN ÉVÊCHÉ

La colonie de la Nouvelle-France, simple mission à l'origine, fut créée plus tard en vicariat apostolique avec Mgr de Laval, comme chef.

Le 1er octobre 1674, le souverain pontife Clément X érigeait canoniquement l'évêché de Québec. Il élevait au rang de cité la petite ville de Québec, et élevait, en même temps, au rang de cathédrale l'église paroissiale. La paroisse de Québec était supprimée, et le soin des âmes confié à l'évêque, lequel devait y pourvoir, soit en continuant dans ses fonctions le curé actuel, soit par le chapitre qu'il était obligé d'instituer le plus tôt possible, soit de toute autre manière qui lui paraîtrait le plus convenable.

Le nouveau diocèse s'étendait sur toutes les possessions de la couronne de France, dans l'Amérique du Nord. C'était, par conséquent, toute l'Amérique Septentrionale, moins la colonie de la Nouvelle-Angleterre.

Le souverain pontife incorporait en même temps à l'évêché de Québec, pour sa subsistance, l'abbaye de Maubec, que le roi de France avait donnée, dès 1662, à Mgr de Laval personnellement, sauf toutefois la messe conventuelle et les droits de juridiction spirituelle du prieur et des moines bénédictins de cette abbaye.

Par une autre bulle, datée du même jour, le souverain pontife transférait Mgr de Laval du siège de Pétrée au nouvel évêché de Québec.

Mgr de Laval demandait d'ériger Québec en siège épiscopal, depuis 1662. Les difficultés qui existaient à cette époque entre la cour de Rome et celle de France avaient été la cause de tout le retard. En France, on voulait que l'évêque de Québec relevât de l'archevêché de Rouen, jusqu'à ce que le Saint-Siège y pût établir une métropole et plusieurs diocèses, tandis qu'à Rome on désirait que le nouvel évêché dépendît immédiatement du Saint-Siège.

A la fin, la cour de France céda et consentit à ce que l'évêché de Québec fût immédiatement dépendant du Saint-Siège.

" L'on doit avouer," dit à ce sujet l'abbé Ferland, " que les regards du souverain pontife pénétraient bien plus avant dans l'avenir que ceux du grand Roi. Louis XIV s'occupait du royaume de France; Clément X songeait aux intérêts du monde catholique. La petite colonie française grandirait avec le temps; séparée de la mère patrie par l'océan, elle pouvait être arrachée à la France par l'Angleterre, si puissante déjà en Amérique: que serait alors devenue l'Église de Québec, si elle avait été accoutumée à s'appuyer sur celle de Rouen et à en dépendre? Mieux valait établir tout de suite des rapports immédiats entre l'évêque de Québec et le chef suprême de l'église catholique; mieux valait établir des liens qui ne pourraient être brisés ni par le temps, ni par la force; et Québec pouvait ainsi devenir un jour la métropole des diocèses qui seraient tirés de son sein."

Qu'il suffise de dire ici que du diocèse de Québec, formé le 1er octobre 1674, plus de cent diocèses ont été tirés au Canada et aux États-Unis.

Source: l'abbé Auguste Gosselin, *Vie de Mgr de Laval.*

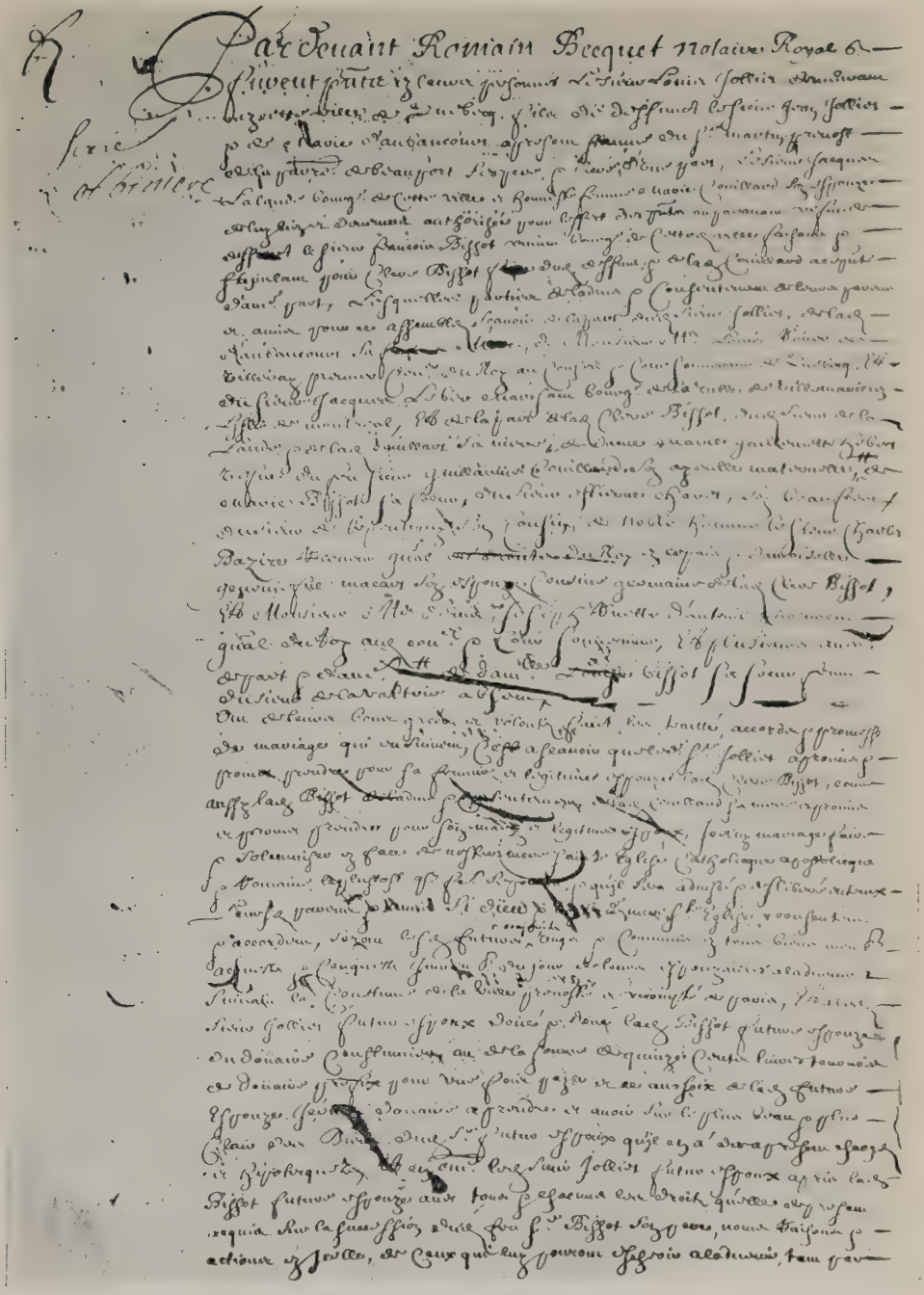

CONTRAT DE MARIAGE DE LOUIS JOLLIET

successions, donations qu'autrement, et arrivant [illegible] dud.
futur espoux auparavant celuy de lad. future espouse il sera
loisible a lad. future espouse de renoncer a lad. communauté, ce
faisant elle reportera son douaire, pasques joyaux, linges et hardes
a son usage, avec tout ce qu'elle a de present, et qui luy sera venu et
escheu pendant lad. communauté, franche et quitte de toutes dettes
et autres droits qualement quelconques, car ainsy les promettans
obligeants et chacun endroit soy et renonceans et faict et passé
aud. Quebecq en maison dud. sieur Lalande, l'an de grace
g. 1. soixante et quinze apres midy le premier jour d'octobre, en
presence de Mr. René Hubert huissier et de Jacques Martin clerc
demeurans aud. Quebecq appellez pour tesmoins qui ont signé
avec lesd. futurs conjoints parens, amis et notaire, a la reserve
de lad. dabancourt qui a declaré ne scavoir escrire ny signer de
enquise faite. Lordonnance est interligne trois mots de bon vallent
et en rature deux mots de nulle vallent

Louis Jolliet

Claire françoise Bissot

Lalande Chart

Marie Guillart M. J. Hebert

Legardeur De Repentigny

Bazire

Geneviefue Macart Louyse Bissot

Marie Bissot Jouer Villeray

Le Ber

Dautemis

Hubert Martin

Becquet

UN FILS DE QUÉBEC DÉCOUVREUR DU MISSISSIPI

M. Ernest Gagnon nous présente ainsi le découvreur du Mississipi:

" C'est une figure bien sympathique de notre histoire que celle de Louis Jolliet. Versé dans les sciences exactes, latiniste, musicien, dessinateur, logicien, un peu théologien, tel il nous apparaît dans son adolescence, à la fin de sa vie d'étudiant. Puis nous le retrouvons dans le monde, tantôt à Québec, objet de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, tantôt dans la région des grands lacs, se familiarisant avec les langues algonquine et huronne, parlées par les Sauvages de l'Ouest; puis au pays des Illinois, qu'il fait connaître à la société civilisée; dans les cantons iroquois, où il se rend en qualité d'ambassadeur; à la baie d'Hudson, au Labrador, aux îles Mingan, à Anticosti,— tour à tour explorateur, négociant, armateur, hydrographe, artiste, seigneur féodal."

Né à Québec au mois de septembre 1645, Louis Jolliet était fils d'un pauvre ouvrier de la basse ville, Jean Jolliet. Il fit ses études au collège des Jésuites. A dix-sept ans, Jolliet se décida à embrasser l'état ecclésiastique. En 1667, il quitta la soutane et fit un voyage en France.

Dès son retour à Québec, en 1668, Jolliet se rendit au pays des grands lacs avec le sieur Jean Péré. C'est dans ce voyage qu'il rencontra, au Sault Sainte-Marie, le Père Marquette, Jésuite, et qu'il forma le projet d'aller explorer la grande rivière Mitchi Sipi dont les Sauvages parlaient beaucoup, mais qu'aucun Français n'avait encore vue.

En 1672, l'intendant Talon chargeait Jolliet de la découverte de la mer du Sud, " par le pays des Maskoutens et la grande rivière qu'ils appellent Mississipi, qu'on croit se décharger dans la mer de Californie."

Jolliet partit de Québec, à l'automne de 1672, pour aller rejoindre, à Michillimakinac, le Père Marquette qu'il voulait amener avec lui. Il arriva à Michillimakinac le 8 décembre 1672, après un trajet de trois cent cinquante lieues en canot d'écorce !

Le 13 mai 1673, les deux explorateurs partaient de Michillimakinac avec cinq autres Français, sur deux canots d'écorce pour entreprendre leur longue randonnée. Ils emportaient pour toute provision un peu de blé d'Inde et quelques chairs boucanées. Des douzaines de fois les canotiers vinrent près de la mort au cours de cette entreprise hardie. Enfin, le 17 juin 1673, un peu plus d'un mois après leur départ de Michillimakinac, Jolliet et ses compagnons entraient dans le Mississipi. Comme le dit M. Ernest Gagnon, une date nouvelle s'inscrivait aux fastes de l'histoire.

Jolliet fut de retour à Québec dans les derniers jours de septembre 1674. Après un voyage semé de tant de difficultés et de dangers qu'il avait fait sans accident, il faillit périr à quelques milles de Montréal. Son canot chavira dans les environs du Saut Saint-Louis, et sa force physique de même que sa puissance de volonté lui permirent de lutter pendant quatre heures contre la mort. Il eut la vie sauve mais il avait perdu toutes les notes et les cartes qu'il avait dressées de son précieux voyage.

Comme récompense des services que Louis Jolliet venait de rendre à la France en lui faisant connaître le fleuve Mississipi, le gouverneur Frontenac lui concéda, au nom du roi, les îles et îlets de Mingan et l'île d'Anticosti. Tout en s'occupant de l'exploitation de ses concessions, Jolliet fit encore de longues et utiles explorations.

C'est Jolliet qui remplaça le sieur Franquelin comme hydrographe du roi à Québec.

Louis Jolliet décéda entre le 4 mai et le 15 septembre 1700, soit à l'île d'Anticosti, soit dans une des îles de Mingan. M. Gagnon se demande si le grand découvreur eut un prêtre pour l'assister à ses derniers moments. La chose n'est pas probable, car ce prêtre n'eût pas manqué de nous faire connaître la date exacte de la mort du grand explorateur.

Source: Ernest Gagnon. *Louis Jolliet, découvreur du Mississipi et du pays des Illinois, seigneur de l'île d'Anticosti.*

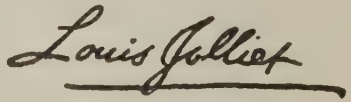

Signature de Louis Jolliet

LE RÈGLEMENT DE POLICE POUR LA VILLE DE QUÉBEC DE 1673

M. de Frontenac mettait de l'emphase dans tout ce qu'il faisait. Son règlement de police du 28 mars 1673 en contient une forte dose. Qu'on lise le préambule de cette pièce: " Comme il n'y a rien de si nécessaire pour la conservation des états que l'ordre et la police sans laquelle les plus anciens ne sauraient se maintenir longtemps dans leur premier éclat, il n'y a rien aussi qui puisse contribuer davantage à l'augmentation des nouvelles colonies que l'établissement de certaines règles et fondements sur lesquels ce qu'on entreprend dans les suites pour leur accroissement puisse subsister, c'est pourquoi... " Voici une phrase bien grandiloquente pour un règlement dont les principaux articles s'occupaient des boucheries et des cochons qui vaguaient dans les rues de la basse ville de Québec !

Tout de même ce règlement avait du bon. Il contenait trente et un articles relatifs à l'élection de trois échevins, de l'érection d'un marché et d'une halle, des boulangers, des cabaretiers, des poids et mesures, du bois de corde, de la construction des maisons, de la protection contre le feu, des latrines, des bestiaux errants dans la ville, des forges, du nettoyage des rues, des maîtres jurés de métier, etc., etc.

Par ce règlement, il était dorénavant défendu de bâtir des maisons dans la ville, avant d'avoir obtenu les alignements nécessaires " afin que les dites maisons soient posées sur celui des rues tirées sur le plan qui sera fait de la ville de Québec." Toutes les maisons devaient aussi avoir leurs propres latrines et privés.

Tous les propriétaires de la basse ville devaient rehausser les rues qui bornaient leurs terrains pour faciliter l'écoulement des eaux, et remédier " à la grande incommodité qu'on souffre en marchant dans les rues à cause de la quantité des boues que la fonte des neiges y produit."

On ne pouvait plus bâtir de maisons dans la basse ville sans y faire au moins les deux pignons de maçonnerie.

Aucun propriétaire de la basse ville ne pouvait placer dans sa maison des poêles, soit de fer soit de briques, s'ils n'étaient mis dans une cheminée.

Jusque-là des forges avaient été bâties au petit bonheur un peu partout à la basse ville, ce qui était un grand danger pour le feu. Le règlement de M. de Frontenac ordonnait de transporter les forges des serruriers, taillandiers et autres artisans de pareille nature "le long de la montée qui va de la basse ville à la haute dans le terrain désigné par M. Talon, avant son départ." Il tolérait toutefois les forges construites en maçonnerie, avec de bonnes cheminées élevées à la hauteur de celles des maisons voisines, conformément à l'usage de France. Le charbon nécessaire pour ces forges devait être conservé dans des caves de maçonnerie.

Tous les propriétaires ou locataires de maisons étaient tenus par le nouveau règlement de nettoyer le devant de leurs logis, et de porter toutes les ordures et vidanges à la rivière et de n'en souffrir aucunes à l'avenir dans les rues ou sur leur terrain.

Les chiens devaient être retirés au dedans des maisons après neuf heures " afin de laisser aux habitants et surtout aux malades le temps propre au repos."

L'article quinze du règlement portait: " Il sera avisé aux moyens d'empêcher que l'on ne nourrisse et entretienne des bestiaux dans la basse ville, tant en hiver qu'en été, à cause de l'infection et incommodité qu'ils apportent, soit par les fumiers qui gâtent toutes les rues, soit par les fourrages qu'il convient loger dans les dites maisons pour leur nourriture et dont il peut arriver de grands inconvénients par le feu qui s'y peut mettre."

M. de Frontenac disait dans son règlement que tous les articles en avaient été faits pour la ville de Québec " qui est la première du pays et qu'on doit essayer de rendre digne de la qualité qu'un jour elle portera sans doute de capitale d'un très grand empire ! "

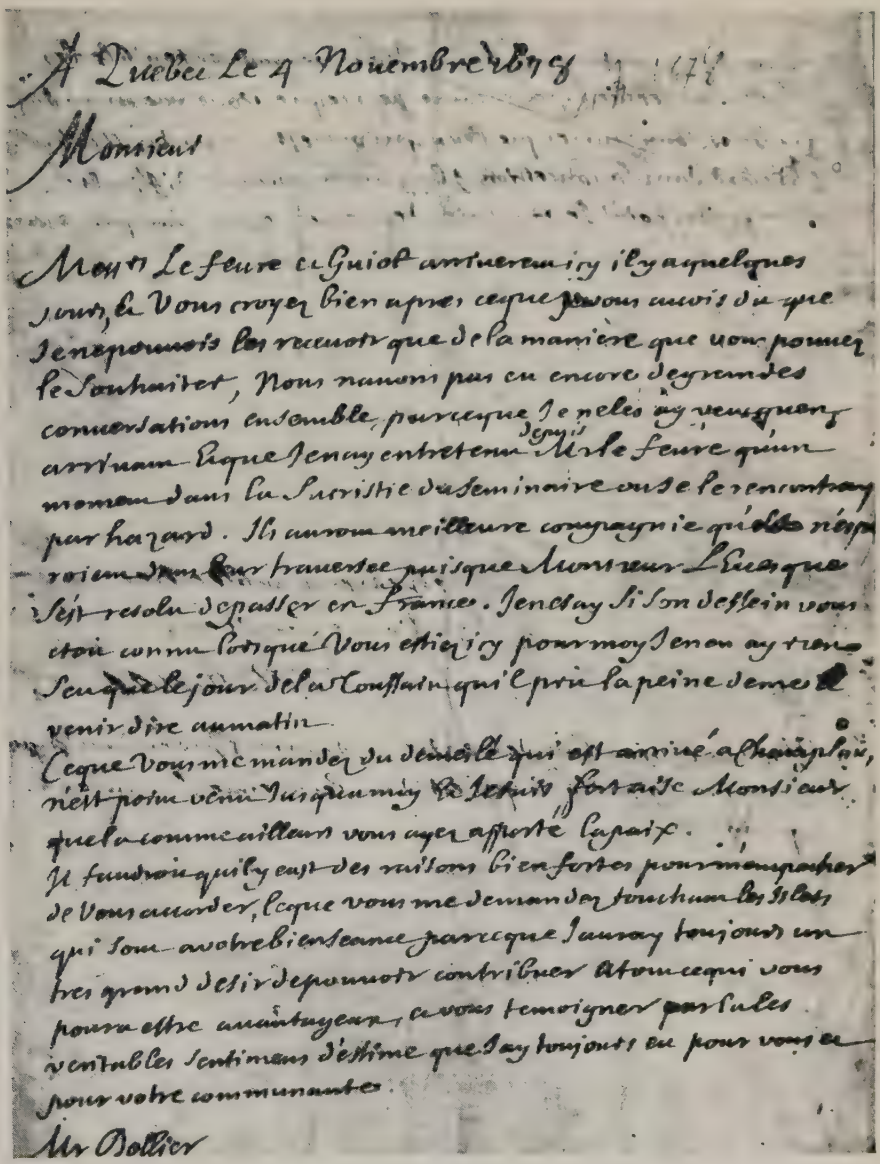

LETTRE DU GOUVERNEUR FRONTENAC (4 NOVEMBRE 1678)

Quand Je monteray la haut Nous verrons ensemble les choses sur les lieux, et comme parceque Vous me mandez Ces Islets sont autres que ceux qui ont esté accordez Mr Bizard dans sa concession Il n'y aura aucune difficulté, N'en faites point Je vous prie de me croire autant que Je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres affectionné Serviteur
Frontenac

Vous avez bien fait de ne crire a Monsr l'Intendant a qui Je n'ay aussy parlé et qui est dans les mesmes sentimens que moy.

LES MARCHÉS À QUÉBEC EN 1673

Les règlements de police faits pour la ville de Québec en 1673 s'occupaient aussi des marchés. Jusque-là les habitants ou cultivateurs vendaient leurs produits de porte en porte. Les revendeurs et regrattiers en profitaient pour accaparer les produits de la terre et les revendre à des prix trop élevés.

Le troisième article des règlements de police disait:

" Il sera désigné un lieu dans la haute ou basse ville de Québec pour y établir un marché qui se tiendra deux fois la semaine, savoir les mardis et les vendredis, dans lequel marché tous les habitants qui auront quelques grains à vendre, volailles, gibiers et autres denrées pourront les exposer en vente."

Un mesureur des grains était établi par les mêmes règlements. Il devait faire rapport au juge de police, tous les jours de marché, afin de taxer ensuite le prix du pain, en l'augmentant ou en le diminuant.

Les boulangers, à l'avenir, ne devaient vendre le pain au public qu'aux poids et prix ordonnés par le juge de police. Les cabaretiers n'avaient pas le droit de faire du pain pour le vendre aux buveurs. Il leur était cependant permis de cuire pour l'usage de leurs familles et de leurs domestiques.

Les cabaretiers de la ville et des faubourgs et les autres revendeurs et regrattiers recevaient la défense d'aller acheter aux marchés avant huit heures du matin en été et neuf heures en hiver, afin de donner le temps aux bourgeois de s'approvisionner. Les habitants avaient aussi la défense de porter dans les maisons particulières des volailles, gibiers, œufs, beurre et autres menues denrées sans les avoir préalablement exposés en vente, aux jours de marché jusqu'à onze heures du matin. Les bourgeois de Québec pouvaient toutefois continuer d'aller acheter chez les habitants mêmes les denrées dont ils avaient besoin.

Le neuvième article des règlements de police établissait aussi une halle:

" Il sera établi une halle dans le lieu désigné pour le marché,

afin d'y vendre les grains et autres denrées, sous laquelle on fera bâtir des étaux pour exposer en vente la viande de boucherie, lesquels seront loués aux bouchers au profit de la ville, avec défense aux dits bouchers de pouvoir étaller autre part, et pour la construction de la dite halle sera cherché un fond si Sa Majesté n'a la bonté d'en vouloir ordonner quelqu'un."

Un inspecteur était nommé pour voir à la régularité des poids et mesures, comme minot, demi-minot, boisseau, pot, pinte, aulne, demi-aulne, romaines, crochets, balances, poids, etc., etc. Un cordeur de bois devait aussi voir au bois de corde qu'on vendrait à l'avenir dans la ville. Le bois de corde devait avoir trois pieds et demi de longueur entre deux coupes ou huit pieds de longueur et quatre de hauteur.

Le juge de police devait, une fois par mois, visiter les marchés, poids et mesures, etc, etc., afin de constater si les choses ordonnées s'exécutaient de la manière prescrite, etc., etc.

Un mois après la mise en exécution de ses règlements de police, M. de Frontenac donnait aux échevins de Québec la faculté de faire construire des étaux et boutiques tout le long des murailles du Vieux Magasin du Roi de la basse ville (site actuel de l'église de Notre-Dame des Victoires). Ces étaux, bâtis la même année, restèrent au même endroit jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle.

LES ÉCHEVINS DE QUÉBEC EN 1673

En 1673, le gouverneur de Frontenac ressuscita le corps d'échevins qui avait existé à Québec pendant quelques semaines de 1663.

Les deux premiers articles de son règlement de police pour la ville de Québec du 28 mars 1673 sont consacrés aux échevins:

"1°—On élira trois échevins dont le premier sera juge de police avec les deux autres pour adjoints, et aura soin que toutes les choses aillent selon l'ordre et les règlements qui seront ci-après faits; laquelle élection se fera pour la première fois de tous les trois ensemble, et ensuite d'un seulement par chaque année, en commençant par le dernier, afin qu'il en reste toujours deux des anciens, et en sorte néanmoins que celui qui aura été élu pour le premier ne puisse être que trois années dans la dite charge, à moins qu'il n'y soit continué par une nouvelle élection et ce pour une fois seulement et ainsi des autres.

"2°—La dite élection se fera pour cette année seulement le lendemain du jour de Pâques, et les suivantes au jour et fête de saint Joseph, patron de ce pays, par la pluralité des suffrages des habitants de la ville de Québec, mais elle ne sera point valable qu'elle ne soit confirmée par nous ou par ceux qui nous succéderont dans ce gouvernement, lesquels pourront selon qu'ils le trouveront à propos et nécessaire pour le service du Roi les changer et en nommer d'autres en leur place."

Plus loin, le gouverneur de Frontenac traçait une partie de la besogne dont les échevins seraient chargés.

"Le juge de police avec les échevins," disait-il, "fera tous les mois sa visite dans toutes les maisons pour voir si les choses ordonnées s'exécutent de la manière qu'elles sont prescrites, et pour visiter tous les poids et mesures, lequel aussi aura soin d'empêcher les cabaretiers de vendre à heure indue, fera tenir les rues nettes et nous avertira s'il y a dans la ville des gens sans aveu et de mauvaise vie afin de recevoir nos ordres pour les expulser."

Dans l'article 35e du même règlement, M. de Frontenac disait encore:

" Lorsqu'il y aura des deniers communs et appartenant à la ville, les échevins n'en pourront faire l'emploi qu'après en avoir communiqué et pris notre consentement, et à la fin de chaque année ils seront tenus de dresser un compte de la recette et emploi des dits deniers, pour être par nous en la présence des échevins et notables de la ville alloué et arrêté."

Quels furent les trois échevins élus à Québec en 1673? Nous ne trouvons leurs noms nulle part. Les délibérations du Conseil Souverain, pour 1673, sont absolument muettes à leur sujet.

Pourtant, il y eut élection d'échevins pour Québec en 1673. Nous en avons la preuve certaine dans une ordonnance signée par M. de Frontenac le 15 avril 1673.

Cette ordonnance dit:

" Sur ce qui nous a été représenté par les échevins de cette ville de Québec que dans les règlements de police par nous faits les 23 mars 1673. . . "

Plus loin dans la même ordonnance nous lisons encore:

" Nous ayant égard à la dite remontrance et que les dits *échevins* ne pourraient subvenir aux dépenses qu'il leur conviendra faire journellement sans avoir des deniers communs à l'instar des autres corps des villes de la France. . . "

Il y eut donc un corps d'échevins à Québec en 1673, mais il est probable qu'il ne vécut pas longtemps.

L'ABBÉ DE FÉNELON DEVANT LE CONSEIL SOUVERAIN

On a prétendu que le célèbre archevêque de Cambrai, M. de Fénelon, avait été missionnaire au Canada avant de devenir une des illustrations de la France. L'archevêque de Cambrai ne vint jamais au Canada, mais un de ses frères, prêtre de Saint-Sulpice, vécut dans notre pays de 1667 à 1674.

François de Fénelon, missionnaire au Canada, était né en 1641, du mariage de Pons de Salignac, comte de Lamothe-Fénelon, et d'Esparbès de Lussan. François-Armand de Fénelon, qui devait monter sur le trône épiscopal de Cambrai, était né en 1651, d'un second mariage du comte de Lamothe-Fénelon. C'est le prénom de François porté par les deux frères consanguins qui a été toute la cause de l'erreur.

Sans ses démêlés avec le gouverneur de Frontenac, le séjour de l'abbé de Fénelon dans la Nouvelle-France eût probablement passé à peu près inaperçu.

L'abbé de Fénelon avait d'abord été en excellents termes avec M. de Frontenac. Celui-ci, voulant punir le sieur Perrot, gouverneur de Montréal, qui faisait ouvertement la traite, au mépris des ordonnances, usa d'un stratagème pour l'attirer à Québec. Il pria l'abbé de Fénelon de conseiller à Perrot de descendre à Québec afin d'avoir une explication avec lui. Perrot, sans défiance, se rendit au conseil de l'abbé de Fénelon. Il avait à peine mis les pieds dans la capitale que M. de Frontenac le fit arrêter et emprisonner au château Saint-Louis, où il fut étroitement surveillé par des soldats de la garnison.

M. de Fénelon fut profondément blessé du rôle que M. de Frontenac lui avait fait jouer dans cette affaire. Il descendit à Québec et tenta de faire remettre Perrot en liberté. M. de Frontenac non seulement ne se rendit pas à sa demande, mais lui refusa même la permission de voir Perrot.

L'abbé de Fénelon, d'un caractère un peu violent, ne put se contenir. Le jour de Pâques, 25 mars 1674, prêchant à l'église paroissiale de Montréal, il prit pour sujet de son sermon la solen-

nité du jour, mais fit des allusions où les amis de M. de Frontenac virent une critique amère de sa conduite.

M. de Frontenac, informé de ce qui s'était passé à Montréal le jour de Pâques, y envoya son secrétaire pour obtenir une copie du sermon en question, dûment authentiquée et certifiée.

M. de Fénelon répondit à l'envoyé du gouverneur qu'il n'était pas obligé de donner par écrit ce qu'il avait dit en présence de plus de deux cents personnes qu'on pouvait interroger. " Si je suis innocent," ajouta-t-il, "on n'a rien à me demander, et si je suis coupable, ce que je nie formellement, on ne doit pas prétendre que je travaille à ma propre condamnation."

Le gouverneur cita alors M. de Fénelon devant le Conseil Souverain. Les procédures se prolongèrent de juin à octobre 1674. Amené à Québec, M. de Fénelon fut mis sous la garde de l'huissier Roger à l'ancienne " brasserie Talon."

Au Conseil Souverain, M. de Frontenac conduisait lui-même les procédures contre son ancien ami. Il n'eut pas toujours le dessus, loin de là. Dès la première comparution de l'abbé, il y eut une pique qui fit sensation dans Québec. En entrant dans la salle du Conseil, il prit un siège bien en face du gouverneur. Celui-ci prétendit qu'il devait rester debout, et entendre en cette posture ce que le Conseil avait à lui demander. A cela, l'abbé répondit que les ecclésiastiques avaient le privilège de parler assis et couverts devant les cours.—Il faut faire distinction, dit alors le gouverneur, entre les ecclésiastiques mandés pour informations et ceux accusés de crimes.

L'abbé de Fénelon " en enfonçant son chapeau sur la tête et se promenant le long de la chambre," dit au gouverneur que son crime n'était que dans sa tête.

L'affaire Fénelon occupa le Conseil Souverain à peu près tout le temps, de juin à octobre 1674. A la fin, M. de Frontenac, se rendant compte qu'il avait été trop loin et que le Conseil, docile instrument jusque-là, ne le suivrait plus dans cette voie, fit embarquer M. de Fénelon pour la France. Celui-ci, par ordre de la cour, ne revint pas au pays, mais M. de Frontenac fut vertement blâmé pour avoir instruit une procédure criminelle contre un prêtre quand il aurait dû le remettre entre les mains de son évêque.

Source: *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922.*

L'AFFAIRE DE LA FEMME CORRUBLE

"On lit dans les registres du Conseil Souverain, à la date du 5 août 1675, l'ordonnance suivante:

"Sur ce qui a été remontré par le procureur général qu'il a avis qu'il se commet de scandaleux et mauvais comportements par certaines femmes qui se sont introduites dans la haute et basse ville de Québec, depuis l'arrivée des vaisseaux, requérant qu'il y soit pourvu; et à cet effet qu'il soit établi un commissaire pour ouïr les dénonciateurs et informer sur les faits et mémoires qu'il produira à cet effet en ses mains, et ouï le substitut du dit procureur général en la juridiction ordinaire, qui a déclaré avoir des raisons qui l'ont empêché et empêchent de faire ses poursuites; le Conseil a ordonné et ordonne qu'il en sera informé à la requête du dit procureur général, à ces fins commis le sieur Dupont, et pour recevoir les plaintes et dénonciations des personnes qui en voudront faire, pour sur son rapport y être pourvu ainsi que de raison."

"Le résultat de cette instruction conduite par le conseiller Dupont fut le bannissement de deux femmes de morale dépravée, et une amende de dix livres infligée à deux ou trois libertins. Cette sentence déplut fort naturellement aux vauriens de Québec et, quelques jours plus tard, on put lire en plusieurs endroits des affiches scandaleuses et diffamatoires contre le Conseil. Celui-ci chargea le sieur Dupont d'ouvrir une enquête au sujet de cette offense, et ordonna de plus l'emprisonnement d'une femme nommée la Corruble, à cause de sa vie scandaleuse, et "pour tirer d'elle les connaissances qu'elle pourrait avoir des dites affiches."

"Pour une raison ou pour une autre, la femme Corruble ne fut pas arrêtée ou fut remise en liberté après avoir été incarcérée. Mais elle n'amenda nullement sa conduite. Au mois de juillet 1676, son mari étant absent, elle se livra à de tels déportements en compagnie d'un nommé Jacques de Fay le jeune, d'une autre délurée du nom de Giron, et de plusieurs jeunes gens nouvellement arrivés de France, que le procureur général Ruette d'Auteuil ob-

tint de M. Dupont, préposé à l'instruction dans ces affaires d'attentat à la morale publique, un ordre d'emprisonnement contre cette malheureuse. Conformément à leur mandat, les huissiers Roger et Hubert l'arrêtèrent et la conduisirent en prison. Le lendemain, ayant été envoyés pour compléter les formalités de l'écrou, ils trouvèrent l'oiseau envolé. Au dire du geôlier, François Genaple, c'était le lieutenant général de la Prévôté, qui l'avait mise au large. On enjoignit aux recors de rechercher la délinquante, mais elle était cachée. M. d'Auteuil saisit le Conseil de la conduite du lieutenant général, et la dénonça comme un mépris de l'autorité supérieure.

Le lieutenant général de la Prévôté de Québec était M. Chartier de Lotbinière, l'un des hommes importants de la colonie...

" Le 20 juillet 1676, dans l'après-midi, M. de Lotbinière parut avec assurance devant le Conseil.

" Le Conseil décida de le forcer à comparaître de nouveau le 23 juillet.

" A cette date, M. de Lotbinière se rendit au Conseil et soutint qu'il avait agi dans son droit, " qu'il était seul juge de police en première instance, et qu'aucun n'avait autorité de juger que lui, en police, sans arrêt du Conseil, ou ordre de monsieur le gouverneur ou de monsieur l'intendant." On lui répliqua que c'était par l'autorité du Conseil que la Corruble avait été arrêtée. Finalement, le 3 août, le Conseil Supérieur rendit un arrêt, dans lequel le lieutenant genéral était déclaré " suspendu de toutes les autres fonctions appartenantes à la dite charge de lieutenant général, jusqu'à ce qu'autrement, par la dite cour en ait été ordonné.

" Le 19 de ce mois, le sieur de Lotbinière, ayant présenté une requête au Conseil, fut relevé de sa suspension.

" Enfin, le 17 novembre 1676, la Corruble ayant été incarcérée, sur l'instance du procureur général, le Conseil rendit cet arrêt: " La cour a banni et bannit la dite Anne Bouge (femme Corruble) de cette ville de Québec et de trois lieues à la ronde, pendant le temps et l'espace de trois ans, et à elle enjoint de garder son ban sur peine de punition corporelle, et au regard de Jacques de Fay, mentionné au procès, pour les causes résultant d'iceluy, l'a condamné et condamne à vingt livres d'amende au payement de laquelle il sera contraint par corps."

Source: la *Presse*, de Montréal, 29 avril 1899, article de Ignotus.

LES DÉPENSES POUR QUÉBEC EN 1675

VEUT-ON savoir ce que Québec coûta au Roi, en l'an de grâce 1675 ?

Un relevé de l'état de la dépense faite en Canada, en 1675, nous le dit.

Le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au Canada et gouverneur particulier de la ville et château, reçut pour ses appointements.... 3000 l.

Le major de la ville et château de Québec eut pour ses appointements ordinaires..... 1200 l.

La solde et " entretiennement " de la garnison du château Saint-Louis, composée de 25 soldats et 2 sergents, à raison de 5 sols pour la solde de chaque soldat, et 10 s. pour celle de chaque sergent, et de 40 s. par an pour l'habit, chaussure, chauffage, ustenciles de chaque soldat et le double pour chaque sergent coûta..... 3715 l.

Les Pères Jésuites reçurent pour leurs missions..... 5000 l.

Les Ursulines eurent pour leur " entretiennement "... 500 l.

La fabrique de la paroisse de Québec eut pour les ornements et " entretiennement " des enfants de chœur..... 1000 l.

Le curé de Québec et les prêtres du séminaire de Québec reçurent pour le " bâtiment des églises " suivant l'état de distribution fait par Mgr de Laval..... 4000 l.

L'Hôtel-Dieu de Québec reçut 2200 l. pour ses pauvres et 800 l. pour les religieuses, soit en tout..... 3000 l.

Le premier conseiller au Conseil Souverain eut..... 500 l.

Les six autres conseillers reçurent chacun 300 livres, soit en tout..... 1800 l.

Le nommé Lavigne, huissier du Conseil, eut..... 100 l.

Le procureur général du Conseil reçut..... 500 l.

Les deux chirurgiens de l'Hôtel-Dieu retirèrent..... 400 l.

Le maître des hautes œuvres ou bourreau retira..... 300 l.

Le même maître des hautes œuvres retira pour son logement..... 30 l.

Le sieur Chartier, lieutenant général de la Prévôté, eut..... 700 l. 10

Le sieur de Bécancour, grand voyer, retira..... 600 l.

La liste civile de toute la colonie était de 32,819.20 l.

La part de Montréal là-dessus était de 1800 l. pour les appointements du gouverneur, de 1312.10 l. pour la solde et entretien de ses dix hommes de garnison, et de 400 l. pour les appointements du major de la ville. Le gouvernement des Trois-Rivières retira 1200 l. pour les appointements du gouverneur, 1312.10 l. pour la solde et entretien des dix hommes de garnison, et 450 l. pour les appointements du lieutenant général de Boyvinet.

Tout le reste alla à Québec. Les dons faits par le roi aux Ursulines, au séminaire, à l'Hôtel-Dieu, aux Jésuites, etc, profitaient, toutefois, à tout le pays.

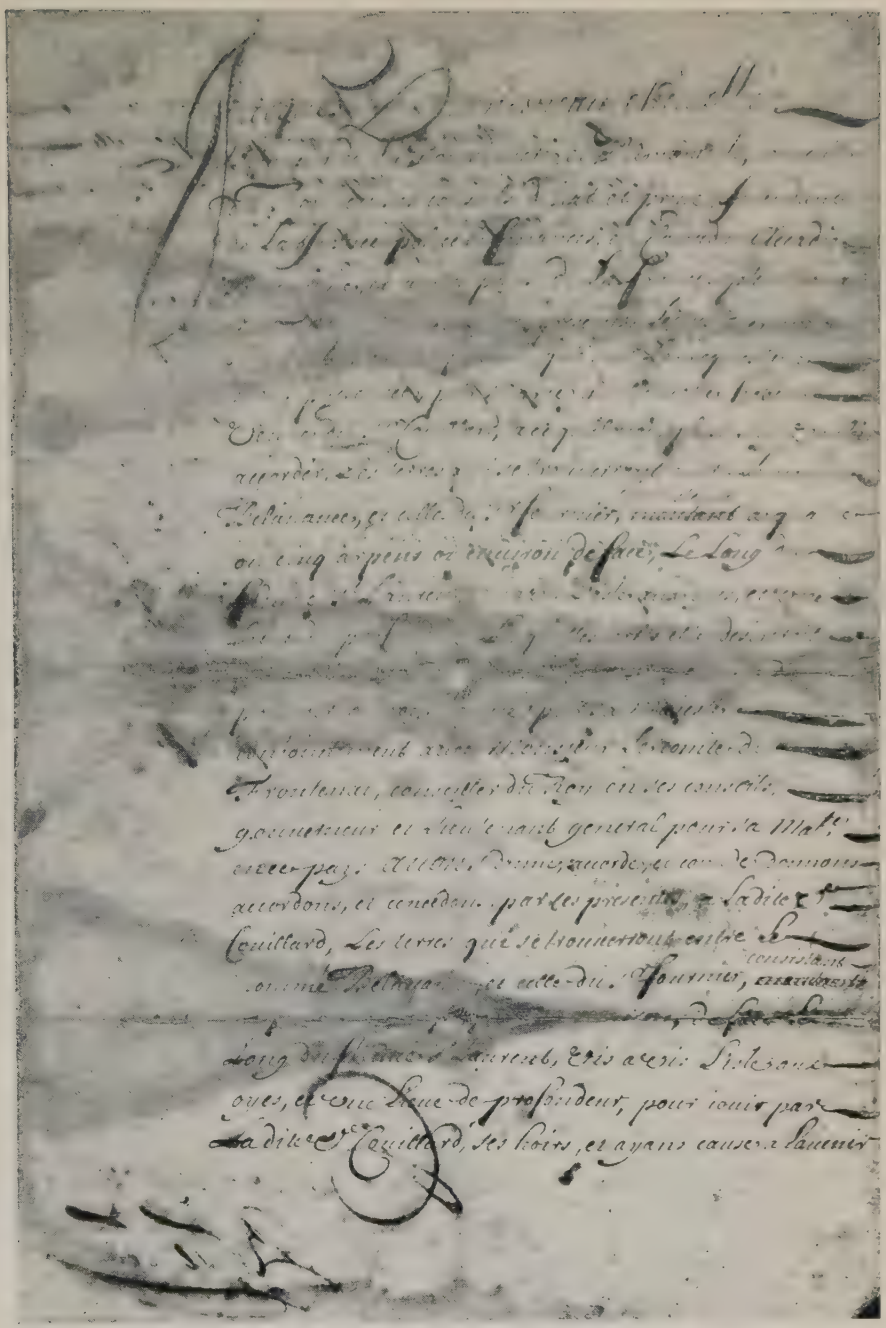

UNE CONCESSION DE L'INTENDANT DUCHESNEAU

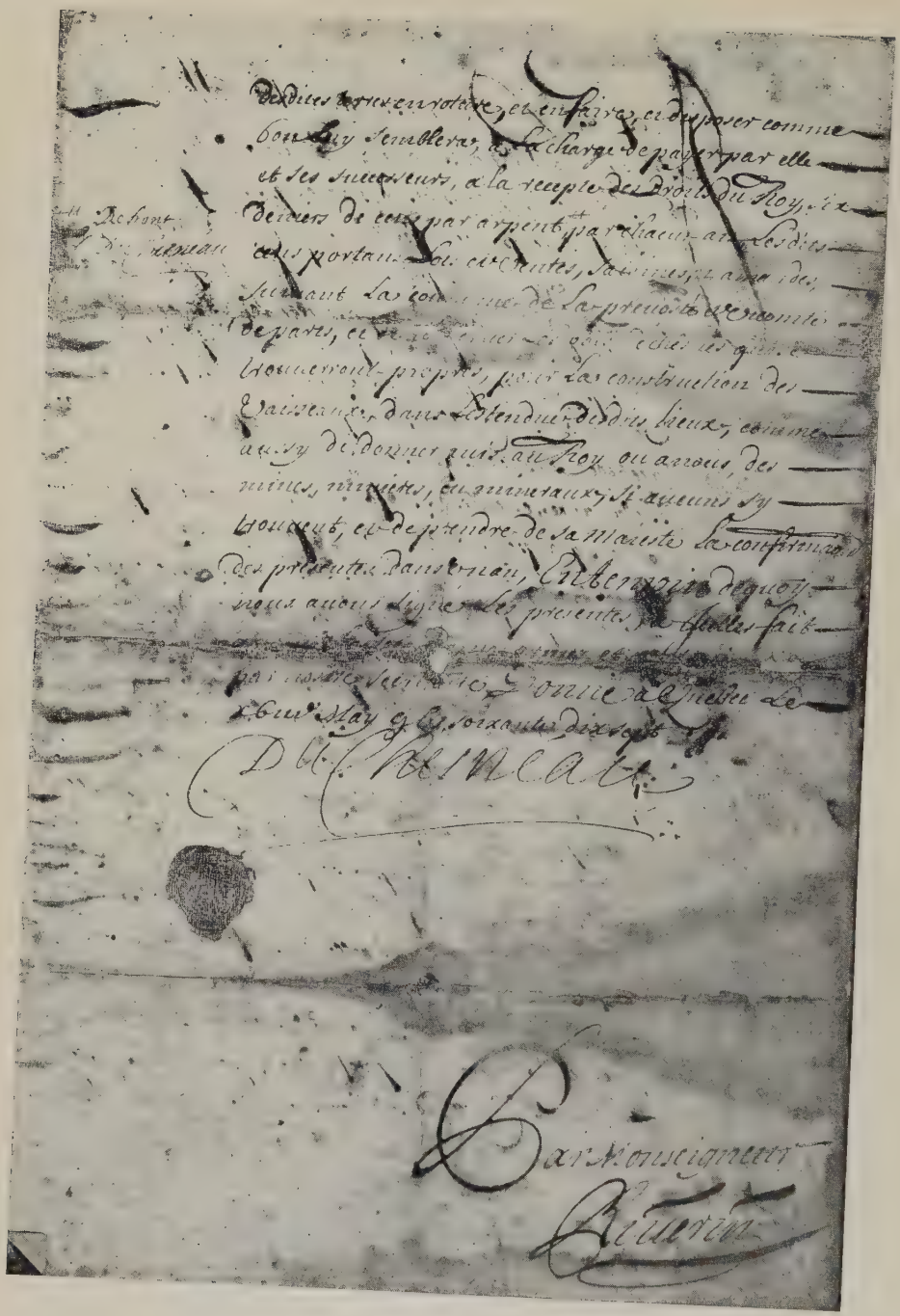

L'INTENDANT JACQUES DUCHESNEAU

M. Talon était parti de Québec à l'automne de 1672. La Nouvelle-France fut trois années sans intendant. M. de Frontenac, nommé gouverneur en remplacement de M. de Courcelles, administra seul les affaires de la colonie de 1672 à 1675.

Le 5 juin 1675, M. Jacques Duchesneau était enfin nommé intendant de la Nouvelle-France pour remplacer M. Talon. Il s'embarqua quelques semaines plus tard et fit enregistrer sa commission par le Conseil Souverain, le 16 septembre 1675.

" Frontenac," dit M. Chapais, " n'avait pas vu arriver d'un bon œil ce fonctionnaire qui venait partager son autorité jusque là sans contrepoids. De son côté, l'intendant était un homme attaché à ses droits et à ses prérogatives, et il était doué d'une grande énergie et d'une rare tenacité de caractère. La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre ces deux hommes faits pour ne pas s'entendre. L'administration de M. Duchesneau ne fut qu'un long conflit entre lui et le gouverneur."

Énumérons les principaux conflits qui eurent lieu entre MM. de Frontenac et Duchesneau.

Le gouverneur voulut être désigné dans les procès-verbaux du Conseil Souverain comme " le chef et président de ce Conseil." M. Duchesneau protesta contre cette prétention. Le président du Conseil, prétendait-il, était l'intendant. Cette querelle qui dura plusieurs mois fut appelée la querelle des " intitulations." A la fin, le roi donna raison à M. Duchesneau.

Dans la question de la traite de l'eau-de-vie, l'intendant Duchesneau se rangea du côté de Mgr de Laval. Là encore, il vint donc en conflit avec le gouverneur. La question fut réglée par le roi le 24 mai 1679. Il défendit d'aller vendre de la boisson aux Sauvages dans les bois, mais il permit de leur en vendre dans les habitations.

En 1681, l'arrestation arbitraire du conseiller Damours par les ordres de M. de Frontenac amena un nouveau conflit avec M.

Duchesneau. Le gouverneur alla jusqu'à se mettre dans la porte du Conseil pour empêcher M. Duchesneau d'en sortir avant de signer un procès-verbal. Cette fois l'intendant eut le dessus en disant au gouverneur:—Je sortirai par la fenêtre ou je resterai ici toute la journée. L'irascible Frontenac fut à la fin forcé de livrer passage à son énergique adversaire.

La nomination du jeune d'Auteuil comme procureur général du Conseil Souverain fut encore une cause de chicane entre le gouverneur et l'intendant.

Les conflits entre MM. de Frontenac et Duchesneau devinrent si fréquents que le roi se décida, en 1682, à rappeler les deux ennemis.

L'intendant Duchesneau, quoi qu'en disent les admirateurs du gouverneur de Frontenac, avait d'excellentes qualités pour l'administration mais il ne put les faire valoir, absorbé constamment par sa lutte avec le gouverneur. M. l'abbé Dudouyt écrivait à Mgr de Laval, en lui annonçant le double rappel du gouverneur et de l'intendant: " M. Duchesneau est aussi rappelé parce qu'on n'a pas voulu révoquer l'un sans l'autre. Cela n'empêche pas que la révocation de M. de Frontenac ne soit la justification de la conduite de M. Duchesneau. Comme il n'a agi et souffert, en tout ce qui s'est passé, que pour satisfaire aux devoirs de sa charge, il en est d'autant plus louable devant Dieu et devant les hommes."

Source: la *Presse*, de Montréal, 13 juillet 1901, article de Ignotus.

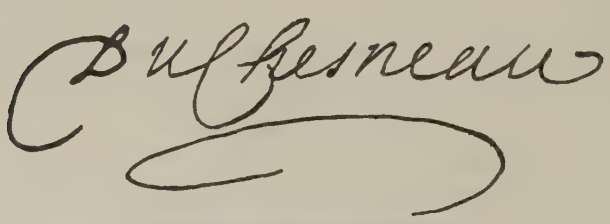

Signature de l'intendant Duchesneau

LE "BOURGEOIS" À QUÉBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

En France, à l'origine, le droit de bourgeoisie était féodal. Le seigneur, dans son fief, tout comme le roi, créait des bourgeois. Les formalités à remplir pour devenir bourgeois furent fixées par l'ordonnance de Philippe le Bel de 1287.

Plus tard, le roi de France, afin de consolider son autorité, s'attribua seul le pouvoir de créer des bourgeois à l'exclusion des seigneurs.

Les nobles non plus que les ecclésiastiques ne pouvaient jamais devenir bourgeois.

Encore plus tard, chaque bourgeoisie parvint à obtenir des droits particuliers; ainsi chaque ville vint à avoir ses coutumes particulières. A Lille, on excluait tout ennemi du roi ou de la ville. A Paris, pour devenir bourgeois, il fallait prouver une résidence d'au moins un an et un jour. A Lyon, on exigeait une inscription sur les registres de la ville, une déclaration des biens et une résidence consécutive de dix ans. A Calais, le candidat, outre un certificat de bonnes vie et mœurs, devait justifier qu'il n'était pas issu d'une famille de lépreux.

Sous le régime français, avons-nous eu à Québec des bourgeois comme il en existait en France ?

Plusieurs citoyens de Québec, sous l'ancien régime, se qualifiaient de bourgeois. Combien parmi eux avaient réellement droit à ce titre ? Quelques-uns seulement, croyons-nous.

Au registre de la Prévôté de Québec, à la date du 7 novembre 1676, nous trouvons les lettres de bourgeoisie accordées par ce tribunal à Simon Mars, qui devint un des citoyens importants de la capitale.

Nous citons:

" Est comparu pardevant nous Simon Mars lequel ayant fait résolution de s'habituer en ce pays et à cette fin ayant mandé Anne de Foy, sa femme, à présent à La Rochelle, lui ayant jusqu'à présent demeuré comme bourgeois de la dite ville ainsi que

ses enfants au nombre de sept, nous a requis de lui donner acte comme il prétend demeurer en cette ville en qualité de marchand et bourgeois d'icelle pour jouir par lui et par les siens du privilège de bourgeoisie et d'habitant de cette ville, pourquoi

" Ouï le procureur du Roi qui a joint son réquisitoire à la demande du dit sieur Mars et requis que le dit sieur Mars puisse jouir et les siens du dit privilège, serment par lui préalablement fait comme il aurait sa famille pour habituer en cette ville, nous, faisant droit sur la requête du dit sieur Mars et requête du procureur du Roi après serment par lui à nous fait faire et ses enfants pour habituer en cette ville, lequel... ils seraient déjà venus et arrivés sans la maladie, pourquoi elle a été retenue en France, vu qu'il y a trois ans que le dit sieur Mars est résidant en cette ville, nous... que le dit sieur Mars à l'avenir à jouir des privilèges des bourgeois de cette ville, et défendons à toutes personnes de le troubler aux commerces et traffics qui sont et appartiennent aux habitants et bourgeois d'icelle. Dont acte pour servir et valoir au sieur Mars ce que de raison et a le dit sieur Mars, le procureur du roi et nous signé. "

Les signatures au bas du document sont celles de Mars lui-même, du sieur Bolduc, procureur du Roi, et du sieur L.-T. Chartier, lieutenant général de la Prévôté.

D'autres particuliers ont pu obtenir le droit de bourgeoisie dans la Nouvelle-France, mais les lettres accordées à Simon Mars sont les seules que nous avons trouvées dans les registres de la Prévôté de Québec.

Sources: Loyseau, *Traité des seigneuries; Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIX (1923).

LES RÈGLEMENTS DE POLICE DU 11 MAI 1676

Le 11 mai 1676, le Conseil Souverain, sur la suggestion de l'intendant Duchesneau, adoptait de nouveaux règlements de police pour la ville de Québec. Plusieurs articles de ces règlements étaient empruntés au règlement de police fait par M. de Frontenac le 28 mars 1673, qui avait été plus ou moins observé. Les règlements du 11 mai 1676 peuvent se résumer ainsi:

1. Il sera désigné un lieu plus commode dans la haute ou la basse ville pour y établir un marché, qui se tiendra les mardi et vendredi.

2. Personne ne pourra offrir en vente dans les maisons volailles, gibiers, œufs, beurre, etc., sans les avoir auparavant exposés en vente aux jours de marchés jusqu'à onze heures du matin.

3. Les cabaretiers, vendeurs et regrattiers ne pourront acheter au marché avant huit heures en été et neuf heures en hiver.

4. Tous les poids et mesures seront marqués à " la marque du Roy. " Chaque marque coûtera cinq sols.

5. La corde de bois sera de huit pieds de longueur et de quatre pieds de hauteur. Le bois devra avoir trois pieds et demi de longueur entre chaque coupe.

6. Tous ceux qui à l'avenir bâtiront des maisons dans la ville devront y mettre des " latrines et privés."

7. Les propriétaires et locataires devront à l'avenir nettoyer la devanture de leurs logis.

8. Défense à toutes personnes de garder des fourrages dans leurs maisons en lieux susceptibles de feux.

9. Défense de jeter paille ou fumier dans les rues.

10. Défense de " prendre du tabac " ni porter du feu dans les rues, sur peine de punition corporelle.

11. Toutes les maisons devront avoir des sorties aux combles pour aller au haut des cheminées ou des échelles appuyées sur le toit.

12. Au premier coup de cloche, chaque habitant capable de rendre service sortira de sa maison pour aller au feu, chargé d'un seau ou chaudière.

13. Toutes les cheminées devront être ramonées de deux mois en deux mois.

14. Tous les poëles devront être dans les cheminées.

15. Les bouchers qui " tueront " dans Québec devront sur le champ porter à la rivière sang et immondices.

16. Défense à toute personne de tenir cabaret et " mettre la serviette chez elle," à moins que sa probité soit connue et qu'elle en ait permission par écrit.

17. Défense à tout cabaretier de prêter ni faire crédit. Défense également de donner à boire passé neuf heures du soir.

18. Défense à tous de s'enivrer dans les cabarets et ailleurs.

19. Défense aux cabaretiers de donner à boire aux ouvriers pendant les jours de travail sans la permission de leur patron.

20. Ordre aux cabaretiers d'afficher chez eux les règlements de police.

21. Les cabaretiers ne pourront faire de pain chez eux que pour leurs personnes et domestiques. Pour leurs hôtes et buveurs ils devront l'acheter des boulangers.

22. Il sera créé à Québec des maîtres jurés de chaque métier.

23. Défense de quêter et mendier à Québec sans un certificat du juge ou curé.

24. Défense aux personnes de la religion prétendue réformée de s'assembler pour l'exercice de leur religion sous peine de châtiment.

Paris
Bureau de la
Rue St Antoine
Registre 1er
folio 197
N° 791.

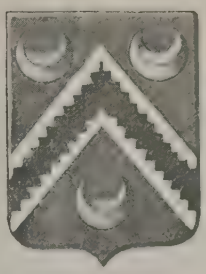

PAR ORDONNANCE RENDUE
le 29ème du mois de Novembre de l'an 1697. par
Mrs les Commiſſaires Généraux du Conſeil
députés ſur le fait des Armoiries.

Celles d'Anne de la Grange epouse de M.
Frontenac Vice Roy de Canada.

Telles qu'elles ſont ici peintes & figurées, après avoir été reçuës, ont été enregistrées à l'Armorial Général, dans le Régitre cottè Paris II. en conſequence du payement des droits réglés par les Tarif & Arreſt du Conſeil, du 20e de Novembre de l'an 1696. en foi dequoi, le preſent Brevet a été délivré par Nous CHARLES D'HOZIER, *Conſeiller du ROI, & Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le 16ème du mois de Fevrier de l'an 1698.*

dhozier

RÈGLEMENT DES ARMOIRIES DE MADAME DE FRONTENAC

LA PRÉVÔTÉ DE QUÉBEC

Le trente et unième article de l'édit de création de la Compagnie des Indes Occidentales donné à Paris au mois de mai 1664, disait:

"Pourra la dite compagnie comme seigneurs haut justiciers de tous les dits pays, établir des juges et officiers partout où besoin sera et où elle trouvera à propos de les déposer et destituer, quand bon lui semblera, lesquels connaîtront de toutes affaires de justice, police, commerce, navigation tant civiles que criminelles; où il sera besoin d'établir des conseils souverains, les officiers dont ils seront composés, nous seront nommés et présentés par les directeurs généraux de la dite compagnie; et sur les dites nominations les provisions seront expédiées." C'est sur l'autorité de cet article de son édit de création que la Compagnie des Indes Occidentales établit le tribunal de la Prévôté de Québec, au mois de mai 1666.

En décembre 1674, par un édit donné à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV réunissait au domaine de la couronne toutes les terres qu'il avait ci-devant accordées à la Compagnie des Indes Occidentales. Par le même édit, le roi révoquait, éteignait et supprimait le siège de la Prévôté et Justice ordinaire de Québec, et ordonnait que le Conseil Souverain jugerait en première instance les procès et contestations que la Prévôté avait coutume de juger, et dont l'appel était relevé au Conseil Souverain.

Par son édit donné à Saint-Omer, au mois de mai 1677, Louis XIV rétablissait le siège de la Prévôté et Justice ordinaire de Québec "pour connaître en première instance de toutes matières tant civiles que criminelles, et dont l'appel sera relevé en notre Conseil Souverain établi en la dite ville."

Le siège de la Prévôté devait être composé d'un lieutenant général, d'un procureur du roi et d'un greffier. Le lieutenant général devait recevoir cinq cents livres de gages, le procureur du roi trois cents livres et le greffier cent livres.

C'est ce tribunal de la Prévôté réorganisé en 1677 qui a existé jusqu'à la Conquête.

De 1666 à 1759, la Prévôté de Québec eut les officiers suivants:

Lieutenants généraux civils et criminels: Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, 1666-1674; René-Louis Chartier de Lotbinière, 1677-1703; Claude de Bermen de la Martinière, 1703-1710; Denis Riverin, 1710-1717; (celui-ci n'exerça jamais la charge de lieutenant général et il eut comme substitut Paul Dupuy de Lislois.) Pierre André de Leigne, 1717-1744; François Daine, 1744-1759.

Lieutenants particuliers: Paul Dupuy de Lislois, 1692-1710; Jean-François Hazeur, 1710-1712; Louis Rouer d'Artigny, 1712-1716; Jean Baptiste Couillard de Lespinay, 1716-1735; Nicolas-Gaspard Boucault, 1736-1757; Guillaume Guillimin, 1757-1759.

Procureurs du roi: Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, 1666-1776; Louis Bolduc, 1676-1681; Pierre Duquet de la Chesnaye, 1681-1686; Paul Dupuy de Lislois, 1686-1695; Jean-Baptiste Bécard de Grandville, 1695-1699; Charles Bécard de Grandville, 1700-1703; le sieur Thierry, 1704; Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, 1705-1716; Jean-François Martin de Lino, 1716-1721; Jean Baptiste-Julien Hamard de la Borde, 1722-1726; Nicolas-Gaspard Boucault, 1728-1736; Henri Hiché, 1736-1754; Ignace Perthuis, 1754-1759.

Greffiers: Gilles Rageot, 1666-1692; Charles Rageot de Saint-Luc, 1693-1702; Nicolas Rageot de Saint-Luc, 1703; François Rageot de Beaurivage, 1704; Florent de la Citière, 1704-1707; Pierre Rivet Cavelier, 1707-1713; René Hubert, 1714-1725; Jacques Barbel, 1725-1726; Nicolas Boisseau, 1726-1744; Nicolas-Gaspard Boisseau, 1744-1759.

Source: Pierre-Georges Roy, *Le Vieux Québec.*

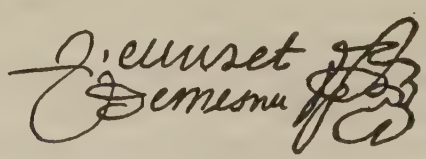

Signature de M. Peuvret de Mesnu

LA MARÉCHAUSSÉE DE QUÉBEC

PAR son édit signé à Condé, en Hainault, le 9 mai 1677, Louis XIV établissait un office de prévôt de la maréchaussée en la Nouvelle-France.

L'édit de création nous dit quelles étaient les attributions de la maréchaussée:

" Les soins que nous avons pris de créer des offices de judicature et de les remplir de personnes d'une probité reconnue, pour juger et terminer les différends de nos sujets du pays de la Nouvelle-France, et pour punir les crimes suivant les lois de notre royaume, ont produit un très grand avantage à nos dits sujets, et il ne reste plus, pour la perfection de cet ouvrage, que d'établir une juridiction pour la recherche et punition des crimes qui pourront être commis par des gens sans aveu et vagabonds, demandant une justice plus prompte, ce qui étant premièrement de la fonction des prévôts de nos cousins les maréchaux de France, nous avons estimé nécessaire d'en créer un à l'instar d'iceux établis en notre royaume, et de remplir cette charge d'une personne dont la capacité, l'expérience et la vigilance nous sont entièrement connues.

" A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par le présent édit perpétuel et irrévocable, créé, érigé et institué, créons, érigeons et instituons un office de prévôt de nos cousins les maréchaux de France en notre pays de la Nouvelle-France. *Pour informer contre tous prévenus de crimes, décreter et iceux juger en dernier ressort. Assisté de nos officiers royaux ou de personnes graduées en nombre porté par nos ordonnances, particulièrement connaître de tous vols, assassinats, de guets-a-pens, meurtres commis par personnes non domiciliées, et généralement de tous les crimes dont connaissent les dits prévôts, suivant et conformément à nos édits et ordonnances,* auquel office nous avons attribué cinq cents livres de gages par chacun an, dont le fonds sera fait dans l'état des charges de notre domaine d'Occident, en-

semble le pouvoir de pourvoir aux six offices d'archers que nous avons pareillement créés pour exécuter ses ordonnances et décrets, et lui prêter main forte quand besoin sera, et auxquels nous avons pareillement attribué à chacun soixante livres de gages, dont le fonds sera fait dans le dit état... ".

De 1677 à 1759, les prévôts de la maréchaussée de Québec furent:

1° Philippe Gaultier de Comporté, 1677-1682.
2° Paul Denys de Saint-Simon, 1689-1714.
3° Charles-Paul Denys de Saint-Simon, 1714-1748.
4° Charles-Denis Regnard Duplessis de Morampont, 1749-1759.

Les greffiers de la maréchaussée furent:

1° René Hubert, 1681-1725.
2° Pierre Frontigny, 1725-1728.
3° Nicolas-Gabriel Aubin de L'Isle, 1728-1747.
4° Jean-André La Maletie, 1748-1758.
5° Jacques Perrault, 1758-1759.

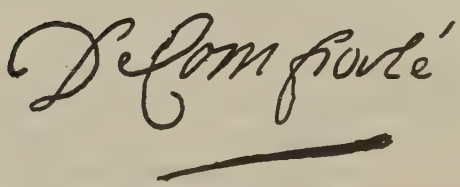

Signature de M. de Comporté

LES PREMIERS BÂTIMENTS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

" Le Petit Séminaire de Québec s'ouvrit le 9 octobre 1668 dans une vieille maison qu'avait bâtie et habitée Louis Hébert, premier colon de Québec.

" Après que l'évêque de Laval fut revenu de France en 1675, il fit bâtir un édifice en pierre " à angle droit avec la paroisse et attenant au chevet de l'église." La bénédiction solennelle de ce nouveau bâtiment eut lieu le 7 décembre 1677 et le lendemain les élèves s'y installaient. La maison Hébert ou Couillard fut alors démolie, et, au mois de mai 1678, le fondateur posait la première pierre de ce qui devait être le corps de logis principal du séminaire proprement dit, qui fut dédié à la Sainte-Famille. C'est le Frère Récollet Luc, qui a laissé dans la colonie une si grande réputation de peintre de tableaux religieux, qui en donna le dessin.

" Laval partit pour l'Europe dans l'automne de la même année, laissant la direction des travaux au supérieur Henri de Bernières. Lorsqu'il revint, en 1680, la construction était bien avancée, et on continua à y travailler sans relâche les années qui suivirent.

" Frontenac, qui voyait s'élever ces édifices, n'en pouvait croire ses yeux. Il en écrivit à la cour pour manifester son mécontentement où perçait un peu de jalousie: "Voyez donc ces grands et superbes bâtiments qu'il fait faire, disait-il, en 1679. Pourtant lui et ses ecclésiastiques étaient plus commodément logés que les gouverneurs. Ce " palais " coûtera plus de 400,000 livres, et il en a déjà fait faire le quart en deux ans. " Et encore plus loin: " Ce palais est situé au milieu d'un jardin qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées de bas en haut du rocher sur lequel il est... C'est une dépense extravagante et qui n'est pas nécessaire. "

" Le baron de La Hontan, qui était de passage à Québec en 1684, parle, lui aussi, de la grandeur et de l'architecture de ces édifices comme d'une chose étonnante.

" La Potherie, qui fut ici de 1699 à 1701, signale à son tour le séminaire, tout proche de la cathédrale, sur la plate-forme de la pointe qui donne le nom à Québec. " La face qui regarde le canal, accompagnée de deux pavillons, forme, dit-il, la plus belle vue de la ville. L'aile gauche où est renfermée la chapelle a deux cent vingt pieds de long et la largeur du bâtiment est de trente pieds en dehors... Cette maison a coûté environ cinquante mille écus. Les caves sont d'une grande beauté. On dirait, en hiver, que c'est un jardin où toutes les légumes sont par ordre comme dans un potager. "

" De 1690 à 1698, on avait prolongé un des pavillons du côté de la cathédrale, et le corps de logis principal (celui où se trouve la procure aujourd'hui) se trouva réuni à la maison qu'on avait bâtie, au chevet de l'église à angle droit et où se trouvait la porterie.

" La construction de cette aile gauche ferma pour toujours le chemin qui conduisait alors du sommet de la côte la Montagne, à travers le terrain du séminaire, jusqu'à la rue de la Fabrique.

" C'est pendant cette décade que fut bâtie la première chapelle du séminaire. Elle était comme encastrée dans l'aile gauche. Son clocheton donnait dans la direction de la côte la Montagne. Et celui qui gravissait cette pente rapide, lorsqu'il était arrivé au sommet, se trouvait à avoir la porte de la chapelle en face de lui. Pour y pénétrer, il n'avait qu'à continuer sa course par l'avenue qui longe maintenant la façade du palais de l'archevêché et que l'on appelait alors la rue du Parloir.

" Elle était belle, riche même, cette première chapelle, si l'on en peut juger par la description qu'en a laissé la Potherie.

" Lorsque Mgr de Laval vit ses constructions bien en marche, il se dépouilla purement et simplement de tous les biens qu'il possédait en faveur de son séminaire. "

Source: J.-Edmond Roy, *Souvenirs d'une classe au séminaire de Québec.*

LA VIE INTÉRIEURE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC À SON ORIGINE

" Le clergé ne formait alors avec le Séminaire qu'une seule famille. Il n'y avait qu'un cœur et qu'une âme. Biens de patrimoine, bénéfices simples, pensions, présents et honoraires, tout était en commun. Il n'y avait ni riches ni pauvres; il n'y avait que des frères. Les règlements que Mgr de Laval avait imposés exigeaient le plus complet désintéressement. Les ecclésiastiques, y disait-il, ne se regarderont pas comme propriétaires de ce qui leur sera assigné pour leur subsistance. Ils rendront compte tous les ans de leur temporel. Les prêtres, en mission, viendront tous les ans faire une retraite. Ils seront regardés comme les enfants de la maison; ils y seront soignés en santé et en maladie, et ils y trouveront un asile dans leur vieillesse.

" Parlant des prêtres du Séminaire, l'évêque de Saint-Vallier, dans le premier séjour qu'il fit à Québec alors qu'il n'était encore que grand vicaire, disait de son côté:

" Le détachement dont ils font profession, la charité qui les unit, l'assiduité qu'ils ont au travail et la régularité qu'ils s'efforcent d'inspirer à tous ceux qui sont sous leur conduite m'ont donné une très vive consolation. Il me semble voir revivre quelque chose de l'église du temps des apôtres. "

" Le sarcastique baron de La Hontan ne peut s'empêcher, malgré le désir qu'il a de mordre un peu tout le monde, de louanger ces pauvres prêtres qui vivent en communauté comme des religieux, qui se contentent du nécessaire et ne se mêlent uniquement que des affaires de leur église où le service se fait à l'usage de Rome. "

" Voilà pour les prêtres. Mais quelle vie menaient les élèves du Petit Séminaire? Elle était des plus austères, si nous en jugeons par les anciens règlements dont l'*Abeille* du 31 mai 1860 a publié des extraits. Dès leur entrée, ils devaient faire une confession générale de toute leur vie, et se confesser ensuite tous les samedis, et le soir de ce jour là, le jeu n'était pas permis. Tous les

jours, ils récitaient en leur particulier l'office de la Conception, et ceux qui ne savaient pas lire suffisamment disaient un deuxième chapelet au lieu de l'office. Hors du temps des exercices religieux, tous s'occupaient de quelques métiers ou faisaient des travaux utiles au Séminaire ou aux églises. Ils avaient chacun une chambre particulière meublée d'une simple boîte qui ne fermait pas à clef, et qui leur servait de lit. Cette chambre, ils la devaient eux-mêmes balayer et en faire le ménage.

" Le séminaire n'avait ni les ressources pécuniaires, ni le logement convenable, ni les professeurs nécessaires à un cours complet d'études. Aussi, les pensionnaires allaient-ils en classe avec les externes du collège des Jésuites. Et ce système se continua jusqu'à la prise de Québec par les Anglais en 1759.

" Les vieilles annales nous font voir qu'il y avait chez les Jésuites une première et une seconde année de philosophie, une rhétorique et une seconde, une troisième et une quatrième, non pas ensemble, mais alternativement tous les deux ans. Il y avait aussi une classe de rudiments et une petite école pour ceux qui ne savaient pas lire. La durée des études variait selon la science et l'aptitude des élèves; elle était ordinairement de cinq à sept ans. Quelques-uns des élèves venaient de France, commencer ou continuer ici leurs études. On remarque, dans les listes qui ont été conservées, des commis, des apprentis et même des soldats. Ceux qui ne témoignaient point d'aptitude ou de goût pour les études sortaient après avoir appris le métier de couvreur, de maçon, de cordonnier, de voiturier, de charpentier, de sculpteur, de serrurier, de menuisier. La sculpture était surtout en grand honneur; les ecclésiastiques du grand séminaire avaient un atelier bien garni et les écoliers leur aidèrent à temps perdu entre les études à sculpter les ornements de la chapelle que la Potherie trouvait si beaux."

Source: J.-Edmond Roy, *Souvenirs d'une classe au séminaire de Québec.*

LE FORT SAINT-LOUIS EN 1683, PAR FRANQUELIN

LE SIEUR FRANQUELIN, HYDROGRAPHE DU ROI À QUÉBEC

EN 1678, l'on voit pour la première fois le nom de Jean-Baptiste-Louis Franquelin comme habitant de Québec, mais il était dans le pays depuis quelques années.

Il était originaire de Saint-Michel-de-Villebernin, archevêché de Bourges, et fut envoyé dans la Nouvelle-France pour y travailler à la carte du pays.

Le 13 novembre 1686, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre:

" Je croirais encore, Monseigneur, qu'il serait d'une utilité fort grande au service du Roi d'avoir ici un maître pour montrer les premiers principes de la navigation. Je crois que l'on trouverait ici de bons sujets. Il y a ici un homme très capable d'enseigner nommé Franquelin, qui fait des cartes ici. Il sait bien des bonnes choses. Il serait très utile que vous eussiez la bonté de lui faire donner quelque subsistance. Il enseignerait à écrire, à dessiner, la navigation et l'arithmétique. Nos Canadiens ont assez de dispositions à être bons pilotes, en leur donnant le moyen d'apprendre."

M. de Denonville ajoutait:

" Les Canadiens sont tous grands, bien faits et bien plantés sur leurs jambes, accoutumés dans les nécessités à vivre de peu, robustes et vigoureux, mais fort volontaires et légers, et portés aux débauches. Ils ont de l'esprit et de la vivacité."

Le ministre se rendit à la suggestion de M. de Denonville, et fit nommer Franquelin hydrographe du roi à Québec, aux appointements de quatre cents livres par année. Son brevet de nomination fut signé par le roi dans les premiers mois de 1687.

Nous lisons dans une lettre adressée à M. de Lamet par le Père Chabaud, datée de Québec le 29 novembre 1688:

" M. Franquelin, notre mathématicien, va à la cour; il emporte une carte considérable que vous pourrez voir chez M. de Seignelay. "

C'est pendant le séjour en France de l'habile cartographe, en mars 1689, qu'il soumit au ministre deux mémoires qui prouvent que, dès cette époque, il était préoccupé de cette mer de l'ouest à la recherche de laquelle Gaultier de la Vérendrye devait, quelques années plus tard, consacrer sa vie.

En 1689, on offrit à Franquelin la charge d'ingénieur du roi laissée vacante par le départ du sieur de Villeneuve. Mais Franquelin était plutôt un cartographe qu'un ingénieur, et il n'accepta pas l'offre du ministre du roi. Il se consacra dès lors à faire la carte des parties du nord de l'Amérique. L'attaque de Phipps contre Québec en 1690, et les malheurs des temps empêchèrent Franquelin de travailler comme il l'aurait voulu à cette œuvre importante.

A l'automne de 1692, Franquelin s'embarquait de nouveau pour la France, envoyé par le gouverneur Frontenac. Il revint au pays dans l'été de 1694.

Franquelin se rembarqua pour la France tard à l'automne de 1694 ou dans le premier vaisseau qui fit le trajet de Québec en France, au printemps de 1695. Il ne devait pas revenir dans la Nouvelle-France.

En 1701, il fut de nouveau nommé hydrographe du roi à Québec, mais il resta en France et Jean Deshayes eut la charge qu'il ne voulut pas accepter.

Franquelin avait épousé, pendant son séjour à Québec, une veuve chargée de huit enfants. Cette union mal assortie le chargea de dettes et fut la cause de tous ses malheurs.

Nous avons de Franquelin plusieurs cartes renommées. Parmi ces cartes, toutes finement travaillées, deux intéressent Québec:

1° Carte du fort Saint-Louis de Québec—1683.

2° Plan géométrique de la basse ville de Québec avec partie de la haute ville pour connaître la disposition du lieu et faire voir l'augmentation qui s'en peut faire jusqu'à la basse marée—1683.

Source: Pierre-Georges Roy, *Un hydrographe du roi à Québec: Jean-Baptiste-Louis Franquelin.*

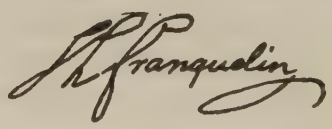

Signature de Jean-Baptiste-Louis Franquelin

UNE ASSEMBLÉE AU CHÂTEAU SAINT-LOUIS EN 1678

Le 26 octobre 1678, une importante assemblée se tenait dans une des salles du château Saint-Louis. Cette réunion avait été ordonnée par Louis XIV lui-même. Par une commission signée à Saint-Germain-en-Laye, le 12 mai de la même année, il avait donné instruction au gouverneur Frontenac et à l'intendant Duchesneau conjointement avec le Conseil Souverain, d'assembler les vingt principaux et plus anciens habitants du pays pour avoir leur avis sur le commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages.

MM. d'Ailleboust de Musseaux, Du Gué de Boisbriand, Leber de Saint-Paul, Le Gardeur de Repentigny, Boucher, Saurel, Berthier, Jarret de Verchères, Crevier, Pezard de La Touche, Duplessis-Gatineau, Chorel Dorvilliers de Saint-Romain, Robineau de Bécancour et de Portneuf, Charon, de Lestre deWallon, Roger des Colombiers, Jolliet, Picoté de Bellestre, Saint-Ours et Saint-Pierre, avaient été choisis pour donner cette consultation.

Le 26 octobre donc, le jour fixé pour la réunion, MM. Boucher, d'Ailleboust de Musseaux et Saint-Pierre ne s'étant pas rendus à Québec, quoique avertis de s'y trouver, le Conseil Souverain les remplaça par les sieurs Cavelier de La Salle, Bourdon de Dombourg et Pelletier de la Prade.

Le gouverneur de Frontenac, plutôt favorable à la traite de l'eau-de-vie, avait-il choisi lui-même les vingt " principaux et plus anciens habitants du pays " convoqués à la réunion du 26 octobre 1678 ? Nous n'en avons pas de preuve écrite, mais il est certain que plusieurs d'entre eux étaient intéressés dans le commerce de l'eau-de-vie.

Quinze, parmi ces citoyens, soutinrent que la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages était absolument nécessaire au bien de la colonie.

MM. Leber de Saint-Paul, Duplessis-Gatineau, de Lestre de Wallon, Jolliet et Bourdon de Dombourg agirent comme des hommes de caractère et se prononcèrent contre la traite avec les Sauvages.

L'abbé de Latour, dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, signale comme un coup de la vengeance divine la mort funeste ou violente de la plupart des vingt citoyens qui prirent part à cette délibération importante.

L'abbé de Latour a-t-il dit vrai ?

Nos registres de l'état civil généralement bien tenus nous donnent les actes de sépulture de huit seulement des vingt citoyens qui prirent part à cette délibération: MM. Du Gué de Boisbriand, Saurel, Duplessis-Gatineau, Chorel-Dorvilliers de Saint-Romain, Robineau de Bécancour et de Portneuf, Claude Charon, de Lestre de Wallon et Roger des Colombiers. Les actes de sépulture des douze autres ne se trouvent pas dans nos registres. Nous avons le droit de présumer qu'ils moururent à la guerre, dans les bois ou à l'étranger.

Source: Pierre Margry, *Mémoires et documents inédits.*

LE RECENSEMENT DE QUÉBEC EN 1681

Ce recensement fut fait au cours de l'été sous la direction de l'intendant Duchesneau.

Pour ce qui regarde Québec, le recensement nous informe que la maison de M. le gouverneur est composée de 25 personnes avec une garnison de 21 soldats et la maison de M. l'intendant de 10 personnes, mais il oublie de nommer ces 56 personnes.

Il donne ensuite le personnel du séminaire de Québec, du collège des Jésuites, du couvent des Récollets, du couvent des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu.

Le recensement donne aussi le personnel du Conseil Souverain: M. Rouer de Villeray, Charles Le Gardeur de Tilly, Mathieu Damours, Nicolas Dupont de Neuville, Jean-Baptiste de Peiras, Charles Denys de Vitré, Claude Bermen de la Martinière, François-Madeleine Fortuné d'Auteuil, J.-B. Peuvret de Mesnu, greffier, Guillaume Roger, huissier, René Hubert, huissier. Puis vient le personnel de la Prévôté: René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant général; Louis Bolduc, procureur du Roi; Gilles Rageot, greffier; Pierre Duquet, notaire; Romain Becquet, notaire; Jean Levasseur, huissier; Nicolas Metru, huissier; Étienne Marandeau, huissier.

Le prévôt des maréchaux, Philippe Gaultier de Comporté, est mentionné avec Paul Denys de Saint-Simon, son lieutenant, et ses archers, Léonard Tresmy dit Laverdure, Guillaume Vannier dit Lafontaine, Jean Delquel dit Labrèche, Noël Levasseur, Pierre Dubau, Romain Duval.

Le maître des hautes œuvres, Jean Rattier dit Du Buisson, a une mention spéciale avec sa femme Marie Miville, âgée de 35 ans, et ses trois enfants, Marguerite, âgée de 9 ans, Charlotte, âgée de 4 ans, et Pierre, âgé de 1 an et 6 mois.

Le recensement donne aussi les noms des chefs de famille résidant à la haute ville: Timothée Roussel, chirurgien; Jacques Boissel, boucher; François Hurault; Pierre de Gaumont; Denis Roberge; Abel Sagot dit Laforge; Michel Durand; Pierre Mondin;

Jean Courtet; Vve Jean Vallée; Edme Tinon dit Desroches; Louis Lefebvre; Robert Pepin, couvreur; Henry Delaunay, charron; Claude Renard, vinaigrier; Denis Belleperche; Jacques Chapelain, tourneur; Pierre Biron, menuisier; Jean Le Rouge, arpenteur; François Boucher; Vve Étienne Bouchard; Étienne Content; Pierre Moreau dit la Taupine; Jacques Lera, menuisier; François Circé dit Saint-Michel; Samuel Vigné; Léonard Créquel ou Créquy, menuisier; Olivier Morel de la Durantaye; Vve Pierre Ginat; René Rhéaume, charpentier; Noël Roze; François Genaple de Bellefonds, notaire; Pierre Gassien dit Tourangeau, couvreur; Denis Lemaître, tailleur; André Coutron, maçon; Charles Palatin dit Lapointe; Guillaume Jourdain, maçon; Vve Joybert de Marson et Soulanges; Pierre Ménage; François Davergne, maçon; Pierre Levasseur, menuisier; Pierre Denys; Jean Journet, cordonnier; Vve Pierre Courault; Gabriel Dumas, tailleur; Sébastien Langelier; Jean Poitras, menuisier; Jean Merienne dit Lasolaye; Jean Lemelin dit Tourangeau, menuisier; Jacques Sevestre; Robert Mossion dit Lamouche, tailleur; Vve Jean Gosset; François de La Rœ, menuisier; Jean Lemire, charpentier; Jean Jobin; Jean Sedillot dit Montreuil, charron; Gaston Guay; Mathieu Guay; Jean Rouillard; Vincent Poirier dit Bellepoire; Jean Larchevêque; Henry Larchevêque, charpentier; Noël Pinguet; Jean-Baptiste Brassart; Blaise Belleau dit Larose; Vincent Beaumont; André Broutechene; Pierre Cha; Louis Charrier; Jean Laurent dit Lortie; Jacques Brossier, tapissier; Josias Boisseau; Charles de Monseignat, sieur de L'Argenterie; Argencourt; Lebosque; Pierre Gillet.

LES HABITANTS DE LA BASSE VILLE EN 1681

Les chefs de famille qui, d'après le recensement de 1681, habitaient la basse ville de Québec étaient: Pierre Maillou, Pierre Bécard de Grandville, Noël Faveron, Jean Gauthier, Antoine Caddé, Pierre Cœur dit Jolicœur, Philippe Poitiers, René Brisson, Guillaume Guillot dit Larose, Jean Demosny, Antoine Fauvel, François Vezier dit Laverdure, Noël Leblanc, Jean Charron dit Laferrière, Gilles Dutartre, Jean Aramy, Jean Marsollet, Étienne Blanchon, Philippe Neveu, Arnoul Martin, Étienne Landron, André Métayer, Charles Catignon, Vve de la Tesserie, François de Chavigny, Louis Guibert, Denis Leclerc, André Cassan, Pierre Soumande, Jean Picard, Pierre Gilbert, François Hazeur, Eléonore Hazeur, Thierry Delestre, René Senard, François Paris, Jacques Defaye, Claude Charon, Jacques Delalande, Pierre Nolan, Jean Gareau, François Miller, Pierre Thibault, Jacques Thibault, Jacques Lesourd, Jean Boudor, Pierre Radisson, Pierre Lalemant, François Provost, Vve Nicolas Macard, Jean Juchereau de la Ferté, Jean-Baptiste Morin, Pierre Pellerin, Claude Desaincte, Adrien Lecomte, Pierre Dubisson, Étienne Domingo, André Patry, Georges Stant, Jean Paulin, Vve Eustache Lambert, Jacques Dubois, Jean Joly, Denis Guyon, Jean Dulinot, Simon Mars, Charles Marquis, Jean Buquet, Jean Levrard, Guillaume Bouro, Guillaume de Nevers, Guillaume Bouchier, Guillaume Chamois, Claude Blin, Pierre Louineau, René Pasquier, Lucien Boutteville, François Pachot, Claude Porlier, Nicolas Marion, Louis Maheu, Pierre Mil, Hypolite Thivierge, Bertrand Chesné, Jean Soulard, Pierre Normand dit La Brière, Vve Jean Loyson, Jacques Turet, Claude La Serre, Jean Amiot, Olivier Guillemot, Louis Levasseur, Élie Dussault, Michel Guyon du Rouvray, Pierre Juneau, Pierre Loizeau, Robert Jeannes, Pierre Maletot, François Derome dit Descarreau, Zacharie Jolliet, Jean Lavisse, Jean-Paul Maheu, Denis Derome dit Descarreau, Pierre Pillet, Jacques Lozier, Abel James, Charles Rozier, Alexis Raby, Thomas Frérot de la Chesnaye, Claude Chasle,

Nicolas Gautereau ou Gauvreau, Vincent Beriau, Thomas Lefebvre, Jacques Langlois, Jean Delage, Jean Marchand, Charles Aubert de la Chesnaye, François Pillet, Mathurin Gauthier, Claude Phelipot, Jean Gobin, Isaac Hervieux, André de Chaume, Nicolas Rousselot dit Laprairie, Nicolas Queliche ou Cliche, Vve Martin Fouquet, Toussaint Dubeau, Louis Chapelain.

Le recensement de 1681 se termine par l'attestation suivante, datée du 14 novembre 1681, et signée par l'intendant Duchesneau:

"Le présent recensement des Français habitués en Canada, monte à 9710 personnes de tout âge et de tout sexe, 1810 fusils, 6936 bêtes à cornes, 78 cheveaux, 16 ânes, 500 moutons et brebis, 18 chèvres, et 24427 arpents de terre en valeur."

Mgr Tanguay et M. Benjamin Sulte ont trouvé beaucoup d'omissions dans le recensement de 1681. Ainsi, il n'y est pas questien des Sauvages domiciliés qui étaient au nombre de plus de 900, ni des coureurs de bois qui devaient compter pour plus de 800 âmes.

Pour ce qui est de Québec, en particulier, il est certain que ceux qui firent ce recensement n'y apportèrent pas tout le soin voulu. En consultant les registres de l'état civil et les greffes de notaires on pourrait peut-être grossir la liste des habitants de Québec de plusieurs douzaines de noms.

M. Sulte donne les noms de quelques prêtres, Jésuites et Récollets, non mentionnés au recensement de 1681, et qui devaient se trouver dans le pays, sinon à Québec. Par contre, trois Jésuites, les Pères Charles Albanel, Pierre Bailloquet et Henri Nouvel, mentionnés dans le recensement, étaient décédés, le Père Albanel, le 1er juin 1680, le Père Bailloquet, le 25 septembre 1667 et le Père Nouvel, le 7 octobre 1674.

Source: Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français.*

LE MINISTRE COLBERT

COLBERT ET QUÉBEC

"COLBERT," dit M. Desrosiers, "fut l'un des génies protecteurs que la Providence plaça auprès du berceau de notre jeune patrie pour diriger ses premiers pas, et jeter les fondations de sa grandeur future."

C'est Colbert qui nous envoya M. de Tracy. C'est également ce ministre de talent qui mit à la tête de la colonie les gouverneurs de Courcelles et de Frontenac, et les intendants Talon et Bouteroue. Relisons comment Colbert comprenait les devoirs d'un intendant du Canada:

"Il faut," disait-il, "que l'intendant connaisse bien le revenu du pays, l'emploi des deniers, les dettes déjà contractées, afin qu'il remédie à tout. Il doit particulièrement observer que les habitants s'étant établis à des distances trop grandes, on ne peut leur venir en aide en cas d'alerte et ils ne peuvent non plus se porter secours. Désormais les défrichements seront faits de proche en proche. Il faut que l'intendant s'occupe de faire préparer des terres et des habitations chaque année."

On a écrit que les ministres du roi empêchèrent l'industrie de se développer au Canada. Les successeurs de Colbert eurent peut-être ces idées, mais le grand ministre, tout en voulant faire de la Nouvelle-France une contrée agricole, n'était pas opposé à l'industrie. Au contraire, puisqu'il spécifiait dans les devoirs de l'intendant:

"Il aura à établir des manufactures et à attirer des artisans pour les choses les plus nécessaires dont on trouve les matières premières si abondamment dans le pays, et dès lors on ne sera plus obligé d'y importer à grands frais de la toile, des draps, des coiffures et des chaussures, et on peut compter pour cela sur l'aide du roi qui est persuadé qu'il ne peut employer une forte somme d'argent à un meilleur usage."

"L'intendant," dit encore Colbert dans une pièce écrite de sa propre main, "doit faire le recensement de tous les habitants du pays, faire tenir registre des baptêmes, décès et mariages, renou-

veler le recensement chaque année;... il doit tenir à l'administration fidèle et sans frais de la justice, bannir les chicanes, les divisions, les contentions; visiter souvent les familles et les assister, prendre soin des malades, etc., etc."

Colbert suivait les affaires de la colonie avec la plus grande attention et s'intéressait non seulement au côté matériel, mais aussi au côté moral et religieux.

Le ministre voulait le progrès de la petite ville de Québec. C'est d'après ses instructions et ses encouragements que l'intendant Talon fit construire une tannerie, puis une brasserie, à Québec même. La construction des vaisseaux à Québec reçut l'encouragement de Colbert. Il aurait voulu voir s'établir à Québec des manufactures de cordes, de toile à voile, de serges, de savon, de potasse, etc., etc. Une partie seulement de ses projets se réalisèrent.

Colbert favorisa de tout son pouvoir le séminaire de Québec, le collège des Jésuites, le couvent des Ursulines, l'Hôtel-Dieu.

" Il n'oubliait pas l'éducation religieuse et morale qui est la base de toute société durable." En 1667, il envoyait six mille livres pour l'éducation à Mgr de Laval, le suppliant de continuer ses bons soins pour l'éducation, parce que " c'est le meilleur moyen d'établir la colonie et de servir Dieu et le prince dans toutes les positions."

Une toute petite rue de Québec rappelle le souvenir du ministre Colbert qui fit tant pour la capitale et tout le pays. Le grand ministre ne mérite-t-il pas plus? Sa statue, il nous semble, ne déparerait pas l'ancien faubourg Saint-Nicolas, devenu le quartier industriel et commercial du Palais. C'est là que l'intendant Talon, avec l'aide de Colbert, établit sa brasserie qui fut probablement la première manufacture de la Nouvelle-France.

Source: *Colbert et le Canada.*

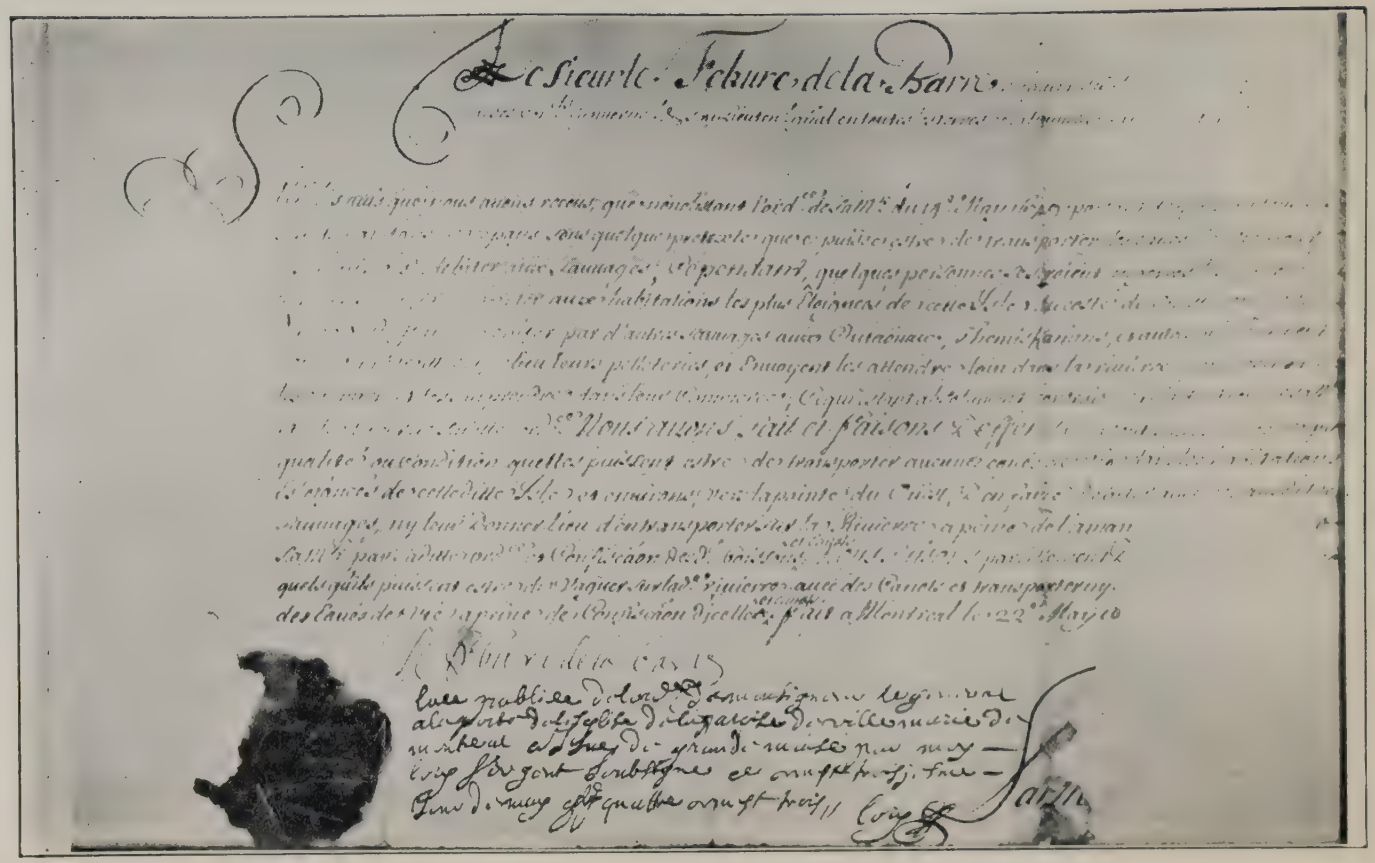

UNE ORDONNANCE DU GOUVERNEUR LEFEBVRE DE LA BARRE

LE GOUVERNEUR LEFEBVRE DE LA BARRE À QUÉBEC

JOSEPH-ANTOINE Lefebvre de la Barre, né en 1622, appartenait à une famille de robe. Son père, conseiller au Parlement, fut prévôt des marchands de la ville de Paris.

M. Lefebvre de la Barre fut reçu conseiller au Parlement le 3 janvier 1645. Il fut ensuite maître des requêtes, intendant de Paris, pendant la guerre civile, intendant de Grenoble, puis de Moulins et de Riom.

Le futur grand ministre Colbert écrivait au cardinal Mazarin, le 16 octobre 1659: " Je suis à présent dans la visite du duché de Nivernais... M. de la Barre, intendant, n'est point un instrument propre pour m'en servir comme il est nécessaire... Jamais homme n'a été tant haï des peuples et n'a donné aux peuples tant de véritables raisons de le haïr..."

Destitué comme intendant, M. de la Barre opta pour la marine et devint capitaine de vaisseau. En 1663, une compagnie se forma pour coloniser la Guyane. Aidé par ses influences de famille, M. de la Barre obtint la direction de cette entreprise. Là encore il y eut des plaintes contre lui. M. de Terron, intéressé dans l'entreprise, écrivait à Colbert: " M. de la Barre ne m'a pas paru fort propre pour commander à d'autres hommes et c'est assurément de son côté ce qu'il y a le plus à craindre..."

M. de la Barre réussit en 1667 à se faire nommer lieutenant général et gouverneur de Cayenne. La même année, une flotte anglaise attaqua Saint-Christophe. M. de la Barre fit voile vers cette île avec quatorze navires. Il avait, dit-on, une excellente occasion d'écraser les Anglais. Cependant il la laissa échapper. " Le canon des ennemis étonna si fort M. de la Barre," écrit M. Clos-doré, " que sans prendre conseil et même sans en donner avis à la flotte, il changea l'ordre du combat."

C'est le 1er mai 1682 que M. de la Barre fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Il arriva à Québec, en octobre. Il nous resta trois années seulement, trois années de trop, a-t-on

écrit. M. de la Barre succédait à M. de Frontenac. Le contraste, certainement, était trop fort.

La campagne entreprise par M. de la Barre contre les Iroquois fut désastreuse. On a dit que toute cette affaire ne fut montée que pour le profit de la traite avec les Sauvages, faite par le gouverneur et ses amis. Quoi qu'il en soit, les Sauvages qui avaient une si haute idée de M. de Frontenac, considéraient M. de la Barre comme un Onnontio faible, indécis et peu brave.

M. de la Barre avait épousé, le 20 septembre 1645, Marie Mandat, fille d'un maître des comptes. Il amena sa femme et ses enfants à Québec.

S'il faut en croire l'intendant de Meulles, le gouverneur faisait les choses à la bonne franquette. Il assemblait le Conseil Souverain dans son antichambre. Ce docte corps était obligé de délibérer parmi les allées et venues des domestiques, au milieu du bruit des gardes réunis dans une salle voisine. "Le gouverneur tient l'audience," écrivait M. de Meulles au ministre en 1684, "tout l'hiver au coin de son feu, où sa femme, ses enfants et ses domestiques sont continuellement."

M. de la Barre fut rappelé par le roi à la suite de sa campagne manquée contre les Iroquois. Il s'embarqua pour la France, à l'automne de 1684. Il ne fut regretté de personne, pas même de ceux qui avaient profité de sa faiblesse et de son incompétence.

M. de la Barre mourut à Parit le 4 mai 1688. Sa femme décéda en décembre 1689. Notre ancien gouverneur laissait quarante mille livres de rente. Son fils s'empressa de dissiper cette belle fortune.

C'est le fils de ce prodigue, Jean-François Lefebvre, chevalier de la Barre, qui fut supplicié, à Abbeville, le 1er juillet 1766, pour avoir mutilé un crucifix. On connaît les efforts faits par Voltaire pour réhabiliter la mémoire du chevalier de la Barre.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II (1896), article de J.-Edmond Roy; vol. XX (1914), article de Régis Roy.

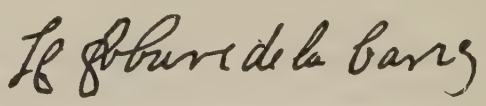

Signature du gouverneur Lefebvre de la Barre

L'INTENDANT JACQUES DE MEULLES

" M. de Meulles fut nommé intendant de la Nouvelle-France le 19 mai 1682. Il arriva ici à la fin de septembre en même temps que M. de la Barre. . .

" M. de Meulles était un homme de talent, progressif, plein de zèle, actif, doué d'une intelligence fertile en projets, et possédant de réelles qualités administratives. Par contre, il était accessible au préjugé, peu bienveillant, souvent injuste et passionné dans ses antipathies et ses jugements. Les instructions de la cour recommandaient la paix et l'entente entre le gouverneur et l'intendant. On en avait par-dessus la tête à Versailles des passes d'armes de Frontenac avec Duchesneau. Dans une certaine mesure, les intentions de la cour furent respectées. La paix régna vaille que vaille entre MM. de Meulles et de la Barre. . .

" La correspondance de M. de Meulles avec le ministre est volumineuse et instructive. Elle démontre que cet intendant s'occupait d'une foule de sujets importants. Il voulait faire venir dans le pays des hommes de métier tels que des chapeliers, des cordonniers, des tisserands. Il exposait dans un mémoire que le Canada fabriquerait facilement de la potasse, " sel qui se tire de toutes sortes de bois par l'incinération et la filtration des cendres, pour lequel la France est tributaire de la Moscovie, et qui sert aux teintureries, verreries, savonneries et lessives." En 1683, il s'intéressait aussi aux vivres, et on le voit s'attacher à la question des pêches sédentaires qui pouvait devenir très importante pour la colonie.

" Les relations de M. de Meulles avec le Conseil Souverain ne furent pas très bonnes. Il semblait avoir hérité des méfiances de Frontenac à l'endroit de ce corps. . .

" M. de Meulles semble avoir aimé beaucoup à remplir les fonctions judiciaires attachées à la charge d'intendant. Il ne refusait jamais les plaideurs qui venaient lui demander de juger leurs causes et se montrait remarquablement expéditif. Le Conseil prit ombrage de ce zèle et le procureur général d'Auteuil, revenu de

France avec la confirmation de son titre, se plaignit que l'intendant " attirait à lui la connaissance de tous les procès, citant les parties sur un simple billet de son secrétaire, les jugeant verbalement et se servant de prisons et d'amendes pour faire exécuter ses jugements."

" C'est à M. de Meulles que doit revenir le titre de fondateur du Palais de l'intendance.

"Il fut aussi le créateur de la monnaie de cartes. Étant donné la rareté du numéraire au Canada, elle rendit des services réels à une certaine époque, malgré les abus auxquels elle donna lieu plus tard. C'est en 1685 que M. de Meulles fit la première émission. Il n'avait pas d'argent pour payer les soldats de la garnison et ne sachant, comme il l'écrivit au ministre, à quel saint se vouer, l'idée lui vint de mettre en circulation des espèces de billets faits avec des cartes coupées en quatre, et il rendit une ordonnance afin qu'elles fussent reçues en paiement comme monnaie régulière. Ces cartes étaient des cartes à jouer ordinaires. Elles étaient marquées d'une fleur de lys et d'une couronne et signées par le gouverneur, l'intendant et le commis du trésorier de la marine à Québec.

" Dans l'automne de 1685, M. de Meulles fit un voyage en Acadie pour étudier la situation et les besoins de cette colonie connexe de la Nouvelle-France. L'intendant prit plusieurs mois à ce voyage. C'est alors qu'il étudia un projet de route entre Québec et Port-Royal. . .

" M. de Meulles avait incontestablement de grandes qualités et était un fonctionnaire intelligent et habile. Il fut pourtant rappelé au printemps de 1686.

Source: la *Presse*, de Montréal, 27 juillet 1901, article de Ignotus.

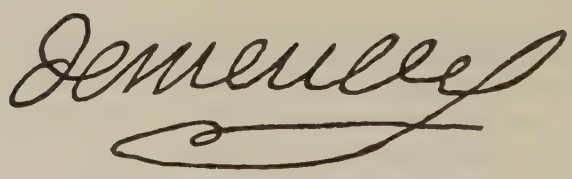

Signature de l'intendant Jacques de Meulles

UN PROJET DE M. DE MEULLES

DÈS son arrivée à Québec, l'intendant de Meulles se rendit compte que la basse ville, qui " servait de magasin pour recevoir toutes les marchandises qui venaient de France et qui faisaient tout le commerce du Canada," serait bientôt encombrée, si on ne dressait tout de suite un plan pour la distribution systématique des quelques emplacements qui restaient à concéder.

M. de Meulles fit dresser par le sieur Franquelin, hydrographe du roi à Québec, un *Plan géométrique de la basse ville de Québec avec partie de la haute ville pour connaître la disposition du lieu et faire l'augmentation qui s'en peut faire jusqu'à la basse marée.* Le mémoire de M. de Meulles basé sur le plan de Franquelin, envoyé à la cour en 1683, n'a pas été conservé, mais, heureusement, nous avons une note de Franquelin qui explique son plan et nous fait connaître le projet de l'intendant.

Cette note de Franquelin intitulée " Mémoire à Monseigneur le marquis de Seignelay pour l'augmentation de la basse ville de Québec " disait:

" L'augmentation de la basse ville de Québec, qui est la capitale de la Nouvelle-France, étant ce qui se peut faire de plus avantageux dans le dit pays, tant pour attirer de nouveaux habitants dans la dite ville et la rendre plus marchande, que pour la mettre en état par l'abondance du peuple de résister aux efforts de ceux qui pourraient être capables de faire des entreprises contre cette colonie, la dite basse ville étant bornée d'un côté par une côte fort élevée, et de l'autre par le fleuve de Saint-Laurent, M. de Meulles, intendant de justice, police et finance du Canada, n'a trouvé qu'un moyen, mais très facile pour faire cette augmentation, qui est de prendre un espace qui se découvre à basse marée de deux cents toises de long d'un côté et de cent toises pour le retour qui rend (sic) au Sault-au-Matelot et de quatre-vingts de large depuis la côte jusqu'à la dite basse marée, comme il se peut voir sur le plan ci-joint, au bout duquel espace on bornerait la rivière par une digue ou muraille de la hauteur de douze pieds sur huit

pieds d'épaisseur par en bas, qui se réduirait à trois pieds par le haut. Cette muraille arrêtant la marée donnerait lieu aux habitants de prendre des places pour les bâtir et la ville se trouverait par ce moyen augmentée de plus d'un tiers et se fortifierait beaucoup, puisque même au bout des dites deux cents toises il y aurait un éperon où on pourrait monter vingt pièces de canon. Cette dépense peut aller à trente mille livres. Si Sa Majesté veut l'entreprendre, elle aura toutes les places qu'elle réunira à son domaine: que si elle ne veut pas entrer dans cette proposition, mon dit sieur de Meulles s'oblige de faire la dite digue en muraille à ses frais et dépens, s'il plaît à Monseigneur le marquis (de Seignelay) de lui obtenir un arrêt de concession de toutes les places vacantes et non bâties contenues dans le dit pays, lui faire accorder dix milles livres par Sa Majesté une fois payée et l'entrée franche au dit pays de trente tonneaux de vin et de quinze tonneaux d'eau-de-vie pour les ouvriers. "

Nous n'avons pas la réponse du ministre de Seignelay à M. de Meulles, mais il est certain que son projet ne fut pas accepté. Malgré l'affirmation de M. Franquelin, trente mille livres pour un projet d'une pareille envergure semblaient bien insuffisantes, et c'est probablement ce qui engagea le ministre à lui refuser son approbation.

UNE SECONDE BASSE VILLE À QUÉBEC

APRÈS avoir étudié de nouveau le projet d'agrandissement de la basse ville, qu'il avait soumis au marquis de Seignelay, l'intendant de Meulles décida d'utiliser le peu de terrain qui restait au roi, et, le 13 avril 1685, il émettait son ordonnance pour l'alignement des rues de la basse ville. Cette réglementation avait du bon, mais déjà presque tout le terrain si resserré entre le cap et le fleuve Saint-Laurent était concédé, et les négociants se plaignaient avec raison qu'ils n'avaient plus de place pour bâtir des magasins et des entrepôts.

M. de Meulles, après avoir discuté la chose avec les intéressés, conçut un autre projet. C'était de prolonger la basse ville dans la direction de la brasserie de M. Talon, c'est-à-dire vers le quartier du Palais d'aujourd'hui.

Le 28 septembre 1685, il exposait son nouveau projet au ministre dans les termes suivants:

" Au lieu de l'agrandissement de la basse ville de Québec que j'avais proposé à Sa Majesté qui aurait été d'une extrême dépense, parce qu'il aurait fallu faire une digue de trois cents toises dans un endroit où il y a, de haute marée, huit ou dix pieds d'eau; j'espère que j'y aurais réussi parce que je m'y serais extrêmement attaché, et je ne regardais en cela que le bien du pays; parce que cette basse ville de Québec est extrêmement serrée de la côte et par conséquent qui ne peut jamais s'accroître; mais, Monseigneur, comme ce dessein ici serait d'une trop grande entreprise, j'en ai un autre à vous proposer qui ne coûtera au Roi que l'achat des terres qui dépendent de la brasserie et appartiennent à M. Talon, dont personne ne se sert, étant abandonnées et remplies de broussailles au nombre de dix-sept arpents; il faudrait pareillement acheter le moulin, par ce dessein vous donneriez naissance à une ville qui serait autant grande qu'on voudrait; le port y est aussi beau qu'à Québec, la marée vient battre tous les jours au pied de ces terres, et, par conséquent, peut apporter à tout moment les marchandises et provisions de ceux qui s'y établiront en donnant les terres gratis

à ceux qui y voudront bâtir; je m'assure qu'en trois ans il y aura autant de maisons qu'à la basse ville, et à l'avenir il s'y formera une ville de conséquence, la haute ville de Québec est une petite montagne qui ne s'habitera jamais, parce que l'évêché consiste en dix-huit ou vingt arpents de terre qui regarde le fleuve Saint-Laurent qui est le plus bel endroit, et le reste est serré d'une montagne plus haute qu'on appelle le cap au Diamant, où on ne se donnera jamais la peine de bâtir parce qu'il en coûterait trop pour voiturer ses provisions, et que parce que toute l'année ils sont obligés d'envoyer quérir de l'eau à la rivière qui en est fort éloignée. La basse ville de Québec est au pied de cette montagne d'un côté et celle que je propose est de l'autre et même moins difficile pour y monter; on s'est toujours étonné comment on n'avait pas commencé à s'établir dans cet endroit.

" Ces deux basses villes peuvent se joindre aisément parce que indubitablement on bâtira à deux rangs de maisons qui, avec le temps, feront une communication de l'une à l'autre le long et au pied de la côte; il y en a déjà un quart de bâtie du côté de la basse ville qui commence à former un faubourg."

M. de Meulles était bon prophète en parlant de la " ville de conséquence " qui s'élèverait autour de la brasserie de M. Talon. Il jugeait moins bien en écrivant au ministre que " la haute ville ne s'habiterait jamais."

LE VIEUX MAGASIN DU ROI

L'INCENDIE DE LA BASSE VILLE EN 1682

" Un des plus anciens sinistres dont Québec ait été victime, c'est le désastreux incendie qui consuma une partie de la basse ville en 1682. Nos vieilles chroniques nous en ont conservé quelques détails.

" Le 4 août, vers neuf heures et demie du soir, le tocsin retentit soudain, et des clameurs lugubres éclatèrent dans la paisible cité de Champlain. Il avait fait beau tout le jour et le temps était très sec. M. René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant civil et criminel, qui demeurait au coin des rues Haldimand et Saint-Louis, ayant entendu sonner les cloches, sortit précipitamment, et aperçut, du côté de la basse ville, une grande lueur indiquant un incendie considérable. Il fit immédiatement avertir les charpentiers de descendre avec leurs haches et se précipita par la " côte du Magasin," vers le lieu de la conflagration.

" En arrivant, il aperçut la maison d'Étienne Blanchon toute en feu, et celle de Philippe Nepveu, qui commençait à s'embraser. Blanchon et Nepveu étaient tous deux tailleurs, mariés et pères de famille. Presque en même temps, les flammes se communiquèrent à un petit magasin, appartenant aux Pères Jésuites, situé de l'autre côté de la rue. Vainement, le lieutenant général essaya-t-il d'organiser les hommes présents pour apporter de l'eau. Ils étaient si stupéfaits qu'on les aurait crus paralysés. Il ordonna alors aux charpentiers d'abattre une petite maison appartenant à un coutelier du nom de Claude Desainte, afin d'essayer de couper le chemin au feu. Il se rendit ensuite à la Grande Place,— aujourd'hui la place de Notre-Dame des Victoires,— où il rencontra l'intendant Duchesneau et M. de Vitré, conseiller au Conseil Souverain, qui venaient d'y faire abattre la maison de Pierre Soumande. Retournant vers la rue Sous-le-Fort, il fit abattre une partie du logis de Gilles Rageot, son greffier à la Prévôté, du côté de la rue Saint-Pierre. Les charpentiers s'attaquèrent ensuite à la maison du sieur Defoy, marchand, mais les flammes étaient devenues un torrent irrésistible, et les deux tiers de la basse ville furent ré-

duits en cendres sans qu'on pût circonscrire les ravages de l'implacable élément.

" La basse ville de Québec était alors le siège principal du commerce. La plupart des habitants de ce quartier, adonnés au négoce, étaient en ce moment à Montréal pour leurs affaires. C'était l'époque des échanges et de la traite avec l'Ouest; le gouverneur Frontenac lui-même était dans cette ville, où il se trouvait plus à portée des nations sauvages qu'il s'efforçait de pacifier. Ceux des résidents de la basse ville qui étaient présents furent tellement surpris par la violence et la rapidité des flammes qu'ils purent sauver seulement une faible partie de leurs meubles. Enfin, les gens des campagnes environnantes étant accourus au secours, l'incendie fut éteint au Cul-de-Sac, sur les quatre heures et demie du matin, après avoir consumé la maison d'un arquebusier nommé Jean Soulard. Au témoignage du lieutenant général, cinquante-cinq corps de logis étaient brûlés avec une quantité considérable de meubles et de marchandises, ainsi que de bois et de planches qui étaient dans les cours.

" La partie inférieure du chemin qui conduisait de la haute à la basse ville menaçait ruine, " les terres du dit chemin n'étant retenues que par des pièces de charpente qui furent aussi brûlées." Quelque temps après l'incendie, le nouveau gouverneur, M. de la Barre, qui avait remplacé Frontenac, écrivait au ministre: "Je vous marque ici l'incendie de la basse ville de Québec; il faut songer à faire rétablir le chemin montant à la haute ville. C'est un ouvrage pour M. l'intendant."

" La vénérable annaliste de l'Hôtel-Dieu parle assez longuement de cet événement désastreux:

. . . . . .

" Il n'y eut dans toute la basse ville que la maison de M. Aubert de la Chesnaye qui fut sauvée, et Dieu lui conserva sans doute ses biens pour aider ses concitoyens à se rebâtir. C'était un très riche marchand, qui avait l'âme noble et généreuse, et qui épuisa ses fonds pour prêter à tout le monde; de sorte qu'il n'y eut presque aucune maison de la basse ville qui ne lui fût redevable. . ."

Source: la *Presse*, de Montréal, 22 juillet 1899, article de Ignotus.

LA *CONSULTE* DU 10 OCTOBRE 1682

QUELQUES jours à peine après son arrivée à Québec, le gouverneur de la Barre, qui songeait déjà à aller attaquer les Iroquois dans leur propre pays, convoquait les principaux habitants du pays pour s'instruire de l'état des nations iroquoises et de celui de la colonie " afin d'en informer Sa Majesté et lui représenter les besoins de la colonie, tant pour détourner la guerre que pour la terminer et finir avantageusement si l'on était en nécessité de la faire."

La réunion eut lieu au collège des Jésuites le 10 octobre 1682. L'intendant Jacques de Meulles; Mgr de Laval; M. Dollier, supérieur du séminaire Saint-Sulpice, à Montréal; les Pères Jésuites Beschefer, Dablon et Frémin; M. François Provost, major du gouvernement de Québec; M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières; MM. de Brucy, d'Ailleboust, Du Gué, Lemoyne, la Durantaye, Bizard, Chailly, Godefroy de Vieuxpont, Duluth, Sorel, Le Gardeur de Repentigny, Berthier et Pierre Boucher de Grosbois avaient répondu à l'appel du gouverneur.

Les Pères Jésuites firent d'abord connaître à l'assemblée ce qui s'était passé chez les Iroquois depuis cinq ans. M. Dollier, de son côté, parla de l'état de la colonie de Montréal et des déprédations commises par les Iroquois dans tous les environs.

" La compagnie," dit le procès-verbal officiel de l'assemblée, " est demeurée unanimement et tous d'une voix d'accord, que, depuis quatre ans, les Anglais n'ont rien omis pour engager les Iroquois à nous déclarer la guerre, soit par le grand nombre de présents qu'ils leur ont fait soit par le bon marché auquel ils leur ont donné les denrées et surtout les fusils, la poudre et le plomb, que les Iroquois ont été deux ou trois fois prêts de l'entreprendre; mais qu'ayant considéré que s'ils nous attaquaient avant d'avoir de fait ruiné les nations alliées et leurs voisines, elles se rallieraient et se joignant ensemble tomberaient sur eux et détruiraient leurs villages dans le temps qu'ils seraient occupés contre nous."

L'assemblée discuta assez longtemps et en vint à la conclu-

sion qu'il était grand temps de faire quelque chose contre les Iroquois, qu'autrement ceux-ci se rendraient maîtres de Michillimakinac, des lac Erié et Huron et de la baie des Puants, nous priveraient de tout le commerce de ces établissements et détruiraient à jamais les missions qu'on y avait établies avec tant de peines.

Quant à l'état de la colonie, l'assemblée ne le trouva pas très brillant. On estimait pouvoir mettre sur pied mille bons hommes tout aussi entendus dans la guerre que les Iroquois mais qui les remplaceraient pour les besoins de la terre ?

La réunion se termina par l'adoption de la résolution suivante:

" Que c'est une guerre qu'il ne faut pas commencer pour la laisser imparfaite, parce que se connaissant mieux les uns les autres que l'on ne faisait il y a dix-sept ans, si on l'entreprenait sans la finir, il ne faudrait pas espérer de conserver la colonie, les Iroquois n'étant pas des gens à revenir. Que le défaut d'aucun secours de France avait commencé à donner du mépris pour nous aux dits Iroquois qui nous croyaient abandonnés de la protection du grand Onnontio, notre maître, et que s'ils voyaient qu'il nous donnât ses assistances il y aurait apparence que changeant d'esprit ils laisseraient en paix nos alliés et se soumettraient à ne point chasser sur leurs terres ou à en rapporter toutes les pelleteries aux Français."

En résumé, l'assemblée ou la *consulte* du 10 octobre 1682 dut démontrer à ceux qui y prirent part que M. Lefebvre de la Barre n'avait pas la force de caractère, ni l'esprit de décision nécessaires pour venir à bout des Iroquois.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXX (1924).

UN CHARIVARI À QUÉBEC EN 1683

" Le Français " né malin " a dû créer le charivari, car on en retrace l'existence jusqu'au Moyen âge, dans notre ancienne mère patrie. Au onzième siècle, le charivari traversa la Manche avec les barons normands qui l'acclimatèrent en Angleterre en lui retenant son nom. Beaucoup plus tard, il accompagna les Français et les Anglais allant fonder des colonies en Amérique.

" Cependant dans les divers pays où le charivari a régné, sa forme la plus ordinaire et celle qui a pu constituer l'origine de la coutume, c'est " le tumulte " qui se fait en dérision des gens qui se marient étant d'âge fort inégal, ou encore, en moquerie des veufs et des veuves qui convolent trop peu de temps après le décès de leurs conjoints.

" A toutes les époques, ces charivaris ont donné lieu à des scènes regrettables et déjà, au seizième siècle, le concile de Trente les avait défendus sous peine d'excommunication.

" En quelle année le charivari fit-il son apparition en la Nouvelle-France ?

" Tant que les " colonnes " furent peu nombreuses, il ne put être question de narguer les personnes qui n'observaient pas un délai de viduité jugé suffisant, ou qui s'épousaient sans égard à la disparité de leur âge. Nécessité passe loi et coutume. Aussi bien, comment organiser une manifestation antipathique dans une ville ou un village d'une centaine d'habitants forcés de se retirer à bonne heure, et même de se barricader crainte d'une visite des Iroquois ? Les pionniers ne pouvaient donc pas charivariser. Il en fut autrement dès que les filles à marier furent en nombre quelconque et que l'ennemi se tint éloigné.

" Alors, la coutume renaquit et c'est à Québec que l'on paraît avoir donné le premier charivari " de conséquence."

" Le 7 juin 1683, on inhumait à Québec François Vézier dit Laverdure. Il laissait une veuve âgée de 25 ans qui, exactement trois semaines plus tard, le 28 juin, épousait Claude Bourget, bourgeois, âgé de 30 ans.

" Trois semaines de veuvage semblèrent courtes peut-être à la population québecoise ? Toujours est-il qu'un grand tapage en résulta et que le sieur Bourget ne sut pas le calmer. Le dérèglement régnait depuis une semaine lorsque l'autorité religieuse résolut de sévir avec rigueur. Relisons ce document, plus que deux fois centenaire, signé par Mgr de Laval le 3 juillet 1683:

" Ayant été informé qu'en conséquence du mariage célébré dans cette ville de Québec depuis six jours, grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe se seraient assemblées toutes les nuits sous le nom de charivari et auraient dans leurs désordres et libertés scandaleuses, comme il arrive ordinairement, commis des actions très impies et qui vont à une entière dérision de nos mystères et des vérités de la religion chrétienne et des plus saines cérémonies de l'Église, ce qui nous aurait obligé de recourir au bras séculier pour faire cesser ces sortes d'assemblées, lequel aurait employé son autorité pour les réprimer nonobstant quoi nous avons appris que non seulement ils continuent, mais encore qu'ils vont augmentant de jour en jour, ce qui nous oblige par le devoir de notre charge de joindre l'autorité de l'Église à celle du bras séculier et de nous opposer de tout notre pouvoir à ces sortes d'impiétés et à de telles assemblées expressément défendues à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, et même par les ordonnances civiles comme n'ayant rien de plus préjudiciable à la religion, aux bonnes mœurs, au bien public et au repos de toutes les familles. Nous, pour ces causes et pour apporter un remède convenable à un grand mal qui ne pourrait avoir que des suites et des conséquences très funestes, faisons très expresses inhibitions et défenses à tous les fidèles de l'un ou l'autre sexe de notre diocèse de se trouver à l'avenir à aucune des dites assemblées qualifiées du nom de charivari, aux pères et mères d'y envoyer ou permettre que leurs enfants y aillent, aux maîtres et maîtresses d'y envoyer leurs domestiques ou permettre volontairement qu'ils y aillent, le tout sur peine d'excommunication. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance nous voulons que notre présente ordonnance soit lue et publiée au prône de l'église paroissiale de Québec et autres lieux de notre diocèse et affichée à la porte des églises."

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXII (1926), article de E.-Z. Massicotte.

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC

Lors de la nomination de Mgr de Laval à l'évêché de Québec, le 1er octobre 1674, le Saint-Père lui fit l'obligation de créer un chapitre. Mgr de Laval voulait bien se conformer à l'ordre du Saint-Siège, mais aucun prêtre de son diocèse n'avait pris les degrés dans les facultés de droit canonique et de théologie requis pour être pourvus des dignités d'un chapitre. Il dut demander dispense de cette condition, ce qui lui fut accordé par Innocent XI, le 23 août 1677.

Il s'écoula encore sept ans avant que Mgr de Laval organisât son chapitre. Ce ne fut que le 6 novembre 1684 qu'il put donner son ordonnance à cet effet. Il rappelle, dans ce beau document, l'origine des chapitres dans l'Église et après un exposé rapide de l'état de son diocèse, de la création de l'évêché par le souverain pontife, il annonce que le roi lui a donné les abbayes de Maubec et de Lestrées pour le soutien de l'évêché et du chapitre. Puis il règle que le chapitre aura pour commencer cinq dignités seulement, le doyen, le chantre, l'archidiacre, le théologal et le pénitencier, douze chanoines et quatre chapelains ou vicaires pour remplir les offices de maîtres de cérémonies, de sacristains, de chantres, etc., puis douze enfants de chœur pour servir à l'église.

Les premiers titulaires du chapitre de Québec furent MM. Henri de Bernières, doyen; Louis Ango des Maizerets, archidiacre; Jean Dudouyt, chantre; Charles Glandelet, théologal; Jean Gaultier de Bruslon, pénitencier; Thomas Morel, Amador Martin, Jean Guyon, Jean-François Buisson, Pierre de Caumont, Benoit Duplein, Louis Soumande, Jean Pinguet, chanoines; Nicolas du Bos, François Grouard, Philippe Boucher, Paul Vachon, chapelains.

L'installation solennelle du chapitre de Québec eut lieu le 12 novembre 1684, et fut présidée par Mgr de Laval, en présence du gouverneur de la Barre, de l'intendant de Meulles et des principaux personnages de la colonie. Le cérémonial suivant fut alors observé: " L'hymne *Veni Creator* ayant été chanté, M. Pierre de

Francheville fit lecture des lettres d'érection du chapitre et chacun des titulaires vint prononcer devant l'évêque la profession publique de la foi catholique, puis s'étant agenouillé et ayant reçu des mains de l'évêque le livre des SS.Canons répondit *amen* en s'inclinant. Ensuite tous, demeurant à genoux et ayant touché les SS. Évangiles, prononcèrent la formule du serment prescrit. L'évêque les revêtit alors de l'habit canonial, c'est-à-dire du surplis et de la chape noire, avec le bonnet de même couleur. Après la récitation du *Pater*, de quelques versets et d'une oraison, l'évêque leur fit toucher le psautier, et après qu'ils eurent baisé sa main, il les embrassa tous, les conduisit au chœur où il assigna à chacun sa place suivant son grade et sa dignité, et le tout se termina par le chant du *Te Deum* et la sonnerie des cloches."

Le premier chapitre de Québec s'éteignit après la Conquête. En 1796, le cardinal Gerdil écrivant à Mgr Hubert, évêque de Québec, constatait que son chapitre n'existait plus. En effet, le dernier chanoine résidant au Canada, M. de Saint-Onge, était décédé le 22 septembre 1795. Presque tous les autres étaient morts en France. Mgr Briand avait été forcé par les circonstances de laisser tomber le chapitre établi par Mgr de Laval en 1684. Il avait vécu moins d'un siècle.

QUÉBEC VU PAR LA HONTAN EN 1684

"QUÉBEC est la ville capitale de la Nouvelle-France. Son circuit est à peu près d'une lieue, sa latitude quarante-sept degrés et douze minutes, sa longitude en est incertaine, aussi bien que celle de plusieurs autres pays, n'en déplaise à Messieurs les géographes, qui comptent 1200 lieues de La Rochelle en cette ville sans s'être donné la peine d'en mesurer le chemin. . .

" Québec est partagé en haute et basse ville. Les marchands demeurent à la basse ville pour la commodité du port, le long duquel ils ont fait bâtir de très belles maisons à trois étages d'une pierre aussi dure que le marbre. La haute ville n'est pas moins belle ni moins peuplée. Le château bâti sur le terrain le plus élevé, la commande de tous côtés. Les gouverneurs généraux qui font leur résidence ordinaire dans ce fort y sont commodément logés, jouissant en même temps de la vue la plus belle et la plus étendue qui soit au monde. La ville manque de deux choses essentielles, qui sont un quai et des fortifications. Il serait facile d'y faire l'un et l'autre, car les pierres se trouvent sur le lieu même. Elle est environnée de plusieurs sources d'eau vive, la meilleure du monde, mais comme il ne s'y trouve personne qui entende assez bien l'hydrostatique pour les conduire à quelques places où l'on pourrait élever des fontaines simples ou jaillissantes, chacun est obligé de boire de l'eau de puits. Les gens qui habitent au bord du fleuve de la basse ville ne ressentent pas la moitié tant de froid que ceux de la haute, outre qu'ils ont la commodité de faire transporter en bateau jusques devant leurs maisons, le blé, le bois et les autres provisions nécessaires. Si ceux de la haute sont exposés aux vents froids de l'hiver, ils ont aussi le plaisir de jouir du frais en été. Il y a un chemin assez large de l'une à l'autre, mais un peu escarpé, et des maisons à droite et à gauche. Le terrain de Québec est fort inégal, et la symétrie mal observée. L'intendant demeure dans un fonds un peu éloigné, sur le bord d'une petite rivière qui se joignant au fleuve de Saint-Laurent renferme la ville dans un angle droit. Il est logé dans le palais où le Conseil Souverain s'assemble

quatre fois la semaine. On voit à côté de grands magasins de munitions de guerre et de bouche. Il y a six églises à la haute ville; la cathédrale est composée d'un évêque et de douze chanoines qui sont de bons prêtres, vivant en communauté comme des religieux, dans la maison du chapitre, dont la grandeur et l'architecture sont surprenantes. La seconde est celle des Jésuites située au centre de la ville. Elle est belle, grande et bien éclairée. Le grand autel est orné de quatre colonnes cylindriques et massives d'un seul bloc de certain porphyre de Canada noir comme du geai, sans taches et sans fils. Leur maison est commode en toutes manières, car il y a beaucoup de logement. Ces Pères ont de beaux jardins, plusieurs allées d'arbres si touffus qu'il semble en été qu'on soit dans une glacière plutôt que dans un bois... Leur collège est si petit qu'à peine ont-ils jamais eu cinquante écoliers à la fois. La troisième est celle des Récollets qui, grâce à M. le comte de Frontenac, ont obtenu du Roi la permission d'y construire une petite chapelle (à laquelle je donne le nom d'église) malgré l'opposition de M. de Laval, notre évêque, qui, de concert avec les Jésuites, fit tout ce qu'il put, il y a dix ans, pour l'empêcher. Ils demeuraient avant ce temps-là dans un hospice qu'il fit bâtir où quelques-uns de ces Pères se tiennent encore. La quatrième est celle des Ursulines qui a été brûlée et rebâtie deux ou trois fois de mieux en mieux. La cinquième est celle des Hospitalières qui ont un soin très particulier des malades, quoique ces religieuses soient pauvres et mal logées.

" Le Conseil Souverain du Canada se tient ici. Il est composé de douze conseillers de *capa y de Spada*, qui jugent souverainement et sans appel toutes sortes de procès... Du temps que M. de Frontenac était en Canada, il se moquait de la prétendue préséance des intendants. Il traitait les membres de ce parlement comme Cromwell ceux d'Angleterre. Chacun y plaide sa cause, car on ne voit ni procureurs ni avocats, ainsi les procès sont bientôt finis sans qu'il en coûte ni frais ni épices aux parties. Les juges qui ne recoivent du Roi que quatre cents livres de pension par an sont dispensés de porter la robe et le bonnet."

Source: La Hontan, *Voyages dans l'Amérique Septentrionale.*

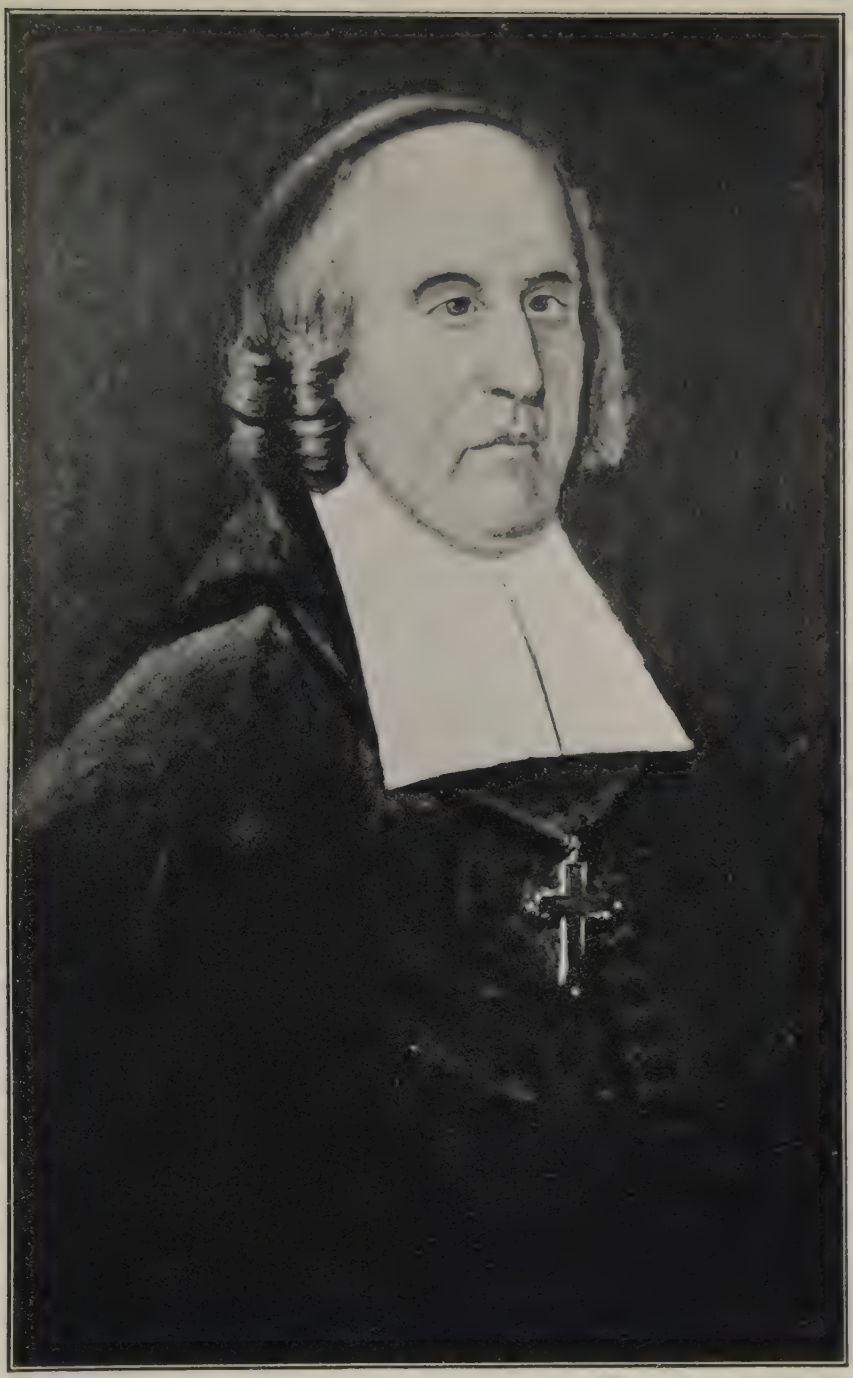

Mgr DE SAINT-VALLIER, ÉVÊQUE DE QUÉBEC

Mgr DE SAINT-VALLIER, ÉVÊQUE DE QUÉBEC

JEAN-BAPTISTE de la Croix de Chevrière de Saint-Vallier était né à Grenoble, le 14 novembre 1653. Il aurait pu se faire un avenir très brillant dans le monde car sa famille était illustre et influente, mais il préféra se consacrer au service de Dieu. Ordonné prêtre, il fut, peu après, fait chanoine de la cathédrale de Grenoble. Son frère aîné, capitaine des gardes de Sa Majesté, le fit nommer aumônier ordinaire du roi. Les plaisirs de la cour ne le gâtèrent pas, il y vécut très effacé, s'occupant surtout des déshérités du monde.

Louis XIV, qui connaissait la vertu de son aumônier, lui offrit le siège épiscopal de Tours puis celui de Marseille, mais l'humble prêtre refusa ces charges d'honneur. Mgr de Laval, ayant offert sa démission de l'évêché de Québec, en 1684, on jeta les yeux sur l'abbé de Saint-Vallier pour le remplacer. Celui-ci accepta d'être évêque de Québec, parce qu'il prévoyait que, cette fois, la charge épiscopale serait accompagnée de sacrifices et de pauvreté. M. de Saint-Vallier passa d'abord au Canada, en 1685, en qualité de grand vicaire de Mgr de Laval, puis, à son retour en France, il fut sacré évêque dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, le 25 janvier 1688.

Mgr de Saint-Vallier arriva à Québec, le 1er août 1688, et fut reçu solennellement par le clergé et le peuple.

En mars 1684, l'abbé Dudouyt, chargé de prendre des renseignements sur l'abbé de Saint-Vallier dont il était alors question comme évêque de Québec, écrivait à Mgr de Laval:

" Il a un zèle un peu trop ardent, soit pour sa propre perfection, soit pour y porter les autres; il n'a pas encore beaucoup d'expérience, étant jeune; il est austère. . . "

L'abbé Dudouyt avait pensé juste. Son zèle sans mesure fit de l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier une longue suite de démêlés avec les autorités civiles, les ordres religieux et les prêtres du diocèse. Les choses en vinrent à un tel point qu'on considéra comme un bonheur le séjour forcé de treize ans, en Angleterre et en

France, de l'évêque de Québec. Louis XIV, pour ramener la paix dans le diocèse de Québec, tenta à deux reprises d'obtenir la résignation de Mgr de Saint-Vallier, mais celui-ci, attaché à son église, refusa chaque fois de se rendre au désir du roi.

Mgr de Saint-Vallier avait, il est vrai, des défauts de caractère qui ennuyèrent la plupart de ceux qui vinrent en rapport avec lui, mais nous devons ajouter qu'il avait de riches qualités dont l'église de Québec bénéficia beaucoup. Possesseur d'un patrimoine de famille considérable, il vécut pauvrement, presque misérablement pour donner plus aux œuvres de charité. La plupart des aumônes et des charités du deuxième évêque de Québec ne sont connues que de Dieu. Les archives de l'Hôpital général de Québec nous apprennent, tout de même, que Mgr de Saint-Vallier dépensa au Canada en œuvres utiles, plus de 600,000 livres dont 200,000 provenaient de sa propre fortune. Citons ici quelques-unes des aumônes de l'évêque de Québec:

1° Une fondation de 40,080 livres au séminaire de Québec, pour l'entretien de six prêtres dans les missions sauvages les plus abandonnées. 2° La construction du palais épiscopal de Québec qu'il légua à ses successeurs, et qui lui coûta plus de 80,000 livres. 3° La fondation de l'Hôpital général de Québec à laquelle il consacra 60,000 livres. 4° La fondation du monastère des Ursulines des Trois-Rivières, qu'il dota de 30,000 livres. 5° Un don de 20,000 livres aux prêtres du séminaire de Montréal. 6° Une donation de 8,000 livres pour le soutien d'une école à Québec. 7° Une somme de 6,000 livres aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

En 1725, Mgr de Saint-Vallier, malade, épuisé, se retira dans sa chère fondation de l'Hôpital général où il ne fit que languir et souffrir jusqu'au 26 décembre 1727, jour de sa mort. Il était âgé de 74 ans et avait quarante années d'épiscopat.

Sources: *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec;* Mgr Têtu, *Les Évêques de Québec.*

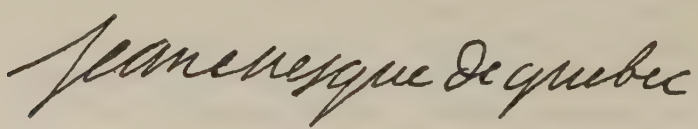

Signature de Mgr de Saint-Vallier

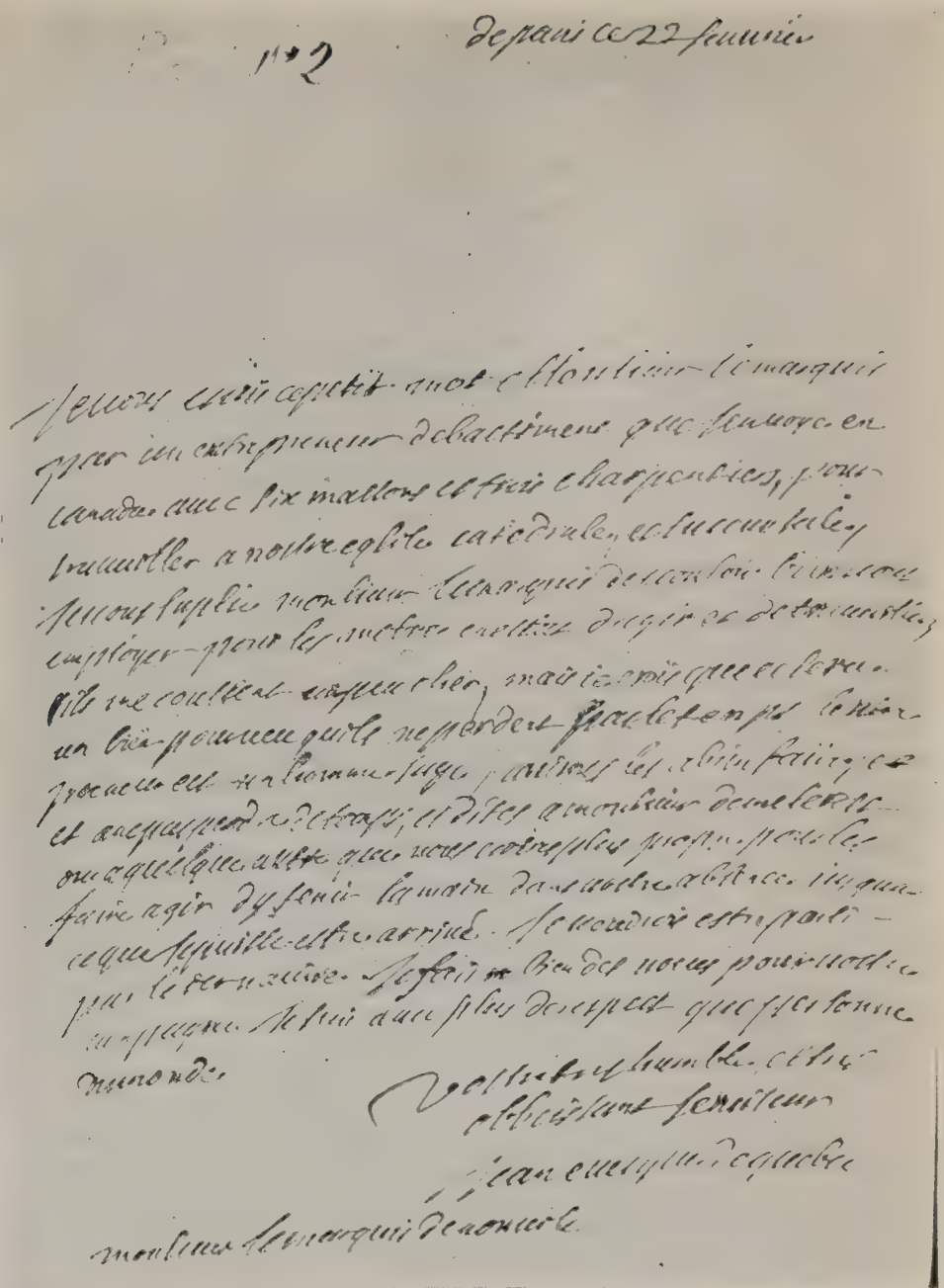

LETTRE DE Mgr DE SAINT-VALLIER

LA PREMIÈRE VISITE DE Mgr DE SAINT-VALLIER À QUÉBEC

Mgr de Saint-Vallier, choisi comme successeur de Mgr de Laval au siège épiscopal de Québec dès 1684, ne fut cependant nommé que le 27 juillet 1687 et sacré le 25 janvier 1688. Dès l'été de 1685, toutefois, Mgr de Saint-Vallier était passé dans la Nouvelle-France en qualité de grand vicaire de Mgr de Laval, et il gouverna pratiquement l'Église de Québec de 1685 à 1688. Aussitôt de retour à Paris, il publiait une relation de son voyage qu'il intitula *État présent de l'Église dans la Nouvelle-France*. L'ancien aumônier du Roi ne peut taire son enthousiasme dans ce livre sur tout ce qu'il avait vu à Québec et dans le reste du pays.

Du superbe témoignage qu'il donne à Mgr de Laval nous ne pouvons citer que le début:

" La noble maison de Laval dont il est sorti, le droit d'aînesse de sa famille auquel il a renoncé en entrant dans l'état ecclésiastique, la vie exemplaire qu'il a menée en France avant qu'on pensât à l'élever à l'épiscopat, le zèle et l'application avec laquelle il a gouverné si longtemps l'Église du Canada, soit en qualité de vicaire apostolique, évêque de Pétrée, soit en qualité de premier évêque de Québec, dont le titre a été érigé à Rome en l'année 1674, à l'instance de Louis le Grand, qui a doté l'évêché; la constance et la fermeté qu'il a eue à surmonter tous les obstacles qui se sont opposés en diverses occasions et en différentes manières à la droiture de ses intentions et au bien de son cher troupeau; les soins qu'il a pris de la colonie des Français et de la conversion des Sauvages; les navigations qu'il a entreprises plusieurs fois pour les intérêts des uns et des autres; le zèle qui le pressa de repasser en France il y a trois ans pour venir se chercher un successeur; le désintéressement et l'humilité qu'il a fait paraître en offrant et en donnant de si bon cœur sa démission pure et simple; enfin toutes les grandes vertus que je lui vois pratiquer chaque jour dans le séminaire où je demeure avec lui, mériteraient bien en cet endroit de solides louan-

ges, mais sa modestie m'impose silence, et la vénération qu'on a pour lui partout où il est connu est un éloge moins suspect que celui que j'en pourrais faire. . . "

Quel bel éloge Mgr de Saint-Vallier fait du séminaire de Québec ! " Les directeurs qui le gouvernent," écrit-il, " sont en petit nombre et s'ils avaient moins de grâce et d'activité qu'ils n'en ont, il leur serait impossible de faire tout ce qu'ils font au dedans et au dehors de leur maison: le détachement dont ils font profession, la charité qui les unit, l'assiduité qu'ils ont au travail et la régularité qu'ils s'efforcent d'inspirer à tous ceux qui sont sous leur conduite m'ont donné une très sensible consolation: quelque ferveur que j'aie trouvé parmi eux, j'ai eu le plaisir de la voir redoubler dans leur maison. . . "

Mgr de Saint-Vallier rend aussi un bel hommage aux Jésuites de Québec. " Le supérieur est à présent le Père Dablon," dit-il, " homme d'un mérite et d'une expérience consommée, avec qui j'ai eu beaucoup de liaison pendant mon séjour en Canada; plus on le voit, plus on l'estime: et dans le compte qu'il a bien voulu me rendre des qualités et des travaux de tous les religieux qui lui sont soumis, soit dans le collège soit dans les missions, j'ai connu qu'ils sont tous des saints qui ne respirent que Dieul seul, et qui ne s'épargnent en rien pour convertir les infidèles et pour sanctifier les chrétiens."

Mgr de Saint-Vallier prend aussi la peine d'écrire qu'il a sujet de se louer des Récollets de Notre-Dame des Anges dans les emplois qu'il leur a commis, pendant son séjour de deux ans à Québec.

Des Ursulines et des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, Mgr de Saint-Vallier dit:

" Il y a à Québec deux communautés de religieuses, érigées par lettres patentes, les Ursulines et les Hospitalières; les unes et les autres travaillent chacune selon l'esprit de leur vocation, avec grande fidélité aux emplois de leur institut."

Bref, Mgr de Saint-Vallier ne trouve absolument rien à redire de tout ce qu'il vit à Québec. Il est vrai qu'il changea un peu d'opinion plus tard. La première impression, en tout cas, avait été excellente.

Source: Mgr de Saint-Vallier, *État présent de l'Église dans la Nouvelle-France.*

UNE ÉPIDÉMIE À QUÉBEC, EN 1685

Le 28 septembre 1685, l'intendant de Meulles écrivait au ministre:

" L'arrivée des deux vaisseaux de Sa Majesté a causé un grand désordre en Canada. Ceux qui y ont passé ont presque tous été attaqués de maladie contagieuse, qui s'est même communiquée à la plupart des habitants qui se sont mis en devoir de les soulager. Vous verrez, Monseigneur, par la liste que je vous envoie combien il est mort d'officiers, soldats, engagés et matelots. Ce mal a été si dangereux que la plupart des maîtres de barques que j'ai été obligé de leur envoyer en sont morts ou malades. Il y en a un entre autres qui était un nommé Denis Dion qui en est mort et laisse une veuve avec huit ou dix enfants. Sa famille mérite que Sa Majesté lui fasse quelque gratification, deux de ces enfants étant encore présentement à l'extrémité. Quoique le vaisseau où on envoyait le dit Dion fût soupçonné de contagion, il ne laissa pas d'obéir aveuglément aux ordres qui lui furent donnés. Vous aurez, s'il vous plait, égard, Monseigneur, à ces sortes de services. Si cet homme n'y avait pas été, les deux vaisseaux du Roi seraient péris sans secours, parce qu'ils étaient à trente lieues de Québec et n'avaient pas la force de lever leurs ancres. Il est encore mort de bons ecclésiastiques, que Monsieur l'évêque faisait venir ici, pour avoir voulu secourir les malades.

" Il est déjà mort un tiers de ceux qu'on a mis à l'Hôpital, quoiqu'ils aient été parfaitement bien secourus. On ne saurait faire trop de cas de cet hôpital; les religieuses ont fait dans cette occasion des choses surprenantes, il le faut regarder comme un bien universel qui mérite que Sa Majesté l'appuie fortement.

" Monsieur le gouverneur et Monsieur l'évêque m'ont fort sollicité de leur faire donner pour les malades, qui ont été jusques au nombre de cent, des couvertures, des draps, des paillasses et des chemises, celles du Roi étant dans un vaisseau marchand qui n'était pas encore arrivé; cette dépense que je n'ai pu refuser monte à huit ou neuf cents livres."

La liste des officiers, soldats, engagés et matelots morts par cette cruelle épidémie de 1685 n'a pas été conservée.

Dans sa lettre au ministre du 3 décembre 1685, le gouverneur de Denonville parle aussi de l'épidémie de 1685 à Québec.

" La flûte le *Mulet*," y dit-il, " est enfin arrivée de la semaine dernière. Si la maladie y a été aussi grande il y a eu beaucoup plus d'arrangements dans le bord et plus d'ordre que dans le *Fourgon:* aussi M. le chevalier de la Corde est-il un officier fort appliqué dont on se loue très fort car il a bien pris soin des malades.

" Ce qu'il y a encore de fâcheux est que plusieurs de nos bons habitants que nous avons envoyés au devant pour secourir les flûtes sont tombés malades et qu'il en est mort dont l'un nommé Guion (Dion) laisse une veuve avec neuf enfants qui auraient bien besoin d'être secourus étant très pauvres. M. l'intendant et moi sommes convenus de remplacer les soldats morts de pareil nombre d'engagés dont on a fait faire des mémoires pour les retrouver quand besoin sera; on ne vous saurait encore rendre compte de ce qui est de soldats et d'engagés car tous les jours il en meurt quelqu'un à l'hôpital où on en compta hier jusques à cent.

" Les religieuses de cet hôpital prennent un soin admirable des malades. En vérité, Monseigneur, elles méritent bien que vous leur fassiez quelques gratifications pour leur aider à exercer leurs charités envers le pays auquel elles sont d'un grand secours, ne refusant aucun malade, pauvre ou riche, elles reçoivent ce que l'on veut donner, tous les malades de la campagne ne trouvent de secours qu'en s'y faisant porter; faire du bien à cette maison, Monseigneur, c'est en faire à tout le pays.

" La supérieure est canadienne, très raisonnable, d'une sagesse et conduite admirable. Sa maison est engagée de dix mille livres chez les marchands; il y a deux revenus séparés, celui de l'hôpital ne suffirait pas, elles emploient celui de la communauté et l'engagent de même, M. l'évêque reçoit leurs comptes tous les ans; avec quelques années de vos bienfaits elles peuvent espérer de raccommoder leurs affaires; ne leur refusez pas, Monseigneur, l'honneur de votre protection."

COMMENT ON PUNISSAIT LE VOL À QUÉBEC

À Québec, on suivait les lois criminelles françaises dans toute leur intégrité. Le vol, le plus souvent, était puni de mort.

Dès 1543, Michel Gaillon, un mauvais sujet de la colonie de M. de Roberval, était monté sur l'échafaud pour avoir commis un vol. C'est la première exécution capitale qui eut lieu dans la Nouvelle-France.

Le *Journal des Jésuites*, à la date du 19 janvier 1649, dit: " Le 19, première exécution du bourreau sur une créature de 15 ou 16 ans, larronesse." Le 15 février suivant, le *Journal des Jésuites* mentionne une autre exécution de justice, mais ne dit pas pour quel crime.

Le 15 février 1667, Pierre Renault dit Locat, convaincu de larcin au détriment de Nicolas Grisard Desormeaux, garde-magasin du Roi à Québec, est appliqué sur le cheval de bois pendant une heure avec un poids de six livres attaché à chacun de ses pieds.

Le 30 avril 1667, Jacques Leblanc, pour le vol de treize minots de blé à Jacques Bris, est battu de six coups de verges par l'exécuteur de la haute justice sur la place publique de la haute ville de Québec et de six autres coups sur la place publique de la basse ville.

Le 2 juin 1667, Pierre Nicolas dit Lavallée, pour vol nocturne à l'Hôtel-Dieu de Québec, est pendu et étranglé par l'exécuteur de la haute justice. René Jouchon, son complice, assiste à son exécution, la corde au cou, puis est battu et flétri de verges à la haute et à la basse ville. L'exécuteur de la haute justice lui imprime ensuite une fleur de lys sur une épaule avec un fer chaud. Puis on le conduit en prison où il doit être détenu les fers aux pieds jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Le 6 juin 1667, Jean Carré dit des Essarts, pour vol de deux cent quatre-vingt-douze livres au sieur abbé Pommier est battu et flétri de verges sur les places publiques de la haute et de la basse ville de Québec. L'exécuteur de la haute justice le conduit ensuite

à la porte de l'église paroissiale de Québec où il fait amende honorable en la manière accoutumée.

Le 22 août 1675, Simon Raymond dit Deslauriers était condamné à mort pour vol à l'Hôtel-Dieu de Québec. François Huguerre dit la Réjouissance, Simon Chapacou et Marie Pacault, sa femme, qui avaient acheté différents objets volés par Raymond dit Deslauriers étaient en même temps condamnés à différentes peines. La sentence du Conseil Souverain disait: "... Condamne le dit Deslauriers d'être enlevé des prisons par l'exécuteur de la haute justice et conduit au devant de la porte de l'église de l'Hôtel-Dieu de cette ville, nu en chemise, la corde au col, et étant à genoux tenant en main une torche ardente, demander pardon à Dieu, au Roi et à la justice pour être entré dans la clôture des religieuses du dit Hôtel-Dieu et les avoir volées dans leur maison, et en outre être pendu et étranglé à une potence qui sera à cet effet dressée en la place publique de la basse ville." Huguerre devait assister à l'exécution la corde au col puis recevoir dix coups de verges à chacun des carrefours ordinaires de la ville et servir ensuite par force pendant trois ans le maître qui lui serait indiqué. Marie Pacault devait pareillement recevoir dix coups de verge aux dits carrefours, ayant un billet au front portant *maquerelle*. Les autres accusés étaient condamnés à payer des amendes et à restituer les objets volés. Nous pourrions allonger indéfiniment cette liste de condamnations. Jusqu'à la fin du régime français, la loi sur le vol fut observée dans sa plus stricte intégrité.

LE MARQUIS ET LA MARQUISE DE DENONVILLE

Le marquis de Denonville qui fut toute sa vie un catholique si convaincu était né d'un père protestant et d'une mère protestante. Tous deux se convertirent, peu après la naissance de leur fils.

Nommé gouverneur de la Nouvelle-France le 1er janvier 1685, Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, arriva à Québec le 1er août suivant. Le Conseil Souverain réuni le 3 août pour l'enregistrement de ses provisions, députa deux de ses membres, MM. Rouer de Villeray et Denys de Vitré, pour aller saluer madame la générale, " et lui témoigner la joie de la Compagnie, de ce qu'elle eût bien voulu s'exposer aux dangers de la mer et donner au pays la satisfaction de posséder une personne de sa conduite et de sa vertu."

Mgr de Saint-Vallier, rarement prodigue d'éloges, ne peut taire son admiration pour la vie que menait madame de Denonville dans la Nouvelle-France:

" Elle est," écrivait-il, " à la tête de toutes les bonnes œuvres, toujours la première aux messes de paroisses, aux processions, aux saluts, et à toutes les dévotions publiques, tantôt dans une église, tantôt dans une autre: elle a mis les actions de piété à la mode dans Québec, parmi les personnes de son sexe, qui se font honneur de la suivre partout, même dans les hôpitaux où elle sert les malades de ses propres mains, et dans les maisons des pauvres honteux, qu'elle assiste selon leurs divers besoins en santé et en maladie; elle les instruit, elle les console, elle panse leurs plaies, elle leur prépare des remèdes, elle fait leurs lits; et tout cela d'une manière si aisée et si naturelle, qu'on voit bien qu'elle y est accoutumée, et qu'elle découvre par la pénétration de sa foi la personne de Jésus-Christ dans celle des misérables; elle passe une partie de sa vie dans les monastères des filles, où on a cru devoir lui accorder une libre entrée, pour sa propre consolation et pour celle des religieuses qu'elle édifie beaucoup par sa conversation et par sa conduite; le reste du temps se passe dans sa maison à élever sa famille

et à travailler de ses mains, apprenant encore plus par son exemple que par ses paroles à toutes les personnes qui viennent lui rendre leurs devoirs, qu'une femme chrétienne, de quelque rang qu'elle puisse être, ne doit jamais demeurer inutile, et que dès qu'elle ne fait rien, elle est en état de faire beaucoup de mal."

Le marquis et la marquise de Denonville avaient amené ici, leur fille, Marie-Catherine. Ils la mirent au pensionnat des Ursulines de Québec. De retour en France, elle entra chez les Carmélites de Chartres, où elle se rendit fort remarquable par la sainteté de sa vie.

Dans un mémoire anonyme daté de Québec, le 30 octobre 1688, il est dit:

" J'ajouterai seulement un article sur lequel vous trouverez peut-être étrange que je ne dise rien, savoir si M. le gouverneur fait quelque commerce. Je vous dirai que non, mais que madame la gouvernante, qui est d'humeur à ne pas négliger l'occasion du profit, a fait, jusqu'à la fin de l'hiver dernier, tenir dans le château de Québec une chambre, pour ne pas dire une boutique, pleine de marchandises, et trouvé moyen après cela de faire une loterie pour se défaire du rebut qui lui était resté, et qui lui a plus produit que sa bonne marchandise."

Il ne faut pas attacher trop d'importance aux dires de cet anonyme. Sa haine contre le marquis de Denonville perce à toutes les pages de son mémoire. Il est le seul d'ailleurs à attaquer la marquise de Denonville. Les témoignages de Mgr de Saint-Vallier et des annalistes des communautés religieuses de Québec doivent compter plus, nous semble-t-il, que celui de ce pamphlétaire sans nom.

La marquise de Denonville, née Catherine Courtin, décéda en son château de Denonville, le 18 mai 1710, à l'âge de 64 ans. Le marquis de Denonville la suivit dans la tombe le 24 septembre de la même année, à l'âge de 72 ans.

Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, lance quelques traits acérés à M. et madame de Denonville. L'un et l'autre étaient pieux. Cela suffisait pour les exposer aux médisances du grincheux mémorialiste.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVI (1920).

CARTE DES ENVIRONS DE QUÉBEC, PAR ROBERT DE VILLENEUVE

ROBERT DE VILLENEUVE, INGÉNIEUR DU ROI

C'EST au commencement de l'été de 1685 que Robert de Villeneuve, ingénieur du Roi, fut envoyé dans la Nouvelle-France.

Dès son arrivée à Québec, le gouverneur de Denonville lui fit préparer les plans d'un magasin pour recevoir les poudres. Jusque-là ces matières si dangereuses avaient été déposées dans des maisons qui n'étaient pas à l'épreuve du feu.

Le 8 mai 1686, M. de Denonville écrivait au ministre de Seignelay: " J'ai dessein d'envoyer à Niagara cette année le sieur Dorvilliers avec le sieur de Villeneuve, dessineur (sic) que vous m'avez donné, afin d'en lever le plan, et après que j'aurai vu les Iroquois à Villemarie, en l'île de Montréal, et que nous saurons à quoi nous en tenir avec eux, je verrai si je ne pourrai point moi-même y aller faire un tour pour pouvoir vous en rendre compte plus sûrement, car pour s'en fier au sieur de Villeneuve, seul, il est très bon, très sûr et très fidèle dessinateur, mais pour le reste il n'a pas l'esprit assez arrangé, et l'a trop court pour pouvoir donner aucunes vues pour l'établissement d'un poste, et pour en avoir la conduite de son chef. "

Effectivement, Villeneuve s'occupa en 1686 à faire les plans du fort de Niagara.

En 1687, M. de Denonville lui fit préparer des plans pour entourer d'enceintes fortifiées La Prairie de la Madeleine et Chambly.

Villeneuve avait porté certaines accusations contre M. Provost, major de Québec. Le 8 juin 1687, M. de Denonville écrivait à M. de Seignelay à propos de ces accusations:

" Notre ingénieur est un fou, un libertin, un débauché, dont il faut souffrir parce que nous en avons affaire. Vous ne devez pas ajouter aucune foi à tout ce qu'il vous écrira contre qui que ce soit ne faisant rien que par caprice. C'est un panier percé. Cependant il travaille admirablement bien de la main et fort vite quand il veut. M. de Vauban vous peut bien rendre compte de son carac-

tère d'esprit. Si je ne l'avais logé chez moi et ne le nourrissais pas, je n'en aurais jamais pu rien tirer, devant partout. M. l'intendant vous rendra compte de la manière qu'il a fait couvrir notre magasin, la couverture de pierre faite en pavé n'ayant pas été suffisante pour empêcher l'eau de pénétrer dans les jointures outre que la chaux et le ciment qu'on y a employés ne résistent point du tout à la gelée en ce pays."

En 1688, le roi rappela Villeneuve en France.

Il faut croire que là-bas Villeneuve fit jouer certaines influences puisqu'au mois de mars 1691 il se rembarquait pour la Nouvelle-France.

L'intendant Bochart de Champigny ne lui fit pas une trop belle réception. Villeneuve s'en plaignit amèrement à M. de Pontchartrain et en attribua la cause " à ce que pendant les cinq années précédentes qu'il avait demeuré au pays en qualité d'ingénieur du roi il s'était toujours opposé aux dépenses superflues qui s'y faisaient tant pour la construction de l'Intendance, qu'autres ouvrages que M. l'intendant faisait faire par des gens incapables. . . "

Le 1er mars 1693, Villeneuve était remplacé comme ingénieur du roi, à Québec, par Jacques Levasseur de Néré. Il retourna en France à l'automne de la même année.

On a de l'ingénieur de Villeneuve:

Plan de la ville et château de Québec, fait en 1685.

Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France, mesurée sur le lieu très exactement en 1685 et 1686.

Carte de la comté de Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, mesurée très exactement en 1689.

Plan de Québec et de ses environs, en la Nouvelle-France, assiégé par les Anglais le 16 d'octobre 1690 jusqu'au 22 du dit mois qu'ils s'en allèrent après avoir été bien battus par M. le comte de Frontenac, gouverneur général du pays.

MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC

UNE SECONDE ÉPREUVE POUR LES URSULINES

"CETTE année 1686, il plut à Notre-Seigneur de visiter derechef notre communauté par un second incendie qui arriva le dimanche, 20 octobre. Nous étions toutes à la messe de communauté et nous avions laissé tous les feux en très bon état. Comme nous étions à la communion, l'on sonna au tour plusieurs fois de suite: c'étaient quelques personnes du dehors qui venaient nous avertir que le feu était à la maison, ayant aperçu une horrible fumée qui sortait par la cuisine. Aussitôt notre Révérende Mère sort du chœur et va vers la cuisine, qu'elle trouve tout en feu ! Elle referme la porte, accourt au chœur à la hâte, disant: " Mes sœurs, tout est perdu, sortez promptement ! " L'on sonne le tocsin, toute la ville vole au secours, mais inutilement, le feu fortement poussé par un vent du nord, courut avec une telle impétuosité qu'ayant commencé sur les huit heures du matin, il consuma d'un côté le grand bâtiment, les parloirs et le noviciat, le magasin et une partie des étables; et de l'autre il brûla le chœur, l'avant-chœur, la chapelle des Saints et celle de l'Enfant-Jésus, l'église et la chapelle Sainte-Anne avec la sacristie, et cela en deux ou trois heures de temps. Tout ce que l'on put faire fut de sauver le Très Saint Sacrement et les saintes reliques, qui étaient à la chapelle des Saints, au-dessus du chœur; encore les fallut-il descendre par deux fenêtres qui étaient au-dessus de la voûte de l'église, par laquelle voûte l'on fit aussi descendre la religieuse (la Sœur Marie Montmesnil de Sainte-Cécile) qui avait été assez généreuse que d'exposer sa vie pour les sauver. L'on put aussi enlever les ornements qui étaient dans la sacristie; mais les plus beaux qui se trouvaient dans une armoire au bout du grand dortoir furent brûlés. Pour garantir la boulangerie et la buanderie, on les avait entièrement découvertes, en sorte qu'il ne nous restait que le petit bâtiment que feu madame notre fondatrice avait donné autrefois pour le séminaire; ce petit logis nous fut conservé par la bonté divine pour nous servir une seconde fois de refuge dans nos disgrâces.

" Ce coup, quoique très rude et imprévu, ne nous fut presque pas sensible, et la grâce se rendit tellement maîtresse de nos cœurs dans ce moment où Dieu, se donnant tout à nous dans son sacrement d'amour, nous ôtait tout le reste, qu'il ne nous fut pas possible de regretter la privation des choses de la terre.

" Ce fut surtout en cette rencontre que Mgr de Saint-Vallier se porta avec des bontés et des tendresses toutes paternelles à pourvoir aux nécessités de ces pauvres filles Ursulines. S'étant aussitôt transporté chez les Mères Hospitalières pour examiner le lieu où il nous pourrait loger, il trouva en ces chères Mères des cœurs remplis de charité pour nous, et il revint aussitôt pour mettre ordre à tout et prendre les mesures nécessaires pour nous faire conduire à l'Hôtel-Dieu, où il fut convenu que vingt de nous irions demeurer, tandis que les huit autres resteraient dans la petite maison de madame notre fondatrice, tant pour avoir soin de la basse-cour que pour veiller sur les ouvriers qui travailleraient à réparer les clôtures, la boulangerie et la buanderie, et aussi à accommoder les lieux réguliers dans ce petit bâtiment qui devait nous servir de monastère, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de nous en donner un autre.

" Après la grand'messe à la cathédrale, entre midi et une heure, le R. P. Beschefer vint quérir celles qui devaient aller à l'Hôtel-Dieu. Les Mères Hospitalières nous reçurent avec toute la charité et cordialité possible. Etant entrées par l'hôpital, on nous conduisit droit au chœur où, à genoux devant le Saint-Sacrement, nous chantâmes le *Laudate* pour rendre grâces au Seigneur de ce qu'il avait accompli en nous sa sainte volonté en nous dépouillant de tout, et le *Memorare* à la Sainte Vierge, notre mère et principale supérieure, la suppliant de prendre soin de nous. Nous entendîmes ensuite la sainte messe que le R. P. Beschefer avait eu la bonté de différer jusque-là afin de nous consoler plus efficacement. "

Source: *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours.*

L'INTENDANT JEAN BOCHART DE CHAMPIGNY

Les uns nomment cet intendant M. Bochart, d'autres M. de Champigny. La vérité est qu'il s'intitulait Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil. Nommé intendant de la Nouvelle-France le 24 avril 1686, il arriva à Québec à la fin de juillet de la même année. Le Conseil Souverain enregistra sa commission le 23 septembre.

M. Thomas Chapais dit au sujet de M. Bochart de Champigny:

" M. de Denonville, qui n'aimait pas M. de Meulles, accueillit avec satisfaction l'arrivée de son successeur. Dans une lettre du 10 novembre 1686, il remercie le ministre de cette nomination. Le fait est que durant tout son gouvernement l'harmonie la plus parfaite ne cessa de régner entre les deux fonctionnaires. L'accord du gouverneur et de l'intendant est une chose trop rare dans l'histoire de la Nouvelle-France, pour que nous ne notions pas ici spécialement cette concorde inaccoutumée. Les relations de Talon avec Courcelles avaient été souvent tendues. Duchesneau et Frontenac avaient été constamment en guerre. Une sourde mésintelligence entre MM. de Meulles et de la Barre s'était donnée carrière dans de nombreux factums. Enfin Denonville avait fortement contribué au rappel de M. de Meulles. L'arrivée de Champigny marqua une trêve qui devait durer jusqu'au retour de Frontenac."

M. Bochart de Champigny commença sa carrière d'intendant par un acte peu louable. Il fut le principal instrument dans le guet-apens du fort Frontenac où on prit un certain nombre d'Iroquois par traîtrise pour les envoyer servir sur les galères du roi. M. Henri Lorin excuse M. Bochart de Champigny en disant qu'un bon intendant ne discute pas les instructions de son roi. Sans doute, le roi avait recommandé à MM. de Denonville et Bochart de Champigny de prendre le plus grand nombre possible d'Iroquois pour les galères, mais ce qu'on blâme surtout dans l'incident

du fort Frontenac c'est la tricherie de l'intendant. Un tel acte, il nous semble, ne s'excuse pas.

En 1689, M. de Frontenac remplaça M. de Denonville au gouvernement de la Nouvelle-France. Les beaux jours de M. Bochart de Champigny finirent. Il n'avait jamais eu le moindre différend avec le marquis de Denonville. Celui-ci l'avait toujours associé à toutes ses démarches. Avec M. de Frontenac ce système changea. Le gouverneur prenait ses décisions et faisait les nominations sans même en parler à l'intendant. M. Bochart de Champigny fut virtuellement relégué à l'arrière-plan. M. de Callières, qui remplaça M. de Frontenac, traita l'intendant de façon à lui faire regretter le gouverneur défunt. Le 26 mai 1799, M. Bochart de Champigny écrivait au ministre: " M. de Callières a débuté à mon égard avec tant de hauteur et d'une manière si désobligeante, que je n'avais encore rien vu de pareil ni d'approchant, depuis treize ans que j'ai l'honneur d'être intendant en ce pays."

Les conflits de M. Bochart de Champigny avec M. de Frontenac, puis avec M. de Callières engagèrent le roi à le rappeler en 1702.

L'intendance de M. Bochart de Champigny avait duré seize ans. C'était la plus longue que le Canada eût connue jusque-là. Il ne faut pas juger M. Bochart de Champigny par ses conflits avec les gouverneurs Frontenac et Callières. Il travailla consciencieusement au progrès de la Nouvelle-France. Il fut le principal protecteur des entreprises de pêche du sieur Riverin sur la côte nord de la péninsule gaspésienne et aida de toute façon M. Hazeur dans l'établissement de sa scierie de la Malbaie. Plus que tout autre intendant peut-être, M. Bochart de Champigny entrevoyait le brillant avenir industriel du Canada.

Source: la *Presse*, de Montréal, 10 avril 1901, article de Ignotus.

Signature de Bochart de Champigny

LE BUSTE DE LOUIS XIV À QUÉBEC

En bon courtisan M. Bochart de Champigny avait apporté dans ses bagages un buste en bronze de Louis XIV qu'il avait l'intention d'installer sur une place publique de Québec. Il n'ignorait pas que le grand roi était sensible à ce genre d'hommage.

Le 10 novembre 1686, le marquis de Denonville écrivait au ministre:

" M. de Champigny a apporté en ce pays un buste du Roi en bronze qui fut mis mercredi 6 de ce mois dans la place de notre basse ville, avec le plus d'honneur et de cérémonie qu'il se pût; il en a fait toute la dépense. Il commence de manière qu'il ne s'enrichira pas ici. "

A quel endroit précis de la vieille capitale fut placé le buste de Louis XIV?

Nous ne croyons pas nous tromper en plaçant le buste du Roi exactement où se trouve aujourd'hui la fontaine publique, en face de l'église de Notre-Dame des Victoires, à la basse ville.

Et voici nos preuves:

Dans la carte de Franquelin, *Québec comme il se voit du côté de l'est en 1688*, il est dit que l'effigie du Roi " se trouve sur la Place Royale, à la basse ville." Cette Place Royale correspondait à la Place de la basse ville actuelle, en face de l'église Notre-Dame des Victoires. Ce nom de Place Royale fut bientôt remplacé par celui de Place de la basse ville.

Dans le plan de Québec par l'ingénieur Villeneuve, fait en 1690, la place de la basse ville est indiquée avec la légende " place où M. Champigny, intendant au pays, a fait poser en 1686 l'effigie de Sa Majesté. "

On a supposé que le buste de Louis XIV fut détruit lors du bombardement de Québec par Phipps en octobre 1690. On a fait erreur.

Ce n'est qu'en 1699, peut-être même en 1700, que le buste du Roi fut enlevé de la place de la basse ville. Plusieurs habitants de

Québec s'étant plaints que le buste du Roi gênait la circulation sur la place de la basse ville, déjà par trop exiguë, l'intendant Bochart de Champigny le fit déplacer.

Dans sa lettre au ministre du 15 octobre 1700, M. Bochart de Champigny lui faisait savoir qu'il n'y avait pas de lieu plus propre pour placer le buste du roi " que le devant de la maison du sieur Hazeur qui est la plus belle de la basse ville et au milieu de la place faisant face au port où se font les débarquements, et à la vue de l'église et des rues qui rendent dans la même place. . . "

Le gouverneur de Callières entra alors en scène et écrivit au ministre, le 31 octobre 1701, " qu'il ne fallait pas donner le chagrin à ce pays de l'avoir (le buste) vu ôter d'une place publique où il n'y incommodait pas les charrois, pour le mettre sur la porte de la maison d'un marchand. . . "

Dans sa lettre au ministre du 7 novembre 1701, M. Bochart de Champigny écrit que depuis qu'on a ôté le buste du roi de la place de la basse ville, il est toujours resté dans une chambre du Palais de l'intendance.

Enfin, le 6 mai 1702, le ministre donnait ordre au gouverneur de Callières de replacer le buste du roi sur la place de la basse ville, mais, ajoutait-il, comme cela pourrait faire quelque peine à M. de Champigny qui l'a donné à la colonie, je crois qu'il est bon que vous attendiez qu'il soit parti.

C'est là la dernière mention connue du buste de Louis XIV.

En conclusion, le buste du Roi, installé sur la place de la basse ville le 6 novembre 1686 et qui y resta jusqu'en 1699 ou 1700, ne fut jamais placé sur le devant de la maison du sieur Hazeur, comme on le croit généralement. Après son déplacement, il fut déposé temporairement dans une chambre du Palais de l'intendance.

Que devint-il ensuite ? Il se peut que l'intendant Bochart de Champigny, froissé des misères qu'on lui créait, l'ait remporté lors de son départ du pays, dans l'été de 1702. Il n'est pas impossible, non plus, que le buste de Louis XIV ait été détruit dans l'incendie du Palais de l'intendance, le 5 janvier 1713.

LA MAISON DE LA PROVIDENCE DE LA SAINTE-FAMILLE

" DANS une visite qu'il fit à Montréal, M. de Saint-Vallier fut frappé de l'esprit de piété et de ferveur qu'il remarqua dans la maison de la Providence, où la sœur Bourgeoys avait réuni de grandes filles pauvres pour leur apprendre à travailler et à vivre chrétiennement. Ce prélat désira donc de procurer un semblable établissement à sa ville épiscopale; et jugeant que les sœurs de la Congrégation, dont Dieu se plaisait à bénir si visiblement toutes les entreprises, étaient seules capables de le former et de lui communiquer le même esprit, il écrivit à la sœur Bourgeoys pour lui offrir d'en prendre la conduite. Il acheta pour cela, le 13 novembre 1686, une maison avec cour et jardin, dans la haute ville, proche de la grande place Notre-Dame, et enfin on choisit, pour être à la tête de l'œuvre, la sœur Marie Barbier, à laquelle on adjoignit la sœur Saint-Ange, envoyée de Ville-Marie à ce dessein. Le prélat ne fut point trompé dans son attente.

" M. de Saint-Vallier, charmé du succès de l'établissement de la Providence, désira que les sœurs de la Congrégation étendissent à toutes les petites filles en général le bienfait de l'éducation, en ouvrant des écoles gratuites pour elles, comme elles le faisaient à Ville-Marie et ailleurs. Elles commencèrent donc, en l'année 1688, ce nouvel établissement dans la maison de la haute ville, qui même fut bientôt destinée à ce seul usage.

" Car, l'année suivante, M. de Saint-Vallier, voyant les grands avantages de la maison de la Providence, conçut le dessein d'un autre établissement qui pût être d'une utilité plus générale à la classe indigente. Ce fut de fonder à Québec un hôpital sur le modèle des maisons établies dans la plupart des villes de France, connues sous le nom d'hôpitaux généraux, où l'on renfermerait les pauvres mendiants pour les y employer à divers ouvrages, afin d'empêcher l'oisiveté de ceux qui négligeaient de travailler, quoiqu'ils fussent encore en état de se rendre utiles. Ayant donc vu par expérience les bénédictions que Dieu se plaisait à verser sur les

travaux des sœurs de la Congrégation, il jugea qu'elles étaient très propres à procurer le succès de ce nouvel établissement; et, en conséquence, au printemps de 1689, il écrivit à la sœur Bourgeoys pour l'engager à faire le voyage de Québec, afin d'en conférer avec elle.

" Elle n'eut pas plutôt appris les désirs du prélat, qu'incontinent elle se mit en chemin à pied, car la navigation n'était pas encore libre à cause des glaces. Dans ce voyage, elle eut à endurer des fatigues incroyables, étant obligée souvent de se traîner sur les genoux, tantôt dans les neiges, tantôt sur la glace, et quelquefois dans l'eau. A Québec, elle apprit donc de M. de Saint-Vallier le dessein de la charger de la direction de l'Hôpital général, qu'il voulait substituer à la Maison de la Providence; quoiqu'elle vît bien qu'une œuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de son institut, la Sœur Bourgeoys entra néanmoins aveuglément dans les vues du prélat, et se livra à des travaux durs et humiliants, portant elle-même sur ses épaules, de la basse ville à la haute, les meubles et les ustensiles nécessaires au nouvel établissement. Pour seconder les desseins de son évêque, elle appela à Québec la sœur Anne Hioux, qui depuis près de quatre ans dirigeait la mission de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans, et envoya la sœur Marie Barbier pour tenir sa place.

" Ainsi les sœurs de la Congrégation furent l'instrument dont la divine Providence se servit pour donner un commencement à l'Hôpital général de Québec, où tant de personnes délaissées devaient trouver des ressources assurées contre la misère, et des moyens abondants de sanctification et de salut. Elles en eurent la conduite jusqu'en l'année 1692, où le prélat, après avoir obtenu des lettres patentes du Roi en faveur de cette maison, se décida à la confier à des filles qui gardassent la clôture, et y mit des Hospitalières.

" Dieu voulut sans doute que M. de Saint-Vallier changeât ainsi de vues à l'égard des sœurs de la Congrégation pour les faire rentrer dans les fonctions propres de leur institut, l'instruction et la sanctification des jeunes filles. "

Source: l'abbé Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys.*

LES TRÉSORIERS DE LA MARINE À QUÉBEC

Le titre de ce fonctionnaire était plutôt commis du trésorier général de la marine, mais ici il fut généralement désigné sous celui de trésorier de la marine. Le trésorier ne s'occupait pas seulement des finances des troupes du détachement de la marine mais de toutes les dépenses de la colonie. On le nommait trésorier de la marine parce qu'il dépendait du ministre de la marine.

Nous avons eu six trésoriers de la marine sous le régime français:

1° Jacques Petit de Verneuil fut le premier. Il fut probablement nommé à cette charge en 1685. En effet, une ordonnance de Nicolas Dupont de Neuville, subdélégué de l'intendant, du 9 février 1686, donne à M. Petit de Verneuil le titre de " commis de M. de Lubert, trésorier général de la marine." Il décéda à Québec le 28 juin 1699.

2° Jean Petit, qui succéda à Jacques Petit de Verneuil comme trésorier de la marine, était le fils de Jean Petit, contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. En 1718, M. Petit était nommé membre du Conseil Supérieur, en remplacement du sieur Chéron, décédé. M. Petit mourut à Québec le 24 février 1720.

3° Nicolas Lanoullier remplaça Jean Petit comme trésorier de la marine. Il était déjà agent général de la Compagnie des Indes et s'occupait de maintes autres affaires. En plus, en 1722, il devenait membre du Conseil Supérieur. En 1730, M. Varin, contrôleur de la marine, trouva de graves irrégularités dans les livres de M. Lanoullier. Il dut abandonner sa charge de trésorier et combler les déficits relevés par le contrôleur, ce qui le ruina.

4° Thomas-Jacques Taschereau, sieur de Sapaillé, était venu ici comme secrétaire de l'intendant Dupuy. C'est en 1732 qu'on lui offrit la charge de trésorier de la marine. Il hésita beaucoup avant de l'accepter. Les appointements du trésorier n'étaient que de 2000 livres par année sur lesquels il fallait payer deux commis, l'un à Québec et l'autre à Montréal. Il accepta cependant la

charge sur les instances de l'intendant Hocquart. M. Taschereau fut aussi nommé en 1735 conseiller au Conseil Supérieur. Il décéda à Québec le 25 septembre 1749, regretté de tous.

5° Le jour même de la mort de M. Taschereau (25 septembre 1749), l'intendant Bigot commettait Jacques Imbert pour faire par intérim les fonctions de trésorier de la marine. L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* dit de M. Imbert: " Il était fils d'un tanneur de Montargis; il avait reçu quelque éducation; on lui procura une place de commis chez M. Taschereau, son prédécesseur, et il en eut la confiance; à la mort de son prédécesseur, il fut nommé par l'intendant pour régir ce trésor, et depuis on lui confirma son emploi. Il entendait parfaitement la finance du Canada; lorsqu'il fut élevé à cette place et à celle de conseiller au Conseil Supérieur il devint superbe, brusque et arrogant; il était intime ami de Cadet et de Deschenaux, et ayant plus d'esprit qu'eux, il fit une fortune immense sans se compromettre, mais aussi il fut modéré dans sa dépense, et ne donna point dans la bagatelle; il servit utilement la Société."

6° Alexandre Robert de Saint-Hilaire de la Rochette, arrivé ici comme secrétaire d'un commissaire de guerre, fut le dernier trésorier de la marine au Canada. Nommé, par commission de l'intendant Bigot, en 1758, pour remplacer M. Imbert, résignataire, il conserva cette charge jusqu'à la Conquête. L'auteur des *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* dit que M. de la Rochette était un jeune homme sage, discret et modéré, mais que le peu de temps qu'il fut dans son emploi ne donna pas celui de pénétrer son caractère.

Georges Regnard Duplessis, le père du célèbre prédicateur jésuite, a-t-il été trésorier de la marine? Des centaines de documents lui donnent ce titre. Nous croyons que M. Duplessis n'était que commis ou assistant du trésorier de la marine. Il exerça la charge par intérim deux ou trois fois. C'est peut-être pour cette raison qu'on le désignait généralement comme trésorier de la marine.

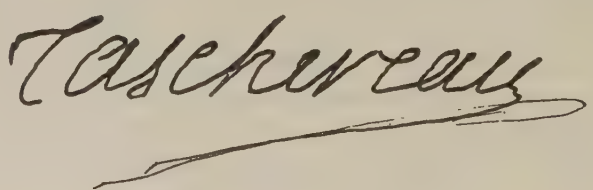

Signature de Thomas-Jacques Taschereau

LES RÈGLEMENTS DU CONSEIL SOUVERAIN DU 27 JANVIER 1687

Le 18 janvier 1687, une assemblée des habitants de Québec avait lieu au palais de la Prévôté au sujet des règlements de police de la ville. Le Conseil Souverain avait délégué deux de ses membres, MM. Jean-Baptiste de Peiras et Charles Denys de Vitré, à cette assemblée. Le 27 janvier suivant, MM. de Peiras et de Vitré faisaient rapport au Conseil des propositions faites à l'assemblée du 18 janvier.

Le Conseil Souverain adopta alors les règlements de police suivants:

1° Comme le prix du blé n'avait pas changé depuis le 31 janvier 1686, les boulangers devaient continuer à vendre le pain aux anciens prix.

2° Les poids et mesures, à l'avenir, devaient être apportés au lieutenant général de la Prévôté, sans acception de personne, pour être rendus uniformes en présence du procureur de la Prévôté et marqués de nouveau. Défense était faite à toutes personnes de se servir d'autres poids et mesures à peine d'amende arbitraire contre les contrevenants.

3° Les propriétaires de moulins étaient tenus d'avoir, dans deux mois, des brancards et poids pour peser le blé qu'on leur apporterait pour moudre et la farine qui en serait tirée.

4° Pour éviter l'infection que pouvaient causer les immondices et le sang des boucheries, il était enjoint aux bouchers de " tuer leur viande " aux extrémités de la ville. On devait aussi leur indiquer un lieu propre à faire des étaux pour détailler leur viande.

5° Tous les propriétaires de maisons et emplacements de la basse ville étaient tenus, dans deux ans, de paver les rues chacun en droit soi en égoût vers le milieu de la largeur des dites rues.

6° Les ports et lieux de décharge des vaisseaux de navigation devaient être nettoyés de ce qui pouvait les encombrer et nuire, et, à cet effet, chaque propriétaire de vaisseaux, barques et cha-

loupes devait contribuer " pour cette fois seulement " de ce qui serait réglé au sujet du coût de cette amélioration.

7° Défense était faite à toutes personnes qui apportaient de la pierre à la basse ville d'en faire la décharge sur la grève, depuis la maison de Jacques Leber jusqu'à celle de Louis Levasseur, en deça de la fontaine Champlain, à peine de confiscation des bâtiments.

8° Enfin, le Conseil Souverain décidait qu'il serait fait des puits à la haute et basse ville, aux lieux qui seraient estimés les meilleurs et plus commodes, " afin que l'on puisse facilement avoir de l'eau en hiver et en été, tant pour l'usage d'un chacun en particulier que pour le bien public en cas d'incendie," à quoi chaque propriétaire de maisons ou emplacements devait contribuer selon ses forces et moyens.

Il faut croire que les " forces et moyens " manquèrent encore plusieurs années aux propriétaires de Québec, puisque quatorze ans plus tard il n'y avait qu'un puits, absolument insuffisant, à la haute ville de Québec.

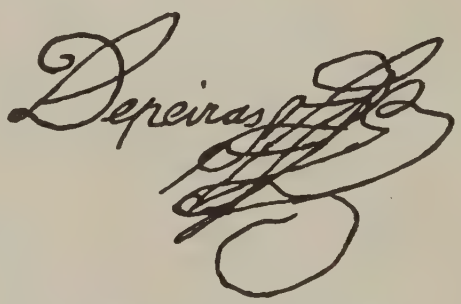

Signature de Jean-Baptiste de Peiras

Donation du Sr Sarrazin

14 Septbre 1692

Pardevant le notaire gardenotes
du Roy en sa Prevosté de Quebec en la Nouvelle france
soussigné fut present en sa personne le Sieur Michel
Sarrazin chirurgien Major des troupes de sa Majesté en ce
pays, estant de present en cette Ville logé Maison du Sieur
franquelin place Notre Dame, ou il est detenu au lieu Malade
en la premiere chambre de lad. maison ayant veüe sur lad. place:
mais sain d'esprit et entendement, comme il est apparu au dit
Notre et aux temoins enfin nommez et soussignez, lequel
de sa bonne, pure, franche et libre volonté et sans aucune
Induction ny contrainte de qui il soit: mais parce qu'ainsy luy
plaist a par ces presentes fait donation a cause de mort
au Sieur Claude Sarrazin son frere bourgeois demeurant
à Nuitz en bourgogne et à ses Enfans nez et a naître de loyal
et legitime mariage de la proprieté de tous les biens meubles
Immeubles, droits, noms, et actions qui pourront luy competer
et appartenir au temps de son decez en l'ancienne france:
ayant Icelluy donateur disposé de ceux qui luy peuvent
appartenir en ce dit pays de la Nouvelle france qu'il reserve
par ces presentes: Pour des dits biens qui se trouveront
luy appartenir en l'ancienne france, au temps de son decez
(sans aucune chose d'Iceux en reserver) Jouir faire et
disposer des lors, par led. Sr Claude Sarrazin son frere
comme de son propre, au moyen de la presente donation:
a condition que ledit donataire et ses dits Enfans supporteront
toutes les dettes et charges de son heritage, et feront prier Dieu
pour le repos de son ame a leur discretion: Icelluy donateur
estant persuadé qu'ils s'en acquitteront dignement; Et a
condition

TESTAMENT DU DOCTEUR SARRAZIN

condition encor qu'honeste femme Magdeleine Bonnefoy
sa Mere Veuve de Me Claude Sarrazin Lieutenant en la
Justice des terres de L'abbaye de Cisteaux Jouira pendant
sa vie de l'usufruit et revenus de tous les dits biens
meubles et Immeubles; lequel usufruit luy tiendra lieu
de la legitime qu'Elle peut pretendre en la succession d'icelui
donateur: dont il la supplie de vouloir se contenter; et ou
sa dite Mere preferoit la dite legitime audit usufruit: en ce
cas, il veut et entend qu'Elle luy soit payée telle qu'Elle peut
luy estre deuë par droit et coûtume; en laquelle legitime
en cas de besoin le dit donateur l'institue son heritiere
Laquelle donation il veut et entend sortir son plein et
entier Effet par la meilleure forme que donation et
disposition a cause de mort puisse valoir et subsister
Cassant revoquant et annullant toutes autres donations et
dispositions de derniere volonté qu'il peut avoir cy devant
faites de quelque nature qu'elles soient, et nonobstant toutes
clauses rogatoires et derogatoires qui pourroient y estre apposées
a la reserve du don qu'il a fait de ce qui luy appartient en ce d.
pays qu'il veut avoir son Effet par preference. Ce fut ainsy
fait et passé au lieu que dit est maison dud. sieur Franquelin
hydrographe du Roy sur les neuf heures du Matin le quatorzieme
jour de septembre l'an 1561 quatre vingts douze, et par nous
dit Notaire leu et releu aud. donateur presence du dit sieur
Franquelin et du sieur de Pionsac demeurant en cette
dite ville. temoins qui ont avec luy donateur et
nous signé ces presentes

Sarrazin Th. Franquelin

Pionsac

LE DOCTEUR MICHEL SARRAZIN

On a qualifié le docteur Michel Sarrazin: un savant égaré dans la Nouvelle-France. En effet, au temps de Sarrazin notre pays pouvait être un champ d'exploration superbe pour un savant mais, sûrement, il ne pouvait lui donner la subsistance. Aussi le savant docteur Sarrazin vécut et mourut pauvre.

Sarrazin était né à Nuits-sur-Beaune, Côte-d'Or, le 5 septembre 1659, du mariage de Claude Sarrazin et de Madeleine de Bonnefon. Il arriva à Québec, en 1685, en qualité de chirurgien dans les troupes.

La capacité et les mérites du jeune chirurgien ne tardèrent pas à être connus. Le 12 septembre 1686, Michel Sarrazin était nommé, par MM. de Denonville et Bochart Champigny, chirurgien-major des troupes. Cette nomination fut ratifiée par brevet de Sa Majesté du 16 mars 1691. Le roi voulait sans doute récompenser Sarrazin des services qu'il avait rendus pendant le siège de Québec par Phipps l'année précédente.

En 1694, Michel Sarrazin passait en France. Un de ses frères était prêtre dans sa ville natale. Il semble que le docteur Sarrazin voulait embrasser le même état. Il renonça bien vite à ce projet, et prit le titre de docteur en médecine, à Reims. En 1697, il revint dans la Nouvelle-France à bord de la *Gironde*, en même temps que Mgr de Saint-Vallier. Une épidémie se déclara à bord de ce vaisseau et Sarrazin sauva la vie de l'évêque de Québec et de bon nombre de passagers. A son arrivée dans la capitale, il donna ses soins aux malades de l'Hôtel-Dieu et rendit de grands services, ce qui lui valut, en 1700, le brevet de médecin des hôpitaux de la Nouvelle-France.

L'intendant Bochart de Champigny écrivait au ministre à peu près vers ce temps, que Sarrazin en revenant au Canada n'avait pas seulement l'intention de traiter les malades, mais voulait s'appliquer aux dissections des animaux rares ou à la recherche des plantes inconnues. En effet, en 1699, Sarrazin, étant devenu membre correspondant de l'Académie des Sciences, commença dès

lors à rédiger ses mémoires sur la botanique, la biologie, l'anatomie, la physiologie, etc, qui firent l'admiration des savants de la vieille France.

Le 17 juin 1707, Sarrazin était nommé par le roi, membre du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France. Il remplaça, comme garde des sceaux du Conseil, le 19 février 1733, le sieur de Lino, décédé.

Le docteur Sarrazin s'essaya aussi dans les affaires. Il avait découvert une ardoisière sur le fief du Grand-Étang, dans la baie des Chaleurs. Il voulut exploiter cette ardoisière, mais il perdit, dans cette affaire, toutes ses économies. Un peu plus tard, il tenta une exploitation de pêche en société avec Robert Drouard. Cet essai fut également désastreux pour lui et sa famille. Evidemment, il n'était pas fait pour les affaires.

Michel Sarrazin décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 8 septembre 1734. Le registre mortuaire de cet hôpital dit: " Il avait exercé son art en ce pays plus de 45 ans, avec une rare charité, un parfait désintéressement, un succès extraordinaire, une adresse surprenante, une application sans égale, pour toutes sortes de personnes qui lui faisaient faire avec joie et avec grâce tout ce qui dépendait de ses soins pour le soulagement des malades qu'il traitait. Il était aussi habile chirurgien que savant médecin, comme les belles cures qu'il a faites en sont la preuve. Il faisait part à MM. de l'Académie des Sciences des connaissances qu'il acquérait en ce pays et ses dissertations étaient fort estimées partout. Il était âgé de 73 ans. Il fut inhumé le lendemain de son décès dans le cimetière des Pauvres qu'il avait aimés et servis toute sa vie."

Sources: Arthur Vallée, *Un Biologiste canadien, Michel Sarrazin;* l'abbé J.-C. Laflamme, *Michel Sarrazin.*

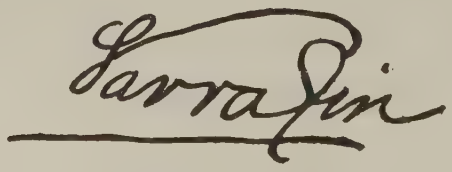

Signature de Michel Sarrazin

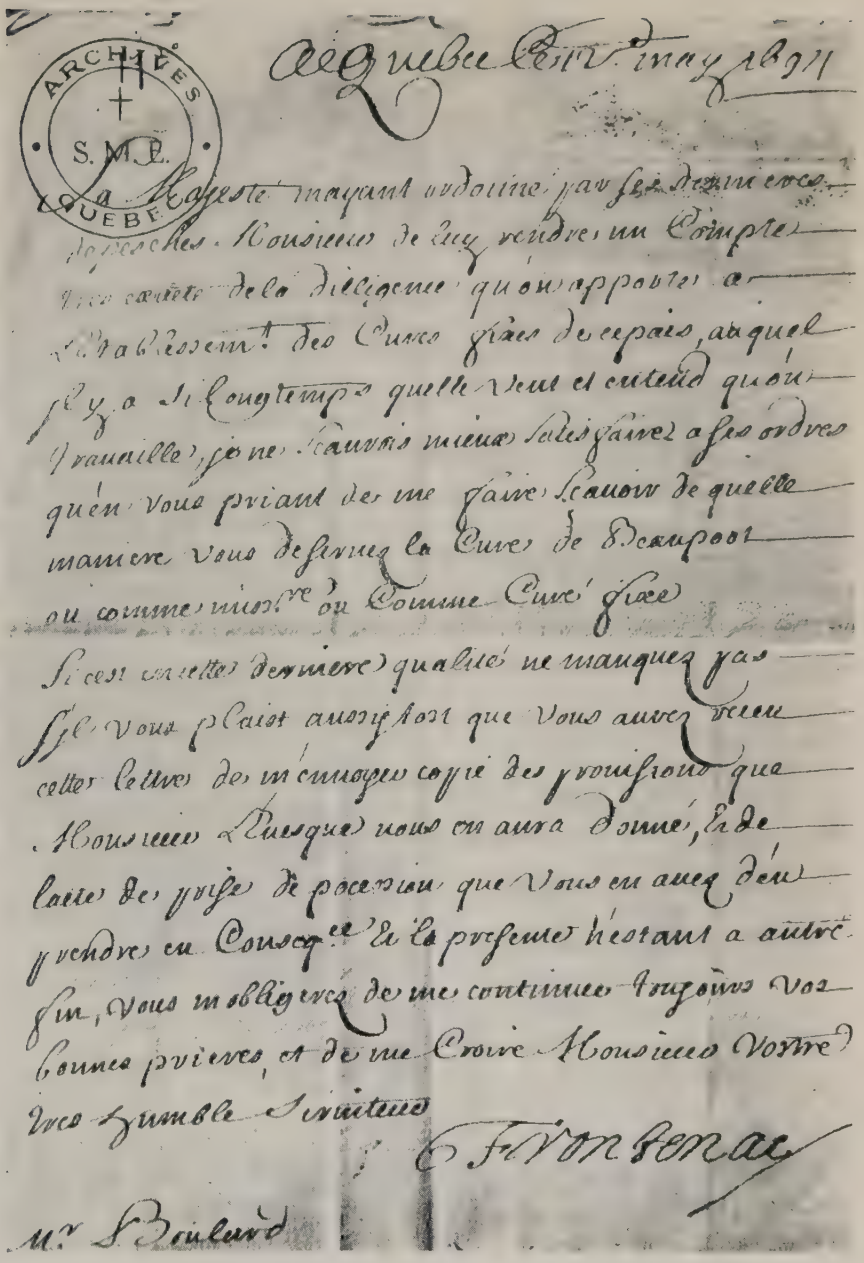

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC

LE RETOUR DE M. DE FRONTENAC À QUÉBEC

La Hontan, qui profitait de la bourse et de la table de M. de Frontenac, parle de son retour à Québec en 1689 avec un enthousiasme délirant.

" Ce nouveau gouverneur, dit-il, arriva à Québec le 15 d'octobre, mit pied à terre sur les huit heures du soir et fut reçu au flambeau tant de la ville que de la rade, par le Conseil Souverain et par tous les habitants qui étaient sous les armes. On fit trois décharges de canon et de mousqueterie, et les feux de joie furent accompagnés d'illuminations à toutes les fenêtres des maisons de la ville, ce soir même tous les corps du Canada le complimentèrent, et surtout les Jésuites, qui lui firent une harangue fort pathétique, où le cœur avait moins de part que la bouche. Le lendemain, il fut visité de toutes les dames dont la joie secrète se remarquait autant sur leur visage qu'en leurs paroles. Plusieurs personnes firent jouer des feux d'artifice pendant qu'on chantait le *Te Deum* à la grande église, où ce gouverneur se trouva. Ces réjouissances durèrent en augmentant de jour en jour, jusqu'à ce qu'il partit pour le Montréal, ce qui est une marque du plaisir qu'on se fait de son retour et de l'assurance que l'on a que par sa sage conduite et son esprit sublime, il conservera le repos et la tranquillité qu'il a toujours su y maintenir pendant les dix années de son premier gouvernement."

Puis, La Hontan donne les raisons de la joie du peuple à cause du retour de M. de Frontenac.

" Il est adoré de tout le monde; on l'appelle *Redemptor Patriæ*, ce titre lui convient, car sur le rapport de tous les habitants de ces colonies, tout était dans le chaos, dans la confusion et dans la pauvreté la première fois qu'il vint en Canada. Les Iroquois avaient brûlé toutes les plantations et égorgé des milliers de Français; le laboureur était assommé dans son champ; le voyageur était enlevé dans ses courses, et le marchand ruiné par le manque de commerce; la famine désolait tout le monde, la guerre faisait abandonner le pays, en un mot la Nouvelle-France allait infailli-

blement périr, si ce gouverneur n'eût fait la paix avec ces barbares. Cet ouvrage qui ne vous paraîtra peut-être pas d'une aussi grande conséquence que je vous le dépeins, l'est cependant plus que vous ne sauriez vous imaginer, car ces barbares ne font la guerre que par inimitié personnelle, au lieu que dans toutes les ruptures qui se font en Europe la vengeance y a moins de part que l'intérêt."

En 1687, le gouverneur de Denonville, de concert avec l'intendant Bochart de Champigny, au mépris des coutumes les plus élémentaires de la guerre, avait fait prendre une quarantaine d'Iroquois au fort Frontenac et les avait envoyés en France pour servir sur les galères. Plusieurs de ces Sauvages moururent en France. On se rendit bientôt compte qu'on ne pourrait faire la paix avec les Iroquois si on ne renvoyait au Canada les survivants de ceux qui avaient été embarqués sur les galères. C'est M. de Frontenac qui se chargea de les rapatrier. Le plus important de ces galériens libérés s'appelait Ouréouharé. M. de Frontenac, durant la traversée puis, une fois, débarqué à Québec, lui témoigna les plus grands égards. Il le logea au château Saint-Louis et le traita de façon à lui faire oublier les durs traitements qu'il avait reçus en France. Il voulait s'en servir pour recouvrer l'ascendant qu'il exerçait jadis sur les Iroquois.

Quatre ou cinq jours après son arrivée, M. de Frontenac monta en canot à Montréal. On fit tout ce qu'on put pour l'empêcher d'entreprendre ce voyage dans une saison si avancée. On eut beau lui représenter toutes les misères qu'il allait se donner et ses soixante-huit ans d'âge, rien n'y fit. Il regrettait tellement l'abandon du fort Frontenac ordonné par M. de Denonville, qu'il se serait rendu jusque-là pour remédier à la faute commise. Rendu à Montréal, il abandonna ce voyage à la suite des représentations de ses officiers qui lui firent comprendre qu'à son âge il ne pouvait s'exposer, en automne, aux dangers des passages des sauts et des cataractes qui se rencontrent de Montréal à Frontenac. Il envoya à sa place M. d'Ailleboust de Manthet qui était habitué à ces sortes de voyages, et revint à Québec juste pour saluer le marquis et la marquise de Denonville, avant leur départ pour la France.

Source: La Hontan, *Voyages dans l'Amérique Septentrionale.*

UNE TUILERIE ET BRIQUETERIE À QUÉBEC EN 1688

Dès 1685, l'intendant de Meulles, pour éloigner les dangers du feu, avait essayé d'établir une petite tuilerie à Québec. Il avait fait faire un fourneau pour cet effet, mais il ne put fabriquer que quelques milliers de tuiles. Il abandonna cette entreprise aussitôt, faute d'ouvriers compétents.

L'année suivante, le marquis de Denonville informait le ministre que toutes les maisons du Canada étaient couvertes en bardeau et réclamait des tuiliers pour " faire de bonnes tuiles capables de résister au grand froid."

Le 6 novembre 1687, MM. de Denonville et Bochart de Champigny écrivaient au ministre:

" Quand Monseigneur nous ordonne de faire couvrir de tuile le magasin à poudre, il ne sait pas qu'il n'y en a pas une seule en Canada. . . "

Le 6 novembre 1688, l'intendant Bochart de Champigny était tout heureux d'annoncer au ministre qu'une briqueterie et tuilerie était enfin en exploitation à Québec:

" Les nommés Landron et Larchevêque, deux des meilleurs habitants de Québec, ont commencé un établissement considérable pour faire de la brique, de la tuile et des pots de terre, ce qui serait très utile au pays, mais les ouvriers leur manquent, les meilleurs tuiliers étant morts. Monseigneur est supplié de vouloir bien ordonner au sieur de Lombary, commissaire de la marine à Bordeaux, d'engager deux tuiliers, deux briquetiers et deux potiers, et de les faire embarquer sur le premier navire qui viendra en ce pays, afin qu'ils puissent travailler la même année; si Monseigneur ne veut point faire la libéralité de cette dépense, elle se pourra prendre sur les fonds qui seront destinés pour ce pays."

La tuilerie et briqueterie des sieurs Landron et Larchevêque s'élevait sur la rive gauche du ruisseau Lairet. Elle était à quelques arpents de la maison domaniale que les Jésuites avaient bâtie sur leur seigneurie de Notre-Dame des Anges. Elle est indiquée sur le plan de Québec et ses environs fait par Villeneuve, en 1690.

Nous ignorons combien d'années l'établissement de MM. Landron et Larchevêque fut en exploitation. Il disparut peu après 1700, croyons-nous.

En 1728, Gaspard Adhémar de Lantagnac, officier dans les troupes du détachement de la marine, neveu de notre premier gouverneur de Vaudreuil, demandait l'aide du roi pour établir une tuilerie, près de Québec. Le roi se montra favorable à ce projet et accorda passage aux ouvriers que M. de Lantagnac faisait venir de France pour travailler à sa tuilerie. L'établissement de M. de Lantagnac eut une existence éphémère.

En 1732, M. Nicolas-Marie Renaud d'Avène des Méloizes, officier dans les troupes de la marine, reprit le projet de M. de Lantagnac. A la fin d'octobre 1732, il passait en France et remettait au comte de Maurepas, président du Conseil de marine, un mémoire dans lequel il proposait d'établir à Québec des fourneaux à tuiles. Il offrait de faire l'opération pour son compte, si on lui avançait 6000 livres. Cette somme fut accordée en 1734, et M. de Méloizes se mit à l'œuvre aussitôt.

L'entreprise de M. de Méloizes marcha assez bien pendant quelques années et passa, un peu après 1741, au sieur Cotton qui lui donna une certaine renommée.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXII (1916).

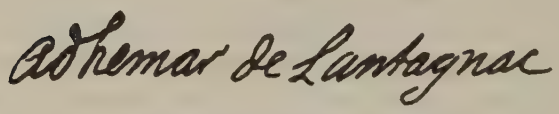

Signature de M. Adhémar de Lantagnac

NOTRE-DAME DES VICTOIRES EN 1759, D'APRÈS RICHARD SHORT

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

C'EST Mgr de Laval, qui, le premier, s'occupa de doter la basse ville de Québec d'une chapelle ou église. En 1680, il faisait adresser le mémoire suivant à Louis XIV:

" Comme les rigueurs de l'hiver sont cause bien souvent qu'on ne peut pas porter les sacrements aux malades de la basse ville de Québec sans s'exposer à de grands accidents, et que les vieillards, les enfants et les infirmes ne peuvent aller à la haute ville pour y entendre la messe, l'évêque de Québec a été obligé de permettre une chapelle en la basse ville pour servir d'aide à la paroisse et qu'on se serve pour cela de la maison d'un particulier, en attendant qu'il y ait une chapelle et d'autant qu'il n'y a plus de place vacante en ce lieu-là, Sa Majesté est très humblement suppliée d'accorder une place appelée le Vieux Magasin du Roi pour y construire la dite chapelle qui doit servir d'aide à la dite paroisse."

Ce Vieux Magasin mentionné ici était le magasin de la Compagnie des Cent Associés. Il fut détruit deux ans plus tard, en 1682, dans l'incendie qui anéantit à peu près toute la basse ville de Québec.

C'est le 12 août 1685 que le terrain en question fut accordé à Mgr de Saint-Vallier qui, dans l'intervalle, avait remplacé Mgr de Laval. La seule condition exigée par le gouverneur et l'intendant était qu'on y érigerait une chapelle et un presbytère.

Le 29 octobre 1686, Mgr de Saint-Vallier transportait l'emplacement du Vieux Magasin au séminaire de Québec, chargé de la cure de la ville, à la même condition qu'il lui avait été accordé par MM. de Denonville et de Meulles.

La première pierre de l'église fut posée le 1er mai 1688 par le gouverneur de Denonville. Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier étaient alors en France. L'église fut dédiée à l'Enfant Jésus, mais une chapelle fut dédiée à sainte Geneviève.

L'église de la basse ville ne fut terminée qu'en 1690.

Lors du siège de Québec par Phipps en 1690, les dames de Québec s'engagèrent par un vœu solennel à se rendre en pèlerinage

à l'église de la basse ville, si la sainte Vierge empêchait les Anglais de prendre la ville.

On sait que le 21 octobre 1690 Phipps s'éloigna de Québec, renonçant à son entreprise. Mgr de Saint-Vallier, pour marquer la reconnaissance de la ville de Québec à la sainte Vierge, décida que dorénavant l'église de la basse ville porterait le nom de Notre-Dame de la Victoire. C'est également à partir de cette année qu'on célébra, chaque année, le quatrième dimanche d'octobre, la fête de Notre-Dame de la Victoire.

Vingt et un ans plus tard, en 1711, Québec fut de nouveau menacé d'un grand danger. Une flotte anglaise, commandée par sir Hovenden Walker, remonta le Saint-Laurent pour prendre Québec, mais elle périt sur l'île aux Œufs.

La joie fut universelle. Une quête, dont le produit devait servir à bâtir le portail de Notre-Dame de la Victoire, rapporta plus de 6,000 livres. L'église de la basse ville changea, cette fois, son titre de Notre-Dame de la Victoire en celui de Notre-Dame des Victoires, qu'elle a toujours gardé depuis.

Pendant le siège de 1759, l'église de la basse ville subit le sort de la plupart des édifices et maisons de Québec. Le *Journal* de Panet nous apprend que le 8 août le feu prit à la fois dans trois endroits. 167 maisons furent brûlées. Les murs de l'église de la basse ville, seuls, restèrent debout. Le toit et tout l'intérieur furent détruits.

Peu après 1760, on s'adressa à la générosité publique pour reconstruire l'église de la basse ville. Une quête fut faite dans Québec et les campagnes environnantes. En 1765, on pouvait célébrer les offices dans l'église de la basse ville. Mais la misère était si grande qu'on prit plusieurs années à remettre l'église dans son ancien état. Ce ne fut qu'en 1817 que l'intérieur du temple fut entièrement terminé.

Trois fois depuis, l'église de la basse ville a été presque miraculeusement préservée du feu: le 30 avril 1836, le 12 septembre 1840 et le 15 août 1854.

Sources: N.-E. Dionne, *Historique de l'église de Notre-Dame des Victoires, basse ville de Québec.*

LA MENDICITÉ À QUÉBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

CHARLEVOIX dit de nos ancêtres:

"Les manières douces et polies étaient connues à tous; et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'était pas même connue dans les campagnes les plus écartées... Il semblait que tous les biens fussent communs dans cette colonie; on fut assez longtemps sans rien fermer sous la clef, et il était inouï qu'on en abusât."

Le portrait que Charlevoix trace de nos ancêtres est vrai. Ils étaient éminemment charitables et hospitaliers. Seulement, alors comme aujourd'hui, les faux mendiants existaient, et c'est pour séparer l'ivraie d'avec le bon grain que le Conseil Souverain, le 11 mai 1676, adoptait le règlement suivant:

" Il est fait défense à toutes personnes se disant pauvres et nécessiteuses de quêter et mendier dans cette ville (Québec) et banlieue sans le certificat de leur pauvreté, signé par le juge ou curé des lieux, contenant leurs demeures, lequel sera représenté au dit lieutenant général et procureur du Roi, sur peine de punition corporelle."

En 1688, le Conseil Souverain établit un Bureau des Pauvres à Québec.

Ce bureau devait être composé du curé qui avait charge de rechercher les pauvres honteux et les misérables; d'un directeur auquel s'adressaient ceux qui voulaient obtenir des aumônes; ce directeur s'efforçait en même temps, de procurer de l'ouvrage à ceux qui pouvaient travailler; d'un trésorier qui recevait les aumônes; d'un secrétaire qui tenait note de toutes les délibérations.

Les premiers officiers du Bureau des Pauvres de Québec, outre le curé, furent M. Ruette d'Auteuil, directeur des pauvres, Paul Dupuy, trésorier, et Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, secrétaire.

L'institution du Bureau des Pauvres à Québec fit disparaître la mendicité dans la ville en ce sens qu'il fut fait défense à tout pauvre de mendier, à peine de punition corporelle.

En 1693, Mgr de Saint-Vallier fonda l'Hôpital général de Québec et le Bureau des Pauvres disparut pour un certain temps. On croyait que la nouvelle fondation rencontrerait tous les besoins.

Cinq ans plus tard, en 1698, on fut obligé de revenir à l'ancien système. Le Bureau des Pauvres fut remis sur pied par le Conseil Souverain, le 22 février 1698. La délibération de ce jour constate que " depuis que l'assemblée des directeurs du Bureau des Pauvres établi à Québec le 18 avril 1688, a discontinué de tenir, plusieurs canailles et fainéants, sous prétexte de pauvreté, incommodent les bourgeois et habitants, allant mendier de porte en porte au lieu de travailler comme plusieurs pourraient le faire aisément." Les officiers nommés, le 22 février 1698, pour aider le curé de Québec furent MM. d'Auteuil, Dupuy, Peuvret de Mesnu et Bécard de Grandville. Un peu plus tard, M. Duplessis accepta la charge de trésorier.

Le Bureau des Pauvres, reconstitué en 1698, resta en fonction jusqu'à la fin du régime français.

Dès son arrivée à Québec, Mgr de Pontbriand constata que les pauvres des campagnes affluaient à Québec. Le 22 août 1742, il proposait au ministre d'adopter ici les mêmes dispositions qu'en France pour obliger chaque paroisse à nourrir ses pauvres.

" Il est constant, disait-il, que déjà les mendiants se sont multipliés dans le Canada, et j'en ai vu cette année en grand nombre venir à Québec même de soixante lieues. Il est à craindre que bien loin que ce nombre diminue, il ne fasse qu'augmenter. Vous savez les inconvénients qu'entraîne cette mendicité: beaucoup de crimes, beaucoup de vols et mille désordres qui sont la suite d'une vie vagabonde et errante, et qui empêche la culture des terres."

La proposition de Mgr de Pontbriand ne fut pas adoptée. La mendicité était défendue dans les rues de Québec depuis 1688, mais les Québecois d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, étaient charitables. Ils aimaient mieux se tromper de temps en temps sur le mérite de ceux qui mendiaient que de courir le risque de refuser l'aumône à un bon pauvre.

Source: *Revue Canadienne*, vol. XXVI (1890), article de J.-Edmond Roy.

LE PALAIS DE L'INTENDANCE, D'APRÈS RICHARD SHORT

LE PALAIS DE L'INTENDANCE

PENDANT les premières vingt-cinq années de son existence le Conseil Souverain ou Supérieur siégea au château Saint-Louis.

Le 10 mars 1685, un arrêt du conseil d'État de Sa Majesté transférait le Conseil Supérieur dans l'ancienne brasserie de M. Talon: " a ordonné et ordonne que sitôt que le dit bâtiment sera achevé et en état de recevoir le dit Conseil, les officiers qui le composent seront tenus de s'y assembler aux jours et heures accoutumés pour y faire les fonctions de leurs charges. . . "

Les réparations se firent si lentement que ce ne fut qu'à la fin de novembre 1688, que le Conseil Supérieur put se transporter dans l'ancienne brasserie Talon. Il y siégea pour la première fois le 10 janvier 1689. L'intendant y transporta en même temps son logement particulier. La brasserie prit dès lors le nom de Palais de l'intendant ou de Palais de l'intendance.

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713, le Palais de l'intendance fut entièrement détruit par le feu. Dans sa lettre du 11 février 1713, le gouverneur de Vaudreuil disait au ministre: " Le Roi perd par cet incendie une maison qui ne valait pas grande chose et qui était un vrai brûlot, étant rempli que de vieux lambris et de cloisons partout." L'intendant Bégon perdit dans cet incendie son secrétaire Seurrat, son valet de chambre et deux femmes de service.

Le Conseil Supérieur, la Prévôté et l'intendant Bégon reçurent l'hospitalité de Mgr de Saint-Vallier dans son Palais épiscopal, en attendant la reconstruction du Palais de l'intendance.

Ce ne fut qu'en 1719 que le nouveau Palais fut prêt à recevoir le Conseil Supérieur, l'intendant et les différents services.

En 1720, le Père de Charlevoix faisait la description suivante du nouveau Palais de l'intendance:

" La maison de l'intendant se nomme le Palais, parce que le Conseil Supérieur s'y assemble. C'est un grand pavillon dont les deux extrémités débordent de quelques pieds, et où l'on monte par

un perron à double rampe. La façade du jardin, qui a la vue sur la Petite Rivière, et qui y conduit de plein pied, est beaucoup plus riante que celle de l'entrée. Les magasins du Roi sont sur la cour à droite, et la prison est derrière."

Le 28 décembre 1725, le Palais de l'intendance était de nouveau la proie des flammes. Les magasins et les hangars qui étaient dans la cour du Palais, seuls, furent sauvés. Les murailles et les voûtes, toutefois, restèrent debout et en bon état.

Cette fois les réparations se firent si rapidement qu'à l'automne de 1726, l'intendant Dupuy pouvait y prendre son logement. Les plans de la restauration avaient été préparés par M. Chaussegros de Léry, mais l'intendant Dupuy y exécuta des changements considérables qui firent monter le coût de ces réparations à une somme énorme.

Dans le récit de son séjour à Québec, en 1749, Kalm parle ainsi du Palais de l'intendance:

" La maison de l'intendant, édifice public aux dimensions palatiales et à toit couvert en fer-blanc, est situé dans une seconde basse ville, vers le midi, sur la rivière Saint-Charles, donnant au nord sur un beau et grand jardin. C'est dans cette maison que se tiennent les délibérations sur les affaires de la Province,—et les messieurs qui ont la direction de la police, et ceux qui sont revêtus de l'autorité civile y ont leurs séances, sous la présidence de l'intendant; dans les affaires de grande importance, le gouverneur général assiste à ces réunions. La maison de l'intendant est entre les magasins de la Couronne et la prison."

Joseph Bouchette écrivait, en 1815:

" Du côté ouest de la rue Saint-Nicolas, et en face de celle de Saint-Vallier, on voit les ruines du palais de l'intendant. Après la conquête en 1759, on y fit assez peu d'attention, et en 1775 il acheva d'être ruiné comme palais, car lorsque les Américains, sous Arnold, bloquèrent la ville, ils trouvèrent moyen d'établir un corps de troupes en dedans, mais ils en furent bientôt après délogés par les bombes lancées de la garnison, qui y mirent le feu, et il fut presque entièrement consumé."

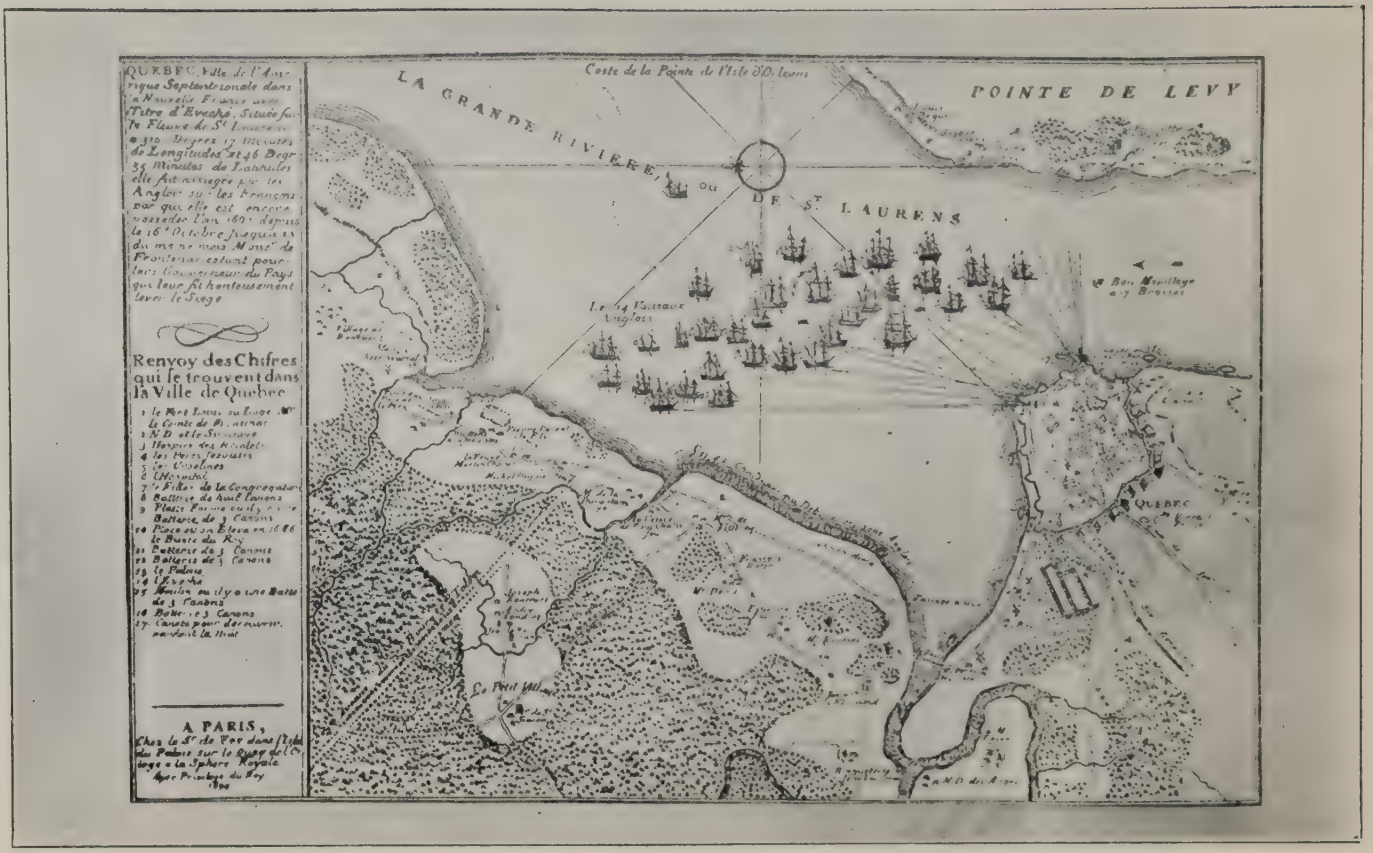
QUEBEC Ville de l'Amerique Septentrionale dans la Nouvelle France sous l'Etre d'Eveché. Située sur le Fleuve de St Laurens
Renvoy des Chifres qui se trouvent dans la Ville de Quebec
A PARIS,
LA GRANDE RIVIERE, ou DE St LAURENS
POINTE DE LEVY
QUEBEC

CARTE DE QUÉBEC EN 1690, PAR ROBERT DE VILLENEUVE

SIR WILLIAM PHIPPS DEVANT QUÉBEC

Le 5 octobre 1690, un Abénaquis, qui avait fait le voyage de l'Acadie à Québec en moins de douze jours, avertissait M. Provost, commandant dans la capitale en l'absence de M. de Frontenac, alors à Montréal, qu'une flotte d'une trentaine de vaisseaux était partie de Boston depuis six semaines pour venir faire le siège de Québec. Deux jours plus tard, le sieur de Cannanville informait M. Provost qu'il avait vu vers Tadoussac vingt-quatre bâtiments anglais, dont huit lui avaient paru fort gros.

M. Provost était un officier d'expérience, intelligent et actif. Il envoya avertir M. de Frontenac, à Montréal, et commença tout de suite à fortifier Québec.

Le Père de Charlevoix parle ainsi des travaux de défense improvisés par M. Provost:

" Les fortifications commençaient au Palais, sur le bord de la petite rivière Saint-Charles, remontaient vers la haute ville qu'elles environnaient et venaient finir à la Montagne, vers le Cap aux Diamants. On avait aussi continué depuis le Palais, tout le long de la grève, une palissade jusqu'à la clôture du Séminaire où elle était terminée par des rochers inaccessibles qu'on appelle le Sault-au-Matelot, et là il y avait une batterie de trois pièces. Une seconde palissade, qu'on avait tirée au-dessus de la première, aboutissait au même endroit et devait couvrir les fusilliers.

" La basse ville avait deux batteries, chacune de trois pièces de dix-huit livres de balle, et elles occupaient les intervalles de celles qui étaient à la haute ville. Les issues de la ville où il n'y avait point de portes étaient barricadées avec de bonnes poutres et des barriques pleines de terre en guise de gabions, et les dessus étaient garnis de pierres. Le chemin tournant de la basse ville à la haute était coupé par trois différents retranchements de barriques et de sacs pleins de terre avec des manières de chevaux de frise. Dans la suite du siège on fit une seconde batterie au Sault-au-Matelot et une troisième à la porte qui conduit à la rivière Saint-Charles. Enfin, on avait disposé quelques petites pièces de

canon autour de la haute ville, et particulièrement sur la butte d'un moulin qui servait de cavalier."

En arrivant à Québec le 14 octobre, à dix heures du matin, M. de Frontenac apprit que la flotte anglaise était au pied de la Traverse.

" Ce qui me consola un peu, dit M. de Frontenac dans sa lettre au ministre, fut de voir la résolution et la gaieté qui paraissaient sur les visages des habitants de la ville et des lieux circonvoisins que le sieur Provost, major, avait fait jeter dedans. Je fus aussi fort content des batteries et de tous les autres retranchements qu'il avait fait faire, et qu'on n'aurait pas dû croire se pouvoir achever en quatre ou cinq jours de temps qu'il avait eus seulement, ce qui marquait son soin, son application et sa vigilance."

Le gouverneur Frontenac avait donné ordre aux milices de Montréal et des différentes paroisses échelonnées le long du fleuve, de se mettre immédiatement en route pour Québec, afin de prendre part à la défense de la ville.

Le 15 octobre, M. de Vaudreuil, commandant des troupes, alla à la découverte avec un parti de cent hommes. Il revint le 16, à trois heures du matin, après s'être assuré que la flotte anglaise était mouillée à l'Arbre-Sec, à trois lieues de Québec.

En effet, dès qu'il fit jour, les bourgeois de Québec qui s'aventurèrent sur les fortifications purent voir la flotte ennemie composée de trente-quatre navires de tonnage différent. A mesure qu'elle avançait, les plus petits bâtiments se rangeaient le long de la côte de Beauport, entre l'île d'Orléans et la rivière Saint-Charles, les autres tenaient le large. Un peu avant dix heures, tous les vaisseaux étaient ancrés.

PAR LA BOUCHE DE MES CANONS

UN peu avant dix heures du matin, le lundi, 16 octobre 1690, une chaloupe, portant à son avant pavillon blanc, se détacha du vaisseau amiral de la flotte anglaise et se dirigea vers la terre. Elle portait l'officier qui, au nom de l'amiral Phipps, venait sommer le gouverneur Frontenac de lui remettre Québec et tout le pays.

Des quais de la basse ville, on surveillait les allées et venues des Anglais, et on envoya aussitôt quatre canots portant eux aussi chacun un pavillon blanc au-devant de la chaloupe.

L'envoyé de Phipps, le lieutenant-capitaine Thomas Savage, avait été choisi pour cette délicate mission probablement à cause de sa connaissance de la langue française. Il demanda s'il pouvait remettre personnellement une lettre du commandant de l'expédition au gouverneur Frontenac.

On banda les yeux à Savage et il fut conduit au château Saint-Louis où M. de Frontenac le reçut entouré de tous ses officiers.

La sommation de Phipps écrite en anglais portait le paragraphe suivant:

" Comme les cruautés et les barbaries qui ont été exercées par les Français et les Sauvages pouvaient, par cette présente occasion, nous engager à nous revancher sévèrement, cependant étant désireux d'éviter les actions inhumaines et contre le christianisme, comme aussi pour prévenir l'effusion du sang autant que possible, moi ci-dessus, Guillaume Phipps, chevalier, par ces présentes et au nom de leurs Très Excellentes Majestés Guillaume et Marie, roi et reine d'Angleterre, Écosse, France et Irlande, défenseurs de la Foi, et par ordre de leurs susdites Majestés, gouverneur du Massachusetts, colonie de la Nouvelle-Angleterre, demande que vous ayez à rendre vos forts et châteaux sans être démolis, comme aussi toutes les munitions sans y être touché, comme aussi une prompte délivrance de tous les captifs ensemble avec la délivrance de vos personnes et biens à ma disposition."

Un interprète traduisit la lettre de Phipps et en donna immé-

diatement lecture au gouverneur. Cette lecture était à peine terminée que le lieutenant-capitaine Savage tira de sa poche une montre qu'il présenta à M. de Frontenac en lui disant:—Il est dix heures, avant onze heures précises, vous voudrez bien me renvoyer avec votre réponse.

Le comte de Frontenac que la lecture de la sommation avait rendu impatient ne put se contenir plus longtemps:

—Je ne vous ferai pas tant attendre, répliqua-t-il. Dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume, et que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang en voulant détrôner son beau-père; que je ne sais en Angleterre d'autre souverain que le roi Jacques; que votre général n'a pas dû être surpris des hostilités qui ont été faites par les Français dans la colonie du Massachusetts, puisqu'il a dû s'attendre que le roi, mon maître, ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre et étant prêt à le replacer sur le trône, par la force de ses armes, comme j'en ai nouvelles, Sa Majesté m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées, chez les peuples qui se seraient révoltés contre leur souverain légitime.

L'officier anglais, interloqué, demanda alors au gouverneur s'il ne voulait pas lui donner une réponse par écrit:

—Non, lui répondit M. de Frontenac, je n'ai point de réponse à faire à votre général que par la bouche de mes canons et à coups de fusil; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on envoie sommer un homme comme moi; qu'il fasse du mieux qu'il pourra de son côté comme je ferai du mien.

Cette fière réponse termina l'entrevue. On banda les yeux de l'envoyé et on le ramena à sa chaloupe.

LES PÉRIPÉTIES D'UN SIÈGE

Qui tira le premier coup de canon en octobre 1690? D'ordinaire, ce sont ceux qui attaquent qui tirent les premiers. Au siège de 1690, il n'en fut pas ainsi. Le comte de Frontenac, presque trois siècles avant le grand Foch, avait saisi que la victoire est à celui qui prend l'initiative et sait la conserver. Le parlementaire de Phipps avait à peine réintégré le vaisseau amiral *Six Friends* que le gouverneur donna ordre aux batteries de la basse ville de tirer sur les ennemis. Le premier boulet tiré de Québec abattit le pavillon du vaisseau amiral. Ce coup heureux redoubla le courage et l'espoir des assiégés. La Providence, d'ailleurs, leur fut favorable car la ville ne souffrit aucunement du bombardement des vaisseaux anglais pendant toute la journée.

Résumons les péripéties du siège pendant les jours qui suivirent.

Le mardi, 17 octobre, les ennemis se contentèrent d'envoyer une barque du côté de terre, entre Beauport et la rivière Saint-Charles. Ils cherchaient un endroit favorable pour opérer un débarquement.

Le mercredi, 18 octobre, treize cents hommes, sous les ordres du major Walley, descendirent sur la grève de Beauport. Ils furent aussitôt attaqués par trois ou quatre cents Canadiens qui, profitant du terrain marécageux et boisé en cet endroit et se battant à la manière sauvage, leur firent essuyer une perte d'une soixantaine d'hommes. Le chevalier de Clermont et M. Pezard de Latouche, fils du seigneur de Champlain, furent tués dans cette rencontre, et M. Juchereau de Saint-Denys, seigneur de Beauport, qui malgré son âge avancé s'était battu comme un brave, eut le bras cassé par une balle.

Sur le soir du même jour, les quatre plus gros navires de la flotte anglaise se rapprochèrent de Québec. Leur canonnade pourtant assez vive ne causa pas beaucoup de dommages. Les coups de canon cessèrent, de part et d'autre, sur les huit heures.

Le jeudi 19 octobre, à la pointe du jour, le bombardement

reprit, mais on leur répondit de la ville avec une vigueur et une justesse qui les incommodèrent beaucoup. Le contre-amiral, dont le tir avait été plus précis que celui des autres, fut assez maltraité par les batteries du Sault-au-Matelot et celle d'en bas, du côté de la gauche. Il fut bientôt obligé de relâcher. Le *Six Friends*, vaisseau amiral, dut, lui aussi, se mettre à l'abri peu après. Il avait reçu plus de vingt boulets dont plusieurs l'avaient percé à fleur l'eau. Toutes ses manœuvres étaient coupées et son grand mât avait été presque cassé. Il fila tout le câble de son ancre et finalement l'abandonna pour s'éloigner plus vite. Les deux autres vaisseaux ne persistèrent pas longtemps. Ces quatre vaisseaux se retirèrent à l'anse des Mères, derrière le Cap aux Diamants, pour se radouber tant bien que mal.

Le vendredi, 20 octobre, dans l'après-midi, les frères Lemoyne de Longueuil et Lemoyne de Sainte-Hélène, avec un certain nombre de francs-tireurs, commencèrent à escarmoucher contre le corps du major Walley, resté sur la grève de Beauport. Le combat fut assez opiniâtre, mais les Canadiens empêchèrent, encore une fois, l'ennemi de se rapprocher de la rivière Saint-Charles qu'il voulait franchir afin d'entrer dans Québec.

Le samedi, 21 octobre, les sieurs de Villieu, de Cabanac et Duclos de Beaumanoir, à la tête de détachements de volontaires, allèrent attaquer les Anglais à leur camp de la grève de Beauport. Dans les différents engagements de cette journée les Anglais eurent bon nombre de morts et de blessés. Les Canadiens n'eurent qu'un blessé.

C'est dans la nuit du 21 au 22 octobre que les Anglais, qui étaient à la Canardière depuis trois jours et n'avaient pas encore gagné un pied de terrain, se décidèrent à se rembarquer. Ils le firent avec tant de précipitation qu'ils abandonnèrent cinq pièces de canon avec leurs affûts de campagne, cent livres de poudre et une cinquantaine de boulets.

Vers le soir du 23 octobre, on vit que les vaisseaux faisaient leurs préparatifs pour lever le siège. En effet, le lendemain, 24 octobre, tous les vaisseaux étaient rendus à l'Arbre-Sec.

Le 25 octobre, la flotte anglaise mettait enfin à la voile pour la haute mer. Le siège de Québec avait duré du 16 au 25 octobre, soit moins de dix jours.

QUI ABATTIT LE PAVILLON DU VAISSEAU DE PHIPPS ?

JOSEPH Marmette, dans ses *Machabées de la Nouvelle-France*, écrit:

" M. de Sainte-Hélène, qui passait pour le meilleur artilleur de la colonie, commandait une batterie de canons établie sur l'un des quais de la basse ville; une des premières pièces qu'il pointa abattit le pavillon amiral qui tomba dans le fleuve où quelques Canadiens allèrent le chercher à la nage. Ce trophée fut porté en triomphe à la cathédrale à la voûte de laquelle il resta suspendu jusqu'en 1759."

La Mère Juchereau de Saint-Ignace écrit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec:*

" Nous n'avions pas de canonniers; deux capitaines, M. de Maricourt et M. de Lotbinière, prirent soin des batteries et pointaient le canon, mais si juste qu'ils ne perdaient point de coup. M. de Maricourt abattit avec un boulet le pavillon de l'amiral et sitôt qu'il fut tombé nos Canadiens allèrent témérairement dans un canot d'écorce l'enlever et le tirèrent jusqu'à terre à la barbe des Anglais."

D'un autre côté, M. Le Roy de la Potherie, qui fut contrôleur de la marine dans la Nouvelle-France de 1698 à 1701, écrivait au ministre de Pontchartrain en 1700:

" N'était-ce pas une chose étrange que, lorsque le général Phipps vint attaquer Québec avec toutes les forces de la Nouvelle-Angleterre il n'y avait pas une âme pour tirer sur les vaisseaux anglais que l'on aurait coulé à fond. Il n'y eut que M. de Mines, qui est lieutenant de vaisseau en France, qui savait pointer le canon et qui eut l'adresse de couper le pavillon de l'amiral."

M. de la Potherie était le beau-frère de M. de Mines. Il avait dû puiser son renseignement à bonne source.

Le gouverneur Frontenac tenait M. de Mines en très haute estime. Il écrivait au ministre le 20 octobre 1691:

" Je ne saurais m'empêcher de vous représenter que le sieur de Mines, capitaine dans le détachement des troupes de la marine,

est un de ceux qui le méritent plutôt (qu'on ait quelque égard à leurs services), parce que c'est un très bon officier, qui s'est distingué dans le siège de Québec, comme je le mandais à feu M. le marquis de Seignelay, et que s'il jugeait à propos de l'avancer dans les premières promotions qu'il ferait des charges de la marine, et ayant plus de treize ans qu'il est enseigne de vaisseaux, cela donnerait une grande émulation à tous les officiers qui sont ici et qui ont servi aussi dans le même corps de faire encore mieux leur devoir, voyant que pour être éloignés ils ne sont pas oubliés."

M. de Mines fut tué au siège de Gibraltar (1704-1705). Il avait épousé une des filles du seigneur de Saint-Ours.

Lequel de ces trois braves, Lemoyne de Sainte-Hélène, Lemoyne de Maricourt ou le sieur de Mines, abattit le pavillon de Phipps ?

Il est prouvé que Lemoyne de Maricourt n'était pas à Québec à l'heure où on abattit le pavillon du vaisseau-amiral de Phipps. Il reste donc Lemoyne de Sainte-Hélène et M. de Mines.

Celui qui tire un coup de canon fait jusqu'à un certain point ouvrage de manœuvre. L'important est de bien viser afin que le coup porte. MM. Lemoyne de Sainte-Hélène et de Mines n'auraient-ils pas tous deux pointé l'heureux coup de canon du 16 octobre 1690 ?

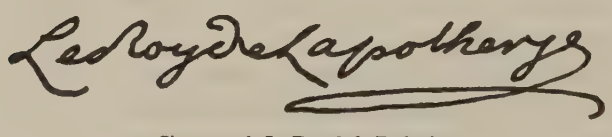

Signature de Le Roy de la Potherie

Tom. 1.er Pag. 4.
PROFIL DE LA VILLE DE QUEBEC et de ses environs attaquée par les Anglois en l'année 1691.
Brulots Francois
1 lieue
Echelle d'une lieue d'une heure de chemin
Fleuve de St Laurent
A Chateau du Fort ou loge le Gouverneur
B Citadelle faite depuis l'an
C Magasin aux poudres
D Recollets
E Eglise de la basse Ville
F Eglise de la haute Ville
G Cathedrale
H Seminaire
I les Jesuites
L l'Eveché
K l'Hôtel Dieu
M Platte-forme ou batterie de Canons
N Cul de sacq
O Isle d'Orleans
P Pointe de Levi
Q Marquisat ou Seigneurie de Beauport
R Village dépendant de Beauport
S Mouillage de la Flotte Angloise
T Chaloupe Angloise qui attend le retour de son Major
V Vaisseau Anglois portant les troupes à terre
X Chaloupes Angloises canonnant la Ville
Y Lieu de la descente des troupes Angloises
Z Bois, taillis où les troupes Angloises furent repoussées par les Francois
l'Hôpital gener
troupes Angloises

PROFIL DE LA VILLE DE QUÉBEC, D'APRÈS LA HONTAN

À LA NAGE OU À LA RAME?

A propos du pavillon du vaisseau amiral de Phipps abattu par Lemoyne de Sainte-Hélène ou le sieur de Mines, Joseph Marmette, dans son roman *François de Bienville*, nous fait assister à une scène qui nous montre de façon saisissante la bravoure des défenseurs de Québec en 1690.

Le dialogue a lieu entre MM. Lemoyne de Maricourt, Lemoyne de Bienville et Louis D'Orcy:

" —Vous arrivez à temps, messieurs, dit alors le sieur de Maricourt à son frère Bienville et à Louis D'Orcy; car je viens de parier avec le chevalier de Clermont que j'abats le pavillon de l'amiral des trois premiers coups que je tire sur l'ennemi. Le chevalier prétend que le vaisseau de Phipps se trouve hors de la portée d'une pièce de vingt-quatre. Qu'en dis-tu Bienville?

" Celui-ci mesura du regard l'espace libre qu'il y avait entre la flotte et le quai, puis se retournant vers son frère:

" —Je soutiens ton pari contre le chevalier de Clermont... Bien plus, la marée monte; or, je m'engage à aller chercher à la nage ce pavillon anglais qui flottera sur les eaux avant un quart d'heure."

Puis, le romancier nous montre les trois gentilshommes se jetant dans le fleuve pour aller chercher à la nage le pavillon amiral qui vient d'être abattu.

Est-ce à la nage ou en canot que les Canadiens allèrent chercher le pavillon de Phipps, le 16 octobre 1690?

Marmette a pris, sans doute, son renseignement dans l'*Histoire de la Nouvelle-France* du Père Jésuite Charlevoix:

" Dès qu'il (le parlementaire) fut arrivé à bord (du *Six Friends*) on commença de tirer d'une des batteries de la basse ville, ce qui surprit fort les Anglais; Phipps surtout ne revenait point de son étonnement de se voir obligé d'assiéger dans les formes une ville où il s'était flatté qu'on n'aurait pas la hardiesse de l'attendre autrement que pour se soumettre à lui.

" Mais ce fut bien pire encore, quand, du premier coup de

canon, son pavillon ayant été abattu et la marée l'ayant fait dériver, quelques Canadiens allèrent le prendre à la nage, et, malgré le feu qu'on faisait sur eux, l'emportèrent à la vue de toute la flotte: il fut porté sur-le-champ à la cathédrale où il est encore."

Sur qui le Père de Charlevoix s'est-il appuyé pour écrire que les Canadiens allèrent chercher le pavillon de Phipps à la nage ?

Des dix-neuf relations du siège de 1690 publiées par M. Ernest Myrand, six parlent de la capture du pavillon amiral anglais, mais deux seulement rapportent de quelle façon fut opérée cette prise glorieuse.

La Mère Juchereau de Saint-Ignace écrit:

" Deux capitaines, M. de Maricourt et M. de Lotbinière, prirent soin des batteries et pointaient le canon, mais si juste qu'ils ne perdaient point de coups. M. de Maricourt abattit avec un boulet le pavillon de l'amiral, et sitôt qu'il fut tombé nos Canadiens allèrent témérairement, dans un canot d'écorce, l'enlever et le tirèrent jusqu'à terre, à la barbe des Anglais."

M. Myrand, dans son livre *Sir William Phipps devant Québec*, a étudié cet épisode de la capture du drapeau amiral avec un soin méticuleux et il en est venu à la conclusion que c'est en canot et non à la nage que les Canadiens allèrent le chercher dans les eaux du Saint-Laurent. Ils n'en eurent pas moins de mérite: le danger était aussi grand.

Source: Ernest Myrand, *Sir William Phipps devant Québec.*

LES TROPHÉES DU SIÉGE DE 1690

AUCUN monument ne fut élevé à Québec pour commémorer la levée du siège, mais on conserva longtemps plusieurs trophées qui parlaient aussi éloquemment que des tablettes de pierre ou d'airain.

Le plus important de ces souvenirs glorieux fut bien ce drapeau qui flottait au grand mât du vaisseau amiral de Phipps et qui fut si prestement abattu dans la matinée du 16 octobre 1690 par un boulet lancé d'une batterie de la basse ville. Le 5 novembre 1690, pendant la fête de la reconnaissance, le drapeau de Phipps fut solennellement porté à la cathédrale où il fut suspendu à la voûte. C'était le premier étendard guerrier qu'on déposait dans l'église de Québec. Plus tard, les drapeaux des régiments de Shirley, de Pepperell et de Schuyler, pris à Chouaguen le 14 août 1756, vinrent le rejoindre.

Que devinrent ces trophées? Ils furent conservés dans la cathédrale jusqu'au siège de 1759. Nous les perdons ensuite de vue. On a dit qu'ils furent détruits en même temps que la cathédrale, à la fin de l'été de 1759. Ne furent-ils pas plutôt remis aux Anglais par le gouverneur de Vaudreuil et le chevalier de Lévis, ainsi que le voulait la capitulation de Montréal?

Le 19 octobre, en s'éloignant de Québec, le vaisseau amiral de Phipps, le *Six Friends*, presque désemparé, avait dû laisser son ancre au fond du fleuve afin de ne pas être coulé par les projectiles qu'on lui lançait de Québec.

Aussitôt la flotte anglaise sortie du port de Québec, Jean Guay, un habitant entreprenant de la Pointe-de-Lévy, se mit dans la tête de retirer cet ancre du fleuve. Il y réussit comme nous le constatons par les procès-verbaux de la Prévôté de Québec, à la date du 30 juillet 1691.

Les soldats du major Walley quittèrent si précipitamment leur camp de Beauport ou de la Canardière dans la nuit du 21 au 22 octobre, qu'ils abandonnèrent sur le terrain un drapeau, cinq pièces de canon, de la poudre, des provisions, etc, etc. Les mili-

ciens de la côte de Beaupré, sous le commandement du brave Pierre Carré, de Sainte-Anne-de-Beaupré, s'étaient si bien conduits pendant la bataille de la Canardière, que M. de Frontenac, pour les récompenser, leur donna l'étendard abandonné à Beauport. Ils l'emportèrent avec eux dans leur paroisse, et il fut suspendu à la voûte de la petite église de Sainte-Anne-de-Beaupré, comme le pavillon amiral de Phipps fut accroché dans la cathédrale de Québec. Ce drapeau, par une délibération unanime des habitants de la paroisse du 25 mars 1704, fut vendu à Pierre Fromage pour la somme de seize livres. Nous ignorons les raisons de cette vente étrange.

Quant aux cinq canons laissés au camp de la Canardière, les soldats de Walley n'avaient pas même pris la peine de les enclouer. Nous présumons que le gouverneur Frontenac les fit placer sur les remparts de Québec pour aider à la défense de la place. La relation de Monseignat dit, en effet, parlant de la fête du 5 novembre 1690: "Il y eut plusieurs décharges de notre canon et de mousqueterie; et l'on n'oublia pas à faire tirer plusieurs fois les pièces que nous avons gagnées sur les ennemis et qui nous seront utiles dans la suite."

On conserve à la résidence d'été des prêtres du séminaire de Québec au Petit-Cap, un vieux canon de fabrique anglaise. Une tradition ancienne et respectable veut que ce canon soit un des cinq laissés sur la grève de Beauport, en octobre 1690. Ce petit canon serait donc le seul trophée qui nous resterait du siège de 1690. Dans ce cas, qu'on le conserve précieusement.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. III (1897).

LES MORTS ET BLESSÉS DU SIÈGE DE 1690

RELATIVEMENT aux morts et aux blessés, les relations françaises et anglaises du siège de Québec en 1690 enchérissent les unes sur les autres.

Ainsi, pour les pertes canadiennes-françaises, voyons ce que disent les principales relations anglaises:

Sir William Phipps:

" In this expedition, the enemy suffered great damage and had a great number of their men killed. . ."

Major Walley:

" . . . We had killed 20, some say 30 of the enemy, and since have been informed their hospital is full of wounded men."

Thomas Savage:

" We killed of the French at our coming ashore above thirty, as some, who have made a computation of what they saw in several places lay dead, say."

Jetons maintenant un coup d'œil sur les relations françaises au sujet des pertes des Anglais.

Dans sa lettre à Louis XIV du 20 octobre 1691, Frontenac dit que, dans la seule rencontre du 18 octobre 1690 sur les grèves de Beauport, les Anglais perdirent trois cents hommes. Ailleurs, Frontenac dit encore: " Ils ont assurément perdu plus de cinq cents hommes morts ou blessés." Ici, M. de Frontenac veut parler des pertes en morts et blessés pendant toute la durée du siège.

Monseignat, qui fut chargé d'écrire la relation officielle ou authentique du siège de 1690, dit:

" Les ennemis perdirent en cette occasion (la journée du 18 octobre) cent cinquante hommes au rapport d'un habitant qui visita la nuit le champ de bataille." Parlant de la bataille du 20 octobre, Monseignat dit: " Ils n'ont perdu pas moins de monde dans cette occasion qu'à l'autre (c'est-à-dire la rencontre du 18 octobre).

Du côté anglais comme du côté français on a considérablement exagéré les pertes respectives pendant le siège de 1690.

Phipps avait intérêt à grossir le nombre des morts et des blessés français et canadiens afin de pallier un peu la défaite qu'il venait de subir. De son côté, le gouverneur Frontenac, pour magnifier sa victoire, avait besoin de faire disparaître un bon nombre d'ennemis. Il est triste de l'avouer, mais dans une bataille, plus il y a de morts et de blessés plus la victoire est importante.

M. Ernest Myrand, qui a fait un relevé comparatif de toutes les relations anglaises et françaises du siège de 1690, estime les pertes des Anglais en tout et partout, c'est-à-dire dans les engagements sur terre comme sur les vaisseaux, à cent cinquante hommes tués ou morts de blessures d'armes. Il est toutefois bon de remarquer que le typhus, la petite vérole, la dysenterie, les fièvres de camp, les naufrages subis au retour de l'expédition durent enlever aux Anglais quelques centaines d'hommes.

Quant aux morts de l'armée canadienne-française, M. Myrand n'a pu en retracer qu'une dizaine parmi lesquels il nomme Alexandre-Samuel de Clermont, Joseph Pezard de Latouche, François Roberge, Pierre Maufils et Lemoyne de Sainte-Hélène. Les blessés connus sont Nicolas Juchereau de Saint-Denys, le sieur Godefroy de Vieuxpont, le sieur Lemoyne de Longueuil et Jacques Aubuchon. D'après le calcul de M. Myrand, du côté canadien-français, il y aurait eu en tout soixante et un morts et blessés.

Comme on le voit, M. de Frontenac, sir William Phipps, le major Walley, Thomas Savage, le sieur de Monseignat et tous ceux qui, après eux, ont parlé des centaines de morts et de blessés du siège de 1690 se sont joliment éloignés de la vérité. Le mot *bluff* n'était probablement pas encore en usage en l'an de grâce 1690 mais, sûrement, ce qu'il désigne était d'usage courant.

Source: Ernest Myrand, *Sir William Phipps devant Québec.*

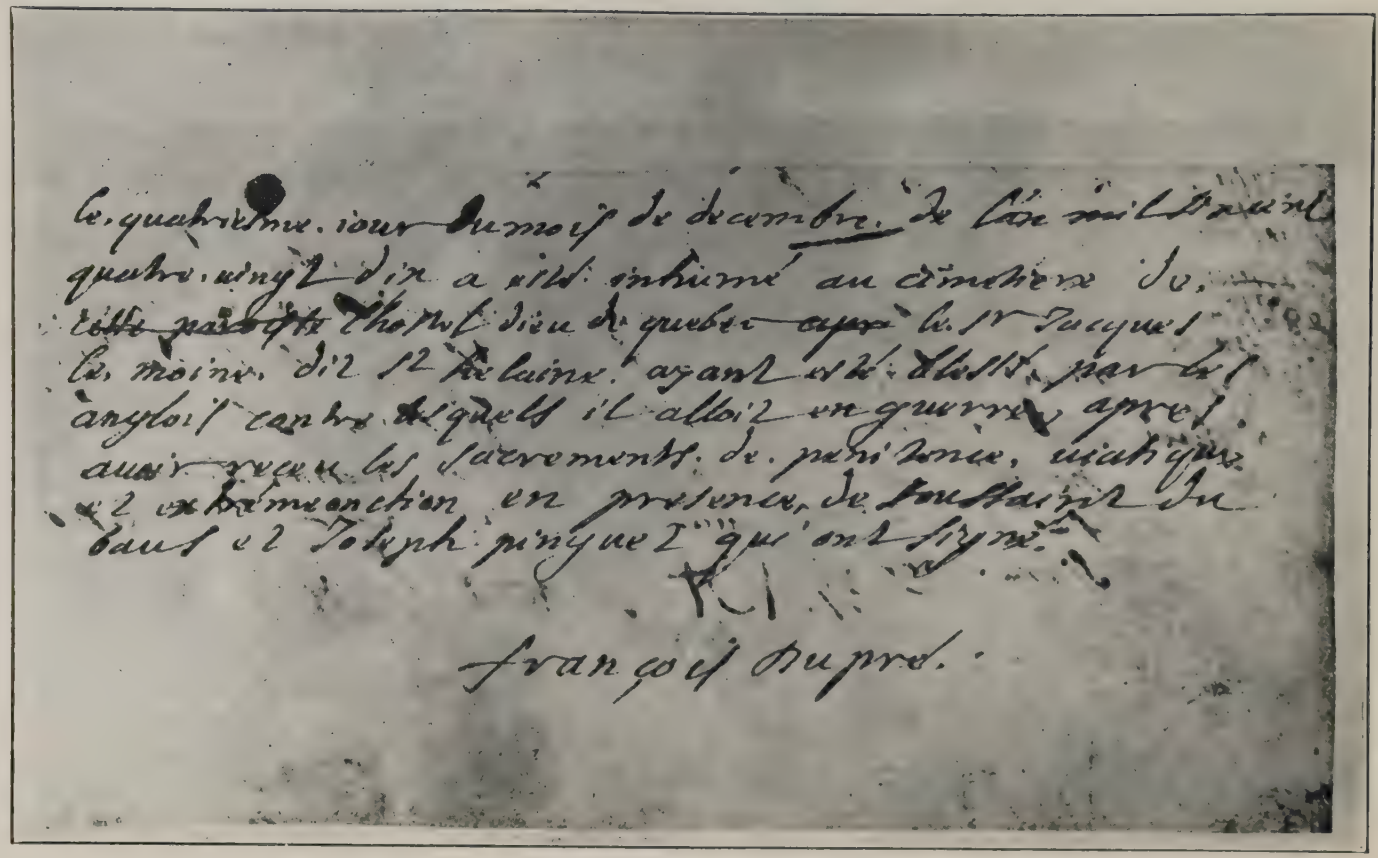

ACTE DE SÉPULTURE DE JACQUES LEMOYNE DE SAINTE-HÉLÈNE

UN HÉROS DU SIÈGE DE QUÉBEC

Le véritable héros du siège de Québec en 1690 fut Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène. Les nombreuses relations du siège ne tarissent pas d'éloges sur sa bravoure, son adresse, son activité. Malheureusement, l'attaque de Phipps sur Québec devait priver la Nouvelle-France des services de ce valeureux guerrier.

Jacques Lemoyne était né à Montréal le 16 avril 1659, du mariage de Charles Lemoyne et de Catherine Primot. Il prit son surnom de Sainte-Hélène, de l'île Sainte-Hélène, en face de Montréal. Jacques Lemoyne était le frère de Charles Lemoyne, premier baron de Longueuil, de Pierre Lemoyne d'Iberville, de Paul Lemoyne de Maricourt, de Joseph Lemoyne de Sérigny, de Louis Lemoyne de Châteauguay, de Jean-Baptiste Lemoyne de Bienville et de Gabriel Lemoyne d'Assigny. On a appelé avec raison les frères Lemoyne les Machabées de la Nouvelle-France.

Lemoyne de Sainte-Hélène embrassa de bonne heure la carrière des armes et eut la gloire de former à ce métier son frère, Lemoyne d'Iberville, le Jean Bart du Canada.

Lors du mariage de Lemoyne de Sainte-Hélène avec Jeanne Dufresnoy Carion, en 1684, Mgr de Laval, écrivant à M. Dollier de Casson, lui rendait un beau témoignage:

" Il n'y a personne, disait-il, qui ne doive prendre part à la bonne fortune que la bonne Providence de Dieu, à ce qu'il y a tout lieu de croire, lui envoie, lorsqu'on regarde comme une récompense la fidélité, ainsi qu'on m'en assure, qu'il a toujours eue de ne point abuser de la traite des boissons aux Sauvages et d'en user avec crainte de Dieu, ce qui fait que j'ai de la joie à pouvoir contribuer pour ma part en quelque chose à l'heureux établissement que je lui souhaite et que j'espère, s'il continue à vivre dans la crainte du Seigneur. . . "

Dans l'expédition contre les Tsonnontouans, en 1687, Lemoyne de Sainte-Hélène avait le commandement de trois cents Sauvages chrétiens. Ces Sauvages se battirent tantôt à la française, tantôt à la sauvage. Ils contribuèrent grandement au succès

de l'expédition grâce à la sage direction que leur donna Lemoyne de Sainte-Hélène.

Mais c'est au siège de Québec par Phipps que le brave Lemoyne de Sainte-Hélène devait se couvrir de gloire.

Il descendit à Québec avec le contingent des miliciens de Montréal dans les premiers jours d'octobre 1690. Il se trouvait donc dans la capitale avec son frère, M. Lemoyne de Longueuil, quand les vaisseaux anglais jetèrent l'ancre presque en face de la ville.

Lemoyne de Sainte-Hélène était un merveilleux tireur au fusil. Il était aussi très habile pointeur au canon. Les canonniers manquaient à Québec, et il rendit de grands services aux batteries d'artillerie. Les meilleurs coups de canon, d'après la plupart des relations, furent tirés par lui.

Dans l'après-midi du vendredi, 20 octobre, pendant que Phipps délibérait avec son principal lieutenant, Walley, sur le peu de succès de leur entreprise et l'opportunité de lever le siège, un petit corps de Français et de Canadiens, sous les ordres des frères Lemoyne de Longueuil et Lemoyne de Sainte-Hélène, attaquait le corps de troupe anglais débarqué sur les grèves de Beauport et qui s'était avancé jusqu'à la rivière Saint-Charles. L'escarmouche fut longue et opiniâtre.

C'est dans cet engagement que le brave Lemoyne de Sainte-Hélène eut la jambe cassée par une balle anglaise. Il fut immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu où, malgré les bons soins reçus, il mourut le 4 décembre 1690.

La consternation fut générale dans tout le pays. Le Père de Charlevoix écrivait quelques années plus tard:

" Monsieur de Sainte-Hélène fut regretté de toute la colonie, qui perdit en lui un des plus aimables cavaliers et un des plus braves hommes qu'elle ait jamais eus. Les Sauvages d'Onnontagué qui affectionnaient d'une manière particulière la famille Lemoyne et qui l'avaient adoptée, envoyèrent, suivant un usage de leur nation, un collier de porcelaine pour pleurer la mort de Sainte-Hélène. Ils firent accompagner celui qu'ils nommèrent pour cette cérémonie par deux femmes du village de la Montagne, qu'ils retenaient prisonnières et auxquelles ils rendirent la liberté en cette occasion."

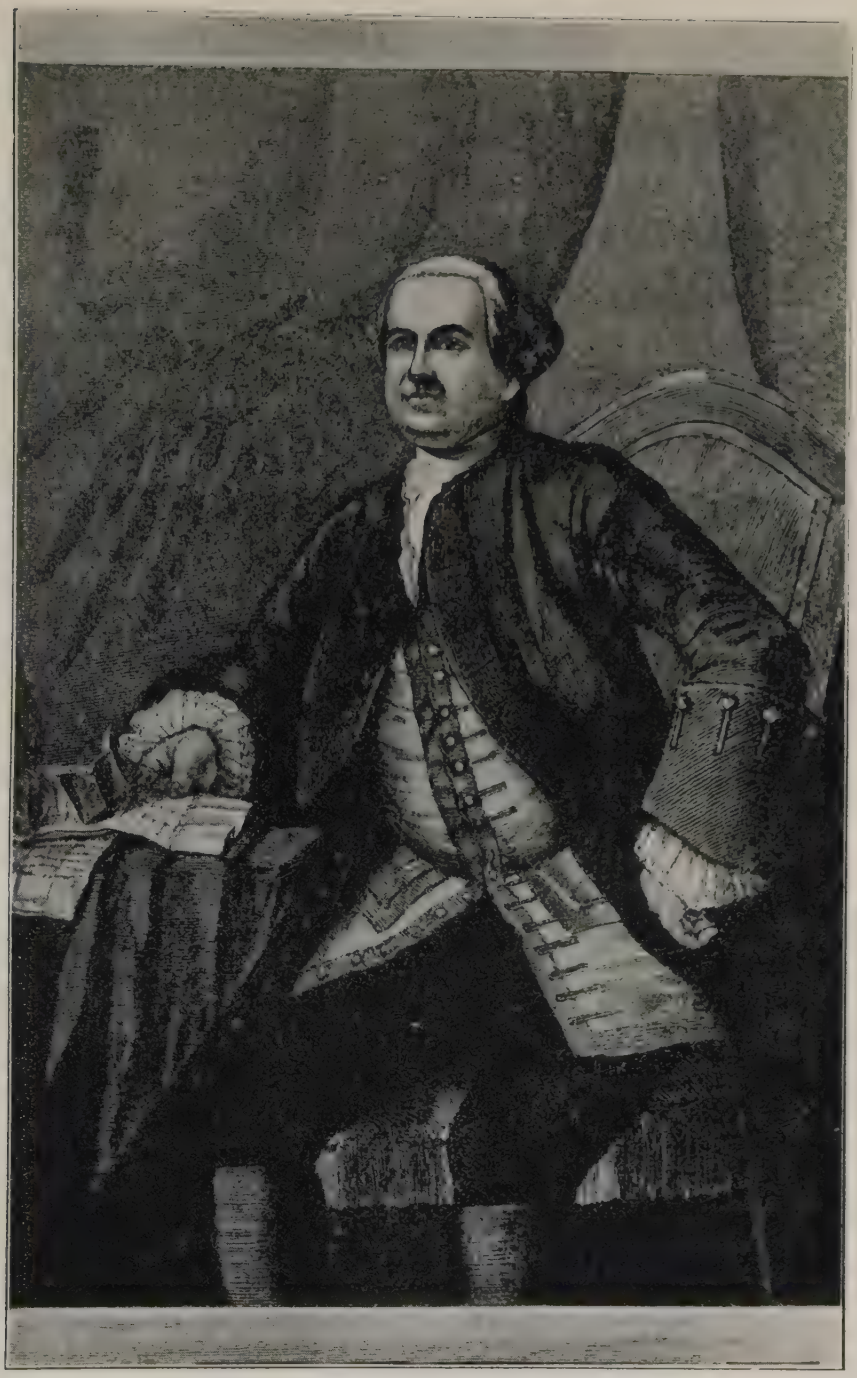

SIR WILLIAM PHIPPS

LA CARRIÈRE DE SIR WILLIAM PHIPPS

SIR William Phipps n'était peut-être pas un grand chef militaire, mais, en 1690, il avait déjà un passé assez remarquable. Parti de la plus basse classe de la société, il avait eu le mérite de se faire lui-même, grâce à son énergie indomptable.

Cotton Mather, contemporain et ami de sir William Phipps, a retracé sa vie avec grand soin. M. Benjamin Sulte a résumé le travail de Cotton Mather dans les lignes suivantes:

" La famille de notre personnage habitait Woolwich, sur la côte du Maine. Le père était armurier, aussi forgeron, taillandier, faiseur de clous, etc., comme tous les ouvriers de son temps. Il avait vingt et un fils et cinq filles. Le petit William, né en 1651, se disait attiré vers la mer et bientôt il devint apprenti, charpentier de navire, genre goélette, barques et pinasses. Il apprit à lire, écrire, compter, durant cette période, puis, son temps d'épreuve terminé, il se dirigea du côté de Boston, entreprit de construire un bâtiment, se maria, réussit à merveille dans son métier, dessina un navire pour lui-même, le construisit, le gréa et l'ayant chargé de bois de service, le conduisit en Angleterre. Ce commerce l'occupa une dizaine d'années avec profit.

" Comme navigateur il était cité avec éloge. Un jour, on lui parlait d'une riche cargaison naufragée et considérée comme perdue aux îles Bahama; il conçut l'idée de repêcher ces marchandises, équipa un vaisseau dans ce but, composa un corps de matelots qu'il dressa aux exercices nécessaires pour opérer ce sauvetage et, après des travaux ardus, des efforts souvent infructueux, rentra à Boston chargé du produit de sa trouvaille.

" Son énergie dépassait la dose ordinaire de celle des marins. Avec cela, il était inventeur d'appareils nautiques. Vers 1683, il entendit dire qu'un galion espagnol portant des lingots d'or et d'argent avait péri dans une baie du voisinage de la Plata; tout de suite il passa en Angleterre, y forma une compagnie d'actionnaires, construisit des machines spéciales pour la recherche du trésor en question, et le roi Charles II lui confia un navire avec près de

cent hommes d'équipage. L'histoire de cette campagne est longue et nous montre le courage, l'esprit plein de ressources du ci-devant charpentier. Il retourna à Londres avec trois cent mille louis sterling du précieux métal, que les actionnaires eurent le plaisir de se partager, lui laissant vingt mille louis pour sa peine. Le roi le fit chevalier.

" Bientôt après il forma une compagnie maritime mais on l'envoya grand shérif de la Nouvelle-Angleterre, d'où il fut rappelé en 1689 lorsque Guillaume d'Orange monta sur le trône. C'est alors qu'il devint amiral.

" En 1690, il fit l'expédition de Québec.

" Après cela Phipps fut gouverneur du Massachusetts, puis il retourna en Angleterre et y décéda en 1695, âgé de quarante-quatre ans.

" Un petit-fils de Phipps épousa une Mulgrave, de haute noblesse, et reçut le nom de Mulgrave qui est encore dans les classes dirigeantes du royaume, comme aussi la branche de Normanby issue de Phipps-Mulgrave."

Source: Benjamin Sulte, *Mélanges Historiques*, dixième série.

JOURS D'ALLÉGRESSE ET D'ACTIONS DE GRÂCES

L'ALARME fut si grande et si générale à Québec quand, le 16 octobre 1690, les vaisseaux de Phipps vinrent se ranger devant la ville, que la population, malgré l'optimisme du gouverneur Frontenac et de ses lieutenants, mit son espoir presque uniquement en la Providence. L'église paroissiale, pourtant très exposée aux boulets ennemis, resta ouverte tout le temps du siège, et elle était toujours remplie de fidèles qui venaient demander aide et protection à la Sainte-Famille dont on avait suspendu la peinture au clocher. Aussi quand les vaisseaux anglais laissèrent le port de Québec, l'allégresse et la reconnaissance furent dans tous les cœurs.

La Mère Juchereau de Saint-Ignace, annaliste de l'Hôtel-Dieu, termine son récit du siège de Québec en écrivant:

" Nous n'avons pu donner une juste idée de la consternation que nous causa la venue des Anglais, ni des assauts que nous eûmes pendant le siège par les différentes alarmes que l'on prit de tout ce que l'on craignait; mais il ne nous est pas plus possible d'exprimer la joie de toute la colonie quand on les vit partir en désordre. On avait de la peine à se persuader qu'ils se retirassent, et dès qu'on ne les vit plus on pensa aux moyens de rendre à Dieu des actions de grâces publiques, Monsieur le comte de Frontenac fut un des plus zélés pour en marquer sa reconnaissance. Il fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale avec toute la solennité requise. On fit après une procession magnifique dans toutes les églises de Québec; on leur porta l'image de la très sainte Vierge en triomphe, comme notre libératrice, qui avait vaincu nos ennemis. Tout retentissait des louanges de la Reine des anges et des hommes qui venait de nous donner des témoignages si singuliers de sa maternelle protection. On établit la fête de Notre-Dame de la Victoire dans l'église de la basse ville pour mémoire éternelle de la défaite des Anglais. M. de la Colombière, archidiacre, y prêcha avec son éloquence ordinaire, et en fidèle serviteur de Marie, sur les obligations que lui avait la Nouvelle-France et ce qu'on devait faire pour en mériter

la continuation. On lui attribua toute la gloire de cette victoire, sans parler de la prudence des gouverneurs, de la valeur des officiers, ni de la bravoure des soldats et des habitants, ce que pas un ne trouva mauvais, tant on était persuadé qu'Elle seule avait repoussé nos ennemis. La dévotion envers Marie s'augmenta beaucoup en ce pays."

La Mère Juchereau de Saint-Ignace parle ensuite des *dévotions* faites à Québec pour remercier la Vierge de son puissant secours.

" Nous fîmes entre nous quantité de dévotions pour remercier Notre-Seigneur et sa Sainte Mère du bienfait que nous en avons reçus. Nous demandâmes à Monseigneur l'évêque d'instituer chez nous la fête du Sacré-Cœur de Marie, ce qu'il nous accorda et nous en expédia la patente le 15 novembre 1690. Nous célébrâmes cette fête pour la première fois le 3 juillet 1691 avec les prières des Quarante-Heures.

" Messieurs de la Congrégation, comme particulièrement dévoués au service de la Mère de Dieu, voulurent aussi donner des marques éclatantes de leur reconnaissance. Ils fondèrent, à perpétuité, dans la cathédrale de Québec, une messe du Saint-Sacrement, le lendemain des cinq principales fêtes de la Très Sainte Vierge. La première fois qu'on la chanta ce fut le 16 août 1691. M. Glandelet y fit un sermon. . ."

De son côté, la Mère Bourdon de Sainte-Agnès, annaliste des Ursulines, dit:

" On ne savait comment témoigner sa gratitude à la divine Majesté, reconnaissant que c'était un coup de sa puissance qui nous avait délivrés et que nous n'avions aucune part à cette victoire. Pour cet effet, Monseigneur ordonna une procession générale d'actions de grâces; le dimanche dans l'octave de la Toussaint, 5 novembre, l'on porta l'image de la sainte Vierge aux quatre églises où l'on fut en station, et l'on chanta le *Te Deum* à la cathédrale. On fit aussi un feu de joie ce même soir."

PORTEUR DE BONNES NOUVELLES

TOUTES les relations canadiennes de l'attaque de Phipps contre Québec nous disent qu'aussitôt après la levée du siège, le gouverneur Frontenac envoya un vaisseau en France pour annoncer au roi la victoire qu'il venait de remporter sur les Anglais.

Quel fut le messager de ces bonnes nouvelles?

Le gouverneur Frontenac avait un faible pour ce gascon de baron de La Hontan qui faisait pourtant plus de tapage avec sa plume qu'avec son épée, et c'est lui qu'il choisit pour cette mission agréable, au détriment de plusieurs officiers canadiens qui s'étaient distingués pendant le siège.

Il faut lire dans ses lettres si caustiques et si pleines d'esprit, avec quel contentement La Hontan apprit qu'il avait été choisi entre tous pour se rendre en France.

Il nous fait savoir d'abord que, les Anglais à peine partis de la rade de Québec, un froid excessif se déclara, et que la glace endommagea à tel point les navires restés dans le port, qu'on fut obligé de les échouer dans le Cul-de-Sac afin de ne pas les perdre.

Puis il continue:

" Cette gelée était un grand contretemps pour M. de Frontenac; tout rempli de son glorieux succès il était dans l'impatience d'en informer le Roi et il ne doutait pas que cette affaire ne lui fît beaucoup d'honneur à la Cour. Au lieu donc qu'il aurait souhaité de dépêcher un courier ailé, si la chose était possible, et s'il y avait un Mercure autre part que dans le pays des fables, il se voyait reculé jusqu'au printemps prochain pour mander à Versailles l'échauffourée des Anglais, grande mortification pour un homme en place et pour un bon courtisan. De mon côté, sans vouloir faire comparaison avec notre gouverneur, je n'étais pas moins chagrin que lui, et me croyant obligé de me morfondre encore cet hiver en Canada, je donnais des bénédictions à rebours au dieu Borée et à sa bise précoce. Nous en fûmes quittes pour la peur néanmoins; une pluie imprévue et qui produisit un dégel nous mit hors d'intrigue: M. de Frontenac prenant avidemment l'occasion fit aussitôt

gréer et appareiller une frégate désagrée et ses ordres furent exécutés avec tant de diligence qu'en moins de deux ou trois heures le lest, les voiles, les cordages, les mâtures, enfin tout le vaisseau fut en état. Je lorgnais ce préparatif et j'avais un pressentiment que je n'y aurais pas la moindre part. J'étais même bien résolu de presser fortement mon congé si l'on ne me l'offrait pas dès que la frégate serait équipée. Mais M. le gouverneur général me prévint. Il me dit qu'il avait jeté les yeux sur moi pour porter à la Cour la nouvelle de l'entreprise des Anglais; que c'était une bonne occasion pour me faire connaître, pour rétablir mes affaires domestiques et pour avancer ma fortune; mais qu'il fallait tâcher de faire un voyage qui fût court et bon, que le plus tôt que je pourrais arriver en France ce serait le meilleur et surtout que je devais m'armer de courage et prendre la résolution de périr plutôt que de me rendre à quelque vaisseau des ennemis, ou de relâcher en quelque port que ce fût."

C'est à bord de la frégate la *Fleur de May*, capitaine Jean Gancleau, que La Hontan se rendit en France. Elle partit de Québec le 29 novembre 1690.

Un voyage en France à une saison si avancée était une entreprise risquée. Le capitaine Gancleau ne voulut pas l'entreprendre sans garantie, mais Frontenac avait une hâte si fébrile d'informer le roi de son succès qu'il consentit aux conditions du prudent capitaine.

Nous trouvons ces conditions dans un acte du notaire Gilles Rageot du 25 novembre 1690. Si la *Fleur de May* arrivait à La Rochelle sans encombre, le capitaine Gancleau devait recevoir quatre mille livres en une lettre de change sur le trésorier de la Marine à Rochefort. Si le vaisseau ne se rendait pas à bon port, qu'il fût pris par les ennemis ou perdu par les glaces ou le mauvais temps, Gancleau avait droit à neuf mille cinq cents livres.

Le voyage fut profitable au capitaine Gancleau, car il se rendit en France assez facilement. La *Fleur de May* arriva à La Rochelle avant le 12 janvier 1691.

Signature de Jean Gancleau

LA MÉDAILLE KEBECA LIBERATA

COMMENT LE GRAND ROI REÇUT LA NOUVELLE

C'EST le 13 janvier 1691 que le baron de La Hontan partit de La Rochelle pour Versailles. Eut-il l'honneur d'avoir une audience du grand roi ? Nous l'ignorons. Louis XIV accordait très difficilement des audiences particulières.

En tout cas, la nouvelle de la levée du siège de Québec fut reçue avec plaisir par Louis XIV.

Le gouverneur Frontenac, pour sa part, obtint une gratification assez importante.

Louis XIV voulut faire plus. Il écrivit à M. de Frontenac une lettre autographe pour le féliciter de sa belle conduite au siège de Québec. Ce document précieux n'a pas été conservé. Nous avons toutefois la lettre de remerciement du gouverneur à Sa Majesté, du 20 octobre 1691. Frontenac écrivait:

" Sire, je ne sais comment pouvoir faire à Votre Majesté les très humbles remerciements que je lui dois pour la gratification qu'Elle m'a accordée, mais principalement pour toutes les marques de bonté qu'Elle a bien voulu me donner dans la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main.

" Le peu que j'avais contribué à la levée du siège de Québec et aux autres avantages qu'on a remportés sur les Anglais et sur les Sauvages ne méritait pas l'attention que Votre Majesté y a donnée, et, sans l'affection particulière qu'Elle a pour ce fait, Elle n'aurait pas compté pour quelque chose des événements qui ne devraient pas avoir place parmi ce nombre presque incroyable de succès prodigieux et innombrables qu'Elle a tous les jours sur ses ennemis.

" Si les secours, Sire, que Votre Majesté a envoyés cette année ont retiré cette pauvre colonie de l'extrémité où elle était réduite, ceux que nous espérons qu'Elle aura la bonté de lui continuer lui donneront le moyen de se procurer le repos et la paix dont elle a tant besoin.

" M. de Pontchartrain informera Votre Majesté de ce que nous avons fait dans cette campagne, et, comme la disette de vivres où nous étions nous ayant empêché de pouvoir aller cher-

cher les ennemis jusques chez eux, nous avons été obligés de nous contenter de nous opposer aux puissants efforts qu'ils ont fait pour empêcher nos semences et nos récoltes.

" Nous sommes venus, Sire, heureusement à bout des uns et des autres, mais toujours à la pointe de l'épée et au bout du fusil, et partout où l'on a pu joindre l'ennemi, il a été battu; principalement en deux rencontres dont la dernière a été très sanglante et très opiniâtre, les ennemis y ayant perdu trois cents hommes, cinq ou six de leurs principaux chefs et un drapeau.

" Votre Majesté jugera aisément qu'il est impossible que, dans des mouvements si continuels, ses troupes ne diminuent beaucoup et que, à moins qu'Elle ait la bonté de les faire remplacer et même, d'en augmenter le nombre, il faudrait à la fin succomber, ayant tant d'ennemis sur les bras et autant à craindre du côté de la mer que de celui de la terre."

. . . . . .

Louis XIV, pour conserver le souvenir de la belle défense de Québec, fit aussi frapper une médaille commémorative. On y voyait la ville de Québec assise sur un rocher, et ayant à ses pieds des pavillons et des étendards aux armes d'Angleterre. Près d'elle, on avait placé le castor. Au pied du rocher, se voyait le fleuve Saint-Laurent appuyé sur son urne. Sur l'exergue se lisait la légende: *Francia in novo orbe victrix* qu'on peut traduire par: la France victorieuse dans le nouveau monde. Enfin, au bas, on lisait: *Kebeca liberata*, M D C X C, ou Québec délivré, 1690.

Cette médaille est aujourd'hui excessivement rare et très recherchée des numismates.

Sources: *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1927-1928; Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis le Grand.*

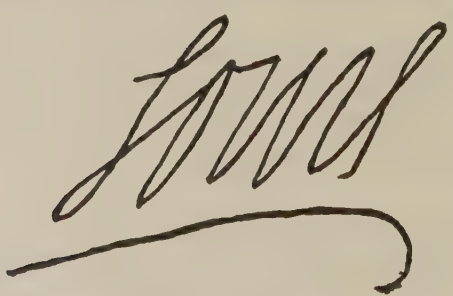

Signature de Louis XIV

UN PRISONNIER DE GUERRE BIEN TRAITÉ

A l'automne de 1691, un vaisseau anglais fut capturé dans les eaux de la baie Verte, et quelques négociants importants de Boston qui se trouvaient à bord de ce navire furent amenés prisonniers à Québec. Le sieur Nelson, riche marchand, était au nombre de ces derniers.

Le gouverneur Frontenac avait eu une correspondance avec Nelson et il avait été très satisfait de ses lettres.

Au lieu de le mettre en prison comme les prisonniers de guerre ordinaires, il le logea au château Saint-Louis. Nelson était prisonnier sur parole et circulait dans la ville comme il l'entendait.

Le baron de La Hontan, qu'il ne faut pas toujours croire cependant, raconte une curieuse histoire où le sieur Nelson joua un rôle de nabab.

Le gouverneur Frontenac qui aimait à faire des mariages avait rêvé d'unir la fille d'un conseiller au Conseil Souverain, qui était sa filleule, à un capitaine des troupes. La Hontan ne nomme pas le capitaine en question mais on lit facilement entre les lignes qu'il s'agit de lui-même. Quant à la jeune demoiselle, filleule du gouverneur, nous savons que c'est Geneviève Damours.

" L'officier, dit La Hontan, trouvant la table du gouverneur autant de son goût que la compagnie de celle qui s'y trouvait assez souvent, résolut, pour se tirer d'affaires, de demander du temps pour y penser. On lui accorde deux mois; après quoi voulant allonger la courroie il en souhaita encore deux, que l'évêque lui fit donner. Cependant, le dernier étant expiré au grand regret du cavalier qui jouissait du plaisir de la bonne chère et de la vue de sa demoiselle, fut obligé de se trouver à un grand dîner que M. Nelson, gentilhomme anglais, voulut donner aux futurs époux, au gouverneur, à l'intendant, à M. l'évêque et à quelques personnes de considération, et comme ce généreux Anglais était ami du père et des frères de la demoiselle par des raisons de commerce, il offrit mille écus le jour des noces qui joints à mille que l'évêque donnait, et mille autres qu'elle avait de son patrimoine avec sept ou huit

mille que M. de Frontenac offrait en congés, sans compter un avancement infaillible, faisaient un mariage assez avantageux pour le cavalier."

Pour faire une courte histoire du roman du baron de La Hontan, disons que le sieur Nelson garda ses mille écus puisque le jeune capitaine n'épousa pas la fille du conseiller. Il est vrai qu'il perdit les bonnes grâces du comte de Frontenac mais il était accoutumé à la déveine et il s'en consola assez facilement.

La grande liberté dont jouissait Nelson à Québec parut excessive à la cour et le ministre en blâma le gouverneur de Frontenac. Celui-ci qui avait la décision prompte se débarrassa alors du sieur Nelson, en l'envoyant en France. Il fut détenu au château d'Angoulême.

Nelson fut relâché sur parole au bout d'un an. Il devait fournir un cautionnement de 15,000 louis pour garantir la promesse qu'il avait faite de faire remettre en liberté un certain nombre de prisonniers français de la garnison de Port-Royal.

En 1722, le baron de Saint-Castin, prisonnier à Boston, fut généreusement traité par M. Nelson. Il se rappelait sans doute les bons traitements reçus du gouverneur Frontenac pendant sa douce captivité de 1691 à Québec.

Source: La Hontan, *Nouveaux Voyages dans l'Amérique septentrionale;* la *Presse*, de Montréal, article de Ignotus.

UN IROQUOIS BRÛLÉ VIF À QUÉBEC EN 1692

Au mois de février 1692, un parti français commandé par M. de Beaucours, fit seize prisonniers iroquois, près de l'île de Tonihata, dans la direction de Cataracoui (aujourd'hui Kingston). M. de Beaucours s'en revint triomphant à Québec avec ses prisonniers.

Le gouverneur Frontenac, irrité des déprédations continuelles des Iroquois et voulant d'ailleurs intimider ces féroces guerriers par un exemple rigoureux, condamna deux des prisonniers à être brûlés vifs.

Pareille exécution ne s'était pas encore vue à Québec et on peut croire que la population supplia le gouverneur de lui épargner ce spectacle. Mais M. de Frontenac ne se laissa pas fléchir. Les deux Iroquois furent instruits des mystères de notre religion par les Jésuites et reçurent le baptême. L'un d'eux, cependant, évita le supplice en se donnant la mort avec un couteau qu'il trouva dans sa prison.

Le baron de La Hontan raconte ainsi le supplice du survivant:

" Quelques jeunes Hurons de Lorette âgés de quatorze à quinze ans, vinrent prendre l'autre, et l'amenèrent sur le cap au Diamant où ils avaient eu la précaution de faire un grand amas de bois. Il courut à la mort avec plus d'indifférence que Socrate n'aurait fait, s'il se fût trouvé en pareil cas. Pendant le supplice, il ne cessa de chanter qu'il était guerrier, brave et intrépide, que le genre de mort le plus cruel ne pourrait jamais ébranler son courage, qu'il n'y aurait point de tourments capables de lui arracher un cri, que son camarade avait été un poltron de s'être tué lui-même par crainte des tourments, et qu'enfin s'il était brûlé, il avait la consolation d'avoir fait le même traitement à plusieurs Français et Hurons. Tout ce qu'il disait était vrai, surtout à l'égard de son courage et de sa fermeté, car je puis vous jurer avec toute vérité qu'il ne jeta ni larmes, ni soupirs; au contraire, pendant qu'il souffrait les plus horribles tourments qu'on puisse in-

venter et qui durèrent environ l'espace de trois heures, il ne cessa pas un moment de chanter. On lui tint plus d'un quart d'heure la plante des pieds devant deux grosses pierres toutes rouges; on lui fuma le bout des doigts avec des pipes allumées, et on lui tenait ces pipes contre la main sans qu'il la retirât; on lui coupa les jointures les unes après les autres; on lui tordit les nerfs des jambes et des bras avec une petite verge de fer, et cela d'une manière inexprimable, et qui devait lui causer les plus affreuses douleurs. Enfin, après lui avoir fait souffrir tout ce qu'on peut imaginer de plus horrible, pour comble de cruauté, ses bourreaux lui découvrirent le crâne, et ils auraient fait tomber peu à peu du sable brûlant si un esclave des Hurons de Lorette n'était survenu fort à propos pour lui décharger sur la tête un grand coup de massue dont il expira. Cela se faisait par ordre de madame l'intendante, qui eut la compassion d'abréger par là les tourments de ce malheureux. Au reste, toutes ces vives et âpres douleurs ne furent point capables d'interrompre la musique de notre homme, et l'on m'a assuré qu'il chanta jusqu'au dernier moment. Je dis que l'on m'a assuré, car je n'assistai qu'au commencement de la pièce, et les seuls préludes de cette tragédie me firent tant d'horreur que je n'en pus soutenir la vue jusqu'au dénouement. "

La Hontan mentionne ici l'intervention de madame Bochart de Champigny, femme de l'intendant. Disons à son honneur qu'elle avait fait sans succès toutes les démarches possibles auprès de M. de Frontenac pour empêcher cet horrible supplice.

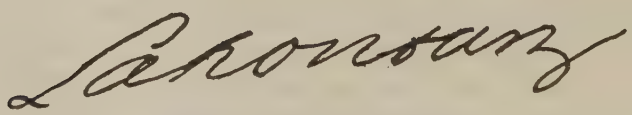

Signature du baron de La Hontan

LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION À LA BASSE VILLE

MGR de Saint-Vallier en confiant son Hôpital général aux Hospitalières ne voulait pas priver la ville de Québec des services des sœurs de la Congrégation. Il leur avait fait donation, le 19 janvier 1689, de la maison qu'elles occupaient à la haute ville, en mettant pour condition expresse que si elles venaient à se transporter dans un autre quartier, elle serait vendue à leur profit, et le prix employé à l'achat de l'emplacement où elles s'établiraient. Cette donation fut acceptée par la sœur Bourgeoys le 12 mars 1689.

Les sœurs de la Congrégation achetèrent peu après, encore à la haute ville, une autre maison plus avantageuse, mais elles y étaient à peine installées qu'elles durent en sortir, à la suite des menaces de procès que leur fit un prétendu porteur d'hypothèque.

Au sortir de cette maison, les sœurs de la Congrégation furent obligées de se loger dans une étable.

La sœur Bourgeoys, qui connaissait les besoins de Québec, savait que la haute ville pouvait se passer des services de ses sœurs puisque le couvent des Ursulines suffisait aux besoins de la population. Elle jugeait que les sœurs de la Congrégation étaient plutôt nécessaires à la basse ville où on manquait d'écoles. Elle descendit à Québec au mois de mai 1692, et acheta, de M. François Hazeur, une maison située à la plate-forme qui servait de magasin.

Mais pendant que la sœur Bourgeoys arrangeait ses affaires avec M. Hazeur, le vendeur de la maison de la haute ville que les sœurs avaient dû abandonner les citait en justice pour en obtenir le paiement immédiat. Il lui fallait trouver de l'argent et personne ne voulait lui en prêter.

La sœur Bourgeoys raconte elle-même comment elle se tira de cette affaire: " Je vais à la chapelle de la sainte Vierge des Jésuites, et je me jette à ses pieds, sans pouvoir lui faire d'autre prière que ces paroles: " Sainte Vierge, je n'en puis plus." En sortant, je trouve à la porte une personne à qui je n'avais nullement pensé, qui me demande comment allait notre affaire. Je puis,

ajoute-t-elle, vous prêter 1000 livres, argent de France, dont vous ne me paierez point d'intérêt, et qui peut-être vous demeureront selon que mes affaires réussiront ; n'en parlez à personne, vous pouvez vous en servir."

La sœur Bourgeoys paya aussitôt son vendeur et se débarrassa d'un procès ennuyeux.

Le couvent des sœurs de la Congrégation fut donc ouvert en 1692. Les enfants de la basse ville de Québec reçurent le bienfait de l'instruction des sœurs de la Congrégation jusqu'en 1844, soit pendant plus d'un siècle et demi. Les sœurs de la Congrégation allèrent ensuite se fixer à Saint-Roch, où elles ont aujourd'hui un couvent fréquenté par plusieurs centaines de jeunes filles.

Le couvent des sœurs de la Congrégation à la basse ville s'élevait sur le site actuel du magasin McCall et Shehyn, rue Saint-Pierre et côte la Montagne. Cette partie de la côte la Montagne qui longe le magasin McCall et Shehyn porta jusqu'en 1891 le nom de rue des Sœurs, en l'honneur des sœurs de la Congrégation qui y avaient enseigné si longtemps.

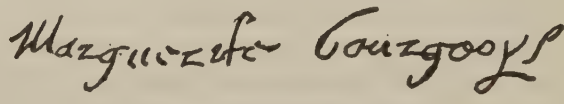

Signature de la Sœur Bourgeoys

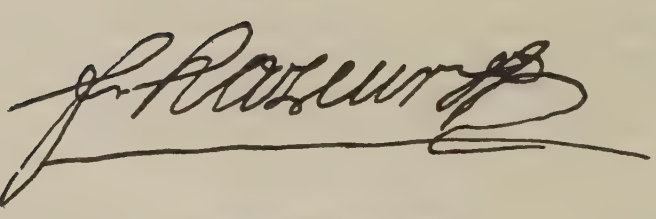

Signature de François Hazeur

" TARTUFE " À QUÉBEC EN 1693

DANS ses intéressants *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, l'abbé de Latour prétend que le gouverneur Frontenac aurait fait jouer le *Tartufe*, en 1693, au château Saint-Louis, chez les Jésuites, aux Ursulines et à l'Hôtel-Dieu, puis aurait eu le dessein de faire répéter la pièce au Séminaire, et n'y aurait renoncé que sur les représentations des directeurs.

Le *Tartufe* a-t-il réellement été représenté à Québec en 1693 ?

L'abbé de Latour écrivait plus de trente ans après l'événement. Nous croyons qu'il a été trompé par ceux qui lui donnèrent cette information.

Pendant l'hiver de 1693, le comte de Frontenac avait monté un petit théâtre au château Saint-Louis. On y joua plusieurs pièces, entre autres *Mithridate et Nicomède*. Les rôles étaient tenus par des personnes de la société et les officiers des troupes.

Vers la fin de décembre, on parla de jouer le *Tartufe*. L'annonce qu'on allait jouer chez le gouverneur cette pièce scandaleuse de Molière créa toute une sensation dans la ville. Le 10 janvier 1694, M. Charles Glandelet, par ordre de l'évêque, prononçait à la cathédrale un sermon où il fulminait contre les comédies et blâmait vertement les personnes qui prenaient part aux représentations de comédies. Six jours plus tard, le 18 janvier, Mgr de Saint-Vallier lançait une lettre pastorale où il distingue les comédies " qui sont honnêtes de leur nature mais ne laissent pas d'être dangereuses par les circonstances de temps, de lieu ou de personnes " et celles qui sont " absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes, comme *pourrait être la comédie de Tartufe* ou autres semblables."

Nous avons là la preuve qu'à la date du mandement, c'est-à-dire le 18 janvier 1694, le *Tartufe* n'avait pas encore été joué.

Une lettre de l'intendant Bochart de Champigny au ministre du 27 octobre 1694 nous autorise à croire que le *Tartufe* ne fut représenté à Québec ni en 1693, ni en 1694.

" M. l'évêque, dit l'intendant, ayant eu avis que M. le gou-

verneur voulait faire représenter la comédie du *Tartufe*, fit son possible pour l'empêcher, et par son ordre il fut fait une explication publique, dans une messe de paroisse, des comédies impures, comme était, dit-il, celle du *Tartufe*, à laquelle on ne pouvait aller sans péché mortel; et animé du zèle qu'il fait paraître contre tout ce qu'il croit être mal, il prit l'occasion que j'étais avec M. de Frontenac pour le prier de ne pas faire jouer cette pièce, s'offrant de lui donner cent pistoles; ce que M. de Frontenac ayant accepté, il lui en fit son billet, qui fut payé le lendemain.

" J'avais regardé cette action entre ces deux messieurs, comme une chose qui ne devait servir qu'à engager M. le gouverneur de se désister du dessein qu'il avait pu avoir de faire jouer le *Tartufe*, afin de donner cette satisfaction à M. l'évêque, avec lequel il était étroitement uni, et qu'il ne tarderait pas à lui faire l'honnêteté de lui renvoyer ses cent pistoles, comme il me semblait qu'il devait faire par rapport à l'amitié réciproque qui était entre eux.

" Mais la suite me fit voir des choses tout opposées. L'entreprise faite contre Mareuil en même temps commença à aigrir M. le gouverneur contre M. l'évêque; et depuis leur division est venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté."

Dans sa lettre au ministre du 4 novembre 1695, Frontenac tourne toute la chose en plaisanterie:

" A l'égard des cent pistoles que M. l'évêque m'a données, dit-il, c'est une chose si risible, que je n'ai jamais cru qu'on la pût tourner à mon désavantage, mais qu'elle donnerait matière de se réjouir à ceux qui en entendraient parler."

Sources: Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval; Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II (1896) et vol. IV (1898).

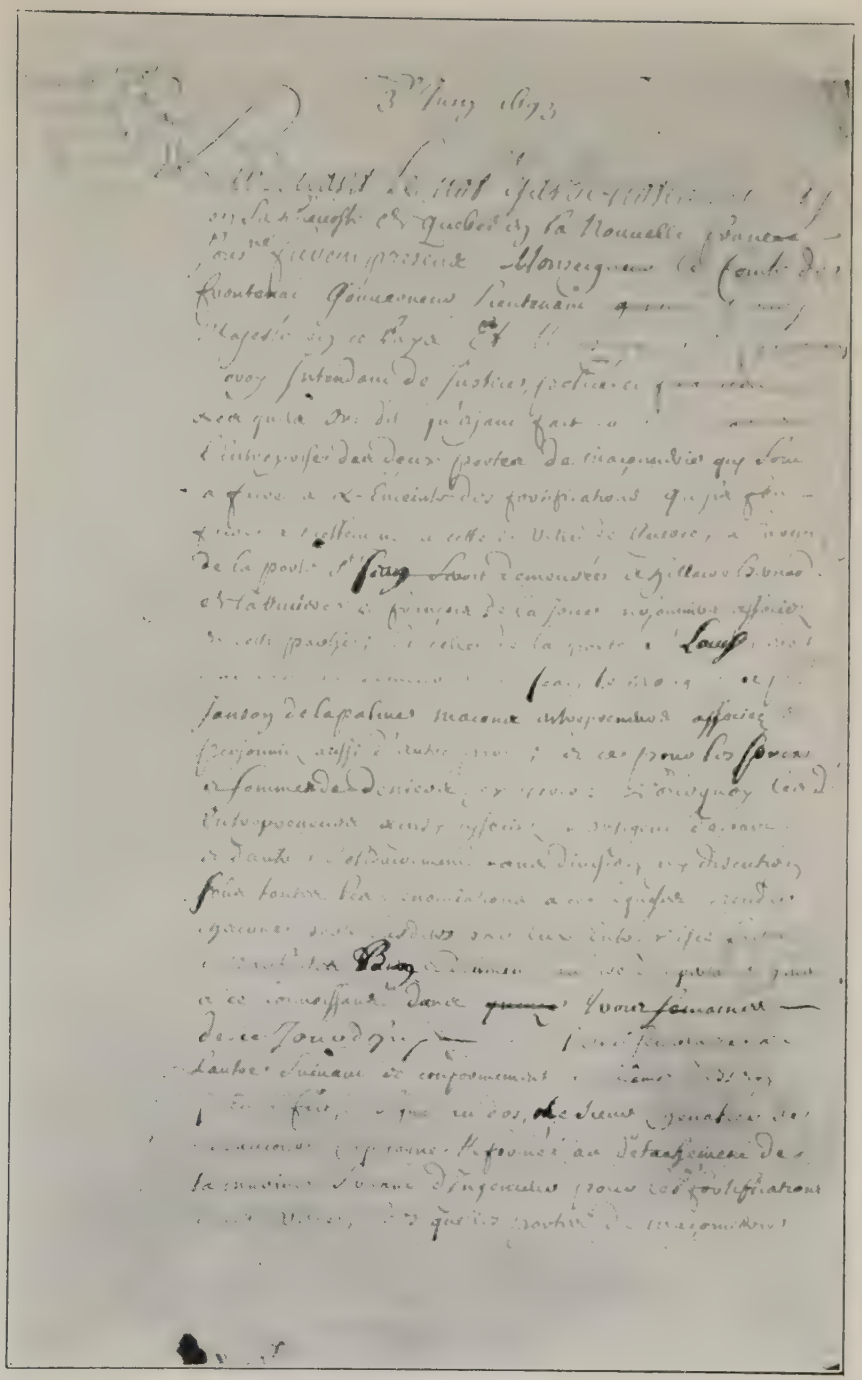

CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DES PORTES SAINT-JEAN ET SAINT-LOUIS (1693)

LES PORTES DE QUÉBEC

Les plans des portes Saint-Louis et Saint-Jean furent dressés par M. Boisberthelot de Beaucours, capitaine réformé au détachement de la marine, qui servit d'ingénieur pour les fortifications de Québec après le départ de M. de Villeneuve. Ces deux portes devaient être absolument semblables.

Le devis de chacune d'elles disait:

" Elle aura de hauteur treize pieds sous clef et de largeur neuf pieds et demy entre deux tableaux.

" Il y aura des pieds droits de chaque côté ayant neuf pouces de sailly et deux pieds de large.

" Le reste des deux côtés sera aussy de deux pieds de large comme il est dit.

" A neuf pouces au dessus du ceintre il y aura une pleinte de sept pouces de large, au dessus de quoy on élèvera encore quatre pieds de maçonne dont tous les paremens de dehors seront de pierre de Beauport où on laissera des ouvertures pour faire passer les flèches du pont-levis.

" Le tout sera de pierre de Beauport dont les arestes seront taillées au ciseau et le surplus bouchardé.

" L'on joindra aux deux côtés de la dite porte deux murs de pierre, ayant sept pieds d'épaisseur par en bas, un pied sur cinq de talus avec un cordon de pierre de Beauport aussi bouchardé.

" L'on fera au dedans deux autres murs de cinq pieds d'épaisseur et de quatre toises de longueur pour supporter la voutte, laquelle voutte sera percée de trous pour pouvoir placer les orgues.

" La face du dedans sera aussy de cinq pieds d'épaisseur et excedera de six pieds les murs qui supportent la voutte, elle aura aussy une porte dont les pieds droits et le ceintre seront aussi de pierre de Beauport taillée comme il est dit cy dessus. Le tout sera assis sur le roc et maçonné de mortier à chaux et à sable."

Le contrat pour la construction de la porte Saint-Jean fut accordé à Hilaire Bernard de Larivière et François de la Joue. Jean Lerouge et Pierre Janson dit Lapalme obtinrent celui de l'entreprise de la porte Saint-Louis.

Le contrat fut signé le 3 juin 1693, devant le notaire Genaple.

Au bas du contrat se trouvent les signatures de MM. de Frontenac, Bochart de Champigny, Boisberthelot de Beaucours, François de la Joue, Hilaire Bernard de Larivière, Pierre Janson dit Lapalme, Jean Lerouge, Noël Levasseur, de Louvier et Genaple.

Les entrepreneurs s'engageaient à terminer les deux portes dans trois semaines suivant et conformément aux plans qu'en avait préparés M. de Beaucours. Ils devaient recevoir, pour chaque porte, la somme de deux mille trois cents livres. Le marché spécifiait qu'on devait en outre donner à chacun "quinze pots d'eau-de-vie pour le vin de marché."

Les portes Saint-Louis et Saint-Jean furent reconstruites deux fois sous le régime français; en 1720, par M. de Léry père, et, en 1757, par M. de Léry fils.

La troisième porte de Québec qu'on appelait la porte Saint-Nicolas ou du Palais fut construite un peu après les portes Saint-Louis et Saint-Jean, mais encore sous l'administration de M. de Frontenac.

M. de Léry, dans son *Journal des travaux des fortifications de Québec en 1757*, nous laisse entendre qu'il refit les trois portes de Québec dans l'été de 1757.

Voilà tout ce que nous avons pu glaner d'authentique sur les portes de Québec, sous le régime français. Notons que dans ce temps-là comme aujourd'hui, les ingénieurs militaires laissaient peu ou point de traces écrites de leurs travaux.

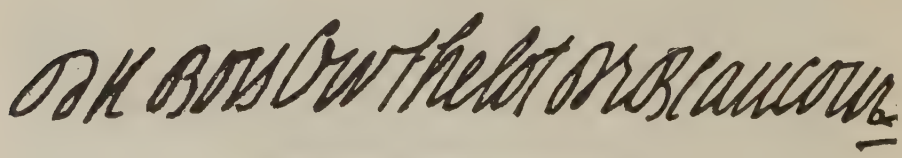

Signature de M. Boisberthelot de Beaucours

L'INGÉNIEUR LEVASSEUR DE NÉRÉ ET LES FORTIFICATIONS DE QUÉBEC

Dès son arrivée à Québec, à l'automne de 1693, l'ingénieur Levasseur de Néré leva le plan des fortifications de la ville, pour l'envoyer au ministre.

M. de Frontenac n'ignorait pas que les Anglais songeaient toujours à prendre leur revanche de la défaite qu'il leur avait infligée en 1690. Aussi il ne négligeait rien pour mettre la capitale à l'abri de leurs attaques. Après s'être consulté avec M. Levasseur de Néré, il décida d'entourer toute la ville d'un rempart en terre, de construire une forte redoute sur le cap aux Diamants, et d'ériger des batteries à la basse ville. Ces travaux considérables demandaient de la diligence et beaucoup d'économie, à cause des ressources dont il pouvait disposer. On décida de taxer les habitants de Québec en argent ou en provisions; quant à ceux des campagnes on leur demanda des corvées.

Dès le printemps de 1695, on se mit résolument à l'œuvre sous la conduite de Levasseur de Néré. A l'automne, l'ingénieur envoyait au ministre les plans et profils des fortifications de Québec, et l'état de la dépense à faire pour les mettre en bon état. Le ministre trouva que les travaux avaient trop d'ampleur. Dans sa lettre du 27 mai 1696, il priait l'ingénieur Levasseur de Néré de ne pas tomber dans les errements qui avaient fait rappeler son prédécesseur, le sieur de Villeneuve.

En 1698, M. Levasseur de Néré présentait au ministre un plan des ouvrages qu'il jugeait très nécessaires de faire à Québec. Plusieurs étaient d'une indispensable nécessité, comme celui de la construction d'un magasin aux poudres dans un endroit plus approprié, et de l'achèvement d'un puits dans la grande place de la haute ville, afin d'avoir de l'eau en cas de feu, etc, etc.

De 1698 à 1701, Levasseur de Néré rédigea mémoires sur mémoires pour convaincre le ministre de la nécessité de refaire les fortifications de Québec. Enfin, après de nombreuses correspondances et l'envoi de plusieurs plans, le 31 mai 1701, le ministre

informait l'ingénieur que ses plans pour fortifier la capitale étaient acceptés. Il devait être dépensé pour cet objet 20,000 livres par année. Les habitants devaient aider aux travaux par des corvées.

On commença les travaux des fortifications en 1702. Ils se poursuivirent d'année en année. En 1708, on fait des reproches à Levasseur de Néré. Dans leur lettre du 14 novembre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot s'objectent aux redoutes qu'il veut construire. Ils trouvent ces ouvrages dispendieux et inutiles. En 1709, nouvelles doléances des MM. Raudot père et fils contre M. Levasseur de Néré qui ne veut pas mettre ses plans et projets par écrit, sous le prétexte que le tout est dans sa tête.

Le 15 novembre 1709, MM. Raudot reviennent à la charge contre l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France. Leurs plaintes peuvent se résumer comme suit: Les fortifications de Québec que dirige M. Levasseur de Néré ont trop d'étendue. Ne pouvant disposer que de 2,000 hommes, il est inutile et même nuisible de faire des fortifications qui requièrent 8,000 hommes pour les défendre. Cela obligera à dégarnir tout le pays pour défendre Québec et exposera Montréal à un coup de main. Il en est de même pour les fortifications de Montréal et des Trois-Rivières. Chacune de ces villes devrait être fortifiée suivant le nombre de ses défenseurs dans ces divers gouvernements. Les murailles de Québec sont si épaisses qu'elles conviendraient à une ville de Flandre. Tout cela a coûté cher et inutilement, car il serait mieux de réduire la ville à ses anciennes fortifications. Si hardie que puisse paraître cette disposition, ils la soumettent et elle est conforme au sentiment de tous. Le sieur Levasseur de Néré, qui passe en France, ne manquera pas de soutenir ce qu'il a fait par toutes sortes de bonnes raisons. Ils terminaient en priant le ministre d'envoyer un ingénieur de mérite pour donner son sentiment.

En 1712, le roi permettait à M. Levasseur de Néré, revenu en France depuis l'automne de 1709, de laisser son emploi d'ingénieur, tout en conservant la compagnie des troupes du détachement de la marine qu'il avait obtenue en 1694.

VAUBAN A-T-IL TRACÉ LES FORTIFICATIONS DE QUÉBEC?

Le *Moniteur de l'armée*, de Paris, reproduit par le *Journal de Québec* du 23 janvier 1858, disait:

" Une circonstance fortuite vient d'attirer l'attention sur des faits historiques peu connus et qui méritent d'être rappelés. En exécutant des travaux de réparation aux fortifications de Québec, ville du Bas-Canada, on a découvert, dans les fondations d'un ancien bastion, une médaille d'or renfermée dans une boîte de plomb, scellée dans l'intérieur d'une pierre. En examinant cet objet précieux on a trouvé le médaillon de Louis XIV gravé sur un des côtés, et sur l'autre, une inscription ainsi conçue: " Le 25 avril 1687, sous la direction de M. Denonville, gouverneur, et sur les plans de M. de Vauban, commissaire général des fortifications du royaume. " Cette découverte établit l'existence d'un fait particulier qu'un grand nombre de bibliographes paraissent avoir ignoré.

" A l'exemple de ses prédécesseurs, Louis XIV s'intéressa au Canada et il fut en cela vivement secondé par Colbert, qui voyait dans nos possessions transatlantiques un aliment puissant pour notre marine et pour notre commerce. A sa mort, son fils et son successeur, le marquis de Seignelay, continua l'exécution des projets de son père et porta toute son attention sur le Canada. En 1684, craignant qu'une guerre avec l'Angleterre venant à surgir un jour, ne mît la colonie en péril, il envoya le sieur Denonville pour donner son avis sur les postes fortifiés qu'il conviendrait d'y établir et sur les ouvrages de défense qu'il serait opportun d'ajouter à la ville de Québec. Denonville montra la plus grande activité dans l'exécution de sa mission, et il adressa au ministre un rapport détaillé dans lequel il traitait toutes les questions qui lui avaient été posées.

" Le marquis de Seignelay fit connaître ce rapport au Roi, et, par son ordre, il chargea Vauban de dresser le plan des postes fortifiés et des ouvrages qui devaient compléter les défenses de Qué-

bec. Vauban s'acquitta immédiatement du nouveau travail qui lui était confié, en donnant ses plans à M. de Seignelay."

Il y a beaucoup de fantaisie dans ces lignes. L'écrivain du *Moniteur de l'armée* semble ignorer que le marquis de Denonville ne vint pas ici en qualité d'ingénieur mais comme gouverneur de la Nouvelle-France.

Le seul travail militaire qui se fit à Québec pendant l'administration de M. de Denonville fut un magasin à poudre dont les plans furent dressés par Robert de Villeneuve. Cette inscription trouvée vers 1858 dans les fondations d'un ancien bastion n'aurait-elle pas rapport au magasin à poudre en question ? Le nom de Vauban pouvait fort bien se trouver sur cette médaille, attendu sa qualité de commissaire général des fortifications.

Quant à Vauban, s'il n'a pas tracé les fortifications de Québec, il est certain qu'il a examiné et peut-être corrigé les plans de l'ingénieur Levasseur de Néré qui fut le premier à travailler d'une façon systématique et un peu sérieuse à doter la capitale de murs fortifiés.

Nous en trouvons la preuve dans une lettre de Vauban au ministre en date du 30 mars 1700.

" J'attendais, écrivait-il, à vous parler de M. Levasseur, ingénieur du Canada, que sa santé se fût entièrement rétablie, mais comme j'apprends que vous désirez qu'il y repasse cette année, je lui ai conseillé de se présenter devant vous afin que vous voyiez vous-même qu'il n'est guère en état de soutenir les fatigues d'un grand voyage sur mer. Il doit vous présenter un plan de Québec que j'ai examiné et dont je dois avoir l'honneur de vous parler la première fois que j'irai à Versailles. J'ai cru devoir vous dire toujours d'avance que les ouvrages qu'il propose de faire me paraissent nécessaires, à quelques petites corrections près dont je puis convenir avec lui et qu'il serait très important pour le service du Roi que vous fissiez quelques fonds pour les commencer."

HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

MGR de Saint-Vallier avait toujours aimé les pauvres. Il avait ouvert à la haute ville une maison pour recevoir les vieillards délaissés et les invalides. Il nomma cet hospice la Maison de la Providence. Mais il comprenait que cette œuvre ne pourrait survivre si elle n'était transportée ailleurs, et confiée à des religieuses spécialement vouées aux soins des malades et des infirmes.

Il acheta des Pères Récollets leur monastère de Notre-Dame des Anges et y fit conduire les pauvres hébergés à sa Maison de la Providence.

Il s'adressa ensuite aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu pour prendre la direction de cette œuvre nouvelle. Les Mères Marguerite-Marie Bourdon de Saint-Jean-Baptiste, Louise Soumande de Saint-Augustin, Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine et la Sœur Madeleine Bacon de la Résurrection furent désignées pour la fondation de cet hospice ou hôpital.

Le 1er avril 1693, les Mères Hospitalières se rendirent à Notre-Dame des Anges qui prit dès lors le nom d'Hôpital général.

Les religieuses trouvèrent la maison dans un grand dénûment: pour quarante-deux personnes, il n'y avait que six pains, deux livres de beurre, dix-huit harengs et un minot de blé. C'était presque la famine. Mais elles ne se découragèrent pas, se confiant à la sainte Vierge, qu'elles avaient proclamée la fondatrice et première supérieure du monastère.

En 1694, les Hospitalières commencèrent à mettre en pratique un point de leurs constitutions qui veut que chacune de leurs maisons soit indépendante, et une supérieure fut nommée par l'Hôtel-Dieu pour le monastère de Notre-Dame des Anges, dans la personne de la Mère Louise Soumande de Saint-Augustin. Toutefois le nouveau monastère n'eut son indépendance absolue qu'aux premières élections, en 1699.

En 1700, les Hospitalières apprirent avec peine que la cour désapprouvait formellement les nouveaux établissements au

Canada et leur enjoignait de retourner à l'Hôtel-Dieu. Mais Mgr de Saint-Vallier était là. Il passa en France et, après bien des démarches, il obtint du roi que sa fondation vivrait.

En 1725, pour rendre service à la population et en même temps augmenter leurs ressources si peu fortes pour les œuvres qu'elles avaient entreprises, les Mères de l'Hôpital général ouvrirent un pensionnat. Les cours donnés par les Hospitalières furent bientôt appréciés et très renommés. Ce pensionnat ne fut fermée qu'en 1868.

Les fièvres malignes qui sévirent dans le pays de 1746 à 1757 donnèrent aux Mères de l'Hôpital général l'occasion de montrer leur courage et leur dévouement. Elles reçurent plus de sept cents malades qui occupaient toutes les pièces du monastère même l'église. Les religieuses cédèrent même leurs lits aux pestiférés. Quatre aumôniers et dix religieuses furent victimes de leur dévouement.

Le siège de Québec par les Anglais, en 1759, donna une nouvelle occasion aux Mères de l'Hôpital général de se sacrifier.

" Le 13 juillet 1759, dit leur récit, nous recûmes à bras ouverts nos chères Mères de l'Hôtel-Dieu. Le lendemain, nous vîmes les Mères Ursulines qui venaient à pied, saisies de frayeur; les bombes avaient percé leurs murailles. Autrefois, les fils de saint François et de saint Ignace avaient vécu sous ce même toit, s'"édifiant mutuellement par leur régularité et leur union fraternelle." Maintenant, c'étaient les filles de saint Augustin et de sainte Angèle qui, après avoir confondu leurs voix dans la prière, se partageaient le soin des blessés. Français et Anglais furent reçus et traités sans distinction."

Après la bataille de Sainte-Foy, la plupart des blessés furent également transportés à l'Hôpital général. On en reçut plus de cinq cents. Les religieuses leur donnèrent tout ce qu'elles avaient. Elles se dépouillèrent même de la toile qui leur couvre le front pour panser les blessés.

La Conquête avait presque ruiné l'Hôpital général. Il fut sauvé par Mgr Briand et l'abbé des Bergères de Rigauville qu'on appelle avec raison le second fondateur de l'Hôpital général.

Source: *Mgr de Saint-Vallier et le monastère de l'Hôpital général de Québec.*

CHAPELLE OU ÉGLISE DES RÉCOLLETS, À LA HAUTE VILLE DE QUÉBEC

LE COUVENT DES RÉCOLLETS À LA HAUTE VILLE

Les Récollets établis à Notre-Dame des Anges depuis 1615, ne tardèrent pas à constater, à mesure que la population augmentait, que leur couvent était trop éloigné de la ville. Le peuple, désireux de profiter de leur ministère, pouvait difficilement se rendre chez eux. Ils songèrent donc à se rapprocher de lui. Encouragé par le gouverneur Frontenac, ils firent des démarches pour établir un couvent ou tout au moins un pied à terre dans la ville même.

Le 28 mai 1681, le roi de France accordait aux Récollets une place située en la haute ville, sur laquelle était ci-devant bâtie la maison de la Sénéchaussée royale. Ils prirent possession de ce terrain le 30 juillet 1681.

Les Récollets, après bien des négociations avec Mgr de Saint-Vallier, qui ne se souciait pas de les voir s'établir au cœur même de la ville, obtinrent la permission de bâtir un petit hospice qui prit le nom de couvent du Château, à cause de sa proximité du château Saint-Louis.

En 1692, Mgr de Saint-Vallier, désireux d'établir son Hôpital général dans le couvent même de Notre-Dame des Anges, entra en transactions avec les Récollets. Ceux-ci consentirent à lui abandonner leur couvent avec toutes ses dépendances, moyennant une somme de seize mille livres payée comptant, une autre somme de neuf mille livres payable en cinq versements et différents autres avantages. De plus, l'évêque de Québec leur permettait d'établir un couvent régulier à la haute ville. Il leur disait (4 septembre 1692):

" Nous pour leur témoigner notre gratitude et bienveillance leur avons permis et accordé, permettons et accordons aux religieux d'établir leur couvent régulier dans la ville de Québec, et d'y vivre en communauté, d'y chanter l'office divin publiquement, et d'y faire toutes les fonctions qu'ils ont coutume de faire en toutes leurs autres maisons et couvents de la province de Paris, leur permettant spécialement, comme ils nous l'ont demandé, d'exposer le

T. S. Sacrement aux jours des fêtes de saint François, leur fondateur, de Notre-Dame des Anges et de saint Antoine de Pade, leur titulaire. . . "

La première pierre du couvent et de l'église des Récollets à la haute ville fut posée le 14 juillet 1693, comme en témoigne l'inscription suivante (traduction) : " D. O. M. L'an du Seigneur 1693, le 14me jour de juillet, en la fête solennelle du séraphique Bonaventure, Innocent XII occupant le siège du souverain pontife, sous le règne du roi très chrétien Louis XIV le Grand, à la gloire éternelle de Dieu, à l'honneur de la Vierge, mère de Dieu, à la louange du séraphique Père François, sous l'invocation expresse du céleste Antoine de Padoue, l'Illustrissime et Révérendissime seigneur Jean de la Croix de Saint-Vallier, second évêque de Québec, en vue de la réédification d'une nouvelle église et d'une maison en faveur des Frères Mineurs Récollets, pour remplacer l'ancien couvent de Notre-Dame des Anges des mêmes Frères,échangé et transformé en hôpital par sa grande charité et sa piété, après libre concession des mêmes Frères, posa cette première pierre de cette église et de ce couvent de saint Antoine de Padoue."

L'hospice ou couvent du Château, c'est-à-dire le premier corps de logis des Récollets à la haute ville, s'élevait sur la partie nord-est du terrain actuel de la cathédrale anglicane. L'église et le couvent dont la construction fut commencée en 1693 étaient contigus à ce premier corps de logis, et formaient avec lui un carré complet qui renfermait une cour très spacieuse. Le clocher et l'entrée de l'église des Récollets se trouvaient au point précis de la grande porte actuelle du palais de justice, coin de la Place d'Armes et de la rue Saint-Louis.

Au dire du Père de Charlevoix, l'église des Récollets était digne de Versailles.

L'église et le couvent des Récollets furent détruits par un incendie, le 6 septembre 1796. Les Récollets n'ayant pas eu la permission de se perpétuer après la conquête, étaient, pour lors, presque tous disparus.

C'est dans l'église des Récollets qu'avaient été inhumés les gouverneurs Frontenac, Callières, Vaudreuil et la Jonquière. Leurs cendres furent placées dans les caves de la cathédrale de Québec peu après l'incendie du 6 septembre 1796.

LA STATUE DE NOTRE-DAME DE PROTECTION À L'HÔPITAL GÉNÉRAL

LA STATUE DE NOTRE-DAME DE PROTECTION À L'HÔPITAL GÉNÉRAL

Le jour même de leur arrivée à Notre-Dame des Anges, le 1er avril 1693, les quatre fondatrices de l'Hôpital général avaient installé dans leur chapelle une petite statue de neuf pouces de hauteur, d'un travail très artistique, et représentant la sainte Vierge tenant entre ses bras l'Enfant Jésus.

Cette statue apportée de Bayeux dans la Nouvelle-France, en 1648, était en grande vénération à l'Hôtel-Dieu parce qu'elle lui avait été donnée par la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin. " Jamais, disent les annales de l'Hôpital général, on n'eût consenti à la laisser sortir du monastère de l'Hôtel-Dieu, si ce n'avait été en considération de la nouvelle fondation."

La tradition rapporte que la petite statue de la Vierge, une fois installée à l'Hôpital général, ne voulut jamais en sortir. Rapportée à l'Hôtel-Dieu, elle fut trouvée, le lendemain, retournée dans sa niche, semblant regarder l'Hôpital général. Le même phénomène s'étant reproduit trois fois, la Vierge de la Fondation fut enfin transportée dans la nouvelle communauté pour n'en plus sortir.

La petite Vierge accorda tant de faveurs, et aux Mères de l'Hôpital général, et à tous ceux qui s'adressaient à elle, qu'on la considéra bientôt comme première supérieure de la nouvelle communauté.

" Dans toutes les circonstances difficiles de leur existence, les religieuses de l'Hôpital général ont eu recours à cette protectrice et elles assurent que jamais leurs prières n'ont été vaines. Jamais un incendie de quelque importance n'a encore affecté cette maison près de trois fois séculaire; et en plusieurs occasions il est arrivé, au monastère, qu'un danger qui semblait imminent a été conjuré par une puissance surnaturelle qu'on semble bien avoir raison d'attribuer à Notre-Dame de Protection."

C'est surtout dans les incendies que Notre-Dame de Protection exerce ses glorieuses prérogatives. En 1916, l'église de Limoi-

lou était détruite par le feu. Le couvent des Pères Capucins attenant à l'église fut sauvé des flammes grâce à la protection de la sainte Vierge. Le gardien du couvent, le Père Ernest-Marie, lui en rendait le témoignage quelques jours plus tard, en écrivant: " Il nous est doux de rendre publiquement nos actions de grâces à Celle qui vient une fois de plus de justifier son titre de Notre-Dame de Protection."

En 1919, après l'incendie d'une grande partie du couvent des Ursulines de Roberval, la Mère Saint-Stanislas disait: " Les religieuses attribuent pour une grande part la conservation des meilleures parties de leur bâtisse à la présence d'une image de Notre-Dame de Protection."

Mais la madone de Notre-Dame de Protection ne borne pas aux seuls incendies son secours efficace. Depuis quelques années, la dévotion à Notre-Dame de Protection a pénétré un peu partout. On a répandu plus de deux cent mille médailles frappées à son effigie et plus de trois cent mille de ses images. Les religieuses de l'Hôpital général possèdent déjà bon nombre d'attestations de faits miraculeux dus à son intercession.

En 1914, le cardinal Bégin a accordé deux cents jours d'indulgence pour la récitation de l'invocation: *Notre-Dame de Protection, priez pour nous.* Le 6 mars 1928, un décret de la sacrée Pénitencerie concédait à tout le diocèse de Québec une indulgence de trois cents jours attachée à l'invocation qui se lit au revers de la médaille de Notre-Dame de Protection: *O Marie, contre le fléau de l'incendie et contre tous les maux de l'âme et du corps, protégez-nous.*

Source: *Madones du diocèse de Québec*, article de l'abbé T.-L. Tremblay.

LE PALAIS ÉPISCOPAL BÂTI PAR Mgr DE SAINT-VALLIER, D'APRÈS RICHARD SHORT

LE PALAIS ÉPISCOPAL DE Mgr DE SAINT-VALLIER

DANS l'*État présent de l'église et de la colonie française* publié en 1688, Mgr de Saint-Vallier dit que le roi lui accorda de quoi payer non seulement ses bulles mais encore une maison épiscopale qu'il avait achetée pour loger à l'avenir ses successeurs, afin de ne pas être à charge au séminaire où Mgr de Laval et lui avaient fait jusque-là leur résidence.

Cette maison achetée par Mgr de Saint-Vallier était la résidence de M. François Provost, major de Québec. Le contrat d'achat n'en fut signé que le 12 novembre 1688 mais il y est dit que l'évêque avait pris possession de la maison dès le commencement de l'été de 1688.

Mgr de Saint-Vallier commença dès lors à faire des acquisitions de terrain pour agrandir sa propriété. Deux ans plus tard, il était l'unique propriétaire de tout le plateau, aujourd'hui connu sous le nom de Parc Montmorency-Laval.

Le 10 janvier 1693, Mgr de Saint-Vallier accordait à Claude Baillif, architecte et entrepreneur de bâtiments, le contrat de la construction d'un vaste palais qui devait remplacer la maison Provost qu'il occupait depuis 1688. La pierre angulaire du corps principal de cet édifice fut posée en 1694.

Mgr de Saint-Vallier passa en France à l'automne de cette même année 1693, et il ne revint à Québec qu'en 1697. Il prit aussitôt possession de son nouveau palais.

A cette époque, toutefois, la chapelle et le corps principal, seuls, étaient construits. Ce ne fut qu'à l'automne de 1697 que Mgr de Saint-Vallier donna à l'entrepreneur-maçon Joseph Mailloux le contrat pour une aile au palais épiscopal qui devait couvrir le site de l'ancienne maison Provost et d'une partie du premier cimetière de Québec.

Bacqueville de la Potherie, en 1700, fait la description suivante du palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier:

" Le palais épiscopal est sur la côte. C'est un grand bâtiment de pierre de taille, dont le principal corps de logis avec la chapelle

qui doit faire le milieu, regarde le canal; il est accompagné d'une aile de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est. Et dans l'angle qui fait le corps de logis avec cette aile, est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour, étant plus élevé que les autres cours et le jardin, fait que dans cette aile, le réfectoire, les offices et la cuisine sont en partie sous terre, tous voûtés de brique, et ne prennent jour que du côté de l'est. La chapelle est de soixante pieds de longueur; son portail est de l'ordre composite, bâti de belle pierre de taille qui est une espèce de marbre brut. Ses dedans sont magnifiques par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui de Val-de-Grâce. Il y aurait peu de palais épiscopaux en France qui pussent l'égaler en beauté, s'il était fini. Tous les curés de campagne qui ont des affaires particulières à la ville, y trouvent leur chambre, et mangent ordinairement avec monsieur l'évêque, qui se trouve presque toujours au réfectoire."

En 1705 et en 1713, le palais épiscopal fut occupé pendant l'absence de Mgr de Saint-Vallier en Europe, par les intendants et le Conseil Souverain chassés du Palais de l'intendance par l'incendie.

A son retour d'Europe, dans l'été de 1713, Mgr de Saint-Vallier, trop pauvre pour habiter son palais, se retira à l'Hôpital général où il vécut jusqu'à sa mort.

Le palais épiscopal fut, après la disparition de Mgr de Saint-Vallier, occupé par ses successeurs, Mgr Dosquet et Mgr de Pontbriand. Celui-ci l'occupa de 1743 à 1759.

Dans une lettre de l'automne de 1759, Mgr de Pontbriand parle des dégâts causés à son palais par le bombardement des Anglais.

" Le palais épiscopal est presque détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable; les voûtes ont été pillées."

Source: Mgr Henri Têtu, *Histoire du palais épiscopal de Québec.*

CHÂTEAU SAINT-LOUIS EN 1698

LA RÉÉDIFICATION DU CHÂTEAU SAINT-LOUIS

DÈS 1685, année de son arrivée à Québec, le gouverneur de Denonville parlait dans une lettre au ministre du *mal nommé* château Saint-Louis, construit en bois, tombant en ruine et exposé à être détruit par le feu d'un instant à l'autre.

Sept ans plus tard, en 1692, le gouverneur de Frontenac écrivait à son tour: " Les murailles (de l'enceinte du Fort) menacent ruine et sont sans défense, flancs ni parapets... Ce ne sera pas sans besoin qu'on construira un nouveau corps de logis, et je serai bien heureux de pouvoir attendre qu'il soit achevé sans être accablé sous les ruines de l'ancien, en étant à la veille toutes les fois qu'il fait quelque gros vent."

L'année suivante, en 1693, M. de Frontenac fit démolir les murs édifiés par M. de Montmagny et les fit remplacer par des murailles de seize pieds de hauteur.

" Enfin, en 1694, le vieux château Saint-Louis édifié par M. de Montmagny fut démoli jusqu'aux fondements, et l'on commença aussitôt, sur les anciennes bases, la construction d'un vaste bâtiment à deux étages, avec deux avant-corps faisant légèrement saillie du côté du fleuve, et trois avant-corps (aux angles et au centre) donnant sur la cour intérieure."

M. de Frontenac, alors âgé de près de soixante-quinze ans, dirigea lui-même les travaux de reconstruction avec l'ardeur juvénile qu'il mettait à toutes les tâches qu'il entreprenait. Il devait mourir dans ce château le 28 novembre 1698.

Bacqueville de la Potherie fait la description suivante, vers 1700, du château Saint-Louis bâti par le comte de Frontenac:

" Le château est sur le bord d'une grande côte escarpée, de trente toises. Il est irrégulier dans sa fortification, ayant deux bastions du côté de la ville, sans aucun fossé. La maison du gouverneur général est de cent vingt pieds de long, au-devant de laquelle est une terrasse de quatre-vingts pieds qui a la vue sur la basse ville et sur le canal. Ce bâtiment est fort agréable, tant pour ses dedans que pour ses dehors, à cause des pavillons qui forment

des avant et arrière-corps. Il est à deux étages; il y manque encore un pavillon de trente-trois pieds de long.

" Il y a une batterie de vingt-deux embrasures à côté de cette maison, partie dans l'enceinte et partie au dehors, qui commande la basse ville et le fleuve. A quatre cents pas au-dessus est le cap au Diamant, de quatre-vingts toises de haut, sur lequel est une redoute qui commande le Fort, la haute ville et toute la campagne.

" Au-dessous du cap, en tirant au nord-ouest à l'extrémité de la haute ville, est un cavalier revêtu de pierre, sur lequel on peut mettre plusieurs pièces de canon, qui commandent la campagne, dans le milieu duquel est un moulin. On a fait un nouveau bastion qui met la ville à l'abri de l'insulte des ennemis.

" Le gouverneur général a huit mille sept cent quarante-huit livres pour sa compagnie des gardes, composée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un cornette et de dix-sept carabins. La garnison du château, que les Fermiers du Canada entretiennent, est composée de deux sergents et de vingt-cinq soldats. Ils ont trois mille sept cent soixante et dix livres et quatre cent quatre-vingts livres pour leur bois et leurs souliers."

C'est ce château construit par M. de Frontenac de 1694 à 1697 et réparé par le gouverneur Murray en 1764, et par le gouverneur Craig, de 1808 à 1811, qui fut incendié en 1834.

En résumé, le fort Saint-Louis fut habité par MM. de Champlain et de Montmagny avant la construction du corps de logis ou édifice connu sous le nom de château Saint-Louis. Ce dernier bâtiment fut habité par les gouverneurs d'Ailleboust, de Lauzon, d'Argenson, d'Avaugour, de Mézy, Courcelles, Frontenac, la Barre et Denonville. Quant au second château Saint-Louis, il fut habité, sous le régime français, par les gouverneurs de Frontenac, de Callières, Philippe de Vaudreuil, de Beauharnois, la Galissonnière, la Jonquière, Duquesne et Pierre de Vaudreuil Cavagnal.

Sources: Ernest Gagnon, *Le Fort et le Château Saint-Louis;* Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique Septentionale.*

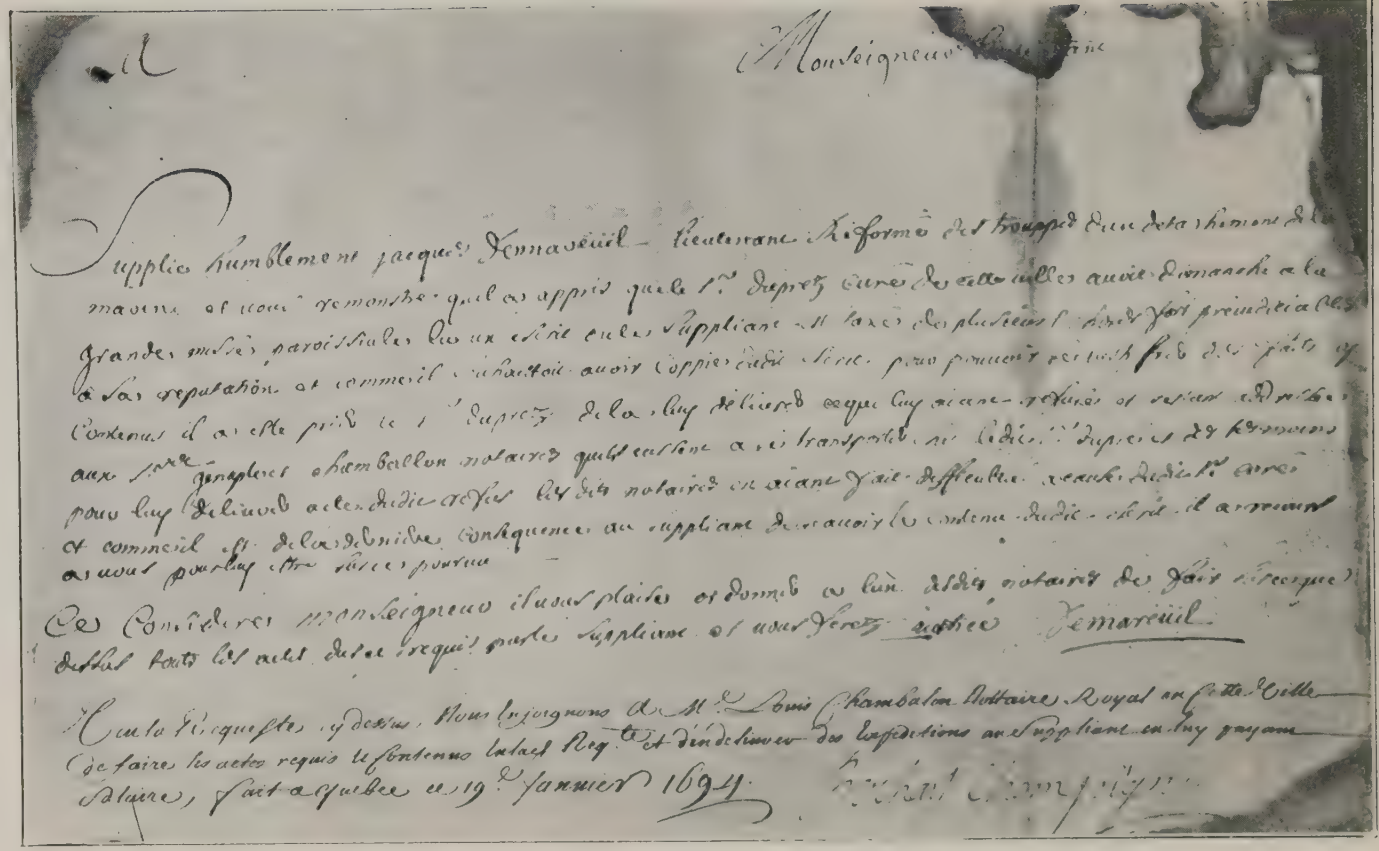

REQUÊTE DU SIEUR DE MAREUIL À L'INTENDANT BOCHART DE CHAMPIGNY

LES FRASQUES DE L'ACTEUR AMATEUR MAREUIL

Le sieur Jacques de Mareuil, lieutenant réformé dans les troupes du détachement de la marine, arrivé dans le pays en 1692 ou 1693, avait été le principal acteur du théâtre de société établi par le gouverneur de Frontenac au château Saint-Louis pendant l'hiver de 1693-1694.

" Mareuil, dit M. Henri Lorin, était un de ces officiers courageux, batailleurs et galants, un peu libertins parfois, dont le type n'était point pour déplaire à M. de Frontenac, ancien frondeur lui-même." Mareuil, croyons-nous, était d'autant plus dangereux qu'il avait le talent de séduire et de se faire aimer. Il faut croire qu'il avait bien des fois dépassé la mesure, puisque le gouverneur, malgré son indulgence pour ses fredaines, avait dû le réprimander à cause de ses chansons indécentes et de ses propos impies.

Mgr de Saint-Vallier, qui surveillait son troupeau avec tant de soin, avait plusieurs fois averti charitablement et fait avertir, par des personnes d'autorité et très dignes de foi, le sieur Mareuil de mettre fin à ses discours scandaleux et à ses chansons trop lestes. Rien n'y avait fait. L'évêque de Québec, à la fin, avait été obligé de le faire dénoncer publiquement.

Le 1er février 1694, Mgr de Saint-Vallier, voyant que Mareuil se moquait de ses avertissements paternels, le dénonça au Conseil Souverain. Il avertissait, en même temps, les gens du Conseil que s'ils ne remédiaient au mal tout de suite il écrirait lui-même à la cour pour la prier de débarrasser le pays de cet être dangereux.

Le procureur général d'Auteuil, au nom du Conseil Souverain, promit à l'évêque de Québec qu'on s'occuperait immédiatement de sa plainte, attendu que " s'il y a un lieu au monde où on doive veiller à ce que l'impiété soit bannie ce doit être en ce pays puisqu'il ne commence qu'à se former."

L'ombrageux gouverneur Frontenac, qui n'assistait pas à cette séance et qui avait une dent contre le procureur général

d'Auteuil, trouva que celui-ci avait trop promis et s'en plaignit amèrement au Conseil.

Aussitôt, le sieur Mareuil, probablement poussé ou, tout au moins, encouragé par le gouverneur, commença ses procédures dilatoires afin d'empêcher le Conseil d'agir. Il demanda à être reçu appelant comme d'abus sous le prétexte que le mandement de Mgr de Saint-Vallier avait été lu dans l'église cathédrale, sans admonition préalable.

Mais il avait devant lui un adversaire habile et tenace. Le procureur général d'Auteuil était le seul membre du Conseil Souverain qui regardait bien en face le gouverneur de Frontenac et savait lui répondre. Malgré tous les obstacles que le gouverneur et le sieur Mareuil lui opposèrent, il réussit à mener son enquête à bonne fin, et, le 14 octobre 1694, le Conseil Souverain ordonnait que le lieutenant réformé serait pris au corps et conduit ès prisons du Palais, " pour être ouï et interrogé sur les faits résultants de la dite information." Il y avait juste huit mois et quatorze jours que la plainte de Mgr de Saint-Vallier avait été faite au Conseil ! Mais il ne faut pas oublier que M. de Frontenac avait mis toutes les entraves imaginables au procureur général.

Une fois en prison, le sieur Mareuil, toujours sous l'inspiration de M. de Frontenac, refusa de répondre aux questions que lui posait le commissaire nommé par le Conseil. Le procureur général ne se laissa pas démonter par ce nouvel obstacle. Le 22 novembre 1694, il faisait décréter par le Conseil que le procès du sieur Mareuil " serait instruit comme à un muet volontaire."

C'est alors que le gouverneur, voyant que son protégé allait être condamné, décida de le libérer de sa propre autorité. Le 29 novembre 1694, Mareuil sortait de prison.

Mareuil partit pour la France peu de temps après. Son affaire se trouva donc classée. Le peu intéressant personnage avait été mis en liberté par un coup de force de M. de Frontenac mais, en somme, Mgr de Saint-Vallier avait gagné son point puisque tout ce qu'il demandait était de débarrasser la colonie du sieur Mareuil.

Source: *Jugements et délibérations du Conseil Souverain.*

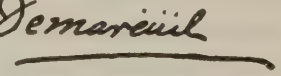

Signature de Jacques de Mareuil

PLAN DE LA VILLE DE QUÉBEC LEVÉ AU MOIS DE SEPTEMBRE 1693

L'ERMITAGE OU CHAPELLE SAINT-ROCH À QUÉBEC

En 1692, les Pères Récollets consentaient à abandonner leur couvent de Notre-Dame des Anges à Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, afin de lui permettre d'y établir son Hôpital général. Les Récollets devaient transporter leur couvent dans l'hospice de la haute ville, près de la Place d'Armes, qu'ils avaient construit en 1681-1682. Comme les Récollets voulaient se réserver quatre arpents de leur propriété pour y bâtir un petit ermitage et avoir un jardin potager, Mgr de Saint-Vallier préféra leur payer douze cents livres en plus du prix convenu pour leur donner les moyens de faire l'acquisition d'un autre terrain sur le bord de l'eau.

Dans le contrat d'échange passé entre Mgr de Saint-Vallier et le gouverneur de Frontenac, syndic apostolique des RR. PP. Récollets, le 26 septembre 1692, il est dit:

"...de plus le d. terrain (terrain de la haute ville) n'estant pas encore suffisant, à raison des acquisitions à faire pour un jardin dont les d^ts^ Pères puissent tirer les légumes et racines nécessaires à leur subsistance, et que d'ailleurs ils ont besoin d'un lieu de débarquement pour la petite chaloupe qu'ils ont à voiturer leurs provisions au lieu de quatre arpents de terre que les d. religieux voulaient se réserver de celles de Notre-Dame des Anges pour y bâtir un petit ermitage et y faire des retraites..."

C'est là, croyons-nous, la première mention du petit ermitage ou chapelle Saint-Roch.

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et Bochart de Champigny donnaient permission aux Récollets d'établir le petit ermitage dont il avait été question dans le contrat d'échange du 26 septembre 1692:

.....

" Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté et conformément au procès verbal d'arpentage que nous en avons fait faire par Le Rouge et Lajoue, maîtres arpenteurs jurés en ce pays, avons permis et permettons aux dits Pères Récollets d'éta-

blir & de bâtir leur petit ermitage & y faire un jardin dont ils puissent tirer les légumes & racines convenables à leur subsistance, s'étant privés volontairement en faveur des pauvres de ces commodités qu'ils tiraient du jardin de leur ancien couvent, le tout à la charge d'obtenir de Sa Majesté ratification de la dite permission d'établissement & bâtiment de lieu de retraite & ermitage, etc."

Les Récollets bâtirent leur ermitage peu après, probablement en 1694.

Nous voyons qu'en 1697 le Père Juconde Drué habitait le petit ermitage. Il remplissait en même temps les fonctions de chapelain de l'Hôpital général. " Ce bon religieux, disent les annales de cette communauté, avait son logement au petit hospice d'où il venait, tous les jours, avec beaucoup de bienveillance, dire ici la sainte messe."

Il est probable que l'ermitage des Récollets reçut son nom d'ermitage Saint-Roch lors de l'épidémie de grippe maligne qui sévit à Québec pendant l'hiver de 1700-1701. On sait que saint Roch est le saint qu'on invoque dans les épidémies.

Dans un plan de Québec, fait en 1720 par l'ingénieur Chaussegros de Léry, la chapelle Saint-Roch est indiquée. Feu l'abbé Rhéaume, qui connaissait bien l'ancienne topographie de Québec, s'aidant du plan de Chaussegros de Léry, la plaçait comme suit: " A l'est de la rue Saint-Roch actuelle, à peu près à deux arpents au nord-ouest du palais de l'intendant."

Dans une lettre qu'écrivaient MM. de la Galissonnière et Hocquart au ministre le 18 octobre 1747, on lit:

" Il est à propos, monseigneur, que vous soyez informé que, pendant le long séjour que les députés des Cinq-Nations ont fait à Québec, M. l'abbé Picquet, missionnaire du lac des Deux-Montagnes, a profité des dispositions où il les a trouvés d'embrasser le christianisme, en leur faisant régulièrement, et chaque jour, *dans la chapelle Saint-Roch,* des instructions publiques, suivies d'une prière, à la portée de cette espèce de catéchumènes."

Lors du siège de Québec en 1759 l'ermitage Saint-Roch fut fort maltraité. S'il ne fut pas entièrement détruit il fut rendu hors de service et disparut peu après.

M. DE FRONTENAC PARRAIN À QUÉBEC

AUCUN de nos gouverneurs, sous le régime français, ne se prêta avec plus de bonne grâce que le gouverneur Frontenac à être agréable à la population de Québec. M. N.-E. Dionne a compulsé les registres de Notre-Dame de Québec afin de s'assurer du nombre de baptêmes où figure M. de Frontenac comme parrain. Le grand gouverneur vécut à Québec de 1673 à 1680 puis de 1689 à 1698, année de sa mort. Pendant ces seize années, M. Dionne a retracé trente-trois baptêmes où M. de Frontenac fut parrain.

Nous résumons la nomenclature de M. Dionne:

30 septembre 1673: Marie-Geneviève Berthier, fille d'Alexandre Berthier, seigneur de Berthier; 25 décembre 1673: Marie-Anne Bouchard, fille du chirurgien Étienne Bouchard; 1er mars 1674: Louise Roussel, fille du chirurgien Timothée Roussel; 24 mars 1674: Louise Le Gardeur, fille de Charles Le Gardeur de Tilly; 27 décembre 1674: Louise de Peiras, fille de Jean-Baptiste de Peiras; 15 juin 1675: Louise-Elisabeth de Joybert, fille de Pierre de Joybert de Marson et de Soulanges; 28 juin 1675: Louise Cressé, fille de Michel Cressé, seigneur de la Rivière Nicolet; 4 août 1675: Denis-Louis Denys de la Ronde, fils de Pierre Denys de la Ronde; 11 novembre 1675: Louise de Chavigny de la Chevrotière, fille de François de Chavigny de la Chevrotière; 14 juin 1677: Louise, fille de Charles Gannonchiasse, sauvage onneyout; 25 septembre 1677: Louise-Catherine Robineau, fille de René Robineau, baron de Bécancour; 12 décembre 1677: Louise Bolduc, fille du procureur du roi Louis Bolduc; 8 août 1679: Angélique Perrot, fille de François-Marie Perrot; 10 août 1679: Louise Bizard, fille de Jacques Bizard; 28 août 1680: Marie-Louise, sauvagesse retirée des mains des Outaouais; 21 février 1690: Louise-Thérèse Renaud, fille de François-Marie Renaud d'Avène des Méloizes; 9 juillet 1690: Louis Aubert, fils de Charles Aubert de la Chesnaye; 3 août 1690: Louis Rouer, fils d'Augustin Rouer de la Cardonnière; 23 décembre 1690: Louise-Angélique Bouthier, fille de Guillaume Bouthier;

6 mai 1691: Louise Chartier, fille de René-Louis Chartier de Lotbinière; 26 septembre 1691: Louise-Philippe de Rigaud, fille du marquis de Rigaud de Vaudreuil; 29 octobre 1691: Louis Denys, fils de Richard Denys de Fronsac; 3 janvier 1692: Louis-Pierre Descayrac, fils de Pierre Descayrac de Reau; 18 mars 1692: Louis-Joseph Ruette, fils de François-Madeleine Ruette d'Auteuil; 28 juin 1692: Louis Chaillé, fils de Claude Chaillé; 3 janvier 1693: Louis Regnard Duplessis, fils de Georges Regnard Duplessis; 14 mai 1693: Louise-Madeleine Dupuy, fille de Paul Dupuy; 2 juin 1694: Louise-Madeleine Lefebvre, fille de François Lefebvre Duplessis-Fabert; 3 octobre 1694: Louis-Denis de Monseignat, fils de Charles de Monseignat; 23 octobre 1694: Madeleine-Louise Levasseur, fille de Jacques Levasseur de Néré; 3 juillet 1695: Louis Boucher, fils de Lambert Boucher de Grandpré; 13 janvier 1697: Marie-Catherine Bourgonnière, fille de Barthélemy-François Bourgonnière d'Hauteville; 2 juillet 1697: Louise-Catherine d'Ailleboust, fille de Nicolas d'Ailleboust de Manthet; 3 janvier 1698: Louise-Angélique de Galiffet, fille de François de Galiffet.

Plusieurs des filleuls et filleules de M. de Frontenac arrivèrent à de belles positions dans le monde. L'une d'elles, Louise-Élisabeth de Joybert, fut l'épouse du marquis de Vaudreuil, qui devint gouverneur de la Nouvelle-France.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV (1898).

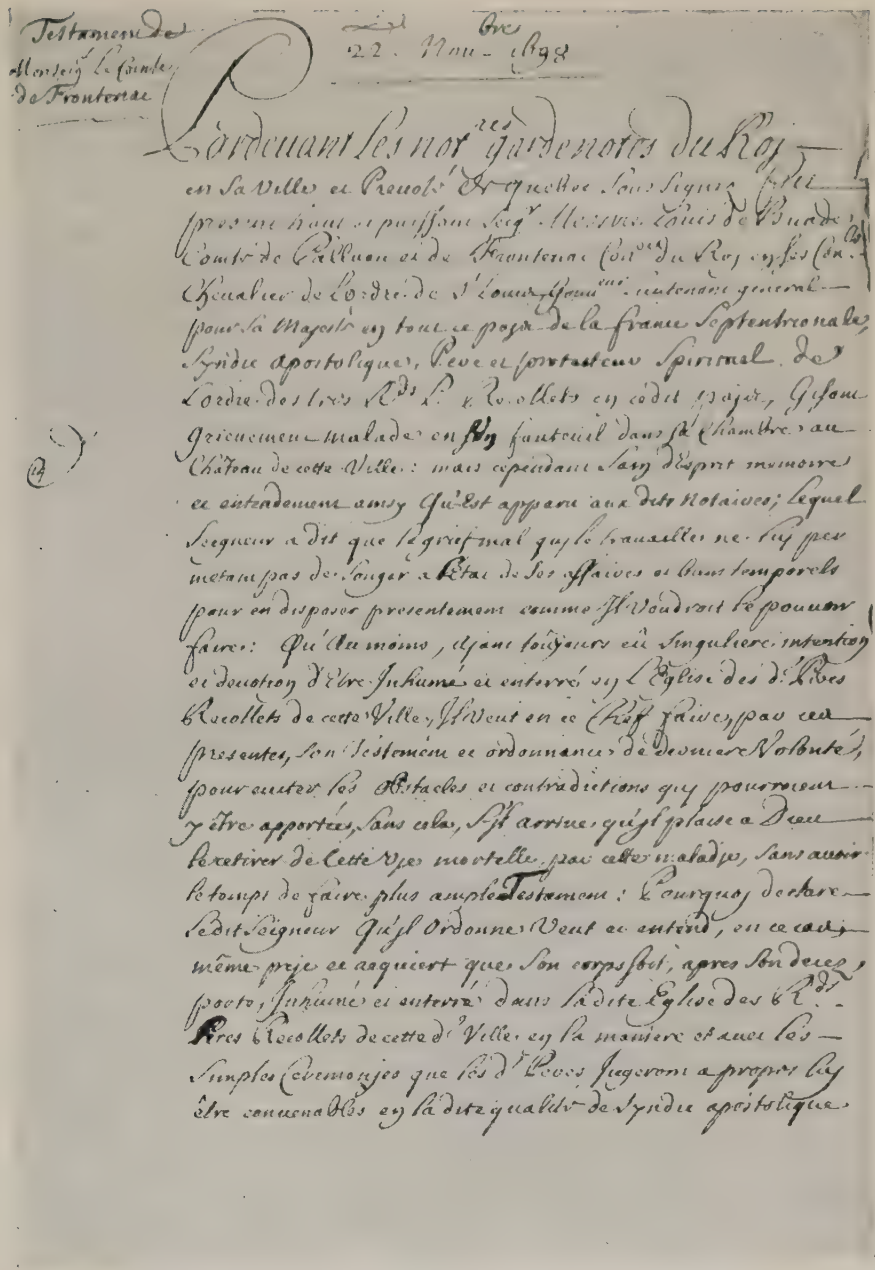

Testament de Monseig.r le Comte de Frontenac

22. Nov.bre 1698

Pardevant les not.res gardenotes du Roy en sa Ville et Prevosté de Quebec sous signez fut present haut et puissant Seig.r Messire Louis de Buade Comte de Palluau et de Frontenac Con.er du Roy en ses Con.ls Chevalier de l'ordre de S.t Louis Gouv.eur lieutenant general pour sa Majesté en tout ce pays de la france Septentrionale, Syndic apostolique, Pere et protecteur Spirituel de l'ordre des tres R.ds P. Recollets en cedit pays, Gisant grievement malade en un fauteuil dans sa Chambre au Chateau de cette Ville: mais cependant sain d'esprit memoire et entendement ainsy qu'est apparu aux dits Notaires; lequel Seigneur a dit que le grief mal qui le travaille ne luy permetant pas de songer a l'etat de ses affaires et biens temporels pour en disposer presentement comme il voudroit le pouvoir faire: Qu'au moins, ayant toujours eu singuliere intention et devotion d'etre Inhumé et enterré en l'Eglise des d.s Peres Recollets de cette Ville, il veut en ce Chef faire, par ces presentes, son Testament et ordonnance de derniere volonté, pour eviter les obstacles et contradictions qui pourroient y être apportées, sans cela, s'il arrive qu'il plaise a Dieu le retirer de cette vie mortelle par cette maladie, sans avoir le temps de faire plus ample Testament: Pourquoy declare ledit Seigneur qu'il ordonne veut et entend, en ce cas même prie et requiert que son corps soit, apres son deces, porté, Inhumé et enterré dans ladite Eglise des R.ds Peres Recollets de cette d.e Ville en la maniere et avec les simples Ceremonies que les d.s Peres jugeront a propos luy être convenables en la dite qualité de Syndic apostolique

TESTAMENT DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC

Pere et protecteur spirituel de leur ordre en ce dit pays
souhaittant et desirant que sa devotion et piété soit satisfaite
a cet egard, sans empéchement ny obstacle de quelque part
que ce soit, telle étant sa derniere volonté. Et comme
Madame anne de la Grange son Epouse peut souhaiter
comme ~~[illegible]~~, que le coeur de luy seigneur testateur
soit transporté en la Chapelle de Mess.rs de Montmort
dans l'Eglise S.t Nicolas des Champs, en laquelle sont
Inhumés Mad.e de Montmort sa soeur et Monsieur
l'Abbé d'Obazine son oncle, Il veut qu'a cet Effet
son coeur soit separé de son Corps et mis en garde
dans une boëte de plomb ou d'argent. Et au surplus
donne et aumone ~~aux d.s R.ds~~ en faveur des dits
Reu.ds P.s Recollets de ce pays entre les mains
du S.r Boutteville le Syndic ordinaire et receveur
de ces aumônes la somme de Quinze cents livres
monnoye de ~~[illegible]~~ #, pour être employée a l'Acheve-
ment de la Batise ou autres necessités de leur
Convent de cette ville, a prendre sur les biens
et Effets qui se trouveront appartenans a luy
seigneur Testateur en ce d.t pays au jour de son
decez; Et ce a la Charge de dire et celebrer par
les d.s Reu.ds P.s Recollets en le dite Eglise de cette
Ville tous les jours une messe basse pendant
l'an du decez dudit seig.r Testateur pour le repos
de son ame; Et outre un service annuel tous
les ans a perpetuité a pareil jour de son decez;
Lequel service annuel Il desire Il desire et

de France

Dame Ysc appliquée conjointement pour la dite Dame avec
Son Epouse et lors qu'Elle sera décédée à Pour faire
executer ce accomplir Son d. present Testament a
Nommé et Elleu Mre Pierre François Lazeau marchand
Bourg. et celle Ville conjointement Mre Pierre Pouch
et l'assignat Son procureur Receveur : comme aussi
pour pretendre Son dit Etat de reste de ses affaires ce requis
et Besoin etre apresent ou Son Decez en appose ou en dort
Signé par les Parties et Son proches : Pourquoy
Ledit Seigneur Testateur Prie Monsieur de Champigny
Intendant de les appuyer de sa protection et authorité
pour l'accomplissement de ce que dessus, Le Priant aussi
de regler ce qu'il jugera appropos a l'Egard de tous ses
Domestiques pour que les soins soient satisfaits : Donnant ce
Regnant Jesus Son Testateur et Chr Consacre Son Ame
de Chambre Toute sa garderobbe consistant en Son Linge
Linge et autres Hardes d'Icelle avec la petite Vaisselle
d'argent Se reservant de Son garderobbe ; et ce en Con-
sideration des Services que le dit Bouquet Luy a rendu jusqu'a
present Et ledit present Testament accomplis ; Ordonne
Domestiques et autres cy apres etant payez
Auront Leurs dits executeurs de recevoir en mains de
Madame la Comtesse Epouse dudit Seigneur Testateur
ce qui se trouvera du reste de Ses dites biens en espece
Et s'il arrivoit faut dire et nommé de notre mon par ledit
Seigneur Testateur ce a luy bien reservé pour Conseil dudit
Seigneur Testateur ce a luy bien reservé pour Conseil dudit
Seigneur Testateur ce a luy bien reservé pour Conseil dud

apres midy sur les quatres heures, Le Vingt deuxieme Jour de Novembre mil six cents quatre vingts dix huit. Et a ledit Seigneur Testateur avec Nous Not.res Signé —

— + a Paris —

Approuve deux mots rayés pour nulle valeur — Et trois apostils pour bonne —

Louis de Buade Frontenac

Prevost Genaple

delivré au Nombre de dix expeditions demandées par mons. l'Intendant —

LA MORT DU GOUVERNEUR FRONTENAC

Le climat du Canada avait toujours été favorable à M. de Frontenac. L'hiver comme l'été, pendant tout le temps de son séjour ici, le gouverneur avait été en parfaite santé. Il était tout de même rendu à soixante-dix-huit ans et ne se ménageait guère.

Dans les lettres qu'il avait envoyées au ministre par les vaisseaux partis de Québec à la fin d'octobre 1698, l'intendant Bochart de Champigny disait que M. de Frontenac était en parfaite santé.

Au milieu de novembre, M. de Frontenac, un peu indisposé, prit le lit. Il ne devait pas en sortir vivant.

Se sentant frappé à mort, le gouverneur manda le notaire Genaple et lui dicta ses dernières volontés.

" Jusque dans cet acte suprême, dit M. Henri Lorin, Frontenac montre son humeur agressive et l'énergie de sa volonté: son désir très exprès est d'être enterré dans l'église des Récollets, dont il a toujours été le syndic apostolique en Canada; peut-être, dit-il, cette décision surprendra quelques personnes, mais elle est formelle; c'est comme un dernier défi lancé par le gouverneur moribond à ses ennemis. Les Récollets reçoivent en outre un legs de quinze cents livres, à charge de célébrer pour le testateur une messe quotidienne pendant un an, puis, à perpétuité, une messe anniversaire à la date de sa mort; ce service sera commun à la mémoire du gouverneur et de madame de Frontenac, lorsqu'elle sera morte; le cœur du défunt sera mis dans un coffret, et placé dans une chapelle de l'église Saint-Nicolas des Champs, à Paris, où déjà reposent madame de Monmort, sœur du comte, et l'abbé d'Aubazine, son oncle. François Hazeur, marchand bourgeois de Québec, et Monseignat, premier secrétaire du gouverneur, sont nommés exécuteurs testamentaires... Aux dernières lignes, on dirait que le vieux lutteur s'apaise; il recommande à Bochart de Champigny d'assurer, d'accord avec les amis qu'il désigne, le respect de ses volontés; puis il lui lègue " un crucifix de bois de ca-

lambourg " souvenir de madame de Monmort, et un reliquaire à madame Bochart de Champigny."

M. de Frontenac reçut les derniers secours de la religion du Père Olivier Goyer, commissaire général des Récollets, mais à plusieurs reprises, pendant sa maladie, Mgr de Saint-Vallier de même que l'intendant Bochart de Champigny étaient venus le visiter, et la réconciliation fut complète et sincère entre les anciens ennemis.

Le gouverneur de Frontenac décéda au château Saint-Louis le 28 novembre 1698.

Le 19 décembre suivant, un service solennel fut chanté dans la chapelle des Récollets pour le repos de l'âme de M. de Frontenac. Le Conseil Souverain y assista en corps "pour faire connaître par cette cérémonie la considération qu'il a toujours eue pour la personne de Monseigneur."

C'est au cours de ce service que le Père Goyer, qui avait assisté le gouverneur défunt à ses derniers instants, prononça son oraison funèbre. Le prédicateur prit pour texte un verset du livre de la Sagesse: *in multitudine videbor bonus et in bello fortis.* " Le comte de Frontenac, dit-il, s'est fait aimer par sa bonté, telle a été sa vie politique; il s'est fait estimer par sa valeur, telle a été sa vie militaire; on le reconnaît déjà à ces traits; son portrait cependant n'est qu'ébauché; pour y mettre la dernière main, unissons le serviteur de Dieu avec l'homme du roi et le chrétien au guerrier. . ." L'orateur développa ce plan avec l'accent d'une conviction sincère. Il insista surtout sur le désintéressement et la piété de son héros, et passa vite, comme il convenait, sur les souvenirs de ses querelles avec les principaux personnages de la colonie. Il déclara, à propos de la traite de l'eau-de-vie, que M. de Frontenac " en avait à la fin reconnu le danger et professé que, si Dieu ne le retirait pas de ce monde, il agirait avec plus de circonspection."

Sources: Henri Lorin, *Le Comte de Frontenac;* R. P. Olivier Goyer, *Oraison funèbre de M. de Frontenac.*

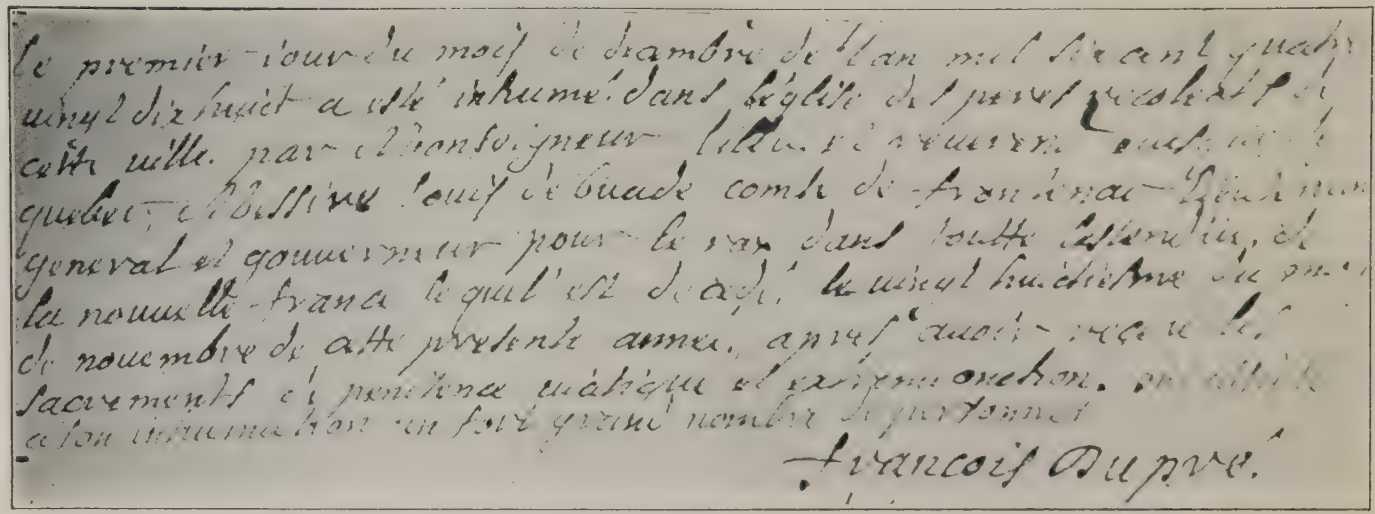

ACTE DE SÉPULTURE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC

UNE OPINION FRANÇAISE SUR FRONTENAC

" Le comte de Frontenac est une très haute et noble figure: nous devons le placer, en France, au même rang que Dupleix, car, aussi bien que cet homme de génie, copié par les Anglais avant d'être compris de ses compatriotes, il a montré ces qualités d'audace loyale, d'entente des conditions locales et de séduction personnelle auprès des indigènes, qui sont éminemment celles des colonisateurs français. Sa tâche, dans la Nouvelle-France, était particulièrement délicate: pour transformer la mission qu'était à son arrivée le Canada en un pays du roi, où fût établi le juste équilibre des pouvoirs religieux et civil, il fallait s'exposer à bien des jalousies et des controverses: Frontenac n'a pas reculé devant ces difficultés. Gouverneur une première fois, de 1672 à 1682, il sut, sans grandes guerres, sans dépenses extraordinaires, développer et constituer fortement la Nouvelle-France entre ses voisins indigènes et les colonies anglaises, déjà fort peuplées, de la côte atlantique. Mais il avait alarmé des intérêts rivaux: très convaincu de l'utilité des missions religieuses pour propager l'influence de la France, il avait voulu pourtant moins les servir que se servir d'elles, et la grande querelle de la *traite*, c'est-à-dire de la vente aux indigènes de boissons spiritueuses en échange de leurs pelleteries, exprime surtout le conflit de ces idées avec celles, naturellement différentes, des missionnaires eux-mêmes.

" De 1682 à 1689, deux gouverneurs, de la Barre et Denonville se succèdent à la place de Frontenac rappelé en France; tous deux s'inspirent d'autres principes, ou plutôt d'autres conseils; et sept années de ce régime ont si bien mis à mal la colonie, que seul Frontenac paraît capable de la relever, et que la cour le renvoie dans la Nouvelle-France. La politique de ses prédécesseurs avait enhardi tous les ennemis des Français; Frontenac usa tout le temps de son second gouvernement à réparer leurs fautes. Cependant, ses adversaires ne désarmaient pas; le ministre Pontchartrain, finit par leur donner raison et supprima, quoi qu'en dise Frontenac, les *congés* de traite qui ouvraient aux *coureurs de bois*

l'accès du haut pays. Le gouverneur eut le courage de ne point exécuter à la lettre ces instructions maladroites; il lui semblait que son devoir, à la tête d'une colonie qu'il connaissait mieux que personne, lui commandait cet acte d'indépendance. Il est mort en pleine lutte, en 1698; mais il avait assuré le succès de négociations que devait terminer une paix solide avec les Iroquois, belliqueux voisins de la Nouvelle-France: Callières, son successeur, signa en 1701 cette paix longtemps différée, dont la date marque vraiment la conclusion de l'histoire du Canada sous Frontenac.

" Les noms de quelques découvreurs du XVIIe siècle, La Salle, Dulhut, figurent sur les cartes modernes, adoptés par des cités américaines; aucune ville n'a porté jusqu'à nous celui de Frontenac, et le fort du lac Ontario, deux fois construit par ce gouverneur, s'appelle aujourd'hui Kingston. Mais la mémoire de Frontenac est restée populaire parmi les Canadiens français."

Source: Henri Lorin, *Le Comte de Frontenac.*

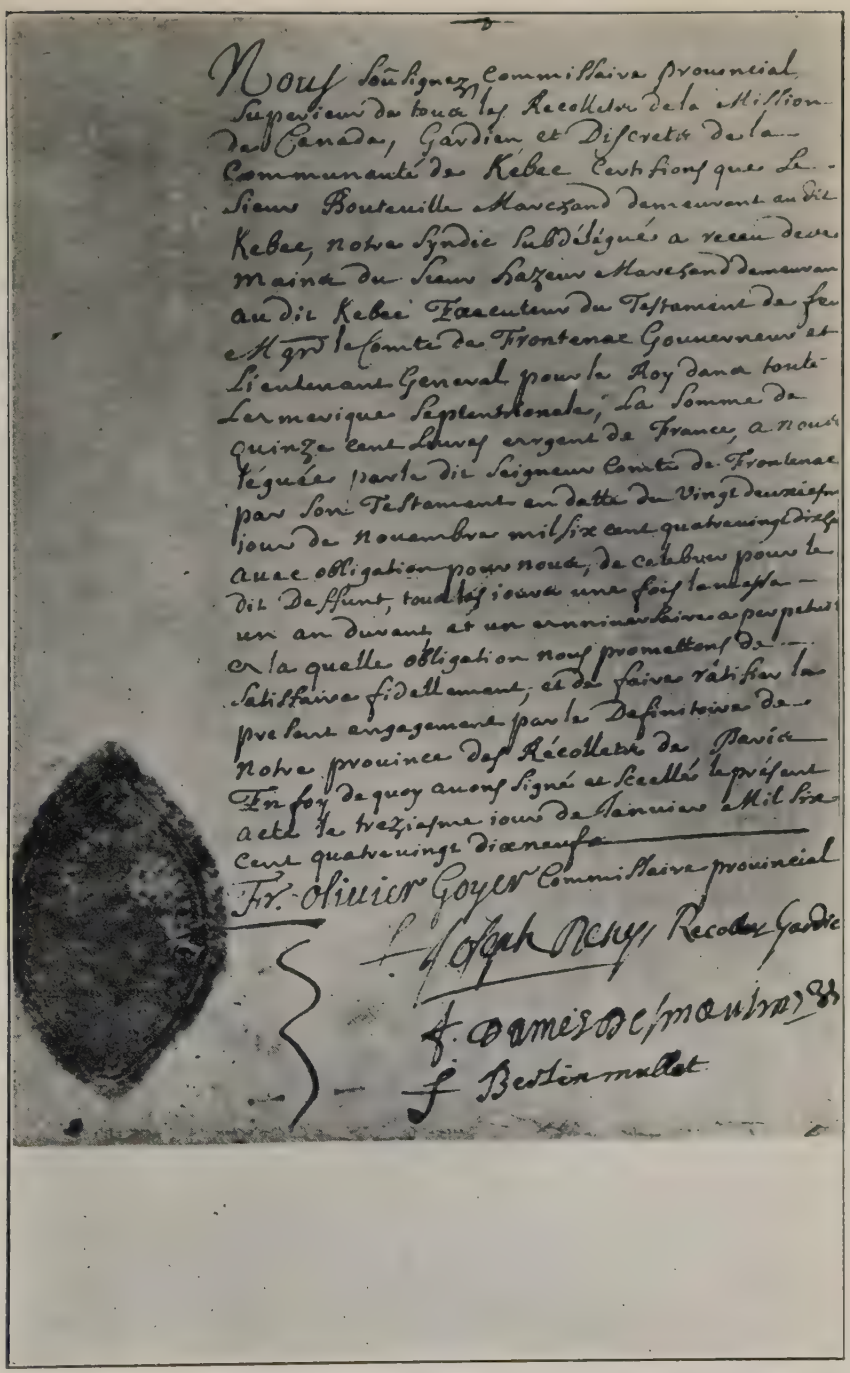

Nous soussignez, Commissaire provincial,
Superieur de tous les Recollets de la Mission
de Canada, Gardien et Discrets de la
Communauté de Kebec Certifions que le
Sieur Bouteuille Marchand demeurant au dit
Kebec, notre Syndic subdélégué a receu des
mains du Sieur Hazeur Marchand demeurant
au dit Kebec Executeur du Testament de feu
Mgr le Comte de Frontenac Gouverneur et
Lieutenant General pour le Roy dans toute
Lamerique Septentrionale, La Somme de
quinze cent Livres argent de France, a nous
léguée par le dit Seigneur Comte de Frontenac
par son Testament en datte du Vingt deuxiesme
jour de Novembre mil six cent quatrevingt dix
avec obligation pour nous, de celebrer pour le
dit Deffunt, tous les jours une fois la messe
un an durant et un anniversaire a perpetuité
et la quelle obligation nous promettons de
satisfaire fidellement, et de faire ratifier le
present engagement par le Definitoire de
notre province des Récollets de Paris
En foy de quoy avons signé et scellé le présent
acte le treziesme jour de Janvier Mil six
cent quatrevingt dix neuf

Fr. Olivier Goyer Commissaire provincial

f. Joseph Reny, Recolleur Gardien

f. Dames Desmoulins

f. Berlin mullet

REÇU DES RR. PP. RÉCOLLETS POUR LA SOMME À EUX LÉGUÉE PAR LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC

AUTOUR DE LA SUCCESSION DE M. DE FRONTENAC

Le gouverneur Frontenac, nous le savons, était décédé à Québec, le 28 novembre 1698. M. Provost, lieutenant de roi à Québec, se hâta de faire connaître le triste événement à M. de Callières, gouverneur de Montréal, qui était porteur d'un ordre du roi pour suppléer M. de Frontenac en cas de mort ou d'absence.

M. de Callières et M. de Vaudreuil, commandant des troupes, appartenaient à des familles qui avaient beaucoup d'influence à la cour. Tous deux avaient l'ambition de succéder à M. de Frontenac.

On était en hiver. Pas de communications, conséquemment, avec la cour avant le printemps de 1699, du moins par la route du Saint-Laurent. Les deux concurrents croyaient, avec raison, que la nomination irait à celui qui pourrait communiquer le premier avec le roi ou ses ministres.

M. de Callières usa d'un habile stratagème pour arriver à ce but. C'est M. Le Gardeur de Courtemanche, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, qui avait été porter à Montréal le message de M. Provost à M. de Callières. Celui-ci se décida à envoyer M. de Courtemanche porter ses dépêches à la cour par la voie de la Nouvelle-Angleterre. Mais laissons parler Gédéon de Catalogne, un contemporain:

" Aussitôt, mais incognito, M. de Callières fit ses dépêches pour la cour en faisant connaître au public qu'il écrivait à Québec, donna le mot au sieur de Courtemanche qui se chargea des lettres des particuliers parce que c'était la dernière navigation, et remit toutes les lettres qu'il s'était chargé à M. de Callières et partit de Montréal comme s'il avait sa route vers Québec et lorsqu'il fut à Sorel, nuitamment, prit le chemin d'Orange, la paix avec les Anglais étant faite alors.

" Comme MM. de Champigny et de Vaudreuil qui aspiraient au gouvernement général virent que la navigation s'allait fermer et que le sieur de Courtemanche ne revenait point, ils se défièrent d'un tour de Normand, joints à quelques connaissances particu-

lières qu'ils eurent, ils firent partir le sieur Vincelotte, avec toutes les lettres d'instructions, des lettres de créance et de l'argent pour armer un vaisseau du premier port de la Nouvelle-Angleterre où il aborderait.

" Il en arma un à Pentagouët et quelques avances et diligence que le sieur de Courtemanche eût pu faire, il ne fut rendu à Paris que quelques heures avant le sieur Vincelotte pour avoir le temps de rendre ses lettres au comte de Callières qui, dans ce moment, fut demander au Roi le gouvernement pour son frère, qui le lui accorda.

" D'un autre côté, M. Vincelotte porta les lettres de MM. de Champigny et Vaudreuil à M. de Pontchartrain sans savoir que M. de Courtemanche fût arrivé.

" Le ministre fut informer le Roi de la mort de M. de Frontenac. Le roi lui dit qu'il le savait et qu'il avait accordé le gouvernement à M. de Callières, pour son frère, et il n'y avait point de réplique."

Après sa nomination au poste de gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Callières ne semble pas s'être occupé beaucoup de M. Le Gardeur de Courtemanche qui avait gagné la course pour lui, dans l'hiver de 1698-1699. M. de Courtemanche, promu capitaine, reçut le poste de commandant pour le roi sur la côte inhospitalière du Labrador. Il y décéda au mois de juin 1717.

Source: *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIII (1917).

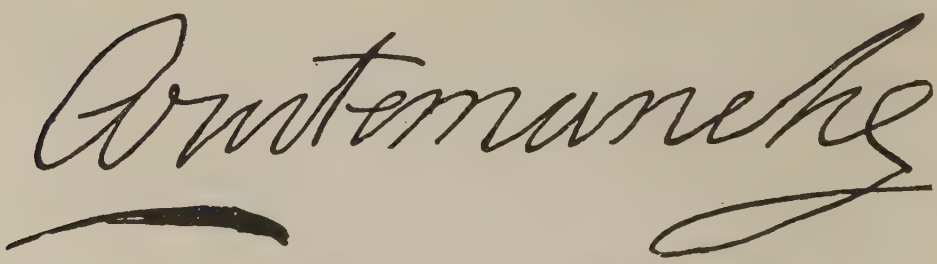

Signature de M. Le Gardeur de Courtemanche

STATUE DU GOUVERNEUR FRONTENAC, À QUÉBEC

FIN DU PREMIER VOLUME

3 1862 005 272 295
University of Windsor Libraries

DATE DUE

F
5449
.Q3R6 v.1,c.2 240658
Roy, P. G.
La ville de Quebec sous le regime
francais.

UNIVERSITY OF WINDSOR LIBRARY

F
5449
.Q3R
v.1,